

Bulletin
de la
Société
archéologique
du
Finistère

tome CXXXIV

2005

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de la Culture,
du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil général du Finistère,
de la ville de Quimper et de la ville de Brest.

Société archéologique du Finistère

8c, rue des Douves

B.P. 1156

29101 QUIMPER CEDEX

C.C.P. 338-65 G RENNES

Tél. : 02 98 95 08 21

Courriel : ste.archeo.finistere@wanadoo.fr

Site Internet : www.lefinistere.org

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
M^{gr} l'Évêque de Quimper et Léon

Composition du bureau (2005)

<i>Président :</i>	M. Patrick Galliou
<i>Vice-présidents :</i>	M. Yann Celton M. Jean Kerhervé Frère Guy Leclerc M. Josick Peuziat M ^{me} Joëlle Quaghebeur
<i>Secrétaire générale :</i>	M ^{me} Annick Le Douget
<i>Secrétaires :</i>	M ^{me} Dany Guillou-Beuzit M. Patrick Kernévez M. Bruno Le Gall M. Alain Pennec
<i>Trésorier :</i>	M. Philippe de Kermadec
<i>Trésorier adjoint :</i>	M. Christian Millet

Membres du conseil d'administration

M. Yvon Autret, M. l'abbé Yves-Pascal Castel (vice-président honoraire), MM. Yves Coativy, Tanguy Daniel (président honoraire), MM. Michel Le Goffic, Philippe Le Stum, Fañch Postic, Bernard Tanguy (président honoraire).

Membres honoraires

M^{lle} Annie Boucher (secrétaire générale honoraire), MM. Daniel Collet, Hervé Glorennec, Auguste Dizerbo, Pierre Keraval, M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h (vice-présidents honoraires).

Chargée de gestion, de recherche et de conservation

M^{lle} Anne Brignaudy

SOMMAIRE

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

Notices d'archéologie finistérienne (année 2005)	11
Michel LE GOFFIC. – <i>An Eured Vein</i> , la noce de pierres de Brasparts (Finistère)	37

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2005)	51
Christian MILLET. – Les calvaires à auvent du Pougastel : Kerboliou, Plouégat-Guerrand, Tréduder, Linguez	93
Alexandra COATMEN. – Les croix et calvaires dans le canton de Pont-l'Abbé	99
Louis CHAURIS. – Aménagements du port et du chemin de halage à Pont-l'Abbé au XIX ^e siècle	125
Louis CHAURIS. – Travaux d'aménagement au port de Pempoul en Saint-Pol-de-Léon dans la seconde partie du XIX ^e siècle	131

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 2005)	143
Daniel GIRAUDON. – Tourbillons de vent magiques.....	143
Gwennole LE MENN. – Au sujet de quelques mots bretons	149
Fañch BROUDIC. – Le breton comme pratique et comme enjeu dans les campagnes électorales du printemps 2002.....	155
Maurice HASLÉ. – Bénélos au pays des Alamans ou les ballons d’Alsace, observatoires solaires celtiques ?	163

DU MOYEN ÂGE AU XVIII^e SIÈCLE : ÉTUDES ET DOCUMENTS

Didier LEBÈGUE. – Le culte de saint Fiacre dans le diocèse de Quimper et de Léon. Premières approches.....	175
Christian LE ROUX. – Les origines de la seigneurie de Lossulien	199
Laurence MOAL. – À propos du droit de bris : un exemple de solidarité anglo-bretonne ? (Morlaix, 1501)	211
Pierre MARTIN. – Les rébellions du rivage. Contestations, séditions et émotions populaires sur les littoraux bretons sous l’Ancien Régime (XVI ^e -XVIII ^e siècle)	229
Paul JARRY. – Un Landernéen, Joseph Barbier, à l’origine du tribunal révolutionnaire à Brest ?	253
Jean-Louis AUTRET. – Correspondance du général Canclaux pendant l’insurrection du Léon de 1793	261

DOCUMENTATION

Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2005)	273
Comptes rendus bibliographiques.....	279

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2005).....	289
Josick PEUZIAT. – Roger Gargadennec (1924-2005).....	318
Table des illustrations	325

Nous remercions Patrick Galliou et Charles Le Gall qui ont traduit la plupart des résumés respectivement en anglais et en breton.

***ARCHÉOLOGIE :
DE LA PRÉHISTOIRE
AU MOYEN ÂGE***

Notices d'archéologie finistérienne (année 2005) *

BANNALEC, Kergleuden

En mars 2005, le sol s'est effondré sous la roue du tracteur que conduisait M. Anicet Furic dans la parcelle n° 666 a, section E4 du cadastre de Bannalec. Immédiatement averti, nous nous sommes rendu sur place pour constater, une fois de plus, que l'effondrement était dû à la rupture de la voûte d'une salle souterraine, dont les dimensions et le mode de creusement correspondent aux structures hypogées de l'âge du fer. La dimension de l'orifice ne permettait pas de pénétrer dans la salle, et la partie visible de la surface du sol correspond à une excavation d'environ deux mètres pour une largeur légèrement supérieure à un mètre. Il s'agit d'une extrémité de souterrain, dont le développement se fait vers le sud-ouest et dont on ignore, bien entendu, l'étendue. Dans le haut de la parcelle 666, là où s'est produite la découverte, la roche affleure. Il s'agit d'un granite leucocrate diaclasé et fissuré, ce qui explique la faible profondeur du souterrain, dont les parois internes et le plafond sont constitués de granite encore sain. Cela n'est pas très courant, les souterrains étant généralement creusés dans les altérites.

Le site de Kergleuden était déjà connu pour avoir livré plusieurs objets de diverses époques : deux nucléus de silex, trois lames de

haches polies en métadolérite de Plussulien datant du Néolithique, plusieurs broyeurs et molettes en quartzite et en granite à grain fin d'âge indéterminé, des fragments de meules dormantes et quelques morceaux de tuile révélant une occupation gallo-romaine.

Michel Le Goffic

BODILIS, Kergroaz-Campy

Laurent Grall nous a fait visiter un site qui l'intrigue depuis son enfance, à 400 m au nord-nord-ouest de Kergroaz, non loin d'un lieu-dit Campy. Il s'agit d'un sommet de colline culminant à 102 m, où le substratum est constitué par un granite diaclasé et irrégulièrement arénisé, arrivant presque à l'affleurement. C'est sans doute en raison de la mauvaise qualité agricole des parcelles très caillouteuses qu'une carrière de pierre y fut ouverte il y a fort longtemps. Le front de taille de la carrière fit apparaître

* Textes réunis et présentés par Patrick Galliou, professeur à l'université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique (UMR 6038 du C.N.R.S.). Ont collaboré à cette chronique : Louis Chauris, directeur de recherches (E.R.) au C.N.R.S. ; Jean-Yves Éveillard, maître de conférences (E.R.) à l'université de Bretagne occidentale ; Patrick Galliou ; Michel Le Goffic, archéologue du département du Finistère.

tre un souterrain, qui devint le terrain de jeu des grands-parents, puis des parents de notre informateur. Aujourd'hui la carrière est abandonnée, l'ouverture du souterrain a été rebouchée par le propriétaire de la parcelle et les ronces et autres plantes rudérales prolifèrent. La position topographique et la description de la structure excavée qui nous a été faite nous laissent penser qu'il s'agit très vraisemblablement d'un souterrain de l'âge du fer.

Michel Le Goffic

BREST, Penmesmadec, rocade nord-ouest

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner, on ne peut guère s'attendre à faire, à Brest, de nouvelles découvertes archéologiques concernant les périodes

anciennes que dans les parties périphériques de la ville, encore relativement épargnées par les grands bouleversements qu'a connus l'agglomération au fil des siècles¹. Deux trouvailles séparées de monnaies antiques, sur les limites occidentales de la commune, portées à notre connaissance par M. Jean-Pierre Nicol², viennent conforter cette hypothèse.

1) Denier républicain de Penmesmadec (fig. 1)

Une monnaie d'argent (denier) de la République romaine a été recueillie fortuitement en surface, non loin de ce dernier village :

¹ P. GALLIOU, « Brest, Kerléo », dans P. GALLIOU, J.-P. LE BIHAN, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXX, 1991, p. 60-61.

² Nous remercions très vivement M. Nicol de nous avoir confié ces trois monnaies pour étude.



Fig. 1. – Brest, Penmesmadec, denier de la République romaine.
Clichés P. Galliou.

D : Tête de Cérès à droite, avec la couronne d'épis, entre un épi de blé et un épi d'orge. Dans le champ : III à gauche, VIR à droite. À l'exergue : [B]ROCC[HI].

R : Chaise curule entre les faisceaux L. FVRI.CN.F. au-dessus.

Denier. Atelier de Rome pour L. Furius Cn., fils de Brocchus. 63 av. J.-C. Poids : 2,1 g. Sydenham 902a ; Crawford 414/1³.

Nous ignorons, bien sûr, le contexte archéologique – s'il existe – de cette monnaie, en excellent état de conservation, frappée par un monétaire appartenant à la célèbre et très ancienne *gens* Furia, dont l'un des membres remporta, vers 200 av. J.-C., devant Crémone, une victoire éclatante sur les Gaulois de Cisalpine⁴. Datant d'avant la conquête de la Gaule par César, elle a pu faire partie d'un enfouissement des années 30-20 av. J.-C., semblable à ceux de Plouguerneau et de Locronan (Finistère), de Guingamp, de Plestin-les-Grèves, et de Tréduder (Côtes-d'Armor), de Guer (Morbihan) enfin, témoignant des difficultés sociales et économiques des années d'après-guerre⁵, à moins qu'il ne s'agisse que d'une monnaie isolée, circulant dans les tout premiers temps de la romanisation de l'Armorique, comme celles mises au jour à Carhaix, Landudec, Querrien et Quimper (Finistère)⁶. L'excellent état de conservation du denier de Penmesmadec nous incite à pencher pour la première de ces hypothèses.

2) Deux monnaies de bronze (*antoniniani*) frappées pour l'empereur Gallien (253-268) ont été ramassées dans les terres déplacées lors du creusement de la rocade nord-ouest de Brest, prolongeant la D. 205 vers la D. 789 (Brest-Le Conquet) :

a) D : GALL[...]NVS AVG. Buste radié de Gallien à droite, avec cuirasse et petit pan de *paludamentum*.

R : FORTVNA REDVX. Γ dans le champ à droite. La Fortune debout à droite, tenant un gouvernail et une corne d'abon-

dance. *Antoninianus*. Atelier de Rome, 6^e officine. 266 apr. J.-C. (émission dite « du septième consulat ») [imitation], 2,4 g (monnaie incomplète). *RIC*, V/1, n°193⁷.

b) D : GALLIENVS AVG. Tête radiée de Gallien à droite.

R : VICTORIA AET(ERNITAS). Z dans le champ à gauche. La Victoire debout à droite, tenant une couronne de la main droite et une palme de la gauche. *Antoninianus*. Atelier de Rome, 3^e officine (imitation). *RIC*, V/1, n°297. 3 g.

Les *antoniniani* frappés pour Gallien par des ateliers officiels ou « officieux » se rencontrent en abondance en Armorique, tant dans les enfouissements monétaires de l'époque de Postume (260-269) ou des Tetricus (271-274) – à Kerdidun et Kergonc en Bourg-Blanc, par exemple⁸ – que parmi les monnaies de circulation présentes dans les niveaux de la fin du III^e siècle apr. J.-C. de sites d'habitat – à Keradenec en Saint-Frégent ou Kervenennec en Pont-Croix, par exemple⁹. Nous ignorons si ces deux *antoniniani* proviennent d'un « trésor » des années 270-285¹⁰, ou, plus banalement, d'un « site », de nature indéterminée, encore occupé à la fin de ce siècle. On soulignera néanmoins

³ Sydenham = E. A. SYDENHAM, *The Roman Republican Coinage*, Londres, 1952. – Crawford = M. CRAWFORD, *Roman Republican Coinage*, Cambridge, 1974.

⁴ TITE-LIVE, *Histoire romaine*, XXXI, 21, 47-49.

⁵ P. GALLIOU, « Monnaies de la République romaine découvertes ou conservées dans le Finistère », *Archéologie en Bretagne*, n° 9, 1976, p. 21-24 ; du même, *L'Armorique romaine*, Brest, éditions Armeline, 2005, p. 36-37.

⁶ Pour ces trouvailles, cf. P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère* (nouvelle édition, à paraître), dans les entrées concernant ces communes.

⁷ R.I.C., V/1 = P. H. WEBB, « Valerian to Florian », dans H. MATTINGLY, E. SYDENHAM, *The Roman Imperial Coinage*, vol. V, part 1, Londres, Spink and Son, 1927 (rééd. 1968).

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, *op. cit.*, p. 328.

que ces trouvailles éparses doivent inciter les archéologues, officiels et bénévoles, à s'attacher à l'étude de cette zone prometteuse, en partie menacée par l'extension urbaine.

Patrick Galliou

CLÉDER, couvent de Kerlissien

En 1998, nous signalions la découverte de plusieurs tessons de poterie datables de la fin de l'âge du fer dans les parcelles BL 117 et 119¹¹. C'est à nouveau grâce à la vigilance de M. Albert Jestin que nous avons pu compléter cette information. En effet, en août 2005, un décapage de terre arable dans la parcelle BL 120, en bordure de la voie communale n°2, a été réalisé en vue d'extraire de la pierre pour la construction d'un silo à maïs. L'attention de M. Jestin a été attirée par la présence de plusieurs fosses creusées dans le monzogranite altéré. Un relevé de terrain a alors été réalisé par Jean-Claude Le Goff, que nous avons complété lors de notre visite. De toute évidence, il s'agit de trous de poteaux correspondant à un petit établissement de dimensions modestes de 5 m de longueur et 4 m de largeur.



Fig. 2. – Cléder, *couvent de Kerlissien*, trous de poteaux et foyers en fosse d'un bâtiment laténien.
Cliché M. Le Goffic.

La profondeur et le diamètre de ces trous de poteaux sont irréguliers et certains n'apparaissent qu'après le décapage du sol, vraisemblablement en raison de l'importante épaisseur de la terre arable, particulièrement forte à cet endroit puisqu'elle est de l'ordre de 0,50 m à 0,60 m.

Les plus petits trous conservés ont un diamètre qui varie de 0,30 m à 0,50 m, et sont en forme de cuvette, dont la profondeur de creusement dans la roche est comprise entre 0,13 et 0,24 m. Deux de ceux-ci sont coalescents. Le trou situé le plus au sud est à parois abruptes, de forme hémicirculaire conditionnée par les diaclases de la roche, et d'une profondeur de 0,41 m. Deux trous sont d'un plus grand diamètre (0,80 m et 0,86 m) et aussi assez profonds (0,33 m et 0,50 m). Si l'on admet – ce qui est très théorique, il faut bien en convenir – qu'il n'y a eu ni aggradation ni érosion du sol, ce petit bâtiment était bien ancré, puisque la plupart des trous dépassent 0,75 m de profondeur par rapport au niveau du sol actuel. À l'intérieur de cette structure et presque au centre, une fosse oblongue de 0,86 m de longueur et 0,56 m de largeur était remplie de terre brune, de cendre et de quelques pierres brûlées. Les bords de la fosse sont rubéfiés. En limite du décapage et à l'est de la structure, près des deux petits trous de poteau coalescents, ont été trouvés plusieurs tessons de poterie se rapportant à au moins deux vases. L'un est un pot à fond plat, dont la base a un diamètre de 172 mm, cuit en atmosphère oxydante et comportant un dégraissant classé et composé de granitoïde broyé. Un tesson provient du haut d'un vase àèvre éversée, ornée sur la partie supérieure d'une cannelure ; au diamètre maximal se voit aussi une petite cannelure. La surface externe conserve encore une plaque charbonneuse traduisant l'usage culi-

¹¹ Michel LE GOFFIC, « Notices d'archéologie finistérienne (année 1997) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1998, p. 36-39.

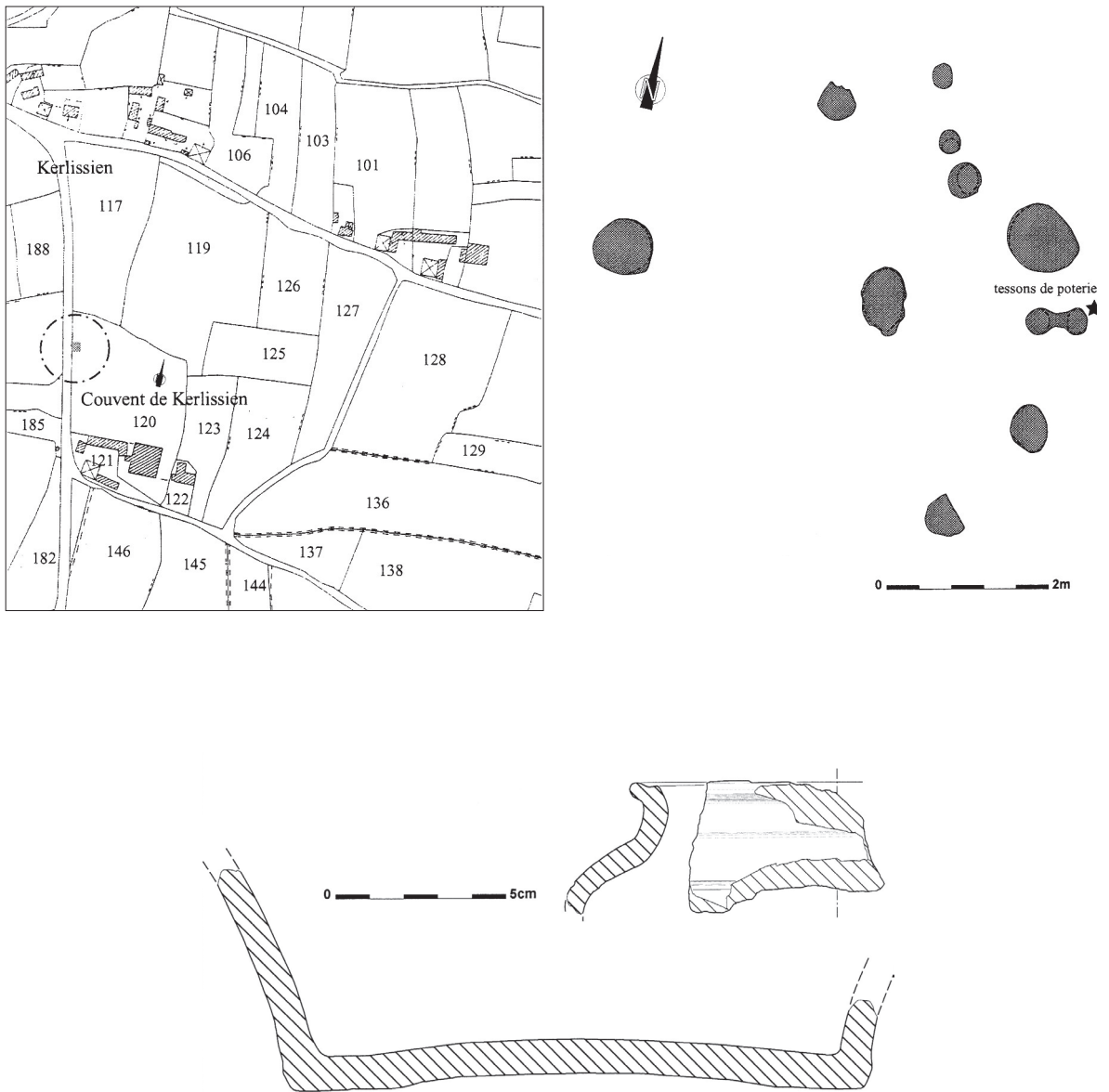


Fig. 3. – Cléder, *Kerlissien*, emplacement de la découverte, relevé des trous de poteaux du bâtiment et dessin des poteries de l'âge du fer.
Relevé J.-C. Le Goff et M. Le Goffic. Dessin B. Grall.

naire du récipient. Le dégraissant est formé d'une multitude de spicules de spongiaires et de grains de quartz roulés. Ce tesson est suffisamment caractéristique pour dater le site de La Tène finale.

Michel Le Goffic

CLÉDER, Kerlissien

L'un des pignons d'une grange de Kerlissien, propriété de M. Bonastre, montre en remploi une pierre en forme de triangle isocèle de 1,12 m de base et 0,51 m de hauteur (fig. 4). Le tympan du fronton, en retrait de 2 à 3 cm selon les endroits, est orné d'un

masque humain traité en bas relief, bien altéré par l'érosion du granite leucocrate à grain moyen, qui est très vraisemblablement d'origine locale, le substratum étant formé de monzogranite blanc à gris clair, à grain moyen. Le style, très archaïque, nous éloigne des canons de la sculpture classique et la réalisation est sans doute l'œuvre d'un artisan local, ce qui ne facilite pas la datation d'un tel élément extrait de son contexte. Le visage est plutôt de forme triangulaire allongée, avec des yeux proéminents, un nez long et triangulaire, une bouche bée ovale au-dessus d'un grand menton. La chevelure est également figurée de façon sommaire. Il s'agit manifestement d'un fronton de petit édifice. Sans



Fig. 4. – Cléder, *Kerlissien*, fronton orné d'un masque en remploi dans le pignon d'une grange.

Cliché M. Le Goffic.

exclure tout à fait une date antique pour cette œuvre – la présence gallo-romaine est en effet attestée dans le secteur depuis la découverte, au cours de l'été 1997, par M. Jestin de tessons de céramiques, d'amphores et de fragments de *tegulae* en grand nombre dans les parcelles 146 et 147, section BL du cadastre, lors de la préparation de l'aire du hangar de la ferme du couvent de Kerlissien¹² –, nous proposons cependant une réalisation plus tardive, du début du bas Moyen Âge, en comparant le masque à ceux de la vasque du cloître de l'abbaye de Daoulas, dont chaque bouche est également grande ouverte puisque destinée à laisser s'écouler l'eau de la vasque. Faut-il y voir une pierre provenant d'un établissement médiéval qui ne serait plus attesté dans les environs que par la toponymie de la ferme voisine, dénommée Kouent Kerlissien ? Des recherches dans ce sens demanderaient à être approfondies.

Michel Le Goffic

LE CONQUET, Prat-Mélou

Au mois d'octobre 2004, alors qu'elle effectuait une promenade, M^{me} Bignens a eu le regard attiré par une pierre posée sur un talus qui détonnait dans les autres pierres du contexte géologique local, essentiellement formé par les gneiss de Brest intrusifs dans les micaschistes et le gneiss du Conquet. La pierre a été confiée à notre sociétaire, M. Yves Chevillotte, qui nous l'a adressée pour analyse. Il s'agit en fait d'un outil fort ancien, provenant vraisemblablement de la parcelle cultivée voisine et que nous allons décrire ci-après. L'endroit de la découverte se trouve près du hameau de Prat-Mélou, en limite orientale de la commune du Conquet, à une altitude d'environ 30 m, à la naissance d'un petit talweg où coule un ru qui se jette dans l'étang de Kerjean. La roche de l'objet est un quartzite verdâtre, provenant originellement d'une quartzarénite pure à grain très fin, qui a subi une recristallisation. Au premier coup

d'œil, cette roche fait penser aux quartzites siluro-dévonien, bien connus sous le nom de schistes et quartzites de Plougastel, mais il n'est pas impossible que l'origine soit bien plus locale, car il existe à quelques centaines de mètres au nord de Prat-Mélou un banc de quartzite, vraisemblablement briovérien, qui se délite en plaquettes. En effet, l'outil a été façonné à partir d'une plaquette de quartzite, dont une des faces est conservée : il s'agit de la face inférieure de l'outil, constituée par une surface naturelle en dièdre formant un angle de 207°. Cette dernière est simplement altérée par l'enlèvement d'un éclat récent à la suite d'un choc avec un instrument aratoire. Plusieurs autres négatifs d'éclats récents se voient aussi sur la face supérieure de l'outil (en blanc sur le dessin) et les arêtes des négatifs portent des traces d'hydroxydes de fer, résultant précisément du contact avec l'outil agricole. C'est grâce à l'existence de ces enlèvements d'éclats malencontreux que la diagnose de la roche a pu se faire, car les faces de débitage naturelles ou intentionnelles de l'objet sont recouvertes d'une patine de couleur brun foncé (7,5 YR 4/2 du code Munsell), qui se développe également sur les arêtes émoussées, usées par éolisation. Ce type de patine est une preuve évidente de l'ancienneté de l'outil, qui a été exposé à des vents violents chargés de limon, à l'origine de l'usure des arêtes, ce qui n'a pu se produire que pendant un épisode froid du Quaternaire.

Du point de vue typométrique, l'outil est long de 134 mm, large de 72 mm et épais de 43 mm pour un poids de 443 g. Sa forme générale est triangulaire, avec un talon plat formant la base. La pointe est affectée par deux éclats récents.

Tous les enlèvements de façonnage de l'outil sont unilatéraux. Ils ont été provoqués par une percussion lancée à l'aide d'un per-

¹² Michel LE GOFFIC, « Notices d'archéologie finistérienne (année 1997) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1998, p. 36-39.

cuteur en roche tenace. La pièce présente un talon subbiosangique perpendiculaire à la face de diaclase naturelle. Après l'enlèvement de trois éclats primaires subhorizontaux, les retouches sont obliques à semi-abruptes et centripètes, au nombre de huit pour le bord droit, et elles déterminent une sorte de crête médiane. Elles sont moins obliques, tangentielles et au nombre de trois en ce qui concerne le bord gauche (fig. 5).

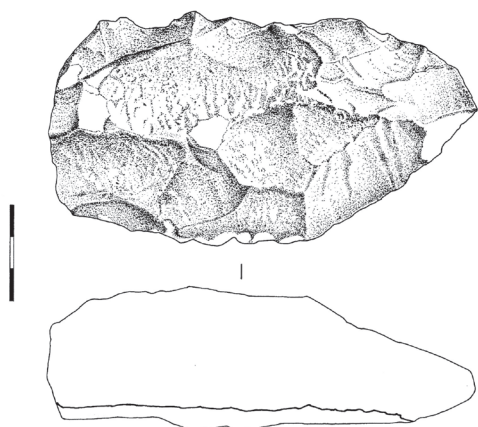


Fig. 5. – Le Conquet, *Prat-Mélou*, outil éolisé et patiné du Paléolithique inférieur.

Cet outil, même s'il ne s'agit pas d'un biface, en a l'allure générale et a très bien pu avoir le même usage. Il fait penser au biface de Prat-ar-C'hastel en Tréguennec¹³, également en quartzite vert, éolisé et recouvert d'une patine brune, qui présente un talon important et un flanc formé par des diaclases, attribuable à l'Acheuléen. L'outil de Prat-Mélou peut donc être rapporté à l'Acheuléen ou au faciès Colombanien, bien connu sur la côte sud de la Bretagne, qui se place dans le Pléistocène moyen, entre -500 000 et -300 000 ans. Il est l'œuvre d'un *Homo erectus*, tout

comme les choppers de quartzite trouvés sur l'estran du Trez-Hir en Plougonvelin¹⁴.

Michel Le Goffic

DOUARNENEZ, Le Ris

La presse locale s'est faite l'écho de la découverte d'une statue en pierre d'époque romaine sur la plage du Ris à Douarnenez le 31 mars 2004¹⁵. Il s'agit d'une découverte fortuite et le mérite en revient à M. Sylvain Pré, commerçant à Locronan. La statue, à peine reconnaissable vue de dos, gisait face contre terre dans un lit de petits galets mélangés de sable, au pied de la microfalaise située au fond de la plage du Ris (fig. 6). C'est à quelques mètres de cet endroit qu'avait été découverte, en 1948, une base parallélépipédique destinée à supporter une statue, base gravée sur sa face antérieure d'une dédicace au dieu Neptune¹⁶. Le personnage nu, de sexe masculin, ayant été identifié avec cette même divinité grâce à la présence d'un petit dauphin qui est l'un de ses attributs habituels, c'est donc par un hasard extraordinaire qu'ont été rassemblées les deux composantes d'un même monument, fait unique pour la Bretagne et relativement rare pour l'ensemble du monde romain.

La statue, qui a été découverte dans les limites du domaine maritime, est la pro-

¹³ G.-A.-L. BOISSELIER, « Lanécropole de Tréguennec », *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. XXXVI, 1940, p. 29-35. – P.-R. GIOT, « Quelques bifaces du Paléolithique ancien du Finistère », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXI, 1955, p. 63-65. – J.-L. MONNIER, « Le Paléolithique du Finistère : un état de la question », *ibid.*, t. CXV, 1986, p. 16-21.

¹⁴ N. MOLINES, *Les industries à galets aménagés du littoral sud-armoricain (France) au Paléolithique inférieur*, BAR International Series 795, 1999, 275 p.

¹⁵ *Le Télégramme*, 10 avril 2004 ; *Ouest-France*, 10-11 avril 2004.

¹⁶ P. MERLAT, « Note sur une base consacrée à Neptune trouvée près de Douarnenez (Finistère) », *Gallia*, vol. X, 1952, p. 67-79.

priété de l'État. Après désalinisation et consolidation de la pierre au laboratoire Arcantic de Nantes, elle sera mise en dépôt au Musée départemental breton de Quimper, où elle sera exposée sur son socle d'origine. Entre-temps, elle a fait un court passage à Douarnenez, les 17 et 18 septembre 2005, où elle a été présentée au public lors des Journées du patrimoine¹⁷. Avant que son étude plus approfondie ne soit achevée, il nous a paru souhaitable d'en offrir une première ébauche aux membres de la Société archéologique du Finistère¹⁸.

La statue de Neptune trouvée au Ris est incomplète : il manque la tête et elle est brisée au niveau des mollets. La partie conservée mesure 0,59 m et le personnage entier devait atteindre environ 0,90 m. Elle a été façonnée dans un granite clair à grain fin, qui devra être expertisé par un géologue mais qui, selon les premières observations, pourrait être apparenté à celui qui était extrait de la carrière abandonnée du Mez à Locronan (4,5 km à l'est du Ris). Pour être comprise, la statue doit être replacée dans deux contextes : celui de son environnement archéologique et celui de la statuaire en pierre d'époque romaine. Le premier est amplement documenté par des découvertes et des fouilles qui ont eu lieu depuis la fin du XIX^e siècle. Citons donc un rayon ne dépassant pas 100 m :

1) sur la rive droite du ruisseau du Névet et en Kerlaz, quatre cuves à salaisons, des tuiles, moellons et pilettes d'hypocauste signalant probablement des locaux annexes et des habitats¹⁹. Sur la même rive fut fouillé en 1988 un établissement thermal²⁰.

2) Sur la rive gauche dudit ruisseau, lors de la construction d'une résidence appelée la Barre, plusieurs cuves à salaisons, les ruines d'un habitat avec mosaïques²¹. S'y ajoutent d'autres cuves à salaisons sur la presque totalité du pourtour de la baie de Douarnenez et, à moins d'un kilomètre en direction de l'ouest, l'important complexe « industriel » des Plomarc'h²². Rien d'éton-

nant donc que le commanditaire de la statue dont le nom, Caius Varenus Varus, nous est révélé par l'inscription de la base et qui était probablement lui-même producteur de salaisons de poisson et de *garum*, se soit mis avec ses congénères sous la protection du dieu qui régnait sur les mers et favorisait les activités maritimes.

Neptune est représenté ici d'une manière très classique et il ne manque pas de parallèles, tant dans la sculpture que dans les arts graphiques (mosaïque, peinture) de l'époque romaine²³. Il est nu, debout, en appui sur la jambe gauche tendue, le dos couvert d'un manteau qui apparaît de chaque côté du corps. Il tient contre sa hanche gauche un petit dauphin, encore reconnaissable malgré l'usure de la pierre, tandis que le bras droit brisé à l'amorce de l'épaule devait s'appuyer sur un trident. La facture est tout à fait

¹⁷ *Ouest-France*, 14 septembre 2005, et *Le Télégramme*, 19 septembre 2005.

¹⁸ Le milieu des spécialistes a eu connaissance de la statue du Ris au colloque qui s'est tenu à Boulogne-sur-Mer en mai 2005 sur le thème « Ressources et activités maritimes des peuples de l'Antiquité » (J.-Y. ÉVEILLARD, « À propos de la découverte d'une statue de Neptune à Douarnenez : Caius Varenus Varus, producteur de salaisons de poissons », à paraître dans les actes du colloque).

¹⁹ P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule. Le Finistère*. 29, Paris, 1989, p. 78.

²⁰ M. LE GOFFIC et J. PEUZIAT, « Les thermes du Riz-Izella en Kerlaz (Finistère) dans leur contexte gallo-romain », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 99-115.

²¹ P. GALLIOU, *Carte archéologique...*, *op. cit.*, p. 78.

²² R. SANQUER et P. GALLIOU, « Garum, sel et salaisons en Armorique gallo-romaine », *Gallia*, vol. XXX, 1972, p. 199-223. – J.-P. BARDEL et G. LE CLOIREC, « Un établissement industriel antique. L'usine à garum des Plomarc'h à Douarnenez (Finistère) », *Patrimoine. Bulletin de la Société archéologique de Corseul*, n° IX, 1995, p. 46-49.

²³ Dans la sculpture, par exemple sur le pilier de Mavilly (Bourgogne) ; dans les arts graphiques, sur une mosaïque murale de la maison de Neptune et d'Amphitrite à Herculaneum (Italie).



Fig. 6. – La statue de Douarnenez-Le Ris, vue de face et vue de profil droit.
Cliché J.-P. Bardel.

convenable et l'une des plus réussies pour la sculpture armoricaine de cette époque. Les muscles (pectoraux, abdominaux) et les autres détails anatomiques (testicules) sont rendus avec justesse. Le galbe des jambes est d'une beauté indéniable, bien que l'on constate une certaine massivité de toute la partie inférieure du corps, peut-être voulue pour donner plus de solidité et une meilleure assise à l'œuvre.

Ajoutée à plusieurs trouvailles antérieures mais hélas fragmentaires²⁴, le Neptune du Ris confirme ainsi la présence à Douarnenez et dans son arrière-pays jusqu'à Quimper, d'artistes sachant maîtriser la sculpture sur granite. Un certain nombre d'indices convergents (inscription de la base, contexte archéo-

logique) autorisent à proposer la deuxième moitié du II^e siècle et la première moitié du III^e de notre ère pour leur activité.

Jean-Yves Éveillard

²⁴ Une tête masculine à Plogonnec (J.-Y. ÉVEILLARD, « Sur quelques aspects originaux de la sculpture en pierre de l'Armorique romaine », dans *Regards sur l'Armorique romaine, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105/2, 1998, p. 82-83), une tête féminine au musée de Quimper (J.-Y. ÉVEILLARD, « Trois têtes en pierre inédites et présumées antiques au Musée départemental breton de Quimper », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXII, 2003, p. 73-83), trois groupes du cavalier à l'anguipède (J.-Y. ÉVEILLARD, « Les cavaliers à l'anguipède, des monuments sculptés du Finistère à l'époque gallo-romaine », *ibid.*, t. CXXXI, 2002, p. 71-90).

GUISSÉNY, Kervaro

Le hameau de Kervaro, perché sur le haut de la falaise morte, domine d'une cinquantaine de mètres la palud du Curnic. Dans les fourrés de prunelliers et de ronces qui se trouvent à 200 m à l'ouest, en bordure de la rupture de pente, l'attention de notre sociétaire M. Jacques Buttet a été attirée par des structures de pierres qui l'ont intrigué et qu'il nous a aimablement fait connaître. La progression à travers les épineux est particulièrement difficile et ne permet pas d'avoir une vision éloignée des accidents de terrain. Néanmoins, nous avons pu reconnaître des talutages, formés de pierres dressées et de terre, prenant souvent appui sur des affleurements naturels de roche ou sur des blocs dégagés par l'érosion météorique. Un petit bâtiment, constitué de grosses pierres sur chant, la plus grosse atteignant 2,55 m de longueur et dont la hauteur ne dépasse guère le mètre, a une surface interne de 7 m² environ, en forme de trapèze de 2,45 m de grande base, 2 m de petite base et 3,05 m de hauteur. Il y a une quarantaine d'années, une fouille partielle a eu lieu dans cette structure et elle a fourni un lot important de tessons de faïence, de grès, de verre, des fragments d'assiettes à marli, de bols, de bassins à glaçure interne, etc., qui témoignent d'une occupation entre le XVI^e siècle et le début du XX^e siècle. Cependant, plusieurs tessons sont nettement plus anciens et datent de l'âge du fer, période de La Tène. Ce site, qui n'a jamais été labouré, constitue donc une « réserve archéologique » qui ne manquera pas d'intéresser les archéologues du futur. La parcelle la plus intéressante est la n° 9, section A du cadastre de 2005, mais toutes les parcelles circumvoisines font partie de ce site, dont l'épicentre a pour coordonnées Lambert : x = 100,550 ; y = 1124,750, à une altitude de 50 m.

Michel Le Goffic

KERLOUAN, Menez-Ham

C'est en se promenant sur la plage, au nord-ouest Menez-Ham, que M. Jean Durand a eu la surprise de découvrir sur l'estran une très grande herminette en métadolérite de Plussulien, longue de 300 mm, large de 68 mm pour une épaisseur de 55 mm et un poids de 1 738 g (fig. 7).

La section est plano-convexe et le talon est pointu. Cette pièce a été réalisée à partir d'un grand éclat allongé. La face d'éclatement est plane et c'est à partir de celle-ci que les éclats de façonnage ont été enlevés. Les stigmates de cette taille sont encore bien visibles, notamment sur les flancs, car ils n'ont pas été résorbés par le piquetage ni par le polissage. Ce dernier est incomplet et n'intéresse qu'une portion du « dos » et le tranchant très arqué, pratiquement hémicirculaire, laissant ainsi de larges surfaces piquetées. L'inventeur nous a fait part de ses doutes sur l'origine de la pièce car, peu de temps avant sa découverte, des remblais avaient été déversés en bordure de la plage, au-dessus de la dune et il s'est demandé si l'herminette ne pouvait pas en provenir. Sans évacuer cette possibilité, il faut tout même noter que le démaigrissement des plages sur le littoral intervient fréquemment en fonction des marées, des vents et des courants, tout le long la côte bretonne. D'autre part, Louis Talec, qui prospectait régulièrement le littoral de Kerlouan, y avait récolté une industrie lithique dégagée par l'érosion marine²⁵. Certains silex proviennent du limon jaune et sont d'âge paléolithique, mais d'autres sont manifestement postglaciaires et peuvent être rattachés au Néolithique *sensu lato*. Il n'y a donc pas lieu de rejeter une origine locale pour cette herminette.

Michel Le Goffic

²⁵ B. HALLEGOUËT, L. TALEC, P.-R. GIOT, « Trouvailles néolithiques à Kerlouan », *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, n° 1, mars 1971, p. 7-12.

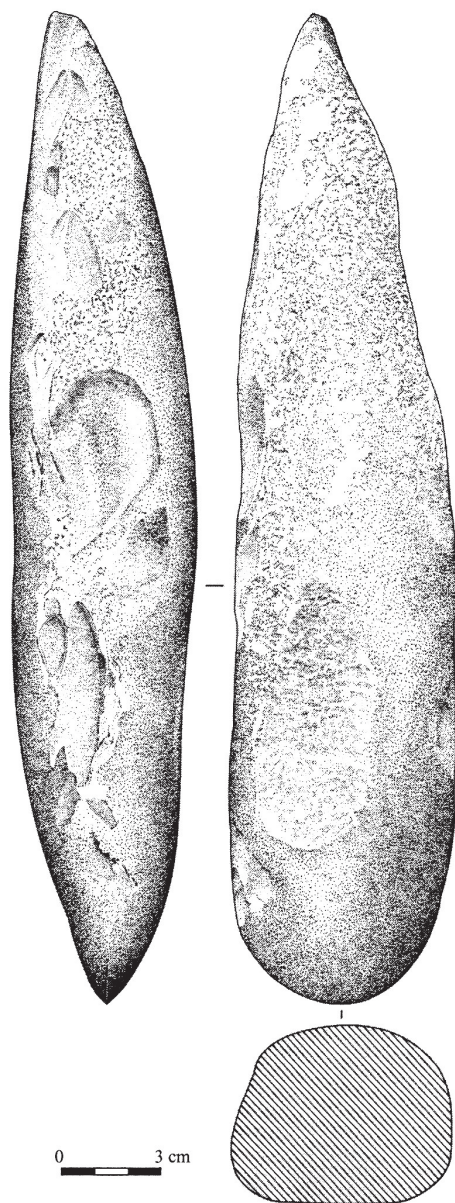


Fig. 7. – Kerlouan, *Menez-Ham*, grande herminette en métadolérite de Plussulien.
Dessin B. Grall.

PLABENNEC, Kerautret

À l'entrée d'un champ, M. Jean-Jacques Gouez a recueilli en novembre 2005 une demi-hache en bronze bien oxydé qui nous a été confiée pour étude (fig. 8). Les coordonnées Lambert de la découverte sont : $x = 102,000$; $y = 1113,550$. La trouvaille serait de peu d'intérêt si l'objet était fréquent. Or il s'agit d'un tranchant de hache à talon archaïque du type à écusson, brisée au niveau de la butée, dont le type est reconnaissable au bourrelet en V qui borde la dépression précédant la butée et que l'on nomme parfois *shield-pattern*. Cette hache est à comparer à celles du dépôt de l'île Verte à l'Île-de-Batz (musée de Morlaix) ou à celle de Saint-Helen (Côtes-d'Armor) qui se trouve au musée de

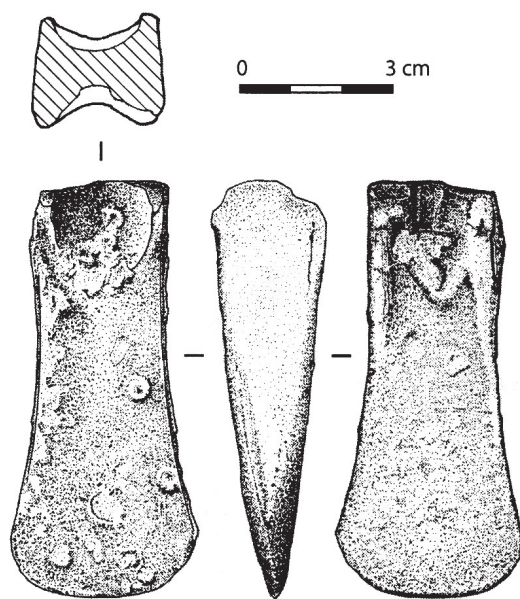


Fig. 8. – Plabennec, *Kerautret*, tranchant d'une hache en bronze du type à écusson.
Dessin B. Grall.

Rennes, par exemple²⁶. Cette dernière montre, de plus, un autre point de comparaison, qui est la présence de flancs légèrement concaves dès la fin du tranchant convexe. Ce type d'objet est un prototype des haches à talon qui seront très fréquentes au Bronze moyen ; il est peu courant en Armorique et vraisemblablement importé ; il peut être daté du début du Bronze moyen, vers 1500 av. J.-C.

Michel Le Goffic

PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, Ruot-Nevez

Malgré les prospections des « antiquaires » du XIX^e siècle, celles des archéologues du XX^e et les inventaires de plus en plus complets, il y a toujours des sites qui ne sont pas pris en compte. Il y a quelques années, nous signalions la présence de deux menhirs, de part et d'autre du cours supérieur du ruisseau qui se jette dans l'étang de Kergalan et qui forme la limite communale entre Plogastel-Saint-Germain et Plovan d'une part, et Peumerit et Tréogat de l'autre²⁷. Plus en aval se trouvent les menhirs bien connus de Lespurit en Plovan (classés parmi les Monuments historiques en 1923). Entre ces deux groupes de mégalithes se trouvait un menhir de dimensions plus modestes, dans le bas de la parcelle 784, section E du cadastre de 1979, et à quelques mètres seulement du cours d'eau ; nous l'appellerons menhir de Ruot-Nevez 2 (coordonnées Lambert : x = 103,640 ; y = 2349,860). Cette pierre érigée n'a jamais été inventoriée et ne figure donc pas dans la carte archéologique. Lorsque la ligne électrique de 63 KV a été mise en place, le menhir de Ruot-Nevez 1 et celui de Kerven ont bien été pris en compte, mais le malheur a voulu que le menhir de Ruot-Nevez 2 se trouvât exactement sur le passage de la ligne et il n'a pas résisté aux gros engins qui ont mis en place le pylône.

Comme tant d'autres mégalithes, il aurait disparu du paysage sans laisser de traces si M. Clet Bonis ne s'était intéressé au patrimoine mégalithique de la région et n'en avait réalisé plusieurs clichés au cours de l'été 2003 (fig. 9). Dans cette région du pays bigouden, plusieurs ruisseaux sont ainsi jalonnés de pierres dressées, au moins dans leurs cours supérieur. Nous en ferons une étude prochainement.

Michel Le Goffic

PLOUESCAT, Gorré-Bloué

Le hameau de Gorré-Bloué est bien connu pour ses vestiges archéologiques datant du Néolithique, comme le menhir ou les restes du dolmen, et aussi pour les thermes gallo-romains. C'est grâce à l'association Sevel Ploueskad qu'une stèle hémisphérique inédite, datant de la Protohistoire, vient d'être inventoriée. Elle a un diamètre respectable de 1,20 m et est haute de 1,30 m, mais la partie travaillée ne mesure que 0,65 m de hauteur. Elle a été découverte à 500 m au sud-sud-est de son emplacement actuel, dans un champ, en face du calvaire de Kergoal.

Michel Le Goffic

PLOUESCAT, Kernic

Lors d'une extraction de sable, en 1963, une stèle de l'âge du fer fut découverte en même temps que des poteries aujourd'hui disparues. Sous la dune se trouvait très vraisemblablement un petit cimetière à incinéra-

²⁶ J. BRIARD, *Les Dépôts bretons et l'âge du bronze atlantique*, Travaux du Laboratoire d'anthropologie préhistorique de la faculté des sciences de Rennes, Rennes, Becdelièvre, 1965, p. 82-84 et fig. 23.

²⁷ M. LE GOFFIC, « Notices d'archéologie finistérienne (année 1992) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 77-79.

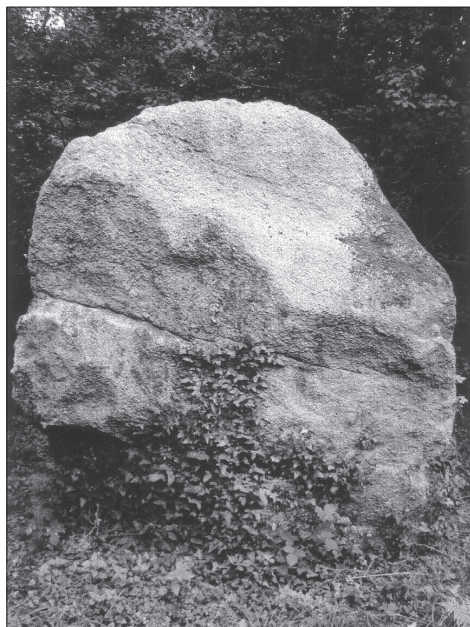


Fig. 9. – Plogastel-Saint-Germain, *Ruot-Nevez* 2, quatre vues du menhir disparu, sous différents angles.
Cliché Clet Bonis.

tions du début de La Tène. Mentionnée par L. Talec, la stèle n'avait pas été retrouvée lors de l'inventaire de M.-Y. Daire et P.-R. Giot²⁸, et pour cause : elle avait été transférée dans une propriété privée voisine, rue du Kernic, et plantée à l'envers. C'est à l'initiative de l'association Sevel Ploueskad, avec l'accord du nouveau propriétaire des lieux et celui de la commune de Plouescat, que le monolithe a pu retrouver son emplacement d'origine, sur un terrain communal, accessible à tout un chacun.



Fig. 10. – Plouescat, *Kernic*, remise en place de la stèle de l'âge du fer.
Cliché Sevel Ploueskad.

Nous ne pouvons que féliciter tous ceux qui ont participé à cette opération, qui mérite d'être citée en exemple. La stèle est du type

haut à section quadrangulaire. La hauteur totale, embase comprise, est de 2,10 m et la partie dressée mesure 1,60 m.

Michel Le Goffic

PLOUGONVELIN, environs de Saint-Marzin-Trovern

Les stèles de l'âge du fer abondent dans le département du Finistère, aussi charger cette chronique d'une unité supplémentaire aurait pu paraître inutile²⁹. Nous avons cru bon toutefois de faire connaître celle-ci en raison des particularités qu'elle présente. Elle nous a été signalée par M. Lucien Chapel, du bourg de Plougouvelin, à qui elle avait été apportée par des agriculteurs dans les années 1971-1972, dans un lot de pierres destinées aux fondations du mur entourant son jardin. Elle provenait des secteurs de Saint-Marzin et Trovern, sur la route du bourg de Plougouvelin à Saint-Mathieu, et on suppose qu'elle avait été mise au jour à la suite de l'arasement de talus.

Il s'agit d'une petite stèle de 0,70 m de hauteur, embase comprise, mais elle a été brisée à son sommet et il faut ajouter approximativement 0,30 m. La partie au-dessus du sol ne mesure plus que 0,31 m. Elle est de forme tronc-pyramidale à peine marquée, et sa largeur à la base est de 0,28 m. Le matériau est un granite clair à deux micas, d'origine non locale (peut-être granite de Saint-Renan ?). Son intérêt principal réside dans la présence, sur l'une des faces, de onze cupules circulaires bien dessinées, d'un diamètre moyen de 5 cm et d'une profondeur de 1 à 2 cm. Neuf sont réparties assez réguli-

²⁸ Marie-Yvane DAIRE et Pierre-Roland GIOT, *Les Stèles de l'âge du fer dans le Léon*, Rennes, Institut Culturel de Bretagne-Travaux du Laboratoire « Anthropologie-Préhistoire-Protohistoire-Quaternaire armoricain », 1989, p. 53.

²⁹ M.-Y. DAIRE, P.-R. GIOT, *Les Stèles de l'âge du fer dans le Léon*, *op. cit.*

rement et remplissent pratiquement toute la surface. Deux autres sont situées sur l'embase destinée à être enterrée, ce qui prouve qu'elles ont été creusées avant la mise en place du monument, à moins qu'elles l'aient été lors d'un remploi de la pierre, ce qui nous semble moins probable³⁰. Cette observation apporte-t-elle un éclairage nouveau sur ces énigmatiques cupules, déjà signalées sur des monuments qui s'étalent entre le Néolithique et l'âge du fer³¹ ?

Jean-Yves Éveillard



Fig. 11. – Stèle de l'âge du fer avec cupules découverte à Plougonvelin.
Cliché Y. Allain.

PLOUGUIN, Keraloret

À 250 m au nord du hameau de Keraloret, M. Jean Durand, lors d'une visite pendant la construction des éoliennes de Plouguin, a eu la surprise de découvrir dans les terrassements une très belle lame de hache à bouton en métadolérite de Plussulien. Il est bien connu que la commune de Plouguin contient un des gisements les plus importants et de bonne qualité de fibrolite, cette roche très utilisée au Néolithique pour la confection de lames de haches polies et accessoirement

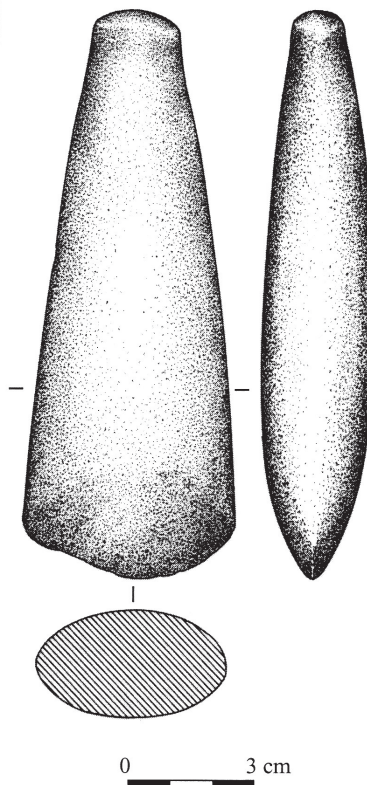


Fig. 12. – Plouguin, Keraloret, hache à bouton en métadolérite de Plussulien.
Dessin B. Grall.

³⁰ Des cupules sont connues sur deux autres pierres à Plougonvelin : sur l'une des deux stèles du « Gibet des moines » à Saint-Mathieu, et sur une croix plate au musée de Saint-Mathieu, probablement taillée dans une dalle mégalithique.

³¹ Pour les premiers, voir M. LE GOFFIC, « Les cupules en relation avec les monuments mégalithiques du Finistère », *Brigantium*, vol. 10, 1997, La Corogne, p. 355-375 ; J. LECORNEC, « Le problème des cupules dans l'architecture mégalithique, protohistorique et historique », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXIX, 2003, p. 7-16. – Pour les seconds, voir M.-Y. DAIRE, *Les Stèles de l'âge du fer dans l'ouest de la Gaule*, CeRAA, 2005, p. 92-93.

d'autres objets, comme des pendeloques et des perles. La présence de cette hache en roche allogène est donc intéressante, surtout parce qu'il s'agit d'un type considéré non comme un instrument d'usage courant, comme toute autre hache, mais comme un objet de prestige.

La hache est longue de 130 mm, sa largeur au tranchant est de 49 mm et de 20 mm au bouton ; l'épaisseur maximale est de 25,5 mm et celle du bouton est de 12 mm ; son poids est de 219 g. Elle est de section elliptique avec un tranchant arqué montrant une grande ébréchure et deux petites. Son poli est intégral et la patine est foncée.

Michel Le Goffic

PLOUHINEC, Le Souc'h

Connues depuis le début du XIX^e siècle, les chambres des dolmens de la pointe du Souc'h ont été fouillées par Grenot en 1870 et 1871. L'appellation « dolmen à chambre compartimentée » a été définie par le fouilleur qui, en outre, y a mis au jour un type de vase nouveau, ce qui en fait un site éponyme.

Après une campagne de sondage en 2000 et une fouille programmée triennale 2001-2003, une seconde triennale 2004-2006 a été entreprise pour achever la fouille du cairn nord et de ses abords.

En 2005, une partie des carrés conservés en témoins a été fouillée, de façon à dégager entièrement les façades orientale et occidentale du cairn. La fouille de ces carrés n'a pas apporté d'enseignement important, si ce n'est l'explication d'un alignement de pierres de grand module entre les entrées des couloirs des dolmens 1 et 2, qui ne correspond pas à un parement, comme on pouvait le supposer, mais plutôt à une déconstruction du cairn dès le Néolithique moyen-final (fig. 13).

Un sondage, au sud de l'entrée du couloir du dolmen 3, a montré que son parement de façade avait été masqué par la construc-

tion, plus en avant, d'un parement lié à la construction du dolmen voisin plus tardif (dolmen 2).

À une vingtaine de mètres à l'ouest des cairns se trouvent deux dépressions, dont l'une a été sondée. Un transect de 2 m de large et 14 m de long a été fouillé jusqu'à l'orthogneiss en place (O1 27-33). La dépression sondée est une carrière, d'où a été extraite une partie de la masse des pierres constituant le cairn. L'aspect et le module des pierres utilisées correspondent à ceux déterminés par le réseau de diaclases, fissures et failles du *bed rock*. La dépression est comblée par des sédiments provenant de la découverte et par les petites plaquettes et éclats de gneiss non utilisés pour la maçonnerie de pierre sèche.

La stratigraphie du remplissage est formée de onze couches (US 1 à 11) [fig. 14]. Il est possible de distinguer au moins deux grandes phases de comblement de cette carrière. La première comprend les US 5 à 11, avec un remplissage progressant vers le nord, et se termine avec l'US 5, la seconde avec les US 4 et 3, dont le remplissage progresse vers le sud, l'ultime comblement étant réalisé par l'apport de l'US 3a. Cela laisse penser que le comblement s'est fait pendant l'exploitation de la carrière, les remblais provenant du recul du front de taille, après prélèvement des matériaux intéressants pour la construction des cairns. Les US de teinte foncée proviennent d'horizons A tandis que les US ocre jaune ou rougeâtre sont issues d'horizons B plus ou moins sporadiques, chargés en hydroxydes ferriques.

La fouille du transect O1 27-33 s'est révélée particulièrement instructive et a montré que cette dépression est bien une carrière. Les charbons de bois récoltés et adressés à Groningue pour datation 14C, s'ils ne sont pas en relation avec l'occupation mésolithique du sol, fourniront, nous l'espérons, un phasage de l'utilisation de cette carrière.

Michel Le Goffic

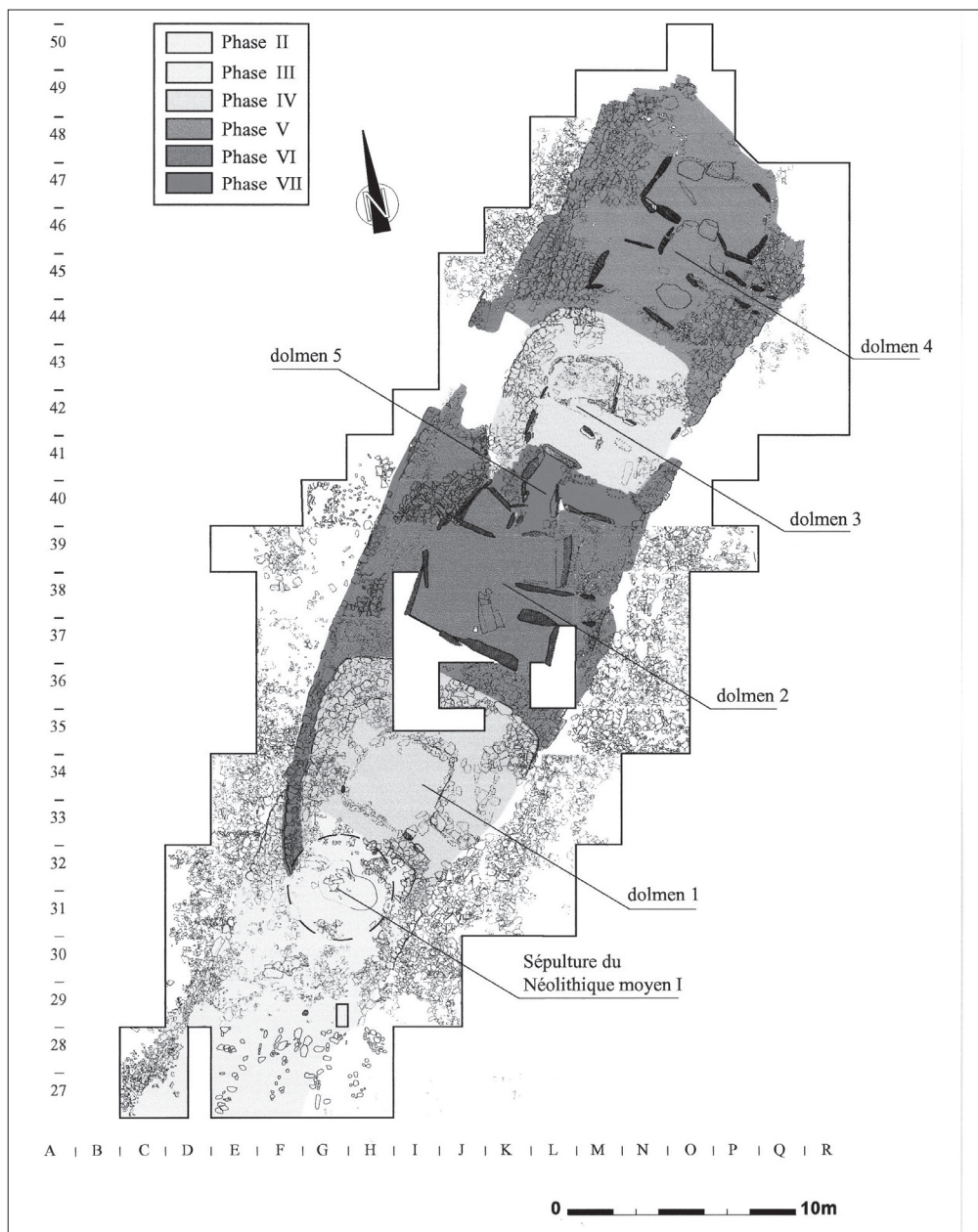


Fig. 13. – Plouhinec, *Le Souc'h*, plan du cairn septentrional et interprétation des phases de construction et d'aménagement.

PLOUNÉOUR-MÉNEZ, Roc'h-Conan

Une fois n'est pas coutume, c'est à l'occasion d'une opération médiatique qu'un menhir, certes de taille modeste, a été répertorié. Les articles de presse du *Télégramme* du 8 novembre 2005, annonçant le relevage d'un menhir sur le territoire de la commune de Plounéour-Ménez par l'association Prosantel et la coopération d'autres associations locales, à la suite d'une conférence, ont eu pour effet de surprendre les services archéologiques du département et de la région et, bien entendu, l'interdiction de procéder à ce relevage a été adressée au maire de Plounéour-Ménez qui y a donné suite. Le 12 novembre, jour annoncé pour l'opération, la salle polyvalente de Plounéour-Ménez était comble pour écouter les explications des deux intervenants. Le but de l'opération était de « neutraliser les ondes négatives émanant de l'antenne Bouygues située près de la gare de Pleyber-Christ et de procurer aux promeneurs un lieu de ressourcement et de récupération d'énergie ». Il va sans dire que devant une telle problématique, l'autorisation ne pouvait être accordée sans certaines précautions. L'enquête qui a suivi a permis de découvrir sur les lieux, à quelques mètres d'une ancienne voie – peut-être antique – dans une lande aujourd'hui partiellement plantée, un petit menhir de 1,10 m de hauteur, en granite local à phénocristaux de feldspath, dont certains mesurent plus de 7 cm de longueur (fig. 15). Il se trouve dans la parcelle n° 188, section D2 du cadastre à jour pour 1968 ; coordonnées Lambert : x = 142,940 ; y = 1104,330. À une quinzaine de mètres à l'est, près du talus, un bloc du même granite, long de 4,40 m et large de 1,05 m, sort de terre. C'est la pierre que le collectif associatif voulait mettre debout. Pour ce faire, un léger grattage des horizons superficiels du sol avait été opéré. Sans être affirmatif, en l'absence de toute fouille ou sondage, il semble qu'il s'agisse d'un bloc dégagé par l'érosion et non d'un véritable

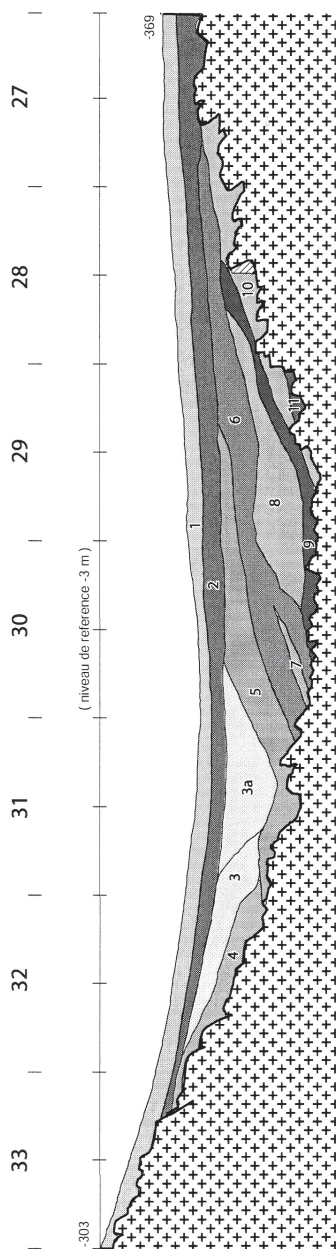


Fig. 14. - Plouhinec, *Le Souc'h*, relevé de la coupe du transect réalisé en O1 27-33.

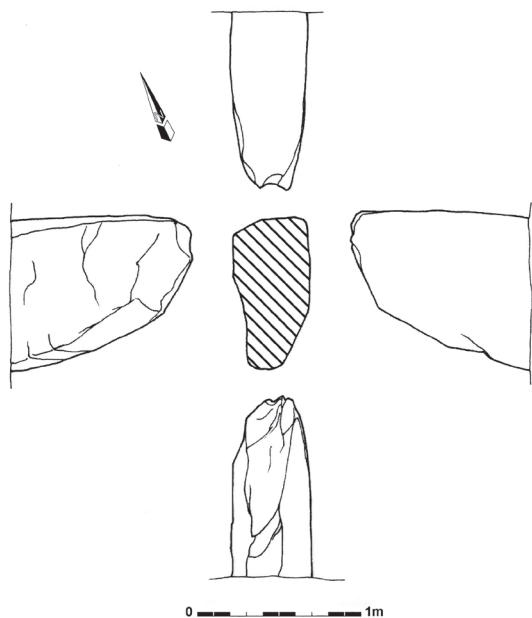


Fig. 15. – Plounéour-Ménez, *Roc'h-Conan*, menhir en granit.
Cliché M. Le Goffic.

menhir abattu. Il existe, dans les parcelles voisines, de très nombreux blocs et rochers de toutes dimensions, ce qui justifie pleinement le toponyme du hameau le plus proche : *Roc'h-Conan*. Quoi qu'il en soit, sans dissenter sur les raisons de l'opération projetée, sur la compétence des opérateurs qui manient davantage le pendule et la baguette de sourcier que la truelle, ni sur leur bonne foi, il y a lieu de s'interroger et recenser rapidement les menhirs, si petits soient-ils, car, comme l'a montré la déplorable fin du menhir de Ruot-Névez 2 en Plogastel-Saint-Germain (voir *supra*) et comme l'a révélé la conférence du 12 novembre, de nombreux blocs ont déjà été érigés dans le Finistère pour « neutraliser les lignes de nuisances » qui affecteraient aussi bien les humains que les animaux. Le problème qui se pose est que ces pierres sont toutes

des blocs allongés, parfois longs de plusieurs mètres, qu'ils sont présentés érigés et que, lorsque le temps aura fait son œuvre, il sera difficile de savoir sans sondage préalable s'il s'agit d'un véritable menhir préhistorique ou d'un « menhir Prosantel ».

Michel Le Goffic

PLOUNÉOUR-MÉNEZ, *Roc'h-Trédudon*

« Silencieux menhir, énigme de la lande » écrivait Brizeux ! Si elle pouvait parler, cette pierre dressée en schiste local (schiste gédinnien de la formation des schistes et quartzites de Plougastel), haute de 1,20 m, large de 1,15 m pour une épaisseur d'environ 0,40 m, nous dirait depuis combien de temps elle se trouve à l'angle des parcelles 969,970 et 973 de la section H du cadastre de Plounéour-Ménez.



Fig. 16. – Plounéour-Ménez, *Roc'h-Trédudon*, pierre dressée en schiste, dans la lande.
Cliché M. Le Goffic

Est-ce une simple borne placée à cet endroit pour marquer la limite d'une propriété ? Nous ne le pensons pas, car il n'existe pas d'équivalent dans les environs. Nous pen-

sons plutôt qu'il s'agit d'un petit menhir, qui a sans doute servi postérieurement de borne. Nous connaissons un exemple équivalent sur le territoire de la commune de Brennilis.

Michel Le Goffic

PLOUVORN, Keravel

En décembre 2004, un effondrement s'est produit dans la parcelle n° 1296, section C2, du cadastre à jour pour 1993. À la suite d'un second effondrement, le Service départemental d'archéologie a été averti en mai 2005 par Étienne Mouster et a réalisé les constatations d'usage. Les coordonnées Lambert sont : x = 134,900 ; y = 1117, 310. Sont apparues une chatière et l'extrémité d'une salle souterraine orientées sensiblement est-ouest, et qui, de toute évidence, appartiennent à un souterrain de l'âge du fer.

Michel Le Goffic

PLOUVORN, Trégonnec

C'est par l'intermédiaire d'Étienne Mouster que nous avons également eu connaissance d'un effondrement dans une parcelle cultivée, n° 967, section C3 du cadastre à jour pour 1993, dont les coordonnées Lambert sont : x = 134,020 ; y = 1115,330. Au fond de l'excavation se trouvait un cône d'éboulis qui laissait voir un rétrécissement correspondant très vraisemblablement à une chatière. Comme dans le cas de Keravel en Plouvorn, en l'absence de toute fouille, cette structure laisse penser à la présence d'un souterrain de l'âge du fer, témoignant de l'existence en surface d'une ferme indigène.

Michel Le Goffic

SAINT-POL-DE-LÉON, Tréguintin

À l'inverse des terroirs plus occidentaux du pays de Léon (Plouescat, Kerlouan, Plouguernew, Porspoder...), les monuments

mégalithiques sont, aujourd'hui, rarissimes aux environs de Saint-Pol-de-Léon. Cette rareté n'est pas à rapporter aux contraintes géologiques imposées par le sous-sol, mais, selon toute probabilité, reflète les impacts dévastateurs de l'emprise omniprésente des cultures légumières de la « Ceinture dorée ». La meilleure preuve de cette interprétation est fournie par la destruction, en 1943, de la superbe allée couverte – ou « triple dolmen » – située à Keravel, à la limite des communes de Saint-Pol-de-Léon et de Roscoff³².

À notre connaissance, l'un des rares, sinon le seul « rescapé des massacres » – selon l'expression imagée de P.-R. Giot – encore en place à Saint-Pol-de-Léon, se dresse vers l'extrémité sud-est de la commune, près de la ferme de Tréguintin, dans un champ appelé Parc-ar-C'heo (Champ de la caverne), section F, n° 400 du cadastre, à moins de 400 m du hameau de Kerangouez³³.

Ce dolmen à couloir – ou allée couverte – ne constitue plus, probablement, qu'une partie de l'ensemble primitif. Selon un docu-

32 Ladite allée couverte a été réduite en moellons (communication orale de P.-R. Giot). Le monument est représenté sur plusieurs cartes postales. Il est également figuré par un lavis de G. TOSCIER, *Le Finistère pittoresque (Sites et monuments)*, Brest, t. I, 1906, p. 467. Il est brièvement signalé par le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IV, 1876, p. 27, dans la « Réponse, pour la commune de Saint-Pol-de-Léon, au questionnaire archéologique contenu dans le Bulletin officiel de l'Instruction primaire du 29 juin 1875. » Selon ce document, il était situé dans un champ désigné sous le nom de Parc-an-Dolmen (section C, n° 413, du cadastre de Roscoff) et offrait une longueur de 20,50 m. Le monument est également cité par FLAGELLE, « Notes archéologiques sur le département du Finistère », *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2^e série, t. IV, 1876-1877, p. 1-90 (p. 72).

33 Le dolmen de Tréguintin est parfois appelé dolmen de Kerivin (ou Keriven). Cette dénomination nous paraît fautive, ledit ouvrage étant érigé à plus de 600 m de cette dernière ferme. Il est également cité par Flagelle (art. cité, p. 78). Pour Fréminville (*Antiquités du Finistère*, Brest, 1832, p. 59), il s'agit d'un « autel druidique » (*sic*).



Fig. 17. – L'allée couverte de Tréguintin, photographiée le 15 août 1989.
Au fond, de part et d'autre, l'estuaire de la Penzé.

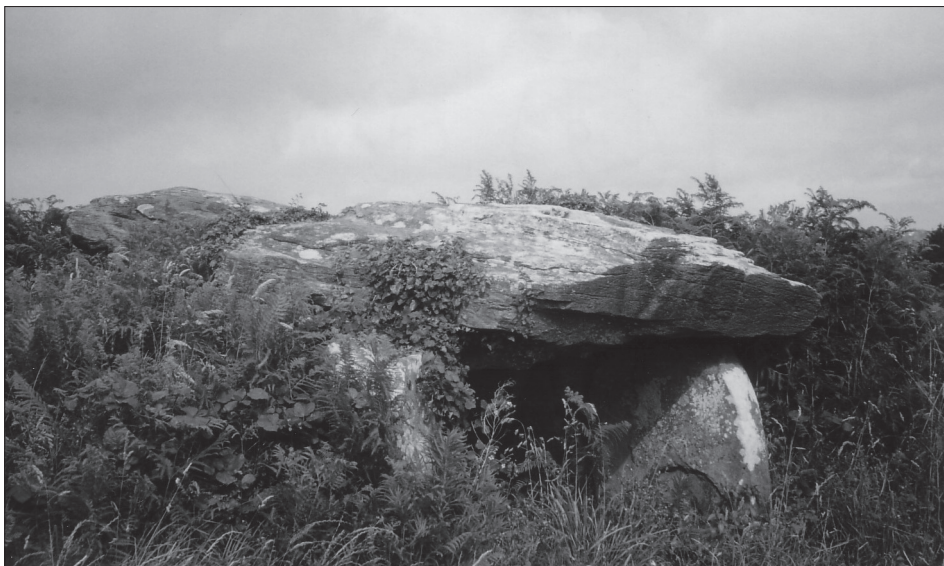


Fig. 18. – Le même monument, photographié approximativement sous le même angle, le 8 juillet 2005, disparaît, en grande partie sous la végétation.
À gauche, orthostat en amphibolite gneissique ; à droite, orthostat en granite fin gris ; table en amphibolite gneissique.
Clichés Louis Chauris.

ment de 1876³⁴, l'ouvrage avait alors une longueur de 8,50 m ; le terrain occupé par les pierres détachées s'étendait sur environ 11 mètres de long. Actuellement, le monument, assez ruiniforme, est partiellement masqué par la végétation – ce qui rend difficile la mesure précise de son allongement (selon une direction d'ensemble NNE-SSW) ; la hauteur maximale visible des orthostats est de l'ordre de 1,50 m ; du côté est, dans les fougères, apparaissent les vestiges probables d'une enceinte externe, inconnue du côté ouest.

Le principal intérêt du dolmen de Tréguintin réside dans sa composition lithologique. L'épaisse couverture limoneuse, de teinte ocre jaune, qui confère à la région saint-politaine sa fertilité légendaire, s'étend largement autour du monument³⁵. Dans ces conditions, les matériaux nécessaires à sa construction ne semblent guère avoir pu être prélevés à proximité immédiate.

L'essentiel du monument est constitué par une orthoamphibolite gneissique³⁶ de teinte bleu-noir verdâtre. La schistosité pro-



Fig. 19. – Table méridionale de l'allée couverte de Tréguintin, en amphibolite gneissique.

Champ d'artichauts à proximité immédiate du monument... (8 juillet 2005).
Cliché Louis Chauris.

noncée qui l'affecte a conduit à la formation de dalles, mais, en même temps, a entraîné, sans doute déjà avant la mise en œuvre, un grossier délitage ou écaillage en plaques, provoquant une surface irrégulière.



Fig. 20. – Table septentrionale de l'allée couverte de Tréguintin, en amphibolite gneissique.

À l'arrière-plan, champ récemment labouré (8 juillet 2005).

Cliché Louis Chauris.

Ladite amphibolite a été recherchée pour les deux dalles ou tables de couverture (fig. 19-20). La table méridionale affecte un contour grossièrement carré (~ 2,60 x 2,30 m) ; son épaisseur, variable selon les points du fait de l'écaillage, peut atteindre 0,60 m. Dans ces conditions (avec une densité de l'ordre de 2,9) son poids peut être estimé à une dizaine de tonnes. La table septentrionale offre un contour plus irrégulier, avec une extrémité ouest à angle aigu, et une extré-

34 « Réponse... au questionnaire... », art. cité.

35 Ces limons sont d'origine lœssique : ils ont été apportés, lors de la dernière période glaciaire, par les vents qui soufflaient sur la Manche asséchée... Il est certain, toutefois, que des épierrages – encore en cours aujourd'hui – ont fait disparaître ici, presque entièrement, le substratum rocheux pointant naguère çà et là.

36 Les amphibolites sont des roches métamorphiques. Les orthoamphibolites dérivent de la transformation d'anciens gabbros (cf. L. CHAURIS, partie occidentale de la *Carte géologique au 1/50 000 Plestin-les-Grèves*, éd. BRGM, 1985).

mité est subrectiligne ; dans ses plus grandes dimensions, elle atteint 3,20 x 2,70 m.

Les orthostats – ou piliers – ainsi que des éléments voisins plus ou moins éboulés, de même composition amphibolitique, sont au nombre de neuf. L'élément qui ferme l'allée couverte au nord est également constitué par une amphibolite. Au total, les amphibolites représentent encore aujourd'hui douze éléments du monument. Ces roches sont remarquablement exposées sur l'estran et dans les basses falaises littorales voisines, tout particulièrement à la pointe de Bouillennou, où d'énormes éléments, dégagés par l'érosion marine ancienne, ont été ultérieurement colmatés par les limons. Les blocs épars sur le rivage ont pu être directement prélevés sans travaux de « découverte » ; le seul problème était alors le transport, au maximum légèrement supérieur à deux kilomètres.

L'orthostat implanté sur le côté droit de l'entrée est constitué par un granite grisâtre, à grain fin, riche en biotite (mica noir). Les deux côtés parallèles à l'allongement de l'allée couverte sont formés par une diaclase (fissure plane), manifestement mise à profit ; par contre, face à l'entrée, la morphologie est un reflet de l'érosion (fig. 18, 23). Les dimensions maximales approximatives sont les suivantes : hauteur (1,35 m) ; largeur (1,00 m) ; épaisseur (0,45 m), soit avec une densité de 2,7, un poids d'environ 1,6 tonne. Le plus proche affleurement de cette roche connu à ce jour³⁷ est situé près de la chapelle de Kerigou, à l'extrémité méridionale de l'anse de Pempoul, soit à un peu plus de deux kilomètres du dolmen.

Un autre granite, nettement différent du précédent, forme le second orthostat du côté droit. C'est une roche à grain fin-moyen, à nuance ocre-rose. Manifestement, le bloc a été utilisé tel quel ; il présente une morphologie d'érosion naturelle, aux contours arrondis avec deux protubérances sommitales et une fissure oblique ; ses dimensions maximales sont les suivantes : hauteur (1,40 m) ;



Fig. 21. – Pointe de Bouillennou en Saint-Pol-de-Léon.

Gros blocs d'amphibolite gneissique, identiques à ceux du dolmen de Tréguintin, éboulés en haut de l'estran (10 août 2005).

Cliché Louis Chauris.



Fig. 22. – Un peu à l'est de la pointe de Bouillennou, affleurement, naguère exploité, d'un filon de granite ocre, recoupant les amphibolites gneissiques (10 août 2005).

Cliché Louis Chauris.

³⁷ L. CHAURIS et E. MARCOUX, *Carte géologique au 1/50 000 Saint-Pol-de-Léon*, éd. BRGM, 1998.



Fig. 23. – Côté droit, à l'entrée de l'allée couverte de Tréguintin.

Orthostat en granite gris à grain fin, limité par deux diaclases parallèles. Table en amphibolite gneissique à schistosité bien visible (8 juillet 2005).
Cliché Louis Chauris.

longueur (0,90 m) ; épaisseur (0,35 m). Un second élément, de nature pétrographique identique, constitue, semble-t-il, l'un des vestiges de l'enceinte externe présumée. Sa longueur maximale atteint 2,50 m. Selon toute probabilité, ces deux éléments, qui appartiennent au faciès de bordure méridionale du massif granitique de la baie de Morlaix³⁸, ont été prélevés sur l'estran du large estuaire de la Penzé, au NNE du monument³⁹.

La mise en œuvre de trois roches différentes (une amphibolite gneissique, un granite gris et un granite ocre) confère au dolmen de Tréguintin une originalité certaine⁴⁰. Du fait de sa structure, l'amphibolite fournissait, naturellement, des tables de forte dimension, ne nécessitant aucun façonnement. L'appel au granite gris et au granite ocre pour quelques orthostats pouvait s'interpréter *a priori* par une plus forte résistance à l'écrasement que l'amphibolite, fragilisée par sa texture litée ; mais cette interprétation ne résiste pas à l'examen puisque les autres orthostats sont de nature amphibolitique. Peut-être ne devrait-on pas négliger une motivation artistique, liée à l'emploi concomitant de trois matériaux de teinte fort différente. Quoi qu'il en soit, l'opposition lithologique entre les deux orthostats à l'entrée du dolmen (granite gris à droite, amphibolite bleu-vert à gauche) ne laisse pas d'intriguer⁴¹.

Louis Chauris

³⁸ L. CHAURIS, *Carte géologique Plestin-les-Grèves*, *op. cit.*

³⁹ À l'intérieur du dolmen, surtout près de l'entrée, plusieurs blocs d'amphibolite, de quelques dizaines de centimètres de long, sont probablement des témoins de l'épierrage des champs voisins, déposés par les cultivateurs.

⁴⁰ On notera que les phthanites (microquartzites très finement lités, à éléments carbonés), qui affleurent à proximité du monument, n'ont pas été mis en œuvre. Cette absence s'explique aisément par les dimensions toujours très restreintes des blocs de cette roche, par suite de sa fracturation intense, incompatibles avec la notion même de « mégalithe ».

⁴¹ L'examen attentif des anciennes cartes postales de l'allée couverte de Keravel suggère nettement l'emploi de deux roches différentes, l'une litée, très certainement d'origine métamorphique ; l'autre, massive, de nature granitique. Mais il n'est pas possible d'aller plus loin dans le diagnostic lithologique. Flagelle, art. cité, a signalé quelques autres mégalithes à Saint-Pol-de-Léon (menhir près de Kerhom ; dolmen près de Creac'h-Mikeal ; plusieurs menhirs au village de Roc'higou). Nous ignorons si ces monuments existent toujours.

An Eured Vein, la noce de pierres de Brasparts (Finistère)

par Michel Le Goffic

Cet alignement de menhirs est situé entre le Menez Mikel, encore appelé Mont Saint-Michel de Brasparts ou, plus anciennement, Montagne de Cronan, et le Roc'h Kleger, culminant respectivement à 381 m et 316 m. Sa situation topographique n'est pas anodine puisqu'il se trouve à la limite de deux bassins versants : au nord, la vaste dépression où coule l'Ellez alimentant le lac artificiel de Brennilis qui a en grande partie ennoyé les tourbières du Yeun Ellez, et au sud, un vallon encaissé, orienté nord-sud, où prend naissance la Douffine ; ces deux rivières sont des affluents de l'Aulne (fig. 1).

Au cadastre, section AE, les parcelles qui contiennent les menhirs s'appellent « la Montagne du Cosquer » (parcelle 264) et « Kernoël » (parcelle 462). Curieusement, ces dénominations, qui s'appliquent à un grand nombre de parcelles du secteur, ne traduisent aucunement la présence de mégalithes et ne rappellent pas non plus la légende dont il sera fait mention ci-après.

Les parties les plus élevées de la bordure sud du Yeun Ellez sont constituées par la formation des grès armoricains datant de l'Ordovicien. La roche originelle est un sable siliceux transformé en quartzite blanche. Cette formation puissante de plusieurs centaines de mètres est formée de bancs métriques séparés par des joints schisteux¹. Ces quartzites sont souvent lardées de filons et filonnets de quartz. Tous les menhirs de l'alignement sont constitués de cette roche.

C'est dans les *Études archéologiques et géographiques* du baron de La Pylaie, parues en 1850, qu'il semble bien que l'alignement de An Eured Vein soit mentionné pour la première fois. En voici la relation que fit l'auteur : « Le 30 décembre [1845], le ciel me promettant au matin une belle journée, je me disposai à aller à la recherche d'un

¹ C. CASTAING, *Notice explicative de la carte géologique de la France à 1/50 000*, feuille de Huelgoat, BRGM, 1988, 62 p. (p. 6).

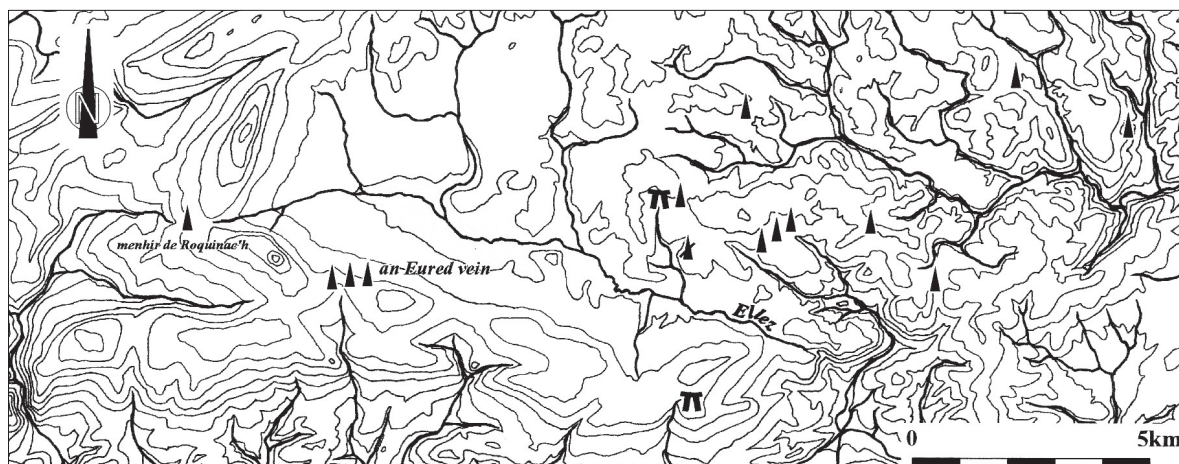


Fig. 1. – Implantation de l'alignement mégalithique de « An Eured vein » dans la topographie.

alignement de peulvans² qu'on m'avait indiqués dans la plaine élevée qui se trouve à la base du mont Saint-Michel, du côté du sud-est. Ignorées de tous les savants, ces pierres forment un alignement long de quatre cents pas³, d'orient en occident, avec quelques particularités que je suis obligé d'omettre ici. On les nomme *ar men zon eus Praden pen ar yun dreuz*, c'est-à-dire les pierres debout du plateau qui forme l'extrémité d'un pâturage humide ; il se trouve en travers de la chaîne des hauteurs.

« Une tradition que je ne dois pas omettre ici se rattache à ce long alignement de peulvans : celui-ci ne serait autre chose qu'une noce changée en pierres par la puissance divine, afin de punir d'une manière exemplaire son irrévérence envers les choses saintes. Un prêtre, qui traversait la plaine en portant le viatique, aurait passé près de cette nombreuse compagnie sans que personne se mît à genoux et fît même semblant de le voir. Comme un tel excès d'impiété ne pouvait rester impuni, tout aussitôt Dieu pétrifia sur place cette bande irréligieuse. Bien d'accord avec les pères de l'Église, que tout est possible à Dieu, nous nous permettons seulement

de faire observer que cette histoire eût offert plus de vraisemblance si les pierres de cette longue série, au lieu d'être solitaires, se fussent trouvées deux à deux, ainsi que marchent les gens d'un cortège nuptial⁴. »

C'est encore le baron de La Pylaie qui nous donne quelques renseignements supplémentaires sur d'autres monuments du voisinage comme le menhir de Roquinac'h, haut de quinze pieds environ⁵ et, en parlant de la montagne, « ...entre son point culminant formé par le piton de rochers nommé *le Cléguer*, et un autre rocher à l'ouest nommé *Roc'h ar vran*, le rocher des corbeaux, je découvris deux espèces de cromlechs, un petit *carnedd* ou amas celtiques, et deux

² *Peulvan* ou *peulven* (littéralement : « pieu de pierre ») est un mot breton habituellement utilisé, tout comme *men sao* (« pierre debout ») pour désigner un menhir dans les monts d'Arrée.

³ Quatre cents pas font 333 m.

⁴ J.-M. BACHELOT DE LA PYLAIE, *Études archéologiques et géographiques mêlées d'observations et de notices diverses*, Bruxelles, 1850 ; Quimper, Société archéologique du Finistère, 1970, 2^e éd., 570 p. (p. 247-248).

⁵ Quinze pieds font 4,95 m.

menhirs. Ces monuments sont au sud du mont Saint-Michel⁶. »

L'archiviste Le Men signale, dans sa « Statistique monumentale du Finistère », une « enceinte (celtique ?) appelée *Plas-ar-Bernou*⁷, dans le marais de Saint-Michel à peu de distance de [l']alignement » qu'il dit constitué d'une vingtaine de menhirs.

Dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* de 1890, l'abbé Abgrall ne compte pas davantage de menhirs et nous apprend que la légende de la noce pétrifiée se retrouve ailleurs qu'à Brasparts : près de Kerlouan (en réalité à Plounéour-Trez), ce sont des noceurs qui, à la sortie du repas bien arrosé, se mirent à danser une ronde au lieu de se signer au passage du prêtre qui portait le viatique à un malade. Ils furent changés en cercle de pierres⁸. Pour en terminer avec la légende, Georges Guénin nous dit que, selon les traditions recueillies par M. Cléran, qui fut instituteur à Brasparts, « les gens de la noce avaient accablé de sarcasmes le prêtre qui portait le Saint-Sacrement et ils n'avaient jamais consenti à se déranger du chemin très étroit qu'il suivait, ce qui aurait obligé le malheureux prêtre à se jeter au milieu des broussailles et des ajoncs⁹. »

Paul du Châtelier, quant à lui, fait mention d'un beau tumulus anciennement fouillé sans qu'il ait été fait de constatations près de l'alignement d'une vingtaine de menhirs, dont plusieurs sont renversés. Il précise que leur alignement est ouest-est et que, parmi ceux qui sont encore debout, « le plus haut n'a pas plus de 1,50 m, les autres ayant une hauteur variant de 0,50 m à 1 mètre¹⁰ ».

À part quelques brèves mentions qui n'apportent aucune information nouvelle, dans diverses publications, articles généraux et ouvrages spécialisés, le site d'an Eured Vein ne suscite aucunement l'intérêt des archéologues jusqu'en 1978. C'est en effet en janvier de cette année-là que nous avons effectué une visite et une prospection du site, suivie, quelques années plus tard, d'un relevé

des menhirs constituant l'alignement et de leurs mensurations, ce qui donne un résultat quelque peu différent de celui publié en 1987 par G. Le Scouëzec et J.-R. Masson dans l'ouvrage *Bretagne mégalithique* où il est fait mention de cinquante-six menhirs¹¹.

Depuis la relation du baron de La Pylaie, le paysage a changé. Des plantations de résineux, des pins d'abord, puis des épicéas, ont remplacé certaines landes et limitent maintenant la vision éloignée que l'on pouvait avoir il y a deux siècles. Est-ce pour cette raison, ou parce que les travaux d'enrénement ou d'exploitation des bois les ont fait disparaître, que, malgré nos recherches sur le terrain, nous n'avons pas trouvé trace des « cromlec'hs, du carnedd et des deux menhirs » mentionnés par l'auteur du XIX^e siècle ? Seul semble subsister encore le menhir de Roquinarc'h en Saint-Rivoal que La Pylaie nous dit s'appeler *Roc'h stone* et qu'il faut bien sûr comprendre *Roc'h sonn* (« la pierre debout »), classé parmi les Monuments historiques le 27 mars 1961 sous le nom de « Rocher du Diable ». Une fileuse, adossée à ce mégalithe et gardant ses vaches de race pie noire et ses moutons, figure sur une photographie du début du XX^e siècle (fig. 2). Il a été atteint par la foudre dans les années 1950 et a perdu de sa superbe (fig. 3) ;

⁶ J.-M. BACHELOT DE LA PYLAIE, *op. cit.*, p. 245.

⁷ *Plas ar Bernou* peut être traduit par l'« endroit des tas », ce qui nous laisse bien interrogatif, mais il se pourrait s'agir d'une mauvaise transcription de *Plas ar Barniou*, l'« endroit des jugements » ? R.-F. LE MEN, « Statistique monumentale du Finistère », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IV, 1876-1877, p. 89.

⁸ J.-M. ABGRALL, « Les pierres à empreintes – les pierres à bassins et la tradition populaire », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVII, 1890, p. 70-71.

⁹ G. GUÉNIN, *Pierres à légendes de la Bretagne*, Paris, 1936, p. 55.

¹⁰ P. DU CHATELLIER, *Les Époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907, 2^e éd., 391 p. (p. 227).

¹¹ G. LE SCOUËZEC, J.-R. MASSON, *Bretagne mégalithique*, Paris, 1987, 277 p. (p. 112-113).



Fig. 2. – Carte postale du début du xx^e siècle montrant le menhir de Roquinarc'h, en Saint-Rivoal.

les débris de sa partie sommitale se trouvent toujours à son pied. Ce menhir a été érigé à une altitude de 280 m (coordonnée Lambert : x = 133,300 ; y = 1092,200), non loin de la source du Roquinac'h, ruisseau ainsi dénommé par Camille Vallaux, qui se répand dans un talweg orienté est-ouest et à 450 m de la limite de l'interfluve qui se trouve entre le Menez Mikel et le Tuchenn Kador. Ce petit col constitue une voie de passage ouest-est vers l'Ellez et la large dépression occupée par une vaste tourbière, le Yeun Ellez.

Les analyses palynologiques menées par W. van Zeist et H.-T. Waterbolk qui avaient réalisés quelques profils dans la tourbière du Yeun Ellez en 1958 ont montré que la tourbe a commencé à se développer dans le courant

de la phase Atlantique, entre 5000 et 4000 av. J.-C.¹². À cette époque le chêne était l'arbre dominant et il était accompagné du frêne, du bouleau et du tilleul avec des bouquets de noisetiers et de saules et, sporadiquement quelques hêtres. L'aulne ne se développa qu'à la fin de l'Atlantique, lorsque le climat devint plus humide. Des défrichements et mises en culture de parcelles sont attestés au Néolithique par la présence de pollens de blé, de graminées et de plantes rudérales comme le plantain lancéolé, l'oseille, l'armoïse. L'étude de cette tourbière a été complétée plus récemment, en 1995, sous la

12 W. VAN ZEIST, « Recherches palynologiques en Bretagne occidentale » *Noroi*, 10^e année, n° 37, 1963, p. 5-19.

responsabilité de Dominique Marguerie et Lionel Visset¹³. Elle a confirmé les résultats de W. van Zeist en précisant que le paysage environnant au Néolithique était celui d'une corylaie, voire d'une boulaie avec traces d'une chênaie à ormes et tilleuls et que quelques plantes rudérales témoignaient d'une occupation humaine modérée, essentiellement axée sur l'élevage. À cette époque, les graminées et la callune se développaient en remplacement de la strate arborée.



Fig. 3. – Vue actuelle du menhir de Roquinarc'h, détruit partiellement par la foudre.
Cliché M. Le Goffic.

La présence néolithique sur les sommets de l'Arrée est également attestée par la découverte par D. Joly, lors d'une promenade sur le sentier de grande randonnée (GR 380-37) à la limite des communes de Saint-Rivoal et de Brasparts (coordonnées Lambert : x = 133,900 ; y = 1090,150), d'une lame de hache polie en fibrolite de couleur beige clair, au

polissage quasi intégral, longue de 62,1 mm, large de 44,3 mm, épaisse de 20,2 mm pour un poids de 91 g (fig. 4).

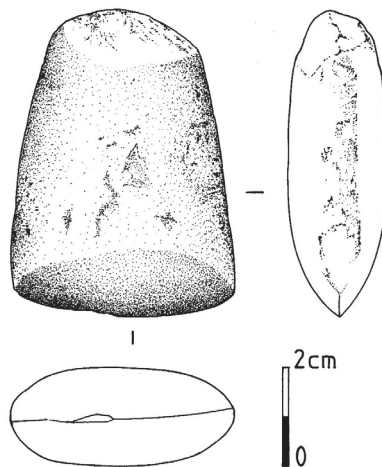


Fig. 4. – Brasparts – Saint-Rivoal, lame de hache polie en fibrolite, trouvée sur le GR 380-37.
Dessin B. Grall.

Sur le site lui-même, la prospection que nous avons réalisée en 1978 dans la partie orientale de l'alignement comprise dans la parcelle 264, qui était alors en culture, a livré une industrie lithique composée presque exclusivement de silex puisque sur 91 artéfacts, 89 sont en silex, un en quartzite locale et un en quartzite calcédonieuse saccharoïde, type La Forest-Landerneau. Lors du ramassage de surface après labour, trois zones ont

13 D. MARGUERIE, L. VISETT, *Étude palynologique des tourbières du Yeun Ellez, réservoir Saint-Michel, Monts d'Arrée (Finistère), rapport multigraphié*, 1995, 47 p.

été différenciées en fonction de leur position par rapport à l'alignement : au nord, à l'est

et au sud. Le décompte de l'industrie figure dans le tableau suivant :

					Lames et lamelles								
zone	nucléus	calotte	éclat	débris	ent.	prox.	més.	dist.	grattoir	l. ret.	é. ret.	briquet	couteau
N	2	1	18	10	2	9	2	12	2	0	1	0	0
N-E	2	0	2	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0
S	0	1	8	5	0	2	2	3	0	1	0	1	1
Total	4	2	28	15	2	11	5	17	3	1	1	1	1

Abréviations

ent. : entière
prox. : proximale
més. : mésiale

dist. : distale
l. ret. : lamelle retouchée
é. ret. : éclat retouché

Le décompte du matériel brut fait apparaître une chaîne opératoire complète, du nucléus à l'esquille en passant par les éclats, les lames et lamelles, l'outillage et les débris. Trois pièces sont brûlées, deux éclats et un débris. Le débitage est essentiellement axé sur la production de lames et lamelles à partir de nucléus (fig. 5, n° 7) retrouvées brisées la plupart du temps (fig. 5, n° 1-4, le n° 4 montrant quelques retouches inverses) ou d'éclats allongés comme l'éclat laminaire à talon enlevé (fig. 5, n° 5), pour la confection de l'outillage. Celui-ci est peu abondant et formé par trois grattoirs, un très beau en bout de lame (fig. 5, n° 6), un autre sur éclat laminaire (fig. 5, n° 10), un troisième sur éclat de débitage à réserve corticale (fig. 5, n° 13), un couteau à dos naturel formé par le cortex du galet de silex et dont le tranchant montre deux petites encoches coalescentes dues à l'usage (fig. 5, n° 8). L'outillage est complété par une lamelle à retouches distales assez proches d'une troncature (fig. n° 9), un fragment d'outil sur lame ou grand éclat brisé par flexion à retouches distales obliques (fig. 5, n° 12) et un briquet (fig. 5, n° 11). La

présence sur le site de toute la chaîne opératoire, du nucléus à l'outil, laisse penser que, au moins à un moment donné, le site a été un lieu de vie au Néolithique. Les prospections n'ont pas été suffisantes et la zone favorable à ces recherches n'était pas assez étendue pour tirer davantage d'enseignement sur le matériel récolté.

L'alignement mégalithique est composé d'une file de 77 menhirs dont l'orientation générale est ouest-est et d'une dizaine de menhirs sur quatre files sécantes, quoique, pour ces derniers, il puisse y avoir dans certains cas confusion avec des affleurements de roche ou des blocs erratiques (fig. 6). La file principale mesure 330 m de longueur et montre quatre parties aux orientations différentes. Si l'on numérote les pierres de 1 à 77 en partant de l'ouest, le premier tronçon, du n° 1 au n° 18, a une orientation de N 83 gr, soit N 74° (fig. 7), le second, du n° 18 au n° 56, est orienté N 86 gr, soit N 77° 30', le troisième, du n° 56 au n° 68, est orienté N 96,5 gr, soit N 87°, et le quatrième, du n° 68 au n° 77, est orienté N 107,5 gr, soit N 97°. On le voit, cette file principale est loin d'être

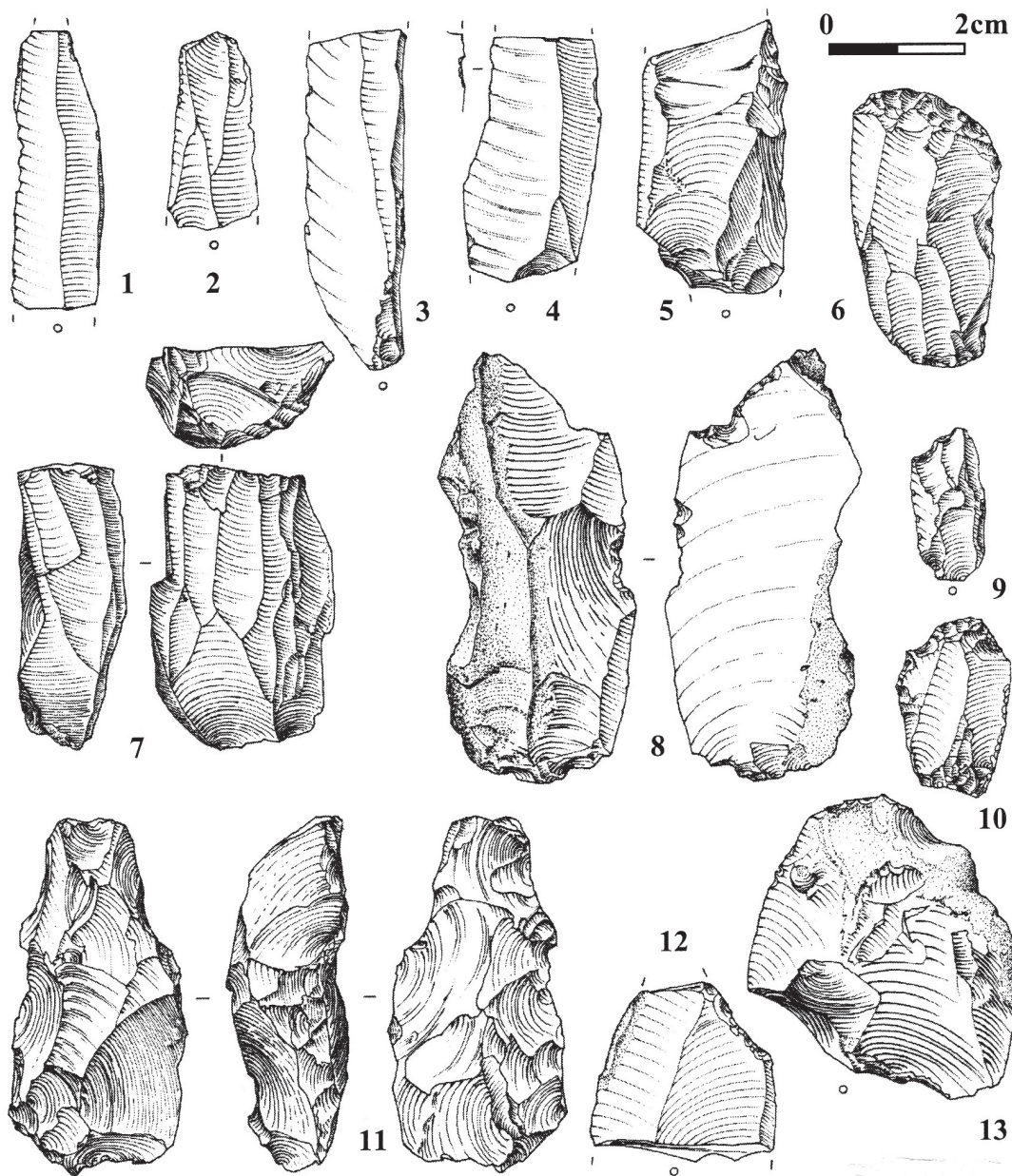


Fig. 5. – Mobilier lithique provenant de la partie orientale de l'alignement mégalithique.
Légende dans le texte.
Dessin B. Grall.

rectiligne. De plus, les quatre directions qui sont données sont des moyennes, étant donné que de part et d'autre de ces azimuts théoriques se trouvent plusieurs pierres en place. Ne sont pas prises en compte celles manifestement déplacées, abattues, voire brisées dans quelques cas. Il ne fait pas de doute que quelques fouilles clandestines ont eu lieu à des époques indéterminées, dans le but sans doute de trouver un bien hypothétique trésor. D'une manière générale, les blocs de quartzite lardés de filonnets de quartz sont de taille croissante de l'ouest vers l'est, le plus petit ne mesurant que 0,30 m de hauteur et le plus grand actuellement debout 1,55 m ; les distances qui les séparent sont variables, de 1,30 m jusqu'à 20 m, les plus grandes distances se trouvant dans la partie orientale, la seule qui ait été cultivée, ce qui laisse penser que certains menhirs ont sans doute disparu. Une première file sécante prend naissance à partir du menhir n° 7, qui est en fait un groupe de deux menhirs couchés l'un sur l'autre, et comprend trois autres blocs dont l'orientation générale est N 52 gr (N 58°). La seconde file démarre entre les menhirs 14 et 15 et se dirige presque exactement vers le sud à l'azimut N 392 gr (N 353°) avec seulement deux blocs. La troisième file sécante passe sensiblement au niveau du menhir 27, haut de 1,10 m et est orientée N 183,5 gr (N 165°). Au sud et à 2 m du menhir 26 se trouve un bloc couché de 1 m de longueur qui est peut-être un menhir déplacé de la file principale. La quatrième file sécante passe entre les menhirs couchés 68 et 69 et, avec ses deux menhirs, est orientée au nord N 398 gr (N 358° 30'). On peut se demander si ces derniers menhirs n'ont pas servi de guide pour construire un talus séparant deux parcelles. Le plus grand bloc présent sur le site est le menhir 69 qui mesure 2,10 m de longueur, mais il est aujourd'hui couché et l'on ignore la profondeur de son enracinement.

Sensiblement au milieu de l'alignement principal se remarquent plusieurs anomalies. Tout d'abord, le menhir 47 se trouve au

centre d'un petit tertre à peine perceptible de 2,50 m de diamètre d'une hauteur très faible, de quelques centimètres seulement. Ce menhir est aussi au centre d'une couronne légèrement ovale dont les dimensions maximales sont : 22 m de diamètre externe et de 14 m de diamètre interne. Il s'agit d'une anomalie floristique. Alors que l'environnement de l'alignement est formé par une végétation de lande rase à ajonc de Le Gall (*Ulex gallii* Planch.), callune (*Calluna vulgaris* L.) et bruyère cendrée (*Erica cinerea* L.), on observe à l'emplacement de la couronne la présence de myrtille (*Vaccinium myrtillus* L.), de bourdaine (*Rhamnus frangula* L.), du grand ajonc (*Ulex europaeus* L.), de la fougère aigle (*Pteridium aquilinum* L.) et de la molinie (*Molinia coerulea* L.). Cette différence de végétation traduit sans aucun doute possible une différence de sol et notamment une plus grande profondeur. Cela nous conduit à penser qu'un fossé circulaire a été creusé à cet endroit pour une raison qui reste conjecturale en l'absence de toute fouille, mais il est raisonnable de penser que ce fossé, s'il n'a pas fonctionné ouvert, a pu servir à caler une palissade ou bien est peut-être lié à la présence d'un petit édicule en bois, sorte de petit temple ou oratoire, différent dans sa conception mais peut-être voisin dans son usage de celui évoqué par cinq calages de poteaux de la file sud de l'alignement du Moulin en Saint-Just, fouillé par C.-T. Le Roux de 1978 à 1981¹⁴.

Dans le cadre de cette publication et sans aucune investigation dans le sol où sont érigés les menhirs d'an Eured Vein, nous ne tenterons pas de chercher une interprétation, qui pourrait être invalidée ultérieurement, pour expliquer la raison d'être de ces menhirs à cet emplacement et nous nous contenterons de

¹⁴ C.-T. LE ROUX, Y. LECERF, M. GAUTIER, « Les mégalithes de Saint-Just (Ille-et-Vilaine) et la fouille des alignements du Moulin de Cojou », *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 6, 1989, p. 5-29.

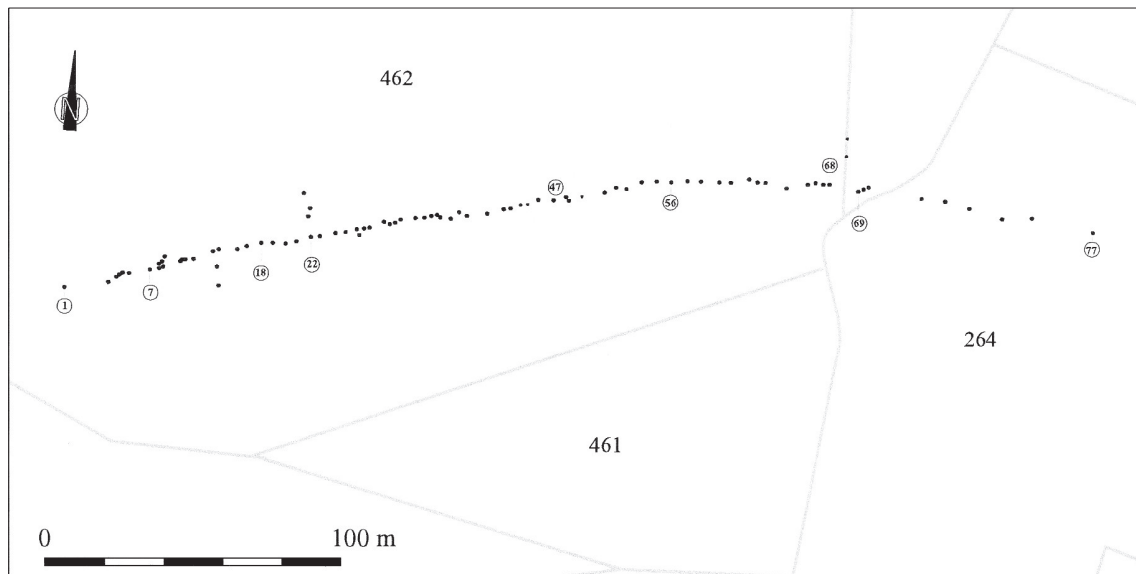


Fig. 6. – Relevé de l'alignement mégalithique de « An Eured vein » en Brasparts et parcellaire actuel.

proposer leur mise en place au Néolithique, à proximité immédiate d'un lieu de vie attesté par la présence d'une industrie lithique. En effet, l'orientation générale ouest-est de la file principale a souvent laissé penser que cet alignement était lié aux levers de soleil aux équinoxes, mais la différence entre l'azimut du début de l'alignement et celui de la fin est de 23° (de $N 74^\circ$ à $N 97^\circ$) et ne peut donc qu'invalider cette hypothèse. Quant aux files sécantes, elles sont très modestes, limitées au plus à trois blocs, s'écartent de quelques mètres seulement de la file principale et n'ont rien de comparables aux sécantes d'autres alignements comme celui de Lagadjar en Camaret, par exemple¹⁵. Bien que nous ne soyons pas favorable à des interprétations d'alignements sur de longues distances et ne sachant si, dans le cas présent, il s'agit d'un simple hasard ou d'une volonté délibérée, nous tenons à signaler un fait curieux : en prenant l'azimut $N 92,5$ gr, soit $N 83^\circ 30'$, à partir d'an Eured Vein, nous trouvons

exactement dans cette direction, sur le territoire de Brennilis, au sud-est de Kermorvan, un groupe de huit parcelles, aujourd'hui remembrées, dénommées *Kermorvan Roz ar men sao*, ce qui témoigne, à n'en pas douter, de l'existence d'une pierre levée sur cette colline¹⁶. Toujours dans la même direction, 1,5 km plus loin, le petit alignement de Leintan (littéralement « la hauteur du feu ») possède un menhir debout et cinq couchés près d'un talus. Enfin, 1,7 km plus loin et toujours sur le même azimut, à la limite de deux bassins versants se dresse le grand menhir du Cloître en Huelgoat, d'où l'on voit très bien Leintan, Roz ar men sao et, dans le lointain, le Ménez Mikel. Nous sommes bien perplexe devant de

¹⁵ M. LE GOFFIC, « Les alignements de Lagadjar », *Avel Gornog*, n° 3, juillet 1995, p. 18-22.

¹⁶ M. LE GOFFIC, « Notices d'archéologie finistérienne », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1994, p. 56.

telles constatations et nous nous garderons d'avancer une hypothèse pour l'instant. Il faudra, nous semble-t-il, s'orienter vers une explication plus en relation avec la topographie des lieux et, peut-être, leur puissance

symbolique. En tout cas, ce site gardera encore longtemps une large part de mystère, dans cet environnement mythique dominant les fondrières du Yeun Ellez où certains ont placé l'entrée des enfers.



Fig. 7. – Vue d'une partie de la file principale avec, en arrière-plan, le Menez Mikel.
Cliché M. Le Goffic.

Résumé

Dominant le Yeun Ellez, un alignement mégalithique constitué de 88 menhirs de taille très modeste, le plus grand mesurant 1,80 m de hauteur, est orienté ouest-est. La hauteur des blocs de quartzite et de quartz est croissante lorsque l'on se dirige vers l'est. Au centre se trouve une petite enceinte fossoyée subcirculaire matérialisée par une différence de végétation. Quelques pierres s'écartent de la file principale formant de petites sécantes. Une prospection réalisée en 1978 a livré une industrie lithique qui permet de dater l'occupation du site du Néolithique, tandis qu'une légende fait de cet alignement une noce pétrifiée pour ne s'être pas recueillie au passage d'un prêtre qui allait porter l'extrême-onction à un moribond.

Abstract

Overlooking the Yeun Elez, a megalithic alignment of 88 small-sized menhirs – the largest one is only 1,80 m high – stands on a w-e axis. The height of quartzite and quartz blocks grows towards the east. In the middle lies a small subcircular earthwork, characterized by a different overgrowth. A few stones stand apart from the main line and form short secants. A field survey, organized in 1978, gave a lithic industry which ascribes the site to the Neolithic period, while a legend has it that the alignment is in fact a wedding party, petrified on the spot for not having knelt and prayed as a priest passed by, bringing the last rites to a dying man.

Diverradur

A-uz d'ar Yeun-Elez, euz gwalarn d'ar zav-heol, ez eus eur renkennad peulvanou, 88 en oll, 1,80 metrad d'an uhella anezo. War greski ez a ment ar blohadou kwarz pa'z eer etrezeg ar zav-heol. Eur hleuzadur damgelhieg a zo er hreiz, foziou en-dro dezañ ha strouez disheñvel diouz ar re all tro-dro. Mein all a zo, hiniennou, a-skerb e diavêz ar renkennad peulvanou. An traezou bet kavet da-geñver eur furchadeg bet greet e 1978 a ziskouez beza euz nevezoadvez ar mên ; hervez eur vojenn avad, ar peulvanou renk-ha-renk a zo tud eun eured bet troet e mein en abeg da veza chomet dizeblant dirag eur beleg a oa o vond da nouenni eun den e par ar maro.

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère

Études, découvertes, restaurations

(année 2005)

CLÉDEN-CAP-SIZUN

Chapelle Saint-Trémeur

Inscription de 1538

L'humble chapelle Saint-Trémeur se dresse sur une éminence, à l'ouest de village de Trouguennour en Clédén-Cap-Sizun. Une des raisons qui a fait sa notoriété est l'existence d'une longue inscription écrite jadis en moyen breton. Elle fut notée et publiée pour la première fois, à notre connaissance, par Pol de Courcy¹, en 1844. Depuis cette époque, l'inscription a été maintes fois reproduite, avec de petites variantes de lecture, déchiffrement compliqué par la présence de plaques de lichens, d'ombres intempestives, et par l'état de dégradation de certaines lettres. L'objet de cette note est, non une relecture de l'ensemble de l'inscription, mais, de compléter la leçon, en remplaçant sommairement la dédicace dans le contexte économique du XVI^e siècle.

L'inscription orne le mur méridional, entre la baie qui éclaire la nef et le contrefort d'angle du pignon oriental. Elle est gravée en réserve sur un long phylactère, tenu à l'ouest par un ange. Cet ange, dont les ailes sont représentées au repos, est agenouillé sur une petite console dont la modénature caractéristique du XVI^e siècle rappelle celle des appuis de fenêtre de cette époque². De la main

droite, l'ange tient l'extrémité du *volumen* ; de la main gauche, il soutient le phylactère. La banderole se développe sur une longueur de 6,80 m, ornant principalement le mur gouttereau. Quelques caractères, peu lisibles de nos jours, achèvent l'inscription, sur le flanc du contrefort angulaire. Le phylactère est situé à 1,80 m au-dessus de la moulure qui orne la base du mur, soit à 2,40 m environ du sol.

L'ensemble est inscrit en caractères gothiques, d'une hauteur de 0,11 m et de 0,13 à 0,14 m pour les lettres avec hampe. Bien qu'exposés au sud, les caractères sont dans un bon état de préservation, situation sans doute favorisée par l'existence d'un larmier qui les a protégés des eaux de ruissellement. Le cavet creusé sous le larmier abrite une guirlande. Visiblement, le ou les « ymagiers », auteur(s) des caractères, ont éprouvé quelques difficultés à répartir les lettres dans

¹ P. DE COURCY, « Fragment d'un voyage archéologique en Cornouaille », *Revue bretonne*, t. III, juin 1844, p. 262-288 (p. 282-283).

² Une présentation, sensiblement identique, de la date de fondation s'observe à l'église Notre-Dame de Confort, sur le pan nord du chevet. Un personnage juché sur une console, la main droite plaquée sur la poitrine, brandit de la main gauche un phylactère. Sur la banderole est gravée, en caractères gothiques, l'inscription « En lan MVCXXVIII (1528) le second dimanche daust (d'août) ».

l'espace initialement prévu. Quelques-uns apparaissent resserrés, d'autres semblent avoir été omis.

La lecture débute par un salut, inscrit au début du *volumen*. La suite est scandée par un petit losange et des points :

Ave : A enor da doe on croeas
Da sant tremevr ha sant gveltas.
Es boe fovntet an chapel man
Dan svl qvent fest an speret glan.
Ovz ny(?) mera an dat drecont
Mil pemp cant eiz bloz ha dregont³.

En 1844, Pol de Courcy avait lu :

Enor da Doé onn croéas
Da zant Treneur, ha zant Velas :
Ez é oué fountet an chapel man
An zul kent fest ar spéret glan ;
Ouzit bréman an dat dré gont
Mil pemp kant eiz bloaz ha trégont.

qu'il traduisit ainsi :

Honneur à Dieu qui nous créa ;
À saint Tremeur, à saint Gildas.
Cette chapelle fut fondée le dimanche
Avant la fête de l'Esprit-Saint (la
Pentecôte).
Apprenez-en maintenant la date par ce
compte,
C'est en l'année mil cinq cent trente-huit.

Au fil des décennies, des corrections seront apportées à cette lecture par Jean-Marie Abgrall⁴, Paul Peyron et Jean-Marie

³ L'auteur remercie les personnes qui se sont, avec une extrême amabilité, penchées sur les reproductions photographiques.

⁴ J.-M. ABGRALL, « Inscriptions gravées et sculptées sur les églises et monuments du Finistère », *Congrès archéologique de France*, LXIII^e session, séances tenues à Morlaix et à Brest en 1896, publié par la Société française d'archéologie, Paris-Caen, 1898, p. 113-159 (p.117).

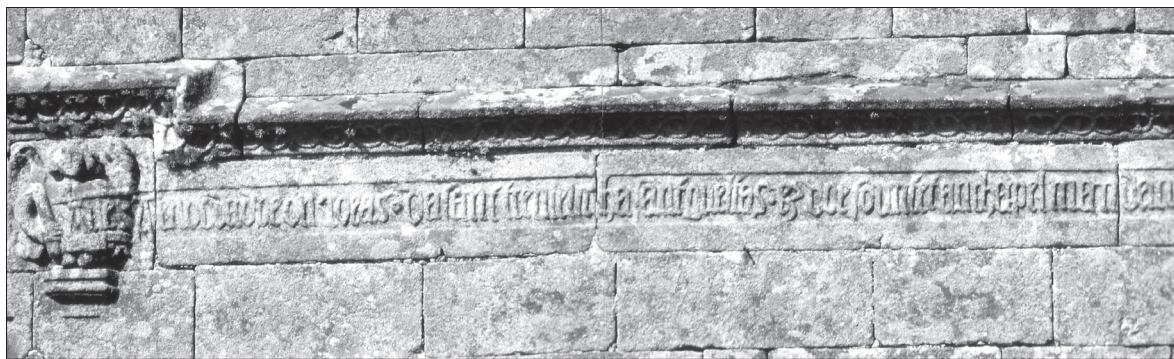


Fig. 1. – Clédén-Cap-Sizun, *chapelle Saint-Trémeur*, inscription en breton, 1538.
Mur méridional. Cliché J. Peuziat.



Fig. 2. – Clédén-Cap-Sizun, *chapelle Saint-Trémeur*, fin de l'inscription en breton, 1538.
Contrefort au sud-est du mur du chevet.
Cliché J. Peuziat.

Abgrall⁵, Daniel Bernard⁶, les études et ouvrages parus ultérieurement reprenant souvent les publications antérieures.

Dès 1844, Pol de Courcy avait remarqué la structure versifiée de l'inscription. L'analyse de la composition montre le rythme ponctué par les signes losange et points, évoquant un petit poème de six vers et huit pieds, c'est-à-dire un sizain octosyllabique.

À l'époque où la chapelle est édifiée, le calendrier en usage est le calendrier julien.

C'est en 1582, durant le pontificat de Grégoire XIII, qu'entra en application le calendrier grégorien. L'inscription précise que la construction fut fondée le dimanche avant la fête de l'Esprit-Saint, « fest an speret glan », c'est-à-dire la Pentecôte de l'an 1538. Cette année-là, le dimanche de Pâques était fixé au 21 avril⁷ ; la Pentecôte survenant cinquante jours plus tard fut fêtée le dimanche 9 juin⁸. La fondation de la chapelle Saint-Trémeur eut lieu le dimanche 2 juin 1538.

Le chantier s'est déroulé assez lentement. Des armateurs, maîtres de barque, de chaloupe ont participé à l'édification de l'ouvrage. En témoignent les deux bas-reliefs sculptés au sommet du pignon oriental, au-dessus de la maîtresse-vitre. À gauche, une chaloupe, mât affalé sur l'étambot, drisse lâche, est montée par quatre mariniers ; à droite un bateau de cabotage, mât dressé, raidi par quelques étais et haubans. À l'intérieur de la chapelle, la sablière qui couronne le mur méridional porte une inscription peinte :

: lan : mil : vc : LIII :

: heri : michelet : fabrica :

(L'an 1554, Heri Michelet fabrique.)

Quatorze années auront été nécessaires pour achever le gros œuvre, monter la charpente, puis couvrir la construction. De part et d'autre du cartouche contenant l'inscription, deux superbes scènes de pêche, polychromes, animent la sablière. Les chaloupes dont le

mât est affalé sur l'étrave avec la voile ferlée, sont montées chacune par trois marins dont un tient la barre. Ils portent un vêtement ample à larges plis. Le visage est serré dans une cagoule qui recouvre aussi les épaules. Un oiseau de mer tenant un petit poisson dans son bec, d'autres plus volumineux, peut-être les « morues » (lisons les merlus) du raz de Fontenoy, c'est-à-dire de Feunteun-Aod, ou les lieux complètent le tableau⁹. Des bas-reliefs inspirés par l'activité maritime se voient aussi à l'église paroissiale Saint-Clet : ainsi sont représentés sur la façade occidentale, sur plusieurs gables, sous le porche, des barques en pêche, des navires de charge. En Flandre, à l'hôtel de ville de Sluise (anciennement L'Écluse) qui était l'avant-port de Bruges, est conservée la pierre tombale d'un maître de barque du Cap. Sur cette dalle, se lit :

Hic jacet Yvo Kloch britto Avdierna
parrochia Cleden qui obiit 1532.

(Ici gît Yves Kerloch, Breton, Audierne, paroisse de Cléden, mort en 1532).

Originaire de la paroisse de Cléden, il devait être embarqué sur un navire en provenance du port d'Audierne.

Dans le Cap-Sizun, nombreuses sont les églises paroissiales qui conservent ainsi les témoignages d'une activité et d'une prospérité liée à la pêche et au cabotage. Dans les chapelles, ces observations sont un peu

⁵ P. PEYRON et J.-M. ABGRALL, « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon, Cléden-Cap-Sizun », *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 5^e année, 1905, p. 203-218 (p. 207).

⁶ D. BERNARD, « Cleden Cap-Sizun », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXVI, 1950, p. 58-181 (p. 116-117).

⁷ A. GIRY, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, 944 p. (p. 202).

⁸ ID., *ibid.*, p. 225.

⁹ H. LE CARGUET, « Le Cap-Sizun. La morue du Raz de Fontenoy », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVII, 1910, p. 8-26.

plus rares. La grande époque de cette fièvre constructive fut le ^{xvi}^e siècle. Toutefois, quelques édifices offrent au regard des embarcations et vaisseaux plus récents. Dans le bois des sablières et sur les panneaux de balustrades de tribunes, dans la pierre des pignons occidentaux, des murs gouttereaux méridionaux, sur les gables, sous les porches, dans les voussures des arcades flottent des bateaux de divers tonnages, nagent des poissons d'espèces variées. À Cléden, Goulien, Beuzec, Confort, Pont-Croix, Plouhinec, Audierne, Esquibien, Primelin, Plogoff se voient les témoins d'une activité florissante¹⁰.

Au début du ^{xvii}^e siècle (1620), le bas de la nef de la chapelle Saint-Trémeur est reconstruit. Un ouragan, la foudre ont-ils eu raison de la tour qui avait été érigée au milieu du ^{xvi}^e siècle ? L'inscription témoigne d'une curieuse double dédicace – *da sant tremevr ha sant gveltas* –, à saint Trémeur et saint Gildas. Pour quelle raison a-t-on scindé la dénomination du saint ? En 1724, dom Guy-Alexis Lobineau¹¹, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, écrivait dans la notice relative à saint Trémeur : « Son fils [Trémeur, fils de sainte Triphine et du comte Conomor] reçut au baptême le nom de Gildas, à quoi pour le distinguer du saint Abbé, l'on ajoûta dans la suite le surnom de Trech-meur. L'enfant fut mis des ses premières années dans le monastère de Rhuy... » Est-ce par méconnaissance de la Vie de saint Trémeur, au ^{xvi}^e siècle ? Est-ce pour les nécessités de la versification que l'auteur du sizain a séparé et invoqué deux saints personnages ?

Une étude récente de Bernard Tanguy analyse la répartition géographique des lieux de culte de saint Gildas, sainte Triphine et saint Trémeur en Bretagne¹². Il en ressort que, pour saint Gildas, les lieux de dévotion sont bien implantés dans les vallées du Blavet et de l'Ouest ainsi que dans la région interfluviale. À cette concentration importante s'ajoute une répartition littorale, s'étendant de la baie de Saint-Brieuc à l'estuaire

de la Loire. Pour saint Trémeur, les lieux de dévotion ou qui perpétuent le souvenir ne se voient qu'en Basse-Bretagne, selon un semis assez lâche, à l'ouest d'une ligne unissant l'embouchure du Trieux à l'estuaire de la rivière d'Auray. L'association Gildas-Trémeur se rencontre dans quelques rares cas et semble loin de constituer la règle.

Josick Peuziat

CLÉDEN-POHER

Église Notre-Dame de l'Assomption

Le bas-relief de la Pentecôte

Au chevet du bas-côté nord de l'église Notre-Dame de l'Assomption à Cléden-Poher, figure, au-dessus d'un autel, un grand tableau sculpté en faible relief dans du châtaignier. De forme rectangulaire, il est cintré dans sa partie supérieure et mesure 2,12 mètres de haut sur 1,60 mètre de large. Il présente des traces anciennes d'une polychromie qui fut remplacée à une date inconnue par un vernis. Il occupait, jusqu'aux années 1990, le centre d'un retable identique à celui de l'autel du Rosaire qui se trouve dans le bas-côté sud de l'église¹³. Le retable et son bas-relief furent à l'époque démontés et entreposés dans l'ossuaire.

¹⁰ J. PEUZAT, « Navires de pierre », *Le Chasse-Marée*, n° 8, 1983, p. 8-21 ; n° 15, 1985, p. 34-47 ; n° 72, 1993, p. 38-45.

¹¹ G.-A. LOBINEAU, *Les Vies des Saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans la même Province*, Rennes, MDCCXXV, p. 78.

¹² B. TANGUY, « Les cultes de saint Gildas, sainte Triphine et saint Trémeur et les abbayes de Saint-Gildas-de-Rhuy et de Saint-Gildas-des-Bois », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXIII, 2005, p. 5-26.

¹³ *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, Commission régionale de Bretagne, Finistère, canton Carhaix-Plouguen, Paris, Imprimerie nationale, 1969, t. I (texte), p. 38 ; t. II (illustration), p. 50.

Restauration

Seul le bas-relief a été restauré et replacé au-dessus de l'autel. Au moment de sa restauration en 1999, le bas-relief de la *Pentecôte* était très endommagé, brisé en plusieurs endroits avec des parties vermoulues. À l'initiative de la Conservation des antiquités et objets d'art du Finistère, les Ateliers de La Chapelle, situés au Longeron (Maine-et-Loire) et dirigés par Yves et Pierre Gilbert, en ont fait une restauration exemplaire. Seul le visage tronqué d'un apôtre et les deux doigts coupés d'un autre apôtre n'ont pas été restitués. Les anciens vernis et la vieille cire ont été remplacés par trois couches de cire vierge¹⁴. Le bas-relief de la *Pentecôte* a été classé parmi les monuments historiques le 27 juin 2005.

Description

Le bas-relief représente la descente du Saint-Esprit sur les apôtres réunis autour de la Vierge Marie le jour de la fête juive de la Pentecôte, d'où la désignation de l'événement sous le nom de la Pentecôte. C'est le livre des Actes des apôtres incorporé au Nouveau Testament qui nous rapporte le fait : « Le jour de la Pentecôte étant arrivé, ils se trouvaient tous ensemble dans un même lieu, quand, tout à coup, vint du ciel un bruit tel que celui d'un vent violent, qui remplit toute la maison où ils se tenaient. Ils virent apparaître des langues qu'on eût dites de feu ; elles se partageaient, et il s'en posa une sur chacun d'eux. Tous furent alors remplis de l'Esprit Saint¹⁵. » Sur le bas-relief, la Vierge se trouve dans la partie surélevée de la salle, les mains ramenées sur la poitrine et le regard légèrement tourné vers le haut ; elle est enveloppée d'un grand manteau aux plis nombreux. À gauche de ses pieds pend le gland d'un coussin. Elle semble appuyer son bras droit sur une table, invisible sur le bas-relief. En contrebas, les apôtres, enveloppés dans de vastes manteaux, sont assis ou agenouillés ou bien debout. Seul, saint Jean est assis dans la

partie haute à droite de la Vierge. La plupart d'entre eux lèvent un bras ou les deux pour traduire la surprise ou la crainte ou encore le changement qui s'opère en eux. Au-dessus de la Vierge, entre deux pans de rideaux relevés, une colombe plane, enveloppée d'un nuage de flammes d'où tombent, sur les têtes, des langues de feu.

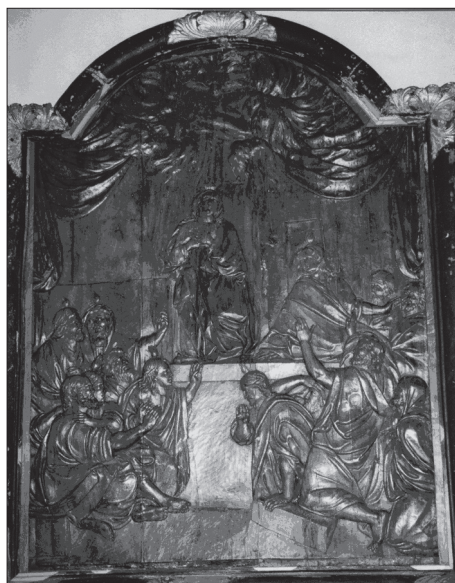


Fig. 3. – Clédén-Poher, *église Notre-Dame*, la *Pentecôte*, bas-relief en châtaignier, fin du *xvii^e* siècle.
L. : 1,60 m ; H. : 2,12 m.
Cliché G. Leclerc.

Une copie de Charles Lebrun

La sculpture frappe par sa composition savante et par les attitudes très animées des

¹⁴ Les Ateliers de La Chapelle, dossier de restauration, *église de Clédén-Poher*, bas-relief de la *Pentecôte*, janvier 2000.

¹⁵ Bible de Jérusalem, les Actes des apôtres, 2, 1-4.

personnages. Comme l'avait déjà noté, en 1969, l'*Inventaire général*¹⁶, il ne fait aucun doute que le sculpteur de Clédén-Poher avait sous les yeux l'une des estampes que les graveurs Gérard Audran et Claude Duflos¹⁷ avaient chacun réalisées en contrepartie d'après la *Descente du Saint-Esprit* peinte par Charles Lebrun, en 1656, pour la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice à Paris¹⁸.

Le sculpteur de Clédén-Poher a pris quelques libertés par rapport au dessin de Lebrun. Il a supprimé les nombreuses femmes qui accompagnaient la Vierge pour



Fig. 4. – *La Descente du Saint-Esprit*, gravure de Claude Duflos (1665-1727), d'après Charles Lebrun (1619-1690).
Collection privée.



Fig. 5. – Clédén-Poher, église Notre-Dame, le bas-relief de la *Pentecôte* avant sa restauration en 1999.

concentrer l'événement sur la Vierge et les apôtres, ce qui est plus conforme au texte des Actes. Il n'a pas sculpté la table sur laquelle s'appuie la Vierge dont on saisit mieux l'attitude sur le bas-relief. Le morceau de bois sur lequel, dans le bas-relief, est agenouillé un des apôtres, est un petit banc ouvragé dans la toile de Lebrun – différence voulue ou travail inachevé ? Si le sculpteur reproduit assez fidèlement le groupe d'apôtres à droite, il recompose en partie le groupe de gauche en supprimant l'apôtre assis sur le sol au milieu et en ajoutant deux apôtres à l'arrière du groupe. Sur le bord, à droite, le sculpteur a conservé cet apôtre dont le manteau recouvre la tête. Il a par contre vieilli le visage de ce jeune personnage qui, dans la peinture de Lebrun, nous regarde avec insistance comme s'il posait. À la gauche de la Vierge, dans le bas relief, la tête de saint Jean se détache sur un cadre vide qui, dans la peinture, correspond à une fenêtre. Les tentures du plafond

¹⁶ *Inventaire général...*, op. cit., t. I, p. 38.

¹⁷ Claude Duflos (1665-1727), graveur, éditeur et marchand d'estampes à Paris, interprète essentiellement Charles Lebrun.

¹⁸ Cette peinture de Charles Lebrun se trouve aujourd'hui dans la chapelle de la Maison sulpicienne au 6, rue du Regard, à Paris.

ont été abaissées au niveau de l'apparition de la colombe et du nuage de flammes. Enfin, les langues de feu, qu'on ne voit pas, dans la peinture de Lebrun, sur les têtes des apôtres situés en contrebas, figurent par contre dans le bas-relief.

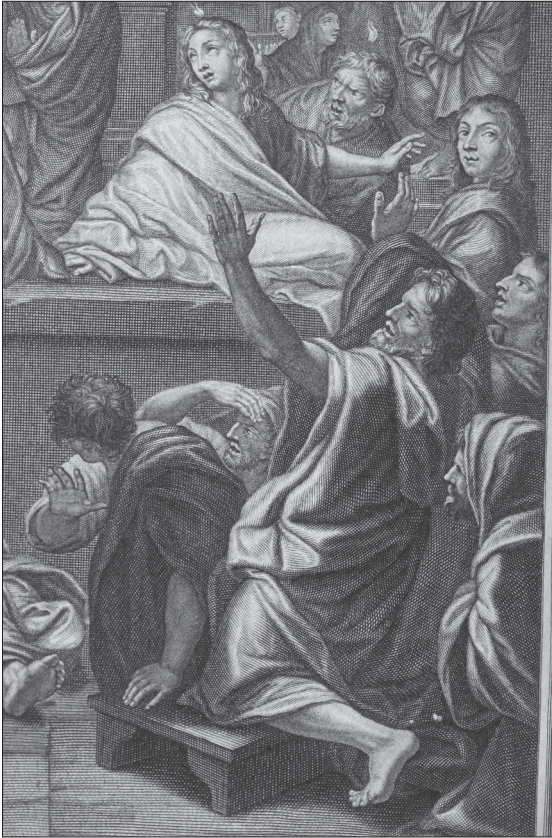


Fig. 6. – *La Descente du Saint-Esprit*, gravure de Claude Duflos d'après Charles Lebrun, détail.

Datation

On ne connaît ni le nom du sculpteur ni la date de la sculpture. Sur un pilier du côté sud de la nef, figure une inscription latine qui

se traduit : « Cette église restaurée et agrandie a été dédiée et consacrée à la fois le maître-autel et les autels du Saint-Esprit et du Saint- Rosaire par le très illustre prince de l'Église François de Coatlogon, évêque-comte de Cornouaille, le premier jour de mai 1694. » La mention de « l'autel du Saint-Esprit » laisse supposer que le retable de cet autel était déjà en place à cette date. Les archives de la paroisse de Clédén-Poher, pour le ^{xvii}^e siècle, sont très pauvres. Elles ne nous livrent pas le nom du commanditaire. C'est au cours du long rectorat de Guillaume Falchier, de 1652 à 1705, que l'église est restaurée et agrandie, les deux retables du Rosaire et de la Pentecôte mis en place. Le retable du Rosaire porte encore les traces

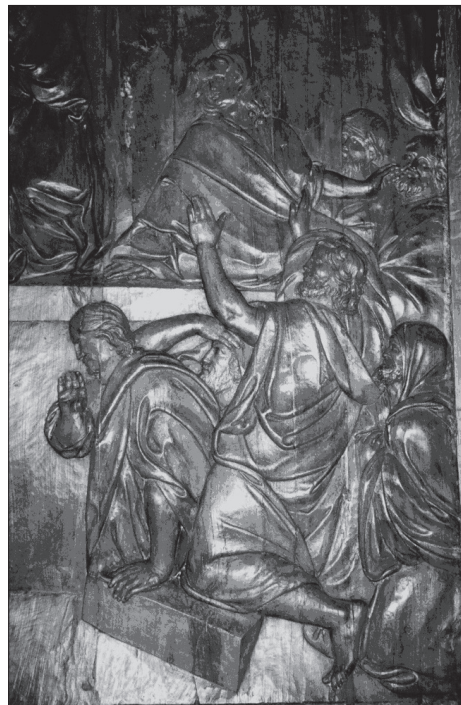


Fig. 7. – Clédén-Poher, *église Notre-Dame*, la *Pentecôte*, bas-relief, détail.

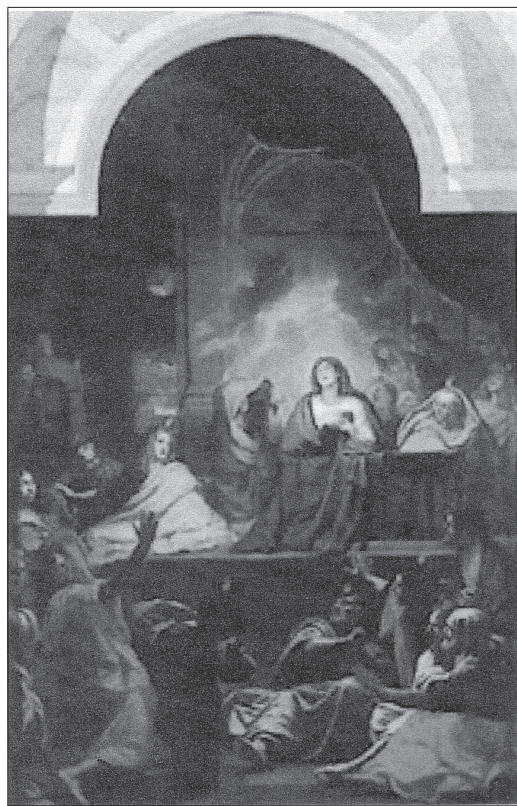


Fig. 8. – Charles Lebrun, *La Descente du Saint-Esprit*, huile sur toile, 1656.
Chapelle de la Maison sulpicienne,
6, rue du Regard, Paris, 6^e.

d'une inscription qu'en 1856 M. Creyou, recteur de la paroisse, lisait de la façon suivante : « Cet autel a été fondé le 8 octobre 1694 par Rosalie de Perrier, dame de Ville Morelle. » Le commanditaire du bas-relief de la Pentecôte devait être ouvert au grand art de son époque pour choisir comme modèle le tableau de la Descente du Saint-Esprit de Charles Lebrun, d'une composition très animée.

En conclusion

Ainsi, peu après la mort de Lebrun en 1690, sa peinture sur toile intitulée la *Descente*

du *Saint-Esprit* servait de modèle, par l'intermédiaire de la gravure, pour une sculpture sur bois destinée au retable du Saint-Esprit dans l'église paroissiale de Clédén-Poher en Basse-Bretagne. Depuis le XVI^e siècle, la diffusion de gravures religieuses réalisées d'après les tableaux des grands ou des petits maîtres de la peinture européenne explique la présence dans les églises et chapelles rurales de compositions savantes côtoyant des peintures et des sculptures plus simples.

Le bas-relief de la *Pentecôte* de Clédén-Poher est d'une lecture difficile en raison de son faible relief. Jadis sa polychromie rendait son observation aisée ; souhaitons qu'un jour il retrouve ses anciennes couleurs.

Guy Leclerc

COMMANA

Église Saint-Derrien

Calvaire de l'enclos paroissial

À l'occasion de la réfection du plancher qui se trouve devant le retable des Cinq-Plaies, dans l'église Saint-Derrien de Commana, Georges Le Ber, de Sizun, nous a averti que ses ouvriers avaient mis au jour, fin décembre 2004, deux fragments d'entrait à engoulants réutilisés en lambourdes qui proviennent selon toute vraisemblance de l'ancienne charpente de l'église qui ne possède plus d'entrants aujourd'hui. Pour extraire le mieux conservé, nous lui avons proposé d'agrandir la dépose de l'ancien plancher et c'est alors que plusieurs fragments d'un calvaire en kersanton ont été trouvés devant la porte de la sacristie. Ceux qui, à une date indéterminée, ont procédé à l'inhumation de ces pieux vestiges à cet endroit, l'ont fait avec un respect évident. Ce faisant, ils suivaient la tradition concernant les « désacralisations ». Les *Statuts et règlements du diocèse de Quimper*, « publiés par le synode général à Quimper le Mercredi trentième jour d'Avril 1710, par Monseigneur François Hyacinthe de Plœuc, évêque de Quimper » le disent clai-

rement : « Les images [...] qui ont quelque chose de mutilé [...] seront ôtées prudemment et sans scandale, et cachées sous terre en quelque endroit du cimetière. » Au temps où l'on inhumait les fidèles dans le sol même des églises, il était normal que le « cimetière » fût compris comme l'intérieur de l'église, ainsi que dans tant d'autres paroisses.

Voici la description succincte des éléments mis au jour :

– Un Christ en croix dont il manque le visage, les bras et le bas des jambes, brisées au niveau des genoux. Dans les concavités de la sculpture on voit des restes de polychromie de couleur rouge-orangé. Une mèche de cheveu tombe sur le pectoral droit, le torse est puissant, les côtes sont visibles ainsi que le sternum et le nombril et les bouts des mamelons. Le pagne descend sur la cuisse gauche, équilibrant ainsi la mèche droite. La plaie au côté droit est peinte en rouge vif.

– Un ange hématophore au bras droit très court, levé mais brisé, tenait un calice pour recueillir le sang de la main droite du Christ (la base du calice a été retrouvée et se raboute au bras). La main gauche (à six doigts ? car cinq sont parallèles devant le nœud du calice) tient un calice appliqué contre le corps au niveau de la poitrine et devait recueillir le sang de la plaie du côté du Christ. Son corps est vêtu d'une tunique serrée à la taille, aux plis tombants, avec dans les creux des traces de dorure et de polychromie ocre jaune.

– Une petite pietà dont il manque le visage de la Vierge. Celle-ci est assise et porte le Christ sur ses genoux. De sa main droite elle tient levé le bras gauche du Christ (un peu disproportionné), presque à la verticale. Sa main gauche repose à plat sur le pagne. Le bras droit du Christ tombe jusqu'au sol où la main ne devait pas être figurée. La tête aux yeux clos a été retrouvée brisée, nez et bouche abîmés. Elle porte une couronne d'épines. Des jambes cassées, deux fragments (le genou et le mollet gauches et le mollet droit)

ont été retrouvés et peuvent être raboutés. Il manque les pieds. Traces de polychromie rouge et ocre-jaune ; de chaque côté de la base plate de la pietà, un trou de fixation d'un diamètre d'environ 3 cm. Le travail est délicat, avec un beau drapé du manteau de la Vierge, et se démarque des représentations des larrons. On a ici deux époques.

– Deux larrons, corps arqués, jambes brisées, sur croix en tau dont les bras passent par-dessus ceux de la croix et ne sont pas fixés par des liens, mais par un seul clou sur un bras de chaque larron. Les têtes à la renverse ont les visages bûchés. Les côtes des larrons montrent des erreurs anatomiques (absence de côtes flottantes et jonctions au sternum impossibles).

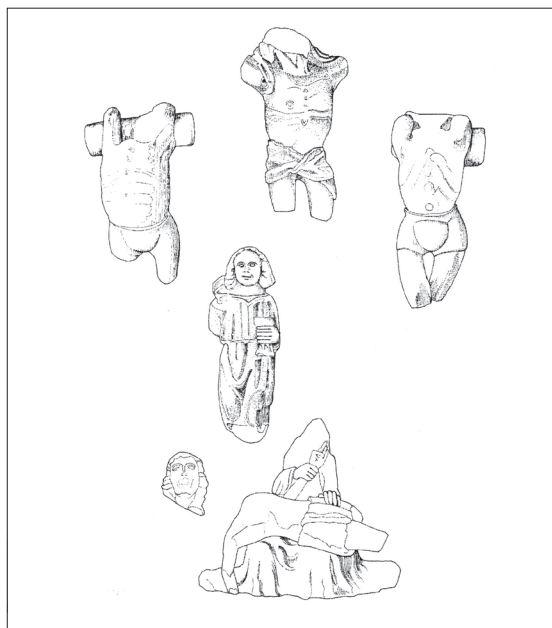


Fig. 9. – Commana, *église Saint-Derrien*, fragments de calvaire découverts sous le plancher de l'autel des Cinq-Plaies.

Dessin B. Grall.

– Un fragment de croisillon ou de sommet de croix ?

– Deux éclats de kersanton d'origine indéterminée.

La roche qui constitue tous les vestiges mis au jour est une kersantite sombre à grain fin. Ces éléments proviennent manifestement d'un calvaire. Par ailleurs, le mur de clôture de l'enclos paroissial contient plusieurs fragments de statuaire dont une autre pietà et un Christ de calvaire. Or, le calvaire qui se trouve entre l'arc de triomphe et l'église porte sur le socle la date de 1585 et, sur le premier croisillon, celle de 1742. Ces deux dates éloignées témoignent manifestement d'une modification faite au XVIII^e siècle, si tant est qu'il n'y en eut qu'une seule ! Cette déduction est confortée par le fait que les deux croisillons sont de styles différents.

Le croisillon inférieur montre, du côté occidental, au-dessus des trois clous de la crucifixion, le monogramme du Christ IHS (*Iesus Hominum Salvator*) surmonté d'une croix, le tout dans un soleil, et, de l'autre côté, la date de 1742. Il supporte les statues géminées de la Vierge et de Pierre, de Jean et d'un moine tenant un livre dont la main droite et une partie du livre sont fracturées – ce moine pourrait bien être saint Derrien, patron de la paroisse. Ces deux ensembles nous paraissent plus anciens que le croisillon.

Le croisillon supérieur supporte seulement un crucifix. Ce dernier a les extrémités des branches terminées par des fleurons-boules rapportés dont l'un manque ; la branche supérieure de la croix n'est pas d'origine. Elle est d'un diamètre différent et visiblement rapportée (actuellement fortement inclinée vers l'est). Ce crucifix nous semble plus récent que le croisillon. À la face inférieure du croisillon, côté nord, est sculpté un ange, tandis qu'au sud un diable occupe la place, portant un masque démoniaque à l'emplacement du sexe. Ce diable est comparable à celui de Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou, daté de 1575. Il est évident que ce croisillon était

conçu pour recevoir, en plus de la croix du Christ, celles du bon et du mauvais larron.

La statuaire, les croisillons et le fût à écots sont en kersanton, mais le fût à écots est assez massif et en kersanton plus clair. L'embranchement et le socle, daté de 1585, sont en granite gris clair à gros grain et phénocristaux de feldspath. Au pied de la croix se trouve une statuette en kersanton de Madeleine, à genoux, le regard tourné vers le Christ et les mains ouvertes, tendues dans un geste de supplication. En examinant attentivement cette statuette, on constate que le fini de l'intérieur des mains laisse à désirer ; il s'agit en fait d'une trace de « non finition » comme il en existe de nombreux exemples dans l'ancienne statuaire¹⁹.

En observant la tour du clocher de l'église, on constate que les deux canons de pierre à fût octogonal qui ornent les angles sud-ouest et nord-est du sommet de la tour sont brisés. De même, il manque le sommet du lanternon du contrefort ouest du porche sud et un peu partout, sur la flèche ou sur la tour, des pierres de corniche ou de fronton sont éclatées. Tout cela porte à croire qu'à la suite d'un coup de foudre, d'un séisme ou d'une tempête, le sommet du clocher s'est effondré et a commis quelques dégâts. Une tradition orale, rapportée par M^{me} Yvonne Guyader, nous apprend que le bénitier qui se trouve dans l'église paroissiale de Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec aurait été réalisé dans la pierre sommitale du clocher de Commana. Faut-il voir dans les éléments de calvaire découverts dans l'église la conséquence de la chute de la pointe du clocher ? Sans en avoir la certitude, nous avons tout de même de fortes présomptions. Cela expliquerait la restauration partielle du calvaire en 1742.

Michel Le Goffic, Yves-Pascal Castel

¹⁹ Yves-Pascal CASTEL, « Le fini et l'inachevé dans quelques œuvres d'art anciennes en Finistère », Bretagne, art, création et société, en l'honneur de Denise Delouche, Rennes, P.U.R., 1997, p. 121-126

CROZON

Redoute de Landaoudec

Un des derniers ouvrages défensifs en maçonnerie des approches de Brest

Les fortifications édifiées à partir du XVII^e siècle pour la protection avancée du port de Brest sont situées, le plus souvent, en bordure même du rivage, en vue d'empêcher un débarquement ou le franchissement du goulet de la rade. À cette règle générale, trois exceptions notables d'ouvrages emplantés à l'intérieur des terres dans le but d'éviter une attaque à revers : les lignes de Quélern, déjà esquissées par Vauban et entièrement reconstruites sous Louis XVI ; à la même

époque, le camp retranché de Saint-Pierre, avec une guirlande de forts à l'ouest de Brest²⁰ (outre le Portzic, en bord de mer, Montbarey, Keranroux, Questel et Penfeld) ; enfin, vers la fin du XIX^e siècle, les forts dressés en travers de la presqu'île de Crozon pour protéger les ouvrages construits dans sa partie occidentale : modernisation du vieux fort de Lanvéoc, construction de deux nou-

20 J.-Y. BESSELIÈVRE, « Les travaux de fortification de Brest à la fin du XVIII^e siècle (1776-1784) », Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996 (mémoire de maîtrise d'histoire moderne) ; du même auteur, « Le camp retranché de Saint-Pierre (1776-1784) », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 179, 1998, p. 9-19.

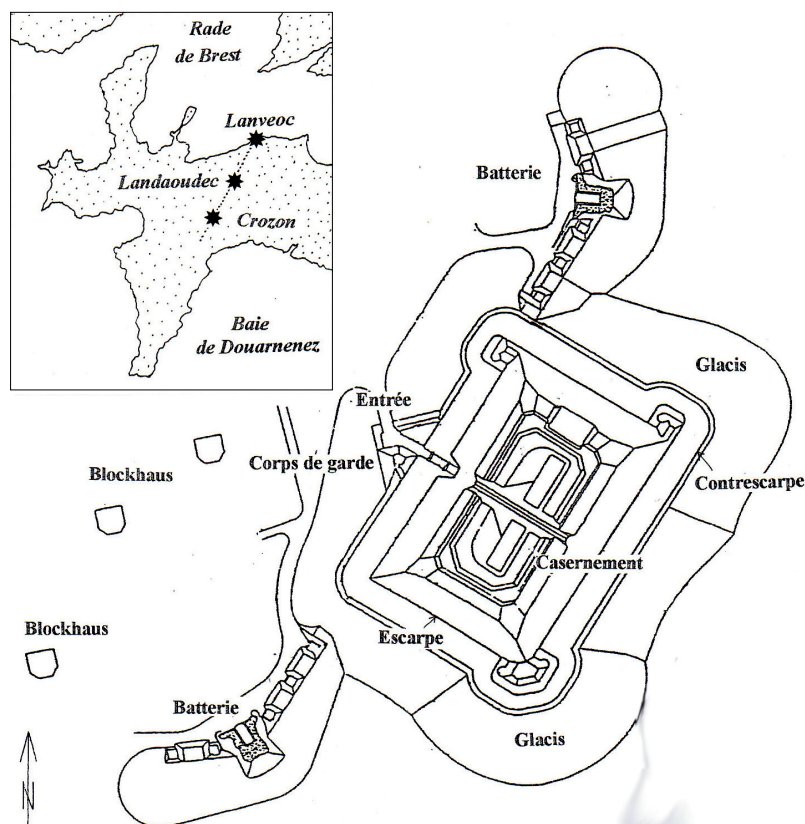


Fig. 10. – Plan de la redoute de Landaoudec. Dans le cartouche, croquis de localisation.

velles redoutes : près du bourg de Crozon et à Landaoudec²¹ (fig. 10, cartouche).

*La butte de Landaoudec :
un haut lieu du mégalithisme*

La redoute de Landaoudec a été édifiée sur une butte (63 mètres), située à moins d'un kilomètre au nord de la vallée de Kerloc'h qui, d'est en ouest, divise en deux parties la presqu'île de Crozon. Depuis les investigations de Fréminville²² et surtout de La Pylaie²³, on connaît l'existence en ce point d'un extraordinaire ensemble mégalithique, encore très bien conservé lors du passage de ces pionniers de l'archéologie finistérienne, mais aujourd'hui fort délabré. Par suite de la mise en valeur des terres, les pierres dressées ont été détruites ou déplacées par les cultivateurs et remises en bordure des parcelles. L'examen pétrographique a établi²⁴ que ces mégalithes sont constitués par des blocs de quartz filonien, d'origine hydrothermale²⁵, de teinte blanchâtre, offrant fréquemment une texture radiée, avec cristaux groupés en rosettes sphérolitiques. Du fait de son inaltérabilité, le quartz a été dégagé peu à peu de son encaissant par les actions météoriques ; primitivement, le sol devait ici être jonché de blocs : dans ces circonstances éminemment favorables, les hommes des temps mégalithiques n'ont eu qu'à les dresser et à les aligner. L'existence même de la butte de Landaoudec est sans doute à rapporter à ce système filonien quartzueux « armant » le relief²⁶.

*Le fort de Landaoudec :
un tombeau de mégalithes*

Dans ces innombrables blocs de quartz, « inutiles » et encombrants, les constructeurs du fort ont pu trouver sur place des matériaux pour leur ouvrage, tout au moins pour nourrir les très épais glacis qui le protègent, voire pour former des éléments de blocage. En fait, assez fréquemment, malgré les difficultés de taille de cette roche extrêmement dure, le quartz a été mis en œuvre dans les murailles, comme on peut s'en assurer en



Fig. 11. – Deux menhirs en quartz, malmenés, dans un champ, non loin de la redoute de Landaoudec.

Cliché Louis Chauris.

examinant, depuis les douves, l'escarpe et la contrescarpe où cette roche se détache en blanc pur, au milieu des grès blanc-grisâtre qui constituent toutefois la part principale des moellons (*infra*). L'emploi – ou mieux dit le remploi – de ces quartz se justifiait sans doute pour des raisons économiques, les roches extraites des douves ne livrant que

²¹ Lanvéoc a été étudiée antérieurement : L. CHAURIS, « Le fort de Lanvéoc. Des hommes et des pierres », *Avel Gornog*, Crozon, n° 7, 1999, p. 22-27 ; Crozon le sera ultérieurement ; la présente étude concerne uniquement Landaoudec.

²² Chevalier DE FRÉMINVILLE, *Antiquités du Finistère*, Brest, 1835, 541 p.

²³ BACHELOT DE LA PYLAIE, *Études archéologiques...*, Bruxelles, Parent, 1850. Rééd. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1970, 568 p., 15 pl.

²⁴ L. CHAURIS et D. CADIOU, « Mégalithisme et géologie. Les alignements de Landaoudec en Crozon ou la mise en évidence d'un filon quartzueux insoupçonné », *Avel Gornog*, n° 8, 2000, p. 48-49.

²⁵ C'est-à-dire formé en profondeur dans l'écorce terrestre et ultérieurement mis au jour par l'érosion.

²⁶ La présence fréquente du houx, plante typiquement silicicole, est en bon accord avec l'enracinement *in situ* de ces quartz.



Fig. 12. – À proximité de la contrescarpe du fort, des blocs quartzeux paraissent encore dessiner un double alignement.

des débris. Dans ces conditions, la redoute de Landaoudec a, selon toute probabilité, « fossilisé » de nombreux mégalithes qui, s'ils ont ainsi échappé à la disparition totale, sont cependant aujourd'hui devenus invisibles. Le fort nous apparaît alors comme un immense tombeau, inattendu, de mégalithes.

Moellons de grès armoricain

Contrairement à ce qui se passe pour de nombreux ouvrages défensifs, le creusement des douves à Landaoudec n'a guère fourni de moellons. Aussi appel a-t-il été fait pour les élévations de l'escarpe et de la contrescarpe, ainsi que pour le corps de garde, les parements de la voûte centrale, les batteries



Fig. 13. – Parement de l'escarpe, riche en moellons quartzeux, vu des douves.
Clichés Louis Chauris.

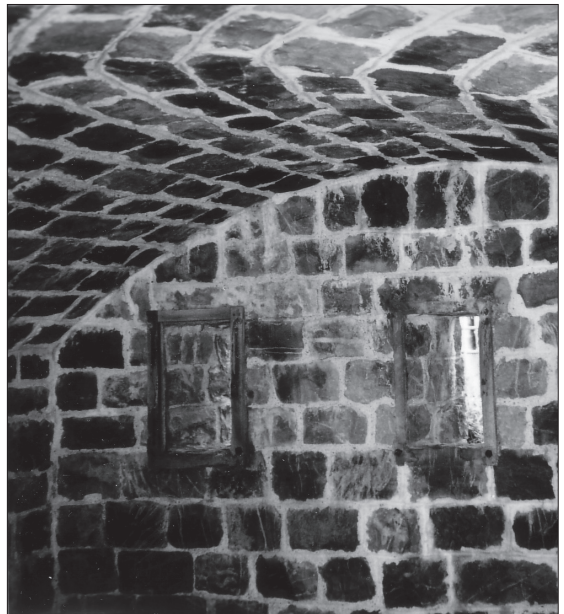


Fig. 14. – À l'entrée de la redoute, intérieur du corps de garde (avec trois meurtrières), en moellons gréseux régulièrement assisés.
Cliché Louis Chauris.

extérieures... au grès armoricain, de teinte gris clair. Selon toute probabilité, cette roche a été extraite, à moins de deux kilomètres au sud-ouest de l'ouvrage, dans la colline de Guenvenez. Le façonnement de ce grès revêt deux modalités différentes selon les points : moellons grossièrement parallélépipédiques permettant l'exécution d'assises assez régulières ; moellons à contours pentagonaux ou hexagonaux.

...et de microgranite de Trébéron et/ou de l'île des Morts

Plus curieux, *a priori*, est l'emploi pour les élévations du casernement, du microgranite extrait dans ces petites îles de la rade de Brest, situées entre la presqu'île de



Fig. 15. – Casernement à l'intérieur de Landaoudec.

Moellons assisés en microgranite de Trébéron-île des Morts. Appui et cintre des ouvertures en granite porphyroïde rose de l'Aber-Ildut.

Cliché Louis Chauris.

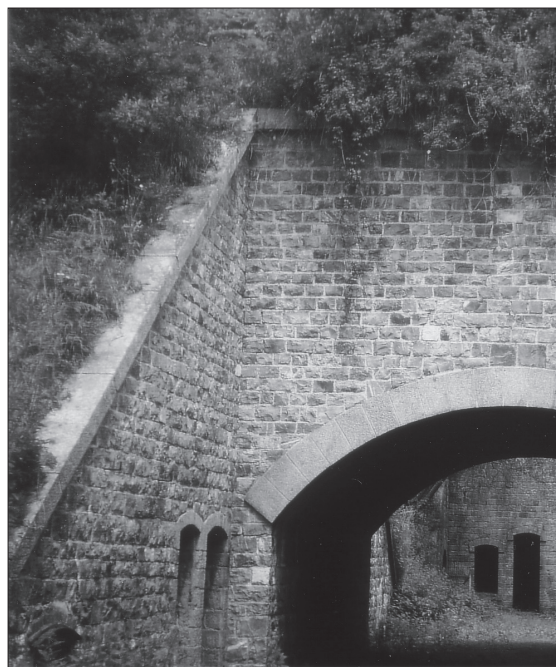


Fig. 16. – Puissante voûte médiane à l'intérieur de la redoute de Landaoudec. Pierres de taille en granite porphyroïde rose de l'Aber-Ildut. Moellons en grès armoricain.

Cliché Louis Chauris.

Roscanvel et l'île Longue. Dans l'état actuel de nos recherches, il n'est pas possible de préciser dans laquelle des deux îles, ladite pierre a été extraite²⁷. La situation des carrières, en bordure même de la mer, facilitait leur acheminement par voie d'eau, probablement jusqu'au port du Fret (à un peu plus

²⁷ Le microgranite de ces îles, de nuance jaune soutenu, ne doit pas être confondu avec celui de l'île Longue, de teinte gris-bleuté, très recherché pour la confection des pavés. L. CHAURIS, « Les carrières de pavés à l'île Longue », *Avel Gornog*, n° 4, 1996, p. 40-45. Le microgranite de Trébéron était déjà utilisé au XVIII^e siècle pour la confection du quai à Landerneau. J. BAZIN, *Landerneau, ancienne capitale de la principauté de Léon*, 1973, 2^e éd., 288 p.



Fig. 17. – Porte monumentale, en plein cintre, à l'entrée de la redoute (avant les travaux de débroussaillage).
Pierres de taille soigneusement façonnées dans le granite à gros feldspaths roses de l'Aber-Ildut.
Cliché Louis Chauris.

de deux kilomètres de Landaoudec) où les charrois prenaient le relais.

Pierres de taille en granite rose de l'Aber-Ildut

Le granite porphyroïde à gros feldspaths roses de l'Aber-Ildut – connu aussi sous l'appellation de « Laber » – extrait sur les rivages occidentaux du bas Léon, a été ici exclusive-



Fig. 18. – Casemate-abri de la batterie au nord de la redoute de Landaoudec.
Encadrement de l'ouverture en pierres de taille façonnées dans le granite rose de l'Aber-Ildut. Moellons assisés en grès armoricain.
Cliché Louis Chauris.

ment réservé à la pierre de taille, façonnée en bel appareil. Il forme la porte monumentale d'entrée dans le fort, avec l'inscription gravée « 1885 Redoute de Landaoudec 1887 », le cintre de la curieuse voûte qui coupe en deux parties la cour intérieure du fort, ainsi que le rempant de cet ouvrage, l'appui et le cintre des fenêtres du casernement. Appel a été fait à la même roche pour les bornes à section hexagonale limitant le terrain militaire, ainsi que pour l'entourage de la porte des batteries extérieures... Il ne semble pas²⁸ que le kersanton de la rade de Brest, malgré de meilleures facilités d'acheminement, ait été employé. La préférence accordée au « Laber » est probablement liée aux conditions plus acceptables des réponses aux appels d'offres.

²⁸ Toutefois, toutes les parties de la redoute n'ont pu encore être examinées.

Pour l'histoire, l'intérêt majeur de la redoute de Landaoudec – qui a échappé aux destructions de la guerre – repose sur le fait qu'elle constitue une des dernières constructions défensives finistériennes (avec le fort de Crozon et la redoute Saint-Michel à Ouessant) ayant encore été exécutées en maçonnerie, avant que ne se développe l'ère du béton... dont les blockhaus allemands, implantés à Landaoudec, demeurent, pour longtemps sans doute, des témoins de triste mémoire...

Louis Chauris

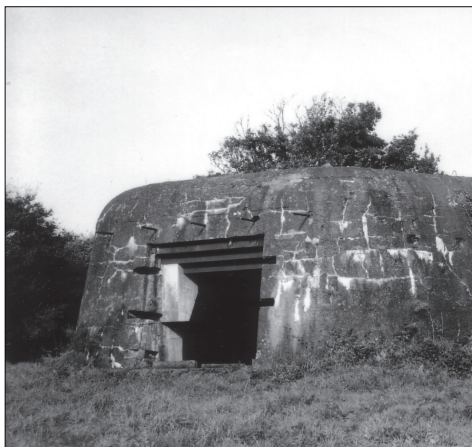


Fig. 19. – Un des blockhaus allemands, implanté juste à l'ouest de la redoute de Landaoudec, signe, durablement, l'emprise de l'ère du béton.
Cliché Louis Chauris.

CROZON

Rue de La Chalotais

La pierre des cercueils.

Un des chemins des morts

Une grande pierre, peut-être une ancienne borne féodale, longue de 1, 50 m, large à la base de 0, 70 m, d'une épaisseur de 20 à

45 cm, se voit, couchée sur le Cré, autrefois Creac'h (sommet), modernisé de nos jours en rue de La Chalotais, nom d'un étranger de la presqu'île, à droite en descendant vers la route de Morgat, au pied d'un talus limitant un espace triangulaire. Nous sommes ici sur la piste ancienne allant de Crozon à Rostudel par Morgat, détournée en divers sens à des époques lointaines.



Fig. 20. – Crozon, rue de La Chalotais, la pierre des cercueils.

Il est possible de préciser la dénomination de cette pierre. Nous savons que, jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, il était d'usage, lors d'un décès à domicile dans les environs, de transporter ici, généralement en charrette, le corps du défunt dans son cercueil ; il était déposé, couvert d'une couverture tricotée en coton blanc et y restait, entouré de la famille, jusqu'à ce que le clergé paroissial, en ornements sacerdotaux, vienne à sa rencontre avant de l'emmener à bras jusqu'à l'église pour la célébration des obsèques, la croix en tête, portée, selon la tradition, par le plus proche voisin²⁹.

²⁹ D. GIRAUDON, « Hent ar maro, hent en ankou (Chemin des morts, chemin de la mort) », *L'homme et la route en Bretagne*, Brest, C.R.B.C., *Kreiz* 16, 2002, p. 187-214.

En des temps où l'anse de Morgat était bordée par une plage et un sillon de galets ininterrompus, devant l'église moderne de Notre-Dame de Gwel-Mor et à son emplacement, se trouvait une dépression qui avait été à l'origine une pêcherie (un goret) dans laquelle on pouvait voir les bateaux désarmés durant l'hiver ; ils étaient privés de leurs mâts et de leurs avirons qui étaient abrités dans les greniers des maisons isolées des alentours, les penn-ti : en témoignent encore les petites ouvertures percées au ras des planchers à l'opposé des pignons garnis de cheminées. La mer allait bien au-delà : ne l'a-t-on pas vue envahissant l'église lors de grandes marées ?

Plus loin, avant d'arriver aux petites grottes, la mer s'infiltrait entre les galets sous l'hôtel de la Mer, construit sur pilotis, laissant en amont un plan d'eau important, aujourd'hui comblé, dans lequel se jetait le ruisseau du Yeunic (le « petit marais ») qui prend sa source au-dessus du village de Landromiou, le Lan Tnou Miou du cartulaire de Landévennec³⁰, le monastère ou l'ermitage de saint Meoc selon les auteurs, en témoigne encore un ancien moulin à eau à toucher la route de Morgat, exactement à Toul an treuz, le « trou du passage », déformé de nos jours en Toul an trez, le « trou du sable ».

Tous ces obstacles naturels permettent de comprendre le souvenir bien faible du trajet du chemin des morts passant par le bas du Cré, voisin du village de Landromiou, arrêt plus loin à Croas ar Sant (la « croix du saint »), avant d'entamer, toujours en contournant Morgat, la pente menant à l'arrière de Kerigou (les « petites maisons »), puis, obliquant vers l'ouest en direction de la hauteur de Menez Tre Gall, dit parfois Menez Ty ar Gall où on trouve un ancien enclos quadrangulaire et des briques romaines, un site défensif abandonné d'où l'on voit la mer. Plus loin le trajet reprend, après la dépression en amont de Morgat pour suivre

une route voisine des alignements mégalithiques de Ty ar C'hure (la « maison du curé ») avant de rejoindre Saint-Hernot et de passer au-delà. Tel est approximativement le trajet des corps des défunts de cette partie de la presqu'île avant de rejoindre l'église paroissiale.

Ajoutons que Ty ar C'hure peut rappeler un des refuges, sous la Révolution, du prêtre réfractaire Jacques Balcon, né à Kerbeneon, dans la paroisse, mort curé de Crozon le 16 octobre 1829, qui exerçait dans les environs ; il en a laissé le souvenir dans des registres clandestins gardés dans des archives privées.

Le parcours par le chemin des morts a été de règle jusqu'à une époque récente. Après passage en l'église, nous avons été témoin, *in fine*, du rite du cercueil heurté à la grande croix du cimetière de Crozon, œuvre de Poileu, de Brest, érigée en 1858 par le curé Pierre Grall, déplacée en 1979 à l'est du cimetière actuel.

A.-H. Dizerbo

GUIMAËC

Croas-ar-Trepe et les outils du tailleur de pierre

Nouvelle croix à répertorier dans l'Atlas des croix et calvaires du Finistère, Croas-ar-Trepe, dans la paroisse de Guimaëc, est située sur le talus d'un chemin donnant sur la route de Guimaëc à Locquirec, face au château de Kerven, à l'est de son portail d'entrée.

Croas-ar-Trepe, dont la traduction est vraisemblablement la « croix du trépied », rappelle un croisement de chemins en patte d'oie. Ce toponyme n'a plus de sens aujourd'hui, car l'ancienne route faisant communiquer Guimaëc et Locquirec et sur laquelle était située cette croix, a été redres-

³⁰ *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*, édition La Borderie, Rennes, 1888, p. 148.

sée à cet endroit. Elle porte aussi le nom de croix de Kerven-Izella. Elle mesure 117 cm de haut, pour 75 cm de large. C'est une croix médiévale dont la datation précise est difficile à déterminer.



Fig. 21. – Guimaëc, *Croas-ar-Trepe*, la croix et ses signes gravés.

Taillée dans une dalle de schiste, elle présente plusieurs gravures. La première, est une croix tracée d'une façon fruste à l'intersection du fût et des branches. La deuxième est plus intéressante car peu fréquente sur les croix et calvaires. Dissimulée au pied du monument, dans les ronces et les fougères

du talus, elle représente dans un carré de 20 cm environ de côté, les outils d'un tailleur de pierre : l'équerre formant la base et un côté, le marteau fermant la partie supérieure et entre les deux, le poinçon ou le burin. Cette dernière gravure semble cependant plus récente que le reste de la croix ; on ne sait à quelle époque elle a été exécutée. Par la netteté de ses contours, elle semble même moderne. On peut penser que cette croix a été déplacée et que le tailleur de pierre chargé de la mise en place et du rafraîchissement de la croix, y a ainsi signé son travail.

Le même besoin de signer et d'assurer sa postérité nous montre ces mêmes outils à Croaz-ar-Mao en Argol, le hache du guerrier à Croas-ar-Vouchal en Plouarzel, ou plus fréquemment les armoiries du noble, le calice du prêtre, la navette du tisserand ou le quatre de chiffre du marchand.

Christian Millet

LOTHEY

Église du Vieux-Bourg

*Le groupe de sainte Anne trinitaire,
une sculpture d'origine flamande*

Depuis le milieu du XIX^e siècle, l'église du Vieux-Bourg de Lothery a été délaissée au profit de la chapelle du village de Landremel devenu le centre de la commune. Sur l'emplacement de cette chapelle fut consacrée en 1901 l'église actuelle. Depuis cette époque, l'église du Vieux-Bourg, loin des axes de circulation, semble se faire oublier parmi les frondaisons dans l'étranglement d'un méandre de l'Aulne canalisée. Seul le promeneur en quête de calme et de verdure fréquente les lieux en ignorant l'œuvre d'art exceptionnelle qu'abrite l'édifice religieux vétuste. À droite du maître-autel, dans une niche en bois fixée au mur, se trouve un groupe en bois polychrome de sainte Anne trinitaire qui a été restauré en 1995. On peut regretter l'aspect vitreux donné aux visages dans cette restauration.

Description du groupe

Sainte Anne et la Vierge, sa fille, sont assises dans le même siège. La Vierge tient sur ses genoux son fils Jésus. Tous les trois constituent la Trinité terrestre par rapprochement avec la Trinité céleste. Sainte Anne serre d'une main un feuillet de son livre ouvert posé sur ses genoux et de l'autre présente à l'Enfant Jésus une grappe de raisin. L'Enfant Jésus saisit de sa main gauche des grains de l'extrémité de la grappe et de l'autre serre la bordure d'un linge. Il a les bras presque en croix et son pied gauche est posé sur le bas de son autre jambe. La Vierge retient de sa main droite son fils assis et de l'autre soutient le bras de l'enfant tendu vers la grappe de raisin. Les regards ne se rencontrent pas, peut-être par peur du drame annoncé ou pour exprimer la méditation de chacun. Les têtes de la Vierge et de sainte Anne sont inclinées sur la gauche. Guimpe et voile ne laissent paraître que le visage encore jeune de sainte Anne tandis que le visage de la Vierge s'encadre dans une chevelure abondante et bouclée en parenthèses alternées dont une partie tombe de part et d'autre de sa poitrine. Les manteaux de la Vierge et de sainte Anne présentent une similitude de manches largement ouvertes et de plis cassés en V ou ondulés. Il se dégage de l'ensemble de l'œuvre une atmosphère de sérénité et de gravité.

Une œuvre mystique

Il ne s'agit pas ici d'exprimer des sentiments filiaux ou de fixer un moment de la vie de la famille, on est loin du portrait de famille de certains groupes de sainte Anne trinitaire.

Deux objets, le livre et la grappe de raisin qu'aucun des personnages ne regardent donnent sa signification à la scène. La grappe de raisins pressée produit ce vin dont Jésus, à la veille de sa mort en croix, dira que c'est son sang versé pour la nouvelle alliance entre Dieu et les hommes. Aux musées



Fig. 22. – Lothey, *église du Vieux-Bourg*, groupe de sainte Anne trinitaire, Anvers, vers 1520.

Bois polychrome.

H. : sainte Anne, 87 cm ; la Vierge, 80 cm ; l'Enfant, 21 cm.

Cliché G. Leclerc.

royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles une tapisserie présente une scène semblable mais sous la grappe de raisin figure un calice qui conforte le sens que prend ici la grappe de raisin. Le livre que sainte Anne feuillette est l'Ancien Testament dans lequel est annoncé la vie et la mort du Messie. L'annonce prophétique est une donnée constitutive de la foi chrétienne. Le message religieux de ce groupe de sainte Anne trinitaire s'inscrit dans un double triangle reliant les diverses

maines. Cette sculpture exprime le mystère de l'Incarnation, Jésus appartient à une filiation humaine. Elle exprime aussi le mystère de la Rédemption par le sang du Christ que rappelle la grappe de raisin. Le geste de la Vierge tenant le bras de son fils s'inscrit dans une tradition, non retenue par le dogme, qui considère la Vierge comme corédemptrice avec son fils. C'est l'acquiescement au sacrifice de son fils et le prolongement du *Fiat* de l'Annonciation. Dans le même temps, ce geste de la Vierge donne un caractère achevé à un modèle du groupe de sainte Anne trinitaire élaboré dans la région entre le Rhin et la Meuse au cours de la deuxième moitié du *xv^e* siècle.

Une œuvre flamande

L'exposition « El Fruto de la Fe » tenue à Gand en 2005 et consacrée à l'héritage artistique des Flandres dans l'île de La Palma aux Canaries présente deux groupes en bois de sainte Anne trinitaire. L'un provient de l'église Saint-François d'Assise à Santa Cruz et présente une composition identique au groupe de l'église du Vieux-Bourg à Lothey ; à de rares détails près, ils sont interchangeables.

La position des personnages et particulièrement de l'Enfant Jésus, les plis des vêtements, les cheveux de la Vierge sont traités de la même manière. Les visages des personnages du groupe de La Palma étaient semblables à ceux du groupe de Lothey avant la dernière restauration de celui-ci qui a brouillé l'expression des visages. Le groupe de La Palma portant sur son socle la marque des ateliers d'Anvers, il ne peut faire aucun doute que ces deux œuvres, celle de l'église du Vieux-Bourg à Lothey en Bretagne et celle de l'église Saint-François d'Assise à Santa Cruz de La Palma sont des répliques du même atelier flamand et sont des œuvres d'importation. Dans le catalogue de l'exposition, l'œuvre de La Palma est datée de vers 1510-1525. Le groupe de Lothey est polychromé et celui de La Palma est presque



Fig. 23. – Santa Cruz de la Palma, îles Canaries, *église Saint-François d'Assise*, groupe de sainte Anne trinitaire, Anvers, vers 1510-1525.

Bois doré et polychrome. H. : sainte Anne, 115 cm ; la Vierge, 94 cm ; l'Enfant, 27 cm.

Marque de la guilde d'Anvers sur le socle.

entièrement doré. La hauteur des personnages est plus grande dans le groupe de la Palma que dans celui de Lothey avec respectivement, en centimètres : sainte Anne : 115 et 87, la Vierge : 94 et 80, l'Enfant Jésus 27 et 21.

Les études consacrées aux importations d'œuvres d'art flamandes se sont étendues sur l'importance, aux *xv^e* et *xvi^e* siècles, des relations maritimes entre la Bretagne et

la Flandre mais se sont heurtées à la rareté des œuvres conservées et à la difficulté de prouver leur origine flamande. L'exemple du groupe de sainte Anne trinitaire de Lothey est d'autant plus précieux. Ajoutons que les navigateurs bretons, plus marins que négociants, assurèrent aussi le trafic du sucre et des épices de La Palma et de Madère vers la Flandre pour le compte de marchands espagnols, portugais ou flamands.

Des archives muettes

Aucun document d'archives ne permet de savoir comment cette œuvre flamande est parvenue dans l'église du Vieux-Bourg à Lothey. L'isolement du lieu aujourd'hui ne doit pas faire oublier qu'à la fin du ^{xv}^e siècle, Hervé de Launay, résidant au manoir du Guilly en Lothey, est sieur de Port-Launay, petit port au fond de l'Aulne maritime. Le fief des Launay entre dans la famille des Kergoët par le mariage en 1499 de Catherine de Launay avec Pierre de Kergoët dont les descendants, installés au manoir du Guilly, occupèrent d'importantes fonctions à la sénéchaussée de Châteaulin puis au présidial de Quimper.

D'autres groupes

Le groupe de sainte Anne trinitaire de Lothey a été copié par les artistes locaux qui ont sculpté dans la pierre le groupe de la chapelle Notre-Dame à Châteaulin, celui de la chapelle Notre-Dame du Hellen en Édern et celui de la fontaine de Notre-Dame de Kergoat en Quéménéven.

Un autre groupe de sainte Anne trinitaire en bois polychrome se trouve à l'église Saint-Léonard de Fougères et apparaît comme une réplique d'un modèle flamand qui se rencontre entre autres dans l'église de Saint-Léonard à Zoutleuw (Léau) en Belgique mais aussi dans une collection privée à La Palma. Dans ce modèle aux répliques nombreuses connues, la Vierge retient de ses deux mains son fils sur ses genoux et porte des floches autour de ses bras.



Fig. 24. – Lothey, *église du Vieux-Bourg*, groupe de sainte Anne trinitaire (détail).

Une œuvre mystique et dogmatique.
Cliché G. Leclerc.

En conclusion

Les quelques exemples d'œuvres d'art authentifiées comme importées de Flandre ne permettent pas de parler d'un trafic important. Le trafic par mer se heurtait au risque de naufrage ou de piraterie, risque partagé par le marchand et le client. L'influence flamande s'est aussi manifestée par la présence d'artistes flamands venus travailler en Bretagne comme le sculpteur Jean de Diest à Tréguier à la fin du ^{xv}^e siècle. Aux siècles suivants ce sont surtout les gravures qui feront connaître dans les ateliers bretons les modèles flamands.

Guy Leclerc

Bibliographie

Bretagne-Flandres, relations économiques, politiques et artistiques, ^{xiv}^e-^{xvi}^e siècles, Quimper, Musée départemental breton, 1989 (catalogue d'exposition).

El Fruto de La Fe. El legado artistico de Flandes en La Isla de La Palma, Madrid et Gand, 2004-2005 (catalogue d'exposition).

CORN (Engelen), *Jan Mertens en de laatgotiek*, Louvain, 1993.

DOEHAERD (Renée), *Études anversoises. Documents sur le commerce international à Anvers*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1963, t. I, II, III.

PRIGENT (Christiane), « Étude de quelques sculptures bretonnes influencées par les modes venues des pays nordiques », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 269-288 (p. 271-273).

ROBERT (Didier), « Leçon d'une exposition », *Actes du Symposium sur le gothique tardif dans la sculpture du Limbourg et des pays frontières*, 1992.

TOUCHARD (Henri), *Le Commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 1967.

MORLAIX

La maison Penanault

Regards sur la lithologie : esthétique et économie

La couverture de la partie amont du bassin à flot de Morlaix, vers le milieu du ^{xx}e siècle, ne permet plus à la maison Penanault de se mirer dans les eaux du port, en bordure de l'ancien quai de Tréguier. S'il a perdu ainsi un cadre environnemental exceptionnel, le bâtiment lui-même conserve néanmoins, au regard de l'archéologue, un charme indéniable qui s'accroît encore lorsqu'il est éclairé par des aperçus sur la nature et la provenance des pierres de construction³¹.

Située 10, place Charles-de-Gaulle, cette superbe demeure se compose, aujourd'hui, d'un corps de logis, sur quatre niveaux, plus combles, avec façade rue et façade cour, complété, au sud, par une aile perpendiculaire. Le « côté ville » (au sud) est séparé du

« côté campagne » (au nord) par une tour à cinq niveaux, renfermant l'escalier rampe sur rampe, à volées droites. Le sol de la cour correspond au premier étage. À l'arrière, la propriété se prolonge par cinq jardins en terrasses, couvrant environ 4 000 m², accessibles par une impressionnante succession d'escaliers, formant un exceptionnel environnement urbain.

La datation de Penanault s'avère délicate. Certains auteurs l'attribuent à la première moitié du ^{xvii}e siècle ; d'autres, au dernier quart du ^{xvi}e siècle ; cette dernière époque a la préférence de H. Pesneau. Quelques historiens suggèrent que la tour médiane serait antérieure à l'actuel corps de logis. Les transformations tardives concernent principalement l'adjonction méridionale d'un bâtiment à deux travées, légèrement en retrait ; la modification de l'aile sud avec suppression des piliers du rez-de-chaussée au niveau de la cour ; la destruction de l'aile nord ; l'ouverture de nouvelles fenêtres dans la façade occidentale du corps de logis (entre 1770 et 1834, selon H. Pesneau).

Dès l'abord, Penanault frappe l'observateur le moins averti par le contraste de coloration des élévations : au schiste bleu-noir des moellons s'oppose un granite, de nuance rosée, des pierres de taille. Mais l'examen lithologique attentif permet de déceler différentes autres roches. La reconnaissance de ces matériaux précise l'histoire de la demeure.

³¹ L'auteur remercie vivement M. et M^{me} Cargou, propriétaires de Penanault, de lui avoir suggéré d'entreprendre l'examen lithologique de leur demeure, en vue de guider, au cours de l'été 2003, une élève de l'école d'architecture de Nantes, Hélène Pesneau, dans la réalisation de son mémoire de fin d'études, portant sur ladite demeure, intitulé : « Quatre siècles d'histoire et d'architecture, pour un centre d'initiation aux arts... ou comment allier passé et modernité » (2003, 350 p.), mémoire qui lui est apparu comme un modèle du genre. Il est également reconnaissant à M. B. Léopold, architecte-urbaniste à Morlaix, de lui avoir communiqué les plans de la propriété – qui lui ont facilité le report de ses annotations lithologiques.

re, en la replaçant dans le cadre plus général des constructions morlaisiennes³².

Schistes de Morlaix

La cité est édifée sur des schistes, mieux, est entaillée dans les schistes qui affleurent partout sur les versants du Jarlot et du Queffleuth, confluant au Dossen où s'est établi le port à la limite du flot. Ces schistes, intensément plissés, étonnent par l'alternance, indéfiniment répétée, de lits pétitiques bleu-noir et de lits gréseux, gris clair, qui a motivé l'expression imagée de « schistes zébrés », habitus qui confère à ce matériau un bel effet décoratif. Aux perrières ouvertes dans le flanc des vallées, s'ajoutent les travaux de terrassement nécessités pour l'implantation des constructions, pour livrer, avec abondance, des moellons utilisés sur place ou presque. Les schistes renferment fréquemment des glandules de quartz blanchâtres, mis en œuvre également, comme « tout-venant ».

À Morlaix, lesdits schistes ont été très largement utilisés comme moellons, souvent de bonne qualité, soit pour l'édification des hauts murs limitant les propriétés, soit pour le soutènement des jardins en terrasses, soit, enfin, pour les demeures elles-mêmes. Ces moellons sont fréquemment posés directement sur les affleurements schisteux en place, s'intégrant ainsi harmonieusement dans l'environnement. En ville, les exemples d'utilisation sont innombrables et de toutes les époques : au moins depuis le XIII^e siècle (parties les plus anciennes de l'église des Jacobins) jusqu'à la seconde partie du XX^e siècle (chapelle Notre-Dame-des-Anges).

À lui seul, Penanault résume les différentes modalités dans la mise en œuvre des schistes à Morlaix. L'édifice est bâti sur cette roche qui affleure encore au rez-de-chaussée, et, très largement, sur le versant est de la cour ; mieux, les marches de l'escalier conduisant de ladite cour au premier jardin, sont taillées dans le schiste lui-même ; dans



Fig. 25. – Escaliers extérieurs, taillés dans les schistes zébrés, menant de la cour au premier jardin.

Cliché L. Chauris.

l'escalier suivant, les schistes en place sont recouverts par des dalles de même nature ; plus haut, encore, les escaliers sont en épaisses dalles schisteuses. Les murs de soutènement des jardins étagés sont essentiellement

32 L. CHAURIS, « Origine des pierres de construction d'une ville d'estuaire : Morlaix en Bretagne », 115^e Congrès national des sociétés savantes, Avignon, 1990, colloque « Carrières et constructions », Paris, CTHS, 1991, p. 323-336.

formés de moellons schisteux, auxquels s'adjoignent çà et là, des éléments quartzeux ; en plusieurs points, la base des murs s'élève sur le substratum schisteux. Le couronnement du parapet de murettes bordant les jardins est pour partie en dalles de schiste.



Fig. 26. – Schistes zébrés en place, surmontés par le mur de soutènement du deuxième jardin. Moellons schisteux hétérométriques.
Cliché L. Chauris.

Toutefois, la mise en œuvre la plus soignée des schistes est notée dans les élévations de la demeure, tant pour les parements vus extérieurs qu'à l'intérieur du bâti (murs latéraux du grand escalier³³...). Les moellons sont, le plus souvent posés à plat, selon les plans de schistosité. Les innombrables traces d'outils soulignent le souci apporté par les « picoteurs » dans le façonnement de ce matériau, certes surabondant, mais toutefois difficile à tailler. En fait, si la fissilité des schistes permettait d'obtenir rapidement des éléments plats, disposés horizontalement dans le bâti, la même fissilité rendait difficile

l'équarrissage des quatre côtés placés verticalement³⁴.

Sans risque de se tromper, on peut assurer que les schistes zébrés représentent



Fig. 27. – Marches en grands éléments schisteux vers le troisième jardin.
Cliché L. Chauris.

³³ Dans la grande salle, les joints ont été malencontreusement refaits tardivement en ciment apparent... d'un fort vilain effet.

³⁴ Il ne faut évidemment pas confondre les traces laissées par les outils lors du façonnement avec les marques des tailleurs de pierre, inexistantes dans les schistes.

plus des 9/10 des matériaux pierreux mis en œuvre à Penanault³⁵. Dans l'ensemble, les schistes utilisés ici ont remarquablement résisté à l'érosion pluriséculaire. Parfois, néanmoins, constate-t-on une altération pulvérulente superficielle, ainsi qu'un délité en baguettes irrégulières allongées selon la schistosité.

Granites de l'île Grande

À près de 40 km par mer au nord-est de Morlaix, l'île Grande et les îlots voisins ont été, pendant des siècles, l'objet d'intenses extractions dans d'innombrables perrières situées au bord de la mer, souvent même sur l'estran³⁶. Ce district qui fournissait trois principaux faciès granitiques à grain fin (rose, gris et blanc), tous d'excellente qualité, a joué un rôle essentiel pour la pierre de taille dans les constructions morlaisiennes. Dès l'extrême fin du xv^e siècle, la pierre de l'île Grande était recherchée pour la reconstruction de l'église Saint-Melaine ; dans la seconde partie du xvi^e siècle, pour l'édification de l'église Saint-Mathieu ; au xvii^e siècle, pour les couvents de la cité, particulièrement aux Ursulines³⁷... ; encore au xix^e siècle (palais de justice ; grand viaduc...).

À Penanault, le granite rose joue un rôle capital : chaînage d'angle ; portes de la façade côté rue ; porte d'entrée dans la cour ; portes d'accès aux escaliers des jardins à l'extrémité de l'aile sud ; encadrements des fenêtres, tant du côté rue que du côté cour... Ce matériau offre une excellente résistance à l'altération météorique ; toutefois, ici comme partout, les gonds de fer scellés pour les volets, font éclater la roche lors de la transformation du fer métal en hydroxyde (rouille).

Le faciès rose n'est pas le seul granite de l'île Grande à avoir été ici mis en œuvre. Le mur médian de l'escalier rampe sur rampe a fait appel, également en pierres de taille, au granite gris de ce district. Malgré des conditions d'observation difficiles, il semble bien que les superbes marches monolithes du



Fig. 28. – Porte médiane, côté rue.
Granite rose de l'île Grande.
Élévation en schistes zébrés bleutés.
Cliché L. Chauris.

³⁵ Les niveaux tuffacés de teinte gris-verdâtre, interstratifiés localement dans les schistes zébrés, ont été très rarement recherchés à Penanault, ce qui renforce l'homogénéité des moellons dans les élévations.

³⁶ L. CHAURIS, « Carrières au bord de la mer. Île Grande et îlots voisins (Côtes-du-Nord) », *115^e Congrès national des sociétés savantes*, Avignon, 1990, colloque « Carrières et constructions », Paris, CTHS, 1991, p. 305-321.

³⁷ L. CHAURIS, « Histoire des couvents de Morlaix vue à travers leurs pierres » dans *Bretagne, art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*, Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy, Brest, CRBC, 1996, 520 p. (p. 289-303). Du même auteur, « Provenance des pierres de construction d'un couvent au xvii^e siècle : les Ursulines de Morlaix en Bretagne », *Bulletin des Amis du musée de la Pierre, Maffle (Belgique)*, n° 11, 1996, p. 45-72.



Fig. 29. – Porte d'accès à la cour, au niveau du premier étage.
Granite rose de l'île Grande.
Cliché L. Chauris.

même escalier aient été également façonnées dans le même faciès³⁸. Le faciès blanchâtre, riche en muscovite (mica blanc) ne paraît avoir été recherché que pour les transformations du rez-de-chaussée remanié de l'aile méridionale.

Granite de l'île Callot

Cette petite île, située à une quinzaine de kilomètres au nord de Morlaix, est principalement constituée par un superbe granite rose-rougeâtre, à gros grain, à biotite (mica noir), susceptible de livrer des pierres de taille de fortes dimensions. Plus de soixante carrières ont été reconnues dans l'île et les îlots

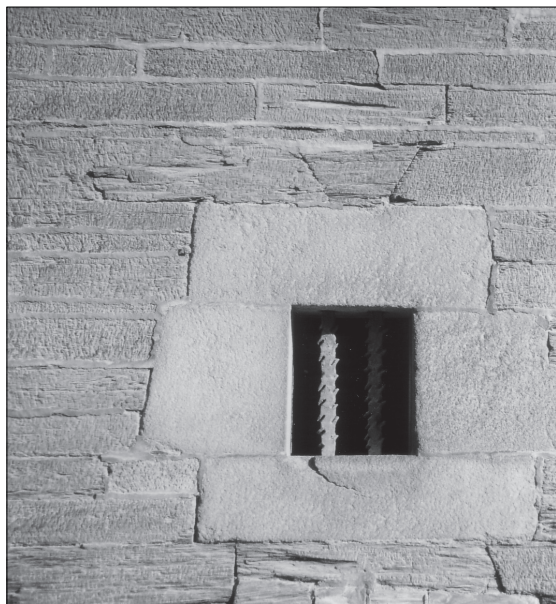


Fig. 30. – Rez-de-chaussée, côté rue. Petite ouverture en granite rose de l'île Grande. Appui éclaté par oxydation du barreau en fer.
Moellons schisteux conservant encore les traces des outils de façonnement.
Cliché L. Chauris.

voisins³⁹. Cette belle pierre a été recherchée dans toute la région morlaisienne, au moins dès le XVI^e siècle. Parmi les exemples les plus remarquables, le château du Taureau (fin du XVII^e siècle-première partie du XVIII^e siècle), la manufacture des tabacs (1736-1740), la reconstruction de l'église Saint-Martin (1775-1788), pour une part secondaire, mais non négligeable, le viaduc (1861-1863). À Penanault, l'appel au granite de l'île Callot

³⁸ Aux Ursulines, le granite gris clair a été mis en œuvre pour l'escalier rampe sur rampe qui n'est pas sans rappeler celui de Penanault.

³⁹ L. CHAURIS, « L'extraction du granite rose de l'île Callot et son emploi dans le pays de Morlaix », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102/1, 1995, p. 7-34.

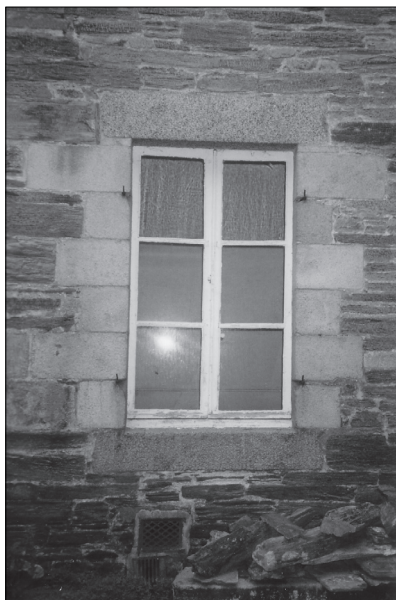


Fig. 31. – Fenêtre tardive dans l'aile sud, côté cour.

Appui et linteau en granite de Callot ; montants en divers granites de l'île Grande.

est postérieur à celui de l'île Grande. Il a été utilisé pour l'ouverture de nouvelles fenêtres dans la façade occidentale. L'aménagement du rez-de-chaussée de l'aile sud donnant sur la cour l'a également employé, en association avec le granite blanc de l'île Grande. Les parements vus dans la façade côté rue de l'édifice accolé tardivement à Penanault *sensu stricto*, sont en pierres de taille façonnées en granite de Callot. La même pierre a joué un rôle essentiel dans l'édification des escaliers monumentaux des jardins supérieurs⁴⁰. L'agencement des marches de ces escaliers est assez remarquable, surtout pour celui conduisant du troisième au quatrième jardin, où chaque marche est formée de deux, puis de trois éléments, et ainsi de suite. L'emploi du granite de Callot pour les marches des jardins de Penanault n'est évidemment pas fortuite : il repose sur la possibilité de se pro-



Fig. 32. – Partie médiane du troisième jardin. Marches vers le quatrième jardin, en grands éléments façonnés dans le granite de Callot.

Clichés L. Chauris.

curer de grands éléments et sur sa résistance exceptionnelle à l'usure⁴¹. Un dernier point mérite d'être encore signalé. Malgré sa différence de granulométrie, le granite de Callot, par sa teinte, se rapproche du granite rose de l'île Grande. Aussi son utilisation tardive pour certaines ouvertures de la façade côté

⁴⁰ Sauf pour l'accès médian au 5^e et dernier jardin où a été employé un granite grossier, de teinte blanc-gris, dont la provenance n'a pu encore être identifiée avec certitude.

⁴¹ À condition de débiter des boules très saines. L'altération de certaines pierres dans la façade de l'édifice accolé tardivement est sans doute due au fait que les éléments mis en œuvre étaient déjà d'assez médiocre qualité.

L'escalier monumental – aujourd'hui réduit en largeur – qui conduisait à la collégiale Notre-Dame-du-Mur, avait fait un large appel à ce granite pour des raisons de résistance.

rue n'est discernable qu'à proximité : de loin, elle passe inaperçue...

Roches diverses

Les autres pierres mises en œuvre à Penanault ne représentent au total, que des volumes retroints.

- Des schistes tuffacés gris bleu-vert, à nuance argentée, piquetés de petits feldspaths blanchâtres, étaient naguère exploités sur les rivages de Locquirec pour la fourniture de dallages au sol et en recouvrement de murettes⁴². À Penanault, lesdits schistes ont reçu cette double affectation⁴³.

- Très longtemps, un granite à grain fin, de teinte rougeâtre, a été exploité sur le rivage occidental de Plougasnou (environs du Diben) pour l'obtention de pavés fort appréciés dans la région morlaisienne. La cour de Penanault a fait appel à cette roche pour son pavage (en sus de galets granitiques marins, en provenance, selon toute probabilité, des côtes voisines).

- Deux petits pointements granitiques ont été exploités au nord de Morlaix, d'une part à Kerscoff, d'autre part au Méné dans l'ancienne commune de Ploujean. Ils sont constitués par une roche grenue, riche en cristaux automorphes d'albite, d'où leur teinte blanchâtre accusée. L'altération des cristaux de mispickel (FeAsS) entraîne l'apparition de taches brunâtres très caractéristiques. C'est à ce granite albitique que se rapportent les pierres de taille des plus anciennes constructions de la région morlaisienne : piliers de la nef dans l'église paroissiale de Ploujean (XI^e siècle) ; éléments du XIII^e siècle dans l'église des Jacobins ; piliers octogonaux et arcades brisées dans l'église de Ploujean (XIV^e siècle), restes des remparts à Morlaix (XV^e siècle), chapelle Sainte-Geneviève (XVI^e siècle)⁴⁴. À Penanault, le granite albitique de Ploujean reste très sporadique ; il apparaît, manifestement en remploi, en éléments disséminés dans les murs de soutènement des jardins. Dans le mur limitant le deuxième jardin au



Fig. 33. – Couronnement de la murette du quatrième jardin.

Schiste de Locquirec associé au schiste de Morlaix.

Cliché L. Chauris.

nord, quelques rares moellons, à grain très fin, d'une blancheur extrême, proviennent des filons microgranitiques, satellites dudit

⁴² Ainsi que pour pierres tumulaires. Sur ce matériau original, se reporter à L. CHAURIS, « La pierre de Locquirec », *Le Mausolée*, n° 719, 1996, p. 62-70.

⁴³ En association avec le schiste de Morlaix dont le clivage, nettement moins régulier, se traduit par des surfaces légèrement gondolées, à l'inverse de la planéité offerte par la pierre de Locquirec.

⁴⁴ L. CHAURIS, « Une belle pierre oubliée : le granite albitique de Ploujean près de Morlaix (Finistère) », *Revue archéologique de l'Ouest*, vol. 10, 1993, p. 141-155.



Fig. 34. – Porte d'accès au troisième jardin.
Remploi d'éléments en granite blanchâtre de Ploujean.
Cliché L. Chauris.

granite albitique dans les schistes encaissants. Toutefois, ce dernier granite a été largement utilisé en éléments bien façonnés pour la porte d'accès au troisième jardin : selon toute probabilité, il s'agit, ici encore, du remploi d'éléments en provenance d'une construction disparue⁴⁵.

*

* *

Penanault fournit un excellent exemple de la mise en œuvre, dans un même édifice, de roches à la fois proximales (essentiellement les schistes zébrés, très accessoirement les épidiories, le granite albitique et le

microgranite blanchâtre) et distales (principalement les granites de l'île Grande, puis le granite de l'île Callot ; accessoirement le granite de Plougasnou et les schistes tuffacés de Locquirec). Ces origines diverses induisent un net polythisme, reflétant l'impact des apports maritimes distaux sur les approvisionnements terriens proximaux. Ainsi jusque dans ses pierres transparaît l'étymologie même de Penanault = Pen an Aod (le bout de la grève), allusion à l'édifice érigé à la limite du flot, au fond de la ria du Dossen.

Ces provenances différentes reflètent essentiellement, au premier abord, des considérations financières : les schistes locaux sont utilisés en moellons qui forment la masse du bâti, les granites distaux sont réservés aux pierres de taille que ne pouvaient fournir les schistes. Mais, si en employant ces deux roches, les bâtisseurs faisaient preuve d'un solide réalisme des contraintes liées aux prix de revient (les schistes revenant beaucoup moins chers que les granites), en même temps, en jouant sur leur contraste de coloration bleu-rose, ils répondaient à un souci indiscutable de beauté. À Penanault, modalité assez rare pour être fortement soulignée, esthétique s'est accordé pleinement avec économie.

Louis Chauris

PLOUNÉOUR-MÉNEZ

Abbaye du Relec

Une surveillance de travaux lors de la création d'un chemin a permis d'effectuer de nouvelles observations sur l'église et son évolution. Lors des décaissements qui ont accompagnés cette opération, le grand caniveau extérieur à l'église a été mis au jour sur l'intégralité de son tracé au sud de

⁴⁵ Quelques rares et fort médiocres moellons d'épidiorite verdâtre ont été notés dans un des murs des jardins. Cette roche affleure à Morlaix même, en particulier aux Ursulines, où elle a été plus largement utilisée.

l'abbatiale. Cet aménagement de la fin du ^{xv}^e siècle récupérerait les eaux des toitures de l'église avant de les évacuer vers l'est, en souterrain le long du pignon du bras sud du transept. On a pu s'assurer de son parfait fonctionnement. Les drains nord-sud mis au jour en 2002 n'avaient donc pas de rôle essentiel dans l'évacuation de l'eau au plus loin des murs de l'église, mais se présentaient comme une sécurité supplémentaire en cas de précipitations torrentielles.

Les vestiges plus ou moins bien conservés de deux nouveaux murs gouttereaux ont d'autre part été mis au jour. Il s'agit de ceux du bas-côté sud de l'église, et de la partie occidentale du bras sud du transept. Ces maçonneries du ^{xii}^e siècle ont été abandonnées simultanément. Dans le cas du bras de transept, ce n'est pas à proprement parler un nouveau mur qui est construit, mais un nouveau parement occidental à un mur déjà existant. Les maçonneries encore en élévation présentent un dévers important. L'absence de maîtrise induite par la poussée de la voûte est patente : le mur gouttereau oriental, épaulé par les chapelles Notre-Dame et Saint-Bernard, n'a pas bougé. Côté ouest, le gouttereau de la nef agissait comme un énorme contrefort. Mais le basculement des maçonneries est de plus en plus accentué à mesure que l'on s'éloigne de la croisée du transept, et que l'on se rapproche du pignon, dont l'angle sud-ouest était insuffisamment épaulé. L'écartement des éléments porteurs jusqu'au point de rupture a provoqué l'effondrement de la voûte, et du parement externe du gouttereau occidental. Le mur a cependant été conservé malgré sa gîte : seul le parement écroulé est repoussé 0,40 m plus à l'est. Le passage à un couvrement charpenté ne nécessite en effet plus de disposer d'un mur très large, comme c'était auparavant le cas pour contrebalancer la poussée de la voûte.

Dans le cas du bas-côté sud, le mur gouttereau est intégralement rebâti. La nou-

velle maçonnerie perd 0,52 m de largeur par rapport à l'ancienne. Il est donc possible que le bas-côté sud (et partant, la nef) ait été originellement voûté, de la même façon que le transept. Dans cette hypothèse, l'abandon du voûtement serait contemporain de celui du transept sud dans la fourchette chronologique large ^{xiii}^e-^{xv}^e siècle, et plus probablement au ^{xiv}^e siècle, époque où de gros travaux sont attestés par des sources écrites. La datation est fournie par la refécution du gouttereau du bas-côté sud, qui est elle-même antérieure à une nouvelle réédification. Cet état postérieur, toujours en élévation, est stylistiquement daté de la fin du ^{xv}^e siècle. Nous serions cependant enclins à resserrer la fourchette sur la décennie 1462-1472, correspondant à l'abbatiale de Guillaume Le Goalès : ses armoiries figuraient en effet sur les vitres des baies du bas-côté. Cette campagne de construction participe d'une volonté de faire pleinement entrer la lumière dans l'édifice, au moyen de grandes baies vitrées.

Ce parti pris est aussi patent lors de la construction d'un nouveau pignon du transept sud, un peu plus tard (extrême fin du ^{xv}^e siècle ou début du ^{xvi}^e siècle). L'intervention a permis d'écarter tout lien de causalité entre l'effondrement de la voûte et la reconstruction de ce pignon de transept. L'enfeu seigneurial qui y a été aménagé a contribué à fixer des sépultures à l'intérieur de l'église comme à l'extérieur.

Dans le « jardin neuf » contigu au cloître, les fouilles ont permis de confirmer l'aménagement de jardin du ^{xvii}^e siècle, qui s'accompagne de remblaiements importants pouvant atteindre 2,80 m d'épaisseur. Les occupations antérieures de la parcelle ne sont pour l'instant pas identifiées, mais elles n'ont rien à voir avec ce qui se met en place au ^{xvii}^e siècle. Les fosses de taille variable, les sols de gravillons, les chemins et rigoles partiellement dégagés évoquent des utilisations fonctionnelles.

Par ailleurs, l'amorce d'un bâtiment a été mis au jour dans l'angle nord-est du jardin neuf. Ce bâti, de datation incertaine (XIII^e siècle ?) a été reconstruit, puis agrandi par adjonction d'appentis lors de campagnes de travaux successives. Il est enfin désaffecté, recreusé et recyclé pour un usage lié à l'eau : l'intérieur de la structure est alimentée par un caniveau à la pente marquée. L'abandon total de ces aménagements ne s'effectue qu'au XVII^e siècle, au moment du remblaiement général qui accompagne la transformation en jardin. Celui-ci condamne aussi une fontaine, alimentée par les ruissellements provenant du versant sud, et préexistant à la base de fontaine de la fin du XVII^e siècle mise au jour en 2004. Celle-ci, alimentée par une conduite forcée pour obtenir un jet, est approvisionnée à partir du versant nord.

Trois fosses à chaux quadrangulaires de 1,90 m au carré, et 0,60 ou 0,80 m de profondeur, ont été repérées ou fouillées, près de l'intersection de deux allées du jardin. Elles sont datées de manière relative du XVIII^e siècle, et sont sans doute à mettre en relation avec les importants travaux entrepris par les moines dans le dernier tiers de ce siècle : reconstruction des communs autour d'une cour monumentale avec fontaine, raccourcissement de l'église, dotée d'une nouvelle façade, etc.

Malgré les remblaiements importants et la datation incertaine d'une partie des structures ou aménagements mis au jour, le jardin neuf apparaît comme un espace incontournable à la compréhension de l'abbaye. La stratigraphie rencontrée en couvre toute l'histoire, XIX^e-XX^e siècles compris. D'autre part, la mise en évidence d'occupations continues à cet endroit, c'est-à-dire hors du cœur que constitue le cloître, laisse présager un éclairage indispensable pour comprendre la structuration du monastère et son évolution.

Ronan Pérennec

ROSCANVEL

Ouvrages défensifs à la pointe des Espagnols

Diversité des pierres de construction

À l'extrémité septentrionale de la presqu'île de Roscanvel, dominant le Goulet par des falaises de plus de soixante mètres, la pointe des Espagnols constitue un des sites majeurs pour la défense de Brest. Cette position exceptionnelle explique la succession des ouvrages érigés ici depuis la fin du XIV^e siècle : implantation, dès 1387, d'un fortin à présent disparu ; à la fin du XVI^e siècle, construction, par les Espagnols, d'un fort⁴⁶ conquis en 1594 par les troupes françaises ; un siècle plus tard (1694), emplacement par Vauban, d'une batterie basse, sur une plate-forme entaillée à la mine dans la falaise ; vers le milieu du XVIII^e siècle (1749), élévation, sur le plateau, d'une longue muraille, avec branches tombantes, en vue de protéger la batterie basse d'une attaque à revers ; au début du XIX^e siècle (1812), érection, encore sur le plateau, d'une tour, entourée de douves ; dans la seconde partie du XIX^e siècle (1878-1883), toujours sur le plateau, mise en place, tant à l'intérieur des murailles de 1749 que de part et d'autre de la tour de 1812, de plusieurs batteries avec abris (merlons⁴⁷), en parade à la « crise de l'artillerie rayée⁴⁸ » ; à la fin du XIX^e siècle (1888), creusement au pied de la falaise, un peu au-dessus du niveau de la mer, d'une batterie de rupture sous roc,

⁴⁶ La pointe des Espagnols doit son nom à cette implantation. La redoute qui offrait un contour triangulaire a disparu.

⁴⁷ Les plates-formes, supportant les pièces d'artillerie, protégées à l'avant par un parapet, sont séparées les unes des autres par des abris – ou casemates – pour le personnel et les munitions, recouverts par d'épaisses couches de terre et dénommées « merlons » ou « traverses ».

⁴⁸ La « crise de l'artillerie rayée », vers 1860, est due à l'adoption des rayures conférant aux canons une précision et une puissance de destruction jusqu'alors inégalées.

en réponse à la « crise de l'obus-torpille⁴⁹ » (fig. 35).

Ces divers ouvrages, de conceptions différentes, se succédant, voire se surimposant pendant des siècles, ont exigé la mise en œuvre d'énormes volumes de matériaux pierreux. On se propose d'en scruter la composition et d'en déterminer la provenance, en vue de répondre à quelques interrogations. Comment pallier l'absence de pierres de taille en presque île de Roscanvel, susceptible de livrer seulement des moellons, souvent de façonnement difficile ? Le long laps de temps écoulé entre les premiers ouvrages, encore conservés (fin du XVII^e siècle) et les dernières constructions (fin du XIX^e siècle) n'a-t-il pas eu des conséquences sur le choix des matériaux (continuité ou changement) ? Quelles

solutions adopter pour concilier exigences de qualité et contraintes financières ? Ainsi, par l'attention portée aux pierres, des pans d'histoire laissés dans l'ombre seront quelque peu éclairés.

Moellons proximaux, mais également distaux

En règle générale, les ouvrages défensifs ont pu prélever, pratiquement sur place, ou, tout au moins à proximité, la masse des moellons nécessités par les élévations et les blocages. Le creusement des douves et fossés pouvait déjà fournir avec abondance ces matériaux de second choix, où quantité pré-

⁴⁹ La « crise de l'obus-torpille », vers 1885, est liée au remplacement de la poudre noire par de nouveaux explosifs.

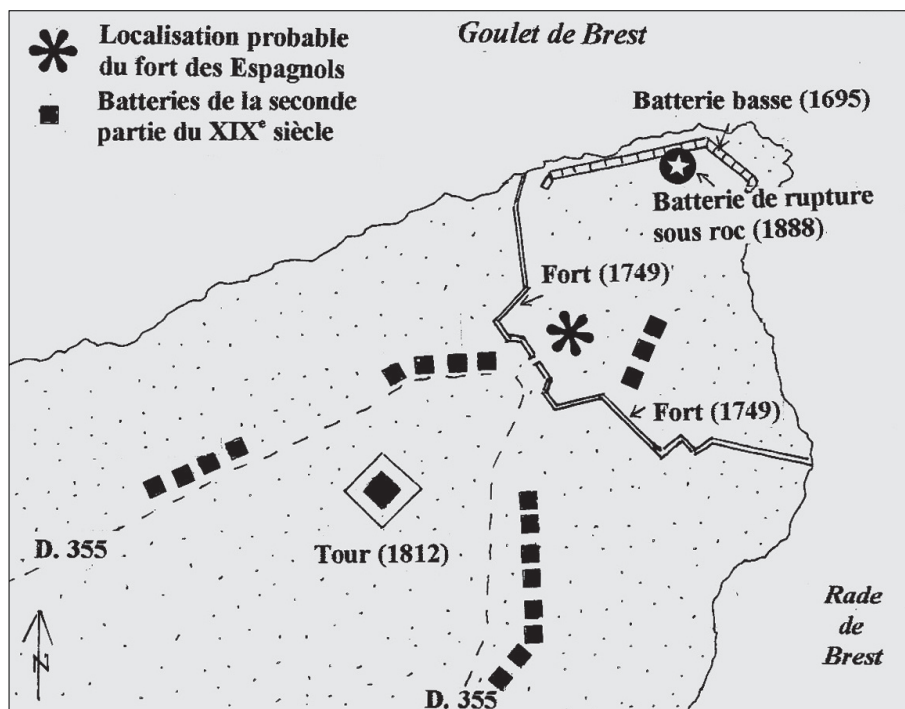


Fig. 35. – Esquisse schématique du dispositif défensif à la pointe des Espagnols.



Fig. 36. – Vue d'ensemble, du côté de l'entrée, de la tour carrée (16 x 16 m sur une hauteur de 9 m) de la pointe des Espagnols (1812).
Cliché L. Chauris.



Fig. 37. – À l'un des angles de la tour carrée (1812) de la pointe des Espagnols. Association des pierres de taille du massif granitique de l'Aber-Ildut aux moellons schisteux d'extraction locale.
Cliché L. Chauris.

valait sur qualité ; L'ensemble fortifié de la pointe des Espagnols est érigé sur la formation connue depuis longtemps des géologues sous l'appellation de « schistes et quartzites de Plougastel », appartenant au Dévonien inférieur⁵⁰. En l'occurrence, il s'agit d'une alternance, irrégulière, de niveaux de schistes bleu sombre et de quartzites gris-vert recoupés par des veinules de quartz blanchâtre.

En dépit de leur façonnement difficile, les quartzites ont été très recherchés par suite de leur omniprésence et de leur résistance. Ils prennent une place essentielle dans la partie inférieure de la muraille du fort de 1749, souvent en énormes éléments qu'il était économique d'utiliser tels quels ; leur association avec les schistes prouve leur mise en œuvre comme « tout-venant ». Ces mêmes quartzites ont été employés aussi dans les batteries de la seconde partie du XIX^e siècle, à l'est de la tour.

Les schistes ont été utilisés dans le parapet de la batterie basse ; leur provenance proximale ne semble ici faire aucun doute. Ils ont été recherchés pour les marches de l'escalier menant du plateau à ladite batterie basse. Comme déjà indiqué, ils ont été employés, conjointement aux quartzites, dans la muraille du fort de 1749. Ils ont aussi été mis en œuvre dans les parements vus de la tour de 1812, ainsi que dans les murs de la bâtisse (casernement ?), aujourd'hui ruiniforme, édifiée aux approches de la batterie basse.

Appel a également été fait, encore pour les moellons, mais plus tardivement, à des pierres distales. Tel est le cas du microgranite, de teinte jaunâtre, extrait à Trébéron et/ou à l'île des Morts, îlots situés entre la côte orientale de Roscanvel et l'île Longue. Cette situation permettait un transport par mer, depuis les carrières insulaires jusqu'à la presqu'île

⁵⁰ Le Dévonien est une des grandes subdivisions de l'ère primaire. Le Gédinnien est un étage du Dévonien inférieur.



Fig. 38. – Bâtisse ruiniforme aux approches de la batterie basse.

Moellons de schistes dévonien. Pierres de taille en granite rose de l'Aber-Ildut. Cliché L. Chauris.

de Roscanvel, possiblement jusqu'à la grève de Postermen, point de débarquement aisé le plus proche des chantiers. L'utilisation plus tardive de ces roches, relativement distales pour des moellons, est nettement attestée par leur emploi dans la partie supérieure de l'escarpe du fort de 1749, *au-dessus* des quartzites et schistes locaux⁵¹. Ce même microgranite a été aussi recherché pour les moellons de parement des batteries de la seconde partie du XIX^e siècle, érigées à l'est de la tour de 1812.

Beaucoup plus curieux, à première vue, est l'emploi important du gneiss de Brest pour les parements vus de plusieurs batteries dans la seconde partie du XIX^e siècle. Sa mise en œuvre, *a priori* surprenante en presque-île de Crozon où les roches susceptibles de fournir des moellons ne manquent pas, s'explique, semble-t-il, par le fait que les excavations exécutées sur les versants de la Penfeld, dans le but d'augmenter la superficie des terre-pleins de l'arsenal de Brest, très à l'étroit en bordure de la ria, fournissaient ledit gneiss avec surabondance, pour ainsi dire gratuitement⁵². Il s'avérerait alors judicieux de valori-

ser ce matériau dans des ouvrages défensifs, après un transport par mer, somme toute limité. On a là un cas louable d'économie des deniers de l'État.



Fig. 39. – Muraille du fort de 1749, vue des douves.

Excellent exemple de polythisme secondaire. Partie inférieure de l'escarpe en moellons de quartzite (parfois de forte dimension) et de schiste, de provenance locale. Partie supérieure, plus tardive, de ladite escarpe en microgranite de Trébéron/île des Morts. Porte cintrée en kersanton des confins occidentaux de la rade de Brest.

Cliché L. Chauris.

Pierres de taille, toujours distales

Toutes les pierres de taille utilisées dans les ouvrages de la pointe des Espagnols sont de provenance distale. Deux sources essen-

⁵¹ La date de cet exhaussement ne nous est pas connue.

⁵² Se reporter à L. CHAURIS, « La pierre dans le port militaire de Brest », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXI, 2002, p. 237-275, et t. CXXXII, 2003, p. 253-274.

tielles d'approvisionnement ont été mises en évidence.

Le massif de l'Aber-Ildut, sur la côte occidentale du bas Léon présente plusieurs faciès. Un granite à gros feldspaths roses – ou granite de l'Aber-Ildut *sensu stricto* – formant la plus grande partie du pluton, était extrait entre l'île Melon et l'embouchure de l'Aber, ainsi que sur les rives de la ria. Cette belle roche passe, vers le sud, à un granite à gros feldspaths blancs qui, s'il n'offre pas le caractère ornemental du premier, livre cependant une bonne pierre de taille, exploitée naguère dans des carrières échelonnées entre le sud de l'Aber et les abords de Porspaul. Plus au sud encore, ce second granite fait place à un granite grossier, blanchâtre, à deux micas et parfois tourmaline, jadis très exploité sur le littoral et, en particulier, à l'île Ségat. Ces différents granites sont dénommés dans les archives « pierre de Plouarzel ». En règle générale, les granites blancs (porphyroïde et grossier) ont d'abord été utilisés préférentiellement (XVII^e-XVIII^e et première partie du XIX^e siècles), sans doute par suite de leur façonnement plus aisé, mais vers la seconde partie du XIX^e siècle, le faciès rose occupe une place prépondérante, voire souvent exclusive. Parfois, les trois faciès sont associés au sein d'un même ouvrage. Une telle diversité dans l'origine des approvisionnements reflète la nécessité de se procurer, dans les délais exigés, les pierres de taille indispensables à l'achèvement de la construction programmée.

À la pointe des Espagnols, le couronnement du parapet de la batterie basse a été exécuté en granite porphyroïde blanc et, accessoirement, en granite porphyroïde rose. Les marches de l'escalier descendant du plateau à la batterie basse sont, en partie, en granite porphyroïde blanc. Lors de la construction du fort en 1749, large appel a été fait à la fois à ce faciès porphyroïde et au faciès grossier. Dans la tour de 1812, la porte d'entrée est en granite grossier type Ségat

(avec tourmaline), mais le linteau est toutefois en granite rose. Les encadrements des ouvertures de la bâtisse en ruine, en direction de la batterie basse, sont aussi en faciès rose. Dans la batterie érigée dans la seconde partie du XIX^e siècle, sur le plateau, à l'est de la tour, pierres de taille en granite rose.

Le kersanton gris, exploité dans les confins orientaux de la rade de Brest, a été largement utilisé dans les ouvrages de la seconde partie du XIX^e siècle. Pour porte et couronnement de casemates situées à l'ouest de la tour ; une des casemates porte le millésime 1883, gravée dans le kersanton. Au nord de la tour, casemate avec porte en kersanton et millésime 1883. À l'est de la tour, millésime 1878, gravé dans le kersanton. À l'abri du fort de 1749, batterie (1882) avec porte et couronnement, encore en kersanton gris. C'est vers la même époque que des portes ont été ouvertes dans la muraille du fort de 1749, au fond des douves ; lesdites portes sont cintrées en kersanton gris. Dans la batterie de rupture sous roc, marches et porte d'accès au souterrain,



Fig. 40. – À l'ouest de la tour de 1812, batterie haute de la pointe des Espagnols (1883).

Porte et couronnement en pierres de taille, façonnées dans le kersanton gris. Moellons hétérométriques en gneiss de Brest.

Cliché L. Chauris.



Fig. 41. – À l'est de la tour de 1812, batterie haute de la pointe des Espagnols. Chaînage d'angle et porte à imposte en granite porphyroïde rose de l'Aber-Ildut. Moellons en microgranite de Trébéron-île des Morts, et quartzites locaux...
Cliché L. Chauris.



Fig. 42. – Débouché au jour de la batterie de rupture sous roc. Encadrement de la porte et marches en kersanton.
Cliché L. Chauris.

également en kersanton ; bordure du puits d'aération de cette batterie, toujours en kersanton gris.

*

* *

L'examen pétrographique des différents ouvrages érigés à la pointe des Espagnols fournit un excellent exemple de ce que nous avons appelé le **polylithisme**, à savoir l'emploi dans un même ensemble de constructions de roches de nature et de provenance diverses, puisque au moins huit types de pierres ont été ici mis en œuvre : quartzites et schistes locaux ; microgranite de Trébéron et/ou île des Morts ; gneiss de Brest ; granites porphyroïdes rose et blanc, ainsi que granite grossier du massif de l'Aber-Ildut ; kersanton. Ce polylithisme est avant tout primaire (ou originel) et ce, aux diverses époques : ainsi, dans la batterie basse : pierres de taille en granites porphyroïdes blanc et rose de l'Aber-Ildut, moellons en schiste bleu dévonien ; dans la tour, granite grossier blanchâtre, granite rose, schiste bleu ; dans les batteries hautes, gneiss de Brest et kersanton... Un tel polylithisme reflète à la fois des exigences esthétiques, des impératifs techniques et des contraintes financières. Mais le polylithisme peut être aussi secondaire (ou acquis) : dans les murailles du fort de 1749, utilisation successive de l'association quartzite-schiste, puis du microgranite, enfin du kersanton...

En première approximation, il apparaît une évolution dans l'emploi de ces différents matériaux au cours des temps.

- Aux premières étapes, prédominance des quartzites et schistes locaux, en moellons, en association, pour la pierre de taille, aux granites blancs (porphyroïde et grossier) de l'Aber-Ildut ; le faciès rose reste alors sporadique.

- L'époque de l'apparition du microgranite de Trébéron-île des Morts reste encore imprécise (exhaussement de la muraille du fort de 1749). Ce matériau est recherché

pour des batteries de la seconde moitié du XIX^e siècle.

- Large utilisation, en moellon, du gneiss de Brest, pour des batteries érigées à l'est de la tour.

- Emploi du granite rose de l'Aber-Ildut dans les batteries érigées à l'est de la tour.

- Suprématie tardive du kersanton gris, en pierres de taille, tant pour des batteries du plateau (à l'ouest et au nord de la tour) que pour la batterie de rupture sous roc. Ce large emploi à des fins militaires atteste, s'il en est encore besoin, que l'emploi de cette célèbre pierre ne se limite pas aux édifices religieux et à l'art funéraire...

En un mot, si, à la pointe des Espagnols, le granite rose de l'Aber-Ildut offre une certaine pérennité d'emploi, le kersanton n'est utilisé que pour les derniers aménagements.

Louis Chauris

SPÉZET

Église Saint-Pierre

Tableau de l'Adoration des bergers

Signé : Lhermitais pin(xit), 1756

L'église paroissiale Saint-Pierre de Spézet possède trois grands retables du XVIII^e siècle présentant dans leur partie centrale une grande peinture à l'huile sur toile. Sur le retable du maître-autel figure une *Assomption de la Vierge*, sur celui du transept nord est représentée une *Descente de croix* et sur celui du transept sud se trouve l'*Adoration des bergers*. Ces retables, réalisés entre 1754 et 1756, ont remplacé d'anciens retables qui se révélèrent trop petits dans la nouvelle église construite entre 1709 et 1719.

L'auteur du tableau

Deux des trois tableaux sont signés et datés. À l'angle inférieur gauche de celui de l'*Assomption de la Vierge* on lit : « Lhermitais » et au-dessous : « 1754 ». Au bas du tableau

de l'*Adoration des bergers*, sur la représentation d'une grosse pierre, on lit : « Lhermitais pin(xit) » et au-dessous : « 1756 ». Le tableau de la *Descente de croix* dans son encadrement actuel, ne porte ni signature, ni date. L'inscription qui se devine au bas du tableau doit être celle d'une restauration. La signature « Lhermitais » qui figure sur deux des trois tableaux est sans doute celle de Jean-Vincent L'Hermitais, peintre né en 1700 à Vannes où il décède en 1758. Son père, François-Louis, comme son frère Pierre, sont peintres et doreurs⁵³. On attribue à Jean-Vincent L'Hermitais beaucoup de tableaux faute parfois d'avoir bien lu les dates inscrites. La difficulté d'attribution provient aussi de l'absence fréquente de ses prénoms ou des variations dans l'orthographe du nom comme sur la *Descente de croix* de l'église d'Arz qui porte la signature de : « Lhermité », sans date. Nathalie Bongrand, dans l'introduction du catalogue de l'exposition consacrée à l'œuvre de Jean-Vincent Lhermitais, en 1986 à Vannes, pense que l'auteur des trois tableaux de l'église de Spézet est « un certain A. Lhermitais natif de Nantes ». Elle n'y apporte aucune preuve.

Des archives peu explicites

Dans les archives concernant la paroisse de Spézet, on trouve quelques mentions de ces tableaux. Lors de la réunion du corps politique de la paroisse, le 28 septembre 1774, Vincent Causer, recteur de Spézet de 1772 à 1792, remarque dans un langage quelque peu lyrique « que depuis longtemps il y voyait avec la plus vive douleur les retables des trois autels périliter faute de réparations, que les paroissiens eux-mêmes étaient témoins sans reproches des larmes inanimées de ces chefs-d'œuvre, que même ils commencent à

⁵³ Yves-Pascal CASTEL, Tanguy DANIEL, Georges-Michel THOMAS, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1987, p. 240.

contracter des taches noires entourées d'un blanc blême, présage d'autant plus funeste pour des tableaux qu'elles annoncent la perte ou le dégât d'un ouvrage qui suivant une foule de témoins oculaires et encore pleins de vie a coûté au général de la paroisse plus de 1 000 écus (3 000 livres)⁵⁴. » À la suite de quoi le corps politique confie au sieur Écosse, sculpteur et doreur à Quimper, le soin « de rafraîchir les trois retables comme lorsqu'ils sortirent des mains du peintre habile qui les a tracés⁵⁵ ». Antoine Rolland Écosse était originaire d'Abbeville ; c'est sa condamnation à cinq ans de bagne pour trafic de tabac qui l'amena à Brest puis plus tard à Quimper⁵⁶. On décide en même temps d'acheter « des rideaux et des gaules de fer pour couvrir les trois retables⁵⁷ ». En 1779, dans son État des titres et déclarations, V. Causer note : « Les trois retables ont été peints par le sieur Lhermittais en 1755 et ont été placés du temps de M. Conan, recteur⁵⁸. » La réception du retable du maître-autel en 1754 ne nous apporte pas de précisions sur le marché de la peinture centrale, mais indique que les sculptures du retable furent réalisées par le sieur Flamand et que M. « de la Giclais Magon, seigneur de la paroisse, présent, accepte de se charger de la confection de l'ouvrage des deux retables qui manquent sur les deux petits autels des deux ailes de la même église⁵⁹ », dont celui de l'*Adoration des bergers*. Jean-Baptiste Magon de La Giclais (1686-1764) était devenu seigneur prééminent de l'église paroissiale par l'acquisition, vers 1750, de la seigneurie du Boïgarin en Spézet. Il était le fils du sieur Magon de La Chipaudière, riche négociant de Saint-Malo qui fut anobli par Louis XIV en 1695⁶⁰. Il fit carrière dans l'armée et devint brigadier des armées du roi⁶¹. Il semble avoir joué un rôle important dans l'embellissement de l'église de Spézet.

Description du tableau

La composition du tableau de l'*Adoration des bergers* est savante. L'Enfant Jésus,



Fig. 43. – Spézet, église Saint-Pierre, *Adoration des bergers*, huile sur toile, Lhermittais, 1756.
Cliché G. Leclerc.

⁵⁴ Arch. dép. Finistère, 268 G 1.

⁵⁵ *Ibid.*, 268 G 1.

⁵⁶ Y.-P. CASTEL, T. DANIEL, G.-M. THOMAS, *Artistes en Bretagne...*, *op. cit.*, p. 240.

⁵⁷ Arch. dép. Finistère, 268 G 1.

⁵⁸ *Ibid.*, 268 G 2.

⁵⁹ *Ibid.*, 268 G 1.

⁶⁰ André LESPAGNOL, *Messieurs de Saint-Malo*, Rennes, P.U.R., 1997, t. II, p. 723-725.

⁶¹ Son frère, Nicolas Magon de La Gervaisais, lieutenant des armées du roi, acquit des Rohan Chabot la seigneurie du Faou en 1762.

étendu sur un linge blanc, regarde sa mère en écartant légèrement ses bras et en pliant ses jambes. La Vierge est dans une attitude contemplative, à genoux et les bras repliés sur sa poitrine. Ses cheveux sont retenus par un ruban. Son voile a glissé sur son épaule gauche. Son manteau bleu qui se gonfle sur les côtés, laisse voir sa robe rose. Les bergers ont des attitudes très typées, l'un, un genou à terre, s'appuie sur son bâton et écarte les doigts de sa main droite pour marquer son étonnement ; au-dessus de lui, un autre soulève légèrement son bérêt du pouce de sa main gauche ; au centre, un berger âgé, vêtu d'une robe rouge, s'appuie sur l'épaule d'un plus jeune qui le regarde, la bouche entrouverte, en montrant du doigt l'Enfant nouveau-né. À l'arrière du groupe, une bergère porte un panier sur la tête. Un peu à l'arrière-plan Joseph debout tient sa main gauche sur sa poitrine, le regard tourné vers le lointain. Il pose sa main droite sur le museau du bœuf qu'on voit à peine comme l'âne qui mange au râtelier. Cette représentation de l'*Adoration des bergers* correspond davantage à la littérature dévotionnelle qu'au texte de l'Évangile. Sur la grosse pierre en bas du tableau se voit l'inscription : Lhermitais pin(xit), 1756.

Une copie

Cette composition savante rappelle celle du tableau que peignit, en 1620, Gerrit Honthorst, peintre hollandais, à la fin de son séjour en Italie. Mais elle s'en écarte dans les attitudes de la sainte Vierge et de saint Joseph. C'est dans une gravure de Iohannes Philipp Koch qu'il faut chercher le modèle dont s'est servi Lhermittais. Né en 1716, Iohannes Philipp Koch fut peintre et graveur à Augsbourg en Allemagne⁶². Certes, la bergère portant un panier sur sa tête ne figure pas dans la gravure de Koch et ses têtes d'angelots sont remplacées par deux anges vêtus de longues robes et planant dans les airs. Mais pour la plus grande partie de la peinture de Lhermittais, les attitudes et les vêtements des personnages coïncident. Un



Fig. 44. – *Adoration des Bergers*, gravure de Iohannes Philipp Koch (1716-1796).

détail souligne plus que d'autres la filiation entre la peinture de Lhermitais et la gravure de Koch, c'est le chapiteau ionique figurant en-dessous de la Vierge et de l'Enfant. Bien dessiné sur la gravure, il apparaît en ombre sur la peinture. On peut se demander si la peinture originale ne comportait pas la bergère au panier et les anges en robe. Lhermitais se serait servi d'une gravure plus fidèle au

⁶² *Venite Adoremus, le immagini della Natività da Dürer a Tiepolo*, Milan, 2005, p. 98-99

modèle original que celle de Iohannes Koch. Le fait que le tableau de Spézet est en contrepartie de la gravure de Koch conforte cette supposition.

Lhermitais, un peintre plus habile que créateur

Dans le tome CVI de notre *Bulletin*, Marie-Madeleine Tugorès indique que la *Descente de croix* de l'église de Spézet est une copie d'une gravure datée de 1708 et signée de René Charpentier, peintre et sculpteur né à Cuillé en Mayenne en 1680⁶³. Mais, contrairement à ce qui est dit dans l'article, la peinture n'est ni signée ni datée ; en revanche, il y a une grande probabilité qu'elle est due également au pinceau de Lhermittais. On ne connaît pas encore quelle gravure Lhermittais a copiée dans son *Assomption de la Vierge* figurant sur le maître-autel.

Avant de tirer une conclusion sur la démarche artistique du peintre vannetais Jean-Vincent Lhermitais – il semble bien que ce soit lui qui signe ici Lhermitais –, il faudrait pouvoir établir un répertoire aussi exact que possible de ses œuvres et mieux connaître sa technique picturale. La belle exposition qui lui fut consacrée au musée de la Cohue à Vannes, en 1986, a apporté un nouvel éclairage, mais bien des interrogations subsistent⁶⁴. Les fiches consacrées aux œuvres de Lhermitais et publiées par le ministère de la Culture sur l'Internet sont parfois approximatives.

En conclusion

Dans le tableau de l'*Adoration des bergers*, celui qui signe Lhermitais prolonge au milieu du XVIII^e siècle une tradition de copie des grands et des petits maîtres de la peinture européenne. Un fait que nous avons constaté dès la deuxième moitié du XVI^e siècle sur un reliquaire à Lennon et sur les volets d'une niche de statue dans la chapelle de Notre-Dame-des-Joies à Guimaëc. Par l'intermédiaire des gravures, une part, encore à définir, de la production artistique des paroisses bretonnes est en phase avec la production

européenne, phénomène général dans toutes les paroisses d'Europe à la même époque.

Guy Leclerc

Bibliographie

Claire ARLAUX, *À la découverte de Spézet*, Spézet, Keltia Graphic, 1986.

G. DE CLOSMADÉUC, « Un peintre vannetais au XVIII^e siècle, Jean-Vincent Lhermitais (1700-1758) », *Bulletin de la Société polymatique du Morbihan*, 1907.

Sandrine GUILLOT, *La Peinture et la Sculpture religieuse à Vannes aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Rennes, Université de Haute-Bretagne, 2000-2001 (mémoire de maîtrise).

TRÉBABU

Chapelle du Traon

Retrouvailles de la statue de Notre-Dame du Val, une « Vierge à la figue » du XVI^e siècle

Aux premiers jour du mois de janvier 2006, la presse locale a relaté le retour à Trébabu de la statue de la Vierge à l'Enfant qui avait été dérobée en 1977 à la chapelle Notre-Dame du Val, au Traon. La restitution arrive à point nommé dans une chapelle dont la rénovation a été célébrée avec faste le 2 juillet 2005.

La statue revient de Solliès-Pont, dans le Var, où elle avait été déposée dans l'église, il y a environ un an, par une personne anonyme, vraisemblablement désireuse de réparer le tort causé par le larcin antécédent. Transférée au presbytère par mesure de sécurité, la Vierge a été identifiée comme bretonne par les services de police grâce au titre gravé en

⁶³ Marie-Madeleine TUGORÈS, « Spézet, église Saint-Pierre, Descente de croix », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 325-326.

⁶⁴ Jean-Vincent Lhermitais (1750-1758), Vannes, Musée de la Cohue (catalogue d'exposition, 14 juin-13 septembre 1986).

creux sur le socle : I (TROUN) VARIA / AN TRAON, Notre-Dame du Val.

En chêne polychrome et un revers non évidé, la sculpture porte les caractéristiques des œuvres jadis importées des Flandres, dont certaines ont pu inspirer quelque atelier local. La qualité de sa facture se double d'un détail intéressant pour l'iconographie ancienne. Notre-Dame du Val, vu la nature du fruit qu'elle tient dans la main gauche, fait partie de la catégorie peu connue des « Vierges à la figue ». Tandis que l'Enfant Jésus pose sa main gauche sur le haut du corsage de sa mère, de l'autre il désigne un fruit où on devine tracé quelque chose. Pour ce qui est de l'identification du fruit, il pourrait y avoir matière à difficulté, l'*Iconographie de l'art chrétien* de Louis Réau ne faisant mention de la figue que comme réservée à sainte Rita. En fait, la désignation de l'attribut de la Madone du Traon s'établit par comparaison avec le fruit présenté ostensiblement dans la paume de la main ouverte de la Vierge à l'Enfant de Leuhan et Plouguerneau (chapelle Saint-Michel). Il est impossible d'y voir une poire comme certains le suggèrent. L'évidence fournie par les deux exemples cités amène le repérage de Vierges à la figue, à Berrien, Guengat, Lampaul-Guimiliau (fontaine), Plougouven, Spézet (Notre-Dame du Crann), une liste qu'il n'est guère prudent de clore trop vite.

Qu'en est-il donc de la signification d'une telle singularité ? On sait que, pour les traditions indo-européennes, la figue est symbole de fécondité, le figuier qui la produit symbole de l'hermaphrodisme. La fécondité se déduit de la multiplicité des graines contenues dans le fruit. L'hermaphrodisme se fonde sur la croyance, tenace jusqu'au XVIII^e siècle, que l'arbre donnait ses fruits sans l'intermédiaire de fleurs, à l'inverse de ce qui se voyait pour les autres arbres fruitiers. Ici, comme dans d'autres domaines, on enregistre la hardiesse réaliste d'un Moyen Âge attaché à une iconographie didactique tout



Fig. 45. – Trébabu, chapelle du Traon, statue de Notre-Dame du Val.

en étant enveloppée d'un certain mystère. Le recours au fruit du figuier, fécondité et hermaphrodisme, illustre de manière figurée on ne peut plus parlante, la réponse de Marie de Nazareth à l'annonce par l'ange d'une maternité virginale : « Comment cela se fera-t-il, je ne connais point d'homme ? » (Luc, 1. 34). Est-il nécessaire d'ajouter que pour le langage populaire la figue, c'est le sexe de la femme : « ... Je leur fais la figue... », fait crier Claudel à Mara Vercors, la mal-aimée, dans *L'Annonce faite à Marie*. Les Italiens savent encore esquisser le geste obscène inauguré, dit-on, par les Milanais au temps de Frédéric Barberousse...

Revenant à l'état de la statue elle-même, on constate que la couronne fleuronnée a été bricolée à une époque relativement récente. On voit aussi que la polychromie a subi des avatars. Les sondages qu'effectueront les restaurateurs en diront sans doute plus que nous, bornés à l'observation du voile bleu de la Vierge jeté sur la tunique rouge, un voile constellé de macles d'or qui se voient bien sur le dos. Un tel meuble héraldique est connu pour appartenir aux Lannilis (*d'azur à trois macles d'or*), et aussi, mais avec un changement d'émail pour le champ, aux Rohan (*de gueules à neuf macles d'or*).

En plus des macles qui appartiennent à un état ancien de la polychromie, on relève trois blasons peints bien plus tard, vraisemblablement dans le courant du XX^e siècle. Le premier, sur l'épaule droite de la Vierge, *d'azur à deux fleurs de lis d'or et une épée d'argent à la garde dorée, la pointe en haut fêlée en une couronne d'or*, est celui qu'on attribue

à Jeanne d'Arc. Sa canonisation en 1920 est un bon repère pour dater une partie des autres ornements qui sont peints par la même main, tel l'écu tricolore en barres, troisième République, en bas du repli gauche du grand manteau bleu. Au même niveau et du même style lui font face, pour faire bon poids... les lis de France, *d'or sur champ d'azur*, armes royales couronnées, accompagnées de la devise : VIVAT REX CHRISTUS (Vive le Christ-Roi), un clin d'œil à la seule royauté qui vaille pour un fidèle chrétien. La facture des écus relève du même pinceau quelque peu barbouilleur qui trace sur les mêmes replis du voile des dessins sans grande signification. S'y mêlent des cerises, une main posée sur un sabre et plus surprenantes, les figures empruntées aux cartes à jouer, cœur, carreau, pique et trèfle, ainsi qu'une espèce de mille-pattes avec, gravé en dessous, un énigmatique G en caractère romain.

Yves-Pascal Castel, André Tanguy

Les calvaires à auvent du Pougastel : Kerboliou, Plouégat-Guerrand, Tréduder, Linguez

par Christian Millet



Fig. 1. – Guimaëc, calvaire
de Kerboliou.

Un calvaire ancien est souvent le résultat d'assemblages d'éléments disparates. Socle, fût, croix et statues, issus d'ouvrages brisés ou abattus, ne peuvent plus offrir dans leur nouvelle composition la cohérence artistique et la vision conceptuelle initiales. Heureusement, il existe quelques exceptions et plusieurs calvaires trégorrois tendent à nous le démontrer.

Distant de 500 mètres environ de la chapelle de Notre-Dame-des-Joies, le calvaire de Kerboliou se situe dans la commune de Guimaëc (Finistère) sur le chemin qui menait du bourg à la chapelle Saint-Mélar aujourd'hui disparue. Yves-Pascal Castel dans l'*Atlas des croix et calvaires du Finistère*¹ le décrit sous le numéro 658. D'une hauteur d'environ cinq mètres, il repose sur quatre degrés en schiste maçonné. Son socle cubique est à griffe droite et son fût est octogonal.

¹ Yves-Pascal CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1980.



Fig. 2. – Guimaëc, Vierge du calvaire de Kerbolliou.

La croix repose sur un nœud en anneau mouluré et ses branches cylindriques sont recouvertes d'un large dais ou auvent. Au nord figure le Christ en croix, au sud la Vierge à l'Enfant, à l'est saint Pierre et à l'ouest un évêque. Au-dessus de la tête de la Vierge, quatre petits trous pourraient être les fixations d'une pièce métallique disparue. Daté du ^{xv}^e siècle, il est aussi appelé croix de Rannou, du nom d'un légendaire cadet de la seigneurie de Tréléver, d'une force herculéenne, et qui, dit-on, participait à tous les pardons des alentours en portant cette croix en tête des processions. Ce géant fut aussi l'un des vainqueurs de la bataille livrée contre les Anglais, au raz de Saint-Mathieu, en 1403. Le calvaire est proche du manoir de Rannou.

L'intérêt de cette description est qu'elle peut servir de modèle à celle d'un autre calvaire à auvent (n° 1808 de l'*Atlas*), situé dans

le placître de Plouégat-Guerrand (Finistère). Mieux conservé, celui-ci, haut de trois mètres, présente les mêmes socle, fût, nœud, croix, large dais en accent circonflexe, crucifix, Vierge à l'Enfant. Les personnages, à l'est et à l'ouest, sont saint Yves et saint Égat.

Un troisième calvaire, actuellement dans le cimetière de Locquirec (n° 1206 de l'*Atlas*) et déplacé du placître de la chapelle de Linguez dans les années 1940, présente les mêmes caractéristiques : croix à auvent et branches cylindriques, crucifix, Vierge à l'Enfant et deux personnages sur les côtés, saint André et vraisemblablement saint Jean-Baptiste. Ce calvaire offre, néanmoins, une plus grande richesse décorative, les branches de la croix étant ornées de fleurons ouvragés. La sculpture semble être d'une autre main et pourrait être rapprochée d'un autre calvaire, Croaz-ar-Roue (n° 663 de l'*Atlas*), remonté à la chapelle des Joies de Guimaëc.

Même programme, même disposition, même réalisation, ces trois calvaires sont regroupés, le long de la vallée du Douaron, dans un espace géographique restreint. Le type, à large dais, est rare dans le Finistère, une dizaine d'œuvres au total sans qu'aucune ne soit vraiment proche de cette mise en forme. Calvaires de tailleurs de pierre s'inspirant d'un procédé de charpentier-menuisier qui, par deux planches posées de biais, crée un toit en bâtière pour abriter des intempéries les « images » qu'ils façonnent. Calvaires des pays de neige, fréquents dans les montagnes comme les Vosges, le calvaire de Rollainville par exemple ou les Alpes (Tyrol), ou bien encore en Allemagne, comme nous le montre Caspar David Friedrich dans son tableau, *Le Cimetière sous la neige*².

Peu éloigné de ce groupe, un quatrième calvaire, dans le placître de Tréduder (Côtes-d'Armor), rappelle par son programme et sa mise en œuvre les deux premiers, même si

² Tableau daté de 1826-1827, Museum der Bildenden Künste de Leipzig (Allemagne).



Fig. 3. – Plouégat-Guerrand, calvaire du placître.

son auvent se réduit à un simple dais au-dessus de la tête de la Vierge. On y discerne les mêmes dispositions : crucifix au nord, Vierge à l'Enfant au sud et deux personnages, saint Yves à l'ouest, saint Christophe à l'est. Il présente néanmoins quelques différences : la Vierge tient l'Enfant à bout de bras et non pas sur son sein, la croix n'est pas cylindrique mais prismatique, les consoles supportant les personnages sont semi-octogonales et non rectangulaires. René Couffon le dit armoyé de l'écusson des Clerc, seigneur de Keralio³. Il a été rénové en 1670 par le recteur de l'époque comme le montre une inscription sur son socle.

Deux autres calvaires, malheureusement très détériorés, l'un dans l'enclos de Locquémeau (Côtes-d'Armor), l'autre dans celui de Notre-Dame de Kernitron en



Fig. 4. – Plouégat-Guerrand, Christ du calvaire.

Lanmeur (Finistère) pourraient appartenir à ce groupe.

Les calvaires de Plouégat-Guerrand, de Kerboliou et de Tréduder forment l'ébauche de la production d'un maître sculpteur trégorois, vivant vers 1400, dont nous aimerions mieux connaître l'art et l'origine de ses modèles. Il est reconnaissable par les proportions qu'il donne aux têtes de ses personnages, un quart de la hauteur, et par l'angle que forme le bas des visages. Œuvre habile et sensible, faite de compassion dans le crucifix, de dignité et de tendresse dans la Vierge à l'Enfant et de sérénité dans les autres personnages. L'origine géographique

³ R. COUFFON, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1941, p. 541.



Fig. 5. – Locquirec, calvaire du cimetière.



Fig. 6. – Locquirec, Christ du calvaire.



Fig. 7. – Tréduder, calvaire du cimetière

Fig. 8. – Tréduder, Vierge à l'Enfant.





Fig. 9. – Locquémeau, détail du calvaire.

de la pierre utilisée pour la partie supérieure des œuvres serait un indice primordial pour cette connaissance⁴.

Trois de ces calvaires se situent dans le Finistère, le long de la vallée industrielle du Douron dont les eaux faisaient tourner, à la fin du ^{xvii}^e siècle, entre Le Ponthou et le port ducal de Toul-an-Héry, les roues d'une vingtaine de moulins et dont le cours était bordé d'une douzaine de chapelles et de nombreux manoirs. Ils se rattachent à un ensemble dont l'aire géographique correspond à la partie maritime de l'archidiaconé du Pougastel, de l'évêché de Tréguier. Beaucoup ont été



Fig. 10. – Lanmeur, calvaire de Notre-Dame de Kernitron.

détruits, saccagés ou fortement remaniés. Le temps dévastateur a su néanmoins nous conserver, dans ces quelques œuvres, une production originale et de bonne qualité, signe du renouveau artistique qui a suivi la guerre de la Succession de Bretagne.

⁴ Pour le calvaire de Plouégat-Guerrand, Louis Chauris indique que les degrés, socle et fût sont façonnés en granite du Verveur mais que la croix, en granite fin, est de provenance à ce jour imprécisée. Cf. Louis CHAURIS, « La pierre dans les monuments religieux anciens du Petit-Trégor », *Le Progrès de Cornouaille-Le Courrier du Léon*, 17 juillet 1999.

Résumé

Plusieurs calvaires situés dans l'archidiaconé du Pougastel (évêché de Tréguier) présentent des similitudes dans leur sculpture et leur mise en œuvre. La plus remarquable est l'emploi d'un auvent couvrant une composition modélisée, crucifixion au nord, Vierge à l'Enfant au sud, deux saints à l'est et à l'ouest. Les concepteurs, tailleurs de pierre, reprennent ici un procédé de charpentier-menuisier, largement utilisé, entre autres, dans les pays germaniques. Ces calvaires datent probablement du début du ^{xv}^e siècle et appartiennent aux nombreuses œuvres marquant le renouveau artistique qui suivit la guerre de la Succession de Bretagne.

Abstract

Several *calvaires* standing in the archdeaconry of Pougastel (in the bishopric of Tréguier) are similar in their sculpture and in the way motifs are organized. Their most remarkable feature is the use of a hood protecting a standardized composition, with the Crucifixion to the North, the Virgin and Child to the South and two saints East and West. Their conceivers, almost certainly stonemasons, here borrowed a concept commonly used by carpenters/joiners in Germanic countries, among others. These *calvaires* probably date back to the early 15th century and belong with the numerous works testifying to the artistic renaissance which followed the end of the War of Succession.

Diverradur

Evid pezh a zell ar skulterezh, meur a galvar e arhdiagone Pougastell (eskopti Treger) a denn kalz an eil d'egile. An dra heverka eo eur baled a-uz d'eur savadur heñvelstumm, kroazstaganadur e tu an hanternoz, ar Werhez hag he mabig e tu ar hreisteiz, daou zant er reter hag er hornog. Kemer skwer war eun doare-ober m'eo boaz anezañ kilvizien ha munuzerien ar broiou germaneg a ra evel-se ar zaverien ha pikerien-vein. E penn kenta ar ^{xv}^{ved} kantved moarvad eo bet savet ar halvariou-ze hag a zo anezo eul lodenn euz monumantou niveruz azginivelez an arzou goude Brezel hêrez Breiz.

Les croix et calvaires dans le canton de Pont-l'Abbé

par Alexandra Coatmen

La Bretagne est le pays des croix par excellence. Pour le seul département du Finistère, Y.-P. Castel¹ a répertorié 3 135 croix et calvaires : chiffre impressionnant qui ne représente, pourtant, qu'une faible partie de ce qui existait autrefois. L'inventaire effectué sur le canton de Pont-l'Abbé² – qui comprend les communes de Combrit-Sainte-Marine, Île-Tudy, Pont-l'Abbé, Plomeur, Saint-Jean-Trolimon, Tréguennec et Tréméoc – a révélé la présence de plus de quatre-vingts symboles chrétiens disséminés çà et là. À première vue, on pourrait penser que la ferveur religieuse était l'unique moteur de ce foisonnement ou qu'il s'agissait d'une stratégie destinée aux fidèles « pour qu'ils rencontrassent partout les signes de la rédemption capitale³ ». Quant aux diverses formes du symbole fondamental, elles pourraient correspondre à des schémas typiques imposés par les autorités catholiques. Se borner à cette unique interprétation constituerait une méprise et témoignerait d'un manque de

compréhension de l'esprit breton. Le présent article, issu d'un ouvrage plus exhaustif⁴, atteste que, sous une apparente unité, c'est dans la diversité que se caractérise l'entité bretonne. L'analyse des croix monumentales du canton de Pont-l'Abbé montre que la subtilité du peuple breton a été d'incorporer dans un symbole religieux unique un aspect fonctionnel et qu'à travers lui, les artisans locaux ont exprimé, dans la pierre, leur conception de la foi et leur sincère dévotion.

¹ Y.-P. CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1980.

² A. COATMEN, *Inventaire des croix et calvaires du canton de Pont-l'Abbé*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2005, 101 p. (Mémoire de maîtrise sous la direction de B. Tanguy et de J. Kerhervé).

³ A. LE GRAND, *Les Vies des saints de la Bretagne Armorique*, éd. Kerdanet et Graveran, Brest, 1837, p. 111.

⁴ A. COATMEN, *Les Croix et Calvaires dans le canton de Pont-l'Abbé*, Brest, 2005, 136 p. (Mémoire de maîtrise sous la direction de B. Tanguy et de J. Kerhervé)

Les croix et calvaires dans leur site

Les lieux de culte

a) Des enclos paroissiaux aux « champs des morts »

Aux ^{xvi}e et ^{xvii}e siècles, c'est à l'intérieur même des églises qu'étaient enterrés les défunts. La saturation des églises-nécropoles et les risques de contagion pour les vivants ont poussé les pouvoirs publics et religieux, au ^{xviii}e siècle, à inhumer les défunts à l'extérieur du temple. L'extériorisation des sépultures entraîne l'obligation d'ériger une croix pour sacraliser le « nouveau champ des morts ». L'existence d'une simple croix ou d'un calvaire devient de ce fait un élément essentiel du domaine religieux. Ces monuments, placés dans l'enceinte de l'enclos, sacralisent le lieu et démarquent ainsi l'espace sacré de l'espace profane.

Les calvaires de placître ont une place typique dans l'enclos : à proximité de l'entrée sud, légèrement au sud-est, de telle sorte qu'ils ne gênent pas le passage pour s'y rendre. C'est ce que l'on constate notamment à Combrit. Mais, d'après Y.-P. Castel⁵, leur situation peut également varier en fonction du chemin que prennent les fidèles pour rejoindre l'église. Il fait notamment référence au « pas », plus communément appelé échallier. L'enjambement de la « *pazenn* », comme le nomment les bretonnants, a évolué en acte de pénitence et a pris le nom de « porte des vivants » en opposition à la porte principale, la « porte des morts », utilisée pour le passage des cercueils, au jour des obsèques. On peut avancer l'hypothèse d'une volonté de sacraliser ce mur d'enceinte en y fixant une simple croix. Naguère, l'église de Lambour, ancienne trêve de Combrit, présentait, proche de l'entrée principale, une croix sur son mur d'enclos. Même constatation à Plomeur, où on peut supposer qu'il s'agissait de la croix primitive du cimetière, reléguée au muret de l'enclos pour laisser place à un monument

de plus grande envergure. L'orientation des croix et des scènes qui figurent sur les calvaires n'est pas non plus le fruit du hasard. Elle suit des règles rigoureuses et généralement observées jusqu'à l'époque moderne. Les croix simples et les calvaires sont disposés d'ordinaire de telle façon que le Crucifié et les principaux personnages regardent l'ouest : ainsi Jésus, mourant, est-il déjà pour l'observateur – tourné vers le soleil –, en attente de Résurrection. Malheureusement, les nombreux déplacements de croix et calvaires n'ont pas toujours respecté cette règle. En modifiant leur disposition ou leur orientation, c'est une symbolique religieuse essentielle qui perd son sens.

Outre la fonction sanctificatrice, les croix et calvaires de placître peuvent aussi se muer en de véritables chaires de plein air. Il est vrai que l'enseignement par la parole est primordial, le prédicateur ou missionnaire peut s'installer sur les marches de la croix ou à l'intérieur des grands calvaires monumentaux pour y faire son sermon. Le plus bel exemple est la croix-chaire à prêcher de la chapelle de Tréminou à Plomeur⁶. Donc, le rôle des croix et calvaires des enclos paroissiaux ne se limite pas à la seule sacralisation du lieu, et leur place dans l'enceinte sacrée n'a rien d'arbitraire.

La volonté des pouvoirs religieux de conserver à proximité des vivants les défunts, que ce soit dans l'église, le cimetière ou encore l'ossuaire, devait inciter les fidèles à la méditation et à la repentance. Pourtant, ces fidèles ne faisaient pas une distinction absolue entre les vivants et les morts. Le cimetière,

⁵ Y.-P. CASTEL, *Croix et calvaires en Bretagne*, Tréflévenez, éd. Minihi Levenez, juillet 1997.

⁶ Cette chapelle est un lieu historique célèbre. Là se réunirent des paysans du pays bigouden soulevés contre les exigences royales (révolte des Bonnets rouges). Ce serait sur sa chaire à prêcher extérieure que Torrebien, le chef des insurgés, aurait proclamé le fameux Code paysan.

dernière demeure des morts, n'était pas un lieu sacré comme nous l'entendons habituellement, mais représentait d'abord l'espace commun et libre au cœur du bourg, autour de l'église, où le sacré et le profane étaient plus qu'aujourd'hui liés de façon directe : chiens et porcs déterraient parfois les ossements, on pouvait y effectuer des opérations commerciales. Au ^{xvii}^e siècle, l'Église manifesta une volonté de sacralisation de la mort et parvint peu à peu à transformer cet espace – en clôturant le cimetière – pour le réserver à la prière et au recueillement.

L'interdiction d'enterrer les morts dans l'église fut sans doute un bouleversement moins important que le transfert du cimetière à l'écart du bourg comme le prévoyait la déclaration royale de 1776, confirmée par le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804). Cet arrachement géographique souffre encore maintes exceptions. Les nouveaux cimetières occupent de vastes espaces, à l'extérieur de la ville à Combrit, à Plomeur, à Pont-l'Abbé. Les cimetières primitifs sont, en revanche, conservés autour de l'église à l'Île-Tudy, à Tréméoc, à Tréguennec. Les croix qui dominaient le « champ des morts » connurent également des remaniements. Là où le cimetière primitif est conservé, elles sont maintenues. Dans l'enclos de l'ancienne église paroissiale de Tréguennec (Saint-Alor), la stèle christianisée (fig. 1) qui domine le placître porte, outre le relief représentant deux tibias surmontés d'une tête de mort, une inscription bretonne ne laissant aucun doute quant à sa fonction funéraire : KROAS HOR ZILVIDIGES / PEDIT EVIT AN ANAON (Croix de votre Salut / Priez pour l'âme des trépassés). À Tréméoc, le socle du calvaire qui domine le cimetière de l'enclos a été réutilisé pour servir de monument aux morts. Fait plus rare, à Combrit, la construction du nouveau cimetière de Kervéguen a englobé dans son périmètre une croix ancienne, dite Croas-Hir (Croix longue). En revanche, à Saint-Jean-Trolimon, le calvaire répertorié par Y.-P. Castel⁷ dans l'enclos

paroissial a été déplacé au sein du nouveau cimetière.



Fig. 1. – Stèle préchrétienne de la chapelle Saint-Alor (Tréguennec).

Elle arbore sur son fût, outre une inscription bretonne et la date de 1869, un cartouche contenant deux tibias surmontés par une tête de mort. Le sommet de la stèle est couronné d'un crucifix en fer.

Cliché A. Coatmen.

⁷ Y.-P. CASTEL, *Atlas...*, *op. cit.*, p. 325.

Certaines croix récentes furent édifiées pour consacrer le nouvel espace réservé aux morts. Ce fut notamment le cas à Pont-l'Abbé où la croix portait une plaque commémorant la fondation du cimetière. On peut également mentionner la réutilisation de certaines croix monumentales, sans doute des croix de chemin, sur les pierres tombales. De facture souvent fruste, il est assez aisé de les différencier. Dans le cimetière de Pont-l'Abbé, la tombe de Mathieu Le Minor est surmontée par l'une d'entre elles. À Combrit, on note aussi cette particularité sur deux tombes dont l'une porte en faible relief un Christ en croix.

b) Les chapelles et leurs fontaines

Les chapelles du pays bigouden étaient nombreuses. Combien étaient-elles ? cinquante au moins, sans doute davantage étant donné qu'il subsiste trente-quatre édifices de nos jours. Cela allait du simple oratoire de Saint-Marc, en Penmarc'h, à l'imposant sanctuaire de Languivoa, en Plonéour-Lanvern. Les outrages du temps et des hommes⁸ ont contribué à faire disparaître une grande partie de ces édifices. Dans le canton, on dénombre encore onze chapelles⁹ ainsi que six oratoires privés. À l'origine, la chapelle était au service d'une portion de la paroisse, appelée trève (Tré-¹⁰), éloignée de l'église principale, qui voulait avoir son lieu de culte. L'importance liée à ces oratoires est d'autant plus marquée qu'il semble avoir existé une volonté, pour ces fractions de population, de rivaliser avec la grandeur et les richesses de l'église paroissiale. À ce titre, on peut citer le triste sort réservé à la chapelle Saint-Jacques de Lambour – ancienne trève de Combrit – qui, après avoir été rattachée à la nouvelle paroisse de Pont-l'Abbé, a été volontairement ruinée par crainte que les offrandes ne diminuent les revenus de l'église principale et que les habitants du quartier de Lambour ne se détachent du reste de la paroisse.

En dehors des chapelles tréviales, les chapelles de dévotion sont nombreuses. La plupart du temps, on leur associe une fontaine. Ces chapelles ont souvent été érigées sur des lieux où existaient déjà des cultes antérieurs. Le cas le plus remarquable est la chapelle de Tronoën (Saint-Jean-Trolimon) avec son calvaire monumental édifié dans un paysage « lunaire ». Si une origine païenne peut être attestée, comme c'est le cas pour cette chapelle qui fut érigée sur un ancien lieu de culte dédié à Vénus¹¹, ce n'est pas une règle absolue. On peut également citer la chapelle Saint-Évy (Saint-Jean-Trolimon), tapie au creux d'un vallon, à l'abri des regards et dont le calvaire domine le lieu. Le clergé sanctifiait les fontaines en les plaçant sous le patronage d'un saint, mais il permettait aussi que s'y perpétuent des rituels païens. Cette assimilation s'effectuait soit par l'édification, à leur proximité, de chapelles, soit par la mise en place, dans de petites niches, d'icônes chrétiennes ou encore par la présence d'une croix sur l'édifice, lui conférant un caractère sacré, à l'image des fontaines de Notre-Dame de la Clarté et de Roscanvel à Combrit, ou encore de Saint-Alor à Tréguennec.

⁸ La chapelle de la Madeleine (Pont-l'Abbé) fut détruite, en 1970, pour laisser place à un local commercial.

⁹ À Combrit, la chapelle Sainte-Marine et Notre-Dame de la Clarté ; à Plomeur, ce sont les chapelles de Beuzec, de Saint-Côme et de Tréminou ; à Pont-l'Abbé, la chapelle Saint-Jacques de Lambour ; à Saint-Jean-Trolimon, les chapelles Saint-Évy et de Tronoën ; à Tréguennec, celles de Saint-Vio et Saint-Alor, et enfin, à Tréméoc, la chapelle Saint-Sébastien.

¹⁰ Les noms de paroisses en Tré- pouvaient symboliser le hameau ou la communauté de personnes qui dépendait d'une paroisse mère.

¹¹ Le site de Tronoën était occupé par un vaste oppidum. Les fouilles, au siècle dernier, ont révélé aux archéologues une double occupation gauloise et romaine. Quelques habitations contenaient une grande quantité de figurines en terre cuite, représentant Vénus ou la déesse mère. Il est probable qu'existait là très anciennement un lieu de culte à Vénus qui fut approprié par le christianisme lorsque celui-ci s'implanta dans le Cap-Caval.

Les croix de chemin

a) La croix comme borne

L'une des premières réalisations de Rome a été d'améliorer l'antique réseau de chemins que possédait la Bretagne depuis des millénaires pour le rattacher au reste de la Gaule. Ces voies étaient jalonnées de bornes milliaires portant des indications de distances et les noms d'empereur divinisé¹². Ces bornes ont pratiquement toutes disparu : seule une cinquantaine subsiste en Bretagne. Vestiges d'une religion antérieure au christianisme, comme les *lec'h*s et les menhirs, on peut supposer qu'elles furent détruites, remplacées par une croix, voire christianisées. Ces nouveaux repères vont permettre de mesurer et d'harmoniser l'espace qui, sans la croix, serait inorganisé et, par-là même, inconnu.

Les croix ont donc servi de repères géographiques sur les chemins et notamment pour guider les pèlerins¹³. Qu'il s'agisse du Tro-Breiz, des pardons ou des processions, elles ont balisé les itinéraires religieux. L'exemple le plus significatif dans le canton de Pont-l'Abbé est un des chemins qui menaient jadis de Pont-l'Abbé à la chapelle Notre-Dame de la Clarté. On pouvait y dénombrer quatre croix : deux à Kerguz à Pont-l'Abbé, une dans le bois dit Veil-Avel-Pouldon et une autre à Kergadec à Combrit. Une légende raconte qu'elles furent érigées par un aveugle allant en pèlerinage à cette chapelle. Il aurait, tout d'abord, perçu une lueur au hameau de Kerguz, puis, sur la hauteur de Veil-Avel-Pouldon, il distingua le toit de la chapelle, avant de recouvrer totalement la vue. De ces quatre monuments, seules les croix de Kerguz sont encore visibles – l'une déplacée à Kernec'h (Combrit) – et celle de Kergadec, placée aujourd'hui dans un muret.

L'appellation de certaines croix permet de retrouver quelques fragments de l'itinéraire religieux qu'empruntaient les fidèles lors des processions. À Combrit, sur une petite

place non loin de l'église paroissiale, une croix dite de carrefour porte le nom étrange de Croas-ar-Bleon qui signifie la croix des fleurs. Par le passé, chaque dimanche des Rameaux, la procession contournait la petite place où se dressait la croix parmi les arbres qui commençaient à se couvrir de fleurs.

En plus de la fonction de borne ou jalon, les croix de chemin signalaient également la présence de sites importants tels que les chapelles, fontaines ou manoirs, édifiés dans des lieux isolés. De nombreux exemples nous permettent d'établir le rôle de certaines d'entre elles. À Plomeur, le calvaire de Lestiala signale les ruines du château du même nom dont le toponyme formé avec le vieux breton *Les*-¹⁴ confirme cette fonction ancienne. À Saint-Jean-Trolimon, saurions-nous qu'il y a une petite chapelle blottie au creux d'un vallon si le majestueux calvaire de Saint-Évy, érigé sur une butte, n'était pas là pour nous l'indiquer ? À Combrit, c'est une croix placée en bordure de l'allée occidentale, menant au manoir du Cosquer, qui précise la nature du lieu. Certaines croix sont aussi les seuls vestiges d'édifices aujourd'hui disparus comme celle de Kervihan, située sur l'île Chevalier, qui provenait jadis de la chapelle Saint-Gildas, ou encore celle de Trévars à Plomeur, un des derniers éléments de l'en-

¹² Au musée de Bretagne à Rennes, un très bel exemple de borne milliaire est exposé. Il s'agit d'une borne dédiée au fils de l'empereur Tétricus (271-274) qui avait été réutilisée comme bénitier dans l'église Saint-Gondran. On peut y lire une inscription : *Caio Pio Esvio Tetrico Nobilissimo Caesari Civitas Riedonum* (À Caius Pius Esvivius Tetricus, très noble César, la cité des Riedones) [traduction Patrick Leroux] ; hauteur : 75 cm ; diamètre : 40 cm.

¹³ Hervé Martin souligne que l'une des premières fonctions exercées par la croix est le balisage des itinéraires religieux. H. MARTIN, « La fonction polyvalente des croix à la fin du Moyen Âge », *L'espace et le sacré, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 90/2, 1983, p. 296.

¹⁴ Les toponymes formés avec le vieux breton *Les*-, jadis *Lis*-, pouvaient désigner la présence d'une ancienne résidence seigneuriale ou d'un château.

semble que formaient la chapelle et ses trois fontaines.

Outre le rôle de repère géographique, les croix et calvaires de chemin revêtaient un caractère divin. Les croix dites de carrefour sont très fréquentes en Bretagne. On n'en dénombre pas moins d'une dizaine dans notre canton. À l'embranchement de plusieurs voies, ne sont-elles pas là pour éviter au marcheur de s'égarer et ainsi de lui permettre d'effectuer le « juste choix » ? Autres lieux où l'on devait s'assurer le soutien des forces d'« en-haut » : les gués et les ponts. La crainte de tomber à l'eau ou de voir le pont s'écrouler sous ses pieds crée le besoin d'invoquer une protection divine. Sans oublier l'imaginaire breton qui a alimenté ces peurs en attribuant au diable la construction de certains ponts. Dans le canton, le pont le plus important est celui de Pont-l'Abbé. On peut, dès lors, s'étonner de ne pas y voir trôner une croix. Au regard d'un plan du XVII^e siècle, conservé aux Archives départementales du Finistère¹⁵, il en existait bien une.

b) La croix comme limite

Les paroisses du canton de Pont-l'Abbé ayant connu de nombreux remaniements à la suite de la Révolution, il est indispensable de restituer l'espace qu'occupaient les paroisses d'Ancien Régime pour distinguer les croix frontières des autres croix de chemin. Avant les modifications territoriales de 1789, les cantons actuels de Pont-l'Abbé et de Guilvinec étaient composés de dix paroisses : Loctudy, Plonivel, Plobannalec, Treffiagat, Plomeur, Tréoultré-Penmarc'h, Tréguennec, Tréméoc, Beuzec-Cap-Caval¹⁶ – qui comprenait deux trèves, celles de Saint-Guérolé et de Saint-Jean – et Combrit – mère également de deux trèves, celles de l'Île-Tudy et de Lambour dont dépendait l'île Chevalier. On note plusieurs irrégularités comme l'inexistence de Pont-l'Abbé en tant que paroisse¹⁷ et la présence de deux enclaves singulières : celles de Langériguen et Langougou, dépendant de

Loctudy, en plein territoire de Plomeur, et celle de Saint-Évy, totalement écartée de sa paroisse mère, Beuzec-Cap-Caval.

L'analyse de la carte (fig. 2) permet d'établir la liste des croix susceptibles d'avoir été élevées pour marquer une frontière. Cette étude doit être réalisée avec prudence car il existe des « faux amis », à l'image de la croix de Kernec'h à Combrit, qui paraît indiquer la limite territoriale avec la commune de Plomelin alors que son lieu d'érection originel est le hameau de Kerguz (Pont-l'Abbé). Il est vrai que les emplacements actuels ne sont pas toujours les lieux d'origine car de nombreuses croix ont été déplacées au cours de travaux de voirie ou pour d'autres motifs obscurs. Pour appuyer notre étude, il paraît plus judicieux d'y associer une analyse toponymique pour les croix retenues comme étant limites de paroisses afin de confirmer leur rôle initial.

La commune de Plomeur, avec ses nombreuses croix de chemin, est la plus riche

¹⁵ Arch. dép. Finistère, sous-série 1 J, document figuré. Gabriel Puig de Ritalongi nous rappelle également sa présence ancienne : « Deux moulins appartenant aux chanoines de l'église de Saint-Tudy existaient à l'entrée du pont ; au milieu de celui-ci était une croix sur le côté gauche et le parapet formait un coude pour la garer. » G. PUIG DE RITALONGI, *Les Bigoudens*, Nantes, 1894, p. 292.

¹⁶ La paroisse Saint-Budoc de Beuzec était siège d'un doyenné qui regroupait les communes actuelles de Saint-Jean-Trolimon, Plomeur et Penmarc'h. Après que le doyenné fut supprimé en 1286, Beuzec demeura longtemps paroisse. Après la Révolution, elle fut annexée en partie par Plomeur, la trève de Saint-Guérolé fut rattachée à Penmarc'h et celle de Saint-Jean devint une commune indépendante.

¹⁷ Elle était partagée entre les paroisses de Loctudy, Plobannalec et Combrit : l'est de la ville, comprenant le château, le couvent des carmes et le pont, était annexé à Loctudy ; rattachée à Plobannalec, la partie ouest, quant à elle, s'étendait jusqu'à l'étang, avec les chapelles Saint-Yves et de la Madeleine (toutes deux aujourd'hui disparues) ; tandis qu'au nord, sur l'autre rive, le faubourg de Lambour, constitué en trève, dépendait de Combrit.

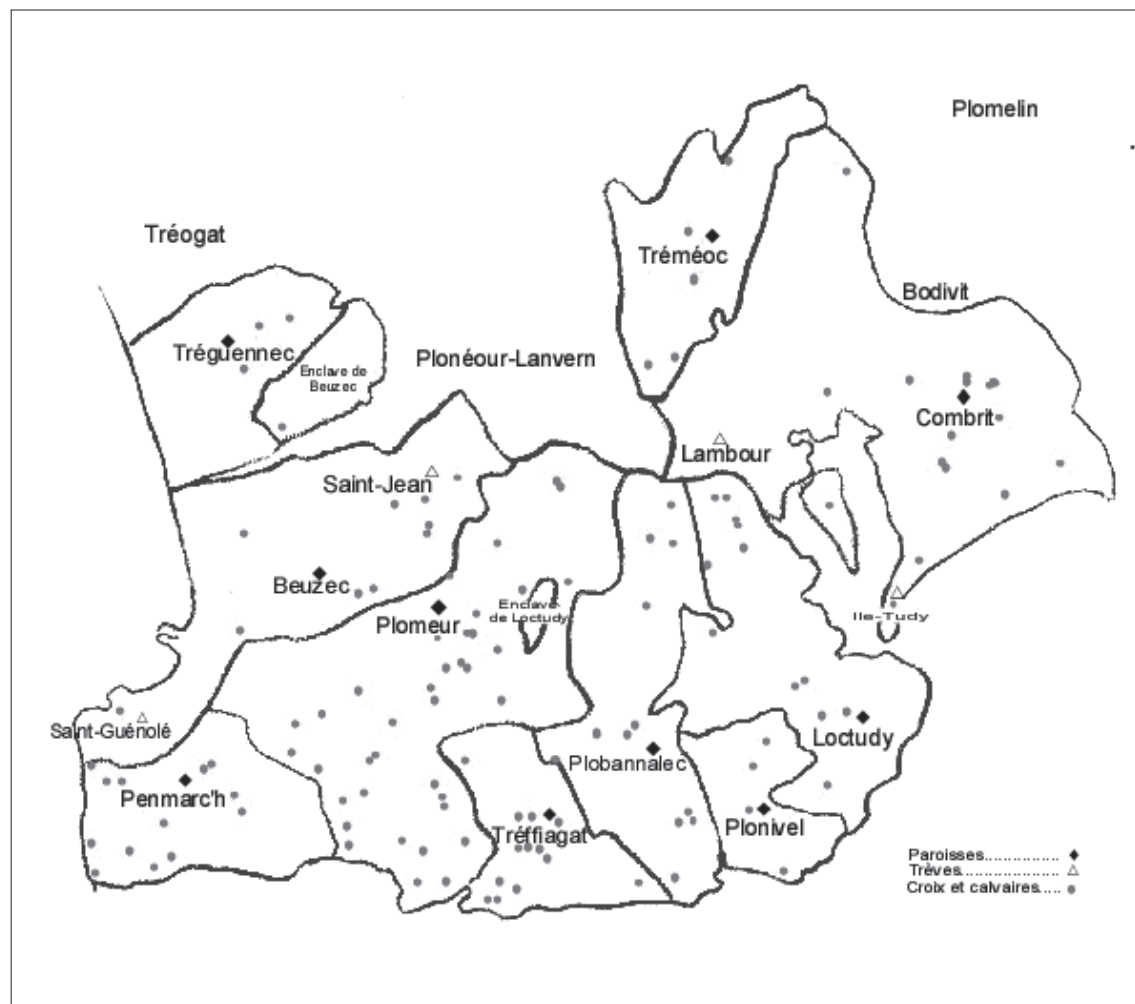


Fig. 2. – Répartition des croix et calvaires dans les paroisses et trèves d'Ancien Régime.

d'exemples. Tout d'abord, au nord-est de la paroisse, les croix de Kerouant et de Kervouyenne. Pour la première, il est difficile de déterminer si elle marque la frontière avec l'enclave de Loctudy ou avec la paroisse de Plobannalec, étant située à proximité de chacune d'elles. Dotée du préfixe *ker-*, qui désigne un lieu habité, et du second élément *-rouant*, une forme évoluée de l'anthroponyme *Roeant*. Il est vrai que les noms de

personnes entrent très souvent dans la composition des noms de lieux en *ker-*. Sur les plans du cadastre (1834), la croix est signalée sous le nom de croix d'Archel. Ne trouvant aucune définition de ce nom en breton, on peut supposer qu'il a subi des variations ou qu'il fut mal retranscrit. Dès lors, il pourrait s'agir de la croix d'Arc'hael – la croix de l'archange – ou bien d'Ar C'hael – que l'on retrouve dans Parc-ar-C'hael en Leuhan

(Finistère) – et qui désigne une particularité physique du relief et notamment un creux, un trou. Mais, compte tenu de la situation de la croix, cette hypothèse ne peut être retenue. Quant à celle de Kervouyenne, à la limite de l'enclave de Loctudy, le suffixe -vouyenne viendrait du nom Gouzien – nom de famille qui entre également dans la composition d'un nom de lieu. Elle pouvait signaler la chapelle de Kervouyen-Glaz dont les pierres furent réutilisées pour la construction d'une ferme vers le XVI^e siècle.

Au sud-est de Plomeur, on observe cinq croix longeant la frontière avec Treffiagat. Les trois premières, celle de Pendreff et celles de Robiner appartiennent à Plomeur, tandis que les deux autres se trouvent aujourd'hui sur la commune du Guilvinec. La croix de Pendreff signalait la limite avec la commune de Treffiagat : pen- signifiant bout, pointe, et le second élément -dreff est une forme mutée de -tref qui désignait un « quartier », ce qui donne donc le bout, la fin du quartier. L'étude des états de section et des plans du cadastre de la commune de Plomeur nous apportent quelques renseignements supplémentaires. Effectivement, il y est précisé : « les croix de Maries Kerfine » et dans les états de section, les parcelles des lieux-dits Kersivy et Pendreff portent les noms de An-Teir-Groas (les trois croix) et An-Teyer-Groas-Bihan. De plus, nous savons que la croix de l'Abri du marin au Guilvinec provient de Pendreff¹⁸ et qu'elle était située non loin de celle encore existante. Malgré l'absence du troisième élément, il paraît évident qu'il existait bien trois croix. Ensuite, au lieu-dit Robiner, il y a deux croix dont l'une porte une épée gravée sur le fût et correspondrait aux croix dites armées, et l'autre pourrait avoir été érigée pour signifier la limite de la paroisse.

Enfin, au nord du bourg de Plomeur, le calvaire de Lestiala apparaît à la limite de l'ancienne paroisse de Beuzec-Cap-Caval. Le préfixe Les-¹⁹ prend ici la signification de

« cour seigneuriale » car nous savons qu'il existait autrefois un manoir du même nom.

À Tréméoc, la croix qui semble marquer une limite avec la paroisse de Plonéour-Lanvern n'est autre que le calvaire de la chapelle Saint-Sébastien. On peut relever ici une particularité étonnante : la fontaine de cette même chapelle, sise à Coatmeur, ne fait pas partie de Tréméoc mais de Plonéour. « Une légende locale prétend que saint Alour, "le cavalier", patron de Tréméoc, possédait jadis le quartier de Coatmeur et qu'il le perdit au profit de saint Énéour, l'ermite, pour lui avoir promis tout le territoire dont son petit poulain boiteux pourrait faire le tour en une nuit²⁰. » Doit-on supposer que les limites territoriales ont été fixées après l'édification de cette chapelle ? Rien n'est moins sûr étant donné qu'elle date du XVI^e siècle et que la paroisse de Tréméoc est attestée dès le XIII^e siècle.

Dans la commune de Pont-l'Abbé, on relève également la croix de Prat-Kerlot, qui semble avoir été édifée à la frontière des anciennes paroisses de Loctudy et de Plobannalec. Prad étant un emprunt du latin *pratum*, désigne un pré. Kerlot, kerraut, kerault admet sans doute le vieux breton *alt*, le moyen breton *aut*, et le breton moderne *aod* « rivage » mais au sens premier de « hauteur, falaise ». *Alt* avait aussi en vieux breton les sens de « église, édifice important » ou de « vassal, homme lige ». Aucun élément qui nous permette de certifier qu'elle fut bien élevée pour signaler une frontière.

¹⁸ Cette croix aurait été déplacée en 1940.

¹⁹ Voir note 12.

²⁰ B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, Le Chasse-Marée-ArMen, 1990, p. 227.

Les croix événementielles

a) Les croix commémoratives

Dans la foule des croix disséminées sur notre territoire, il faut distinguer celles qui commémorent des événements tragiques, accidents mortels, assassinats, épidémies ou guerres : « ...la croix, c'est la vie mais c'est aussi la mort²¹ ».

Jusqu'au début du Moyen Âge, il était d'usage d'inhumer les morts au pied des croix de chemin. Dès 1128, l'évêque de Saint-Brieuc préconisait l'enterrement des défunts dans l'enclos paroissial. Cette règle fut respectée par les fidèles mais l'érection de croix, au lieu même de l'accident, perdura. Selon la légende, rapportée par Anatole Le Braz, « toutes les fois qu'un accident suivi de mort immédiate se produit sur une route, il ne faut pas manquer d'ériger une croix aux abords de ce lieu, sinon l'âme du mort ne sera apaisée que lorsqu'un accident semblable se sera produit au même endroit²². » Ces croix invitaient les passants à la prière afin d'aider au salut des âmes défunes. Ainsi la croix votive de Pont-Guern à Pont-l'Abbé, malgré sa situation surprenante – au bord d'un toit ! – commémore l'accident qui coûta la vie à deux ouvriers en 1844. Au lieu-dit Kermorbihan (Combrit), au bord d'un chemin creux, une croix en fonte ornée d'une décoration végétale évoque la mort de Marie Diquélou, huit ans, assassinée en 1914 à cet endroit. Si aucune inscription ne traduit le caractère votif de ces croix, leur histoire reste vive dans la mémoire collective. Les croix votives pouvaient prévenir d'un danger ou sacraliser le lieu exact du drame, prenant ainsi la fonction de sépulture ou de tombe où se recueillir.

Outre les simples croix commémoratives érigées à titre personnel, des monuments de plus grande envergure évoquaient les souvenirs tragiques d'épidémies qui décimèrent la population du canton. Ils sont aisément identifiables par les protubérances qui fleuraient sur le fût des calvaires symbolisant

les bubons infectieux de la peste. Mais Ch. Chassé suggère que ces ergots rappelaient aussi « le temps où les croix étaient faites de troncs d'arbres ébranchés, les cicatrices évoquant le matériau dont les croix étaient autrefois fabriquées²³ ». Certains y voient également la symbolique de larmes coulant le long du fût. Il pouvait également s'agir d'une allégorie religieuse quand les protubérances étaient représentées au nombre de cinq. Dès lors, elles symbolisaient les cinq plaies du Christ. Nous devons donc être prudents avant d'affirmer qu'il s'agit d'une croix élevée suite à une épidémie. Autre indice, ces monuments particuliers portaient souvent le nom de Croaz ar Vossen, croix de la peste. Plus rarement, on trouve également le nom de Kroaz-an-Iskidi²⁴ (Peumerit) ou Croas-an-Esquidi (Saint-Jean-Trolimon), croix aux abcès. Il est important de souligner que les écots pouvaient aussi bien désigner une épidémie de peste qu'une épidémie de choléra, de variole ou tout autre fléau. Mais, de toutes les contagions qui ont touché les populations, la peste est, à coup sûr, celle qui marqua le plus la mémoire collective. Perçue comme un châtiment divin, les seuls remèdes prophylactiques semblaient être la prière auprès de saints thaumaturges et les actes expiatoires : en 1634, des habitants de Pont-l'Abbé n'hésitèrent pas à prendre la route pour faire le pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray. À Saint-Jean-Trolimon, le calvaire de Kerfilin, plus connu sous le nom de Croas-an-Esquidi, fut érigé aux environs de 1505 pour remercier le Ciel d'avoir mis fin à une grave épidémie. En plus des épidémies, les guerres participèrent aussi largement à la décimation d'une partie de la population et

21 Y.-P. CASTEL, *Croix et calvaires...*, *op. cit.*, 1997, p. 47.

22 A. LE BRAZ, *La Légende de la mort*, Marseille, Coop Breiz-Jeanne Laffitte, 1994, p. 251.

23 Ch. CHASSÉ, « Les calvaires bretons », *Les Cahiers de l'Iroise*, 2^e année, n° 1, janvier-mars 1955, p. 1-5 (p. 3).

24 Y.-P. CASTEL, *Atlas...*, *op. cit.*, p. 179.

principalement de ses membres masculins. Lors de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, aucune commune ne fut épargnée et toutes possèdent aujourd'hui un monument commémoratif pour les enfants de la commune morts pour leur patrie. Certains monuments sont érigés de neuf. À Combrit, la forme d'obus surmontée d'une croix à rayon est assez significative. À Tréméoc, on réutilise la base d'un calvaire existant pour y inscrire le nom des victimes.

b) Les croix empreintes de béatitude

La vie des fidèles, ponctuée d'épisodes dramatiques, a aussi connu ses moments de liesse et de ferveur religieuse. Les croix et calvaires pouvaient être le mémorial de ces « cadeaux » de la vie, signe révélateur de la miséricorde de Dieu, traduisant la dévotion des fidèles.

Dans la liste des événements heureux, il y a les croix liées aux guérisons miraculeuses, telle la croix de Kerguz (Pont-l'Abbé), mentionnée plus haut, mais aussi celles érigées suite à la menace d'un grand danger. Les chapelles littorales étaient souvent les sanctuaires votifs des marins. Ils s'y rendaient pour demander la protection du saint patron ou pour le remercier d'avoir échappé à la noyade en offrant en ex-voto des maquettes de bateau comme on peut le voir dans la chapelle Sainte-Marine à Combrit. La croix de rivage de l'Île-Tudy, déplacée en 1970 à un carrefour, a peut-être été un de ces édifices votifs. Autres lieux et autres événements qui furent placés sous le couvert des puissances divines : les faits d'arme et les victoires militaires. Il s'agit ici des croix dites « armées », aisément identifiables car elles portent gravées sur leur face une épée, un glaive ou un bouclier. Dès lors, on peut supposer que la croix de Robiner (Plomeur), qui porte gravée en faible relief une épée sur son fût, fut édifée pour rappeler le souvenir d'une victoire. Les croix « armées » pérennisaient aussi le souvenir de la victoire du bien sur le mal et

symbolisaient par leur forme le soutien de la puissance divine.

L'attachement des fidèles à leur église généra également l'érection d'une foule de croix et calvaires. Que ce soit sous forme de don ou sur commande du recteur de la paroisse ou du conseil de fabrique, chaque monument traduisait la dévotion de la population pour leur Seigneur Jésus-Christ. Fréquemment une inscription mentionne les noms des donateurs ou des commanditaires à l'image de la plaque gravée de la croix de l'église des carmes de Pont-l'Abbé²⁵ : CETTE CROIX A ETE POSÉE PAR LES PÈRES CARMES DE CETTE VILLE / L'AN DE JÉSUS CHRIST 1735. HAUT ET PUISSANT JEAN THÉOPHILE / D'ERNOTHON POUR LORS SEIGNEUR ET BARON DU PONT ET SOUS LE / PRIEURÉ DU PÈRE Claude de Ste Magdelaine.

La sensibilité religieuse des fidèles est également perceptible dans le nombre de croix et calvaires édifiés après les périodes de missions. Deux grandes vagues de prédications déferlèrent sur la Bretagne aux XVII^e et XIX^e siècles. Mais Georges Provost observe que « c'est au moment même où le grand renouveau catholique connaît son intensité maximale – les grandes missions du P. Maunoir sont des années 1639-1683 – que le grand flux des croix et des calvaires se tarit pour près de deux siècles !²⁶ ». Constatation qui se vérifie dans notre aire géographique, les dates relevées sur les croix de mission appartiennent toutes à la seconde vague de prédications. La croix de Kerlaz à Tréguennec porte la date de 1867, celle de l'église de Combrit, 1874, et enfin celle du cimetière de Saint-Jean-Trolimon, 1891 et 1920. L'érection de calvaires destinés à perpétuer le souvenir des

²⁵ La plaque originale de ce monument est actuellement exposée au Musée bigouden de Pont-l'Abbé.

²⁶ *Bretagne et religion*, Vannes, Skol-Uhel ar Vro, 2002, p. 106.

missions est donc essentiellement un phénomène du XIX^e siècle.

c) *Les rituels liés aux croix*

Les croix et calvaires incarnaient autre chose que les simples ornements religieux d'un paysage rural. Les motifs d'édification, si variés soient-ils, ne pouvaient faire naître, chez un peuple aussi passionné de fantastique, que des récits et pratiques où le profane se mêle au sacré. L'attitude de l'Église face aux usages des religions antérieures fut subtile. Elle conserva les rites païens en les substituant ou en les assimilant : les monuments préchrétiens – comme les menhirs, les stèles – furent christianisés ; les lieux imprégnés d'un pouvoir magique, comme les fontaines furent placées sous le patronage d'un saint ou encore elle substitua aux usages impies des pratiques religieuses : ainsi le feu allumé en l'honneur du soleil se voit remplacé par le feu de la Saint-Jean. Cela était destiné à rappeler partout qu'il n'y a qu'une pratique, qu'un culte, celui que l'Église a désormais institué. Le paradoxe, c'est que cette appropriation des rites anciens contribua, en partie, à leur survivance.

La fonction originelle de la croix était l'évocation du sacrifice de Jésus-Christ ; dès lors, en passant devant chacune d'elle, il était d'usage de marquer un temps d'arrêt pour prier et se signer. La tradition attribuait parfois aux croix, comme nous l'avons déjà mentionné, une fonction funéraire ; et la pratique d'en élever une au lieu même où s'est produit un accident s'accompagnait souvent d'un rituel étrange, celui de jeter un caillou au pied de l'édifice. Selon la tradition, le tas de pierre formé ainsi, permettait à l'âme du défunt de s'élever et de se libérer pour rejoindre le ciel²⁷.

Lors de son périple en Bretagne, Fortuné du Boisgobey rencontra une autre pratique singulière, également mentionnée par Alexandre Bouët et Olivier Perrin dans *Breiz Izel*²⁸, et qui consistait à déposer au

pied des croix et calvaires de petites croix de bois. Dès que l'on rencontrait une croix au moment de mener un défunt à sa dernière demeure, le cortège s'arrêtait pour prier et déposait au pied de l'édifice des petites croix de bois. Selon la coutume, les « croisettes » permettaient au défunt de retrouver le chemin de sa maison. Ce souci de baliser le parcours emprunté par le cortège funèbre n'est pas sans rappeler l'usage de réserver un itinéraire propre aux enterrements²⁹.

La recherche du soutien de la puissance divine ou de son approbation contribua aussi à l'émergence de superstitions autour des croix et calvaires. Jadis, la croix des Amoureux³⁰ à Plobannalec, était très souvent sollicitée par les jeunes gens. Les fiancés se rendaient le dimanche auprès de cette vieille croix où ils faisaient vœu de fidélité et, après avoir déposé chacun une légère obole au pied de la croix, ils échangeaient leur baiser.

Il existait encore de nombreux rituels liés aux croix, mais beaucoup furent perdus. Aujourd'hui, on ne comprend plus le sens des cupules creusées dans les socles des croix, comme sur celle de Men-Lann-Du ou sur celle du placître de la chapelle de Tréminou. S'agissaient-ils de signes protecteurs, magi-

27 Ce même rituel était pratiqué sur le tombeau du roi Marc'h, bien que la symbolique différât quelque peu : l'âme du mort devait voir du sommet du petit monticule le clocher de Notre-Dame pour être délivrée. D. GIRAUDON, « Hent ar marv, hent an Ankou / Chemin des morts, chemins de la mort », dans *L'Homme et la Route en Bretagne, Kreiz*, n° 16, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2002, p. 199.

28 F. DE BOISGOBEY, *Voyage en Bretagne, 1839*, Rennes, Ouest-France, 2001. – A. BOUËT et O. PERRIN, *Breiz Izel* [1^{re} édition en 1835-1838, sous le titre *Galerie bretonnel*, Paris, Tchou, 1970, p. 482.

29 Il a été suggéré que la rue des Morts à Pont-l'Abbé appartienne à un de ces itinéraires réservés aux convois mortuaires, d'où son appellation.

30 Cette croix brisée en 1925 fut remplacée par une réplique en 1995. Une autre version, plus dramatique, raconte que des jeunes gens, auxquels leurs parents refusaient le mariage, se seraient donné la mort au pied de cette croix

ques ? D'ailleurs, il est intéressant de noter que ces cupules sont également visibles sur d'autres monuments chrétiens tels que les bancs de pierre des porches d'église – à Locronan, sous le porche nord, par exemple – ou encore les échaliers d'enclos comme à Saint-Thégonnec. L'abbé Castel suggère alors que les cupules des croix et des porches pouvaient faire l'objet de jeux de patience. Sur les « *pazenn* », il s'agirait plutôt de jeux d'adresse, au lancer.

Croix et calvaires « de toutes formes et de tous âges³¹ »

Pierres christianisées et croix simples

a) Les mégalithes et stèles christianisés

Les méthodes destinées à sanctifier les monuments préchrétiens se caractérisent soit par l'apposition d'une croix gravée en faible relief sur la pierre, soit par l'utilisation de l'édifice comme support du symbole chrétien. L'ancienneté du premier procédé est attestée dans la Vie ancienne de saint Samson³², datée du VIII^e siècle où l'on relate que lors de son passage dans le pays de Trigg en Cornwall, le saint aurait gravé une croix sur une grande pierre dressée consacrée à un culte païen. Le signe gravé dans la pierre, dont la réalisation semble la plus aisée, est, paradoxalement, celui que l'on rencontre le plus rarement. Il faut se rendre au musée de Préhistoire finistérien de Penmarc'h pour y voir un *lec'h*, provenant de Plozévet, dont les cupules ont été rejointes pour former une croix. Le peu d'éléments retrouvés laisse penser que la symbolique n'était pas assez percutante et qu'on lui a préféré l'érection de croix au sommet des stèles.

Trois témoins demeurent sur le canton, les croix de Kergreis (Saint-Jean-Trolimon), de Groas-Veur (Plomeur) et celle de la chapelle Saint-Alor (Tréguennec). Au vu de la quantité importante de monuments

païens, on peut être étonné par une telle rareté. Néanmoins, il existe des cas où le remaniement n'a pas été achevé, comme l'atteste la stèle située dans l'enclos paroissial de Tréméoc dont le sommet a été creusé afin d'y recevoir une croix ou encore celle proche de la chapelle de Tréminou (Plomeur). Ailleurs, la croix sommitale a disparu, à l'exemple de la stèle cannelée de Lambour à Pont-l'Abbé. L'ensemble des monuments sacralisés concerne ici uniquement des stèles de l'âge du fer. Dès lors, on peut supposer que la forme plus travaillée de ces monuments constituait, aux yeux de l'Église, un support idéal pour la croix.

Outre la réutilisation des pierres païennes, on note aussi qu'elles pouvaient être employées pour servir de socle. Celui de Lestiala (Plomeur) n'est autre qu'une stèle gauloise. Il s'agit ici d'un cas très particulier car, malgré la christianisation du monument, la stèle est prise dans un soubassement élevé. On peut imaginer que des rites païens perdurèrent et qu'à fin d'y mettre un terme, le clergé préféra dissimuler la pierre préchrétienne.

Nous avons également observé la relation existant entre la fréquence des mégalithes et celle des croix. Là où les pierres préchrétiennes sont en quantité importante, comme c'est notamment le cas à Plomeur, les croix abondent. Dès lors, il semble qu'une autre forme de sacralisation se traduisait par l'établissement d'un lien de proximité entre le mégalithe et la croix.

b) Les croix simples³³

Les croix simples sont, sans conteste, les monuments les plus courants³⁴. L'exécution

³¹ A. MUSSAT, *Arts et cultures de Bretagne : un millénaire*, Rennes, Ouest-France, 1995, p. 215.

³² *La Vie ancienne de saint Samson de Dol*, éd. P. Flobert, Paris, CNRS Éditions, 1997, p. 216-217.

³³ Nous entendons par croix simples la représentation du symbole religieux dans sa forme la plus élémentaire, nue sans effigie.

de ce type de croix nécessitant peu de connaissances était généralement l'œuvre de tailleurs de pierre, de maçons ou de paysans. Aussi est-il rare qu'on connaisse les noms de ceux qui les ont confectionnés. Les éléments les plus anciens ne peuvent être, dans la majorité des cas, datés avec précision, et si l'on se réfère aux érudits, on constate que deux écoles s'opposent. D'une part, A. de La Borderie pour qui « le IX^e siècle couvrit la Bretagne de ces fortes et massives croix de granit³⁵ [...] » ; position partagée par J.-M. Abgrall³⁶. D'autre part, L. Marsille qui suggère que « jusqu'au XI^e siècle, il n'existe pas de croix de pierre taillée³⁷ » : on grave sur la pierre, mais on ne taille pas de croix dans la pierre. Cette opinion est soutenue par J.-S. Gauthier qui est tout aussi catégorique³⁸. Qu'en disent les textes ou inscriptions ? L'essentiel des renseignements se trouve dans les hagiographies et cartulaires monastiques, mais les mentions de croix y restent rares jusqu'à la période romane. Pourtant, l'étude menée par Hervé et Louis Martin³⁹ relève plusieurs passages qui suggèrent l'existence de croix comme monuments propres, notamment dans les vies de saints rédigées à la fin du Moyen Âge. Ils relèvent également des évocations de croix, dans le cartulaire de Redon, où il est fait mention d'un « petit fossé qui conduit aux croix » ou encore « de la vente de la moitié du champ de la croix⁴⁰ », qui impliquent une permanence des signes sacrés. Aussi que doit-on penser du fût de croix découvert lors de fouilles archéologiques dans le cimetière de Saint-Urnel (Saint-Jean-Trolimon) où l'on commença d'inhumer les morts bien avant l'an mille ?

En admettant la position d'A. de La Borderie et de J.-M. Abgrall, on peut, dès lors, tenter un relevé des croix les plus anciennes en se fondant sur « l'esprit des formes⁴¹ ».

• Les croix du Moyen Âge

La difficulté réside dans l'identification des croix dites archaïques (avant le XII^e

siècle). On peut supposer qu'une croix est ancienne lorsqu'elle répond à un certain nombre de critères physionomiques.

En premier lieu, il s'agit généralement de grandes croix monolithes dont la hauteur varie de deux à trois mètres, ce qui leur confère un aspect robuste. Paradoxalement, c'est également ce qui les fragilise. En fait, dans la plupart des cas, les petites croix que nous rencontrons sur nos chemins, à nos carrefours, sont les restes remontés de croix brisées. Citons, à titre indicatif, les croix de Kerouant (1 m), du presbytère (0,50 m) et de Penfond-vian (0,45 m) à Plomeur qui n'affichent, aujourd'hui, pas plus d'un mètre de hauteur. Quand ils ne furent pas relevés, ces vestiges connurent un sort moins enviable. La croix de Gorrelen (Pont-l'Abbé), par exemple, après avoir été mutilée, fut insérée

34 Dans le canton de Pont-l'Abbé, elles représentent 61,25 % des édifices recensés avec 49 croix sur 80.

35 A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Plihon et Hervé, 1896-1914, t. II, p. 297.

36 « Ces croix mérovingiennes et carolingiennes ont pour caractère saillant leur peu d'épaisseur en égard à leurs autres dimensions. Granit ou schiste, ce caractère est le même, elles semblent taillées dans une lame de pierre. » J.-M. ABGRALL, *Architecture bretonne. Étude des monuments du diocèse de Quimper*, Quimper, Impr. A. de Kerangal, 1904, p. 123.

37 L. MARSILLE, « Le menhir et le culte des pierres », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1936, p. 25.

38 « En réalité, les premières croix en relief, en Bretagne, ne peuvent être antérieures à la période romane [...]. » J.-S. GAUTHIER, *Croix et calvaires de Bretagne*, 2^e éd., Bouhet, La Découverte, 2002, p. 34.

39 H. et L. MARTIN, « Croix rurales et sacralisation de l'espace : le cas de la Bretagne au Moyen Âge », *Archives de sciences sociales des religions*, t. 43/1, janvier-mars 1977, p. 23-38.

40 *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, éd. A. de Courson, Paris, Imprimerie impériale, 1863, p. 89, acte n° CXVII, 19 juin 843.

41 J.-P. LEGUAY et H. MARTIN, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducal, 1213-1532*, Rennes, Ouest-France, 1995, p. 77.

dans un mur d'enceinte et son fût réutilisé comme linteau de porte. D'autres monuments ont été restaurés, conservant ainsi leur grandeur, telle la croix de Kervouyen à Plomeur et celle de la rue des Déportés à Pont-l'Abbé.

Les croix anciennes étaient généralement taillées dans un gros bloc de granit. Dès lors, on peut s'attendre à d'importantes traces d'activité d'extraction de pierre locale. Effectivement, sur la côte, on distingue d'anciennes carrières, notamment au Guilvinec entre le port et Men Meur où il existe tout un complexe de formes typiques, en particulier des vasques à disque. Dans ce site, Horst Schülke a relevé, sur un secteur long d'un kilomètre et demi, 94 vasques⁴². D'après J.-S. Gauthier⁴³, les croix les plus anciennes n'avaient pas de socle. Sur l'ensemble des croix simples répertoriées, quatorze en sont privées. Il s'agit pour la plupart de croix démantelées. Seules les croix de Kerbulic et de Robiner à Plomeur paraissent n'avoir jamais possédé de socle. Pourtant, il s'avère improbable qu'il s'agisse de cas isolés. D'autant plus que la croix de Kervouyen (Plomeur), reconnue par J.-S. Gauthier comme étant primitive⁴⁴, est fixée sur un socle circulaire. Il semblerait donc plus vraisemblable que les disques soient des éléments postérieurs à l'érection des croix anciennes. Dès lors, ils ne peuvent plus être retenus comme éléments de datation.

Somme toute, les croix les plus anciennes se distinguent en raison de leur caractère fruste. L'exemple le plus significatif est peut-être la croix de Pendreff (haut Moyen Âge) à Plomeur (fig. 3). On note, tout d'abord, qu'elles sont de faible épaisseur par rapport à leur largeur. Ce qui nous donne des monuments de plan rectangulaire. Certaines ont également la particularité de s'affiner sur la partie supérieure. Parmi ce type de croix, signalons celles de Kermathéano nord et de Penn-ar-Liorzou (Plomeur). Ces deux cas se singularisent également par un fût de forme



Fig. 3. – La croix de Pendreff (Plomeur).

Elle se distingue des autres grandes croix monolithes par l'existence de bras situés aux deux extrémités de son fût.

Cliché A. Coatmen.

pyramidale, c'est-à-dire plus large à sa base qu'en haut. L'association de ces éléments semble les classer sans conteste dans les

⁴² Horst SCHÜLKE, « Le microrelief naturel et anthropique dans le granit du pays bigouden », *Penn ar Bed*, n° 67, décembre 1971, p.129-148.

⁴³ J.-S. GAUTHIER, *op. cit.*, p. 42.

⁴⁴ Id., *ibid.*, p. 35.

croix archaïques. Enfin, parmi la diversité des formes des croix simples répertoriées sur l'ensemble de la Bretagne, trois types sont admis comme anciens : les croix en forme de croix grecque, les croix pattées et les croix à bras courts. Les croix grecques ne se rencontrent pas dans cette étude ; par contre, on relève de nombreux exemples de croix pattées. La croix la plus caractéristique est celle de Kervouyen (Plomeur) dont l'aspect est marqué par une érosion importante à l'intersection des bras qui n'est pas sans rappeler la forme traditionnelle des croix celtes. Il est intéressant de noter que ce genre de croix est essentiellement localisé sur la commune de Plomeur. Il est vrai que son statut de paroisse primitive et l'importance de ses sites mégalithiques en font le lieu privilégié des premières marques de christianisation. Les croix latines à bras courts sont également bien représentées sur le canton à l'image de celles de Kerbulic, Kermathéano nord et Pendreff à Plomeur ainsi que Kervihan à Pont-l'Abbé.

• *Les croix simples à partir du ^{XVI}^e siècle*

L'analyse des croix simples du ^{XVI}^e siècle et après est simplifiée par la multiplication des dates, des textes et des ornements divers. Les mentions demeurent toutefois sporadiques et, au même titre que les croix médiévales, c'est par leur forme que les monuments de cette période se singularisent.

On observe, en premier lieu, une maturité dans la production. Les sculpteurs ont élaboré et affiné le profil caractéristique des croix archaïques. Dès lors, elles perdent de leur rusticité. La hauteur des croix s'accroît par un soubassement élevé. La croix de Notre-Dame de la Clarté (Combrit), surélevée par un soubassement large de forme rectangulaire, présente une table d'offrande du côté ouest et un emmarchement à trois degrés à l'est.

Le socle, à partir du ^{XVII}^e siècle, perd son rôle secondaire et devient un élément à part entière du monument. Son caractère grossier

disparaît sous des lignes affinées. Certains socles sont élevés, à plusieurs niveaux, ce qui amplifie leur rôle dans l'ensemble du monument. La multiplication des textes gravés et plaques commémoratives contribue à affirmer le socle comme élément essentiel telle la croix des carmes à Pont-l'Abbé.

Les matériaux utilisés varient. Près du granit, le kersanton (ou la kersantite des géologues) fait son apparition. Il doit son nom à son lieu d'extraction, situé au hameau de Kersanton à Loperhet, sur les bords de la rade de Brest. Reconnaisable par sa couleur sombre et son grain fin, cette roche a été utilisée pour de très nombreux calvaires au détriment des monuments de moindre importance. Les exemples du canton concernent des édifices récents : la croix de l'allée Anna Goanec (Plomeur) et les monuments aux morts de Combrit et Plomeur. Outre le kersanton, on relève aussi l'utilisation du fer et de la fonte. Les croix simples employant le fer sont rares dans notre région, contrairement au pays nantais qui en possède un assez grand nombre. L'unique exemple était la croix des carmes à Pont-l'Abbé. En effet, jadis, un globe serti d'une croix de fer couronnait le fût⁴⁵. La plaque, retrouvée lors de son déplacement, précisait que cette croix avait été relevée en 1802, ce qui laisse supposer que le globe et la croix de fer datent de cette époque. Les croix en fer ont également été employées pour sacrifier des monuments païens comme la stèle christianisée de Tréguennec. Son utilisation va du milieu du ^{XVIII}^e siècle à la fin du ^{XX}^e siècle. Quant à la fonte, elle fut essentiellement employée dans des ouvrages récents. L'unique exemple relevé dans cette étude est la croix de Kermor Bihan (Combrit).

⁴⁵ Lors d'un accident en 1963, le globe a été brisé puis remplacé par la croix de pierre actuelle.

Les croix crucifix simples⁴⁶

a) Étude de la position du Christ sur la croix

La sculpture en bas relief s'applique aux diverses formes de croix. Néanmoins, la forme la plus adaptée est peut-être la croix panneau, croix fronton ou croix bannière, courante dans le Vannetais, et dont l'unique exemple se retrouve à Tréméoc au lieu-dit Pont-Corbé.

Outre la diversité des formes, la position du Crucifié varie en fonction de l'emplacement de sa tête. Nous observons trois attitudes possibles. La tête est placée au-dessus du croisillon : de ce fait, les bras sont étendus horizontalement, telles les croix de Kerlan Bacol et de Tréminou à Plomeur. Cette représentation offre l'image d'un Christ vivant, les bras grands ouverts comme pour accueillir les hommes. Un détail modifie cette impression sur la croix de Tréminou : la tête du Crucifié est légèrement penchée sur la droite. Ce fléchissement suggérerait-il le regard miséricordieux et plein de bonté du Christ ou bien une approche plus réaliste de sa mort ? La seconde attitude place la tête de Jésus au centre du croisillon, et ses bras sont légèrement relevés au-dessus de la traverse. Cela se retrouve sur la croix de la chapelle Saint-Sébastien (Combrit). Par cet effet, le sculpteur souhaite apporter plus de réalisme à l'interprétation, l'accentuant parfois par l'inclinaison de la tête. Malgré tout, la position demeure rigide et donc inexpressive. La troisième et dernière posture constatée place la tête du Christ en dessous du croisillon, les bras largement tendus vers le haut, le poids du corps pesant sur eux. Cette attitude, reproduite sur les monuments récents, aboutit au réalisme de la *Crucifixion*, accentué par l'inclinaison de la tête sur la droite.

On relève également des variations quant à la position des jambes. Les premières effigies sculptées du Christ le présentent les jambes juxtaposées, schématisées et

suggérées par deux traits verticaux, sur les croix de Kergreach (Saint-Jean-Trolimon), de Kerguz (Pont-l'Abbé), et de la chapelle Saint-Sébastien (Tréméoc). Cette position des membres inférieurs, et l'absence de marques de clous, suggère que le sculpteur souhaite représenter un Christ vivant. Ce n'est qu'à la fin du XII^e siècle qu'apparaissent les premières représentations du Christ, les pieds fixés par deux clous. À partir du XIV^e siècle, les pieds se superposent. Dans un premier temps, ces représentations affichent les limites de la technicité des artisans locaux. En effet, les jambes sont souvent courtes mais larges et se confondent à l'extrémité pour suggérer la superposition des pieds, telles les croix de Pont-Corbé (Tréméoc), de Lestiala (Plomeur) et de Tréminou (Plomeur). Au XV^e siècle, le réalisme s'accentue pour aboutir à des corps détachés de la croix, exprimant ainsi de plus en plus l'agonie du supplicié. Dès lors, un stéréotype de la *Crucifixion* s'installe progressivement. Les mains clouées aux branches de la croix retiennent le corps suspendu. La jambe droite se détache du corps par un fléchissement qui s'accompagne, dans certain cas, d'un léger déhanchement. Quant à la position des pieds, on relève deux possibilités : parallèle ou superposée. Ils reposent sur un petit support, le *suppedaneum*, sur les croix des églises de Combrit, Tréméoc, l'Île-Tudy. L'unique interprétation qui échappe à cette uniformisation est la *Crucifixion* de Kerlaz⁴⁷ à Tréguennec (fig. 4). La tête, droite, est placée au centre de la croix sur la même ligne horizontale que les mains. Le corps se détache pour s'extraire du « pilori ». Les genoux sont fléchis et les pieds parallèles placés comme en impulsion. Cette interprétation se singularise des Christs pantelants

⁴⁶ Nous sommes toujours dans le domaine des croix, et non des calvaires, étant donné que sont réunies ici seules les croix possédant un personnage unique, le Crucifié.

⁴⁷ La croix, endommagée lors de la tempête de 1987, fut restaurée par Guy Pavec, sculpteur de Landudec.

précédemment cités par son aspect vivant et « affronteur ».



Fig. 4. – Croix de Kerlaz (Tréguennec).
Avec ce Crucifié, Guy Pavec, sculpteur
à Landudec, échappe au stéréotype des
crucifixions contemporaines.
Cliché A. Coatmen.

b) Les détails iconographiques

Les premières représentations de la *Crucifixion* se caractérisent par la rusticité et la simplicité de leur facture. En effet, l'effigie fait corps avec la croix et sa pose demeure raide et rectiligne. D'après les témoignages

les plus anciens, le Christ apparaît la tête droite et nue. Le visage imberbe ne traduit aucune expression. Ce caractère fruste est accentué par la naïveté de sa physionomie. On note notamment des disproportions anatomiques. À la croix de Lestiala (Plomeur) le sculpteur s'efforce d'occuper toute la surface de la croix en étirant les membres supérieurs et le tronc du supplicié. Aucune expression de douleur n'est visible : le corps n'a pas de plaies, les côtes ne sont pas saillantes et les yeux sont ouverts. Tête droite et haute, bras étendus, mains écartées et jambes tendues, tout concourt à forger un sentiment de sérénité d'un Christ vivant et triomphant.

Les sculpteurs vont également s'appliquer à reproduire le morceau d'étoffe qui ceint les hanches du Crucifié. À Croas Ver (Combrit), par exemple, la draperie du Christ forme un croissant de lune renversé suggérant le retombé du tissu sur les hanches. À la chapelle Saint-Sébastien (Combrit), le pagne est schématisé par des traits rectilignes et s'agrémenté d'un pan de tissu retombant sur la hanche. Pour accentuer le réalisme de la draperie, les artistes multiplient les détails. Les plis aux courbes harmonieuses rendent la souplesse du tissu qui se resserre sur une hanche par l'attache d'un nœud.

De la même façon, le corps du supplicié évolue. Le Seigneur se fait homme et c'est son humanité qu'il importe de montrer. Désormais, il ne sera plus triomphant mais souffrant. D'abord discrètes, les marques de douleurs ne cessent de s'affirmer. Face à sa nudité, le sculpteur s'attache à reproduire des détails anatomiques accentuant le réalisme. Le thorax, dont les nombreuses variantes ont été relevées par Alfonso R. Castelao, suggère une extrême maigreur⁴⁸. Cet effet est généralement traduit par des côtes saillantes, à l'image des Crucifiés de

⁴⁸ Alfonso Rodríguez CASTELAO, *Les Croix de pierre en Bretagne*, Brest, CRBC, 1987, p. 59.

Kerlaz (Tréguennec), de l'église de l'Île-Tudy ou du cimetière de Saint-Jean-Trolimon. Le supplicé ne fait plus corps avec la croix. Il s'en détache par la courbure du dos, le fléchissement des jambes suggérant ainsi les torsions dues à la souffrance.

Outre le corps, la physionomie du Crucifié est de mieux en mieux définie. L'absence de l'ensemble des traits du visage des Christs de Kernech, Croas-Ver et du cimetière de Combrit montrait les limites de la technicité de nos artisans locaux. Certains, pourtant, ont tenté l'expérience, mais les tracés demeurent naïfs à l'image des suppliciés de Kerguz (Pont-l'Abbé), Men-Lann-Du (Plomeur) et de la chapelle Saint-Sébastien (Tréméoc). À partir du ^{xiv}^e siècle et surtout au ^{xv}^e siècle, les sculpteurs tentent d'apporter plus de réalisme. L'aspect glabre des représentations les plus tardives disparaît peu à peu. Les œuvres les plus naïves suggèrent une barbe par un long et large menton à l'image du Crucifié de Pont-Corbé (Tréméoc). Au même titre, un Christ aux cheveux longs tombant sur les épaules, plus conforme à la tradition syriaque, fait son apparition. La chevelure est souvent raide comme figée, sur le supplicé de Pont-Corbé (Tréméoc) ou seulement suggérée à Lestiala (Plomeur). Elle évoluera vers un style plus élaboré, offrant une coiffure légèrement ondulée soigneusement séparée en son centre. En multipliant les détails physiologiques, aussi simplistes soient-ils, l'imagier personnalise le Crucifié et lui apporte une réalité en tant qu'homme.

Les calvaires

a) Les « petits » calvaires

• Typologie ou structure de nos calvaires

Le premier type de calvaire rencontré dans le canton demeure très rare dans le Finistère. Il s'agit du calvaire à un fût de Kerfilin à Saint-Jean-Trolimon. La croix porte sur l'une de ces faces le Christ crucifié et au revers une piéta. Ces deux figures sont

entourées des croix des larrons, placées sous les bras transversaux, latéralement, orientés l'un vers la droite, l'autre vers la gauche. Les larrons sont sculptés dans la base du bras vertical de la croix et donc pris dans la même masse de pierre, offrant un aspect compact. Les silhouettes ressortent mal, phénomène accentué par l'érosion et la prolifération du lichen. Seul le montant de la croix se détache distinctement⁴⁹.

Ce concept est à l'origine d'un autre type mis au point dans le milieu du ^{xvi}^e siècle et qui se perpétuera par la suite avec de nombreuses variantes : le calvaire à croisillons qui, au nombre de un ou deux, se détachent en consoles latérales plus ou moins allongées, au-dessous du bras transversal de la croix. Les figures s'isolent du Christ au lieu de se tasser en une masse unique et forment ainsi une structure aérée tel le calvaire de Beuzec. Au revers, est représenté une Marie-Madeleine portant son vase de parfum. Un crucifix en kersanton, respectant l'orientation traditionnelle, prolonge l'ancien morceau de croix et les croisillons portent les statues récentes⁵⁰ de la Vierge au nord et de saint Saturnin au sud. À l'est, une Vierge de pitié, restaurée en partie, orne le socle. Le croisillon n'a pas une forme très allongée, plaçant ainsi les personnages non loin de la figure principale. De plus, il ne se limite pas uniquement à son rôle de support, étant également un élément architectural du monument. Les figures décoratives représentent de petits personnages soutenant la banderole qui se déroule le long du fût. Le calvaire de Beuzec demeure le seul exemple de ce type dans le canton⁵¹. Pourtant, il offrait une sil-

⁴⁹ Des structures similaires sont visibles à Pluguffan et à Treffiagat.

⁵⁰ Le calvaire est restauré en 1995, sur l'initiative de l'association War 'Maez, par Pierre Floch.

⁵¹ Un croisillon conservé dans la cour du presbytère à Plomeur nous prouve qu'il ne s'agissait pourtant pas d'un cas unique.

houette bien différente avant d'être outragé. Effectivement, sur le socle deux cavités de part et d'autre du fût principal servirent à porter jadis les croix des larrons. Dès lors, sa composition nous amène à considérer un nouveau type architectural : le calvaire à trois fûts.

Les trois croix se dressent l'une à côté de l'autre traduisant une image réaliste du Golgotha, les croix des larrons nettement séparées de la croix centrale. Elles peuvent être dressées presque l'une contre l'autre comme à Beuzec ou bien être fixées sur des socles indépendants. C'est notamment le cas du calvaire de l'église paroissiale de Plomeur.

• *Les Vierges des calvaires*

La figure la plus représentée après celle du Sauveur est la Vierge : Vierge à l'Enfant, Vierge Marie et Vierge de douleurs.

La Vierge Mère est une représentation de Marie tenant dans ses bras Jésus enfant. Une première Vierge à l'Enfant est conservée dans la chapelle de Beuzec (Plomeur) [fig. 5] aux côtés d'un Christ aux outrages provenant semble-t-il d'un calvaire détruit. Tous deux façonnés dans la pierre de kersanton, ils sont du XVI^e siècle. La Vierge, légèrement hanchée, est enveloppée dans un long voile qui lui recouvre la tête. Elle porte l'Enfant sur son bras droit et s'aide de sa main gauche pour le soutenir. Malgré une physionomie simple, elle semble attentive à son fils qui tient entre ses mains un livre ouvert qui rappelle sa fonction d'éducatrice. Dans la chapelle de Tronoën (Saint-Jean-Trolimon), on a sauvé des vestiges du calvaire de Saint-Évy dont une Vierge à l'Enfant en kersanton, du XVI^e siècle. Au revers, les restes d'un Christ crucifié attestent qu'elle ornait le dos de la croix dont le montant et la traverse ont disparu. La Vierge, la tête couverte d'un long voile retenu par une couronne, apparaît la tête droite, le port souverain mais aucune expression ne se lit sur son visage. L'Enfant,



Fig. 5. – Chapelle de Beuzec (Plomeur), Vierge Mère.

L'humanité de cette Vierge Mère tient dans la représentation réaliste de l'ensemble.

Cliché A. Coatmen.

sur son bras gauche tenu à deux mains, a malheureusement été mutilé. Le sculpteur met l'accent sur sa qualité de reine en la représentant couronnée et sans aucun geste de tendresse envers son fils, majesté qui s'oppose nettement à la précédente où l'amour maternel domine le sujet.

La seconde figuration présente Marie seule accompagnant son fils lors du crucifiement. Traditionnellement placée sur le croisillon à droite du Christ, elle est symbolisée par des attitudes caractéristiques. À Beuzec, elle est enveloppée dans un voile qui lui couvre le chef, telle une mante de deuil, les mains jointes sur le devant. La tête doucement inclinée et les yeux clos traduisent la souffrance contenue d'une mère. Une statue géminée de la Vierge et de Marie-Madeleine, provenant d'un ancien calvaire, est conservée dans la chapelle de Beuzec. De la même façon, elle est reproduite debout, dans son voile de deuil, la tête légèrement penchée. Elle cherche à ramener un pan du voile sur le devant avec sa main droite, comme pour cacher son chagrin. Le sculpteur ouvre le drapé pour laisser voir la main gauche posée sur la poitrine en signe de profonde douleur. Les deux représentations de Beuzec diffèrent quelque peu l'une de l'autre, mais il s'en dégage un même sentiment de souffrance retenue.

La dernière attitude, plus émouvante figuration du drame humain, est la descente de croix. Marie reçoit sur ses genoux le corps sans vie de son fils bien-aimé. Cette composition respecte certaines règles. En premier lieu, elle est placée généralement au dos de la croix du Rédempteur, ou bien au pied du fût, sur le socle. Quant à la position, la tête du Christ apparaît toujours sur la droite de la Vierge. Outre ces deux constantes, les interprétations diffèrent selon l'inspiration de l'imagier. Malgré l'engluement du lichen, on peut voir à Kerfilin (Saint-Jean-Trolimon) une interprétation touchante de cette scène (fig. 6). Le corps souple du Christ s'abandonne totalement sur les genoux de la Vierge. Il s'infléchit vers le sol avec, d'un côté, la tête renversée en arrière et le bras droit qui tombe inerte jusqu'à terre, et de l'autre, les jambes, placées parallèlement, qui pendent presque à la verticale. Seuls le tronc et, dans son alignement, le bras gauche reposent sur les genoux de la femme. La main gauche de la Vierge, posée sur la hanche de la victime,



Fig. 6. – Calvaire de Kerfilin (Saint-Jean-Trolimon).

Malgré des lignes érodées et l'engluement du lichen, il se dégage beaucoup de tendresse de la pitié.

Cliché A. Coatmen.

retient le corps qui semble sur le point de glisser à terre. Malgré l'absence d'expressions et les disproportions du corps du Christ, dont les bras et les jambes sont démesurés par rapport au tronc, l'interprétation reste touchante. L'artiste s'est appliqué dans la disposition des personnages et notamment celle de la Vierge qui relève avec tendresse la tête de son fils. Elle est légèrement penchée sur lui et

sa tête délicatement inclinée suggère qu'elle le regarde avec une douceur pénétrante.

Plus grande, mais moins touchante, est la piété de Saint-Évy. Dans ce groupe, la Vierge figure drapée dans un long voile, la tête droite et les yeux clos, mais son visage laisse paraître peu d'émotion. La main droite placée sous l'aisselle du Christ et l'autre sur la hanche semble retenir le corps qui épouse les formes arrondies de ses genoux. Contrairement à Kerfilin, le tronc n'est pas présenté horizontalement mais légèrement oblique. Les plis de la robe montrent le genou droit de la Vierge surélevé tandis que l'autre s'écrase sous le poids du mort. La souplesse du corps s'oppose à la raideur de la tête du Christ qui suggère la rigidité cadavérique. Même contraste avec le bras qui retombe de manière peu conventionnelle en formant un L. Il est difficile de savoir quelle était la position des jambes – parallèles ou croisées –, cette partie étant mutilée. Quant à la face, elle est encadrée de cheveux longs travaillés par des sillons ondulés. Le visage est figé, sans expression.

Une troisième piété, celle du calvaire de Plomeur, offre une interprétation légèrement différente. Datée de 1553, elle est antérieure à l'édifice et proviendrait de l'ancien calvaire. Elle présente une attitude similaire à la Vierge de Saint-Évy. L'attitude du Christ montre quelques variations, corps raidi en position oblique, tête dans le prolongement du corps et bras gauche placé sur celui de sa mère – parallèle au tronc. L'autre bras tombe inerte au sol. La face du Christ est encadrée de cheveux longs et d'un collier de barbe, joliment travaillé, mais ne reflète aucune expression. Le visage et le tronc sont dirigés vers les fidèles, tandis que les jambes sont orientées sur la gauche. La contorsion opérée par le corps donne un aspect peu réaliste à la composition. Mais dans cette attitude, la Vierge semble nous dire : « Regardez ce que les hommes ont fait de lui ! » Notre dernier exemple est à Beuzec. La qualité de

cette sculpture repose essentiellement dans l'exécution des visages. Il est vrai que leurs restaurations récentes y sont pour beaucoup. Sans tomber dans le tragique, le sculpteur traduit la profonde tristesse d'une mère qui survit à son enfant. La tête légèrement inclinée, le regard perdu dans le vide, le corps qu'elle retient sur ses genoux est le poids de son chagrin. Quant au Christ, la douceur des traits de son visage dégage une grande sérénité. Si les stigmates de sa crucifixion n'étaient pas représentés, on pourrait penser qu'il est endormi. La mort apparaît ici comme une délivrance.

b) *Un calvaire monumental : le calvaire de Tronoën*

Mais de tous les calvaires, l'œuvre la plus originale et la plus sublime est sans conteste le calvaire historié de Tronoën. Il est constitué d'un « mace » rectangulaire, d'où émergent trois croix, et autour duquel se déroulent deux frises consacrées à la vie du Christ, séparées horizontalement par une corniche. La statuaire est taillée dans le même granit que le gros œuvre, à l'exception de trois scènes – la *Visitation*, la *Nativité* et l'*Adoration des Mages* – sculptées dans le kersanton. Les différents épisodes sont façonnés dans des blocs indépendants d'inégales épaisseurs et longueurs. Malgré l'utilisation de deux matériaux, granit et kersanton, de trois techniques, haut relief, bas relief et ronde bosse, et de mains différentes, l'ensemble conserve une belle unité. Cette cohérence donne à penser qu'elle est le fruit d'une seule pensée, celle du « maître de Tronoën ». Les reliefs ont malheureusement souffert d'une importante érosion, notamment sur la façade sud. Le calvaire se compose de dix-neuf scènes. La face ouest montre sur la frise inférieure la *Présentation au temple*, le *Baptême de Jésus*, *Jésus parmi les docteurs*, et, sur le registre supérieur, *Jésus devant Pilate* et le *Portement de croix*. Au sud, on distingue les épisodes du *Jugement dernier* et du *Paradis terrestre* suivis de la *Cène*, l'ensemble étant surmonté par le

relief de la *Résurrection*. À l'est, l'alignement inférieur présente le *Lavement des pieds*, le *Jardin des oliviers*, l'*Annonciation*, dominé par la *Descente aux Enfers*, le *Noli me tangere* (Ne me touche pas) et la *Flagellation*. Et enfin, la face nord se compose de la *Visitation*, la *Nativité*, l'*Adoration des Mages* et, sur le registre supérieur, des saintes Femmes et du *Christ aux outrages*. La plate-forme porte les croix des larrons et celle du Sauveur. Au pied de la croix centrale apparaissent la Vierge et saint Jean tandis qu'un moine agenouillé est placé sous celle du bon larron. Quant à la partie est, elle comprend une piété appuyée sur la croix du Christ, au pied de celle du mauvais larron, Véronique et, de celle du bon larron, saint Jacques.

Le maître de Tronoën développe des tableaux que l'on rencontre rarement sur les autres monuments. On relève notamment une scène qui figure seule à Tronoën et à Kerbreudeur (Saint-Hernin) : le *Portement de croix* singularisé par la présence des deux larrons. Le réalisme des attitudes et des physionomies rappelle les mises en scène offertes au public lors des mystères. Les scènes postérieures à la *Résurrection* sont également rares, il est donc important de signaler la représentation de l'*Apparition de Jésus à Madeleine*. La banderole qui se déroule dans ce tableau devait porter les mots *Noli me tangere* que le Christ prononça. Les traces de polychromie et l'absence de lettres sculptées dans la pierre, ici comme sur le phylactère de l'*Annonciation*, supposent que les inscriptions traditionnelles étaient peintes. En effet, aussi étrange que cela puisse paraître, les calvaires étaient colorés⁵². Le tableau consacré au *Jugement dernier* et au *Paradis terrestre* est également très original. En effet, même si l'un ou l'autre des tableaux se retrouve sur d'autres calvaires, la spécificité du relief réside dans la synthèse des deux en une seule composition. Placé sur la face sud, le panneau est difficilement lisible. À droite, un serpent à tête humaine est enroulé autour de l'arbre de la connaissance du bien et du mal.

Il offre le fruit défendu à Ève, tandis que, de l'autre côté, Adam suit la scène. Le *Jugement dernier* est symbolisé par le Christ en majesté assis sur un arc de cercle. À sa droite, une femme agenouillée, les mains jointes, incarne les élus, tandis que les damnés sont symbolisés par un diable emportant une âme. À gauche du Christ, un ange sonne de la trompe pour éveiller les morts. Un porteur de torche placé entre le Christ et le démon évoque le message de la colère divine chargé, selon l'Apocalypse, de mettre le feu à la terre. Le maître de Tronoën conçoit ainsi une synthèse de l'histoire humaine, du Paradis terrestre au Jugement dernier.

Si nous suivons le schéma de lecture⁵³, nous constatons un certain nombre d'anomalies et notamment que la chronologie des textes sacrés n'est pas toujours respectée. La *Cène* est placée avant le *Lavement des pieds*. La disposition des panneaux correspond-elle à celle adoptée primitivement par le sculpteur ? Dans ce cas précis, nous pouvons en douter. En effet, seuls six convives sont figurés dont Jésus placé en bout de table avec Jean penché sur son épaule. Si nous observons bien le tableau, nous remarquons que les plis formés par la nappe sont inexistant du côté du Christ, alors qu'à l'autre extrémité de la table, le sculpteur s'est évertué à les reproduire. La scène paraît donc incomplète. On sait également que certains remaniements et déplacements eurent lieu⁵⁴. Sur la partie ouest, par exemple, la dalle où figure le *Baptême de Jésus* recouvre une table d'offrande. Son existence suggère que le relief devait être placé ailleurs. Il semble

⁵² Les comptes de fabrique de 1703 mentionnent que le calvaire de Saint-Thégonnec fut repeint.

⁵³ L'ordre de lecture à adopter pour ce calvaire débute par le registre inférieur de la face est, à partir de l'*Annonciation*, et se déroule dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

⁵⁴ Pendant les périodes de troubles, il fut nécessaire de retirer les panneaux sculptés pour les protéger des vandales.

que lors de leur réinstallation sur le calvaire, on n'ait pas tenu compte des dispositions primitives ce qui justifierait l'anachronisme de certaines scènes. On relève également l'introduction d'éléments extérieurs provenant, semble-t-il, de calvaires détruits. C'est principalement le cas des panneaux de la face nord – *Nativité* et *Adoration des Mages* – qui sont de plus petite taille et d'exécution différente. Dès lors, on peut s'interroger sur l'origine de ces trois blocs. Pourtant, les similitudes avec le calvaire de Kerbreudeur, notamment dans la disposition de l'enfant qui tourne le dos aux rois mages, suggèrent qu'ils sortent du même atelier et qu'ils font partie de l'ensemble. Nous devons, de ce fait, plus y voir la présence d'une seconde main que l'adjonction d'éléments extérieurs.

En dehors même des déplacements certains, la chronologie des scènes n'a pas été respectée. Ces anachronismes seraient-ils donc volontaires ? On peut imaginer qu'ils ont été commis pour permettre au sculpteur d'occuper au mieux l'espace que lui offrait la frise⁵⁵. Ces anachronismes sont aussi perceptibles dans la statuaire. On remarque notamment dans les attitudes et les costumes des sujets des anomalies qu'il est intéressant de souligner. Dans un premier temps, la composition de certains reliefs se distingue par leur archaïsme, car elle respecte des règles qui n'étaient plus en usage. Dans l'*Annonciation*, par exemple, l'ange Gabriel et la Vierge sont figurés debout face à face, séparés par une fleur de lys. À l'époque où fut élevé le calvaire, il était déjà courant de mettre en scène un ange agenouillé devant Marie, assise. Dans le tableau de la *Nativité*, la Vierge est allongée sur un lit avec debout à ses côtés, Jésus, sous les traits d'un enfant de cinq ans, tenant dans la main gauche le globe terrestre. En France, depuis 1400, cette image a été remplacée par celle de la Vierge et Joseph agenouillés près de l'enfant étendu sur un lit de paille. L'*Annonciation* et la *Nativité* suivent donc des conceptions qui n'étaient plus de mode depuis plus d'une cinquantaine d'années.

L'autre forme d'anachronisme constatée sur le calvaire est vestimentaire. Effectivement, si la représentation de l'*Adoration des Mages* est conforme à la tradition adoptée depuis le XIII^e siècle – les Mages sont couronnés ; le premier est agenouillé, le second indique l'étoile qui les a menés jusqu'ici et le troisième tient entre ses mains le ciboire contenant l'offrande –, le vêtement que porte le personnage central est très caractéristique. Il est vêtu d'un costume somptueux constitué d'un pourpoint plissé serré à la taille et bouffant en jupe courte. Ses jambes sont habillées de chausses moulantes terminées par des poulaines. Il ne fait aucun doute que l'artiste s'inspire des représentations de Charles VII pour sculpter le second mage. De la même manière, le bourreau de la *Flagellation* et les gardes de *Jésus devant Pilate* sont vêtus d'un pourpoint qui n'est pas sans rappeler celui de Charles VII et sont coiffés d'un chapeau conique aux bords épais à la façon du roi de France. Quant à Pilate, il est habillé d'une longue robe à col rond réchauffé par des parements de fourrure et porte un chapeau large aux revers rabattus, caractéristique du XV^e siècle. Ces anachronismes vestimentaires sont d'autant plus intéressants qu'ils constituent les meilleurs indices de datation en l'absence de toutes pièces d'archives. Il est vrai que les imagiers reproduisaient les vêtements et armures de l'époque sur les calvaires. À Tronoën, la statuaire aurait été taillée pendant le règne de Charles VII, c'est-à-dire entre 1450-1460.

Nous ne développerons pas plus toutes les spécificités du monument car ces seuls exemples suffisent à traduire toute son originalité. À ce titre, nous invitons les lecteurs à parcourir l'article de Y.-P. Castel⁵⁶ qui attire

⁵⁵ Ce phénomène se retrouve également sur le calvaire de Plougastel où le panneau de *Jésus devant Pilate* est placé entre les reliefs de la *Tentation* et de l'*Entrée à Jérusalem*.

⁵⁶ Y.-P. CASTEL, « Le calvaire de Tronoën : un monument unique aujourd'hui restauré », *ArMen*, n° 119, 2001, p. 28-35.

l'attention sur les particularités du calvaire et témoigne de son caractère unique.

La croix, symbole de la Passion, de la mort et de la résurrection du Christ, est donc l'emblème par excellence du christianisme. L'analyse des croix et calvaires du canton de Pont-l'Abbé témoigne de leurs spécificités. En premier lieu, le caractère polysémique de chaque monument va lui permettre de proliférer partout en Bretagne. Plantée au sommet d'une stèle pour la christianiser, à proximité des lieux de culte pour délimiter l'espace sacré de l'espace profane, dressée le long des routes pour commémorer un événement tragique ou servir de borne, la croix est aussi bien spirituelle que fonctionnelle. Indissociable de son milieu et tout imprégnée de tradition populaire, elle demeure étroitement liée à l'histoire des hommes. Edifiée dès les premières heures du christianisme sous des formes variées, elle reste longtemps d'une extrême simplicité pour aboutir progressivement à la création la plus originale de l'art breton, le calvaire et son petit peuple de statues illustrant les saintes écritures.

Même si aucun monument, à l'exception du calvaire de Tronoën, ne traduit l'originalité du costume local, l'analyse des croix et calvaires du canton de Pont-l'Abbé a mis en évidence les multiples facettes qu'ils revêtent

et, de ce fait, nous avons pu pénétrer l'âme d'un peuple rude, mystique et superstitieux.

Si nous admettons que l'une des spécificités bretonnes est d'avoir su préserver une foule de croix et calvaires, l'abondance des monuments répertoriés ne doit pas nous faire oublier qu'ils étaient autrefois plus nombreux. Cette étude, sans faire de constat alarmant, souligne que l'avenir des monuments les plus modestes, souvent méconnus, demeure fragile. Dès lors, à l'instar des calvaires, ne serait-il pas nécessaire d'instaurer une politique commune de protection de tous ces monuments aussi discrets soient-ils ? Il serait peut-être présomptueux de solliciter un classement de toutes ces croix dans le registre des Monuments historiques mais la loi Paysage, chargée d'« identifier et de localiser les éléments de paysage et de délimiter les quartiers, rues, monuments, sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection⁵⁷ », n'offrirait-elle pas une protection adaptée au petit patrimoine local ?

⁵⁷ Article L 123.1.7° du Code de l'urbanisme.

Résumé

Face à la diversité des lieux d'érection des croix et calvaires en Bretagne, on ne peut que s'interroger sur l'origine de ce foisonnement. L'analyse des monuments du canton de Pont-l'Abbé permet d'établir la relation intrinsèque qui unit le lieu et le motif d'édification. Si les croix et calvaires servent avant tout à démarquer l'espace sacré de l'espace profane, borner leur rôle à cette unique sacralisation du sol constitue une méprise car la croix est par essence polysémique. De ce fait, la fonction spécifique de chaque monument explique en partie le choix et la diversité de leur emplacement. Outre cette spécificité, on relève également que l'image même de la croix s'accompagne souvent d'une représentation architecturale et sculpturale variée. De conception parfois naïve, elle est l'émanation d'imagiers locaux qui s'efforcent de traduire dans la pierre leur conception de la foi et leur sincère dévotion. Dès lors, c'est un art bien singulier qui s'offre à nous.

Abstract

One may wonder at the origin of the large number of crosses and *calvaires* to be seen in Brittany, erected in a wide variety of places. An analysis of such monuments found in the Pont-l'Abbé canton shows the specific relationship between their location and the reason why they were built. Crosses and *calvaires* were of course essentially meant to separate holy and profane grounds, but it would be wrong to believe they were only meant to sacralise the ground on which they were built, since crosses are essentially polysemic. It follows that the specific function of each monument partly explains the choice and the diversity of its situation. Besides, the very image of the cross is often associated with varied architectural and sculptured elements. Often naïve in style, they are the work of local image-makers trying to translate in stone their own conception of faith and their sincere devotion. They therefore exemplify a very particular art style.

Diverradur

E-leiz a groaziou ha kalvariou a zo e peb leh e Breiz. Tro 'zo d'en em houlenn perag ez int ken niveruz. Pa zeller gant preder ouz monumantou kanton Pont 'n Abad e weler ez eus eul liamm etre al leh m'emaint hag an abeg e-neus talvezet dezo beza bet savet. Eur fazi e vefe kredi ne verk ar groaz nemed an disparti etre eul leh santel hag unan all ha n'eo ket. Liestereg eo ar groaz dre natur. Ar ster resiz m'eo hini eur monumant a glot gant al leh m'eo diazezet. Skeudenn anad ar groaz n'eo ket distag kennebeud diouz doare ar hizelladur anezi. Plên ha diginkl a-wechou, frouez labour pikerien-vein a-ziwar dro eo hi, tud hag o-deus lakaet o foan da zanka gant nerz e-barz ar mên o feiz hag o devosion. Alese e teu dibarded an arz a zo dirazom.

Aménagements du port et du chemin de halage à Pont-l'Abbé au XIX^e siècle

par Louis Chauris*

Sis à la limite du flot, au fond d'une ria dénommée « rivière de Pont-l'Abbé », le port de la capitale du pays bigouden n'est plus, aujourd'hui, que l'ombre de lui-même. À la fin du XVIII^e siècle, Cambry n'écrivait-il pas : « On a vu jusqu'à cent vingt bâtimens dans le port de cette petite ville¹. » Quelques dizaines d'années plus tard, selon les continuateurs du dictionnaire d'Ogée², « le commerce de cabotage que fait ce port est d'une certaine importance : il s'élève en moyenne à 1 200 tonneaux d'importation, et à 4 000 d'exportation ; la plupart de ces derniers consistent en grains ». Témoignent aussi de cette activité passée la succession des travaux entrepris pour l'agrandissement et l'amélioration du port. Le dépouillement des archives départementales du Finistère³ permet de suivre les divers aménagements entrepris ; une attention toute particulière sera portée ici à la nature et à la provenance des pierres mises en œuvre.

Allongement du vieux quai

Une ancienne minoterie, édifiée au débouché d'un étang, à proximité même du château de Pont-l'Abbé, barre la rivière, limitant ainsi le port vers l'amont.

En 1832, il existe déjà, sur la rive droite (côté sud) un quai en pierre de taille se développant sur une longueur de 140,70 m, y compris l'emplacement d'une cale de 24,40 m. Selon l'ingénieur Detaille (13 décembre

* Directeur de recherche au CNRS (e. r.)

¹ J. CAMBRY, *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*, édition critique par D. Guillou-Beuzit, Quimper, 1999, p. 368.

² OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, nouvelle édition, Rennes, t. II, 1853, p. 374.

³ Arch. dép. Finistère, 4 S 1852. Des données complémentaires sont également fournies par la notice établie par l'ingénieur des Ponts et Chaussées de Miniac, « Port de Pont-l'Abbé », dans *Ports maritimes de la France*, t. IV, 1879, p. 309-320.

1792⁴), « la nécessité de quatre-vingt-dix toises de quay (*sic*) [avait] été reconnue... [mais] la somme accordée [n'avait] permis d'entreprendre que vingt-huit toises ». Le 8 nivôse an I (28 décembre 1792), le même ingénieur proposait d'utiliser les pierres de taille d'une des tours, en ruine, du château, pour poursuivre, au moindre coût, la construction du quai⁴. De son côté, à l'extrême fin du XVIII^e siècle, Cambry demandait l'achèvement du quai « qu'on délaisse faute d'ouvriers » ; il préconisait aussi de « nétoyer le port jusqu'à Rosquerneau [Rosquerno] ; des bâtimens de cent cinquante tonneaux pourroient alors remonter jusqu'au quai⁵ ».



Fig. 1. – Ancien quai avançant vers le chenal.

Cliché L. Chauris.

Selon le devis établi le 30 novembre 1832, il est prévu d'allonger l'ancien quai d'une centaine de mètres vers l'aval⁶. Ce nouveau quai, qui fera un angle de 9° avec la partie déjà établie, sera terminé par une cale sur 28 m de long, 1,60 m de large et une pente de 0,18 par mètre. Il est stipulé que la pierre de taille sera extraite de la carrière de Pont-Guern, située derrière le château, sur le chemin de Penmarc'h, à environ 900 mètres du quai à construire. Les moellons proviendront des environs de la même carrière. Quant aux pavés de la cale, ils seront tirés et taillés dans les blocs les plus durs de cette même pierre granitique⁷. Le sable de mine – selon toute probabilité une arène granitique – sera pris à 1 500 m de distance en bordure du chemin de

Loctudy. Ces diverses annotations indiquent clairement que les matériaux nécessaires à l'édification du quai auront une origine nettement proximale. L'adjudication avait lieu le 6 décembre 1833.

Chemin de halage et nouveau quai

Une douzaine d'années plus tard – le 12 mars 1846 – était signé un devis relatif à la construction d'un chemin de halage, commençant à l'extrémité aval du quai, en direction de la cale dite cale Férec. Le chemin de halage projeté aura 246,40 m. À son extrémité aval sera édifié, sur le bord du chenal, un quai de 20 mètres de longueur, se raccordant à la côte par un mur de retour de 17,40 mètres de longueur, perpendiculaire à sa direction. Il est précisé que les pierres pour la tablette du quai seront « assemblées entre elles à queue d'hyronde⁸ ». Les pierres de taille du quai seront prises « dans les bancs les plus durs » des carrières de Pont-Guern (déjà utilisées antérieurement) ou des carrières de La Magdeleine, situées à 600 mètres du lieu des travaux ; elles pourront aussi provenir de tous les terrains avoisinant Pont-l'Abbé où l'entrepreneur se procurera des matériaux de qualité équivalente. Les moellons pour la maçonnerie et les perrés, ainsi que les pierres nécessaires à l'empierrement seront extraits des rochers situés près de la cale Férec ou des carrières proches de Pont-l'Abbé. Toutefois, l'entrepreneur devra

⁴ Arch. dép. Finistère, 15 L 30.

⁵ *Op. cit.*, p. 377-378.

⁶ Le projet avait été approuvé le 30 octobre 1832.

⁷ Il s'agit du leucogranite du massif de Pont-l'Abbé. Pour plus de détails, se reporter à L. CHAURIS, « Pierres et constructions dans le sud du pays bigouden. II. Anciens sites d'extraction », *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 21 août et 4 septembre 2004.

⁸ Queue d'aronde (ou d'hironde). Assemblage particulièrement soigné de deux pierres dont la forme évoque une queue d'hirondelle.

d'abord exploiter les rochers près de la cale Férec, ce qui diminuera au maximum l'acheminement de ces matériaux pondéreux. Le sable nécessaire à la confection des mortiers sera prélevé dans les bancs qui se trouvent dans la rivière de Pont-l'Abbé, près de l'Île-Tudy, c'est-à-dire nettement en aval des travaux. L'adjudication avait lieu le 7 juillet 1848.



Fig. 2. – Fond du port de Pont-l'Abbé, en aval de l'étang de barrage.

Quai avec tablette en queue d'aronde et première cale.

Cliché L. Chauris.

Nouvelle extension vers l'aval

À peine deux ans plus tard, le 17 octobre 1850, est établi le devis de la construction d'un « marche-pied⁹ » en bordure de la rivière de Pont-l'Abbé, faisant suite, vers l'aval, au nouveau quai. Prévu sur une longueur totale de 331 mètres, ledit marche-pied se terminera à la pointe située en face du moulin de Porz-Moros. Outre les perrés, l'ouvrage nécessitera escalier et aqueduc. Les pierres de taille seront prises, selon la formule consa-

crée, « dans les bancs les plus durs » de la carrière de Kerminir, à environ 2 000 mètres des travaux ou, éventuellement, « dans tous les terrains avoisinant Pont-l'Abbé où l'entrepreneur pourra extraire des matériaux reconnus bons par l'ingénieur ». Si, dans les déblais de ces carrières, il se trouve des pierres de dimension suffisante, l'entrepreneur pourra les employer pour les perrés. Le sable sera extrait d'un banc de la rivière, près de l'Île-Tudy. La chaux hydraulique sera achetée à Doué, en Maine-et-Loire ; elle sera apportée vive, en poudre, dans des sacs ; « on aura soin de préserver la chaux de toute humidité jusqu'au moment de son extinction, qui n'aura lieu que lors de la confection du mortier ». L'adjudication des travaux avait lieu le 9 juin 1854.



Fig. 3. – Au droit de la deuxième cale, mur du quai en beaux éléments granitiques régulièrement assisés.

Tablette en grand appareil.

Cliché L. Chauris.

Toujours plus vers l'aval

Quelques années avant la guerre de 1870, il est proposé – le 17 octobre 1867 – de prolonger encore, vers l'aval, le chemin de halage établi en 1854 – et ce sur une longueur de 320 mètres. La largeur dudit chemin sera

⁹ Marchepied, terme pris ici pour chemin de halage.

de trois mètres en couronne ; le talus, incliné de 45° du côté du chenal. Il est précisé que les déblais de curage de la rivière seront transportés en remblai sur l'emplacement du chemin de halage, diminuant d'autant l'emploi de matériaux lointains ; pour la même raison, les moellons seront pris dans les bancs longeant la rivière ; ils devront toutefois être « sains, sans fils vicieux, de forte dimension » (avec hauteur d'assise supérieure à 0,10 m). Plusieurs années allaient s'écouler¹⁰ avant que les travaux soient exécutés. L'adjudication n'avait lieu que le 21 mars 1874, au profit du sieur Chansard qui avait proposé un rabais de 18 % ! Les travaux étaient achevés en 1876.

Un quai sur la rive gauche

Toutes les infrastructures décrites précédemment sont situées sur la rive droite de la rivière de Pont-l'Abbé... Après la guerre de 1870, on se préoccupe de la construction d'un mur de quai sur la rive gauche. Dans l'avant-projet, signé le 2 janvier 1873, le coût est estimé à 5 600 francs. Selon le projet définitif, dressé le 11 mars 1874, le mur du quai projeté, de 80 mètres de longueur, partira « de la culée nord du pont à une arche » laissant passage à la route départementale. Le parement du quai (offrant un fruit de 1/5) – sur 40 cm d'épaisseur – sera construit en moellons ordinaires dégrossis au têt ; le couronnement du mur du quai aura une largeur de 0,80 m. L'entrepreneur pourra remployer les moellons provenant de la démolition partielle des maçonneries existant sur l'emplacement du quai à construire, auxquels viendront s'adjoindre des moellons neufs, extraits dans la carrière de Goarem-Guéon – située à environ 1 000 m du lieu des travaux – ou des terrains contigus.

Transformation de la partie amont du chemin de halage en quai

La nécessité de nouveaux points d'accostage dans le port conduit à proposer la transformation en quai du chemin de halage situé entre la cale Saint-Laurent (à l'extrémité aval du quai déjà existant sur la rive droite) et la cale Férec. Dans les devis et cahier des charges, dressés le 8 mai 1877, la longueur de l'ouvrage prévu est de 240 mètres. Les pierres de taille formant la tablette du mur du quai proviendront des carrières de Pont-l'Abbé « ou de tout autre point fournissant des pierres de même qualité ». Les moellons ordinaires seront pris dans les carrières de Goarem-Gueon ou dans les terrains contigus. Par ailleurs, « l'ingénieur pourra autoriser l'emploi des moellons ordinaires provenant de la démolition des perrés actuels du chemin de halage ». Les pierres cassées destinées à l'empierrement seront prises dans les mêmes carrières que les moellons ordinaires. Le bordereau des prix indique que le m³ de pierres de taille sera de 26 F ; le m³ des moellons de gros libage, de 14 F ; le m³ de moellons ordinaires, de 2,50 F¹¹. Le détail estimatif de l'ouvrage s'élève à 43 000 F. Les travaux, approuvés par décision ministérielle du 3 juillet 1878, sont adjugés au sieur Michel, qui a offert un rabais de 1 %. Une lettre, datée du 20 octobre 1881, signale que les travaux sont exécutés.

À l'aube du xx^e siècle

Un document en date du 19 juin 1901 donne quelques renseignements sur le prolongement du chemin de halage jusqu'à la pointe de Rosquerno – à savoir un nouveau tron-

¹⁰ Sans doute en partie à cause de la guerre de 1870.

¹¹ On constate ainsi que le m³ de pierres de taille revient environ dix fois plus cher que celui de moellons ordinaires.

çon de 537,60 m, « à partir de l'extrémité récemment construite » (sur laquelle nous n'avons pas de données). D'où proviendront les matériaux (libages, moellons, dalles, plinthes, remblais) ? : des déblais du chemin de halage à construire « ou à défaut de dragages faits dans le lit de la rivière en des points indiqués par l'ingénieur en cours d'exécution ».



Fig. 4. – Chemin de halage sur le barrage de l'étang du Guerdy (à droite).

Cliché L. Chauris.

Cette manière de faire permet de se procurer les pierres sur place, tout en améliorant les conditions de circulation, tant sur le chemin de halage que dans la rivière. Il est stipulé que « l'extraction se fera dans les meilleurs bancs des lieux... indiqués. Les dalles et plinthes seront granitiques (en fait, les autres matériaux également, vu le contexte géologique), parfaitement homogènes, planes sur toute leur surface. Elles devront rendre un son clair sous le marteau¹². » Le rapport que nous citons précise par ailleurs que « les pierres... trouvées dans les déblais [...] reconnues propres à être employées comme libages ou dans les maçonneries, seront triées et transportées en dépôt provisoire aux abords des points où elles devront être utilisées ». L'adjudication ne devait avoir lieu que le 8 décembre 1906 au profit de l'entrepreneur J.-F. Goarnisson (de Saint-Thégonnec) qui n'avait présenté aucun rabais.



Fig. 5. – Bitte d'amarrage en bordure du chemin de halage.

Le développement des lichens indique que cette borne n'est plus utilisée...

Cliché L. Chauris.

À l'issue de nos analyses sur les aménagements du port de Pont-l'Abbé au XIX^e siècle et tout au début du XX^e siècle, quelques

¹² Le son livré par une roche sous le choc du marteau indique immédiatement son éventuelle altération, les pierres de mauvaise qualité rendant alors un son sourd.

remarques de portée plus générale peuvent être présentées.

- À l'aube du ^{xx}e siècle, les travaux de halage sont prévus pour s'étendre tout le long de la bordure méridionale de la rivière de Pont-l'Abbé au sens strict. En effet, au-delà de la pointe de Rosquerno, la ria s'élargit brusquement en débouchant sur une mer intérieure dont la partie médiane est occupée par l'île Chevalier ; les navires peuvent y louer à leur aise, ce qui s'avérerait délicat plus en amont.

- Le souci des ingénieurs d'économiser au maximum les deniers de l'État apparaît

manifeste. Non seulement le emploi des pierres existantes est stipulé, mais il est également demandé aux entrepreneurs de se procurer, dans la mesure du possible, des pierres à proximité même des chantiers, dans les déblais et les dragages, en diminuant ainsi la participation des carrières, à la fois plus distales et plus dispendieuses.

- Aujourd'hui encore, on demeure à la fois étonné et émerveillé du soin ayant présidé à l'exécution des quais et du chemin de halage, témoins muets, mais éloquents, d'une activité commerciale à présent évanouie...

Résumé

La situation du port de Pont-l'Abbé, à l'extrémité amont d'une étroite ria, a nécessité l'exécution, au cours du ^{xix}e siècle, d'importants travaux, tant pour faciliter l'accostage des navires (quais) que leur acheminement (chemin de halage). Ces aménagements, qui ont eu lieu par étapes successives, sont encore remarquablement conservés, témoignant à la fois de la qualité des ouvrages entrepris sous la direction des Ponts et Chaussées, et de l'importance d'un port aujourd'hui assoupi.

Abstract

The location of the port of Pont-l'Abbé, at the upper end of a narrow tidal river, meant that important works had to be carried out in the 19th century, both to facilitate the docking of ships (quays) and their routing (towpath). These structures, built in succeeding stages, are still remarkably preserved and testify, both to the quality of works carried out under the guidance of the Ponts et Chaussées and to the past importance of a now sleepy port.

Diverradur

Porz Pont 'n Abad, dre m'ema lehiat e penn pella eun aber striz, ez eus bet ranket ober labouriou a-bouez war e dro e-doug an ^{xix}^{ved} kantved, ken evid d'al listri dond tre (kaeou), ken evid o heñcha (hent-ribl). E stad a-zoare ema c'hoaz an êzamantou-ze bet greet a-dennadou, kement hag a ziskouez e oa euz ar vegenn al labouriou bet kaset da benn dindan renerez ar Pontou hag Hentou, hag eo bet ar porz unan a-bouez a-raog koueza morgousket evel m'ema hizio an deiz.

Travaux d'aménagement au port de Pempoul en Saint-Pol-de-Léon dans la seconde partie du XIX^e siècle

par Louis Chauris

Pempoul, port de Saint-Pol-de-Léon, à 1 200 mètres à l'est de l'ancienne cité épiscopale, a longtemps connu une activité significative. C'est ici que débarquaient les calcaires de Caen pour les travaux de la cathédrale, au XIV^e siècle ; de là partaient, au XVI^e siècle, des navires pour l'Amérique du sud ; au XVII^e siècle arrivaient, en ce havre, les vins de l'Aquitaine... si bien qu'en 1726, la ville était choisie comme siège d'une des vingt-neuf capitaineries de la Bretagne. Et pourtant, comme le rappellent les ingénieurs des Ponts et Chaussées Mengin et Tarot, en 1878¹, les infrastructures portuaires restaient ici encore très rudimentaires au début de la seconde partie du XIX^e siècle : il n'existait alors que de petites jetées à pierres sèches, édifiées en matériaux bruts, à une époque inconnue.

Toutefois, le havre n'était pas sans posséder quelques atouts naturels. À l'ouest, les hauteurs des rives saint-politaines le mettent totalement à l'abri des vents dominants ; au nord, un sillon de sables et de galets – un

tombolo – s'étirant sur 500 mètres, réunit la côte à l'îlot Sainte-Anne, protégeant l'anse des vents de noroïs ; à l'est, une longue flèche de galets – la Grou² – casse les vagues de la baie de Morlaix ; et rien à craindre de la mer, au sud. Mais cette anse, ainsi naturellement protégée, s'ensablait peu à peu, restreignant ainsi, de plus en plus, le trafic. Vers les années 1875, les importations consistaient essentiellement en bois, houille, vins, matériaux de construction et d'empierrement ; les exportations, en produits agricoles des environs. La dizaine de barques qui s'abritait à Pempoul se livrait à la récolte d'engrais marins dont le tonnage annuel moyen s'élevait environ à 1 500 tonnes.

Un projet de construction d'un débarcadère à Pempoul avait été signé le 20 décem-

¹ *Ports maritimes de la France*, vol. III, 1878, p. 733-738.

² MM. CHAURIS-NORROY, « Formations littorales de Saint-Pol-de-Léon », *Penn ar Bed*, n° 73, 1973, p. 130-141.



Fig. 1. – Vue d'ensemble du port de Pempoul.

Plan dressé par l'ingénieur ordinaire, Morlaix, 11 décembre 1876 (Arch. dép. Finistère, 4 S 1361). Plan simplifié et complété : 1. môle ; 2. vieille cale ; 3. ouvrage ruiniforme.

bre 1857 par l'ingénieur ordinaire Fenoux³. Le coût était estimé à 25 000 francs. Selon le devis du 21 septembre 1859⁴, l'ouvrage, destiné à faciliter le chargement et le déchargement des navires, se composera d'un *terre-plein* de forme trapézoïdale situé à 0,40 m au-dessus des plus hautes mers d'équinoxe ; « ses deux flancs seront défendus contre l'action de la mer par un revêtement en perré [incliné à 45°] de 2,60 m d'épaisseur à la base et de 1,0 m au sommet. » Le terre-plein sera prolongé vers le large par une *plate-forme*

rectangulaire, revêtue sur ses trois faces d'un mur de soutènement incliné à 1/10 ; sa longueur sera de 25 mètres, sa largeur, d'abord de 16 mètres, puis de 12 m ; sa hauteur également de 0,40 m au-dessus des plus hautes mers. La tablette de couronnement sera en

³ Qui, quelques années plus tard, allait se distinguer lors de la construction du viaduc de Morlaix, cf. L. CHAURIS, « Il y a cent ans mourait Victor Fenoux, le célèbre ingénieur du viaduc de Morlaix », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 169, 1996, p. 2-8.

⁴ Arch. dép. Finistère, 4 S 1361.

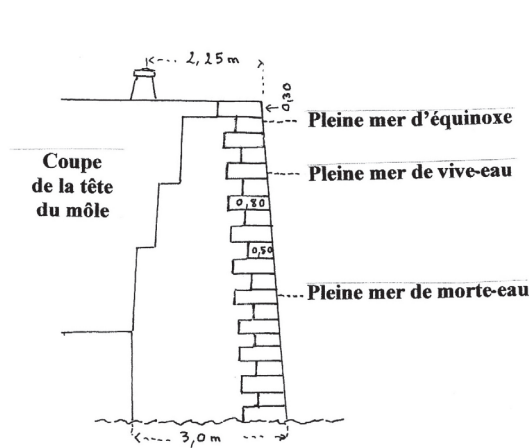


Fig. 2. - Coupe de la tête du môle projeté à Pempoul.

Dressé par l'ingénieur ordinaire Fenoux, 21 septembre 1859 (Arch. dép. Finistère, 4 S 1361).

pierres de taille assemblées en queue d'aronde, d'une largeur uniforme de 0,80 m sur une épaisseur de 0,30 m. La cale, parallèle à l'axe longitudinal de la plate-forme, inclinée de 0,20 m par mètre, aura une largeur de voie de 4 m à la naissance. Elle sera revêtue de pavés de forme rectangulaire (longueur de tête de 0,16 m sur 0,12 m de large ; hauteur de queue de 0,22 m). Les bornes d'amarrage, de forme conique, seront surmontées d'un bourrelet.

La provenance des matériaux prévus pour l'exécution de l'ouvrage, est indiquée avec précision.

- Les déblais pour le remblayage du terre-plein, de la plate-forme et de la cale proviendront en partie des fouilles de fondation des murs de soutènement ; le surplus sera pris sur la plage aux abords des travaux, dans un rayon de 50 mètres.

- La pierre de taille sera extraite des rochers granitiques de « Carrec ar Guin,

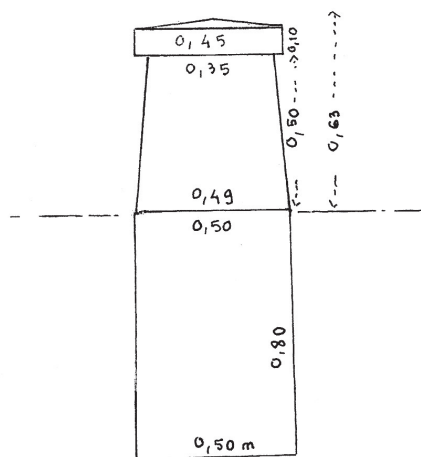


Fig. 3. - Élévation d'une borne pour le môle projeté à Pempoul.

Dressé par l'ingénieur ordinaire Fenoux, 21 septembre 1859 (Arch. dép. Finistère, 4 S 1361).

situés dans l'anse de Saint-Jean-de-Kerigou, à 1 750 mètres du débarcadère projeté ». Elle sera choisie « dans les bancs les plus durs, les plus sains, on rejettera tout ciel de carrière ». Les blocs pour façonner les bornes et la tablette du couronnement proviendront de cette carrière. La pierre de taille de la tablette formant le couronnement des murs « sera taillée à la fine pointe, de manière à présenter aucune flache et saillie de plus de 0,005 m ».

- Les moellons pour parement et maçonnerie d'intérieur, proviendront, soit « des rochers dits Carrec ar Saout, situés sur la côte de Kerigou à 850 mètres des travaux, soit de la roche dite Carrec Pen Mein Du, située à la pointe de Kerigou, à une distance de 500 m du débarcadère ». Il est toutefois spécifié que « cette dernière carrière ne sera exploitée qu'au cas où l'insuffisance de la précédente serait régulièrement constatée ».

- Les pavés pour la cale proviendront également des carrières de Carrec ar Saout.



Fig. 4. – Bitte d'amarrage en granite de Cléder, entre le môle et la vieille cale. Tablette du quai, également en granite de Cléder.

Cliché Louis Chauris

- Le sable pour les maçonneries sera prélevé dans le banc dit d'Enez Ven, à 1 950 mètres ; pour le pavage, dans le banc situé à l'ouvert de la baie de Pempoul à la distance de 600 mètres.

Ce projet avait été approuvé par décision ministérielle du 9 janvier 1860. Mais, en fait, ce n'est qu'en juin 1874, qu'on devait donner suite audit projet (décision ministérielle du 12 février 1874). Entre-temps, les prix avaient subi des augmentations notables : il était par suite nécessaire d'établir un nouveau détail estimatif, porté de 25 000 francs à 31 600 francs. Toutefois, l'essentiel du projet dressé par Fenoux était conservé dans ses grandes lignes. On note, entre autres, un changement dans la composition du mortier, avec l'interdiction d'employer la chaux de Doué « qui figurait dans le projet primitif, et dont on a reconnu depuis le mauvais effet à la mer » et son remplacement par du ciment de Portland. Par ailleurs, dans le projet initial, les murs du terre-plein formant perrés,



Fig. 5. – Le pavage du môle, en microgranite de l'île Longue et accessoirement de Rostellec (plus clair) a été refait. Le môle lui-même est aujourd'hui bétonné.

Cliché Louis Chauris

n'étaient pas accostables, d'où la substitution à ces perrés de véritables murs de quai.

Le procès-verbal d'adjudication pour la construction du débarcadère est signé le 25 avril 1874. Dix soumissionnaires se sont présentés, offrant des rabais allant de 3 % à 18 %. Le sieur Jean-Marie Le Saint, de Saint-Pol-de-Léon, emporte le marché.

Quelques modifications dans les lieux d'approvisionnement vont se produire lors des travaux.

- Le 5 juin 1874, l'entrepreneur demande l'autorisation d'occuper une parcelle de terrain au lieu-dit Crech an Aot en Saint-Pol-de-Léon, « lande de troisième classe [...] pour y extraire des pierres nécessaires à son entreprise ».

- Dans une lettre au préfet en date du 11 juin 1875, l'ingénieur Fenoux rappelle d'abord que « le devis de l'embarcadère supposait que l'entrepreneur pourrait extraire la pierre de taille destinée aux tablettes dans les rochers situés aux abords de cet



Fig. 6. – La vieille cale, en moellons hétérométriques, très polyolithiques.

Elle porte, vers son extrémité, trois bittes d'amarrage en granite de Cléder. Au fond, l'îlot Sainte-Anne et la Grou. Cliché Louis Chauris.

ouvrage ». En conséquence, le prix du m³ de cette maçonnerie avait été fixé à 43,77 francs. Or, l'expérience allait montrer « qu'il était presque impossible d'obtenir, dans la carrière désignée au devis, de pierres sans fil de dimension suffisante. Par suite, il y a lieu d'autoriser l'entrepreneur à prendre sa pierre de taille dans la carrière marchande la plus voisine, celle de Cléder⁵ ». Ce changement de carrière entraîne automatiquement une modification des prix qui passent à 60 F/m³. L'ingénieur Fenoux fait toutefois remarquer que l'augmentation des coûts sera « insignifiante, le cube à fournir n'étant que de 20 m³ environ ». L'entrepreneur Le Saint accepte ce nouveau prix qui s'établit de la manière suivante : 1 m³ de pierre de taille en provenance de la carrière de Cléder (28,54 F) ; déchets de 1/3 eu égard à la sujétion « en queue d'hironde » (aronde) [9,51 F] ; 0,10 m³ de mortier de ciment, à 39 F le m³ (3,90 F) ; pose, façon, bordage... : 2 journées de maçons et 2 journées de main-d'œuvre (10 F), soit 51,95 F, auquel s'ajoute 1/20 pour frais d'outil (2,60 → 54,55 F) et 1/10 de bénéfice (5,45 F), soit au total 60 francs.

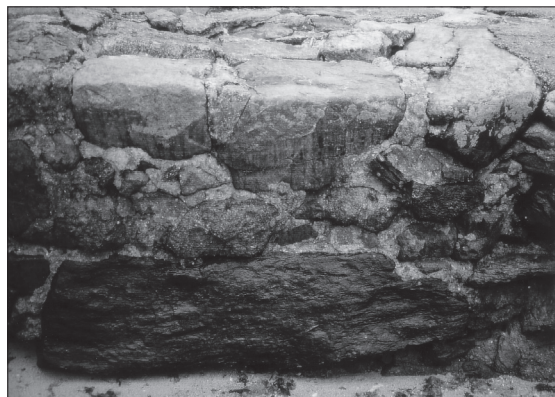


Fig. 7. – Parement de la vieille cale.

Ici, à la base, un bloc de plus d'un mètre de longueur, en amphibolite gneissique bleu sombre.

Cliché Louis Chauris.

- Un rapport de l'ingénieur ordinaire Tarot, chargé alors de l'exécution, en date du 16 août 1875, signale que les lieux d'extraction prévus pour l'obtention des pavés, dont l'exploitation a commencé, ne peuvent fournir « ni la qualité de matériaux, ni la quantité exigée par le devis ». En conséquence, il demande que le rocher dénommé « Ar Heveleguet situé près de l'île Sainte-Anne, dans la baie de Pempoul, soit désigné comme carrière pour l'extraction du pavé ».

Dans un autre rapport, en date du 9 octobre 1876, l'ingénieur ordinaire fait savoir que les ouvrages seront complètement terminés à la fin de 1876⁶, sans avoir atteint le montant des dépenses autorisées, « par suite d'économies réalisées dans l'exécution du projet ». Aussi l'ingénieur demande-t-il d'utiliser la somme disponible pour consolider le sillon

⁵ Sur le granite de Cléder, excellente pierre de taille, consulter L. CHAURIS, « Naguère à Cléder, petite capitale du granite... », *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 29 mai, 12 et 26 juin 1993.

⁶ Effectivement, une lettre, datée du 18 novembre 1876, indique que les travaux sont achevés.



Fig. 8. – Mur édifié au sud de la vieille cale, en moellons hétérométriques à peine façonnés.
Granite aplitique très clair, à tourmaline (en bas, au milieu), granite gris, quartz blanchâtre...
Cliché Louis Chauris.

de Sainte-Anne, qui, comme nous l'avons vu, assure, au nord, la protection du port.

À la fin des travaux, le débarcadère de Pempoul (dénommé « môle » dans l'ouvrage sur les ports maritimes de la France⁷) offre les caractéristiques suivantes⁸ : l'ensemble fait saillie de 50 m sur le rivage ; la plate-forme offre une longueur de 30 m sur une largeur de 16 m ; à droite, une cale de 4 m de large et de 20 m de long descend vers la mer avec une pente de 0,16 m/m ; les murs du quai ont un fruit externe au dixième ; le môle atteint la courbe de 6 m, soit un mètre au-dessus de la mi-marée.

Comme indiqué plus haut, des bancs de sable et de galets protégeaient le port de de Pempoul, tant au nord qu'à l'est. À ce titre, la conservation de ces lignes de défense naturelle s'avérait essentielle. Or, lors de la séance du conseil municipal en date du 5 août 1883, le maire de Saint-Pol signale que « le banc de la Grou tend à disparaître et que,



Fig. 9. – Extrémité d'une petite cale, au sud de la vieille cale.

De bas en haut, en très gros éléments : diorite massive, pyroxénite litée, quartzite gris blanc.

Cliché Louis Chauris.

par suite de son appauvrissement, les lames pénètrent avec plus de force dans l'anse [de Pempoul] et ruinent le chemin longeant le fond du port. Le conseil émet alors le vœu de voir protéger le banc contre des érosions ultérieures et de défendre le chemin par un mur de quai⁹ ».

Le service des Ponts et Chaussées du Finistère, en la personne de son ingénieur en chef Fenoux, répond à ces demandes le 17 septembre 1884. Il fait d'abord remarquer que la configuration même du banc de la Grou, formé d'un large empâtement de galets, et le peu de mobilité des matériaux qui le composent « éloignent toute crainte de le voir enlever par la mer au moins pendant un temps très long ». Dans ces conditions,

⁷ *Ports maritimes de la France, op. cit.*

⁸ On notera quelques légères modifications par rapport au projet primitif établi par Fenoux en 1857.

⁹ Arch. dép. Finistère, 4 S 1361.



Fig. 10. – Maison ancienne sur le quai à Pempoul.

Encadrement des ouvertures en granite de Cléder. Balcon avec dalle monolithe, également en granite de Cléder.
Cliché Louis Chauris.

il ne paraît « pas opportun d'y entreprendre des travaux de consolidation coûteux dont l'utilité immédiate ne ressort nullement des faits constatés ». En fait, pour le service des Ponts et Chaussées, « la seule chose qui [...] semblerait immédiatement utile serait de protéger les abords des cales par un mur de longueur totale de 80 mètres ». Et d'ajouter : « De cette façon, on aurait un terre-plein de

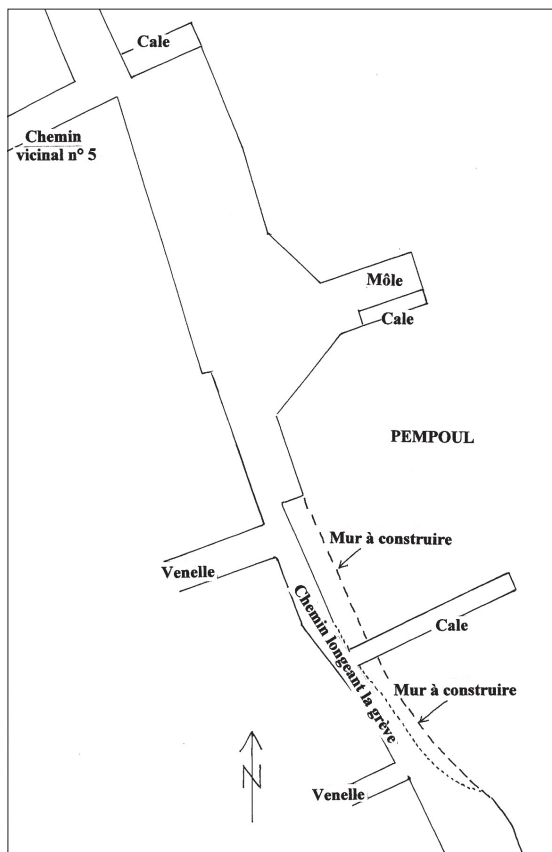


Fig. 11. – État des points de débarquement à Pempoul en 1885.

Dressé par l'ingénieur ordinaire, Morlaix, 2 avril 1885.

10 mètres de largeur pour desservir le port et les cales seraient parfaitement protégées contre les affouillements de la mer. » Les dépenses étaient estimées à 4 500 francs.

Selon devis et cahier des charges, signés le 2 avril 1885, le mur à construire joindra le môle (le débarcadère) à la cale de débarquement en pierres sèches située un peu au sud, et se prolongera au-delà jusqu'à un petit mur

de défense déjà existant. Sa longueur totale sera de 86 mètres, à 0,40 m au-dessus des plus hautes mers. Sa fondation descendra à 0,50 m en moyenne. Le fruit extérieur sera de 1/5. Du côté extérieur, sur 0,60 m, il sera en maçonnerie à mortier de chaux hydraulique ; du côté intérieur, en maçonnerie de pierres sèches. Il sera couronné par une tablette en pierres de taille de 0,25 m d'épaisseur et de 0,50 m de largeur.

Les moellons proviendront des carrières de granite de Pont-Glas, ainsi que des galets et blocs épars sur la grève, qui devront être façonnés de manière « à ne plus offrir de surface lissée par le frottement de la mer ». Les pierres de taille proviendront des carrières granitiques de Cléder ; le sable, des grèves voisines et la chaux, de Doué. Il est stipulé que les pierres de taille, « préalablement mouillées, seront posées sur leur lit à bain de mortier et assujetties en place à coups de masse en bois. Toute pierre épaufrée ou écornée pendant la pose sera relevée et retaillée. Les joints auront au plus 0,01 m d'épaisseur ». Le m³ de granite pour pierres de taille, rendu à pied d'œuvre, sera payé 20 francs ; le m³ de moellons des carrières de Pont Glas, 5 francs ; et celui en provenance de la grève, également rendu à pied d'œuvre, 2,30 francs.

Le projet était approuvé le 23 mai 1885. Selon un rapport de l'ingénieur ordinaire, daté du 26 octobre 1886, le maire de Saint-Pol avait proposé de confier à la commune son exécution en régie. Cette proposition était dictée « par le désir de fournir du travail aux nombreux ateliers de charité formés des indigents de la commune ». Il ne semble pas que ladite proposition ait été retenue. En effet, une adjudication à laquelle avait pris

part dix soumissionnaires, avait lieu le 16 février 1889. Le sieur Le Guerch, qui avait proposé un rabais de 25 %, emportait le marché. Le 23 août 1889, l'ingénieur des Ponts et Chaussées faisait savoir que les travaux étaient terminés¹⁰.

Les travaux exécutés à Pempoul au XIX^e siècle se caractérisent par l'effort des ingénieurs de Ponts et Chaussées, d'employer – par mesure d'économie – des matériaux de provenance toute proximale. Il apparaît toutefois que les pierres locales n'ont pu toujours répondre aux exigences de qualité des devis, d'où appel à des pierres plus distales, en l'occurrence le granite de Cléder¹¹.

¹⁰ D'autres travaux ont été exécutés pour l'amélioration et la protection du port de Pempoul. Le chenal de la Penzé – voie d'accès au havre, mais également aux ports de Carantec et de Penzé – a été soigneusement balisé dans la seconde partie du XIX^e siècle (cf. L. CHAURIS, « Amers et balises en baie de Morlaix », *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 1^{er} et 8 octobre, 5 et 26 novembre, 3 décembre 1994). En 1926, le mur de défense déjà existant a été prolongé vers le sud, la mer détruisant le chemin rural de Pempoul à Kernevez ; récemment, les abords mêmes de Kernevez ont été enrochés. Le sillón de Sainte-Anne, déjà viabilisé, a été renforcé, du côté sud, par d'énormes blocs en granite rouge du massif de Ploumanac'h (Côtes-d'Armor). La flèche de galets de la Grou a été bétonnée – ce qui n'a pas empêché les tempêtes de l'hiver 1995-1996 de provoquer de sérieux dégâts. Aujourd'hui, l'activité portuaire de Saint-Pol – essentiellement la plaisance – se concentre à l'extrémité méridionale de la Grou, totalement défigurée par les aménagements récents.

¹¹ Le granite de Cléder a été naguère très recherché dans toute la région de Saint-Pol-de-Léon. Parmi bien d'autres, signalons son emploi pour la construction du château de Kernevez, vers les années 1850. Sa qualité est ici telle, qu'aujourd'hui encore, les pierres semblent avoir été extraites tout récemment des carrières.

Résumé

Le port de Pempoul, à Saint-Pol-de-Léon, longtemps actif, n'offrait toutefois que des infrastructures fort rudimentaires. C'est seulement dans la seconde partie du XIX^e siècle qu'a été entreprise, sous la direction des Ponts et Chaussées, l'exécution d'un débarcadère avec terre-plein, plate-forme et cale. Ultérieurement, ces travaux ont été complétés par la construction, à proximité, d'un mur de défense du littoral. Données archivistiques et observations sur place permettent de préciser les modalités d'exécution de ces divers ouvrages, en particulier la provenance des matériaux, le plus souvent proximaux, pour des raisons évidentes d'économie.

Abstract

The long active port of Pempoul, in Saint-Pol-de-Léon had nothing but rudimentary infrastructures. It was only in the second half of the 19th century that, under the guidance of the Ponts et Chaussées, a landing stage, with layby, platform and slip, was built. These structures were later completed by the building, nearby, of a sea-wall. The corresponding archives and a field survey give us the key to the organization and timing of these works, and, in particular, to the origin of the materials used, most being local, for obvious reasons of cost.

Diverradur

Daoust m'eo bet eet mad en-dro pellig a-walh, eur porz dister heb êzamantou 'oa porz Pempoull e Kastell-Paol. N'eo nemed tro eil hanterenn an XIX^{ved} kantved ez eus bet greet, din-dan renerez ar Pontou hag an Hentou, eul leh dilestra, eul leurenn-gompez hag eur hal. Eur voger-warez a zo bet savet diwezatoh e-kichenn. Gand selled a-dost ouz ar savaduriou hag ar paperiou bet miret e heller heulia istor al labouriou-ze, gouzoud euz peleh eo bet deut ar pezh a oa ezomm, euz a-dost peurliesha evid ma ne vefe ket re vraz an dispign, anad eo.

LANGUE ET LITTÉRATURE
BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 2005)

Tourbillons de vent magiques

Autrefois, tout phénomène insolite, atmosphérique ou autre, avait le don de faire travailler bien des imaginations parmi le peuple des campagnes. C'était le cas, par exemple, des tourbillons de vent qui, en particulier à l'époque des fenaisons, emportait en l'air de manière aussi subite qu'inattendue des mulons de foin, pour les faire atterrir parfois dans le champ du voisin ou encore plus loin. Bien qu'on prétende ne plus les voir, on en parle encore et on les désigne en breton sous le terme générique de *barrioù avel-dro*. En certains endroits, comme en Trégor, d'autres noms leur sont consacrés, tels *barr-korbon*, *barr korc'hwezh*, *barr-korve*, *barr-korbell*, *barr-kelc'hwid* ou encore *korventenn*. On note que, dans l'ensemble, ces vocables ont une racine commune, *kor*, qui pourrait traduire le mouvement circulaire de ces sautes de vent. On remarque aussi qu'outre-Manche, on trouve également des mots de même origine comme par exemple en cornique *korwez* et en gallois, *cor-wynt*.

Ces tourbillons jouaient leur rôle dans les prévisions météorologiques populaires. Pour certains, comme au Minihiy-Tréguier, ces bouffées de vent soudaines qui enlevaient la paille étaient signes d'un hiver rigoureux à venir : *Ur c'horc'hwezh veze graet ivez diontañ, un tamm plouz d'an aotrou Doue, un tamm plouz a zo aet d'ober e wele d'an aotrou Doue, goañv start a vo 'wit bloaz*¹, « on appelait cela *korc'hwezh*, la paille qu'il a enlevée au ciel servira à faire un bon lit pour le bon Dieu, car cette année l'hiver sera très froid. » Pour d'autres, à Plourac'h cette fois, si le tourbillon partait vers le sud-ouest, on disait qu'il allait « chercher la pluie » : *ar gorventenn zo vont da gerc'hat ar glô*. De même à La Chapelle-Neuve, *ur c'haouad avel gorbell, glô tri deiz goude*, « c'est de la pluie trois jours après ».

En Haute-Bretagne, on voyait dans cet envol subit d'une meule de foin, l'interven-

¹ Enquête Daniel Giraudon, Rospez, 2002.

tion du diable entraînant quelqu'un avec lui en enfer. Comme la personne enlevée résistait, Satan redoublait d'efforts pour l'empêcher de s'échapper, causant bien des dégâts sur son passage en dispersant le foin ici et là. En Léon, on attribuait ces grands coups de vent à des tourbillons d'âmes de damnés qui, dans leur rage, s'efforçaient de nuire aux hommes. Sur le même secteur, en bord de mer, Cambry précise que c'étaient les âmes des naufragés. Quand on entendait ce murmure éloigné qui précède l'orage, les anciens s'écriaient : « Fermons les portes ; écoutez les *Crierien*, le tourbillon les suit » ; ces *Crierien* sont les ombres, les ossements des naufragés qui demandent la sépulture, désespérés d'être, depuis leur mort, ballottés par les éléments.

En Basse-Bretagne encore, ce sont les jeunes prêtres, les clercs, que l'on accusait d'être les auteurs du phénomène. Voici ce que mon vieil ami Jules Gros avait entendu à ce propos : *Ar gloer a lakee an ed da sevel ha dañsal gant barrioù avel a veze graet anezhe barrioù-korbon (ou barrioù-korc'hwezh) a gase anezhe en-dro evel an avel-dro. Pa veze gwelet barrioù-korbon evel-se e veze lâret : "Emañ ar gloer o redek²."* « Les clercs (= séminaristes) faisaient s'élever et danser le blé au moyen de bourrasques que l'on appelait des tourbillons magiques qui le faisaient tourner comme le faisait le tourbillon de vent ordinaire. Lorsqu'il se produisait des tourbillons comme cela, on disait : "Voilà les séminaristes qui courent, qui font des leurs". »

J'ai recueilli ici et là d'autres témoignages de ce type. Ainsi au Vieux-Marché, on disait aussi que c'étaient « les jeunes prêtres qui s'exerçaient à la magie » : *Ar veleien yaouank esa ôr o maji*, ou encore, à Trédrez, que les mêmes cherchaient à mettre en pratique ce qu'ils avaient appris au collège : *Ar barrioù korbon a veze graet gant beleien oc'h aprouv o studi*. Et encore à Brélévenez (Lannion) où l'on accusait les jeunes séminaristes de sorcellerie : *c'hoazh veze lâret veze ar gloareged*

yaouank ôr fizik, veze tamallet d'ar veleien, oant sorserien. Autrefois, on reconnaissait en effet de larges pouvoirs aux hommes d'Église dans la mesure où ils étaient parmi les seuls instruits et « possédaient des livres ! », comme on le précisait sur un ton qui en disait long.

Afin de conjurer ces tourbillons de vent, il suffisait, selon Sébillot, d'y jeter un couteau ou un autre outil en acier. On connaît l'aversion des êtres fantastiques pour l'acier. « Lorsqu'on est à faner, si on voit un tourbillon qui soulève le foin dans la prairie, il faut se hâter pour le chasser d'ouvrir son couteau et de le jeter la pointe tournée du côté du tourbillon³. » C'était aussi une façon de sauver la personne qui s'y trouvait kidnappée par le démon : « Un jour, à la campagne, des gens étaient en train de faner quand survint un tourbillon. Une servante, qui avait son couteau ouvert, le lança au milieu. Le tourbillon se dissipa, au grand contentement des faneurs qui criaient que le diable s'y cachait. On chercha partout le couteau mais on ne le trouva point et tout le monde pensa qu'il avait dû se piquer dans le corps d'une personne que le diable emportait. Un jour que cette servante était en train de laver dans une maison, elle reconnut son couteau entre les mains d'une jeune lavandière. Elle lui demanda où elle l'avait pris. La fille répondit qu'elle s'était vendue au diable pour être riche et le diable l'avait emportée dans un tourbillon. "Sans le couteau que vous m'avez lancé dans le front, ajouta-t-elle, et qui fit couler mon sang, j'étais perdue"⁴. » On reconnaît ici, la manière de faire revenir à la vie normale ceux qui, par magie, avaient été transformés en loups-garous. En Irlande, c'était aussi la façon de faire revenir ici dans

² Jules GROS, *Le Trésor du breton parlé*, Lannion, 1976, t. III, p. 345.

³ Paul SÉBILLOT, *Coutumes populaires de la Haute-Bretagne*, Paris, rééd. 1967, p. 302-303.

⁴ Id., *ibid.*, p. 303-304.

leur monde d'origine les humains enlevés par les *fairies*.

La croyance relevée par Sébillot en Haute-Bretagne avait également cours en Trégor, comme par exemple à Plougras : *Bez veze lâret gant lod deus an dud ma piñe gallet skeiñ ur forc'h 'barzh kreiz ur gorventenn arete eno*, « certaines personnes disaient que si tu avais pu lancer une fourche dans le tourbillon, tu l'arrêtais net. » Même son de cloche à Louargat : *Ma veze skoet ur gontell da droc'hañ ar barrad-korc'hwez arete 'neañ*, « si on lançait un couteau dedans pour le couper, on l'arrêtais. » À Lanrivain, on disait : « Si tu jettes ton couteau dedans, tu ne le trouves plus. » Mais alors, c'était celui qui provoquait ces tourbillons qui recevait la blessure, comme on me l'a raconté encore à Trézény : *Ar c'horc'hwez, hennezh zo un avel a gas gantañ pe plouz pe lin, tout pezh vez war an douar, veze lâret dit : tenn da gontell deus da c'hodell ha sko 'barzh ar barr-korc'hwez-se a goueo pe e viz pe e fri 'goueo war an douar. - Fri piv ? - An hini neus laketa ar c'horwez-se da dont*, « ce que l'on appelle *korc'hwez*, c'est un tourbillon de vent qui emporte tout ce qu'il trouve sur la terre, de la paille ou du lin et on te disait : "Sors ton couteau de ta poche et jette-le dans le tourbillon, et tu verras tomber le doigt ou le nez de celui qui a fait venir ce tourbillon." »

À Ploubezre, un journalier avait ainsi jeté son couteau dans la tornade. Quelques jours après, il avait eu la visite d'un jeune homme qu'il ne connaissait pas et qui lui avait montré une belle estafilade sur son épaule en lui disant : « Faut pas t'amuser à faire des choses comme ça, jeter un couteau dans un tourbillon, regarde ce que tu m'as fait ! » À Kergrist-Moëlou, mon ami Jeff Philippe me raconte encore une histoire semblable : *Ar re gozh am eus klevet atao o lâret ne zlee ket an den chom en avel-gorn. Ha ma zud evit reiñ pouez d'an dra-se a lâre din e oa bet un den ur wech hag en doa stlapet e gontell (digor) en avel-gorn ha setu e oa deut unan all goude da lârou dezhañ e oa arabat dezhañ adober kemend-all*

rak en em gavet e oa hennezh gant ar gontell-se plantet en e feuskenn, « j'ai toujours entendu dire qu'il ne fallait pas rester sur le passage du tourbillon. Et, pour confirmer cela, mes parents me disaient qu'une personne avait jeté son couteau dans un tourbillon et un autre était venu le voir après en lui disant de ne pas recommencer car le couteau en question lui avait été planté dans les fesses. » On comprend alors pourquoi les anciens à Maël-Pestivien et ailleurs sans doute, interdisaient aux jeunes de jeter une fourche dans le foin qui s'envolait ainsi.

On souligne encore le danger que pouvait représenter le fait de se trouver sur le passage du coup de vent. On recommandait surtout de ne pas rester dans une entrée de champ au moment où le tourbillon se manifestait. C'était aussi vrai en Haute-Bretagne. « On nous demandait de nous coucher par terre si nous voyions un tourbillon comme ça », disait-on à Treffendel⁵.

Quel était donc ce risque ? C'était d'abord le visage qui était touché : *Veze lâret d'an dud nompas beañ tapet 'barzh ar gorventenn hend-all chomje o genou a dreuz*, « si on était pris dans le tourbillon, la bouche restait de travers », comme celle de la plie qui s'était moquée de la Vierge dont nous avons raconté l'histoire ailleurs. Cela me rappelle aussi ma mère qui m'interdisait de loucher, sous peine de rester comme ça, si le coq du clocher de Binic changeait de position. Autrement dit, si le vent prenait subitement une autre direction, on resterait bigleux pour le reste de nos jours.

Les membres aussi, comme sous l'effet d'un refroidissement, étaient soudain comme paralysés : *Ur barr-korbon a veze lâret a wechoù, se veze pa veze arnev en hañv, a veze lâret alies, ur gorventenn veze lâret deus se ivez. Hag a veze lâret a wechoù an hini veze tapet 'barzh ur gorventenn pe ur barr-*

⁵ Enquête Daniel Giraudon, Treffendel (Raymond E.), 5 mai 2001.

korbon, emod-se, wechoù veze seyet. Tomm veze an dud peogwir veze en hañv ha pa veze tomm dezhe o labourat. Hag a vezent yenet en un taol a vezent seyet. Dastum ur barrad paourentez. Mont a rae an nerzh digant an den, pad ur c'hrogad bopred. Dont a rae goude adarre, 'n em gawe en e jeu adarre. Se zo memes mod an hini veze tapet dindan ur pilad dour. Lâret veze, paouraneret. « On disait parfois *barr-korbon*, quand il y avait de l'orage pendant l'été, on disait aussi *korventenn*. On disait aussi que celui qui était pris dans un tourbillon comme ça, il était paralysé. Les gens avaient chaud à travailler. Et ils prenaient un coup de froid. La personne touchée par le tourbillon perdait ses forces, pendant un moment toujours. elle récupérait après, elle retrouvait la forme. C'est comme ceux qui étaient pris sous une averse. On disait qu'ils étaient transis de froid. »

« Celui qui était pris dans ce tourbillon, alors qu'il était dans un champ en train de biner par exemple, restait bloqué dans la position – courbé ici – qu'il avait au moment du souffle et toute sa vie, il restait voûté de cette manière » : *Pa deu ur barr-korc'hwez ma out tapet gantañ o c'hwennat, pe oc'h ober un dra bennaket, ma tremen dreïout, a sur a chomi ordin 'pad da vuhez 'barzh ar bosision pa vo tremenet dreïout*⁶.

Dans les pays d'Oc, on pensait que ce souffle de vent, nommé *Fouletoun*, *Follet* ou *Vent Follet*, était animé par un lutin ou un farfadet, quand ce n'était pas le diable lui-même. Si l'on en croit les Ordonnances du livre blanc, les femmes toulousaines devaient se montrer des plus prudentes à l'égard de ce vent follet qui, dit-on, comme au Pays Basque d'ailleurs, pouvait les mettre enceintes :

Quand les femmes iront se promener
Si elles trouvent le Vent-Follet
Qui court au sol en tourbillon
Elles s'arrêteront aussitôt,
Elles croiseront leurs cuisses
Afin qu'il ne puisse les atteindre
Ni s'emparer d'elles par devant
En soufflant dans leur tablier.

Une croyance relevée à Marsillargues, dans le Gard, précise les dangers qu'elles encouraient car on ne comptait plus, là-bas, les femmes engrossées par des tourbillons salaces et, toutes petites, on leur apprenait à jeter des pierres contre le vent coquin en prononçant une conjuration dont les termes se sont perdus⁷.

En Roussillon, les filles et les jeunes femmes redoutaient les tourbillons de vent assimilés au Follet et susceptibles de les féconder. Contre ce danger, il était coutume de jeter derrière soi des grains de sable, de blé ou de maïs, car le Follet devait tous les compter avant d'approcher une femme. Dans la vallée de l'Aude, si une fille apercevait un tourbillon de vent, elle devait répandre du grain devant sa maison et rentrer chez elle pour éviter une imprégnation sexuelle. Cette mythologie est à rapprocher de la pratique de la Bentadoro du pays luchonais. La Bentadoro (de l'occitan *ventar*, « faire du vent ») était une fête du carnaval au cours de laquelle le groupe des jeunes gens allait trouver les jeunes filles nubiles pour les secouer et leur frapper le ventre ou les fesses avec un objet d'apparence phallique, un bâton, un sabot ou une pierre. Sans le savoir, ils prolongeaient une très antique croyance sur le pouvoir fécondant de l'air.

En Irlande, du côté de Cork, « on disait aux enfants que, s'ils étaient pris dans le tourbillon en question, ils ne grandiraient plus jamais » : *Young children were told that if they stood in the middle of a si gaoithe, they would not grow any more*. Dans la langue de ce pays, le nom commun pour désigner le tourbillon qui éparpille le foin en été est *Si gaoithe*, anglicisé en *Shee-gwee* – autrement dit, le vent des *fairies*. Il est intéressant de noter qu'une fois de plus, cette manifestation

⁶ Enquête Daniel Giraudon, Ploubezre (Émile Allain), 15 mai 2000.

⁷ Jean-Pierre PINIES, *Croyances populaires des pays d'Oc*, 1984, p.45.

particulière du vent est associée à des êtres surnaturels. C'est en effet, selon la croyance, au milieu de ces bourrasques que se déplaçaient en groupe les *fairies*, *shua si*, *trooping fairies*. Les *fairies* au pays de Galles usaient également de ce moyen de locomotion. En Bretagne, les sorciers prenaient aussi le tourbillon en marche : *ar zorcerien a ia gant ann avel, ker skanv hag eur bluenn*, « les sorciers qui voyagent sur le vent, légers comme une plume⁸. » Mais, comme on l'a vu, gare à celui qui se trouvait sur leur passage.

De même en Écosse, quand les *fairies* voyageaient en bande, ils le faisaient dans des tourbillons de vent nommés *oiteag shuaigh* ou *vent des fées*. Le phénomène était aussi subtil qu'inexplicable car il naissait le plus souvent dans une atmosphère calme, ce qui laisse supposer que les êtres fantastiques avaient la maîtrise du vent. En passant, la troupe, dans sa rafale, soulevait paille et poussière et pouvait enlever les gens en l'air et les rejeter sur le sol bien loin de leur demeure. Là aussi, le jet d'un couteau dans le courant d'air, mais aussi, plus surprenant, d'une chaussure ou même d'une poignée de terre de taupinière, faisait lâcher prise aux kidnappeurs. En Irlande, la fourche lancée dans le tourbillon entraînait, paraît-il, un gémissement. C'était donc bien la preuve qu'il s'y trouvait un être quelconque et c'est pourquoi on ajoutait au geste la phrase suivante : *Mh'olc agus mh'urchoid leat !* « Que toute la malchance de l'année s'en aille avec vous ».

Toujours en relation avec le foin, j'ai trouvé une autre interprétation concernant ce vent magique en Irlande. La coupe du foin à la faux, qui représentait une rude corvée autrefois, pouvait être accomplie en partie par une intervention surnaturelle. Le foin qui s'envolait en l'air n'était, disait-on, que la part qui revenait aux *fairies* pour la peine prise par ces êtres fantastiques à le couper comme le montre cette histoire recueillie dans le comté Limerick intitulée « *The fairy reapers* » : *There was a man in this townland*

by the name of Jim Egan. A lot of mowing to do. This night full moon. Starting off mowing in a meadow that had a fort in it. After a while, he noticed that 6 mowers were after falling in behind him. Never saw them coming but only heard the cutting behind him and when looked to see what it was, saw the six men behind him and they all keeping time with his stroke ...till they came to a stream that was running through the middle of it. One of the men said that they could not cross the running water but that he should jump across it himself and leave the saidhe (sans doute scythe) behind him. So he did that and he went home to bed. When he got up in the morning, the meadow was all cut and they saved it. They had it in wynds in the field and he thought that everything was all right but then one day the fairy-wind rose of a sudden and swept most of the hay away. The fairies were after cutting the hay, so they did not forget to take it away with them too⁹. « Dans ce secteur, il y avait un homme nommé Jim Egan. Il avait beaucoup de foin à couper. Cette nuit-là, il faisait pleine lune. Il avait commencé son travail dans une prairie où se trouvait un fort circulaire. Au bout d'un moment, il remarqua que six moissonneurs étaient rangés derrière lui. Il ne les avait pas vu venir mais il entendait faucher derrière lui et, quand il regarda pour voir ce que c'était, il vit les six hommes derrière lui et ils suivaient tous sa cadence, jusqu'à ce qu'ils arrivent à un ruisseau qui traversait le milieu de la prairie. L'un des hommes dit qu'ils ne pouvaient pas traverser l'eau courante mais qu'il pouvait sauter, lui, et laisser sa faux derrière lui. Ce qu'il fit, et rentra se coucher à la maison. Lorsqu'il se leva le matin, la prairie était toute fauchée et le foin avait été ramassé. Ils l'avaient mis en meule dans le champ et il pensa que c'était parfait mais alors, un jour, le vent des *fairies* se leva d'un coup et

⁸ François-Marie LUZEL, *Sainte Tryphine et le roi Arthur*, Quimperlé, 1863, p. 51.

⁹ Department of Irish Folklore, UCD Dublin, ms. 1248, p. 124.

emporta la plus grande partie du foin. Les *fairies* avaient coupé le foin et ils n'oublèrent pas de l'emporter avec eux. »

Ce récit très intéressant nous montre un homme en train de faucher son foin sur le terrain des *fairies*, attesté par la présence du fort circulaire, et en plus pendant la nuit, c'est-à-dire au moment où les humains devraient dormir et céder la place aux êtres nocturnes. Heureusement pour lui sans doute, la prairie était traversée par un ruisseau que les êtres surnaturels, en principe, ne peuvent franchir, et cet homme, d'une certaine manière, fut ainsi sauvé mais il ne retira pas le bénéfice du foin que les *fairies* avaient coupé sur leur domaine réservé.

L'anecdote qui suit, et qui se déroule encore en Irlande, toujours en relation avec le vent des *fairies*, fut, comme on va le voir, plus favorable aux hommes. Elle nous vient de Monkstown, comté de Cork, et fut relatée par son grand-père à Sean Doyle, âgée de 13 ans à l'époque, et transcrite dans le cadre des grandes enquêtes de la commission de folklore irlandais d'après-guerre. Elle est présentée comme une histoire vraie : *This story happened about a century ago on a farm in Bally Fou Loo. An old woman who lived there at that time went picking sticks of furze as was her custom to boil the skillet (* skillet=small cooking pot). When she came to the corner of the field where a big hawthorn was growing or as they called it at that time a scarteen (thorny bush), her eyes stood in her head for fright for almost on every thorn there was paper as she thought stuck. On drawing closer she discovered it was paper money, she was afraid to touch it because she said it surely belonged to the fairies. She ran home in haste. She told the neighbours about it, and of course the news spread like wild fire. It eventually came to the ears of the farmer who owned the land. He of course went to the spot and claimed it as his, because it was found in his land. How the money got there is a mystery, but the old people say that the money was blown in the bush by a Shee-gee. This story is true, it was told to*

me by my grand-father John Doyle late of Bally foo Loo, « ceci arriva il y a environ un siècle dans la ferme de Bally Foo Loo. Selon son habitude, une vieille femme, qui habitait là à l'époque, était allée chercher des branches d'ajonc pour faire bouillir sa petite marmite. Quand elle est arrivée au coin du champ où poussait une grande aubépine, nommée *scarteen*, buisson épineux, à l'époque, elle n'en crut pas ses yeux de frayeur car sur presque chaque épine étaient attachés des morceaux de papier. En s'approchant, elle découvrit que c'était de l'argent, des billets qu'elle n'osait pas toucher car, dit-elle, cet argent appartenait certainement aux *fairies*. Elle se précipita chez elle et raconta aux voisins ce qu'elle avait vu. La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre. Finalement l'histoire vint aux oreilles du propriétaire du champ. Naturellement, il se rendit sur les lieux et affirma que cet argent était à lui puisqu'il était sur ses terres. Comment ces billets arrivèrent-ils là ? Mystère. Mais les anciens dirent que l'argent avait été emporté dans le buisson d'aubépine par le vent des *fairies*. Cette histoire est vraie. Elle me fut racontée par feu mon grand-père de Ballyfooloo. »

Ce texte fait encore référence ici au vent des *fairies* et à leurs demeures, cette fois-ci dans les aubépines solitaires, une croyance largement répandue des deux côtés de la Manche, et notamment en Bretagne, où la place des *fairies* est tenue par le monde des *anaon* installé sur les épines des ajoncs¹⁰.

Mais pour finir, revenons sur cette racine bretonne, *kor*, concernant le tourbillon que l'on retrouve en cornique et en gallois comme évoqué ci-dessus. En irlandais, le même terme fait référence également à cette idée d'un mouvement tournant et il existe justement une danse en Irlande que l'on nomme *Cor na siog – The fairy reel* –, « la ronde des *fairies* ». Avec ce sens, on peut rapprocher

¹⁰ À Locarn, on disait qu'il y avait neuf âmes à la pointe de chaque épine d'ajonc. (Enquête Daniel Giraudon).

le mot irlandais du breton *koroll* « danser en rond », qui a pu donner le français *carole*, nom donné à une danse en rond du Moyen Âge et dont l'étymologie est discutée. La danse était effectivement le passe-temps des *fairies* et des *korrigans*. Mais le fait de se trouver en groupe ne pourrait-il pas aussi mettre le mot *kor* en rapport avec un autre sens, celui d'armée, qui nous ramènerait aux *trooping fairies*, la *fairy host* des *si gaoithe* ? Cette racine, avec cette acception, est présente, nous semble-t-il, dans le breton *koskor* « troupe », le gallo *coscorée* (Plélo) ou encore dans les noms Trégor et Périgord ? On peut alors imaginer que par homophonie, cette étymologie populaire aurait pu être adoptée par les uns ou par les autres.

Il y a peut-être mieux encore et la racine *kor*, que l'on trouve également dans *korr-ig*, *korr-igan*, *korr-andon* a pu renforcer la croyance à ces tourbillons provoqués par les petits êtres surnaturels (remplacés aujourd'hui, christianisation oblige, par les séminaristes). Assez curieusement, un phénomène identique se serait produit en Irlande, selon Daíthí

O'Hogain : *The belief that a whirlwind is caused by fairies as they pass by is of a kind likely to be quite ancient but it must have been reinforced by the similarity in sound of its title « si gaoithe », originally « sidhe gaoithe » and literally meaning « thrust of wind » with the word « si », originally « sidhe » for the fairies themselves*¹¹, « la croyance selon laquelle un tourbillon de vent est provoqué par le passage des *fairies* est d'un type que l'on pourrait penser ancien mais elle doit avoir été renforcée par l'homophonie entre son nom “*si gaoithe*”, qui signifie littéralement : coup de vent, et le mot le mot “*si*”, à l'origine “*sidhe*” utilisé pour désigner les *fairies*. »

Alors se refermerait ainsi dans un cercle magique les aspects physiques et mythologiques du tourbillon de vent celtique.

Daniel Giraudon

¹¹ Daíthí O HOGAIN, *Myths, Legends and Romance : an Encyclopaedia of the Irish Folk Tradition*, New York, 1991, p. 190.

Au sujet de quelques mots bretons

C'est avec consternation que j'ai lu le dernier article¹ de Jean-Yves Plourin. J'admets volontiers que l'on ait des divergences d'opinion, mais je considère que la courtoisie est une règle à observer dans les débats qui se veulent scientifiques (ainsi que dans les autres !). Il fait mention des personnes « qui militent pour le purisme lexical et orthographique » qui « nous semblent manifester ainsi pour les problèmes linguistiques en général, et bretons en particulier, des aptitudes comparables, *mutatis mutandis*, à celles des charolaises pour la corrida. Ce qui ne les empêche nullement de beugler assidûment. »

Cet auteur parlait déjà, dans un article précédent², des « fixations habituelles dans le monde clos des puristes postgwalarnistes », d'« une certaine celtomanie nostalgique mâtinée de modernité aiguë. Cela donne une description idéaliste, déconnectée de la réalité linguistique ». Je m'en étais étonné dans un compte rendu publié dans la revue de linguistique *Hor Yezh*³.

¹ *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 198-203.

² *Ibid.*, t. CXXXI, 2002, p. 572b-573.

³ « *Deiz-ha-bloaz* », *Hor Yezh*, n° 239, 2004, p. 48-52.

Je ne pense pas qu'avec de telles paroles il puisse convaincre ceux qu'il critique, et qui travaillent, comme lui-même, à ma connaissance, à la défense et à la promotion de la langue bretonne.

Lorsqu'on attaque avec tant de virulence, il faut avoir des arguments solides. Or, il faut bien le dire, ceux de J.-Y. Plourin ne semblent pas parfaits. C'est très louable de connaître les dialectes de Saint-Servais et de Langonnet, et je ne peux que le féliciter pour son travail de collectage, mais si l'on étudie le vocabulaire breton sans en connaître l'histoire on risque de commettre des erreurs. Voici quelques exemples :

klogorenn

J.-Y. Plourin en rendant compte d'un opuscule de *Ofis ar Brezhoneg* mentionne⁴, à l'appui de ses reproches, trois mots seulement (*klogorenn*, *gwenterez* et *kammed*). Il écrit : « *klogorenn*, *vésicule*, *cloque*, *ampoule à la main*, est devenu *ampoule électrique* ; c'est le type de distorsion qui nous paraît le plus discutable, puisqu'il faut passer par la traduction française pour apprécier le glissement sémantique. »

Quelques remarques :

1.- *klogorenn* « ampoule électrique » n'est pas un néologisme inventé par l'*Ofis*. Le mot est déjà présent dans le dictionnaire de Vallée (1931) et a été utilisé par différents auteurs... Il ne se trouve pas dans les dictionnaires anciens puisque l'ampoule électrique, inventée en 1879 par Thomas Edison, n'a été réellement connue en Bretagne que bien des années plus tard.

2.- J.-Y. Plourin ne mentionne pas le mot *klogor* qui désigne les tubercules du *Conopodium majus*⁵ qui sont arrondis et comestibles. Il n'est pas inintéressant aussi de relever que l'anglais utilise le mot *bulb* « bulbe » pour désigner l'ampoule électrique (d'où le gallois *bwlb*).

3.- Je ne vois pas pourquoi un « glissement

sémantique » ne serait pas acceptable sur le simple prétexte qu'il aurait été introduit sous l'influence du français. Que ce soit en français ou dans une autre langue, si ce glissement est acceptable pour le sens, pourquoi le breton ne pourrait-il pas en tirer parti ? L'ampoule électrique est comparée à un bulbe (anglais, gallois), à une poire (*Birne* dans *Glühbirne* en allemand), à une forme bombée (*bombilla* en espagnol)⁶. Lorsque l'on sait qu'on trouve en breton : *klogor* « tubercules du *Conopodium* », nommés en français « châtaignes de terre », mais que l'on a aussi *bezhin-klogor* goémon très courant pourvu de petites ampoules, les flotteurs (*Fucus vesiculosus*), on comprend que *klogorenn*, singulatif de *klogor*⁷, qui désigne donc des bulles (quand il pleut), des cloques, des bulbes, un goémon à « vésicules », peut très bien être utilisé pour une ampoule électrique. L'image est parlante et donc acceptable, à mon avis.

gwenterez

J.-Y. Plourin écrit « *Gwenteres*, *tarare*, transformé en *ventilateur*, cela se comprend un peu plus aisément⁸. » Là encore, ce n'est pas une invention de l'*Ofis*. Le mot se trouve dans le dictionnaire de Vallée (1931) sous « ventilateur ». Le mot français « tarare » apparaît en 1785, il est donc absent des dictionnaires antérieurs à cette date. Pour séparer le grain des poussières on utilisait auparavant un drap, d'où en 1732 : *Liçzer guënterès* pl. *Liçzeryou guënterès* « Grand drap sur

⁴ *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 198-199.

⁵ On a parfois traduit par erreur *klogor* par *Bunium bulbocastanum*, plante qui ne pousse pas en Bretagne.

⁶ En italien : *lampadina elettrica*.

⁷ Mot vraisemblablement issu de *cloc Irium* (voir É. ERNAULT, *Zeitschrift für celtische Philologie*, t. I, 1897, p. 237), de la famille de *kloc'h* « cloche ».

⁸ *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 199a.

lequel on crible au vent le grain » (Grégoire de Rostrenen, 306b). Ce mot *gwenterez* ne désigne donc pas uniquement le « tarare ». Il est dérivé du verbe *gwentat*, écrit *guentat* en 1499 : *guentat ann net* « esuanter » [le blé], en lat. « ventilo/as ». Ce verbe est bien connu. On le trouve en 1732 : *guëntat* « Cribler, nettoyer le blé battu à l'air, au grand vent » (Grégoire de Rostrenen, 234b), en vannetais en 1744 : *gùennntein* « vanner » (L'Armerye, 395b), etc. Étymologiquement, *gwenterez* est composé de *gwent* « vent » (d'où *korventenn* « tourbillon [de vent], etc. ») et de *-erez* qui désigne des mécaniques (voir *dornerez* « batteuse », *diennerez* « écrémeuse », etc.). Le mot *gwenterez* « mécanique à faire du vent » convient donc très bien à un ventilateur !

kammed

J.-Y. Plourin rejette l'usage du mot *kammed* pour « jante », *kammed* désignant précisément toute pièce cintrée de jante et le pluriel *kammejoù* les pièces de bois qu'on assemble pour former la jante. Le mot se trouve en 1499 en moyen breton : *camhet an rot* « cant de roue » (Catholicon, 30b). Il est donné par Grégoire (1732) : *cammed* pl. *cammejou*, *cammedou* « jante, ou courbe de rouë » (p. 508a), « les courbes, ou les jantes qui font le tour de la rouë » (p. 154b). Jules Gros donne dans son dictionnaire⁹ *kammed* « jante (de roue) » et l'exemple « *Eur gammed-karr*, une jante de roue de charrette ».

La remarque de J.-Y. Plourin peut s'expliquer. Peu de gens savent que le sens du mot français « jante » a changé. Autrefois, il désignait une partie du cercle de la roue (voir « *jante* "Pièce de bois courbée, qui fait une partie du cercle de la roue d'un carrosse, d'un chariot, d'une charrette, &c. Il y a une jante rompue. Il y faut remettre une jante. Les jantes de la roue." [Académie, 1762] »). C'est encore le sens donné par Marcel Lachiver dans son *Dictionnaire du monde rural* (1997) : « *jante*, f.f. Nom des pièces de bois courbées qui forment le cercle extérieur de la roue,

qui portent les rais et qui les serrent contre le moyeu. Il y en a sept dans une roue de charrette de 1,70 m de diamètre ». À partir de la fin du XIX^e siècle, le mot a été appliqué aux roues de bicyclette, d'automobile, etc., et aujourd'hui « jante » désigne le « cercle de roue ». Pourquoi refuserait-on au mot *kammed* une évolution sémantique semblable à celle du français ? Le mot *kammed* est dérivé de *kamm* « courbe » et le mot français *jante* serait dérivé du gaulois *cambo-* « courbe » ! Ils ont donc une racine commune... Pourquoi ne pas adopter le mot *kammed* avec les deux sens : une partie du cercle de la roue, et par extension le cercle de la roue, d'autant plus qu'il n'existe plus de roues composées de plusieurs « jantes » à ma connaissance, sinon dans les musées.

Quelques autres remarques

deiz-ha-bloaz

Dans un article de 2002¹⁰, J.-Y. Plourin affirme : « *deiz-ha-bloaz* "anniversaire" (n'est connu que comme anniversaire du décès de quelqu'un) ». Ce qui est faux comme je l'ai montré dans un article¹¹ de *Hor Yezh* précité. Il est vrai que le sens « service d'anniversaire (d'un défunt) » est bien connu. Mais on trouve aussi *deiz-ha-bloaz* pour l'anniversaire d'une naissance (1852), d'un baptême (1854), de l'élection d'un pape (1869), du couronnement d'un roi (1886), de l'élection d'un évêque (1921), etc. L'évolution du sens du mot français « anniversaire » est semblable : « Le mot désigne, d'abord en religion, une cérémonie, une messe faite au retour annuel du jour de décès [...] puis un nombre quelconque d'années après un événement. » (Robert, *Dictionnaire historique de la langue française*).

⁹ *Dictionnaire breton-français...*, 1970, p. 230.

¹⁰ *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXI, 2002, p. 573.

¹¹ *Hor Yezh*, n. 239, 2004, p. 48-52.

gouel et fest

J.-Y. Plourin a écrit un ouvrage¹² qui est intéressant, en particulier sur le plan du vocabulaire dialectal. C'est le genre d'études qui permettent de mieux connaître les richesses du breton populaire. Ce livre est sous-titré « Au cœur du breton légitime »... J'avoue être resté muet... Qui sont ceux qui parlent un « breton illégitime » ?

Ce travail est préfacé par Christian-J. Guyonvarc'h qui écrit : « On ignore encore et toujours que le français "fête" ne se traduit en breton par *gouel* que dans le cas d'une fête religieuse. Le mot usuel pour la fête profane est *fest*. *Gouel ar brezhoneg* est une monstruosité lexicographique¹³. » Certes, le mot *gouel* peut désigner une fête religieuse, et les exemples ne manquent pas, mais il peut également être utilisé pour une fête profane. Avant la Révolution les fêtes étaient religieuses en règle générale.

On trouve dans les textes de l'époque révolutionnaire : *Gouel an Nasion* (1791), *Gouelioù nasional* (1794). Je me souviens avoir lu *Gouel ar Republik* dans des textes de cette époque. Des textes plus récents montrent cette dénomination, par exemple cette devinette : *Diwar be seurt plad e tebr da genta Colonel ar 416 pa en em gav Gouël ar Republik da lun, evel ma oa er bloaz-man ? // – Diwar unan leun, na petra 'ta, rag ar plajou goullou ne ves ket kalz a dra da zibri diwarno.* (Feiz ha Breiz, 1919, n° 2 p. 32 ; n° 3 p. 95 – devinette envoyée par J.-P. Bergot, de Plouédern).

On trouve encore *Gouel al Labour-douar* (1798) « la fête de l'Agriculture », *Gouel Mirabeau* (1877) « la fête de Mirabeau » dans *Emgann Kerguidu...*

Plus récent, Visant Séité (Cléder, 1908-1993) utilise *gouel grañch* pour des réunions de travail dans la grange, pendant l'hiver. *Gouel grañch* a également été utilisé par mon père, Hervé Le Menn (1899-1973), natif d'Hanvec. Nous sommes bien loin des fêtes religieuses... Il faudrait encore parler de *gouel*

al leue « la fête du veau », *gouel ar c'hole* « la fête du taureau »... de *gouel hanter-kant vloaz belegiaj* « fête des cinquante ans de prêtrise », de *gouelioù deiz ha bloaz* « fête d'anniversaire » dans un texte de Michel Péron (1845-1930)... Il est donc très correct de dire *Gouel ar brezhoneg* qui avait lieu tous les ans¹⁴... et qui se terminait par un *fest-noz*.

En un mot

Félicitons toutefois J.-Y. Plourin, et bien d'autres, pour leurs recherches dialectales. Elles apportent de précieux matériaux pour enrichir le breton d'aujourd'hui, mais il ne faudrait pas que le breton reste prisonnier des parlers des XIX^e et XX^e siècles. Toutes les langues vivantes s'enrichissent de néologismes, et de plus en plus, et le changement de sens est un phénomène naturel. On désigne par *karr* la « voiture automobile » tout en sachant qu'il y a quelques décennies *karr* désignait une « voiture hippomobile » (tirée par des chevaux !). Je nomme les essuie-glaces *rozelloù-glav*, l'image d'un *rozell*, l'instrument utilisé par les crêpières pour étaler la pâte sur la *pillig*, complétée par *glav* « pluie », me semblant plaisante et bienvenue. De même *c'hwezhañ er biniou*, littéralement « souffler dans le biniou » pour « souffler dans le ballon, faire un contrôle alcotest » me semble une expression heureuse – et amusante (présente également en français... et alors ?). J'utilise fréquemment le mot *urzhiaer* « ordinateur », car j'ai besoin, dans l'usage quotidien que je fais du breton, d'un mot pour désigner un instrument avec lequel je travaille régulièrement... J'utilise alors *ul logodenn* « une souris »... et si l'on me dit que c'est un calque du français, je ferai

¹² *Tammoù gveskin. Au cœur du breton légitime*, Brest, éd. Armeline, 2005.

¹³ *Ibid.*, p. 10.

¹⁴ Aujourd'hui remplacé par *Devezh ar brezhoneg* « la journée de la langue bretonne ».

Gwennole Le Menn

remarquer que ce terme n'est, sauf erreur de ma part, qu'un calque de l'anglais *mouse* (et ce n'est pas le seul !). L'image de la souris qui se déplace sur la table me semble plaisante et je pense qu'il est judicieux de dire *logodenn* en breton, même s'il s'agit d'une traduction du français ou de l'anglais. Le gallois aussi utilise *llygoden* « souris ».

Au sujet de quelques mots bretons

Ceux qui ont la chance de bien connaître le breton populaire devraient, non pas seulement critiquer, mais collaborer aux créations de néologismes. Il contribueraient ainsi, par leurs connaissances, à l'enrichissement du breton d'aujourd'hui et de demain.

Gwennole Le Menn

Le breton comme pratique et comme enjeu dans les campagnes électorales du printemps 2002

par Fañch Broudic

Je commencerai par quelques truismes¹. Les élections représentent un moment essentiel dans la vie d'un pays, puisque dans nos démocraties représentatives, elles sont le moyen par lequel les citoyens sont appelés à désigner les titulaires de la fonction législative. Par voie de conséquence, elles déterminent également qui sera en charge du pouvoir exécutif, ce dernier étant généralement issu de la majorité parlementaire. En outre, dans le cas français, c'est également par le suffrage universel qu'est élu le chef de l'État. On comprend mieux que l'élection soit un moment décisif, lorsqu'on entend parler de pays qui n'organisent pas de consultations électorales, et d'autres où elles ne se passent pas dans la transparence.

Du même coup, les élections apparaissent comme un moment fort de la vie politique, puisqu'elles impliquent des échanges d'une particulière intensité entre ceux qui prétendent à la représentation nationale et ceux qui vont les désigner, autrement dit

entre les candidats et leurs électeurs. Les uns ont à fournir un effort de conviction. Les autres peuvent se contenter d'un rôle d'écoute ou même prendre une posture d'indifférence qui conduit alors à l'abstention. De façon plus impliquée, ils peuvent aussi se placer face aux candidats dans une fonction d'interrogation, voire de contestation, ou tout simplement dans un rôle de relais et de soutien.

Se pose alors la question de savoir de quoi on parle et quel est le programme présenté par les candidats en présence. Mais aussi celle de savoir comment on en parle : dans quel contexte, selon quelles modalités, etc. Se pose même la question de savoir en quelle langue on s'exprime : le choix de la langue – lorsqu'on peut choisir de s'exprimer

¹ Ce texte a été initialement présenté dans le cadre d'une journée d'études coorganisée par le Parc d'Armorique et le Centre de recherche bretonne et celtique, à Hanvec, en juillet 2002.

en des langues différentes ou sur des registres différents – devient ici incontournable. Un candidat aura toujours intérêt à se faire comprendre directement de ses électeurs : depuis Jakobson², les linguistes savent bien que, pour qu'il puisse y avoir communication, il faut qu'émetteur et récepteur partagent le même code.

Certes, en France, la prédominance du français dans le cadre des échanges politiques est largement installée depuis longtemps. Mais même en France, la question du choix de la langue n'est pas incongrue : les travaux que l'INSEE et l'INED ont publiés à la suite du dernier recensement général de la population révèlent que l'on parle environ quatre cents langues différentes sur le seul territoire métropolitain (langues régionales, langues d'apprentissage scolaire et langues de l'immigration³). Le registre linguistique lui-même peut varier, selon qu'on s'exprime à la télévision ou qu'on s'adresse directement à un groupe déterminé (jeunes...).

De fait, quand les sociolinguistes s'intéressent à la question de la langue comme moyen de communication en période électorale dans le cadre de la francophonie par exemple, ils prennent en compte les différentes langues en présence dans le pays qu'ils étudient⁴. Au Mali, on parle ainsi une vingtaine de langues au total, mais le bambara est la première ou la seconde langue de 80 % de la population. Le français est absent de la réalité quotidienne de l'immense majorité des Maliens, mais il n'en joue pas moins, comme dans les États voisins, un rôle essentiel. Après l'indépendance, il a été adopté comme langue officielle unique. C'est en français que sont rédigés les textes de loi. C'est en français que se traitent les affaires supérieures de l'État et c'est en français que le chef de l'État et ses ministres s'adressent à la population. Le français apparaît de plus comme étant par excellence la langue de la modernité et de l'écrit. Mais lors des campagnes pour les élections législatives au début des années

1990, « la grande majorité des partis politiques nouvellement créés s'est adressée aux téléspectateurs maliens en bambara. Lors de la campagne présidentielle, de nombreux Maliens ont estimé que l'un des candidats, incapable de s'exprimer en bambara, ne pouvait en aucun cas occuper la magistrature suprême⁵ ».

On voit bien qu'il existe une répartition fonctionnelle des langues entre les situations de communication formelle et celles qui requièrent l'usage de la (seule) langue connue de la population concernée. Par ailleurs, le français apparaît dans nombre de pays francophones « lié au monde de l'écrit et de l'officiel, tandis qu'aux langues africaines sont réservés l'oral, le convivial, le quotidien⁶ ». On retrouve ici le schéma langue paritaire / langue disparitaire proposé en 1994 par Jean Le Dû et Yves Le Berre lors du premier colloque de sociolinguistique de Brest⁷.

L'élection présidentielle

Qu'en est-il en Basse-Bretagne, région bien identifiée comme étant celle où l'on parle le breton, outre le français ? Quel usage

² Roman JAKOBSON, *Essais de linguistique générale*, Paris, 1963-1973, 2 vol.

³ François HÉRAN, Alexandra FILHON, Christine DEPREZ, « La dynamique des langues en France au fil du XX^e siècle », *Populations et Sociétés*, n° 376, février 2002, 4 p.

⁴ Didier DE ROBILLARD, Michel BENIAMINO (sous la direction de), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, 1993, t. I, 534 p. Outre le cas du Mali, de nombreuses autres situations sont étudiées dans ce volume, concernant le Burundi, la Nouvelle-Calédonie, etc.

⁵ Cécile CANUT, Gérard DUMESTRE, « Français, bambara et langues nationales au Mali », dans *Le français dans l'espace francophone*, op. cit., p. 220-222.

⁶ C. CANUT, G. DUMESTRE, op. cit., p. 221.

⁷ Jean LE DÛ, Yves LE BERRE, « Parité et disparité : sphère publique et sphère privée de la parole », *La Bretagne linguistique*, vol. 10, 1996, p. 7-26.

fait-on désormais de cette langue à l'occasion des élections ? Dans quelle mesure la langue bretonne – et la question souvent posée de son statut ou de son devenir – ont-elles été un enjeu au cours des campagnes électorales ? Qu'elle ait été un enjeu, c'est incontestable. On peut y voir deux raisons principales.

La première tient à l'évolution de la pratique du breton depuis la dernière guerre : chacun sait ou pressent que le devenir de la langue bretonne est incertain. De fait,

- le nombre de locuteurs a diminué de 80 % en un demi-siècle ;
- il n'y a plus aujourd'hui que 240 000 bretonnants ;
- la population locutrice est vieillissante, puisque les deux tiers des bretonnants sont désormais âgés de plus de 60 ans ;
- si les Bretons manifestent toujours un très fort attachement à l'égard du breton et ne souhaitent pas qu'il disparaisse, pour autant seuls 2 % estiment « absolument indispensable » de le savoir (le total de ceux qui considèrent que ça ne sert à rien ou que ce n'est pas très utile se montant à 57 %⁸).

La deuxième raison paraît plus conjoncturelle et tient aux conditions dans lesquelles a été tentée l'intégration des écoles Diwan dans le service public de l'Éducation nationale. Avec toute une série d'épisodes et de rebondissements, Diwan a fait à ce moment-là et pendant des mois la une de l'actualité⁹. Il y a eu dès lors, dans les médias et dans l'opinion publique, une sorte d'identification entre la cause de Diwan et celle de la langue bretonne. Diwan est devenu une cause centrale : si les écoles bretonnes par immersion pouvaient être sauvées, la langue bretonne était supposée devoir l'être aussi. Soutenir Diwan, c'était donc défendre le breton.

L'intégration des écoles Diwan, de même que la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (signée par la France le 7 mai 1999), bute sur l'article 2 de la Constitution, selon lequel « le

français est la langue de la République ». À la veille des élections, il se constitue donc un lobby pour défendre les langues de France. Le terrain est préparé par des journées d'études à Rennes, puis à Nantes, et l'initiative aboutit très logiquement à l'interpellation des candidats à l'élection présidentielle. Les résultats de cette interpellation sont rendus publics à Strasbourg le 12 avril par un collectif interrégional d'associations constitué sous l'appellation « Liberté, égalité pour nos langues ». Seuls deux candidats à l'élection présidentielle n'avaient pas été consultés, alors que l'un d'entre eux a finalement été présent au second tour. Sur les quatorze autres candidats¹⁰, huit seulement sont favorables à une modification de la Constitution,

⁸ Fañch BROUDIC, *Qui parle breton aujourd'hui ? Qui le parlera demain ?*, Brest, 1999, 151 p. Du même, « L'opinion des Bretons concernant leur langue », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXII, 2003, p. 435-445.

⁹ Repères chronologiques :

- 28 mai 2001 : signature à Rennes d'un accord « historique » d'intégration entre Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale, et Andrew Lincoln, président de Diwan ;
- 30 octobre 2001 : le Conseil d'État suspend l'intégration ;
- 10 novembre 2001 : 5 000 manifestants à Rennes ;
- 19 avril 2002 (soit deux jours avant le premier tour de l'élection présidentielle) : Jack Lang signe un arrêté relatif à « la mise en place d'un enseignement bilingue par immersion en langues régionales dans les écoles, collèges et lycées ». Cet arrêté sera à nouveau contesté.

¹⁰ Les trois candidats qui n'ont pas répondu étaient J.-P. Chevènement, A. Laguiller et C. Boutin. Les huit candidats favorables à une modification de la Constitution étaient F. Bayrou, O. Besancenot, R. Hue, C. Lepage, A. Madelin, N. Mamère et C. Taubira. L. Jospin était également favorable, mais plutôt que de changer l'article 2, aurait préféré modifier l'article 53 par un rajout selon lequel la « République peut adhérer à la Charte des langues régionales ».

Trois candidats se prononçaient contre toute modification de la Constitution : J. Saint-Josse, D. Gluckstein et surtout J. Chirac. D'après *Le Télégramme*, 13 avril 2002.

À noter que deux candidats abordent explicitement la question linguistique dans leur profession de foi, et c'est sans doute une première. Le candidat de Chasse, Pêche,

trois y étant hostiles. Parmi ces derniers, figure Jacques Chirac, dont il n'est pas sans importance de souligner la position, vu la suite des événements.

Il faut remarquer que cette question du statut des langues régionales est loin d'avoir le même impact que les problèmes de sécurité, dont tout le monde a pu observer la prégnance au cours de la dernière campagne présidentielle. On pourrait presque situer les deux problèmes à des pôles opposés : à une extrémité, le poids écrasant des questions liées à la sécurité ; à l'autre la question des langues régionales, que l'on ne méconnaît pas tout à fait, mais qui n'apparaît évidemment pas comme un enjeu déterminant¹¹. Signe ténu de l'attention que l'on prête malgré tout à cette question : certains candidats se font un devoir de l'évoquer lors de leur passage en Bretagne, dans le cadre des interviews qu'ils accordent à la presse régionale ou dans les meetings qu'ils animent.

Le résultat du premier tour de l'élection présidentielle n'étant pas du tout conforme à celui que – presque – tout le monde attendait, l'enjeu du second tour prend du même coup une tout autre dimension. À Brest, le mouvement Frankiz Breizh en tire la conclusion dans un communiqué laconique : « Tant pis, ce sera Chirac ». Constatant que les enjeux « n'ont plus la même signification », il estime que « les choix institutionnels (décentralisation, promotion des cultures minoritaires) sont maintenant reportés sur les législatives¹² ». Il était difficile de faire preuve de moins de lucidité, et en même temps cela relativisait à nouveau la question des langues régionales (comme beaucoup d'autres d'ailleurs) face à des choix de société déterminants. Diwan pour sa part prend indirectement position lors du second tour en réaffirmant « son attachement aux valeurs démocratiques d'ouverture, de diversité culturelle et de tolérance qui fonde son action. Valeurs incompatibles avec tout discours raciste et xénophobe¹³ ».

Les élections législatives

L'atmosphère qui prévaut lors de la campagne pour les élections législatives du printemps 2002 a par la suite été largement fonction du déroulement de la présidentielle. C'est en des termes différents que la question de la langue bretonne est cette fois prise en compte. Trois aspects peuvent être analysés :

- le breton a-t-il été une langue d'usage lors de la campagne électorale ?
- a-t-il été à nouveau un enjeu du débat électoral ?
- quel rôle la question linguistique a-t-elle pu jouer dans les résultats ?

Il apparaît tout d'abord que la langue bretonne n'est plus, en ce début de III^e millénaire, que d'une utilité relative dans le cadre d'une élection législative. Si l'on retient comme repère un critère extrêmement simple, c'est-à-dire la capacité des candidats à s'exprimer en breton, il semble qu'il n'y en avait pas beaucoup. J'ai scruté aussi attentivement que possible la liste des candidats et de leurs suppléants pour les trois départements de Basse-Bretagne. Alors que tous les électeurs sont évidemment capables aujourd'hui de parler le français, peu de postulants étaient à même de parler le breton : sans doute pas

Nature et Tradition, Jean Saint-Josse, mettant en avant « la France des différences », réclamait « le maintien et le développement des coutumes, des langues régionales, [etc.] ». La question linguistique est ici abordée sous l'angle du conservatisme.

Christiane Taubira, candidate du Parti radical de gauche, a tenu un discours assez peu en phase avec l'histoire de ce parti, affirmant que « la France est, comme d'autres grandes nations, un pays mêlé ». La politique éducative, écrivait-elle, doit faire « place aux langues régionales et parentales, à davantage de langues étrangères, [etc.] ». Ici la question linguistique est plutôt perçue comme patrimoniale.

¹¹ Ce ne fut pas, il faut le dire aussi, la seule question ainsi reléguée à la marge du débat politique.

¹² *Ouest-France*, 23 avril 2002.

¹³ *Ouest-France*, 3 mai 2002.

plus d'une vingtaine (candidats et suppléants confondus) dans les quatorze circonscriptions de Basse-Bretagne.

Certes, ceux d'entre eux qui le parlent affirment tous que cela leur procure un réel avantage : puisqu'ils sont repérés comme étant bretonnants, on les interpelle en breton. À cet égard, il est bien de pouvoir parler le breton. Mais le public bretonnant se partage très nettement en deux catégories conformément à la répartition sociolinguistique de la population locutrice aujourd'hui :

- le troisième âge, et particulièrement les clubs du même nom, où l'on retrouve les locuteurs premiers ;

- quelques jeunes, clairement identifiés comme néo-locuteurs ou locuteurs seconds.

Le breton induit une relation personnelle et une sorte de complicité ou de connivence entre l'électeur et le candidat, lorsqu'ils sont tous deux bretonnants, et cela fonctionne apparemment comme un signe de reconnaissance. Mais une fois le contact établi, la réunion ou la conversation se poursuivent généralement en français. On n'en est donc pas à la situation du Mali, où celui qui ne parle pas le bambara ne peut pas être élu.

Dès lors, il n'y a pas eu de campagne électorale en breton : pas de tracts, pas d'affiches, pas de réunions (si ce n'est quelques mots pour ponctuer une intervention), pas d'articles de presse¹⁴. La situation a bien évolué par rapport à la période antérieure :

- dans la première moitié du ^{XX}^e siècle, des périodiques comme *Le Courrier du Finistère* faisaient campagne en breton ;

- entre les deux guerres, des tracts électoraux étaient rédigés en breton¹⁵ ;

- lors de la précédente élection de 1997 encore, des réunions électorales ont, dit-on, eu lieu ici ou là en breton.

Tout ce que l'on peut noter pour 2002, c'est quelques émissions de radio et quelques lignes en breton sur certaines professions

de foi. Lors de cette campagne électorale, l'usage de la langue régionale, pour l'oral comme pour l'écrit, paraît donc relever plutôt du domaine du symbolique. Tout cela n'est finalement pas étonnant, l'interaction présupposant l'intercompréhension : comme l'écrit Alain Trognon, « cette intelligibilité mutuelle repose sur le fait que les membres d'une communauté disposent d'un ensemble de méthodes de raisonnement, tacites, mais néanmoins organisées et socialement partagées ». Comme l'écrit encore le même auteur, ce qui est en cause, c'est « l'intercompréhension des interlocuteurs ou, disons, leur référence commune à la communication accomplie par l'un d'eux¹⁶ ».

En Basse-Bretagne, il n'est donc pas – ou il n'est plus – nécessaire de savoir le breton pour être élu député : sinon, ce sont les candidats bretonnants qui – puisqu'ils déclarent avoir un avantage à le savoir – auraient été élus à chaque fois. À mon avis, bien d'autres facteurs ont joué. L'autre nouveauté des dernières législatives est en effet qu'il n'y a plus de député bretonnant¹⁷ à l'Assemblée nationale¹⁸. Il reste quelques sénateurs bre-

¹⁴ Même un journal militant comme *Le Peuple breton* n'a publié d'articles politiques qu'en français et n'a pas traité des législatives dans ses pages en breton.

¹⁵ L'historienne Mona Ozouf a entrepris l'étude de ces tracts. Selon elle, il y a des différences non négligeables entre les tracts en breton et ceux en français, même lorsqu'ils émanent du même candidat.

¹⁶ A. TROGNON, « La fonction des actes de langage dans l'interaction : l'exemple de l'intercompréhension en conversation », *LIDIL*, vol. 12, 1995, p. 67-87.

¹⁷ Lorsqu'il est question ici de « députés bretonnants », il s'agit bien entendu de parlementaires à même de s'exprimer couramment en langue bretonne. Et non pas d'élus qui n'auraient qu'une connaissance passive de la langue (au stade de la compréhension).

¹⁸ D'une part, parce que M^{me} Lebranchu, réélue députée de Morlaix, n'est pas devenue ministre dans le gouvernement issu de la majorité de droite et que son suppléant, bretonnant, ne l'a pas remplacée cette fois à l'Assemblée. D'autre part, parce que le candidat communiste à la succession de Félix Leyzour dans la circonscription de Guingamp, bretonnant comme lui, n'a pas franchi le cap du premier tour.

tonnants¹⁹, et par ailleurs un grand nombre d'élus locaux qui le sont aussi.

Pour autant, la question des langues régionales reste un enjeu, et elle a refait son apparition lors de la campagne pour les législatives de 2002 de manière quelque peu décalée, lors d'une nouvelle conférence de presse du collectif « Liberté, égalité pour nos langues ». Le collectif avait cette fois décidé de s'adresser aux partis ayant des candidats en lice pour les législatives²⁰. Un questionnaire leur avait été adressé, listant les points sur lesquels leur accord était sollicité par oui ou par non :

- modification de la Constitution et intégration des langues régionales à l'article 2, aux côtés du français ;

- adoption d'une loi définissant un statut pour ces langues ;

- ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Deux partis seulement font savoir qu'ils répondent oui à toutes les questions : les Verts et l'UDB. Ils n'en retirent cependant guère de bénéfice en termes de suffrages, puisqu'ils n'ont pas d'élus.

Sur le terrain, la question linguistique est pourtant assez bien identifiée comme un enjeu par tous les candidats. S'ils déclarent avoir eu à traiter des problèmes de Diwan au cours de leurs réunions et de leurs rencontres, ils reconnaissent par contre que la question de la modification de l'article 2 de la Constitution n'a pour ainsi dire pas été abordée. Cela explique sans doute que la question du statut de la langue bretonne ne soit finalement formulée dans les professions de foi que par un nombre limité de candidats. La plupart d'entre eux n'évoquent même pas la question.

Il reste qu'en termes d'image, la question de la langue bretonne joue un rôle qui peut être déterminant dans le cadre d'une élection législative. On l'avait déjà pressenti en 1997 – et cela a été à nouveau le cas en 2002 – lors

de l'élection de M^{me} Lebranchu à Morlaix, avec l'apport de son suppléant bretonnant. Il n'est peut-être pas sans intérêt d'observer que dans la circonscription de Landivisiau-Landerneau, face au candidat socialiste bien repéré comme locuteur et militant, celui de l'UMP a su s'adjoindre un suppléant ayant lui aussi la maîtrise du breton.

Le cas le plus frappant est sans aucun doute celui de la circonscription de Carhaix-Châteaulin, où il y avait au premier tour pléthore de candidats à coloration « bretonne ». Ici, le député socialiste sortant, connu pour son intérêt pour la question linguistique, avait choisi comme suppléant quelqu'un qui, à tort ou à raison, avait la réputation d'être plus réservé sur ce point. Dans le même temps, le candidat UMP prenait comme suppléant une agricultrice connue comme bretonnante et volontariste sur cette question. Or le second tour s'est joué à 167 voix. Qui sait si, mine de rien, la question de la langue bretonne n'a pas fait perdre le sortant ? Il se trouve que plusieurs dizaines de bulletins ont été déclarés nuls parce que le nom du suppléant socialiste avait été biffé...

Conclusion

2007 et 2008 s'annoncent à nouveau comme des années électorales décisives, puisque doivent intervenir successivement une présidentielle, les législatives, les municipales, les cantonales, les sénatoriales... Qu'en sera-t-il de la langue bretonne et plus généralement de la question des langues régionales à l'occasion de ces scrutins ? Si l'on se base sur les précédentes échéances de 2002, il faut bien admettre qu'en Basse-Bretagne aujourd'hui, contrairement à ce qui peut se

¹⁹ Depuis, l'un d'entre eux, Pierre-Yvon Trémel, sénateur des Côtes-d'Armor et maire de Cavan, dans le Trégor, est décédé subitement en cours de mandat le 29 juin 2006.

²⁰ *Ouest-France*, 30 mai 2002.

passer en d'autres pays en situation pluri-lingue, il n'est absolument pas indispensable de savoir le breton pour être élu : le breton n'est plus vraiment une langue d'échange lors des campagnes électorales. Mais le fait de le savoir a pour fonction d'établir une connivence avec l'électeur, et dans ce cas-là est perçu comme un plus par les candidats qui sont capables de l'établir. Ce qui change par rapport aux époques antérieures, c'est que la pratique n'est plus socialement déterminante.

Pour ce qui est du statut de la langue ou de la politique linguistique qu'il conviendrait

de définir, ce sont clairement des enjeux du débat électoral sur lesquels, de fait, les candidats ne peuvent pas faire l'impasse. L'enjeu était réel en 2002 en raison d'une actualité forte, mais l'impact en a été relativement limité. Par contre, en termes d'image ou de représentations, l'effet recherché est loin d'être négligeable. Toutes les élections, dit-on, se gagnent à la marge. Paradoxalement, en ce début de III^e millénaire, la langue bretonne qu'on ne parle presque pas pendant une campagne électorale pourrait faire gagner ou faire perdre une élection.

Résumé

Les élections apparaissent comme des moments d'échanges intenses entre les candidats et les électeurs, et c'est alors que la langue devient incontournable : pour qu'il puisse y avoir communication, il faut qu'émetteur et récepteur partagent le même code. Dans des pays africains comme le Mali, le français est certes la langue officielle. Mais c'est en bambara que s'instaure le débat politique.

Qu'en a-t-il été de la langue bretonne au cours des campagnes électorales du printemps 2002 ? À l'occasion de l'élection présidentielle comme lors des élections législatives, les candidats ont été interrogés sur les décisions qu'il conviendrait de prendre à l'égard des langues régionales, concernant leur statut et leur devenir : il apparaît qu'en Bretagne, la question de la langue bretonne reste un enjeu politique. Mais il n'est pas primordial.

250 000 personnes sont aujourd'hui à même de s'exprimer en breton. Mais peu de candidats pouvaient le parler : dès lors, la pratique n'en est plus socialement déterminante. Par contre, en termes d'image ou de représentations, l'effet recherché est loin d'être négligeable.

Abstract

General elections appear as moments of intense exchanges between candidates and electors, and this is a time when language becomes central. So as to create communication, both speaker and receiver have to share the same code. In such countries as Mali, French is indeed the official language, but the political debate is held in bambara.

How, then, did Breton fare during the election campaign of the Spring of 2002 ? Candidates were asked, on the occasion of the presidential and general elections, about the decisions they thought should be taken concerning regional languages, their status and future. The question of Breton still appears as a political stake, though not a central one.

Today, 250,000 people can speak Breton, but few candidates were able to do so, showing that its use is no longer held socially essential. However, in so far as image and representation are concerned, the effect intended is far from being negligible.

Diverradur

Da vare ar votadegoù, e vez bepred eun tamm mad a gaoz etre ar re a vez war ar renk hag an elektourien. Red mad e vez neuze ober gand ar yez a gomz ar muia an dud. Penaoz 'ta 'hellfe a-hend-all ar re o-devo da voti intent ar re a zo o klask o mouezioù ? En Afrik, en eur vro evel ar Mali, eo ar galleg ar yez ofisiel, med n'eus ket tu da veza anvet ma ne gomzer ket ar bambara.

Penaoz eo bet kont gand ar brezoneg en nevez-amzer 2002 ? E-pad ar hampagn evid dibab Prezidant ar Republik koulz hag evid dibab an deputeed, ez eus bet goulennet digand ar re a oa war ar renk petra 'vije mad d'ober e-keñver lezenn evid ar yezou-rannvro. Kaoz a zo bet deuz amzer-da-zond ar brezoneg, med peurliesia n'eo ket bet re chalet an elektourien gand an afer-ze.

250 000 a vrezonegerien a zo hirio e Breiz-Izel. Med ne oa ket kalz deuz ar re a oa war ar renk hag a oa gouest da gaozeal : sed n'eus ket ezomm ken da hoùd brezoneg evid beza anvet. Padal, koll mouezioù a hell ober an neb e-nefe ar vrud da veza klouar pe yen ouz yez e vro.

Bélénos au pays des Alamans ou les ballons d'Alsace, observatoire solaire celtique ?

par Maurice Haslé

Bélénos au pays des Alamans !? Détrompons d'emblée le lecteur. Cela n'est pas le titre d'un album voulant concurrencer Astérix chez... les Alsaciens. Ce titre pose implicitement une question apparemment simple : pourquoi les sommets arrondis d'Alsace ou, plus exactement, des Vosges sont appelés « ballons » ? – Pardi, parce qu'ils sont arrondis, ronds comme des ballons ! Question subsidiaire : pourquoi, dans ce cas, tous les sommets arrondis d'Alsace – et d'ailleurs : Menez Hom – ne sont pas des ballons ? Nous connaissons le ballon d'Alsace (1250 m), le Grand Ballon ou ballon de Guebwiller, point culminant du massif des Vosges (1424 m), le Petit Ballon, mais le Rossberg, le Grand et le Petit Drumont, pour rester à proximité du ballon d'Alsace, tout aussi arrondis que lui et d'altitude fort comparable – respectivement 1183, 1223 et 1200 m – ne sont que des monts, pas des ballons. Alors, pourquoi ? – Par Dieu, vous en posez des questions ! Par Bélénos interposé, un peu d'étymologie allemande nous aidera à démê-

ler cette histoire. Bélénos, le dieu celtique solaire, et l'étymologie de l'allemand !? Oui, rappelons-nous : nous sommes en Alsace et dans les Vosges (nous passerons sans tarder les frontières pour nous retrouver dans le massif de la Forêt-Noire et dans le Jura suisse¹), donc en pays alémanique. Mais avant d'être un territoire de langue et de culture germanique, cette région faisait partie de l'empire celte qui s'étendait de l'Atlantique à la mer Noire. La présence des Celtes dans ces contrées ne fait aucun doute (civilisations de Hallstatt, 750-450 av. J.-C., puis de La Tène, v^e-I^{er} siècle av. J.-C.). Les historiens nous disent que les Germains, exerçant une pression nord-sud, repoussèrent les Helvètes au-delà, c'est-à-dire au sud du Rhin, entre la fin du II^e s. et le début du I^{er} siècle av. J.-C. Rappelons que les Helvètes étaient un peuple celte, ce qui fait de Guillaume Tell un loin-

¹ Dans la présente étude, le concept de « Jura suisse » est purement géographique.

tain arrière-petit-neveu d'Arthur, le héros historique et mythique de la résistance celte aux invasions germaniques, anglo-saxonnes, cette fois. Dans un territoire précédemment celte, le celtique a nécessairement laissé des traces dans une toponymie apparemment germanique. Revenons donc à nos ballons.

En allemand, le Grand Ballon s'appelle Grosser Belchen, le Petit Ballon Kleiner Belchen et le ballon d'Alsace Elsässer Belchen. Les « ballons » sont un calque de l'allemand *Belchen* que l'étymologie populaire a déformé en son homophone approximatif *Bällchen*, diminutif de *Ball*, c'est-à-dire « ballon ». Reste à expliquer l'étymologie de *Belchen* : ce terme, qui désigne bien certains sommets arrondis (érosion oblige !) des massifs des Vosges et de la Forêt-Noire, renvoie comme bien d'autres termes à une racine indo-européenne *bhel-, qui signifie « blanc, brillant² ». (*Die*) *Belche*, « poule d'eau » reconnaissable à sa tache blanche frontale, serait proche des Belchen (« ballons ») dont Friedrich Kluge, la référence en matière d'étymologie de l'allemand³, nous dit qu'il s'agit de sommets nus ou couverts de neige. Ils porteraient la fameuse tache frontale ! L'explication n'est pas satisfaisante si l'on se souvient que seuls quelques sommets des Vosges et de Forêt-Noire sont appelés *Belchen*/ballons. L'accepter impliquerait que la neige éviterait certains sommets (!) ou que certains sommets, seulement, ne seraient pas boisés – or, nous sommes à des altitudes fort comparables et de plus fort modestes, le ballon de Guebwiller (1424 m) culmine à moins de 1500 m, tout comme son voisin d'outre-Rhin, le Feldberg (1493 m). L'altitude n'est pas un critère d'appellation contrôlée : le point culminant de la Forêt-Noire est un *Berg*, un mont, pas un *Belchen*, un ballon ; un sommet proche du Feldberg, mais plus modeste que lui (1414 m), s'appelle tout simplement Belchen ! Et si nous laissons vagabonder notre regard sur une carte de la région, nous découvrons bientôt, pratiquement au sud du Belchen, de l'autre côté du

Rhin et donc dans le Jura suisse, un sommet de 1123 m, baptisé Belchenflue. Alors ? Par Bélénos ! Tournerions-nous en rond ?

Qu'est-ce qui peut bien relier ces sommets à la dénomination particulière ? Une première hypothèse fut proposée en 1960 par F. Hockenjös⁴ : « Rien n'interdit de supposer que les trois ballons étaient également des lieux de culte prégermaniques et qu'ils ont gardé dans leur nom actuel, tant en Allemagne qu'en France, celui de la divinité celtique vénérée sur leurs sommets. S'agissait-il d'Apollo Belenus, le dieu du soleil gallo-romain, ou du dieu de la guerre Mars Beladu ? L'état actuel de la recherche ne permet pas de répondre à cette question, même si on est tenté de mettre les sites remarquables de ces trois ballons en rapport avec un culte du soleil. » Simple hypothèse, rappelons-le. Le pas suivant, étymologique, cette fois, permet aux spécialistes allemands de la recherche celtique de préciser leur angle de visée : A. Greule, dans une étude consacrée aux noms de rivières prégermaniques et du germanique primitif sur le cours supérieur du Rhin⁵, établit que le déboisement des sommets était récent : la fameuse tache claire de sommets, par ailleurs couverts de végétation, ne remontant pas à plus de quelques siècles, le terme *Belchen* n'était pas en rapport direct

² Cf. l'allemand *blass*, « pâle » ; racine que l'on retrouve en particulier dans la désignation d'animaux blancs ou portant des taches blanches – *die Blesse* est la tache blanche frontale portée, par exemple, par la poule d'eau, *das Blesshuhn*, encore appelée dans le sud de l'Allemagne *die Belche*. Cette racine indo-européenne *bhel- se retrouve dans le vieux français *bler*, « tache blanche sur la robe d'un animal », l'écossais *blår*, « animal ayant une tache blanche sur le front », et le breton *baill*, « tache blanche sur le front d'un animal » (*Dictionnaire breton*, Paris, Garnier, 1986).

³ F. KLUGE, *Etymologisches Wörterbuch*, Berlin, 1989.

⁴ F. HOCKENJÖS, « Die drei Belchen », *Der Schwarzwald* 1/2, Fribourg, 1960.

⁵ A. GREULE, « Vor- und frühgermanische Flussnamen am Oberrhein », *Beiträge zur Namenforschung*, Neue Folge, Beiheft 10, Heidelberg, 1973.

avec *Belche*. En d'autres termes, il ne s'expliquait pas par la fameuse tache blanche. Il était « emprunté au nom celtique *Bel(a)ka*, qui désigne une montagne », était passé directement du celtique en alémanique. Cette affirmation de W. Eichin et A. Bohnert, dans un article intitulé « Le système des Belchen »⁶, citant A. Greule, nous pose personnellement un problème : nous n'avons trouvé aucune trace d'un *bel(a)ka* celtique désignant mont, sommet ou montagne⁷. Ces sommets portent-ils réellement le nom du dieu du soleil Belenus/ *Bel(a)kus* ? Les deux spécialistes précités allaient faire le pas décisif, faisant éclater ce qu'il est raisonnable de considérer comme la vérité.

Walter Eichin et Andreas Bohnert replacèrent le dieu du soleil dans le panthéon celtique. Ils se souvinrent qu'outre Taranis, dieu du ciel et du tonnerre, Esus, dieu de la terre et de la végétation, Teutates, dieu du peuple, et bien des triades de déesses-mères, les Celtes vénéraient tout particulièrement les divinités du soleil et de la lune. Les variations de la lune et du soleil déterminaient les calendriers solaire et lunaire, si essentiels pour une population d'abord paysanne : le cycle annuel était ponctué de fêtes célébrant les semailles, la fertilité, la maturation, la moisson. Et on ne saurait ignorer la dimension, bien sûr cosmogonique, mais aussi sacrée, religieuse, du soleil : il était en quelque sorte le Grand Horloger dont Voltaire parlera bien plus tard. Avec les phases immuables de son cycle qui rythmaient le « grand temps », il était un gage de permanence, un symbole d'éternel retour dans un monde de l'éphémère. Bélénos est le surnom de l'Apollon gaulois, attesté par des inscriptions lapidaires et des légendes monétaires, le dieu de la lumière dont le nom signifie « le brillant ».

Qui dit calendrier solaire ou lunaire, dit connaissances astronomiques et techniques de mesure ou, à défaut, d'observation. Les Celtes avaient mis au point un calendrier lunaire ou, plus exactement, luni-solaire :

nous pensons, par exemple, au calendrier de Coligny dont les fragments de plaque de bronze inscrits, achetés par le musée de Lyon, ont pu être interprétés⁸ : ils présentent jour après jour, par mois de 30 et 29 jours, le calendrier de cinq années successives (lustre), en fait 62 mois, 60 mois ordinaires et 2 mois intercalaires. Bien avant les Celtes, les peuples mégalithiques avaient, semble-t-il, mis au point un calendrier solaire. D'après les calculs des astronomes A. Thom et R. Müller⁹, l'année solaire mégalithique commençait avec l'équinoxe de printemps. Elle était divisée de sorte que les quatre dates les plus importantes, les solstices d'hiver et d'été, les équinoxes de printemps et d'automne, étaient des dates fixes de ce calendrier. À ces quatre coordonnées incontournables les Celtes ont ajouté quatre autres dates : Beltaine, début mai ; Lugnasad, début août ; Samain, début novembre ; Imbolc, début février.

Pour comprendre le système des ballons, pardon, des Belchen, il fallait démontrer que ces sommets à la concordance toponymique entretenaient des rapports astronomiques privilégiés ; en d'autres termes, qu'ils entraient dans un système cohérent d'observation à grande échelle permettant d'établir le calendrier solaire. Première question qui vient à l'esprit, quand on se souvient que les astronomes des premiers temps ne disposaient pas de nos lunettes astronomiques : quand on est sur l'un de ces sommets,

⁶ W. EICHIN, A. BOHNERT, « Das Belchen-System », *Das Markgräflerland*, 1985/2, p.176-185.

⁷ Pas plus dans X. DELAMARRE, *Dictionnaire de la langue gauloise*, préface de P.-Y. Lambert, Paris, 2003, que dans A. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachschatz*, (rééd.) Graz, 1961, ouvrages qui nous ont été obligeamment signalés par notre collègue et ami Bernard Tanguy.

⁸ P.-M. DUVAL et G. PINAULT, « Les calendriers », vol. III, *Recueil des inscriptions gauloises*, Paris, 1986 ; en particulier, chap. V, « Le système calendaire », p. 398-433.

⁹ R. MÜLLER, *Der Himmel über dem Menschen der Steinzeit*, Berlin, 1970.

les autres sont-ils visibles à l'œil nu ? Oui, par temps clair, il va de soi. Pas de sommets intermédiaires, d'une altitude suffisante pour gêner les observations. Quant aux distances qui séparent les points de visée, elles sont compatibles avec les capacités de notre vue : 21 km entre le ballon d'Alsace (B.A.) et le Grand Ballon, 27 km entre B.A. et Petit Ballon, 73 km entre B.A. et Belchen de Forêt-Noire, au-delà de la plaine d'Alsace et du pays de Bade ; sensiblement la même distance entre B.A. et Belchenflue¹⁰ dans le Jura suisse, à quelques kilomètres à l'ouest de la ville d'Oltén, elle-même à environ 30 km au sud-est de Bâle.

Voici les aspects essentiels du système de lignes de visée des sommets, reconstitué par W. Eichin et A. Bohnert, qui précisent :

« Le point d'observation principal était le ballon d'Alsace d'où on pouvait vérifier par temps clair les levers du soleil : au solstice d'été sur le Petit Ballon, aux équinoxes sur le Belchen de Forêt-Noire et au solstice d'hiver sur celui de Belchenflue (Jura suisse). Inversement et en tenant compte d'un décalage de quelques jours, les couchers de soleil correspondants étaient visés sur le sommet du ballon d'Alsace à partir de ces différentes montagnes. Le plus élevé de ces ballons/Belchen a, bien sûr, aussi une importance calendaire : la ligne de visée du Grand Ballon au ballon d'Alsace permet de fixer la date de deux fêtes annuelles typiquement celtiques, à savoir Samain, fête du début de l'année, devenue Toussaint à l'époque chrétienne, ainsi que Beltaine, précédé en des temps plus récents de la nuit de la Walpurgis, qui marque le début de la phase de culmination du soleil. Il est bien dommage que nous ne connaissions plus le nom celtique du Blauen¹¹, situé au bord sud-ouest de la Forêt-Noire ; car une ligne reliant le Bollenberg, au bord sud-est des Vosges, au Blauen permet de viser le lever du soleil à la date d'une fête tout aussi typique : Imbolc – aujourd'hui : la Chandeleur¹². »

À l'appui de leur thèse, les auteurs rappellent les remarquables connaissances des druides en astronomie ou dans le domaine des techniques de mesure : nous en voulons pour preuve le calendrier de Coligny dont F. Le Roux et C.-J. Guyonvarc'h disent : « Il prouve, par sa seule existence, la véracité de l'assertion de César, *De bello gallico* VI, 13, sur les capacités astronomiques – et par conséquent mathématiques – des druides¹³ » ; ou encore l'observatoire compliqué du sanctuaire calendaire dacique de Sarmizegetusa en Roumanie, manifestement établi sous leurs directives à la fin du 1^{er} siècle apr. J.-C.¹⁴.

Les deux chercheurs procèdent donc à une « vérification visuelle » dont voici le compte rendu : « L'observation du coucher du soleil le 1^{er} et le 7 novembre, en visant le ballon d'Alsace, puis le ballon de Servance, à partir du Grand Ballon, apporta les précisions suivantes : le premier coucher du soleil eut lieu juste au-dessus du ballon de Servance (1212 m), situé légèrement au nord-ouest du ballon d'Alsace. Ceci laisse supposer que ce point n'était pas le repère initial permettant de fixer la date de Samain ; il aurait été établi plus tard, par suite de la diffusion du calendrier julien dans le monde gallo-romain. Il fallut attendre le 7 novembre pour que le coucher du soleil eût lieu au-dessus du ballon d'Alsace (ce fut encore le cas les deux jours suivants) : ces dates attestent la date initiale de la fête calendaire celtique (v. R. Müller). »

Et ils donnent le tableau de leurs mesures astronomiques, en précisant que les azimuts

¹⁰ Dans le toponyme composé Belchenflue, « flue » est une variante alémanique de l'allemand (*die*) *Fluh*, « rocher, paroi rocheuse ».

¹¹ On notera que le toponyme Blauen, manifestement assimilé à *blau* (fr. « bleu »), contient la racine indo-européenne *bhel- déjà mentionnée.

¹² W. EICHIN, A. BOHNERT, *op. cit.*, p. 180.

¹³ F. LE ROUX, C.-J. GUYONVARC'H, *Les druides*, Rennes, 1986, p. 262.

¹⁴ Cf. W. EICHIN, A. BOHNERT, *op. cit.*, p. 181.

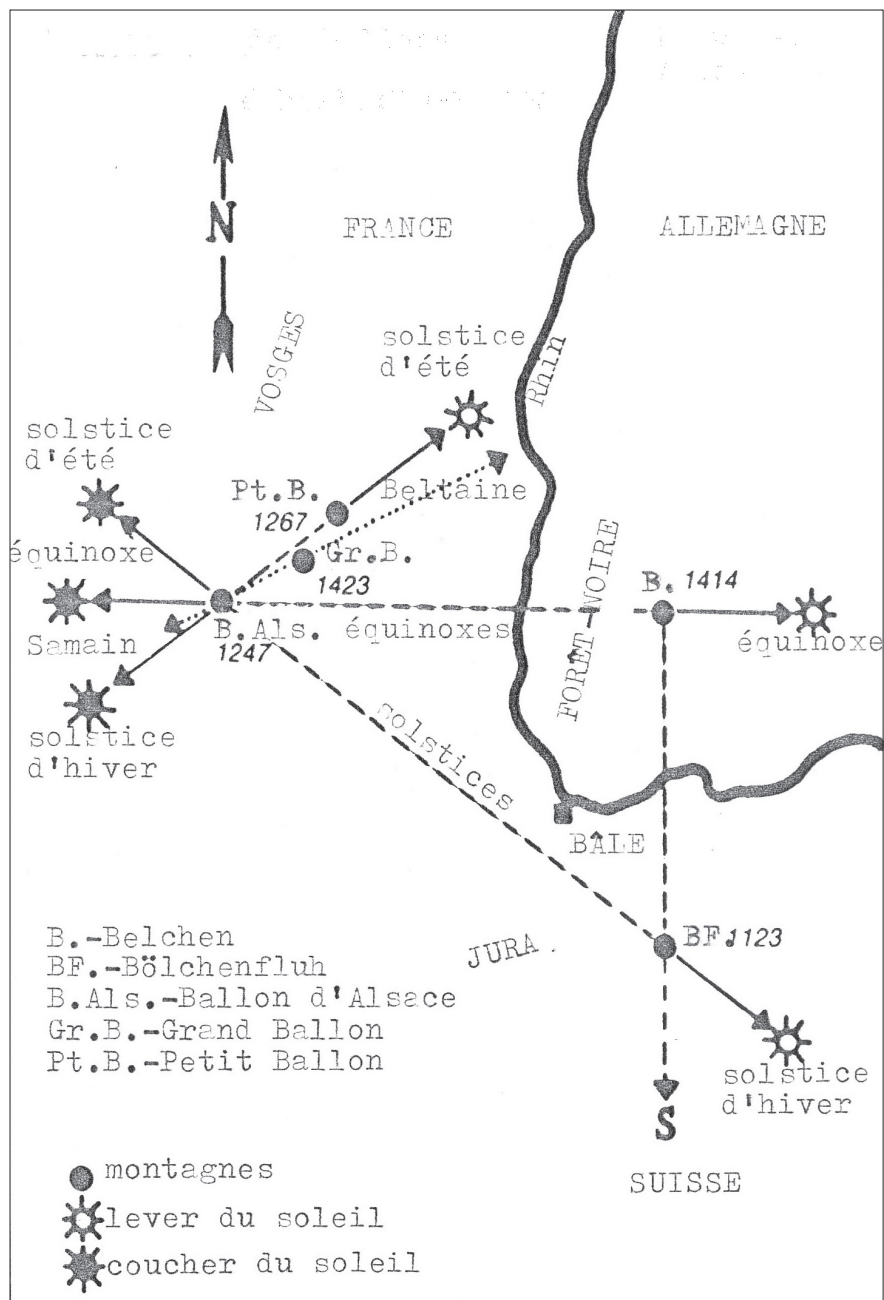


Fig. 1. – Système des ballons.
Mesures A. Bohnert.

Tableau géographique / astronomique			
Observateur	Point visé	Azimut du soleil	Interprétation
Levers			
Ballon d'Alsace	Belchen	89,7°	Équinoxes
Ballon d'Alsace	Petit Ballon	52,0°	Solstice d'été
Ballon d'Alsace	Belchenflue	125,0°	Solstice d'hiver
Ballon d'Alsace	Grand Ballon	66,3°	Beltaine (début mai)
Bollenberg	Blauen	118,0°	Imbolc (début février)
Couchers			
Ballon d'Alsace	Belchen	269,4°	
Petit Ballon	Ballon d'Alsace	234,5°	Solstice d'hiver
Belchenflue	Ballon d'Alsace	307,0°	Solstice d'été
Grand Ballon	Ballon de Servance	247,7°	Samain II (début nov.)
Grand Ballon	Ballon d'Alsace	245,5°	Samain I (7-9 nov.)

ont été calculés en tenant compte de la réfraction des rayons lumineux due aux différences d'altitude et à la courbure de la Terre.

En annexe à l'établissement du calendrier solaire des Belchen, les auteurs sollicitent la toponymie et les contes locaux, qui sont manifestement nourris de la présence des Celtes dans le passé. Ainsi à propos du toponyme Böllen, village situé près d'un ruisseau prenant sa source au pied du Belchen de Forêt-Noire, lit-on dans le *Badisches Wörterbuch* (Dictionnaire du Pays de Bade) d'E. Ochs¹⁵ : « Böllen, village situé près du Belchen, anciennement Belna. » Le toponyme Belna indique un lieu consacré à la divinité Béléna, qui était l'objet d'offrandes près de nombreuses sources ; c'est à Béléna que les villes de Biel/Bienne, au bord du Jura, et de Beaune, en Bourgogne, doivent leur nom. Béléna est l'équivalent féminin de Bélénus (gaulois Bélénos), le dieu du soleil vénéré sur les sommets.

Ils citent par ailleurs un conte de la vallée de la Belchenwiese (mot à mot, « prairie du Belchen »), au sud de la Forêt-Noire, intitulée « La Rauraque ». Ce conte semble avoir gardé le souvenir de la pression exercée par les envahisseurs germains sur les populations qui vivaient dans la contrée. Voici ce qu'en dit P. Hollenweger dans ses *Contes et Légendes du Markgräflerland*¹⁶ : « Aux temps anciens vivait dans cette région un peuple appelé Rauraques, qui fut repoussé en Suisse. Certains d'entre eux étaient restés dans la région du Belchen où ils vivaient cachés ; bien que grands et forts, ils étaient craintifs ; on préférait éviter ces fantômes humains. » Les Rauraques sont effectivement une tribu celte, encore installée à l'époque de César au

¹⁵ E. OCHS, *Badisches Wörterbuch*, vol. I, Fribourg, 1960.

¹⁶ P. HOLLENWEGER, « Sagen aus dem Markgräflerland », *Das Markgräflerland* 3/4, Schopfheim, 1978.

nord et au sud du Rhin supérieur, près du coude de Bâle ; son nom transparaît dans le nom de la ville romaine qui y fut sans doute fondée en 15 av. J.-C. : *Augusta Raurica*. Les Rauraci semblent tenir leur nom de celui de la rivière Raura, la Ruhr¹⁷, ce qui indiquerait que leur installation en territoire alémanique n'était qu'une étape dans leur migration nord-sud, sous la poussée des Germains.

Les contes et légendes d'Alsace ne sont pas moins intéressants pour notre propos ; ainsi, l'une d'entre elles, découverte par W. Eichin et A. Bohnert sous la plume de A. Stöber¹⁸, nous conduit dans le domaine des druides-géomètres : « Sur le sommet du Grand Ballon, près de Soultz, sont bannis, ensorcelés, bien des arpenteurs qui, de leur vivant, ont filouté. Ils sont condamnés à mesurer sans relâche la montagne et, souvent, égarent longtemps ceux qui veulent escalader le sommet. » Étrange histoire que celle de ces arpenteurs bannis sur les hauteurs du Grand Ballon pour y expier leurs fautes passées et punir les petits curieux ! Ne convient-il pas de retenir, par-delà l'interprétation chrétienne, la présence de géomètres sur les sommets – présence inexplicquée, car les raisons s'en seront perdues au cours des siècles, et donc réinterprétée après coup par la croyance populaire ou l'Église chrétienne, soucieuse de faire souffler un vent plus orthodoxe sur des sommets auréolés de paganisme ?

Cette légende évoque-t-elle le souvenir de druides procédant sur les hauteurs du Belchen à leurs observations et à leurs mesures ? L'hypothèse est séduisante, d'autant plus séduisante qu'elle est corroborée par une autre légende, tirée du même ouvrage. Elle nous dit : « Près de Rouffach se dresse une colline, appelée Bollenberg (nous sommes à 12 km à l'est-nord-est du Grand Ballon, N.D.T.), au sommet de laquelle les druides procédaient, jadis, à des sacrifices. À l'époque romaine, Apollon aurait eu ici un temple, et c'est de lui qu'elle tient son nom. Sur la colline on voit souvent des femmes en

blanc danser autour d'un feu ; elle a, de plus, la réputation d'être le rendez-vous des sorcières. » La colline (*Berg*, « hauteur, sommet ») tiendrait son nom d'Apollon ? Apollenberg ? Souvenons-nous que Bélénos est le surnom attesté de l'Apollon gaulois : « Bollen », explicité par « berg », pourrait tout simplement renvoyer à une forme altérée d'un terme dérivé de la racine *bhel-, présente dans Belchen et Bélénos, le dieu solaire à laquelle la colline est consacrée. Quant au feu évoqué dans ce texte, rien n'interdit de penser qu'il s'agit du feu rituel allumé par les druides à la fête de l'été, du premier mai, appelée Beltaine chez les Irlandais ; des femmes associées à cette fête païenne que le folklore a gardée, en l'adaptant, sous la forme du feu de la Saint-Jean, l'Église aura vite fait des sorcières.

Pour conclure, convaincus qu'un sommet peut en cacher un autre, nous quitterons le système des Belchen alémaniques pour nous rendre sur un autre sommet tout aussi auréolé de légendes manifestement préchrétiennes : dans la nuit qui précède le 1^{er} mai se tient sur le point culminant du Harz (Thuringe), le Blocksberg, le grand rendez-vous de sorcières de la Walpurgisnacht – la nuit de Walpurgis, célèbre dans la littérature allemande depuis que Goethe y a conduit son Faust. Malheureuse Walpurgis, encore baptisée Waldburga ou Walburge, religieuse bénédictine anglaise née dans le Wessex vers 710 et morte en Allemagne, à Heidenheim (« le village des païens » !), entre Stuttgart et Nuremberg, en 779. Rien dans sa vie ne la prédestinait à patronner, bien malgré elle, le grand sabbat des sorcières et des démons. Rien, sinon que la fête de cette sainte abbesse anglaise tombait précisément le 1^{er} mai ! Le Blocksberg des sorcières s'appelle en fait le Brocken, sommet arrondi, nous allions dire : ballon, culminant à 1142 m, altitude affectonnée des druides-géomètres... À y regar-

17 P.-Y. LAMBERT, *La langue gauloise*, Paris, 1994, p. 34.

18 A. STÖBER, *Die Sagen des Elsass*, Saint-Gall, 1858.

der de près, le Blocksberg ne désigne pas seulement le Brocken, mais toute une série de sommets allemands rendez-vous de sorcières, le 1^{er} mai, selon la croyance populaire. C'est dire que la légende est en relation directe avec le toponyme. Ce qui semble acquis, c'est que la nuit du 30 avril au 1^{er} mai ou, initialement, la nuit de la première pleine lune entre l'équinoxe de printemps et le solstice d'été, était célébrée sur les sommets par un feu de joie et des danses. Cette fête lunaire serait comparable à la fête celtique de Beltaine qui marque le commencement de l'été. Cette fête, germanique, semble-t-il, fut réinterprétée par l'Église : dans le Harz, après la christianisation qui suivit la victoire de Charlemagne sur les Saxons en l'an 804. Désormais païenne, elle fut littéralement diabolisée.

Pourquoi le Brocken, toponyme officiel, s'appelle-t-il Blocksberg dans la croyance populaire ? Certes, le Brocken, sommet granitique arrondi, est entouré d'une mer de blocs érodés. Cette explication étymologique classique n'est pas satisfaisante, elle relève sans doute de l'étymologie populaire quand on songe aux autres Blocksberg auxquels elle ne peut s'appliquer. « Berg » serait-il l'explicitation d'un terme qu'on ne comprenait plus et qui aurait été assimilé au terme voisin « Block » ? Ses lettres initiales renverraient-elles à la racine indo-européenne *bhel- et signaleraient-elles, cette fois encore, clarté et brillance sur les sommets ? La question est posée.

Résumé

Pourquoi tous les sommets arrondis des Vosges, de Forêt-Noire et du Jura suisse (domaine aujourd'hui alémanique, mais hier celtique) ne sont-ils pas des « ballons », traduction étymologique populaire de l'allemand *Belchen* ? Sollicitant astronomie et ethnologie, la présente étude tente de démontrer que les *Belchen*, sommets à la concordance toponymique, entretiennent des rapports privilégiés ; en d'autres termes, qu'ils entrent dans un système cohérent d'observation à grande échelle permettant d'établir un calendrier solaire celtique – sous le signe de Bélénos, dieu de la brillance.

Abstract

Why aren't the rounded summits of the Vosges, the Black Forest and the Swiss Jura, today German-speaking areas but which, in the past, belonged to the Celtic world, « ballons », a popular, etymological translation of the German « *Belchen* » ? Using the findings of astronomy and ethnology, the following study attempts to demonstrate that all « *Belchen* », summits with identical names, have obvious astronomical relationships, i.e. that they belong to a coherent system of large-scale observation used for the Celtic solar calendar, placed under the sign of Belenos, the god of « brightness ».

Diverradur

Perag oll veneziou kromm ar Vosges, ar Forest-Du ha re al lodenn jura er Suis (douarou germaneg hizio an deiz, keltieg gwechall) n'o-deus ket da ano ar ger galleg ballon hag a zo anezañ, a-fed deveradurez pobl, troidigez rik ar ger *Belchen* ? Gand harp ar steredoniezh hag an dudoniezh, ar studiadenñ-mañ a glask proui e-skeud lehanvadurezh, ez eus kerentiezh tost etre ar meneziou-ze, da lavared eo e heller, war-bouez pleustri war eun dachenn ledan, o hemer da ziazezh evid sevel eur halander-heol keltieg dindan arouez Belenos, doue ar sked.

DU MOYEN ÂGE AU XVIII^e SIÈCLE
ÉTUDES ET DOCUMENTS

Le culte de saint Fiacre dans le diocèse de Quimper et de Léon. Premières approches

par Didier Lebègue

Pour celui qui, venu d'ailleurs, s'intéresse au patrimoine religieux de la Bretagne, deux évidences s'imposent rapidement. La première est que la piété s'est exprimée ici par une exceptionnelle quantité d'édifices, petits et grands, parant aussi bien la grande cité que le lieu le plus isolé et désert. La deuxième est que la dévotion s'est partagée entre les saints les plus universels et des saints locaux plus ou moins renommés, au culte plus ou moins répandu, que par simplification, on appelle bretons.

Un des saints de l'Église universelle, que j'ai eu plusieurs fois l'occasion de rencontrer en Finistère au hasard de lectures et de visites, a attiré mon attention parce qu'il est « de chez moi », en Brie. Il est même le saint patron de cette petite région, où il a vécu, qu'il a évangélisée et où il est mort au VII^e siècle. Sa présence en cette *finis terrae* a fini par m'intriguer et m'inciter à tenter d'en savoir plus.

Les recherches récentes

Des recherches sur les différents aspects de son culte ont été effectuées il y a trente-cinq ans par les membres du Comité national Saint Fiacre, en vue des manifestations organisées pour le treizième centenaire de sa mort¹. Au plan iconographique, en particulier, on a pu dénombrer à l'époque, en France et à l'étranger, un total de 522 statues et objets sculptés qui ont fait l'objet d'une étude publiée dans les actes du congrès de ce treizième centenaire qui s'est tenu à Meaux en 1970. Hélas, le détail de ces représentations n'a pas été publié. On nous indique seulement que l'ensemble de la Bretagne (Loire-Atlantique comprise) compte alors 85 statues², dont 58 datables³, font l'objet d'une

¹ *13^e Centenaire de saint Fiacre*, actes du congrès, ouvrage collectif, Meaux, 1970.

² Paule et Roger LEROU, dans *13^e Centenaire de saint Fiacre*, p. 227.

³ *Id.*, *ibid.*, p. 233.

analyse typologique. Mais là encore, hormis la mention de quelques cas particuliers, on ne nous donne pas la liste de ces statues, ni même leur répartition chiffrée par département. Seule une mention nous précise qu'en Finistère, on a recensé 20 statues datables en bois et seulement 6 en pierre. Déjà en 1970, il apparaissait que le culte de saint Fiacre est répandu en Bretagne. Trente ans plus tard, un nouveau recensement général est mentionné dans une revue d'histoire locale⁴, comptant près de 1200 statues en France et à l'étranger, mais dont le détail ne semble pas avoir été publié non plus.

Une prospection dans le Finistère en 2004 et 2005

En 2002, un premier survol très superficiel m'a permis d'entamer un recensement des traces du culte de saint Fiacre dans tous les départements bretons, Loire-Atlantique incluse. La dispersion géographique de ces traces et des sources bibliographiques correspondantes m'a incité à limiter mes recherches au département que je fréquente depuis trente ans et que je connais le mieux, le Finistère. En 2004 et 2005, j'ai donc entrepris une prospection plus approfondie, essentiellement dans quelques sources bibliographiques locales⁵, complétée par une recherche sur Internet. Ces sources, qui généralement se recoupent, se sont avérées très précieuses, même si elles ne peuvent apporter une réponse exhaustive ou totalement satisfaisante à une recherche pour laquelle elles n'ont pas été conçues. Ainsi, le *Nouveau Répertoire, des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon* ne mentionne-t-il que le mobilier ancien, excluant celui des XIX^e et XX^e siècles. Ainsi, le *Dictionnaire topographique du Finistère* repose-t-il principalement sur la nomenclature de l'INSEE des noms de lieux habités, sur une liste de noms de lieux fournie par les communes, sur des cartulai-

res d'églises et d'abbayes, sur les actes de réformation de la noblesse bretonne, sur les registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures, toutes sources qui, dans leur majorité, excluent les noms de lieux inhabités. Ainsi, les sites Internet, à de rares exceptions près, ne mentionnent-ils pas leurs propres sources... La prudence s'impose donc, des vérifications et des recoupements seront nécessaires, mais cette prospection constitue une première base de travail.

Elle n'a pas retenu que l'iconographie, statues et objets sculptés, mais tout ce qui peut attester la pratique d'un culte, actuel ou passé, ou la simple connaissance par les fidèles ou le clergé de l'existence de notre saint : dédicaces d'églises et de paroisses, chapelles, statues, fontaines, croix et calvaires, vitraux, culte liturgique, littérature, toponymie, etc. Elle révèle des traces et manifestations du culte de saint Fiacre dans 55 communes (et 57 paroisses) du Finistère, dont le détail est donné en annexe 1, et qui comporte, en résumé :

- 59 statues ou statuettes, dont 3 incertaines (attribuables à d'autres saints ou disparues) et une disparue,
- 2 églises paroissiales et une paroisse sous son vocable,
- 13 chapelles dont 4 détruites et une détruite dont la dédicace à saint Fiacre est incertaine,
- 15 fontaines, soit dédiées à saint Fiacre, soit abritant seulement sa statue, dont deux incertaines,
- 4 panneaux de vitrail,

⁴ P. et R. LEROU, « Saint Fiacre : histoire et culte », *Revue d'histoire et d'art de la Brie et du pays de Meaux*, 2000.

⁵ Les principales sources sont le *Dictionnaire topographique du Finistère* d'Albert Deshayes, éditions Coop Breizh, 2003, et surtout le *Nouveau Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon* de René Couffon et Alfred Le Bars, Quimper, 1988. Le détail des autres sources est mentionné sous forme de notes de renvoi dans l'annexe 1.

- 2 bas-reliefs,
- 1 autel, conjointement avec saint Laurent,
- 1 bannière de procession,
- 6 croix et calvaires sous son invocation ou le représentant,
- 10 noms de lieux-dits toujours en usage ou non,
- 5 lieux à culte ou à rites particuliers,
- 4 lieux où le saint a explicitement des pouvoirs de guérison,
- 7 fêtes ou pardons,
- 1 moulin portant son nom,
- 1 cantique, 1 comptine, 1 *gwerz*,
- 1 dépôt de reliques,
- enfin, cinq mentions dans la littérature locale et deux mentions dans les rôles des décimes de l'Église au XVIII^e siècle.

On le voit, c'est un inventaire assez disparate, d'une part en raison de la variété des formes et aspects du culte voué à un saint d'une manière générale, et d'autre part en raison de l'évidence plus ou moins grande de certaines traces ou manifestations de ce culte (une chapelle, une statue ou une fontaine sont plus faciles à repérer et sont plus fréquemment l'objet d'études ou de publications qu'un dépôt de reliques ou un cantique).

À ce stade, cette recherche reste trop superficielle pour autoriser des comparaisons significatives entre la Bretagne et la Brie, pour dégager des particularismes nets propres à cette région ou pour permettre de formuler des conclusions suffisamment étayées. Néanmoins, des points saillants peuvent d'ores et déjà être mis en évidence :

- en dépit du caractère sans doute incomplet de ce recensement, l'importance du culte de saint Fiacre en Finistère apparaît nettement, tant par le nombre des manifestations relevées que par la nature de celles-ci (14 églises ou chapelles au moins lui ont été dédiées, alors que, dans son diocèse d'origine,

seulement 7 églises l'ont comme titulaire principal ou titulaire en second et 5 chapelles portent – ou ont porté – son nom⁶) ;

- il s'agit bien, en Finistère comme ailleurs, d'un culte à statues. Cet inventaire en fournit plus que le recensement général de 1969-1970 ;

- contrairement à la Brie, c'est aussi un culte à fontaines dans le Finistère, qu'il s'agisse de « fontaines Saint-Fiacre » ou qu'il y soit simplement représenté par une statue ;

- on ne relève jusqu'à présent aucune manifestation de ce culte dans les deux villes sièges des évêchés de Léon (Saint-Pol-de-Léon) et de Cornouaille (Quimper) ;

- saint Fiacre semble s'être implanté plus fréquemment dans des lieux de culte qui, à leur origine, avaient un statut secondaire, chapelles rurales (26), anciennes trêves (12) ou anciens prieurés-cures (2), et moins souvent dans les paroisses principales (seulement 17). Certains de ces lieux de culte secondaires ont été élevés au rang de paroisse lors du Concordat ou plus tardivement.

Nous manquons malheureusement d'éléments concernant certains aspects de ce culte : présence de reliques (une seule mention certaine à Guengat. S'il en existe d'autres, le nombre d'églises ou chapelles en détenant est sans doute moins important que la trentaine répertoriée en Seine-et-Marne⁷), existence de confréries de dévotion ou professionnelles (Fiacre est le saint patron des jardiniers), cantiques, rites liturgiques, etc.

Les dates relevées sont globalement cohérentes et majoritairement postérieures à 1500 (voir annexe 2), sans que l'on puisse tirer de cette constatation une conclusion

⁶ Roger LECOTTÉ, « Recherches sur les cultes populaires dans l'actuel diocèse de Meaux », *Mémoires de la Fédération folklorique d'Île-de-France*, Paris, 1953, p. 357 et 358.

⁷ ID., *ibid.*

définitive. Pour les estimations, la prudence s'impose, en particulier pour la statuaire. Peut-on véritablement distinguer une statue du XVI^e siècle d'une autre du XV^e, s'agissant souvent d'œuvres d'artisans locaux plutôt que d'artistes, les uns s'inspirant du travail des autres, parfois se copiant les uns les autres ? Pour les dates certaines, antérieures au début du XVI^e siècle (toponymes de 1118-1126 et 1309 à Mahalon, 1372 et 1411 à Plonéour-Lanvern), les formes anciennes du nom, inusitées et inconnues ailleurs, ouvrent la porte au doute et permettent de supposer qu'il pourrait s'agir d'un autre personnage, auquel notre saint se serait substitué ultérieurement. L'église paroissiale de Guengat comporte des éléments du début du XV^e siècle, celle de Pouldreuzic du XIV^e siècle. Mais il est possible, pour la première, et probable pour la seconde, qu'elles avaient été dédiées, à l'origine, à un autre saint.

Comment peut s'expliquer cette présence de saint Fiacre en Finistère ?

Si saint Fiacre paraît chez lui en Finistère, tant par l'importance numérique des traces et l'étendue géographique du culte qui lui est rendu que par sa pénétration au plus profond du milieu rural, il faut bien reconnaître que sa présence ici n'a rien d'évident si on la compare à celle de saints romains majeurs, apôtres, évangélistes et autres... Saint Fiacre n'est, tout bien considéré, qu'un « petit » saint local de la Brie qui a réussi à s'exporter et à s'acclimater en Finistère, comme dans toute la France septentrionale et une partie de l'Europe du Nord.

Qu'est-ce qui peut alors expliquer qu'il ait été choisi en tant que titulaire d'église comme à Guengat ou en tant que patron de paroisse comme à Pouldreuzic ? Qu'est-ce qui peut expliquer qu'on lui ait consacré fontaines et chapelles si loin de Meaux ? Un évêque, un seigneur laïque a-t-il choisi

d'« importer » saint Fiacre dans son lointain fief ? Un prêtre, un pèlerin l'a-t-il fait connaître dans sa paroisse ? Disons-le tout de suite, les sources bretonnes consultées n'avancent jamais la moindre explication sur la venue de ce culte particulier en Finistère.

Qui était saint Fiacre ? Ce que l'on sait de sa vie, de sa légende, peut-il expliquer la faveur dont il bénéficie en Bretagne ? L'importance de son culte en Brie, sa diffusion dans d'autres régions, peuvent-elles nous éclairer sur la dévotion dont il est l'objet dans le Finistère ?

Les premières mentions de saint Fiacre apparaissent dans des Vies d'autres saints : Vie de saint Faron, évêque de Meaux au VII^e siècle, et Vie de saint Kilien, toutes deux écrites au IX^e siècle. D'autres textes ultérieurs l'évoquent brièvement : ajout à un martyrologe de Sens au X^e siècle, poème en l'honneur de saint Faron écrit par Foulcoie de Beauvais au XI^e siècle, martyrologe irlandais de Gormon au XII^e siècle. Enfin, des textes lui sont directement consacrés, réunis dans un livret de pèlerinage comprenant notamment une Vie rédigée à la fin du XII^e siècle⁸. L'absence de sources historiques avérées, la rareté et l'imprécision des indications figurant dans les textes les plus anciens, les interprétations divergentes qui en ont été données au fil du temps, la volonté de certains auteurs de mettre en valeur la sainteté du personnage au détriment d'une vérité historique de toute façon insaisissable, ont produit un mélange où, il faut le reconnaître, la légende surpasse et masque la réalité. Depuis près de trente-cinq ans, l'étude critique des textes anciens, préfigurée au XVIII^e siècle par dom Toussaints du Plessis dans son *Histoire de l'Église de Meaux*, a permis de faire la part de ce qui relève de la légende et de ce qui relève de l'avéré et du probable. Si l'utilité et l'intérêt de ces mises au point sont indénia-

⁸ P. et R. LEROU, « Saint Fiacre : histoire et culte », art. cité.

bles, il est non moins évident que l'étude de la diffusion du culte de saint Fiacre ne saurait s'abstraire de la légende et des miracles, tant ceux-ci ont sans doute induit sa popularité auprès des fidèles.

Fiacre, ou Fiac(h)ra, originaire de l'Hi-bernie des Scots, c'est-à-dire d'Irlande, a vécu, vraisemblablement au VII^e siècle, dans la région de Meaux, où il a fondé et dirigé un monastère au lieu-dit le Breuil (aujourd'hui commune de Saint-Fiacre, en Seine-et-Marne). Une mention le qualifie d'esclave (Vie de saint Kilien), une autre de prince (Martyrologe de Gormon). Le terme *scot* a été interprété comme *écossais* et, peut-être en s'appuyant sur la mention d'une origine princière évoquée par ce martyrologe irlandais de Gormon, on a fait de Fiacre le fils d'un roi d'Écosse, fuyant les honneurs et refusant la couronne que des envoyés de son pays natal venaient lui offrir à la mort de son père. Selon une interprétation du martyrologe de Sens, il aurait pu être *chorévêque* (évêque de campagne sans siège fixe).

Fiacre, arrivant d'Irlande avec des compagnons, rencontre Faron, évêque de Meaux. Celui-ci l'interroge, et, satisfait des réponses, l'emmène prendre possession de la terre qu'il lui destine. Fiacre y construit un oratoire à la Vierge et une chaumière où il reçoit ses hôtes. Sa renommée s'étendant, il sollicite de nouveau Faron pour créer un jardin afin de subvenir aux besoins de ses nombreux visiteurs. L'évêque lui accorde alors tout le bois qu'il pourra entourer d'un fossé dans l'espace d'une journée. Fiacre arpente le terrain qu'il convoite, armé de son bâton. À son passage, un fossé se creuse et les arbres s'abattent de part et d'autre. Une femme du lieu, la Becnaude, ayant assisté à la scène, accuse Fiacre de sorcellerie auprès de Faron. Fiacre, désespéré, s'assoit sur une pierre qui s'amollit et forme une cavité. Faron vient trancher le différend, constate les miracles et donne raison à Fiacre. La tradition date sa mort du 30 août 670.

On le voit, selon ce que l'hagiographie et la légende nous en disent, de son vivant, une fois arrivé sur le continent, venant d'Irlande, Fiacre n'a pas été un moine itinérant comme le furent saint Colomban ou saint Germain d'Auxerre. Ce n'est donc pas son passage personnel en Bretagne qui peut expliquer l'implantation de son culte dans la région. Il n'a pas eu non plus l'influence effectivement universelle d'un saint Martin, d'un saint Sébastien ou d'un saint Vincent, même si son culte a largement dépassé les limites de la Brie. Le prieuré de Saint-Fiacre fut l'objet d'un pèlerinage assez important durant le Moyen Âge et on attribue à notre saint un certain nombre de miracles et des pouvoirs de guérison, en particulier pour le fic, ou mal de saint Fiacre (« Il y a une espèce de maladie ou d'incommodité à laquelle on a donné le nom de fic ou mal de saint Fiacre. C'est une sorte de champignon ou d'excroissance de chair, qui jette une sanie fort puante, et qui survient d'ordinaire autour du fondement ou des parties honteuses⁹ »).

Les sources bibliographiques locales évoquées plus haut ne fournissent pas explicitement d'hypothèses sur la présence de saint Fiacre dans le Finistère. C'est donc vers des sources briardes qu'il faut se tourner pour tenter de résoudre cette question. La littérature concernant saint Fiacre ne manque pas. Les actes du congrès sur le 13^e centenaire de sa mort suggèrent quelques pistes de recherche mais ne fournissent pas plus de précisions. Il faut solliciter des historiens plus anciens pour approcher d'une explication plausible de la diffusion du culte de saint Fiacre : dom Toussaints du Plessis, auteur en 1731 d'une *Histoire de l'Église de Meaux*, et surtout dom Robert Racine, dans son *Histoire du monastère et du pèlerinage*

⁹ Dom Robert RACINE, *Histoire du monastère et de pèlerinage de Saint Fiacre en Brie*, manuscrit de la bibliothèque diocésaine Guillaume-Briçonnet, Meaux, 1764, p. 16.

de saint Fiacre en Brie, manuscrit dont un exemplaire est en dépôt à la bibliothèque Guillaume-Brignonnet à Meaux. Ses travaux ont été repris par des auteurs contemporains comme Guy Bénéut¹⁰. À travers l'histoire des institutions religieuses du diocèse de Meaux, les historiens du XVIII^e siècle avaient décrit les heurs et malheurs du prieuré de Saint-Fiacre en Brie et de l'abbaye Sainte-Croix de Meaux dont il dépendait. Leurs transcriptions de documents aujourd'hui disparus constituent une source irremplaçable pour les chercheurs de notre époque.

Le diocèse de Meaux avait eu beaucoup à souffrir des XIV^e et XV^e siècles : Jacquerie de 1358, brigandage, guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, « guerre des Anglais ». L'abbaye Sainte-Croix (plus généralement appelée abbaye Saint-Faron, du nom de son fondateur), comme le prieuré de Saint-Fiacre qui en dépend, ont alors besoin d'être relevés de l'état de pauvreté dans lequel ils sont tombés. Ils parviennent difficilement à assurer la subsistance des religieux qui les occupent. Toute la région est également en ruines, et l'abbé de Saint-Faron ne peut compter sur la seule générosité des fidèles du diocèse, eux aussi victimes des destructions et des pillages. Il se résout à autoriser des quêtes dans différents autres diocèses, en offrant à la dévotion des fidèles de saintes reliques détenues par l'abbaye Saint-Faron et le prieuré de Saint-Fiacre. La plus ancienne pérégrination de reliques connue date de 1466. Il confie alors plusieurs reliquaires à des prêtres¹¹ munis d'une lettre patente de l'évêque de Meaux leur permettant, avec le consentement et le soutien des archevêques des provinces ecclésiastiques visitées, de recueillir « soit en argent, or, monoié ou non monoié, meubles, vases, joiaux, aubes, amites, calices, ornemens ou toute autre chose que se puisse être ». Des reliques (de saint Fiacre, mais aussi d'une des onze mille vierges, de saint Denis, saint Sébastien, saint Martin, saint Pourçain, saint Laurent et de bien d'autres) sont emmenées

dans les provinces ecclésiastiques de Sens, Reims, Besançon, Lyon, Bordeaux, Rouen et Toulouse. Trente ans environ après ce premier voyage, si l'abbaye Saint-Faron et le prieuré de Saint-Fiacre se sont relevés de leur ruine, des difficultés financières dues à des procès amènent l'abbé de Saint-Faron à affermer de nouveau des reliques des deux établissements religieux. Le 14 février 1494, il cède à bail, pour une durée de neuf ans, différents reliquaires pour des quêtes dans les diocèses de Reims, Laon, Châlons, Noyon, Cambrai, Terrouanne et Arras.

Puis, « En l'an MCDXCIV (1494), le troisième jour de juillet, nous Jehan abbé de S. Faron et prieur de S. Fiacre en Brie reconnaissons et confessons avoir baillé à titre de ferme, jusqu'à six ans consécutifs le voiage et reliquiers de Monseigneur S. Fiacre en Brie, à Messire Jehan Haranc prêtre, pour exercer & conduire la Noble Chasse & Confrairie du dit S. Fiacre, cueillir & amasser les deniers par toutes les Archeveschez, Dyoceses, & Eveschez qui ensuivent ; c'est à savoir : Cens, Trois, Ausserre, Nevers, Orleans, Chartres, Tours, Le Mens, Angiers, Poitiers, Lusson, Mallezeth, Saintes, Angoulesmes, Nantes, Rennes, Saint Malo et de tous les autres diocèses de Bretagne¹² » (Sens, Troyes, Auxerre, Nevers, Orléans, Chartres, Tours, Le Mans, Angers, Poitiers, Luçon, Maillezais, Saintes, Angoulême, Nantes, Rennes, Saint-Malo...).

Nous avons donc ici la preuve qu'en cette fin du XV^e siècle, une pérégrination de reliques de saint Fiacre a été organisée en direction des diocèses du centre et de l'ouest du pays, et en particulier à destination des diocèses de Bretagne. Certes, aucun écrit n'est venu confirmer jusqu'à ce jour que ce

¹⁰ Guy BÉNEUT, « Quêtes et processions de reliques pour relever les monastères de Saint-Faron et de Saint-Fiacre », *Revus d'histoire et d'art de la Brie et du diocèse de Meaux*, 1971.

¹¹ Dom R. RACINE, *op. cit.*, p. 96 à 98.

¹² Id., *ibid.*, p.113.

voyage a effectivement abouti dans les diocèses de Cornouaille et de Léon, mais on sait que des envoyés de l'abbé de Saint-Faron se sont déjà rendus dans l'ouest du royaume avant 1494 : une ordonnance de l'évêque d'Angers de 1468 indique que des reliques de saint Fiacre se trouvent cette année-là dans son église cathédrale, avec des religieux de Saint-Fiacre en Brie (voir plus loin). Angers est une des étapes de l'expédition de 1494 vers la Bretagne et cela peut aussi avoir été le cas en 1468, quoiqu'on ne trouve pas trace, dans les documents transcrits par les historiens du XVIII^e siècle, d'un bail de reliques consenti à cette époque et pour cette destination par l'abbé de Saint-Faron. D'autres indices attestent que notre saint n'était pas inconnu en Bretagne antérieurement à 1494 : un culte liturgique de saint Fiacre existait dans certains diocèses bretons avant cette date (Nantes en 1159, Vannes en 1457, Rennes en 1492¹³), au Faouët, dans l'ancien diocèse de Cornouaille, la chapelle Saint-Fiacre a été érigée entre 1450 et 1480¹⁴ par la famille Boutteville. Le choix de saint Fiacre comme titulaire fut-il préalable à son érection, ou s'agit-il d'une dédicace postérieure à son achèvement ? Je n'ai pu trouver de réponse nette à cette question. Néanmoins, le jubé séparant le chœur de la nef de cette chapelle, et portant la date de 1480, comporte une représentation de saint Fiacre. Les évêchés bretons ont donc pu être visités à plusieurs reprises, comme cela a été le cas pour des diocèses d'autres régions cités dans plusieurs baux différents : Reims en 1466 et février 1494, Sens en février 1494 et juillet 1494, Terrouanne et Arras en février 1494 et 1513, etc.¹⁵). Si la pérégrination des reliques de saint Fiacre commencée en juillet 1494 reste la seule avérée vers la Bretagne, on ne peut exclure que d'autres aient eu lieu précédemment, dont la trace écrite ne nous serait pas parvenue. On ne peut exclure non plus que saint Fiacre ait été connu antérieurement ici ou là, objet de la dévotion parti-

culière d'un seigneur laïque, d'un chanoine, d'un évêque...

Comment se déroulaient un voyage comme ceux de 1494 et les quêtes dans des diocèses éloignés ? On en a une idée à travers les documents transcrits par nos historiens du XVIII^e siècle. Si le bail de juillet 1494 est consenti au seul Jean Haranc, prêtre, il précise que c'est « pour [...] conduire la Noble Chasse et Confrairie du dit S. Fiacre ». Notre prêtre ne voyageait donc pas seul, mais en compagnie de membres d'une confrérie. Et c'est bien compréhensible, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité. Transportant de précieuses reliques enfermées dans de non moins précieux reliquaires, transportant aussi le produit de ses quêtes, il aurait fait une proie facile en des temps où la sécurité des routes n'était pas totale. En 1466, sept prêtres de Meaux avaient été du voyage, « tous religieux du monastère de Saint Faron », ainsi que sept autres personnages dont la qualité n'est pas précisée, mais qui étaient peut-être aussi membres de la confrérie de Saint-Fiacre. La lettre patente dont l'évêque de Meaux les munit prie les archevêques des provinces parcourues, ainsi que leurs évêques, vicaires généraux et « autres personnes constituées en dignité ecclésiastique », de « favoriser le voyage et les quêtes, d'exhorter leurs diocésains à cette charité, de donner aux députés de l'abbaye Saint Faron toutes sortes de secours et de protection et de les aider à recevoir des fidèles tout ce que leur dévotion leur suggère ».

L'évêque du diocèse visité favorise donc l'entreprise des quêteurs. En 1468, Jean Balue, évêque d'Angers, publie une ordonnance par laquelle il avise tous les abbés, abbesses, prieurs, doyens et autres, de son

13 Jean-Baptiste MOLIN, « Le culte liturgique de saint Fiacre », dans *13^e Centenaire de saint Fiacre*, *op. cit.*, p. 37.

14 Eugène ROYER, *Le Faouët*, Rennes, 1980.

15 Dom R. RACINE, *op. cit.*, p. 117 et 118.

diocèse, de la présence des reliques de saint Fiacre dans son église, « les exhorte sous peine d'excommunication de ne point troubler les religieux de Saint Fiacre, et, au contraire, de les recevoir de bon cœur, honnêtement et sans aucune contradiction dans leurs églises, au son des cloches et après y avoir assemblé le clergé et le peuple¹⁶ ».

Bien que les baux consentis par l'abbé de Saint-Faron le soient pour plusieurs années (six ou neuf), les lettres patentes ou autorisations devaient être renouvelées tous les ans, pour éviter que des fraudeurs fassent des quêtes non autorisées en exhibant de fausses reliques. Ce souci est présent dès le premier bail de 1466 : « ... nos malheurs, quoique grands, seraient supportables si nous n'avions appris que depuis plus de vingt ans, des fourbes et des imposteurs se sont répandus dans le monde avec de prétendues reliques de nos monastères de Saint Faron et de Saint Fiacre pour tromper les peuples au détriment de nos maisons... » Le roi Charles VIII lui-même, dans un acte daté d'août 1491, en incitant le clergé à bien accueillir et aider les quêteurs de Saint-Fiacre, indique que « aucuns abuseurs et porteurs de faulces reliques [...], et aussi de faulces procurations expressément révoquées et défendues ou falsifiées et contrefaites, ont été, et vont de jour en jour en pèlerinage, assemblées et autres lieux de notre Royaulme, faisant questes et exaction... ».

Si, dans les premiers temps de cette pratique, les quêteurs voyageaient à pied, « brancardant » les reliquaires, à la fin du xv^e siècle, on recourt au cheval et au chariot pour se déplacer entre les étapes¹⁷. On ne place alors les reliquaires sur des brancards que pour pénétrer dans les églises. En principe, les quêteurs avaient interdiction de prêcher, devant laisser ce soin au clergé local, conformément aux décisions des conciles de Poitiers (1110) et de Latran (1215). Ce dernier concile leur ordonnait en outre de voyager avec un équipement modeste, de porter

des habits conformes à leur état et de ne pas loger à l'auberge.

Dom Racine a retranscrit la liste des reliques emportées en 1494 vers la Bretagne :

« Premièrement une fierté¹⁸ de bois, autour de laquelle sont aulong miracle et vie de Saint Fiacre peints, en laquelle fierté est une ymage assise qui tient en ses mains un reliquière dudit Saint Fiacre enchâssé,

item une ymage en forme de l'ymage de S. Fiacre qui porte un pouce dudit Saint Fiacre,

item un reliquière d'argent blanc assis sur une platine de cuivre blanchi, auquel est au milieu à un pomeau élevé au-dessus en forme de clocher, et renfermant une petite ymage de S. Fiacre d'argent dessus,

item un reliquière en forme de bras doré garni autour de pierre auquel est du bras Monsieur Saint Fiacre,

item un petit reliquière de S. Fiacre de cuivre doré en manière de fierté,

item un autre reliquière en manière de potence qui porte en un cristal un autre reliquière,

item deux ymages de cuivre doré portant devant eux des reliques particulièrement de sainte Marguerite,

item un autre reliquière de cuivre doré en forme de tour sur une table de cuivre doré où il y a des costes de saint Laurent,

item un haut reliquière de cuivre doré à deux estages auquel il y a une ymage de Saint Denys d'argent, portant du chef de Saint Denys et au dessus à une table d'argent en forme de cœur on a un de Meus a Domini,

Tous lesquels reliquières sont du prieuré de Saint Fiacre.

¹⁶ Id., *ibid.*, p. 104.

¹⁷ Léon PRESSOUYRE, « Reliques et cathédrales gothiques, le cas de la France », dans *Vingt siècles en cathédrales*, éditions du Patrimoine, 2001, p. 169 à 189.

¹⁸ Fierté : châsse ou reliquaire.

Autres reliquières du couvent dudit Saint Faron baillés audit Messire Jehan Haranc :
Premièrement un bras d'argent auquel a du bras S. Urbain,
item du doit Saint Sébastien en forme de capse en manière de coupe,
item un vaisseau en manière de tournelle d'argent sur une pate d'argent auquel il est de l'œil Saint Léger¹⁹. »

Les envoyés de l'abbé de Saint-Faron devaient lui restituer reliquaires et reliques au terme du bail. Ils n'ont donc certainement pas distribué de reliques au cours de leur périple. Ultérieurement, des églises ou chapelles ayant adopté le culte de saint Fiacre ont pu en recevoir par d'autres voies. À Guengat, des reliques sont parvenues à l'église en 1870. À Radenac, dans le diocèse voisin de Vannes, des reliques ont été confiées en 1863 à la chapelle Saint-Fiacre par M^{gr} Allou, évêque de Meaux. Il paraît donc probable que d'autres lieux de culte de saint Fiacre dans le Finistère ont été pareillement dotés, mais, si c'est le cas, la liste ne nous en est pas connue.

La pérégrination et l'ostension de ses reliques pourrait donc être à l'origine de la diffusion du culte de saint Fiacre en Bretagne. D'autres faits doivent aussi être pris en considération. Par exemple, la très célèbre chapelle Saint-Fiacre du Faouët, aujourd'hui dans le diocèse de Vannes, mais jadis dans celui de Cornouaille, fut construite par la famille de Boutteville entre 1450 et 1480. On retrouve cette famille dans la première moitié du xv^e siècle au Grouanec (paroisse de Plouguerneau), finançant le porche de l'église Notre-Dame²⁰ dont une statue de saint Fiacre couronne la porte de l'aile sud, et où une chapelle saint Fiacre est fondée, au début du xvi^e siècle, par la famille Le Nobletz (voir annexe 1, à Plouguerneau, paroisse du Grouanec). On a certainement là plus qu'un hasard, puisque, à Plouguerneau comme au Faouët, les Boutteville contribuent à l'érection et l'embellissement de sanctuai-

res abritant le culte de saint Fiacre. Peut-être cette famille lui vouait-elle une dévotion particulière, et ce, avant même les premières pérégrinations connues des reliques de notre saint vers la Bretagne. D'autres familles de la noblesse bretonne ont pu, comme les Boutteville, importer son culte dans leurs fiefs ou favoriser son implantation.

Les raisons de son succès en Bretagne

Tout cela n'explique pas le succès de notre saint dans la péninsule bretonne. L'ostension des reliques aurait pu simplement porter ses fruits, c'est-à-dire susciter de généreuses donations, sans pour autant provoquer l'implantation d'un culte durable et étendu. La dévotion particulière d'une ou plusieurs familles nobles n'explique pas une diffusion aussi large de celui-ci. Des circonstances historiques, économiques et religieuses ont probablement favorisé cette « délocalisation », ce « dépaysement », cette « acclimatation ».

On peut voir dans le mariage de la duchesse Anne et du roi Charles VIII une circonstance ayant favorisé l'entreprise de l'abbé de Saint-Faron, que les relations jusqu'alors difficiles entre le duché et le royaume avaient peut-être fait différer.

Au plan économique, la Bretagne avait connu sous le règne du duc François II, père d'Anne de Bretagne, une période de prospérité qui s'était prolongée après son décès. « Le peuple y estoit riche et plein de bien, tellement que l'on n'eût trouvé si petit village où il n'y eût foison de vaisselle d'argent » écrivait alors Alain Bouchart vers 1500²¹.

¹⁹ Dom R. RACINE, *op. cit.*, p. 115-116.

²⁰ Sites Internet www.infobretagne.com/plouguerneau et www.bezhin.club.fr/cfo/cp1b.

²¹ Cité par André Fauvel, évêque de Quimper et de Léon, dans sa préface à la première édition du *Répertoire, des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, de R. Couffon et A. Le Bars, Saint-Brieuc, 1959.

« Une quantité d'églises s'élevèrent au cours du ^{xv}^e siècle [...]. Mais c'est plus encore avec la fin du ^{xv}^e siècle et la première moitié du ^{xvi}^e que le style breton se manifeste avec une indépendance accrue et qu'on voit apparaître en Cornouaille des monuments propres au terroir, destinés aux dévotions particulières d'une race affermie dans le respect de ses lointaines traditions²². » Une prospérité qui trouve donc à s'exprimer dans les monuments religieux : on bâtit, on embellit, on enrichit églises et chapelles, enclos paroissiaux et fontaines, croix et calvaires. Et ce mouvement est sans doute favorisé par deux spécificités bretonnes. D'une part, à cette époque, la noblesse bretonne est encore caractérisée par un éparpillement extrême de seigneuries minuscules et la prolifération des familles nobles²³. D'autre part, certaines paroisses sont très étendues (à titre de comparaison, le Finistère, pour une superficie totale de 6 785 km², compte aujourd'hui 283 communes ayant succédé aux paroisses, alors que la Seine-et-Marne en compte 514 pour une superficie de 5 917 km²), et, en campagne, l'habitat est particulièrement dispersé : autour d'un bourg enserrant l'église paroissiale, de multiples « villages » ne comportant souvent que quelques habitations, voire, parfois, une seule, se répartissent sur tout le territoire de la paroisse. Dans les paroisses très étendues, les fidèles de certains villages éloignés du chef-lieu ne peuvent assister régulièrement aux offices. La conjugaison de ces deux phénomènes, prolifération des familles nobles et dispersion de l'habitat, explique la floraison de nombreuses églises tréviales (la trève est une succursale de la paroisse ; son église est dotée de fonts baptismaux, d'un cimetière et de ses propres registres paroissiaux) et de chapelles rurales, parfois privées, proches de ces innombrables manoirs dont les propriétaires ont parfois financé l'érection, acheté les statues et les vases sacrés, constitué des rentes pour l'entretien d'un chapelain.

La venue sur place des reliques de saint Fiacre, dans ce contexte de prospérité économique, de floraison architecturale et de production artistique et religieuse, aura sans doute été l'occasion de dédier telle nouvelle église tréviale à ce saint « étranger » mais bien dans la tradition bretonne (voir ci-après), d'en faire sculpter une statue pour tel autre édifice où l'on instituait son culte, de le substituer au titulaire « pas très catholique » de telle chapelle, de lui consacrer ailleurs encore une fontaine, etc.

L'importance de ce culte en Finistère témoigne de l'adoption de saint Fiacre tant par les fidèles que par le clergé. La dévotion des fidèles pour saint Fiacre fut intense. Pour n'en citer qu'un indice, je retiendrai le choix de Fiacre et de ses dérivés comme nom de baptême. Un survol du site Internet du Centre généalogique du Finistère²⁴ permet de se faire une idée du nombre considérable de bretons prénommés Fiacre et de bretonnes prénommées Fiacre (prénom donné ici à des filles comme à des garçons, usage inconnu à ma connaissance en Brie), Fiacret, Fiacrete, Fiacrette ou Fiacrine : près de 4 500 cas relevés, alors que la totalité des registres paroissiaux ou d'état civil du Finistère n'a pas été dépouillée. Sur ce site, les cas les plus anciens sont des baptêmes à Lesneven en 1546 et 1548. Aucune autre trace du culte de saint Fiacre n'a été relevée jusqu'ici à Lesneven, mais cette paroisse pourrait avoir été un démembrement de celle de Plouider où la dévotion à saint Fiacre est très marquée. De plus, Lesneven est tout proche du Drennec, de Plabennec, Plouvien et Trémaouezan (voir à ces noms en annexe 1).

22 Paul DESCHAMPS, dans *Congrès archéologique de France*, CXV^e session, 1957, Cornouaille, « procès-verbaux », p. 271.

23 Jean-Christophe CASSARD, dans *Histoire de la Bretagne et des pays celtiques*, t. I, *Des mégalithes aux cathédrales*, Morlaix, 1983, p. 194.

24 Site Internet www.cgf.asso.fr.

Si le choix d'un prénom relevait en partie de considérations familiales et sociales (prénom du père, de la mère, de la marraine ou du parrain), une dévotion individuelle ou collective pour un saint vénéré localement revêtait aussi une grande importance. Une étude de la répartition géographique et chronologique de ces prénoms permettrait peut-être de déduire l'existence d'autres lieux de cultes aujourd'hui oubliés.

On peut imaginer plusieurs causes à une telle dévotion des fidèles. Par ses origines géographiques (l'Irlande ou, selon une légende tenace, l'Écosse), par la légende attachée à ses origines familiales (lui attribuant une ascendance royale), par les miracles qu'on lui attribue, Fiacre correspond à l'archétype du saint populaire breton :

– Fiacre, de noble origine, refuse et fuit les honneurs comme saint Cadou, fils du roi de Glamorgan (Galles), qui refuse le métier des armes à quoi on le destinait, et émigre en Armorique²⁵ ;

– Fiacre refuse de se marier, comme saint Efflam, fils d'un roi d'Irlande qui quitte sa jeune épouse et sa vie de prince pour débarquer à Plestin (Côtes-d'Armor)²⁶ .

– Fiacre reçoit de la terre de Faron, évêque de Meaux issu de l'aristocratie mérovingienne locale, comme saint Ninnoc en reçoit de Guéroc, puissant seigneur breton, comme saint Armel en reçoit de Philibert (Childebert) et comme saint Méen en reçoit de Waroc²⁷ ;

– Fiacre entre en conflit avec une voisine, précédente occupante des lieux (la Becnaude), comme saint Léonor (ou Lunaire) se heurte à de « sots colons » établis là avant lui²⁸, et comme saint Ronan subit les maléfices d'une femme du cru ;

– Fiacre délimite la terre qu'il convoite et la défriche miraculeusement à l'aide d'une bêche comme saint Hernin qui, en traînant son bâton, fait s'amonceler la terre et former un fossé limite²⁹ ;

– Fiacre bâtit d'abord des huttes ou de modestes chaumières pour abriter ses compagnons avant d'établir un édifice religieux comme saint Méen le fait avant de fonder un monastère³⁰ ;

– Fiacre imprime une marque en s'asseyant sur un rocher comme il en existe une multitude en Bretagne et ailleurs ; citons seulement la pierre de sainte Avoye à Pluneret (Morbihan) qui est pratiquement la jumelle de celle de saint Fiacre, et celle de saint Tugdual à Tréguident (Côtes-d'Armor).

On pourrait ainsi trouver d'autres rapprochements, notamment en comparant ses miracles et ses pouvoirs de thaumaturge à ceux des saints bretons. Son succès auprès des populations est d'ailleurs probablement dû en partie à ses pouvoirs de saint guérisseur. Dix fontaines lui sont dédiées en Finistère, dont deux sont explicitement réputées guérir des affections infantiles, et dans trois autres, dédiées à d'autres saints, sa statue est présente. Dans les églises et chapelles, une statue ou une simple invocation peuvent, elles aussi, avoir des vertus thérapeutiques, mais la documentation consultée n'en fait pas état.

Son adoption par le clergé de Bretagne n'est pas surprenante non plus, pour des raisons différentes. Saint Fiacre, avec ses reliques authentifiées, accompagnées d'une lettre patente de l'évêque de Meaux (et peut-être d'une ordonnance de l'archevêque de la province, voire d'une autorisation royale), avec ses Vies du XII^e siècle, dont Jean Haranc, l'envoyé de l'abbé de Saint-Faron, détenait sans doute un exemplaire, présentait

25 LÉON FLEURIOT, *Les Origines de la Bretagne*, Paris, 1980 (2^e éd. 1999).

26 Id., *ibid.*

27 Id., *ibid.*, p. 217-218.

28 Id., *ibid.*, p. 218 (Léonor).

29 Id., *ibid.*, p. 279.

30 Id., *ibid.*, p. 217-218.

d'appréciables garanties d'authenticité. De temps immémorial, le clergé breton se trouvait confronté à cette foule de saints locaux à l'origine incertaine, voire douteuse et suspecte à ses yeux. Selon Christiane Prigent, «une statistique portant sur les vocables des édifices religieux du diocèse de Quimper et de Léon – soit quatre cent dix dont cent quarante-neuf églises et deux cent soixante et une chapelles – met en évidence quelques données significatives. [...] Les saints bretons sont majoritaires dans les églises ; [...] En revanche, ils sont en recul dans les chapelles. Dans ces fondations datant pour la plupart des ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles, c'est vers les « étrangers » que l'on s'est tourné, sans doute sous l'influence d'un clergé désireux de gagner ses ouailles à une religion plus orthodoxe : c'est ainsi que Ignace a supplanté Igno dans une chapelle de Plouigneau et Agapit Egat dans une autre de Plouegat³¹. » Ces observations confirment la remarque faite plus haut sur l'implantation de Fiacre dans des lieux de culte secondaires et recourent celle relative à une possible substitution de Fiacre à un autre saint à Mahalon et Plonéour-Lanvern. Un saint avéré comme saint Fiacre, qui plus est accueilli favorablement par les fidèles, ne pouvait donc qu'avoir les faveurs du clergé local. Ajoutons, pour ce qui concerne l'accueil du clergé, que l'abbaye de Landévennec (tout comme les autres communautés bénédictines) n'est peut-être pas étrangère au succès de saint Fiacre en Finistère. La prestigieuse et influente abbaye avait suivi les usages du monachisme irlandais dès sa fondation par saint Guénolé en 485, comme les avait suivis saint Fiacre lui-même. Landévennec et le prieuré de Saint-Fiacre avaient ensuite respecté la stricte règle de saint Colomban jusqu'à ce que leur fût imposée celle de saint Benoît en 818³².

D'autres saints briards en Finistère

Notons, en marge de cette étude, que Fiacre n'est pas le seul saint originaire de la Brie à avoir trouvé sa place en Finistère. À Pouldreuzic, dont Fiacre est patron de la paroisse, c'est saint Faron qui est titulaire de l'église paroissiale. Dans la même paroisse, une fontaine de 1627 est dédiée à saint Fiacre (dont parle longuement Pierre-Jakez Hélias dans *Le Cheval d'orgueil*³³), une rue porte son nom (Hent Sant Fiakr), et une autre celle de Faron (Hent Sant Faron) et l'église abrite enfin une simple statue de sainte Fare estimée du ^{xvi}^e siècle³⁴, hors de toute chapelle.

Faron (*Burgundofaro*), né vers 596, évêque de Meaux (aujourd'hui sous préfecture de Seine-et-Marne et siège de l'évêché), protecteur de Fiacre et fondateur de l'abbaye Sainte-Croix de Meaux, mort en 672 ou 675 ;

Fare (*Burgundofara*), sœur présumée de Faron, première abbesse de l'abbaye d'*Eboriacus* (aujourd'hui Faremoutiers en Seine-et-Marne), née vers 603, morte vers 655-657.

Faron, Fare, ainsi que leur frère Chagnoald (évêque de Laon) étaient les enfants de Chagneric, noble d'origine bourguignonne pour certains³⁵, franque pour

31 Christiane PRIGENT, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne. 1350-1575*, Paris, 1992, p. 401-402.

32 Nora CHADWICK, *La Colonisation de la Bretagne armorique depuis la Bretagne celtique insulaire*, Crozon, 1999 (1^{re} éd. 1965), p. 80 et 86.

33 Pierre-Jakez HÉLIAS, *Le Cheval d'orgueil*, Paris, 1975, chap. III.

34 Marcellin CAILLON et Guy RIOU, *À la découverte du pays bigouden*, s.l., 1980, p. 190.

35 Jean-Pierre LAPORTE, « Notes sur l'éducation et la culture en Brie jusqu'à l'an mil », dans *Actes du colloque « L'éducation en Brie à travers les siècles »*, 18 novembre 2000, p. 23.

d'autres³⁶. Le lecteur qui voudrait en savoir davantage sur Fare et Faron se reportera avec profit aux articles qui leur sont consacrés dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*.

Un pardon de saint Faron et saint Fiacre a lieu à Pouldreuzic chaque quatrième dimanche d'août. Les statuts respectifs de Fiacre, Faron et Fare dans l'église et la paroisse de Pouldreuzic attestent qu'on a attaché une importance particulière aux deux premiers, alors que la fondatrice de Faremoutiers n'apparaît ici, d'évidence, que comme « parèdre » ou accompagnatrice de son frère l'évêque de Meaux.

La présence de Faron si loin de son évêché soulève évidemment les mêmes questions que celle de saint Fiacre, mais elle est d'autant plus surprenante que, contrairement à celui du saint patron de la Brie, le culte de l'ancien évêque de Meaux ne s'est pas largement diffusé en dehors des limites de son diocèse. Hors du diocèse de Meaux, je n'ai pu recenser que l'ancien prieuré d'Esclainvilliers (diocèse d'Amiens)³⁷ et l'église de Pouldreuzic (diocèse de Quimper) qui l'aient pour saint patron. À l'étranger, seule l'abbaye de Prüm, proche de Trèves en Allemagne, lui rendait un culte à la suite de son relèvement vers l'an 762 par des moines issus de l'abbaye Sainte-Croix-Saint Faron de Meaux³⁸. Faron et sa sœur Fare sont donc sans doute arrivés à Pouldreuzic dans le sillage de Fiacre. Faron a pu être adopté comme titulaire de l'église paroissiale en remplacement d'un autre saint, saint local, saint populaire, mais non reconnu par l'Église romaine. On peut penser à Aaron, saint breton dont l'existence et la vie ne sont connues que par la Vie de saint Malo composée vers 870. Il aurait vécu sur l'île de Cézembre, proche de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) et a donné son nom à une petite commune proche de Lamballe (Côtes-d'Armor). Au xv^e siècle, il existait d'ailleurs à Pouldreuzic un lieu-dit Lanaaron (ou Lann Aaron = « lieu consacré

à », ou « monastère », ou « ermitage de » Aaron³⁹), mentionné dans les actes de réformation de la noblesse bretonne de 1426. La ressemblance des noms Aaron-Faron aurait permis de substituer à l'obscur saint breton le saint évêque de Meaux, reconnu par Rome et qui faisait un titulaire d'église beaucoup plus présentable qu'un incertain ermite local⁴⁰.

Conclusion

Le présent recensement des traces ou manifestations du culte de saint Fiacre en Finistère est basé principalement sur la lecture d'ouvrages récents et, à de très rares exceptions près, je n'ai pas vérifié sur le terrain l'exactitude des mentions données par leurs auteurs. Cependant, beaucoup de ces mentions se retrouvent dans plusieurs ouvrages et, pour la source principale, le *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, la méthode et la rigueur de ses auteurs donnent toutes garanties d'exactitude. Mon recensement n'est sans doute encore pas complet. Il a pour limites celles de ses sources qui doivent être considérées comme un état des connaissances à une date donnée, établi dans une optique précise, et susceptible

36 Jean GUÉROUT, article « Faron », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, t. XVI, fasc. 92, 1967, col. 651-652.

37 Dom Toussaints DU PLESSIS, *op. cit.*, p. 111.

38 Damien BLANCHARD et Christophe LEFÈVRE, « L'abbaye Saint-Faron de Meaux et les reconstructions mauristes des xvii^e et xviii^e siècles. Premières approches », *Revue d'histoire et d'art de la Brie et du pays de Meaux*, 1998.

39 Le toponyme a évolué en Lanaron et Laraon, forme actuelle.

40 Cette hypothèse relative au culte de saint Faron en Pouldreuzic est due à M. Marcel Kersual, membre de l'association du Patrimoine de Pouldreuzic, qui me guida en juillet 2003 lors de ma visite de l'église paroissiale en compagnie de l'abbé Jean Morvan, ancien recteur de la paroisse.

d'être complété et mis à jour. De nouvelles « découvertes » viendront certainement encore enrichir ce recensement, comme ce fut le cas pour les « cariatides » de Plabennec (voir à ce nom), ou, dans le département voisin du Morbihan, à Saint-Avé (banlieue de Vannes) à l'occasion de l'identification, par l'atelier de restauration de la statuaire polychrome de Bignan, comme saint Fiacre, d'une statue réputée jusque-là représenter saint François d'Assise⁴¹.

Cette étude succincte ne fait qu'ouvrir des pistes de recherche, qu'attirer l'attention de chercheurs, d'amateurs d'histoire religieuse, sur des voies jusqu'alors peu ou pas explorées. Elle a besoin d'être corroborée, affinée, confirmée. Il serait sans doute intéressant de mettre en relation les pérégrinations des reliques de saint Fiacre avec d'éventuelles traces avérées et datables de l'apparition de son culte dans la péninsule bretonne : consécration d'églises, de chapelles, de fontaines, premiers pardons et pèlerinages, datation de l'iconographie (statuaire, vitraux...), mentions dans les martyrologes, emploi de Fiacre comme nom de baptême, etc. Il serait peut-être profitable de superposer la localisation du culte de saint Fiacre et celle des dépendances et possessions bénédictines, de comparer cette localisation au réseau des voies de communication ou de pèlerinage, de relever le nom des familles nobles en relation avec les lieux de culte. La recherche de confréries, en particulier dans le Léon où elles auraient pu trouver

des adeptes dans le milieu de l'hortillonage, apporterait sans doute d'intéressantes informations. Il ne serait sans doute pas sans intérêt de conduire ces investigations dans le cadre géographique de chacun des anciens diocèses de Bretagne (les recherches et publications modernes sont généralement circonscrites dans les limites géographiques du découpage administratif moderne : département, commune) pour faire ressortir des spécificités propres à chacun d'eux dans leurs rapports avec notre saint. Il serait aussi profitable de ne pas exclure les traces et manifestations modernes de ce culte : telle statue « Saint-Sulpice » du XIX^e ou du XX^e siècle, telle bannière de procession récente, tel vitrail contemporain ne font souvent que remplacer de plus anciens objets perdus ou en mauvais état, et peuvent manifester la perpétuation d'un culte séculaire.

Bien des sources restent à exploiter : monographies locales, comptes de fabrique des églises ou chapelles, obituaires, registres paroissiaux, archives de notaires et tabelions, archives des chapitres..., qu'il n'est matériellement pas possible de toutes consulter pour un chercheur isolé. Il faut compter ici sur de nouvelles « rencontres » de hasard et sur l'aide d'autres chercheurs attentifs à cette question.

⁴¹ Annick FLEITOUR, « L'hôpital des saints de bois », *Bretagne Magazine*, numéro spécial, été 2002, p. 110 à 112.

ANNEXE 1

Manifestations ou traces du culte de saint Fiacre
dans le département du Finistère

Communes classées par ordre alphabétique.

Après le nom de la commune est mentionné le diocèse dont faisait partie la paroisse avant 1789 (Q = Quimper ; L = Léon ; T = Tréguier ; D = Dol).

Sauf mention contraire, le terme chapelle s'entend ici au sens d'un édifice isolé, généralement rural, et non pas de la partie d'une église où s'élève un autel secondaire. Par souci de simplification, les principales références bibliographiques sont mentionnées de la façon suivante :

Répertoire = *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon* ;

Dictionnaire = *Dictionnaire topographique du Finistère* ;

13^e Centenaire = *Actes du congrès du 13^e centenaire de la mort de saint Fiacre*.

– Brélès (L), ancienne trêve de Plourin-Ploudalmézeau : dans l'église paroissiale Notre-Dame, une statue de saint Fiacre¹ (qui pourrait être le saint Isidore signalé par René Couffon²) ; un autel Saint-Laurent et Saint-Fiacre³ ;

– Brennilis (Q), ancienne chapelle de Loqueffret : une statuette (volée) de saint Fiacre dans une niche de l'église paroissiale Notre-Dame⁴ ;

– Collorec (Q), ancienne trêve de Plonévez-du-Faou : une statue en bois polychrome dans l'église paroissiale Notre-Dame⁵ ;

– Cornouaille (diocèse de) : « Le pardon de saint-Fiacre », *gwerz* recueillie par Théodore Hersart de La Villemarqué. Complainte évoquant le pardon de saint Fiacre au Faouët⁶ (la paroisse du Faouët, dépendant jadis du

diocèse de Cornouaille, abrite la plus belle et la plus célèbre chapelle Saint-Fiacre de Bretagne. Le Faouët est aujourd'hui une commune du Morbihan et une paroisse dépendant du diocèse de Vannes) ;

– Crozon (Q) : chapelle Saint-Fiacre (XVI^e-XVII^e s.), une statue en bois polychrome (XVII^e s.) représentant saint Fiacre en laboureur (il s'agit en fait d'un saint Isidore sur le socle duquel on a écrit saint Fiacre. Il ne s'agit probablement pas d'une erreur, mais d'un changement d'identité délibéré, les deux saints étant patrons de corporations voisines : Fiacre de celle des jardiniers, Isidore de celle des laboureurs) ; fontaine (avec lavoir⁷) portant les armes des Pentrez, seigneurs de Rostellec (XVI^e s.)⁸ ; cantique⁹ ; lieux-dits Sainct-Fiacre (1694), Saint-Fiacre (1709), Cléguer-Saint-Fiacre (1694), Perros-Saint-Fiacre, Le Strevet-Saint-Fiacre¹⁰ ; moulin à eau de saint Fiacre (XVIII^e s.)¹¹ ; la chapelle figure au rôle des décimes du diocèse de

1 Site Internet www.infobretagne.com/breles.

2 Répertoire, p. 32.

3 Répertoire, p. 32 et site Internet www.infobretagne.com/breles.

4 Répertoire, p. 33.

5 Répertoire, p. 69.

6 Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Le Barzhaz Breizh*, (1867), Coop Breizh, 2001.

7 Site Internet www.infobretagne.com/crozon.

8 Répertoire, p. 78 et 79.

9 13^e centenaire, p. 103 et 104.

10 Dictionnaire, p. 66 à 68.

11 Site Internet www.infobretagne.com/crozon.

Quimper de 1788 (contribution « volontaire » du clergé, destinée au roi¹²).

– **Dirinon (Q)** : dans une niche extérieure de la chapelle Sainte-Nonne (située dans l'enclos paroissial), une statue de saint Fiacre en kersanton (vers 1600)¹³ ; dans une niche extérieure de la chapelle Saint-Divy, une statue de saint Fiacre en pierre¹⁴ ;



Fig. 1. – Dirinon, chapelle Sainte-Nonne, statue de saint Fiacre, en kersanton.

– **Drennec (Le) (L)** : une statue en kersanton au presbytère¹⁵ ;

– **Édern (Q)** : dans la chapelle Notre-Dame de Lannien, une statue en pierre polychrome¹⁶ ;

– **Ergué-Gabéric (Q)** : une statue en bois polychrome déposée au presbytère, provenant de l'église paroissiale Saint-Guinal¹⁷ ; fontaine (encore vénérée en 1901)¹⁸ ; dans la chapelle de Kerdévot, une statue mentionnée au *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie* de 1915¹⁹ et sur un site Internet²⁰, mais absente et inconnue en juillet 2005. Ne serait-ce pas celle déposée au presbytère ?

– **Faou (Le) (Q)**, paroisse de Rumengol, ancienne trêve d'Hanvec : une statuette de saint Fiacre, avec une de saint Guénolé, dans une fontaine de dévotion à Notre-Dame (XVI^e s.), près de l'église paroissiale Notre-Dame²¹ ; Notre-Dame y guérirait tous les maux²².

– **Forêt-Fouesnant (La) (Q)**, ancienne trêve de Fouesnant : une statue aujourd'hui au Musée départemental breton, à Quimper²³ ;

¹² Répertoire, p. 107.

¹³ Répertoire, p. 84.

¹⁴ Répertoire, p. 84.

¹⁵ Répertoire, p. 89.

¹⁶ Répertoire, p. 91.

¹⁷ Répertoire, p. 93.

¹⁸ *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, année 1909.

¹⁹ *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, année 1915, dans la notice sur Kernével (Rosporden), une statue située dans la chapelle du Moustoir est décrite « selon le type traditionnel que l'on trouve à Guengat, à Kerdévot, et dans bien d'autres églises ».

²⁰ Site Internet www.infobretagne.com/ergue-gaberic.

²¹ Répertoire, p. 101.

²² Eugène ROYER, *Fontaines sacrées et saints guérisseurs*, Éditions J.-P. Gisserot, 1994, p. 14.

²³ Site Internet www.infobretagne.com/foret-fouesnant.

– **Goulien (L)** : près de la chapelle Saint-Laurent (dite aussi Notre-Dame de Lannourec ou Notre-Dame de Bonne-Nouvelle), deux fontaines dédiées l'une à la Vierge, l'autre à saint Fiacre (inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques), avec une statue mutilée en granit²⁴ : « Cette statue était autrefois dans une niche près de l'autel de saint Laurent ; les jeunes gens, pour essayer leurs forces, avaient coutume de l'enlever, de la poser à terre et de la reposer dans sa niche, à force de bras. Ils ont fini par la laisser tomber, la tête s'est détachée et on a reléguée la statue hors de la chapelle. Dans le placître, il y a une fontaine dédiée à la Vierge, et une autre sous le vocable de saint Fiacre, que l'on vient prier pour les maladies de langueur. On y fait des neuvaines par neuf femmes, qui s'y rendent par trois fois²⁵ » ;

– **Guengat (Q)** : église paroissiale Saint-Fiacre (début xv^e, fin xvi^e s.) ; saint Fiacre représenté sur une sablière sculptée en bois polychrome ; statue en bois polychrome (xvii^e s.) dans une niche d'angle du chevet ; statue en pierre polychrome (xvi^e s.) ; bas relief du retable en bois polychrome (xvii^e s.) ; deux panneaux de vitrail (saint Fiacre et saint Faron, saint Fiacre et la Becnaude, daté « lan 1571 ») ; bannière de procession ; reliques (à Guengat depuis 1870) ; statue sur un calvaire (fin xv^e s.) situé dans l'enclos de l'église paroissiale (cette statue pourrait être postérieure à 1890)²⁶ ; fontaine de dévotion (1660) en granit avec statue²⁷ (il s'agit d'une nouvelle statue, celle d'origine ayant été volée en 1988 ; la fontaine guérit les hémorroïdes²⁸) ; un lotissement contemporain est dénommé Saint-Fiacre²⁹ ;

– **Guerlesquin (T)** : dans la chapelle Saint-Maudez, une statue ancienne en kersanton polychrome³⁰ ; une fontaine « sur le finage³¹ », mentionnée ni au Répertoire, ni au Dictionnaire ;

– **Guilers (L)** : un lieu-dit ou hameau de Saint-Fiacre³² ; une chapelle Saint-Fiacre

(une pièce de bois, portant la date de 1567, a été découverte lors d'une restauration moderne) ; une statue en bois (xvi^e s.) ; fontaine sous le chevet (1726³³) ; une « croix de saint Fiacre » disparue³⁴ ;

– **Guimaëc (T)** : dans l'église paroissiale Saint-Pierre, une statue en bois polychrome³⁵ ; une comptine dit : « Sant Fiek, Mic'hiek, Glaourennek, Laer a daouzek Kwennek » (saint Fiacre, morveux, baveux, voleur de douze sous)³⁶ ;

– **Hanvec (Q)**, ancien prieuré-cure de l'abbaye de Daoulas : dans la sacristie de l'église paroissiale Saint-Pierre, une niche à 4 volets ornés de bas-reliefs polychromes représentant saint Fiacre et d'autres saints. Cette niche du xvii^e siècle abrite la statue de saint Conval (xvi^e s.) qui se trouvait dans la chapelle de la forêt du Cranou³⁷ ;

– **L'Hôpital-Camfrout (Q)**, ancienne chapelle de Hanvec : une statue dans

24 Répertoire, p. 114.

25 *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, année 1911, p. 16.

26 Site Internet www.guengat.com.

27 Répertoire, p. 116 et 117.

28 Hippolyte GANCEL, *Les saints qui guérissent en Bretagne*, Éditions Ouest France. 2000, p. 89.

29 Dictionnaire, p. 98.

30 Répertoire, p. 118.

31 13^e centenaire, p. 282.

32 Site Internet www.perso.wanadoo.fr/pennker/ggg/ggg12.

33 Répertoire, p. 121, Dictionnaire, p. 102.

34 Site Internet www.infobretagne.com/guilers.

35 Répertoire, p. 123.

36 *Bulletin de la Société d'Archéologie du Finistère*, excursion à Guimaëc, 1918, p. 143.

37 Site Internet www.mairie-hanvec.fr/patrimoine. Le Répertoire, mentionne cette niche à volet sans décrire les bas-reliefs.

l'église paroissiale Notre-Dame de Bonne-Nouvelle³⁸ ;

– **Irvillac (Q)**, ancien prieuré-cure de l'abbaye de Daoulas : une fontaine Saint-Fiacre dont proviendrait une Vierge de Pitié du calvaire de Coatnan³⁹ ;

– **Kergloff (Q)**, ancienne trêve de Clédén-Poher : chapelle Saint-Fiacre détruite vers 1910 (il s'agissait en fait d'un petit oratoire)⁴⁰ ;

– **Lanmeur (D)** : chapelle Saint-Fiacre détruite (XVII^e s.), remplacée par un oratoire au XIX^e s. ; il subsiste une croix en granit (XVI^e s.)⁴¹ ; lieu-dit actuel, déjà mentionné en 1653 (Saint-Fiacre) et 1693 (Saint-Fiacre)⁴² ; «... il y avait un oratoire au carrefour entre Lanmeur et Guimaëc, dépendant de la chapelle voisine de Saint-Fiacre. On y installait la statue du patron des jardiniers. Le fabrique y recevait les offrandes des pèlerins se rendant à Saint-Jean-du-Doigt ». Localement, saint Fiacre = saint Fiek⁴³.

– **Lannilis (L)** : chapelle (détruite) de Kerbabu, dédiée semble-t-il à saint Tugdual (Babu, de Ker-Babu, est le diminutif affectif de Tugdual) et saint Fiacre⁴⁴. «Au manoir de Kerbabu, il y avait deux chapelles, l'une dans la cour du château, l'autre à environ 300 m. C'est dans cette dernière, bien probablement dédiée à saint Fiacre, que se desservait une chapellenie dite Kerrien ou Belligant du Crenou, au revenu de 132 livres, chargée de deux messes basses par semaine⁴⁵ » ;

– **Léon (diocèse de)** : culte liturgique (1516 et 1705)⁴⁶ ;

– **Locmaria-Plouzané (L)**, ancienne trêve de Plouzané : une statue dans la niche d'un pilier d'entrée du placître de la chapelle Saint-Sébastien⁴⁷ ;

– **Locmélar (L)**, ancienne chapelle, puis trêve de Sizun : une statue de procession en bois polychrome dans l'église paroissiale Saint-Mélar⁴⁸ ;

– **Locronan (Q)** : une statue en pierre polychrome classée (XV^e s.) dans l'église paroissiale Saint-Ronan⁴⁹ ;

– **Lothey (Q)** : au lieu-dit Landremel, une chapelle Saint-Fiacre devenue église paroissiale lors du transfert, à cet endroit, du chef-lieu de la commune en 1846. À son emplacement, l'église actuelle a été bâtie de 1890 à 1901⁵⁰ ; une statue en plâtre peint moderne (fin XVIII^e, début XIX^e s.)⁵¹ ; une fontaine Saint-Fiacre à 300 m de l'église⁵² ; fête le 30 août (en 1930, elle avait lieu le dernier dimanche de septembre)⁵³ ;

– **Mahalon (Q)** : au hameau de Lanfiacre (lann = « lieu consacré à », ou « monastère », ou « ermitage de »), chapelle Saint-Fiacre aujourd'hui détruite (avait été reconstruite en 1883) ; croix de granit (XVI^e s.) ; fontaine⁵⁴ ; la chapelle figure au rôle des déci-

38 Site Internet www.infobretagne.com/hopital-camfrout.

39 Site Internet www.croix-finistere.com/commune/irvillac.

40 Répertoire, p. 141, Dictionnaire, p. 4.

41 Répertoire, p. 172.

42 Dictionnaire, p. 142.

43 *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, année et pages non relevées.

44 Répertoire, p. 176, Dictionnaire, p. 144.

45 *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, année 1919, p. 74.

46 13^e centenaire, p. 37.

47 Répertoire, p. 185.

48 Répertoire, p. 186.

49 Répertoire, p. 189.

50 Répertoire, p. 199 et 200.

51 13^e centenaire, p. 290.

52 Répertoire, p. 200.

53 *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1930, p. 171.

54 Répertoire, p. 201.

mes du diocèse de Quimper de 1788⁵⁵ ; un pardon s'y déroulait vers la mi-septembre ; une fontaine, restaurée en 1912, est supposée guérir les maladies des enfants par trempage de leur chemise⁵⁶ ; le lieu-dit Lanfiacre est mentionné en 1118-1126 (Lanfiat) et 1309 (Lanfyat)⁵⁷ ; Fiat et Fyat ne sont pas des formes connues de Fiacre et on pourrait être ici en présence d'une substitution du saint briard à un saint breton local, en raison de la ressemblance des noms (attraction paronymique). Cependant, aucun saint breton du nom de Fiat ou Fyat ne semble avoir été répertorié. Un cas comparable à Plonéour-Lanvern ; voir à ce nom) ; une statue en bois polychrome (XVII^e-XVIII^e s.) provenant de la chapelle de Lanfiacre se trouve maintenant dans l'église paroissiale Saint-Magloire⁵⁸ (cependant, elle n'est pas mentionnée au Répertoire) ;

– Melgven (Q) : une statue ancienne en pierre calcaire dans la chapelle Saint-Antoine⁵⁹ ;

– Nevez (Q) : une statue dans la chapelle Sainte-Barbe⁶⁰ ;

– Penmarc'h (1), paroisse Saint-Guérolé (Q), ancienne trêve de Beuzec-Cap-Caval, dépendance de Landévennec : chapelle disparue Saint-Fiacre et Saint-Sébastien près de l'ancienne église paroissiale⁶¹ ; une statue (peut-être XVI^e siècle⁶²) dans la nouvelle église Saint Guénolé⁶³ provenant sans doute de la chapelle disparue ; .

(2) paroisse de Penmarc'h (Q) : dans l'église paroissiale Saint-Nonna, saint Fiacre représenté sur le vitrail dit du Carmel du Mans (1863-1870)⁶⁴.

– Plabennec (L) : dans l'église paroissiale Saint-Ténénan, quatre statues de saints, dont un saint Fiacre, mutilées (notamment décapitées), en kersanton, du XVI^e siècle, et servant de « cariatides » aux colonnes en bois du retable, ont été découvertes à l'occasion d'une restauration en 1997. Elles se trouvaient derrière les portes condamnées

de placards latéraux. Elles pourraient avoir été mutilées et dissimulées dans ce placard au XVIII^e siècle⁶⁵ ; une statue sur un pilier de colonne à l'entrée du placître de la chapelle de Locmaria-Lan⁶⁶ ;

– Plobannalec (Q) : une statue en bois polychrome pouvant représenter saint Fiacre ou saint Antoine (saint moine portant un bâton et un livre) dans l'église paroissiale Saint-Alour⁶⁷ ; le saint tient dans la main droite un bâton (canne, manche d'outil ?) avec une poignée en tau qui fait penser au manche d'une bêche qui aurait perdu sa pelle ;

– Plogoff (Q) : chapelle Saint-Fiacre détruite et fontaine⁶⁸ non mentionnées au Répertoire, mais la présence d'une statue dans l'église paroissiale incite à les retenir ; statue ancienne en bois polychrome dans l'église paroissiale Saint-Collodan⁶⁹ ;

– Plonéour-Lanvern (Q) : un ancien lieu-dit Prat Sant Fiacre (pré de saint Fiacre) dans le hameau de Languivoa⁷⁰, non men-

55 Répertoire, p. 511.

56 *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1931, p. 6-7.

57 Dictionnaire, p. 63.

58 13^e centenaire, p. 278.

59 Répertoire, p. 209.

60 Site Internet www.infobretagne.com/nevez.

61 Répertoire, p. 230, Dictionnaire, p. 181.

62 M. CAILLON et G. RIOU, *À la découverte du pays bigouden*, réédition 1980, p. 155.

63 Répertoire, p. 230.

64 Répertoire, p. 228.

65 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXX, 2001, p. 160-161.

66 Répertoire, p. 232.

67 Répertoire, p. 241.

68 Dictionnaire, p. 8.

69 Répertoire, p. 245.

70 Abbé Eugène COGNEC, *Histoire de Plonéour-Lanvern*, 1904, réédition Res Universis, 1990, p. 104.

tionné au Dictionnaire ; un lieu-dit actuel Kerfiat, déjà mentionné en 1372 (Kerfiziât en 1411⁷¹) . On pourrait être ici, comme à Mahalon, en présence d'une substitution de



Fig. 2. – Plobannalec, église Saint-Alour, statue de saint Fiacre (ou de saint Antoine ?), en bois.

Fiacre à autre nom par attraction paronymique. Plonéour-Lanvern et Mahalon ne sont distants que de 20 km ;

– **Plonévez-du-Faou (Q)** : une statue dans la chapelle du Quilliou⁷² (était initialement une église paroissiale) ;

– **Plougastel-Daoulas (Q)** : une statue en bois polychrome du XVI^e s. dans la chapelle Saint-Adrien⁷³ ; une statue en kersanton dans la chapelle de la Fontaine-Blanche⁷⁴ ;

– **Plouguerneau (1) paroisse de Plouguerneau (L)** : une statuette, conservée dans l'église paroissiale Saint-Pierre-et-Saint-Paul, qui participe au « pardon des petits saints » le 15 août (actuellement, mais initialement le jour de l'Ascension, le dimanche qui suit, et le lundi de Pentecôte⁷⁵ : procession de 39 statuettes, dont une de saint Fiacre) ;

(2) paroisse du Grouanec (L), ancienne chapelle de Plouguerneau : dans l'église paroissiale Notre-Dame, une chapelle Saint-Fiacre fondée au début du XVI^e siècle⁷⁶ par la famille Le Nobletz qui y avait un droit d'inhumation⁷⁷ ; une statue en kersanton⁷⁸ couronnant la porte de l'aile sud. (Par ailleurs, il existait une chapelle Saint-Kenan⁷⁹ ou Saint-Quenan au hameau du même nom⁸⁰. Saint Quenan y est représenté en ermite tenant une bêche, troublante ressemblance

⁷¹ Dictionnaire, p. 206.

⁷² Site Internet www.infobretagne.com/plonevez-du-faou.

⁷³ Répertoire, p. 280.

⁷⁴ Répertoire, p. 282.

⁷⁵ Régis LOUARN, « Pardon des petits saints : à Plouguerneau, renaissance d'une tradition », *ArMen*, juillet-août 2003, p. 36-43.

⁷⁶ Site Internet www.infobretagne.com/plouguerneau.

⁷⁷ Site Internet www.infobretagne.com/plouguerneau.

⁷⁸ Répertoire, p. 291.

⁷⁹ Répertoire, p. 291.

⁸⁰ Dictionnaire, p. 244.

avec saint Fiacre. Des reliques de ce saint sont conservées dans l'église paroissiale de Plouguerneau⁸¹. Il existe aussi un lieu-dit Coat-Quenan (bois de Quenan)⁸² ;

– **Plouider (L)** : chapelle Saint-Fiacre (XVI^e s.) au lieu-dit Pont-du-Châtel (ancienne trêve de Pont-du-Chastel, dépendant de Lesneven) ; deux statues en bois polychrome, une avec sa bêche, l'autre avec une cloche ; actuellement, pardon à la chapelle Saint-Fiacre le dernier dimanche d'août⁸³ ; une mention « chapelle Sainct Fiacre » date de 1541⁸⁴ ; inscription figurant sur un pilier de la nef (1564) : P.PILGUEN GUBERNATOR FECIT FACERE DE NUO(VO) HOS FORNICES 1564⁸⁵ ; une fontaine à l'extérieur, sans statue⁸⁶ ; saint Fiacre représenté sur une croix (1562) au lieu-dit Brondusval⁸⁷ ;

– **Plourin-lès-Morlaix (T)** : chapelle Saint-Fiacre disparue. C'était la chapelle d'un petit monastère fondé vers 1660 pour cinq ou six religieux minimes, à l'emplacement d'une chapelle plus ancienne⁸⁸ en faveur de laquelle des indulgences avaient été concédées le 12 mai 1508⁸⁹ ; une fontaine Saint-Fiacre du XVII^e s. à proximité⁹⁰ ; M. Priziac signale une statue de saint Fiacre qui aurait été placée dans l'église paroissiale Notre-Dame⁹¹, mais cette statue ne figure pas au Répertoire ; délibération de la maison de ville de Saint-Pol-de-Léon du 29 août 1638 : « Les gens de métier, servantes et autres personnes de peu de condition, étant accoutumés d'aller au pardon de Monsieur Saint Fiacre à Morlaix, où règne maintenant la contagion, seront avertis que s'ils y vont, ils seront repoussés de rentrer pour tel temps qu'on avisera⁹². » Un pèlerinage à saint Fiacre existait donc en ce lieu avant la fondation du monastère ; il est d'ailleurs cité par dom Racine⁹³ ; mentions d'un lieu-dit Saint Fiacre (1639) et Sainct Fiacre (1651)⁹⁴.

– **Plouvien (L)** : une statue ancienne dans la chapelle Saint-Jean-Bazlanant⁹⁵ ;

– **Plouyé (Q)** : une statue en bois polychrome dans la chapelle Saint-Mathurin⁹⁶ ;

– **Port-Launay (Q)**, ancienne chapelle de Saint-Ségal : une statue en pierre polychrome dans la chapelle Saint-Albin⁹⁷ ;

– **Pouldreuzic (Q)** : statue en bois polychrome de l'église paroissiale Saint-Faron ; fontaine Saint-Fiacre au sud du bourg, datée de 1627⁹⁸ (soigne les boutons fessiers des nourrissons par trempage de linge dans la fontaine⁹⁹ ; rites particuliers aux femmes¹⁰⁰) ; la statue, dans l'église paroissiale, est à droite

81 Michel PRIZIAC, *Bretagne des saints et des croyances*, Grâces, Ki-Dour Éditions, 2002, p. 297-298.

82 Dictionnaire, p. 242.

83 Site Internet www.pelequimper.org/pardonsAout.

84 Dictionnaire, p. 249.

85 Christiane PRIGENT, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne. 1350-1575*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1992, p. 615.

86 Répertoire, p. 294 et 295.

87 Site Internet www.croix-finistere.com/commune/plouider/plouider.

88 Répertoire, p. 306.

89 Site Internet www.infobretagne.com/plourin-les-morlaix.

90 Site Internet www.infobretagne.com/plourin-les-morlaix.

91 Michel PRIZIAC, *op. cit.*, p. 506.

92 *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, année 1914 p. 47-48.

93 Dom Robert RACINE, *Histoire du monastère et du pèlerinage de Saint Fiacre en Brie*, manuscrit, 1764, p. VII.

94 Dictionnaire, p. 262.

95 Répertoire, p. 308.

96 Répertoire, p. 312.

97 Répertoire, p. 334.

98 Répertoire, p. 336.

99 M. CAILLON et G. RIOU, *op. cit.*, p. 197.

100 Pierre-Jakez HÉLIAS, *Le Cheval d'orgueil*, Paris, France-Loisirs, 1977, p. 111 et 112.

du maître-autel pour les fidèles, c'est-à-dire côté de l'épître, ce qui en fait le patron de la paroisse selon les critères rappelés par Paule et Roger Lerou¹⁰¹ ; saint Fiacre représenté sur le calvaire de la chapelle Notre-Dame de Penhors¹⁰² ; une rue Saint-Fiacre (hent Sant Fiakr) ; fête le 4^e dimanche d'août ;

– **Primelin (Q)** : dans la chapelle Saint-Tugen, une statue en bois polychrome, placée dans une niche du retable, pourrait représenter saint Fiacre (ou saint Tohou)¹⁰³ ;

– **Riec-sur-Belon (Q)** : statue en bois polychrome dans l'église paroissiale Saint-Pierre¹⁰⁴ ; une chapelle Saint-Fiacre, détruite vers 1925 (une partie de ses pierres a servi à ériger une chapelle privée à Lanriec¹⁰⁵). Cette chapelle contribuait au rôle des décimes du diocèse de Cornouaille de 1788¹⁰⁶ ; lieu-dit actuel¹⁰⁷ ;

– **Rosporden, paroisse de Kernével (Q)** : une statue ancienne dans la chapelle du Moustoir¹⁰⁸ décrite « selon le type traditionnel que l'on trouve à Guengat, à Kerdévot, et dans bien d'autres églises¹⁰⁹ » ;

– **Saint-Divy (L)**, ancienne trêve de La Forest-Landerneau : une statue en pierre polychrome (XVI^e s.) dans l'église paroissiale Saint-Divy¹¹⁰ ;

– **Saint-Jean-Trolimon (Q)**, ancienne trêve de Beuzec-Cap-Caval : une statue en pierre dans la chapelle Saint-Évy¹¹¹ ;

– **Saint-Thois (Q)** : une statue en kersanton (XVI^e s.) dans une niche de la façade ouest de l'église paroissiale Saint-Exupère¹¹² ;

– **Saint-Vougay (L)** : une statue en pierre dans la niche d'une fontaine monumentale à l'entrée du bourg (dite Feunteun Sant-Vezo)¹¹³ ;

– **Saint-Yvi (Q)**, ancienne trêve d'Elliant : une statue en bois polychrome dans la chapelle de Locmaria-an-Hent¹¹⁴ cohabitant avec une statue de saint Isidore¹¹⁵ ;

– **Treffiat (Q)** : une chapelle Saint-Fiacre du XVI^e s. (restaurée en 1852) renfer-

mant une statue en plâtre de 1852 ; fontaine Saint-Fiacre avec enceinte¹¹⁶ (mentionnée en 1833¹¹⁷) guérissant la coqueluche ; rite des marins pour faire souffler le vent dans la bonne direction ; pardon le 1^{er} dimanche de septembre¹¹⁸ ; cette chapelle contribuait en 1788 au rôle des décimes du diocèse¹¹⁹ ; vitrail moderne au chevet.

– **Trégourez (Q)** : statue ancienne en bois polychrome dans l'église paroissiale Saint-Idunet¹²⁰ ;

– **Tréguennec (Q)** : une statue ancienne en bois polychrome du XVI^e s. (classée) dans l'église paroissiale Notre-Dame¹²¹ ;

¹⁰¹ Paule et Roger LEROU, « Saint Fiacre : histoire et culte », *Revue d'histoire et d'art de la Brie et du pays de Meaux*, 2000.

¹⁰² Répertoire, p. 336.

¹⁰³ Répertoire, p. 341.

¹⁰⁴ Répertoire, p. 365.

¹⁰⁵ Répertoire, p. 366.

¹⁰⁶ Répertoire, p. 517.

¹⁰⁷ Dictionnaire, p. 305.

¹⁰⁸ Répertoire, p. 144.

¹⁰⁹ *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1915, p. 91.

¹¹⁰ Répertoire, p. 377.

¹¹¹ Répertoire, p. 386.

¹¹² Répertoire, p. 406.

¹¹³ Répertoire, p. 410.

¹¹⁴ Répertoire, p. 411.

¹¹⁵ *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1923, p. 1.

¹¹⁶ Répertoire, p. 426.

¹¹⁷ Dictionnaire, p. 354.

¹¹⁸ M. CAILLON et G. RIOU, *op. cit.*, p. 127.

¹¹⁹ Répertoire, p. 519.

¹²⁰ Répertoire, p. 430.

¹²¹ Répertoire, p. 433.

– Trégunc (Q) : une statue ancienne dans la chapelle de Kervenn¹²² ;

– Trémaouézan (L), ancienne trêve de Ploudaniel : une statue en pierre dans une niche de contrefort du porche de l'église paroissiale Notre-Dame¹²³.

¹²² Répertoire, p. 434.

¹²³ Répertoire, p. 437.

ANNEXE 2

Les dates

Lieu	Objet	Estimation	Dates certaines
Crozon	chapelle	XVI ^e -XVII ^e s.	
	statue	XVII ^e s.	
	fontaine	XVI ^e s.	
	lieux-dits		1694, 1694, 1709
	rôle des décimes		1788
Dirinon	statue	vers 1600	
Guengat	église paroissiale	début XV ^e s.-fin XVI ^e s.	
	statue	XVI ^e s.	
	vitrail		1571
	fontaine de dévotion		1660
Guilers	chapelle		1567
	statue	XVI ^e s.	
	fontaine		1726
Hanvec	niche à volets	XVII ^e s.	
Lanmeur	chapelle	XVII ^e s.	
	croix	XVI ^e s.	
	lieux-dits		1653, 1693
Diocèse de Léon	culte liturgique		1516, 1705
Locronan	statue	XV ^e s.	
Lothey	église		1890
	statue en plâtre	fin XVIII ^e -début XIX ^e s.	

Mahalon	croix	XVI ^e s.	
	rôle des décimes		1788
	lieux-dits		1118 -1126, 1309
	statue	XVII ^e -XVIII ^e s.	
Penmarc'h	statue	XVI ^e s.	
	vitrail		1863-1870
Plabennec	statue	XVI ^e s.	
Plonéour-Lanvern	lieux-dits		1372, 1411
Plougastel-Daoulas	statue	XVI ^e s.	
Plouguerneau/Grouanec	chapelle	XVI ^e s.	
Plouider	chapelle	XVI ^e s.	
	lieu-dit		1541
Plourin-lès-Morlaix	monastère	vers 1660	
	pardon		1638
	lieux-dits		1639, 1651
Pouldreuzic	fontaine		1627
Riec-sur-Belon	rôle des décimes		1788
Saint-Divy	statue	XVI ^e s.	
Saint-Thois	statue	XVI ^e s.	
Treffiat	chapelle	XVI ^e s.	
	statue		1852
	fontaine		1833
	rôle des décimes		1788
Tréguennec	statue	XVI ^e s.	

Résumé

En Bretagne, la dévotion des fidèles s'est manifestée par un foisonnement d'édifices religieux et s'est partagée entre les saints les plus universels et des saints, que par simplification, on appelle « bretons », au culte parfois strictement local. Parmi eux, un saint étranger à la région qui, pourtant, paraît chez lui en Bretagne, tant son culte y est répandu : saint Fiacre.

Ermite d'origine irlandaise et protégé de Faron, évêque de Meaux, il a fondé un monastère au cœur de la Brie au VII^e siècle. Saint patron de cette région, et patron de la corporation des jardiniers, on le trouve aussi partout en Bretagne, et en particulier dans le Finistère où une prospection des sources bibliographiques a permis de relever des traces de son culte dans cinquante-sept paroisses : paroisse, églises, chapelles, fontaines, croix et calvaires lui sont dédiés, statues, vitraux, lieux-dits, fêtes et pardons, cantique et *gwerz* témoignent de la dévotion dont il fut l'objet. La diffusion de son culte en Bretagne pourrait être liée à des pérégrinations de ses reliques, organisées à la fin du XV^e siècle par l'abbaye Sainte-Croix – Saint-Faron de Meaux aux fins de recueillir des dons dans les différentes provinces ecclésiastiques du Centre et de l'Ouest. Le succès de l'entreprise dépassa ses objectifs puisque, d'évidence, Fiacre fut adopté par les fidèles et le clergé bretons et s'implanta profondément dans la péninsule.

Abstract

In Brittany, the devotion of the faithful used to find expression in a large number of religious buildings and was aimed at a variety of saints, both universal figures and saints, who, by way of simplification, are called « Breton », their cult being sometimes strictly local. Among them Saint Fiacre is certainly foreign to the region but seems at home in Brittany, where his cult is particularly widespread.

An Irish born hermit and a protégé of Faron, the bishop of Meaux, Fiacre founded a monastery in the 7th century in the heart of Brie. The patron saint of this region and of the corporation of gardeners, he is also to be found everywhere in Brittany, and particularly in Finistère, where our survey shows traces of his cult in 57 parishes : a parish, churches, chapels, fountains, crosses and calvaires were devoted to him, while statues, stained-glass windows, place-names, festivals and pardons all testify to the devotion he was subject to. This distribution may be related to the peregrinations of his relics, organized at the end of the 15th century by the abbey of Sainte-Croix – Saint-Faron of Meaux so as to collect money and gifts in the ecclesiastical provinces of Central and Western France. The success of this enterprise was tremendous, as saint Fiacre was obviously adopted by Breton clerics and church-goers and his cult took root in the peninsula.

Diverradur

Deoliez an dud fidel he-deus talvezet da Vreiz kaoud eur bern ilizou ha chapelioù war he douar. Daou rummad a zo euz ar zent enoret enno : ar re anavezet dre-oll er bed hag ar re a zo d'ar Vretoned o-unan, strizig-tre a-wechou tachenn hini pe hini euz ar re-mañ. Bez' ez eus en o zouesk unan estren, hag a zo evel pa vefe deuz amañ, enoret m'eo bet e kement leh e Breiz : sant Fiakr an hini eo.

Deuet mad ma oa da Faron, eskob Meaux, Fiakr, ermit a orin iwerzonad anezañ, a zo bet diazezour eur manati e kreiz ar Brie er ^{vii}^{ved} kantved. Sant patron ar vro-ze eo eñ ha pae-ron al liorzourien. Anavezet mad eo e Breiz, e Penn-ar-Bed dreist-oll ma'z eus ano anezañ e seiz parrez hag hanter-kant. Ilizou, chapelioù, feunteunioù ha kalvarioù 'zo dediet dezañ, ha delwennou, gwer-livet, pardonioù, kantikou ha gwerzioù a ziskouez pegen braz eo bet an devo-sion evitañ. Kement-se a hell beza deuet en abeg d'e relegou bet pourmenet e diwez an ^{xv}^{ved} kantved gand abati ar Groaz Santel – Sant Faron euz Meaux, e sell dastum profou war doua-rou kreisteiz ha kornog ar Frañs. Berz a reas an droaid relegou muioh eged ne vije bet soñjet, peogwir ar Sant e-unan eo e-neus greet gwrizioù e Breiz.

Les origines de la seigneurie de Lossulien

par Christian Le Roux †

Le premier domaine seigneurial

La seigneurie de Lossulien s'est largement développée tout au long du Moyen Âge à partir d'un fief initial dénommé *Trebrit* adossé à la rive de l'Élorn, depuis l'amont du Passage, alors appelé *Treizquinec*, jusqu'à l'embouchure du ruisseau du *Coz-Dour*, aujourd'hui le Costour. Cette appellation de *Trebrit* se voulait probablement flatteuse puisque, à l'instar de Trébry (Côtes-d'Armor), également noté *Trebrit* au Moyen Âge, elle est composée du vieux breton *treb* qui a ici le sens d'espace habité et organisé, constituant une unité administrative, et d'un second élément *prit*, équivalent du gallois *pryd* « beauté ». L'appellation de ce domaine a donc été vraisemblablement suggérée par son cadre particulièrement attrayant et par sa situation privilégiée à l'adret de la rivière ; si elle n'a, bizarrement, laissé aucune trace dans la toponymie locale actuelle, elle était

encore familière aux tenanciers des fermes dépendant de Lossulien à la fin du XVIII^e siècle, puisque le « boisseau mesure de Trébrit » constituait l'étalon de capacité en usage pour les grains, dans la retenue de la seigneurie, avant la mise en application du système métrique.

Continûment attestée depuis le XIII^e siècle jusqu'à la Révolution dans les actes officiels impliquant la seigneurie de Lossulien (décisions de justice ou aveux avant « rachat » lors des successions, par exemple), la forme *Trébrit* est, à n'en pas douter, l'appellation sincère du premier domaine seigneurial ; les graphies tardives *Trébit*, *Trétrit* ou *Trétit* n'en sont que des variantes fautives. Il n'est pas impossible toutefois que la dernière forme citée soit, par rapprochement phonique, l'inspiratrice du mythique saint Trottic dont le pardon était encore célébré le lundi de Pentecôte jusqu'au milieu du siècle dernier. Les affirmations recueillies séparément, de la bouche de deux vieux Kerhorres sur ce sujet,

il y a plus de cinquante ans, sont à cet égard, extrêmement troublantes : se présentant tous deux comme des gardiens de la pure tradition locale, ils ont l'un et l'autre soutenu que Trottic n'était ni un saint, ni même un homme, mais en réalité le nom de notre commune « au temps des seigneurs » !... L'un deux ne manqua pas d'ailleurs d'ajouter que ce nom était, en tout cas, moins désagréable à l'oreille que ce rébarbatif « Le Relecq-Kerhuon » qui avait été attribué par des « étrangers », sans consultation des indigènes ! Ce pardon de saint Trottic prenait en fait la suite d'un ancien pardon, où, jusqu'à la Révolution, les vêpres étaient chantées le lundi de Pentecôte dans la vieille chapelle Sainte-Barbe, à l'intention des fidèles de deux processions venant respectivement de Gouesnou et de Guipavas ; après la cérémonie religieuse, le seigneur de Lossulien procédait à une distribution gratuite de vin sur le placître de la chapelle. Dans sa dernière phase moderne, le clou de la fête était constitué par une épreuve cycliste connue sous le nom de « circuit de la Rade », qui empruntait, sur une dizaine de tours, un itinéraire coïncidant grossièrement avec les limites de l'ancien fief médiéval.

L'appellation de Lossulien s'est substituée, quant à elle, à celle de Trébrit, où, semble-t-il, les premiers titulaires du fief avaient établi leur plus ancienne demeure, plus proche de la mer que le manoir actuel. La composition de ce toponyme, qui comporte une connotation religieuse étonnante pour une dénomination de seigneurie, fera l'objet plus loin d'une analyse qui démontre que seul le déplacement de cette première résidence seigneuriale peut expliquer cette apparente anomalie.

Géographiquement, le premier domaine féodal de Trébrit, en fait une grande partie de la commune actuelle du Relecq-Kerhuon, recouvrait approximativement les trois anciennes « cordelées » de la paroisse de Guipavas appelées Camfrou, Le Relec et Sainte-Barbe. Il paraît s'être limité à d'étroites

bandes côtières aux deux extrémités de sa façade maritime, alors que, dans sa partie médiane, il s'insère comme un coin vers le cœur de la paroisse de Guipavas, appelée *Ploeavaz* à la fin du Moyen Âge, jusqu'à Coatgestin dont la grande garenne avait peut-être été attribuée aux seigneurs de Trébrit comme terrain de chasse. Au couchant, sa frontière longeait, selon un tracé tourmenté, un ensemble de terres relevant tantôt de la grande seigneurie voisine de Kervern et tantôt de la seigneurie épiscopale de Léon en son « membre de Gouesnou ». Au levant, il était séparé de l'anse de Kerhuon par un terroir appelé le *Damany*, dont un quartier de la commune conserve d'ailleurs le nom et qui avait appartenu à la famille vicomtale de Léon avant d'être vendu en 1275 au duc de Bretagne Jean I^{er}, dit le Roux¹. Le *Damany* s'étendait alors depuis le Stéar, à la sortie de l'anse, jusqu'à *Guybavaz*, ou bourg paroissial de *Ploeavaz*, en incluant les tenures de Kerhorre et la motte castrale de Coz-Castel, dénommée *Castel-ar-Squiriou*, qui s'est ultérieurement transformé en *Castel-Lansguyon* dans une copie erronée.

La fondation de ce fief de Trébrit plonge dans les temps obscurs où l'indigence des sources écrites ne permet pas d'apporter de réponses assurées aux diverses questions qui se posent touchant tant à la date qu'aux circonstances de sa création ou de sa constitution. Quelques données indirectes, conjuguées à des observations simples, permettent toutefois de projeter quelques lueurs sur certaines de ces ombres originelles.

Par exemple, la situation même de Trébrit incite à y voir une sorte de « fief résidentiel de fonction », constitué pour permettre à ses titulaires héréditaires d'entretenir un ensemble de moyens humains et matériels propres à

¹ La candidature à cette cession d'une ancienne tour de Plabennec, également appelée le *Damany*, n'est pas recevable puisqu'elle n'était plus dans la mouvance de la branche aînée des vicomtes de Léon à la date indiquée.

l'accomplissement d'une mission permanente d'organisation, de protection, de sécurisation et, bien entendu, de « rentabilisation » du terminal septentrional de Treizquinec, importante voie de franchissement fluvio-maritime qui semble avoir été empruntée depuis la plus haute époque. La foi chrétienne étant omniprésente au Moyen Âge, la conjuration des dangers de la traversée appelait, en toute logique, un rite d'invocation propitiatoire avant l'embarquement et, naturellement, une action de grâce s'imposait au débarquement (en dépit des apparences, les dangers de cette traversée étaient d'ailleurs bien réels, puisque trente-cinq personnes perdirent la vie à Treizquinec dans le naufrage du bac à voiles et à rames, au mois d'août 1308). Pour satisfaire cette double demande, le domaine de Trébrit fut assorti d'un petit prieuré, dont la chapelle est désignée sous les vocables tardifs (XVIII^e siècle) de Notre-Dame de Camfrou, puis de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. De forme rectangulaire, de dimensions moyennes (approximativement 21 m sur 6 m), cette chapelle priorale était implantée au bas et au midi de la venelle actuelle dite de Kerminihi; c'est-à-dire perpendiculairement à la portion montante de ce chemin à son départ de Camfrou.

Sur la rive opposée, la couverture méridionale de Treizquinec paraît avoir présenté, à la même époque, une organisation de même type féodalo-religieux. Accrochée au sommet d'un abrupt rocheux, la puissante forteresse de Kerérault, dont les dernières ruines encore visibles se rattachent aussi à la haute période féodale, semble avoir simultanément protégé :

– d'une part, le terminal sud du Passage, qui comportait ici un important ensemble hospitalier permettant l'accueil des voyageurs (essentiellement des pèlerins) et probablement, le séjour de quelques malades et indigents; connu sous le nom d'« hôpital de Treizquinec », il comprenait aussi, bien entendu, une chapelle qui fut tardivement vouée

à la Vierge puisqu'elle fut successivement appelée, au XVIII^e siècle, Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, puis Notre-Dame-de-Bon-Voyage, avant de devenir Sainte-Blandine en 1805, alors que la dévotion populaire la désigne toujours sous le nom de Saint-Languis, saint Languis, saint aussi imaginaire que Trottic, dont le nom vient du breton *langiz* « langueur » ;

– d'autre part, un autre départ probable de traversée de l'Élorn au Frou, à l'extrémité d'un autre itinéraire ancien dont le dernier tronçon, à partir du Faou, a été récemment restitué avec précision.

Il est intéressant d'observer que, comme son vis-à-vis de la rive opposée, la chapelle de Camfrou relevait primitivement du diocèse de Quimper et non du diocèse du Léon et qu'elle fut donc d'abord desservie par le clergé séculier cornouaillais, puisqu'elle fut incluse dans l'ensemble hospitalier de Treizquinec donné par l'évêque Geoffroy de Quimper à l'abbaye augustinienne de Daoulas en 1173. La date de cette donation est particulièrement importante puisqu'elle fournit, d'une part, un *terminus ad quem* de l'époque de fondation du fief de Trébrit, qui est probablement contemporain de la chapelle de Camfrou et qui pourrait même lui être antérieur dans l'hypothèse vraisemblable où le détenteur du domaine serait le fondateur du sanctuaire; d'autre part, elle démontre que Trébrit était, au plan de l'organisation religieuse, considéré comme une dépendance cornouaillaise avant cette date et qu'il en était vraisemblablement de même, au plan de l'appartenance laïque, comme le suggère le patronyme de « Cornouaille » que porte la première famille seigneuriale possessionnée du fief.

Par ailleurs, les sites de Kerérault et de Trébrit sont si judicieusement placés pour exercer une surveillance efficace de l'embouchure de l'Élorn qu'il est difficile de ne pas y voir une application frappante d'un principe constant de la politique des ducs de la dynas-

tie cornouaillaise qui, entre 1066 et 1167, se sont prioritairement attachés à contrôler directement toutes les embouchures fluviales de la façade atlantique. La carte de la répartition des grandes possessions duciales du milieu du XII^e siècle est à ce sujet tout à fait révélatrice.

C'est selon toute vraisemblance, une application de ce principe constant de la politique ducale qui fut également réalisée à l'entrée de l'Élorn avec, bien entendu, l'accord spontané ou négocié des vicomtes de Léon, concernés par la protection du port de Landerneau pour ce qui touchait à l'attribution du territoire de Trébrit.

Sur le front de l'Atlantique, l'exception apparente de la Vilaine n'est pas de nature à contredire ce principe constant du pouvoir ducal. À l'entrée du fleuve, les ducs avaient élevé à la dignité de barons héréditaires, ne dépendant donc également que de leur seule et proche autorité, les seigneurs de la Roche-Bernard commis à la garde de cet important estuaire.

Ce principe ne pouvait, par contre, s'appliquer au littoral de la Manche où la vicomté de Léon et les comtés de Trégor, de Penthievre et de Goëlo, composantes majeures de l'ancienne principauté de Domnonée, rivale de la Cornouaille, disposait alors d'une très large autonomie confinant à la sécession de fait. Véritable bloc monolithique, le Léon, par exemple, ne s'était entrouvert à ses voisins cornouaillais qu'à Trébrit et, peut-être, à quelques terres de chasse autour de Coat-Méal, alors qu'à l'inverse ses vicomtes possédaient en Cornouaille de vastes territoires, tel le grand *Quéménét* s'étendant sur une douzaine de paroisses entre le Porzay et le cœur du pays bigouden.

Les dispositions adoptées par l'autorité ducale à l'entrée de l'Élorn furent nécessairement prises avant 1162 ou 1163, date à laquelle le vicomte Hervé de Léon, vainqueur du vicomte Eudon de Châteaulin, vassal du comte de Cornouaille, conquit par

les armes ou acquit, à titre de réparation, la confiscation à son profit de la grande châtellenie de Daoulas, qui comprenait la paroisse de Ploudiry et l'ensemble de la presqu'île de Plougastel, avec Loperhet, Dirinon et Pencran.

Bien qu'après sa victoire, il eût laissé mourir de faim et de soif le vicomte Eudon et son frère Alain, le vicomte Hervé de Léon a pu en cette affaire être considéré comme une victime de la perfidie de son ennemi : le fait générateur du conflit fut, en effet, la capture, par la ruse, d'Hervé et de son fils Guyomarch, et leur emprisonnement au château de Châteaulin, dont vinrent faire le siège les troupes léonardes commandées par l'évêque Hamon, autre fils d'Hervé.

Possédant, après 1163, l'ensemble du bassin inférieur de l'Élorn avec les forteresses de Daoulas, de La Roche-Maurice et de Kerérault, les vicomtes de Léon disposaient alors de la totalité des moyens propres à assurer la sécurité de l'accès maritime et terrestre au port de Landerneau, sans qu'il leur eût été nécessaire de solliciter ou d'accepter l'aide ducale. C'est vraisemblablement ce nouvel état de fait qui explique l'abandon en 1173 des chapelles de Treizquinec et de Camfroust par le clergé cornouaillais et, sans doute, corrélativement, le transfert au vicomte de Léon de l'hommage de vassalité rendu par le seigneur de Trébrit pour son fief, qui était profondément enclavé dans la vicomté léonarde.

Lors de cette donation de l'ensemble hospitalier de Treizquinec à l'abbaye de Daoulas en 1173, qui consacrait ainsi la séparation de la fonction religieuse et de la fonction seigneuriale de Trébrit, environ trois arpents de terre furent distraits du domaine féodal pour constituer une aire d'immunité ecclésiastique ou *minihi*. Cette zone entourait la chapelle et la maison « manale » du prieur, qui fut désormais un chanoine régulier de Saint-Augustin désigné pas l'abbé de Daoulas, puis, après l'union de l'abbaye de Daoulas au séminaire

des jésuites de Brest en 1692, un « clerc prêtre tonsuré » désigné par la cour de Rome. Outre ce *minihi*, le prieur de Camfroust fut autorisé par le seigneur de Trébrit à disposer à son gré des emplacements ou des ressources de quelques parcelles isolées et éparses dans le terroir de Trébrit, entre autres :

- du *liors* Marie, probablement lieu-dit actuel de Kermaria, voisin du terrain de sports de l'Étoile Saint-Roger;

- du *parc-ar-bot(v)erne*, sur le versant oriental de la prairie de Camfroust;

- du *lannoc-ganec-glas*, à une centaine de mètres en amont du passage;

- du *parc-ar-groas* ou champ de la croix de Camfroust, face à une petite parcelle dite *parc-ar-mizigou*, d'où le clergé de Guipavas bénissait encore la mer lors des rogations jusqu'au début du XX^e siècle et qu'un curieux témoignage du XV^e siècle paraît désigner comme le lieu d'un miracle théosophique. Lors de sa chute dans la grève du haut de la falaise, vers 1920, cette croix s'est brisée en trois morceaux qui ont mystérieusement disparu.

- du *parc-ar-vein-ven*, voisin du *parc-ar-groas* précité.

À l'audience du 16 décembre 1780, les juges du siège royal de Brest refuseront au seigneur de Lossulien la récupération de ces terres ecclésiastiques enclavées dans son domaine.

L'ancienne résidence seigneuriale

Il apparaît ainsi que le fief de Trébrit, noyau primitif de la seigneurie de Lossulien, était déjà vraisemblablement constitué avant le dernier tiers du XII^e siècle.

Les demeures aristocratiques, qui prolifèrent d'ailleurs à cette époque marquant la fin de la recomposition des structures sociales qui suit l'anarchie de l'interrègne scandinave, s'établissaient alors de façon quasi

constante au sommet d'éminences naturelles ou de « mottes » artificielles, dont le Coz-Castel du paragraphe précédent, constitue un bon exemple. Ce choix délibéré présentait le triple avantage d'élargir l'aire d'observation de toute survenue éventuelle de danger, de faciliter la défense de la résidence et de marquer de façon bien visible l'emprise que le seigneur exerçait sur ses sujets du plat pays. L'obsession de la noblesse à assimiler la hauteur au niveau social était d'ailleurs telle que les salles de plusieurs résidences nobles du premier âge féodal breton présentaient une pente montante vers le foyer, près duquel se tenait le seigneur qui dominait ainsi concrètement son visiteur!

Il est donc improbable que la première demeure des détenteurs de Trébrit ait occupé l'emplacement du manoir actuel édifié en bordure d'un espace dépressionnaire constitué par un vallon marécageux encore ennoyé aux pleines mer de vive-eau jusqu'au milieu du siècle dernier. Un examen attentif de l'ancien cadastre napoléonien permet de rassembler un faisceau convergent d'observations qui tendent à désigner le sommet du raidillon de Kerminihi, face à l'entrée de la grande ravine actuellement dénommée « allée Fréville », comme emplacement de l'ancienne résidence des premiers seigneurs. Bien que peu élevé puisqu'il culmine à 26 mètres, ce petit plateau offre néanmoins une vue dominante sur le bras de mer compris entre Treizqueneq et le droit de la pointe de Liavéan, appelée à tort Sainte-Barbe dans la cartographie actuelle².

² L'appellation de Bec Liavéan est portée sur une carte détaillée de 1775, communiquée par le département de géographie de la faculté Victor-Segalen. Jusqu'au milieu du siècle dernier, cette pointe était encore connue des pêcheurs kerhorres sous le nom de « Lieven ». Cette appellation, qui a d'abord désigné la dalle de couverture d'un dolmen, puis par extension le dolmen lui-même, est un composé tautologique associant *lia* « pierre plate » à *mean* « pierre ».

Le vieux cadastre représente, sur le replat de Kerminihi, une aire pseudo-trapézoïdale d'environ un journal (un peu moins d'un demi-hectare) qui rompt de façon frappante la monotonie de l'orientation parcellaire environnante et qui pourrait, en fait, constituer une ultime rémanence de l'habitat seigneurial primitif et de ses dépendances immédiates. Probablement réalisée en bois, au mieux d'un assemblage de pierre et de bois, cette première demeure ne pouvait, du reste, avoir laissé, au début du XIX^e siècle, que de maigres traces au sol. Ce site, qui porte actuellement quelques constructions du siècle dernier, recèle un vieux puits et avoisine une parcelle dénommée *parc-ar-maltouterien*, ou « champ des maltotiers », appellation péjorative de l'agent seigneurial chargé de la perception des diverses impositions. Dans la conjecture proposée, cette première demeure féodale et la chapelle priorale de Camfrouit n'auraient donc été distantes que de 250 mètres environ, ce qui conforterait l'hypothèse de la complémentarité initiale de ces deux établissements.

Une autre confirmation de cette symbiose féodalo-religieuse, courante à l'époque considérée, peut encore être déduite de l'appellation même de Lössulien. Ce toponyme résulte, en effet, de l'agrégation :

- du breton *lok*, dérivé du latin *locus* « lieu », avec toutefois une forte connotation religieuse lui donnant en réalité le sens de « lieu consacré », utilisé en composition avec le nom d'un saint depuis le XI^e siècle jusqu'à la fin du XIII^e siècle dans la formation de 265 toponymes bas-bretons, dont 17 communes finistériennes listées de Loc-Brévalaire à Lothey;

- de l'hagionyme Sulien, procédant du vieux breton Sulgen, saint celtique du VI^e siècle dont le culte connut une vogue particulière après le décès en 1091 d'un populaire évêque-abbé, portant également ce nom, au siège épiscopal de Saint-David's au pays de Galles. D'origine peut-être armoricaine, saint Sulien est particulièrement honoré en Bretagne

(à Douarnenez, Landrévarzec, Clédén-Cap-Sizun, La Forêt-Fouesnant, Plomelin, Noyal, Saint-Rieul, Trébry – qui curieusement a aussi comporté jusqu'en 1530 une seigneurie du nom de Sulien –, Plussulien, et peut-être Lannilis et Bourg-Blanc), mais également célébré en divers lieux du pays de Galles et de la Cornouailles britannique. Par attraction paronymique, saint Sulien a été fréquemment confondu avec les saints celtiques Sulin, Sulian et Tysilio ou avec saint Julien dit l'Hospitalier, parce que pour expier le meurtre de ses parents, il aurait accueilli, restauré et réchauffé au contact même de son corps le Christ déguisé en lépreux, ou le Passeur, parce qu'il aurait pris ce même Christ lépreux dans sa barque pour effectuer la traversée périlleuse d'une rivière. Il ressort donc :

- d'une part, que ce saint Sulien/Julien, à la fois passeur et hospitalier, ne pouvait être mieux choisi pour patronner efficacement un lieu proche d'un passage flanqué d'un hôpital;

- d'autre part, comme le laissait déjà prévoir la signification même du terme, que la quasi-totalité des noms en *lok* recensés concernent d'anciens lieux de culte (églises, chapelles, monastères, possessions monastiques, prieurés, oratoires, etc.). Contrairement à l'opinion de certains historiens régionaux, il est improbable que Lössulien constitue, avec Locronan et Loc-Marzin, l'une des très rares exceptions à cette règle. Cette dénomination de Lössulien s'est d'abord adressée, selon toute vraisemblance, au prieuré de Camfrouit, qui était alors suffisamment proche de la première demeure des seigneurs de Trébrit pour que l'ensemble soit fondu par assimilation dans l'appellation de Lössulien.

Lors du changement de parrainage de la chapelle, consécutif à son rattachement à l'abbaye de Daoulas, ce nom de Lössulien est ainsi resté exclusivement attaché à la maison noble et il s'est même déplacé ulté-

rieurement avec elle lors de l'édification du manoir actuel.

L'origine de la première famille seigneuriale

À partir du XIII^e siècle, l'ensemble des textes significatifs impliquant Trébrit s'accorde, explicitement ou implicitement, pour désigner comme titulaire héréditaire de la seigneurie un lignage portant le patronyme de « Cornouaille », *alias* de « Kernéau » dans sa forme bretonne. Il est vraisemblable que c'est l'ancêtre de cette famille qui avait obtenu « l'ensaisinement » du fief dès sa constitution au siècle précédent.

Il est quasiment certain que ces premiers seigneurs de Trébrit ont été apparentés à un autre lignage également dénommé de « Cornouaille », mentionné dès le début du XIV^e siècle dans le recoin de l'extrême Sud finistérien, enserré entre le Belon et la Laïta, c'est-à-dire au cœur même d'un vaste domaine qui avait appartenu à la famille comtale cornouaillaise. Il serait, en effet, inconcevable que deux familles aristocratiques, étrangères l'une à l'autre, aient pu évoluer indépendamment durant quatre siècles à moins d'une centaine de kilomètres, avec le même patronyme et en arborant le même motif hiéraldique (un croissant de gueules)! Ce rameau sud-finistérien de la famille cornouaillaise, qui a laissé de nostalgiques souvenirs dans divers domaines qu'il a successivement possédés (château du Hénant, en Névez, manoir de Villeneuve, en Moëlan, et autres possessions à Rosporden, Riec, Lanriec, Landudec, etc.), s'est finalement éteint au XVI^e siècle, peu de temps avant celui de Lossulien, dans des circonstances qui seront précisées ci-après.

L'origine de cette famille de Cornouaille suscite bien des interrogations et elle a même provoqué une controverse d'érudits, sans que la réponse assurée apparaisse aujourd'hui de

nature à clore définitivement le débat. Cinq hypothèses peuvent être actuellement avancées :

- les seigneurs de Trébrit/Lossulien seraient d'origine léonarde;
- l'ancêtre de la famille serait le puîné de l'un des ducs de la dynastie cornouaillaise;
- la famille serait d'origine cornique;
- l'ancêtre de la lignée serait de naissance illégitime;
- d'origine bretonne, la famille seigneuriale aurait été chassée au XII^e siècle de ses possessions angevines, qu'elle aurait acquises au IX^e siècle.

Il est intéressant de comparer entre elles les valeurs probatoires de chacune de ces cinq propositions.

L'hypothèse de l'origine léonarde des seigneurs de Cornouaille de Lossulien

Déjà paradoxale dans sa formulation, cette proposition a d'abord été avancée par Pol Potier de Courcy au XIX^e siècle, puis reprise par Jean Savina et Louis Le Guennec lors d'une longue polémique qui a animé les trois séances de la Société archéologique du Finistère des 25 janvier, 22 février et 29 mars 1934, avant de se terminer par l'intervention de l'abbé Hersart de La Villemarqué, qui disposait des archives de famille de Cornouaille.

Cette hypothèse présuppose une absence totale de parenté des deux lignages de Cornouaille du nord et du sud-Finistère, postulat déjà peu vraisemblable au regard de la remarque faite ci-dessus à ce sujet. La famille sud-finistérienne pourrait alors descendre d'un cadet de l'un des anciens ducs de la maison cornouaillaise, alors que la famille des seigneurs de Lossulien tirerait son appellation de la possession d'un fief hypothétique du nom de *Kerneau* en Lambézellec.

L'ensemble de ce bel échafaudage ne repose sur aucune assise réaliste. D'une part, l'ancienne paroisse de Lambézellec ne

comporte pas de lieu-dit Kerneau; d'autre part, même si le Léon comporte un terroir de ce nom, aucun représentant de la famille de Lossulien ne s'est jamais prétendu « seigneur de Kernéau », ni « seigneur dudit lieu », lors des diverses réformations successives de la noblesse. D'ailleurs, la possession ancienne d'un tel fief aurait-elle été proclamée, que l'origine léonarde de la famille n'eût pas pour autant été démontrée, *ipso facto*, puisque, à l'exemple du processus de formation du nom de la paroisse de Plougerneau, l'appellation de ce fief imaginaire de Kernéau aurait également pu résulter de l'origine cornouaillaise ou cornique de son premier détenteur.

L'hypothèse de la descendance du puîné d'un duc de la dynastie cornouaillaise

Il s'agit, en quelque sorte, d'une « variante améliorée » de la proposition précédente, puisqu'elle ne comporte plus la condition liminaire qui la rendait peu crédible. Elle a été maladroitement présentée par le professeur Mauriès qui, archiviste et bibliothécaire à Brest, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, prétendit dans une notice manuscrite traitant du « Relec en Guipavas » (*sic*) qu'un prince Guillaume de Cornouaille, qui avait participé à la première croisade, fut apagné d'un vaste domaine qui, englobant Guipavas, Saint-Marc et une partie de Brest, de Lambézellec et de Gouesnou, constituait sa seigneurie de Lossulien. Extrapolées à partir d'un document apocryphe, ces assertions sont totalement fantaisistes et donc irrecevables.

Cette belle légende du « prince Guillaume de Cornouaille » prend manifestement sa source dans un ouvrage de P.-A. Roger, sous-préfet de Ploërmel, édité en 1845 sous le titre *La Noblesse de France aux croisades*. La liste des participants de la première croisade, qui y figure en référence à un manuscrit de la Bibliothèque royale, est en réalité extraite d'un Armorial de France

du XIV^e siècle, faussement présenté comme un répertoire des « noms et surnoms, avec leurs armoiries, des nobles qui se croisèrent pour aller outre-mer contre les Sarrazins en 1096 ». Le mécanisme de cette grossière supercherie a été parfaitement démonté par M. M. Tricot dans un thèse soutenue à l'université de Bretagne occidentale en 1968, sur le thème de la noblesse bretonne à la première croisade. Guillaume de Cornouaille, cité dans cette liste des premiers croisés sous la référence indiquée, est en fait un seigneur du rameau sud-finistérien de la famille, qui vécut effectivement au XIV^e siècle, et que nous retrouverons ultérieurement pour le rôle qu'il joua dans le camp des Montforts lors de la guerre de Succession de Bretagne. En dépit de la légèreté dont elle témoigne en cette malheureuse affaire du mythique prince Guillaume, cette notice de Mauriès n'est pas dénuée d'intérêt. Puisées à des sources plus fiables, certaines des précisions qu'elle apporte présentent apparemment tous les critères d'acceptation requis, par exemple la mention de la fondation de la première chapelle du Relecq par un seigneur de Lossulien au XII^e siècle, fondation peut-être motivée par l'abandon aux augustins de l'ancien prieuré de Camfrout.

La disqualification du fantomatique prince Guillaume n'implique nullement, bien entendu, que cette famille de Cornouaille ne puisse avoir pour « tête de lignée » le cadet de l'un des ducs de la dynastie cornouaillaise, qui régna sur la Bretagne de 1066 à 1166. Il est toutefois malaisé de désigner le nœud généalogique auquel pourrait être attaché cet ancêtre de la famille, dont la seule particularité connue est d'avoir probablement vécu au cours du second tiers du XII^e siècle.

L'hypothèse d'une origine cornique des seigneurs de Cornouaille de Lossulien

Ainsi qu'il a été vu précédemment, le nom de Sulien n'est pas absent de la topo-

nymie du Cornwall, puisque, outre les lieux-dits Tresillian (anciennement *Tresulyan*), en Merther et en Newlyn, et Bossilian (anciennement *Bossulyan*), en Creed, la paroisse de Luxulyan (notée *Luxulian* en 1281, *Luxulyan* en 1304, *Lussulian* en 1319, et *Lossulyan* en 1412) présente une dénomination dont la construction est strictement identique à celle de Lossulien. Cette observation est d'autant plus remarquable que, d'une part, les premiers détenteurs de Lossulien portaient le patronyme « de Cornouaille » et que, d'autre part, Luxulyan est le seul toponyme cornique formé à partir du mot *lok*. Ces coïncidences sont troublantes et peuvent difficilement être considérées comme fortuites. Elles tendent à établir entre la seigneurie de Lossulien et la paroisse de Luxulyan une relation dont la nature est peut-être à rechercher dans le *Domesday Book* ou « Livre du jugement dernier », recueil cadastral établi sur l'ordre de Guillaume le Conquérant pour consigner les droits fiscaux frappant l'ensemble des terres britanniques après la conquête normande de 1066. L'analyse du document montre que le nom de Luxulyan n'était pas encore attribué à cette paroisse en 1086, puisque le territoire correspondant y est désigné sous le nom de *Bodiggo*. Tenu en sans-fief par un seigneur normand du nom de Richard pour le comte Robert de Mortain, demi-frère du roi Guillaume, ce territoire est voisin d'un grand domaine qui recouvre la ville actuelle de St-Austell et qui pourrait avoir été détenu par un seigneur Wiomarch, *alias* Guyomarch, dont le nom trahit l'origine bretonne, compagnon probable de Guillaume le Bâtard.

L'hypothèse d'une origine bretonne, la famille seigneuriale aurait été chassée au XII^e siècle de ses possessions angevines

Les premiers seigneurs de Lossulien portaient au XII^e siècle le patronyme de « Cornouaille », *alias* de « Kerneau » en breton. Ils semblent tenir cette appellation de la possession ancienne d'un fief localisé

dans la paroisse (actuellement commune) de La Cornuaille (en latin *Cornuallia* ou *Cornugallia*), située en Anjou, à 8 km au sud-est de Candé et à 32 km d'Angers. Ce nom pourrait lui-même provenir d'une colonisation bretonne à direction cornouaillaise réalisée au IX^e siècle sous Erispoë et Salomon.

Bien que la paroisse ait dépendu jusqu'au XII^e siècle du diocèse de Nantes, la famille seigneuriale de la Cornuaille semble avoir entretenu des relations suivies avec l'abbaye Saint-Serge d'Angers et avoir même fourni des moines à cette abbaye (un Garin ou Warinus vers 1056, un Alain en 1082, un Robert à la fin du XI^e siècle, etc.), plusieurs peut-être parce que cette abbaye avait appartenu au IX^e siècle à Alain le Grand.

Il est vraisemblable que ces seigneurs de la Cornuaille ont été dépossédés de leur domaine angevin lors de la prise en mains du comté nantais par Geffroy Plantagenet en 1156 puisque la seigneurie de la Cornuaille était passée au XIII^e siècle à une famille de Neuille. Le dernier représentant de la famille, Renaud de la Cornuaille, a vraisemblablement suivi le duc Conan IV après son abdication en 1166 et a pu être mis en possession du domaine de Lossulien vers cette époque.

Maintenant que l'on sait que la chapelle de Bodwithgi a été donnée entre 1086 et 1170 environ par le seigneur Richard, fils de Turolde, ou par son fils William, ou par son petit-fils Robert, au prieuré Saint-André de Tywardeath, dépendant de l'abbaye Saint-Serge d'Angers, il est permis d'imaginer que le changement de Bodwithgi en Luxulian opéré entre 1150 et 1281, a pu se réaliser selon un schéma utilisant les liaisons intermédiaires suivantes :

1. constitution de la seigneurie de Lossulien au nord-ouest de la péninsule bretonne vers 1170;
2. ex-seigneur de Cornuaille transféré d'Anjou;

3. moine de Saint-Serge d'Angers apparenté à l'ex-seigneur de Cornuaille;

4. constitution de la paroisse de Luxulian avant 1281.

Il faut bien avouer que tout cela est bien compliqué et reste conjectural, mais cette chaîne présente l'avantage d'être remarquablement cohérente en temps et en lieux. Le choix du nouveau nom de Luxulian pour l'église de Bodwithgi a pu être facilité par le fait qu'elle était dédiée à sainte Julitte et qu'en de nombreux cas, saint Sulien (*Sulianus*) est confondu avec saint Julien (*Julianus*).

Sources et bibliographie

Sources

– Archives départementales du Finistère

B 1849 (avril-mai 1766); B 2000 (pièces du 16 juillet 1762, du 5 avril 1780 et du 16 décembre 1780); 49 J 652.

– Archives départementales de la Loire-Atlantique

B 676, dial des baillées duciales de 1486 dans la sénéchaussée de Brest et Saint-Renan (paroisse de Ploevaz); B 1000, aveu et minu du 15 septembre 1704 et du 17 septembre 1775.

Bibliographie

CHÉDEVILLE (André), TONNERRE (Noël-Yves), *La Bretagne féodale, XI^e-XIII^e siècle*. Rennes, 1987 (Collection Ouest-France-Université) [p. 179-220 : « Le château et la seigneurie », par N.-Y. Tonnerre].

« Des châteaux forts aux manoirs résidentiels dans la vallée et au sud de l'Élorn ». *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, 1991, p. 75-83 (p. 75-77 : Kerérault).

ÉVEILLARD (Jean-Yves), « Un itinéraire antique à l'embouchure de l'Élorn ». *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 125-132.

JONES (Michael), MEIRION-JONES (Gwyn), « Seigneurie et résidence dans la Bretagne médiévale : bilan des recherches récentes », dans *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1992, p. 330.

KERNÉVEZ (Patrick), « Les châteaux de Léon au XIII^e siècle ». *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1992, t. LXIX, p. 95-127.

B. MERDRIGNAC, « L'espace et le sacré dans les leçons de bréviaires de l'Ouest armoricain consacrées aux saints bretons, XV^e-XVI^e siècles ». *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 90, 1983, n° 2, p. 273-293.

OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*. Rennes, 2^e éd., 1843-1853.

PÉRENNÈS (Henri), *Plougastel-Daoulas*. Langonnet, 1941, p. 59-60.

PEYRON (Paul), *L'abbaye de Daoulas*. Quimper, 1898.

SANQUER (René), « Le rôle frontière de l'Élorn ». *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, 1991, p. 235-252.

TANGUY (Bernard), « Aux origines de Lambézellec ». *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 153, janvier 1992, p. 7.

TANGUY (Bernard), *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 26-27, et *Dictionnaire des noms des noms de communes, trèves et paroisses des Côtes-d'Armor*, Douarnenez, 1992, p. 324.

TANGUY (Bernard), « Les premiers temps médiévaux, V^e-XIII^e siècle », dans *Le Finistère. De la Préhistoire à nos jours*, sous la direction d'Yves Le Gallo, Saint-Jean-d'Angély, 1991, p. 126.

Résumé

Lossulien, aujourd'hui dans la commune du Relecq-Kerhuon, fut le siège d'une seigneurie attestée depuis le XIII^e siècle jusqu'à la Révolution, sous le nom de fief de Trébrit. Avec la forteresse de Kerérault, sur la rive d'en face, Trébrit assurait la surveillance de l'embouchure de l'Élorn. La première résidence seigneuriale était située vraisemblablement sur une éminence voisine du manoir actuel, et ses occupants appartenaient au lignage portant le patronyme de « Cornouaille », dont on ne sait s'il était d'origine léonarde, ou descendant du puîné d'un duc de la dynastie cornouaillaise, ou d'origine cornique, ou issu d'une famille seigneuriale bretonne chassée au XII^e siècle de ses possessions angevines (La Cornuaille, près de Candé).

Abstract

Lossulien, today in the commune of Le Relecq-Kerhuon, used to be the seat of a seigneurie attested under the name of « fief of Trébrit » from the 13th century to the French revolution. Together with the stronghold of Kerérault, on the other side of the river, Trébrit controlled the mouth of the Elorn. The earliest seigneurial residence probably stood on a hill overlooking the later manor house, and its occupants belonged to a lineage called « Cornouaille ». Whether they originated from Léon, from the younger son of one of the dukes of Cornouaille, from Cornwall, or from a Breton seigneurial family expelled from its possessions in Anjou (Le Cornuaille, near Candé) is not however clear.

Diverradur

Beteg amzer an Dispah ha se abaoe an XIII^{ved} kantved, Lossulien, e parrez ar Relecq-Kerhuon hizio an deiz, a zo bet sez eun aotrouniez, Trebrit an ano anezi. Trebrit ha kistilli Kererault en tu all d'an Elorn a ziwalles genou ar ster. War eun duchenn tost d'ar maner a weler hizio, eo bet savet moarvad maner kenta ar feodall ma oa ar berhenend anezañ, euz al lignez « Cornouaille », eun ano n'ouzer ket ha leonad eo an orin anezañ pe diskenn a rafe euz eil mab unan euz duged or Bro-Gerne pe marteze euz Kerne-Veur pe e hellfe ivez beza bet ano eun tiegez tud uhel bet kaset kuit, en XII^{ved} kantved, diwar douarou ma oant perhenn warno e kostez Angers (Cornuaille e-kichen Candé).

À propos du droit de bris : un exemple de solidarité anglo-bretonne ? (Morlaix, 1501)

par Laurence Moal*

Le droit de bris, appelé aussi droit de lagan, de varech ou peçoy de mer, se perd dans la nuit des temps. Cet « usage barbare qui mettait les naufragés à la merci des peuplades du littoral » trouve son plus puissant développement en Bretagne dont les abords parsemés de récifs ont toujours été redoutés des marins¹. Cependant, on l'imagine trop souvent pratiqué exclusivement par des riverains sans scrupule. Les actes de banditisme ont certes existé, mais les légendes ont exagéré la voracité des Bretons, censés se transformer, la nuit tombée ou à la moindre tempête, en hordes barbares et sanguinaires, allumant des « feux trompeurs » pour piller le navire providentiel². En fait, les autorités se sont souvent révélées aussi rapaces, sinon plus. Le droit de bris a en effet été avant tout une pratique légale, confisquée et jalousement défendue par les seigneurs locaux puis par les ducs de Bretagne à partir du XIII^e siècle, les rois de France poursuivant la tradition après 1491. C'est ce qu'a appris à ses dépens l'équipage d'un navire anglais, victime d'un

échouage malencontreux en baie de Morlaix, le 13 janvier 1501.

Voyons ce qui s'est passé ce jour-là. Vers midi, un petit navire anglais quitte le port de Morlaix pour retourner en Angleterre, à l'étale ou tout au début du jusant pour profiter du courant³. Après une heure ou une heure et demie, il parvient à la sortie de la rivière mais là, heurte le rocher du Taureau, alors que la marée est descendante. L'équipage décharge la marchandise sur les

* Professeur d'histoire-géographie, doctorante en histoire du Moyen Âge, Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique.

¹ J. DARSEL, « Les seigneuries maritimes en Bretagne », *Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1610)*, Paris, 1966, vol. I, p. 46. – H. TOUCHARD, « Les brefs de Bretagne », *Revue d'histoire économique et sociale*, t. XXXIV, 1956, p. 119.

² J. GESLIN DE BOURGOGNE, A. DE BARTHÉLEMY, *Les Anciens Évêchés de Bretagne, histoire et monuments*, Paris, Dumoulin, Saint-Brieuc, Guyon, 1855-1879, t. II, p. 6-7.

³ Ce jour-là, la pleine mer est à 11 h 44 avec un coefficient de marée de 46 selon l'annuaire des marées du SHOM.

rochers, dont une partie est ramenée le soir même à Morlaix, par des marins des environs, sans doute après la marée basse⁴. Les Anglais, quant à eux, passent la nuit sur le lieu de l'accident, espérant bien sûr remettre le navire à flot à marée haute. Le lendemain, vers 8 heures, plusieurs officiers dont le receveur, le bailli et un notaire, se rendent sur place et saisissent le navire et la marchandise au nom du roi, en vertu du droit de bris. Les Anglais ne s'y opposent pas mais, dès le 3 février, font appel de cette décision. Une enquête est alors ordonnée pour connaître le déroulement des faits. Ce fait divers aurait pu sombrer dans l'oubli, mais par chance, il est parvenu jusqu'à nous car il a donné lieu à une procédure maritime, dont cinq actes sont toujours conservés dans le Trésor des chartes, la série E, cote 203, des Archives départementales de la Loire-Atlantique. Ils sont numérotés de 9 à 13, mais les numéros ne respectent pas nécessairement l'ordre chronologique. Ils sont présentés ici dans l'ordre chronologique.

Présentation des actes

n° 10 (6 f°) : Articles produits par les procureurs du marchand anglais Étienne Daniel aux commissaires du roi, réclamant la mainlevée de la saisie (3 février 1501).

n° 9 (3 f°) : Articles produits par les procureur et receveur de la cour de Morlaix aux commissaires du roi, qui justifient la saisie du navire et des biens au nom du roi (non daté, mais très certainement de la même date que le précédent).

n° 12 (1 f°) : Réponse de Louis XII qui demande une enquête et envoie un officier de la chambre des comptes avec un notaire (13 février 1501).

n° 13 (3 f°) : Exposé des articles des procureur et receveur et ceux des procureurs des Anglais (15 avril 1501).

n° 11 (41 f°) : Enquête présentée à Anne, duchesse de Bretagne et reine de France, et au conseil de Bretagne. Interrogatoire de vingt-deux témoins (15 et 16 avril 1501). C'est l'acte le plus long, celui qui donne le plus de détails, mais les douze derniers folios sont très noircis et il est quasiment impossible de les transcrire.

Le droit de bris a son corollaire : les brefs de Bretagne, sorte de droit de rachat du droit de bris, d'assurance qui garantit au naufragé la propriété de ses épaves et les protège contre la saisie par les officiers ducaux. À la fin du XIV^e siècle, les brefs, aussi appelés sceaux, sont authentifiés par le sceau ducal et annulent le droit de bris : ils sont scellés et signés par les gens des comptes. Ceux-ci les remettent en blanc à des receveurs locaux qui les remplissent en temps voulu, quand un marchand le demande. Ils y indiquent le nom du bateau et du maître, la cargaison, la destination du voyage, ainsi que la nature du bref⁵. Le fait que les marchands doivent se munir de brefs est inscrit dans la *Très Ancienne Coutume de Bretagne* : les marchands doivent se munir de brefs « sur peine de perdre la nef et tous les biens⁶ ». Ce texte faisait sans doute partie des Rôles d'Oléron, qui ont peut-être été rédigés à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle. Il s'agit d'un recueil de coutumes et de jugements maritimes, très connu au Moyen Âge sur la côte atlantique et en Manche par les Bretons mais aussi par les Français, et sans doute par les Espagnols et les Anglais⁷. Au départ, le système fonc-

⁴ La marée basse est à 18 h 18.

⁵ H. TOUCHARD, « Les brefs de Bretagne », art. cité, p. 116-140. – B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, « L'origine des brefs de sauveté », *Annales de Bretagne*, t. LXVI, 1959, p. 255-262. – L. MAÎTRE, « Les congés des ducs de Bretagne », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. IX, 1871, p. 267-277.

⁶ M. PLANIOL, *La Très Ancienne Coutume de Bretagne*, 1896, Paris, Genève, rééd. Slatkine, 1984, p. 466-467.

⁷ Y. PASQUIOU, *Du droit d'épave, bris et naufrage*, Paris, 1896, p. 51-53.

tionne sur les côtes atlantiques et profite seulement aux transporteurs de vin de La Rochelle et de Bordeaux. Les brefs peuvent uniquement être demandés à Bordeaux et à La Rochelle, ainsi qu'à Saint-Mathieu. À la fin du ^{xiv}^e siècle, le trafic maritime s'intensifie. Les navires étrangers deviennent plus nombreux, notamment en provenance d'Angleterre et d'Espagne, ce qui rend le droit de bris plus précieux que jamais. Les brefs, dès lors, peuvent se demander dans la plupart des ports bretons. Mais un problème se pose : les navires sortant des ports bretons, de Bordeaux ou de La Rochelle n'ont pas de difficulté pour s'en procurer. En revanche, ceux qui viennent d'Angleterre ou d'Espagne n'en ont pas en arrivant dans le duché. Ils doivent en faire la demande dès leur arrivée. Ils disposent pour cela d'un délai réglementaire : ils doivent en demander auprès d'un receveur dans les trois marées qui suivent leur ancrage (36 heures). Ce délai est inscrit dans la coutume de Bretagne : « Et dempui que la noblesse fut toute au prince, a voulu que les Espaigneux et aultres qui peussent prendre port en sa terre sans avanturer, chargez ou a charger, d'estrange pays que la ou les briefz sont, soient sauvez, demandant les briefz a tierce maree dempui que ilz getteront ancre ou port et fesant o effect, les aller querre quelque part que ilz seront⁸. » Passé ce délai de trois marées, il est trop tard ! Normalement, les marchands s'exposent à la saisie, même s'il n'y pas de naufrage, en cas de contrôle simplement. Dans certains cas, il est sans doute possible de payer les brefs après un naufrage : lorsqu'un navire sombre avant son arrivée dans un port, le duc peut accorder cette faveur en échange de la présentation d'un document attestant que le but du voyage était bien la Bretagne⁹. Mais la plupart du temps, les marchands sont soumis à la confiscation, surtout s'ils franchissent Saint-Mathieu sans s'arrêter prendre des brefs. Tous les marins naviguant sur les côtes atlantiques et de la Manche doivent connaître ces dispositions, mais ce n'est pas

pour autant qu'ils en achètent et beaucoup au contraire prennent le risque de ne pas s'en munir. En effet, un navire se rendant d'Espagne en Angleterre sans faire escale en Bretagne n'en a pas besoin. Mais si le mauvais temps le pousse sur les côtes bretonnes et provoque un naufrage, il se retrouve soumis au droit de bris.

La confiscation se déroule toujours selon une procédure minutieuse¹⁰. Il s'agit de déterminer la part des biens qui revient aux officiers pour leur salaire, celle qui revient au duc et celle qui incombe à l'amiral de Bretagne, puisque celui-ci, chef militaire sur mer, réclame dès 1407 le droit de profiter du vin salé, des tonneaux vides, des cordages rompus ainsi que du gréement. Par conséquent, un fût de vin gâté par l'eau de mer ou même vide doit être inventorié comme tel (le vin était même goûté lors de l'inventaire) et même les épaves en mauvais état constituent une source de revenu. L'inventaire des biens permet aussi de dédommager les sauveteurs qui se manifestent pour recevoir le tiers des biens sauvés. La marchandise peut être restituée à ses propriétaires après l'enquête, s'ils parviennent à prouver qu'ils sont dans leur droit. Malheureusement, ici, il manque la décision finale, ainsi que l'inventaire des biens du navire confisqué, qui a pourtant été effectué après la saisie, comme le confirment certains témoins qui donnent une estimation des biens comprise entre 3 000 et 4 000 livres¹¹.

⁸ M. PLANIOL, *La Très Ancienne Coutume de Bretagne*, op. cit., p. 468.

⁹ H. TOUCHARD, « Les brefs de Bretagne », art. cité, p. 133.

¹⁰ Une enquête du même type, réalisée à la suite du naufrage d'un navire anglais à l'entrée du port du Blavet, en janvier 1479, et comportant un inventaire des biens, a déjà fait l'objet d'une publication, L. MOAL, « Des Anglais dans les méandres judiciaires bretons après leur naufrage à l'entrée du Blavet (6 janvier 1479) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXII, 2004, p. 393-426.

¹¹ Témoins n° 6, 9, 10, 11, 16.

Ces documents n'en sont pas moins d'une grande richesse. Ils apportent une multitude d'informations, concernant le droit maritime, le rapport à l'autorité royale après le mariage entre Anne et Louis XII, les échanges commerciaux entre la Bretagne et l'Angleterre, les conditions de navigation rencontrées par les marchands venant d'Angleterre sur la côte nord de Bretagne, sans oublier le regard porté sur l'Autre, celui qui vient d'ailleurs, par des populations littorales et des officiers. Au préalable, il est nécessaire de procéder à un travail de reconstitution, à un véritable puzzle de l'affaire au travers des renseignements donnés par bribes. Tout le problème consiste à démêler le fil de cet événement en essayant de repérer les passages de vérité et de bonne foi ainsi que les non-dits, les tentatives de manipulation, voire les mensonges. La question cruciale, le fil directeur de cette enquête, c'est de savoir si la confiscation du navire et de la marchandise est justifiée, s'il y a eu véritablement bris, selon la définition juridique en vigueur à l'époque.

Une procédure judiciaire qui recèle bien des zones d'ombre

Le 3 février 1501, les marchands victimes de la saisie de leurs biens, réclament l'annulation de la décision. Une enquête est alors décidée et des commissaires sont envoyés par Louis XII pour faire toute la lumière sur cette affaire. Ces commissaires sont Amaury de Kenechquivilly ou Quenechquivilly, docteur en droit, conseiller du roi, Morice de Kerloeguen, conseiller et maître auditeur de la chambre des comptes, Alain du Quenquisou, conseiller au parlement de Bretagne, Jehan Le Cozic, sénéchal, Jehan Kersulguen, bailli de la cour de Morlaix¹². Ils notent minutieusement les arguments des marchands, puis écoutent les justifications du receveur et du procureur de Morlaix qui ont procédé à la confiscation.

Ces différents arguments ou articles sont exposés par les enquêteurs le 15 avril 1501, sans doute en public, en tout cas devant les témoins.

Deux versions des faits

Les plaignants, tout d'abord, sont des marchands venus d'Angleterre à bord d'un navire de 25 tonneaux environ, nommé le *Christofle du Lym*. Le maître de ce bateau se nomme Étienne Daniel. D'autres noms parmi les membres d'équipage sont mentionnés, mais seulement lors de l'audition des témoins. Ces marchands sont représentés par des procureurs, Thomas Aly, Guillaume Kerbannel et Yvon Guingamp, qui exposent leurs arguments. Ils affirment être venus à Morlaix pour décharger des marchandises anglaises et charger des toiles bretonnes, mais en quittant le port ils ont heurté la roche du Taureau. Le naufrage est en réalité un simple échouage, sans gravité. En même temps, ils reconnaissent les faits, le navire a bel et bien touché des rochers, mais ils invoquent des difficultés de navigation : la sortie du port est étroite, l'inattention et la « mauvaise conduite » ont provoqué l'accident. Ils exposent ensuite quatre raisons pour lesquelles il ne peut y avoir bris, en s'appuyant sur « l'usage et le gouvernement du pays de Bretagne ». Tout d'abord, après l'accident, la marée étant descendante, les marins déchargent eux-mêmes la marchandise pour alléger le navire et la font ramener à Morlaix sur des bateaux avant la marée haute. Ils ont donc sauvé leurs biens par eux-mêmes, dans un délai de trois marées. De plus, la mer une fois basse, le bateau reste immobilisé. Les marins anglais restent à bord pour tenter de

¹² Morice de Kerloeguen, maître auditeur et conseiller du roi, était entré à la Chambre des comptes en 1468, J. KERHERVÉ, *Les Gens de finances des ducs de Bretagne, 1365-1491. Catalogue prosopographique*, thèse pour le doctorat d'État, Paris, 1986, t. III, p. 712.

le remettre à flot à marée haute : il n'était « pas du tout submergé, ains en demoura la poupe entierement hors mer » et des membres de l'équipage pouvaient y demeurer. D'ailleurs, le lendemain matin, les officiers sont montés et restés à bord, preuve irréfutable, puisqu'ils y sont entrés « en sûreté et à sec ». Ensuite, le receveur, Pierre Meryen, interdit de toucher au navire et le saisit avec toute la cargaison. Le navire étant vide, il se couche à marée basse et prend l'eau « tellement qu'il submergea¹³ ». C'est donc la saisie du navire qui provoque le naufrage alors que les Anglais allaient le remettre à flot. Le navire aurait pu être sauvé dans l'espace des trois marées sans l'intervention inopportune des officiers. Enfin, concernant les brefs, ils affirment ne pas en avoir besoin¹⁴. Ils en ont quand même demandé, sans doute par souci de bonne conscience mais le receveur a refusé de leur en délivrer. On ne peut donc pas leur reprocher de ne pas en avoir. Ce dernier argument est sans doute le plus fragile et le plus curieux.

Une fois les articles produits par les plaignants, les officiers, Rollant de Seliczon, procureur, et Pierre Meryen, receveur ordinaire de Morlaix, exposent à leur tour leur version des faits, par l'intermédiaire de leurs avocats, Jehan de Coëtquis et Yvon Robert, substitut de Rollant de Seliczon, ainsi que Guivarch de Manfuric, procureur et commis pour l'amiral de Bretagne¹⁵. Ils considèrent qu'il y a eu « bris et rompture » et que, par conséquent, le navire doit revenir au roi avec sa marchandise¹⁶. Ils développent pour cela trois arguments. Tout d'abord, le navire a été « brisé en manière que la mer y entra et submergea ledit navire », tellement que les marins durent l'abandonner. Il s'agit donc d'un véritable naufrage. Pour cette raison et pour éviter à d'autres d'en profiter, les officiers ont saisi la marchandise et procédé à l'inventaire. La saisie est donc justifiée car elle permet de protéger les biens le temps de l'enquête. Enfin, les Anglais, tout en étant restés un mois à Morlaix, n'ont jamais

payé les brefs, qui se prennent pourtant obligatoirement dans les trois marées qui suivent l'arrivée d'un bateau dans un port. Ils ne sont donc pas assurés contre le bris. Ces arguments, répondant aux justifications produites par les Anglais, sont exposés juste avant l'audition des témoins.

L'audition des témoins

Elle se déroule selon la procédure inquisitoriale en vigueur à l'époque. Cette méthode était déjà utilisée pour les procès de canonisation analysés par André Vauchez¹⁷. Des commissaires chargés de l'enquête étaient accompagnés de notaires, qui étaient chargés de rassembler et de produire les témoins. À partir du pontificat de Grégoire IX, l'enquête s'accompagne d'un formulaire stéréotypé pour interroger les témoins. Le but recherché était de recueillir le maximum d'informations sur les circonstances dans lesquelles les miracles s'étaient produits. Le même principe est utilisé ici, avec aussi la même impression de monotonie et de lourdeur voulue par le style notarial. Le contenu des témoignages a pourtant une importance cruciale, puisqu'il doit permettre de dégager la vérité, de savoir si le droit de bris devait s'appliquer dans ce cas précis, si la saisie devait être confirmée ou bien annulée. Vingt-deux témoins sont produits par les plaignants

¹³ Acte n° 13, f° 1.

¹⁴ H. TOUCHARD, « Les brefs de Bretagne », art. cité, p. 122.

¹⁵ Pierre Meryen était déjà receveur de Morlaix entre 1492 et 1499. Rolland Seliczon, docteur en droit, fut conseiller et maître des requêtes ordinaires à partir de 1488, puis auditeur de la chambre des comptes en 1490, J. KERHERVÉ, *Les Gens de finances, op. cit.*, t. II, p. 292, t. III, p. 757-758.

¹⁶ Acte n° 9, f° 1.

¹⁷ A. VAUCHEZ, *La Sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Rome, École française de Rome, 1981.

La liste des témoins

Produits par les Anglais					
N°	NOM	Prénom	Âge	Activité ou qualité	Domicile
1	COETUNOS	Alain	55	Maître de navire	Morlaix
2	LESPAIGNOL	Yvon	84	Maître de navire	Morlaix
5	GOESBRIENT	Jehan de	48	« Noble homme » Ancien fermier des finances	Morlaix
6	LE FORBAN	Benoit	43	Maître de navire	Morlaix
7	BRELLEDY	Jehan	37	Maître de navire	Plouarzel
10	LE BRIZON	Jehan	49	« Noble homme »	Morlaix
11	RAOUL	Pierre	50		
12	BOURGAULT	Olivier	47		
14	PAUL	Jehan	(non lu)		
19	LE GLUIDIC	Tanguy	50	Marchand	Morlaix
20	LE MEGART	Guillaume	25		Morlaix
Produits par les officiers					
N°	NOM	Prénom	Âge	Activité ou qualité	Domicile
3	LA BOESSIERE	Gabriel de	46	« Noble homme »	Morlaix
4	QUINTIN	Alain	40	« Noble homme » Ancien officier	Morlaix
8	KERRET	Jehan	30	« Noble homme »	Morlaix
9	NICOLAS	Philippe	45	« Noble homme » Marchand	Morlaix
13	TOULGOET	Alain	35	« Noble homme »	Morlaix
15	(non lu ¹⁸)	Jehan	30 ?		
16	KERSULGUEN	Jehan	50	Bailli de Morlaix	Morlaix
17	LA BOESSIERE	Yvon de	45		Morlaix
18	GOESBRIENT	Yvon de	35		Morlaix
21	ROLLANT	Selvestre	40		
22	ROBERT	François	27	Notaire de Morlaix	Morlaix

ou par les officiers¹⁹. Ces hommes, tous de Morlaix, ont été choisis pour leur expérience et leur connaissance des événements. Leur âge varie entre 25 et 84 ans. Sur les quatorze déposants qui précisent leur activité, on trouve deux marchands, quatre maîtres de navire, neuf qualifiés de « noble homme », dont certains sont employés dans l'administration. L'interrogatoire est public²⁰. Il commence par la présentation du témoin qui déclare son nom, son prénom, son âge, son activité, son domicile. S'ensuit le serment de dire la vérité et de préciser s'il a des parts dans l'entreprise des plaignants. Ce dernier point a toute son importance puisqu'une question supplémentaire est posée par la suite pour savoir si le témoin connaît les marchands.

L'interrogatoire s'accompagne d'une *forma interrogatorii*, c'est-à-dire d'un formulaire stéréotypé préparé à l'avance pour interroger les témoins. Les questions posées aux témoins n'apparaissant pas explicitement, ce sont les dépositions des témoins qui permettent de deviner les questions. Elles ont été recomposées, dans un tableau de synthèse, à partir des dix premières dépositions, les plus riches. Les questions sont numérotées dans ce tableau selon leur ordre d'apparition dans le témoignage. Certaines réponses sont sous-entendues, mais d'autres sont plus explicites car la réponse du témoin commence par le mot « interrogé²¹ ». On peut noter que les mêmes questions reviennent inlassablement d'un témoignage à un autre, souvent dans le même ordre, mais l'interrogatoire supporte des variantes. Les témoignages sont en effet de longueur inégale, les quatre premiers étant les plus importants. Certains témoins n'apportent rien de nouveau à ce qui a été dit auparavant, répondent par la négative ou disent ne rien savoir. Dans ce cas, les enquêteurs ne posent pas nécessairement toutes les questions. Au contraire, lorsqu'ils sont intéressés par ce que dit le témoin, ils posent des questions qui ne sont pas dans la grille pour connaître plus de détails. Ils sont également curieux de connaître les sources des argu-

ments avancés par les témoins et on imagine beaucoup de questions supplémentaires du style « comment le savez-vous ? », puisque beaucoup de réponses commencent par « et dit le sçavoir pour ce que.... ». Ils semblent aussi soucieux de savoir si le témoin a vu les événements, s'il était sur place ou si on lui a raconté les faits. Le onzième témoin précise ainsi qu'il a bien vu de ses yeux le navire toucher la roche alors qu'il « estoit sur une montagne appelée Tregonhezre (Trougonar en Ploujean), près l'entree du havre de Mourlaix²² ». Toujours à la demande des enquêteurs, certains témoins donnent le nom des personnes qui leur ont fourni les informations. De même, quand le deuxième témoin est interrogé sur un marin venu faire la demande des brefs pour les Anglais après le naufrage, il précise qu'il l'a vu courir. De plus, il n'a pas vu les marchands décharger eux-mêmes leurs marchandises, mais il a assisté au déchargement à Morlaix la nuit. En revanche, sur le fait que le navire n'était ni rompu ni submergé, il avoue l'avoir entendu dire par son fils et d'autres marins présents sur les lieux²³.

18 Le nom du 15^e témoin n'est pas lisible. Il s'agit peut-être de Jehan Boas ou de Jehan Le Cozie, témoins produits par les officiers et mentionnés dans l'acte n° 13. Cet acte mentionne aussi Alain du Quenquisou, témoignant également pour les officiers, et Yvon de La Forest, produit par les Anglais, mais ils n'apparaissent pas dans la liste des déposants de l'acte n° 11.

19 Cf. *infra*, pièce justificative, témoin n° 1.

20 On trouve une référence à la déposition d'un autre témoin : « comme Philippe Nicolas, le tesmoign précédant, l'a déposé », acte n° 11, f° 25.

21 « Interrogé s'il vist jamays le cas advenu, dit que non, ne ne vist debat, question ne jugement sur ce ensuy », *ibid.*, f° 4.

22 F° 27.

23 « Et environ une heure et demye apres, un nommé Nicholas Le Briz vinst devers Pierre Meryen, receveurs des brieuffz en la juridiction de Mourlays pour debvoir avoir brieuff pour sauver ledit navire et biens y estantz qui ja estoit frappé ainsi que dit est. Et dit le sçavoir pour ce que il vist ledit Nicholas en pourpoint courir en venant devers ledit navire pour cuider avoir lesdiz

Les témoignages sont donc précieux, ils apportent des informations supplémentaires, mais ils ont leurs limites. Certains passages fournissent beaucoup de détails, mais d'autres points curieusement sont à peine évoqués, comme le nombre de marins présents à bord du navire naufragé ou encore le nom des marins bretons ayant participé au sauvetage²⁴. Le but est en fait restreint et très précis. Il s'agit de confirmer ou d'annuler la confiscation des biens des marchands et pour cela on commence par définir le droit de bris. Mais cette définition s'avère beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît.

L'enjeu de l'enquête : définir le droit de bris

Les naufrages constituent une source de revenu non négligeable et sont revendiqués par les ducs de Bretagne dès le XIII^e siècle. Le roi de France perpétue cette tradition en tant que duc de Bretagne. Mais la définition du bris est délicate et constitue un enjeu de taille, car elle permet de définir aussi les moyens d'y échapper.

La référence au droit coutumier

Tout le monde s'appuie sur le droit coutumier, les marchands, les témoins, mais aussi les officiers qui demandent la saisie. Se pose le problème de sa connaissance et de son utilisation, le droit en tant que tel comptant moins que son application. Il se transmet tout d'abord de bouche à oreille, comme en témoignent plusieurs expressions, employées par exemple par le onzième déposant qui « dit avoir ouy dire [...] il a ouy tenir et rapporter notairement et communement...²⁵ ». Quand on lui demande ce qu'est une « chose notaire », il répond « que chose notaire est ce que pluseurs disent ». Le deuxième, pourtant très âgé, ne semble pas très sûr des usages, mais lui aussi s'ap-

puie sur ce qui est « tout notoire es partie de Basse Bretagne²⁶ ». Ce droit est transmis à l'intérieur d'une corporation, celle des gens de mer, tant marchands que marins²⁷. Le troisième témoin cite des noms de marins et le huitième a demandé à des gens d'expérience la règle du droit de bris, sachant sans doute qu'il allait être interrogé. Les usages se transmettent de génération en génération²⁸. La connaissance du droit coutumier est aussi légitimée par la pratique et les marins interrogés, forts de leur expérience de la mer, semblent connaître davantage les usages que les commissaires du roi qui mènent l'enquête. Ainsi Alain Coetunos affirme qu'« il y a environ vingt cinq ans que il est mais-

brieuffz, ne fut pas present ce parlent ainsi qu'il dit ou lesdiz marchantz de Angleterre deschargeassent lesdites marchandises d'eulx mesmes avant aucune submersion. Mais dit qu'il vist lesdiz marchantz de Angleterre, la nuyt dudit jour, arresver en bateaulx plusieurs fardeaulx de linges qui estoit chargés oudit navire a ladite ville de Mourlaix [...]. Item, ouist dire a sondit filz et plusieurs aultres dont n'est membré des noms que ledit navire ne fut point du tout submergé et que les marchanz y eussent peu bien demourer oudit navire sans dangier de leurs personnes s'ilz eussent voullu et osé », f^o 6 v^o.

²⁴ Seul le 22^e témoin parle de 10 à 12 marins : « N'y avoit pour lors aucun Angloys en icelluy navire mais en ung roc de jouxte ledit navire y avoit dix ou douze Angloix ».

²⁵ « Dit avoir ouy dire o Jehan Lespaigneul et plusieurs aultres mariniers qui avoient esté aidez a porter lesdits fardeaulx que Pierre Merien, receveur ordinaire dudit Mourlaix, s'estoit trouvé au lendemain que ledit navire frapa comme dit est, aupres d'iceluy navire [...]. Oultre dit avoir ouy dire et repputez noterement o plusieurs qui avoient esté a voir ledit navire apres ledit heurt qu'il ne fut point submergé [...]. Item, depose que il a ouy tenir et raportez notairement et communement que par autant que le navire ainsi brisé et biens y estans l'on peut sauffver et arresver a terre dedans trois mares apres la rompture d'iceluy navire, qu'ils ne doibvent point estre ditz ne reputés briz », 11^e témoin, f^o 27 v^o.

²⁶ F^o 8 v^o.

²⁷ « Et ainsi l'a ouy dire par ledit temps a plusieurs gentz, maistre de navire et aultres... », 4^e témoin, f^o 13.

²⁸ « Et dit l'avoir ouy ainsi dire par feu Jehan Goesbriend, son pere », 5^e témoin, f^o 16.

Questions / Témoins	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Le témoin a-t-il eu connaissance des faits ?		1	1	1			1	1	1	1
Que sait-il de l'article produit par les Anglais sur le délai des 3 marées ?	1	2	2		1	1		2	2	2
Que sait-il des articles concernant la submersion du navire ?	3	3	6	2	2	2		3	3	3
Le témoin a-t-il déjà vu un cas similaire ?	2 et 4	4	3	3	3	3				4
Que sait-il de l'application du droit de bris ?	5		4							
Que sait-il des brefs ?	6	6	5	4					5	
Sait-il si les Anglais avaient demandé des brefs ?		5	8	5	4	4				
Que sait-il des derniers articles produits par les Anglais ?	7	7			5	5				
Que sait-il du contenu des articles produits par les officiers ?			7	8						
Le témoin connaît-il les marchands ?				6						6
Connaît-il la valeur de la marchandise ?		8		7		6			4	5

Reconstitution de la grille d'interrogatoire
d'après les réponses des dix premiers témoins

tre de navire, hantant la mer és coustes de Bretagne et de paravant son jeune aige, a esté marinier, frequentant ladite mer et aussi plusieurs autres²⁹ ». Yvon Lespaignol, à 84 ans, s'appuie sur une expérience de soixante ans, durant lesquels « il a hanté la mer tant de Bretagne, d'Angleterre, d'Espagne...³⁰ ». Autre expérience, celle de l'administration maritime, revendiquée par les troisième et quatrième témoins qui s'occupent des ports et havres de Morlaix, du devoir de convoi et connaissent bien les receveurs des brefs depuis plusieurs années. Jehan de Goesbrient a été fermier de la recette ordinaire du Léon et Yvon de La Boessiere affirme, lui, avoir déjà distribué des brefs³¹. Enfin, le seizième

²⁹ F° 3 v°.

³⁰ F° 8. Le 9^e témoin, quant à lui, « dit oultre qu'il est marchand hantant marchandement oudit païs dés le temps d'environ dix-uit ans », f° 24.

³¹ Les Goesbrient figuraient parmi les grands marchands financiers de Morlaix dans la seconde moitié du xv^e siècle. Jusqu'en 1503, Jean prit à ferme divers revenus du duché comme les brefs et le convoi, J. KERHERVÉ, *Les Gens de finances, op. cit.*, t. I, p. 233-234. Yvon de La Boissière a été fermier du « dizain soult » de la réparation des fermes perçu dans l'évêché de Léon en 1486. Il fut ensuite fermier de l'impôt et des ports et havres dans le diocèse de Tréguier et de Saint-Brieuc du 1^{er} octobre 1494 au 30 septembre 1497, *ibid.*, t. III, p. 596 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10, f° 78 ; Bibl. nat. France, ms. fr. 8310, f° 45 (références indiquées par Jean Kerhervé).

témoin est bailli de la cour de Morlaix et le dernier notaire. Pour préciser ce droit coutumier, le recours à la mémoire est fondamental. Lorsque les enquêteurs demandent s'ils ont déjà vu des cas similaires se produire, le premier raconte qu'il y a vingt-cinq ans, à Penmarch, un navire de 100 tonneaux, appartenant à René Quenyec et chargé de vin de Gascogne a coulé entièrement. Le navire et les biens furent cependant sauvés à la deuxième marée. Ce cas semble intéresser vivement les enquêteurs : ce Quenyec ne disposait pas pour autant de brefs et de plus, son navire a coulé entièrement. Il ne pouvait pas demeurer d'être vivant à bord et pourtant, il aurait récupéré ses biens. Le troisième témoin a vu, quinze ou seize ans plus tôt, un navire anglais couler en s'approchant de Morlaix. Le receveur a voulu saisir la cargaison, affirmant qu'il y avait bris, mais l'argument des trois marées a fonctionné et les biens ont été restitués aux plaignants. Le quatrième témoin se souvient de cette histoire mais donne plus de détails : c'était un navire de 25 tonneaux de « Plemne » (Plymouth ?), appartenant à Robert Guy, qui a heurté des rochers au Taureau. Ce cas est donc très similaire à celui d'Étienne Daniel. La marchandise a été saisie, mais rendue après un recours auprès du duc. Enfin, le cinquième témoin évoque un navire normand ayant percuté des rochers près de Portsall en 1486 et fait naufrage au Conquet. Les marins, ayant pu sauver leurs biens, furent exemptés eux aussi du droit de bris. Ces témoignages s'appuient tous sur la règle des trois marées. Peu importe finalement qu'il n'y ait pas de brefs ou que le navire soit entièrement coulé. Cependant, ces témoignages semblent parfois fragiles puisqu'ils s'appuient sur des souvenirs vieux de quinze ou vingt-cinq ans et ils ne sont pas forcément très fiables. Il se peut d'ailleurs que ces événements leur aient été racontés, ce qui peut donner cours à toute sorte de déformation ou de manipulation du souvenir. Les témoins disent à chaque fois

qu'il n'y a pas eu bris, mais sans apporter de preuve.

Si la mémoire joue un rôle important au Moyen Âge, la coutume est aussi renforcée par la diplomatie. Jehan Le Brizon se souvient ainsi d'un traité entre Édouard IV d'Angleterre et François II, il en a même une connaissance assez précise puisqu'il se souvient du nom du secrétaire du roi. Il s'agit du même traité présenté par les procureurs des marchands comme pièce à conviction et sans doute lu avant l'audition des témoins avec l'exposé des arguments des deux parties. Ce traité existe bel et bien, il est conservée aux Archives départementales de la Loire-Atlantique et, à la fin de cet acte, il est même indiqué qu'une copie a été réalisée pour servir à la procédure de Morlaix, le 13 février 1501³². La date indiquée dans la procédure et en bas de l'acte, le 3 avril 1468, pose problème : elle n'existe pas ! En effet, à l'époque, on a l'habitude de faire commencer l'année non pas le 1^{er} janvier, mais le jour de la date de Pâques. En 1501, on utilise encore le style de Pâques puisque l'exposé des deux parties est daté du « 15^e jour d'avril après Pasques, l'an 1501 commençant ». Or, en 1468, Pâques tombe le 17 avril. Le 3 avril aurait dû être mentionné comme en 1467 (sous-entendu 1467 finissant ou ancien style³³). Malgré tout, l'année 1468 a bien été une année riche en négociations entre le duché et l'Angleterre. Le 2 avril, un nouveau projet d'alliance fut discuté à Greenwich en présence de Guillaume Hatclyff, Jehan de Rouville et Olivier du Breil et, le lendemain, fut renouvelé le traité d'alliance générale déjà signé les 1^{er} février et 24 mars précédents : nouveau traité d'alliance défensive, trêve de trente ans à partir du 1^{er} juin et nou-

32 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 122 n° 10.

33 En 1469, Pâques tombe le 2 avril et le 3 avril ne pouvait donc pas être considéré comme de l'année 1468 finissante.

veau traité de commerce³⁴. Ces traités furent ratifiés le 2 mai par François II³⁵. C'est peut-être d'ailleurs à cette occasion que des copies des traités du 2 et 3 avril ont été réalisées, les copistes ayant indiqué l'année en cours et non l'année 1467 finissante, expliquant ainsi l'erreur de date.

Après la lecture des arguments des Anglais et de l'interrogatoire, la connaissance des coutumes ou « usements » se fait plus précise. Le bris n'est pas synonyme de naufrage puisque ce qui compte, c'est le temps des trois marées pour sauver les biens : « Remonstrans oultre lesdits marchans que selon l'usement et gouvernement general de la mer en ce pais et duché de Bretagne touchant le fait des bris, notoirement et communement observé, lors et a la foiz que ung navire et les gens d'iceluy touché a la coste et qu'ilz s'y pevent saulver et recouvrer d'eulx mesmes dedans trois marees, il ne doit estre dit, tenu, ne repputé bris. Et ne doivent les marchans estre privés de leursdites marchandises et biens, ne la chose estre acquise au prince, ains doivent demourer a ceulx a qui ilz appartennoient auparavant³⁶. »

Mais, autre clause très importante, le navire ne doit pas être entièrement coulé et si un être vivant peut rester à bord, il n'y a pas bris : « Si aucune nef ou voixeau dudit pais d'Angleterre par fortune de temps ou autrement touchoit a la terre et perissoit sur la coste ou es havres dudit pais et duché de Bretagne, si en icelle nef ou voixeau demouroit homme, femme, enffant, chien, chat ou coq vivant, les hommes, biens et marchandises demourroint sauffs a ceulx a qui ilz appartenoint, sans que lesdits biens puissent estre dits confisqués, perduz ne repputés bris³⁷. »

Concernant les breffs, les Anglais n'en ont pas besoin, mais ils sont tout de même protégés du droit de bris grâce au droit de la mer : « Item, remonstrent lesditz marchans que les marchans et subgietz dudit pais d'Angleterre ont de coustume, de memoire

de homme, hanter marchandement en ce pais de Bretagne et y venir descharger les marchandises de leur pais et rapporter audit pais d'Angleterre autres biens et marchandises de cedit pais. Et a ce faire, ont esté souffertz et tollerez de tout temps antique, et pour tout ce faire n'ont acoustumé ne esté aucunement contrainctz de prandre brieufz ne païer aucun devoir a cause de brieufz³⁸. »

Malgré toutes ces précisions, les témoins restent souvent approximatifs dans leurs dépositions, approximations permises par le droit coutumier lui-même.

Approximations et contradictions

Les marins sont presque tous sûrs que le droit de bris ne doit pas être appliqué si les marchands peuvent sauver leurs biens par eux-mêmes dans l'intervalle des trois marées et si un être vivant peut rester à bord. Mais ces deux arguments sont-ils valables séparément ou sont-ils requis tous les deux ? Le premier témoin fait référence à un navire entièrement submergé mais le propriétaire avait pu sauver ses biens dans un délai de deux marées. Le droit de bris ne s'était pas appliqué alors que le bateau était entièrement submergé : dans ce cas, un seul usage a suffi pour éviter la saisie. Les enquêteurs semblent cependant soucieux de connaître l'état de l'embarcation, mais beaucoup de témoins restent finalement assez discrets sur ce point : il était simplement immobilisé, sans véritable dommage, et il aurait pu être sauvé si les officiers n'avaient pas empêché son

34 B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, « François II et l'Angleterre », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. IX, n° 2, 1928, p. 302.

35 M. KERMAREC, *Transcription et étude des registres des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1468*, mémoire de maîtrise, Brest, 1991, n° 375.

36 Acte n° 13, f° 1, 1 v°.

37 *Ibid.*, f° 1 v°, 2.

38 *Ibid.*, f° 2.

dégagement avec le flot. D'ailleurs, le sixième témoin, qui était en Angleterre au moment des faits, a vu le bâtiment ramené au quai et selon lui, il n'y avait pas de danger à naviguer à son bord. Plusieurs témoins vont donc dans le sens de l'usage qui veut que sans rupture, il n'y pas bris³⁹. Or, certains ont participé au sauvetage des biens et leur audition fait naître le doute dans la véracité de la déposition des Anglais. Ainsi, les septième, neuvième et onzième déposants racontent que les biens ont été déchargés sur les rochers, exceptés dix à quinze fardeaux de toiles restés à bord. Les marins ont alors tenté de dégager le navire : « Et dit que pour lors ledit navire n'avoit point encore prins eau a l'ocasion dudit heurt. Mais apres ladite descharge faicte, il vit les gens dudit navire atacher une corde a celuy navire et de ladite corde tirerent ledit navire pour le debvoir hoster dessus ladite roche ou il avoit frapé et le mettre a flot. Et en tirant, rompirent partie du bout devant d'icelui navire savoir l'estimacion d'environ une brassee au moien de quoy la mer y entra et y laisserent ledit navire celuy soir qui fut submergé d'eau jucques a la poupe d'icelluy, non pas tellement que gens n'eussent peü se y tenir sur ladite poupe pour le temps que cest parlant eust la veüe d'iceluy pour ledit jour⁴⁰. »

Cette déposition est confirmée par un autre témoin qui précise que les biens ont été mis au sec sur un îlot appelé an Sterec. C'est après l'arrivée des officiers que les Anglais ont déserté leur navire⁴¹. Même s'il y a eu voie d'eau, les Anglais sont restés à bord de leur bateau et le droit de bris ne pouvait donc pas s'appliquer. Il existe cependant une autre version. Jean Kersulguen, bailli de Morlaix, qui s'est rendu sur place pour accompagner le receveur, insiste sur le fait qu'il n'y avait aucun Anglais à bord du navire, mais qu'ils se trouvaient sur les rochers. François Robert, le notaire envoyé pour assister à la saisie, confirme cette version. Selon eux, il y a donc eu abandon du navire, même si le navire n'était pas submergé. L'argument selon lequel il ne peut être déclaré bris si un

être vivant reste à bord du bateau ne fonctionne plus. Comme il s'agit d'un témoignage produit par un bailli et un notaire, on voit mal comment les commissaires pourraient le mettre en doute.

D'autres contradictions apparaissent à propos des brefs de mer, question épineuse s'il en est. Le cinquième témoin évoque le cas d'un navire normand qui a coulé au Conquet. Son propriétaire a évité la saisie parce qu'il a pu sauver lui-même ses biens mais aussi parce qu'il disposait de brefs. Mais selon la plupart des dépositions, les Anglais n'ont pas besoin de payer des brefs. C'est la tradition, confirmée par des traités, pour soutenir les échanges et protéger les intérêts des Bretons qui n'en pas besoin non plus en Angleterre. Là-dessus, le troisième témoin, présenté par les officiers, est le plus explicite : les brefs sont valables au même titre que les usages de la coutume. Quand il n'y a pas de brefs, ce sont les usages qui sont pris en compte. Les Anglais n'ont pas pris la précaution de se munir de ces brefs et c'est pour cela qu'ils se réfèrent tant aux deux principes pouvant les sauver de la confiscation. Mais pourquoi alors vouloir en obtenir immédiatement après l'immobilisation sur les rochers ? Plusieurs témoins mentionnent en effet qu'un Breton de Saint-Pol, Nicolas Le Bris, présent près du Taureau au même moment, s'est précipité à Morlaix à la recette des brefs pour en acheter, à la demande des Anglais. On peut émettre trois hypothèses : l'effet de la panique, ils ne savaient pas s'ils allaient pouvoir dégager leur navire et sauver leurs biens ; peut-être aussi que deux précautions valent mieux qu'une : les brefs en plus de la coutume en cas de péril intervenu ; ou bien ils ne connaissaient pas le droit coutumier concernant le bris, c'est cette dernière justification qu'ils invoquent dans leur défense. Cette demande

39 1^{er} et 2^e témoins.

40 7^e témoin, f° 20 r° et 20 v°.

41 F° 23 v°, 24.

tardive, soldée d'ailleurs par un refus de la part du receveur, est sans doute le signe qu'ils avaient conscience de se trouver dans l'illégalité. Si on résume, après l'audition des témoins, l'argument selon lequel les Anglais ont sauvé eux-mêmes leur marchandise est le seul qui reste encore crédible. Les autres (pas de rupture du navire, les hommes restés à bord ou les Anglais qui n'ont pas besoin de brefs) se trouvent quelque peu mis à mal.

La défense a alors recours à d'autres arguments pour consolider des explications fragiles. Les Anglais comme la plupart des témoins font appel à la pitié des enquêteurs : les marchands anglais sont de jeunes gens, âgés de moins de trente ans, inexpérimentés, qui seraient complètement ruinés si la saisie était confirmée. Une telle décision porterait également préjudice au commerce de Morlaix et du duché, puisque les Anglais cesseraient d'y venir. C'est ce qu'affirme par exemple le sixième témoin qui dit que « les marchantz de France, dudit pays d'Angleterre ont depuis longtemps hanté ledit païs de Bretagne marchandement, apportant des draps, estain et aultres marchandises au grant bien et utilité de cedit païs et que, s'ilz y estoient maltrectez, ce pourroit estre moïen de les faire deslaisser le cours de leurs marchandises en cedit païs, ce que redondroit a grant damage du bien publicque de cedit païs et diminucion des debvoirs et coustumes ordinaires du roy et duc nostre souverain seigneur⁴². »

Ces arguments ont été également exposés par les marchands eux-mêmes dans leur défense, qui mettaient en avant leur méconnaissance du droit breton. Ils espèrent ainsi obtenir la compréhension des commissaires. Cette enquête est très riche sur le plan de la navigation et sur l'insertion de la Bretagne dans les échanges maritimes. Elle nous livre également des renseignements sur la présence étrangère dans le port de Morlaix et surtout, sur la perception de cette présence par les Bretons.

La connaissance réciproque de l'autre

La présence anglaise à Morlaix

Finalement, l'enquête nous apprend très peu de chose sur les marchands anglais. Ils sont venus à bord d'un navire de 25 tonneaux, chargé de draps anglais et d'autres marchandises, peut-être de l'étain, qu'ils ont échangées contre des toiles bretonnes, notamment des olonnes et du satin. On sait qu'ils avaient l'habitude de venir dans cette ville et, cette fois-là, ils sont restés entre quinze jours et un mois pour leurs affaires, mais on ignore s'ils sont demeurés à Morlaix ou s'ils sont allés ailleurs dans le duché. L'enquête ne dit rien non plus sur les aspects pratiques de leur séjour, mais on peut supposer qu'ils étaient logés chez des hôtes. En tout cas, ces relations commerciales entre Morlaix et l'Angleterre sont intenses selon les témoins. Il arrive que les marchands anglais et bretons s'associent pour le transport de marchandises : des marchands de Morlaix pouvaient très bien avoir des parts dans la cargaison. Aucun témoin auditionné n'en avait, mais tous les habitants de Morlaix n'ont pas été interrogés et la pratique était monnaie courante. La connaissance est réciproque puisque les Morlaisiens fréquentent aussi les ports anglais. Le deuxième témoin affirme qu'il « les a hantés et congnoit leur nature⁴³ ». De même le sixième, qui était lui-même en Angleterre lorsque s'est produit le naufrage et n'est revenu qu'au mois de février, au début de l'enquête. Selon lui, les marchands tant bretons que français sont bien traités.

Les Morlaisiens ne vivent pas en vase clos, mais, dans cette enquête, leurs horizons semblent limités, mis à part l'Angleterre, à la Basse-Bretagne. Cependant, le plus vieux témoin, Yvon Lespaignol, est mentionné

⁴² F° 19.

⁴³ F° 8 v°.

dans une autre enquête du Trésor des chartes, datée de 1476⁴⁴. Il transportait alors du vin de La Rochelle vers Morlaix, quand il fut attaqué par des Espagnols près de Groix, ce qui lui a peut-être valu son surnom, à moins qu'il n'ait des ancêtres espagnols. À noter aussi que les Anglais ne sont pas les seuls à fréquenter la côte nord de la Bretagne : un navire normand est mentionné sur la côte du Léon et les témoignages font aussi référence aux marchands de France. Les marins de Morlaix sont en contact avec d'autres populations, les Espagnols, les Hollandais, les Allemands de la Hanse.... En tout cas, il s'agit d'un commerce visiblement très lucratif pour les deux parties, qui pourrait expliquer le zèle avec lequel les officiers souhaitent la confiscation des biens. Si la saisie des biens est confirmée, les Anglais perdent tous leurs biens et les officiers en reçoivent une partie. C'est très certainement cet appât du gain qui explique la rapidité avec laquelle ils se sont rendus à bord du navire. Ils ont saisi tous les biens, sans attendre le délai réglementaire des trois marées, c'est-à-dire les trente-six heures prévues par la coutume. Le contenu de la cargaison peut tout autant justifier les efforts déployés pour défendre les Anglais.

Que cache l'aide apportée par les Morlaisiens aux Anglais ?

Les habitants de Morlaix interrogés, même ceux présentés par les officiers, témoignent tous en faveur des Anglais, exceptés le bailli et son notaire qui eux vont dans le sens des officiers. Certes, il ne faut pas toujours voir l'étranger comme l'inconnu ou l'indésirable, le port est aussi un lieu d'accueil, d'hospitalité et d'échanges. On peut toutefois s'interroger sur cet élan de générosité : simple solidarité corporatiste, au-delà des différences d'origine ? Rébellion contre l'autorité ? Ou bien intérêt lucratif, appât du gain. Les Anglais ont peut-être promis une part de la marchandise à leurs sauveteurs. Cette aide n'est pas forcément le signe d'une simple

générosité. Le droit maritime prévoit en effet de dédommager les sauveteurs, en nature ou en argent, du tiers de la marchandise qu'ils ont sauvée. Même si cette demande n'est pas mentionnée explicitement dans cette enquête, il est clair que les sauveteurs ont tout intérêt à défendre les marchands anglais pour que soit annulée la procédure de saisie, s'ils veulent être payés pour leur intervention. Plusieurs témoins évoquent la tentative de sauvetage par des Bretons venus en aide aux infortunés : certains ont participé au déchargement des fardeaux de toiles. Le septième témoin a ainsi ramené vingt-sept fardeaux de toile à bord de son bateau. La cargaison est ainsi en partie sauvée et placée en sûreté dans le cellier d'un habitant⁴⁵. Il s'agit très certainement pour les marchands de Morlaix de protéger leur fonds de commerce. En portant secours aux Anglais, ce sont leurs propres intérêts qu'ils défendent. Il faut bien préciser que même la cargaison mise en lieu sûr par les marins est susceptible d'être saisie par les officiers, tout comme celle restant à bord du navire. On peut supposer qu'il y ait eu la volonté de cacher un maximum de fardeaux de toiles, sans doute en échange d'une rétribution versée par les marchands anglais. C'était sans doute plus intéressant pour les sauveteurs que le dédommagement prévu par la législation coutumière, soumis en fait au bon vouloir des officiers. On ne peut exclure non plus une alliance contre les représentants de l'autorité. Si la saisie était confirmée, cela voudrait dire que les brefs seraient désormais requis pour tous les voyages, ce qui était sans doute déjà le cas, mais la fraude était visiblement généralisée. On peut supposer que ces Anglais n'étaient pas aussi naïfs et inexpérimentés qu'ils voulaient le laisser paraître. Sans doute ont-ils agi en

44 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 203 n° 3, 31 juillet 1476.

45 Les 12^e et 13^e témoins mentionnent le cellier de Guillaume Le Guicgnoul.

connaissance de cause, maquillant leur mauvaise foi en ignorance. Dans ce cas-là, il était peut-être bien pratique d'être étranger.

*

* *

Beaucoup d'ombres subsistent et plusieurs questions restent sans réponse, notamment une qui a toute son importance : les plaignants sont-ils véritablement anglais ? La question peut paraître surprenante puisqu'ils sont désignés comme tels. D'ailleurs le nom du navire, le *Christophe du Lym*, indique l'origine anglaise. Le port d'attache, identifié par Bernard Tanguy comme étant Lyme Regis, à l'embouchure de la rivière de Lyme, au bord de Lyme Bay, est situé en Dorset, donc dans une région anglaise de langue. Pourtant, les noms de certains membres d'équipage, Guillaume Kernavel, Thomas Le Men, Porzmoguer, Philippe Grales ou Goales, peut-être aussi l'autre procureur Yvon Guingamp, pourtant mentionnés comme anglais, suggèrent une origine bretonne. L'équipage est en fait autant anglais que breton. Pourquoi dans ce cas les marchands sont-ils toujours présentés comme Anglais et non comme des Bretons d'origine ? Sans doute parce que dans cette procédure, la nationalité du pavillon du navire semble l'emporter sur celle des marchands. Mais peut-être aussi était-ce pratique de se faire passer dans ce cas précis pour des étrangers : ils pouvaient être excusés pour leur méconnaissance des lieux, pour leur méconnaissance du droit breton, et parce que la défense s'appuie sur le fait que les Anglais n'ont pas besoin de brefs à Morlaix, ce qui n'est pas le cas des Bretons. Cela peut expliquer également l'absence de toute allusion à la différence de langue tout comme l'absence d'une quelconque manifestation xénophobe.

Cette affaire révèle aussi le côté procédurier de la société bretonne au Moyen Âge, ainsi que le souci de l'administration royale de rationaliser les brefs. On peut noter qu'il n'y avait pas vraiment de règle générale, mais

plutôt des cas particuliers, chacun essayant de tirer à soi le maximum de revenus. Les ducs ont voulu en tirer profit et la fiscalisation s'est beaucoup accentuée au ^{xv}e siècle. Quelle que soit leur dénomination, les brefs sont devenus un impôt sur la navigation en vertu du droit de bris. En même temps, le droit de bris ne disparaît pas avec les brefs de mer. Au contraire, les deux sont complémentaires. Si les brefs fonctionnent, c'est que le droit de bris continue d'être légitime. Après 1491, les rois de France, héritiers des ducs, continuent d'exploiter cette source de revenu⁴⁶. Tout marin débarqué dans un port sans s'être acquitté de cette taxe est un étranger soumis à l'arbitraire. En même temps, les marchands bretons ou étrangers qui se voyaient privés de leurs biens pouvaient recourir à la justice pour réclamer l'annulation de cette décision toujours jugée injuste. Ils tentaient alors d'exploiter les failles et les imprécisions de la législation coutumière. C'est ce qui advient dans cette enquête. Elle montre que les marins sont attachés à la coutume car il est plus facile de frauder et d'échapper à la confiscation. La fraude est ici généralisée. Elle montre aussi l'archaïsme d'un tel droit qui pourtant va se perpétuer encore longtemps.

Cette procédure maritime ne permet pas de reconstituer fidèlement et objectivement le déroulement des événements. Comme souvent pour l'histoire médiévale bretonne, les sources sont incomplètes et, malheureusement, on ne connaît pas la décision du juge, à savoir la saisie définitive ou la mainlevée comme le demandaient les victimes. Ces actes n'en restent pas moins intéressants puisqu'ils ont l'avantage de nous offrir deux regards particuliers sur un naufrage, celui des gens de mer et celui des officiers. Malgré

⁴⁶ Il y a bien une continuité avec la politique ducale, contrairement à ce qu'affirme Y. Pasquier pour qui la Bretagne, dès le mariage entre Anne et Charles VIII puis Louis XII, fut soumise aux règlements du royaume de France en la matière, Y. PASQUIER, *op. cit.*, p. 46.

quelques petites différences, ils partagent la recherche du profit et la protection de leurs propres intérêts. Peu importe finalement que le navire soit anglais ou breton, ce qui compte avant tout, c'est bel et bien ce qu'il transporte.

Pièce justificative

1501, 15 avril. Morlaix.

Témoignage d'Alain Coetunos, maître de navire.

Original sur parchemin : Archives départementales de la Loire-Atlantique, E 203, n° 11, f° 3 à 5 v°.

Alain Coetunos, maistre de navire dudit pays de Murlais, aigé d'environ cinquante-cinq ans, comme il dit, tesmoign separé sur les XI^e, XII^e, XIII^e, XIII^e, XVI^e et XII^e articles jure dire voir, purgé du conseil et enquis sur lesditz articles produitz et presentés de la part dudit Daniel et ses consors marchantz des parties de Angleterre, recorde par son serment que il n'a part ne porcion és marchandises et choses contencieuses et que il n'est parent, serviteur alié ausdit Daniel ne consors. Et auparavant dit que il y a environ vingt-cinq ans que il est maistre de navire, hantant la mer és coustes de Bretagne, et de paravant et des son jeune aige a esté marinier, frequentant ladite mer et aussi plusieurs aultres contrees comme Angleterre, Espagne, Bourdeaulx et plusieurs aultres parties.

Interrogé sur le contenu esdits XI^e, XII^e, XIII^e, XIII^e articles, dit et recorde par son dit serment en ce que touche ledit XI^e que, és trante ans derrains et plus, il a ouy tenir tout communement et notairement par plusieurs maistres de navire et gentz de mer oudit païs de Bretagne et entre aultres a feuz Pierres Fahé et Jouhan Le Prinec, maistres de navires dudit quartier de Murlais, que s'il estoit

de usement en ladite mer de Bretagne que a la foiz que ung navire et les gentz d'icelluy se peuvent sauver et recouvrer d'eulx-mesmes dedans les trois prochaines marees, entre lesquelles communement y a oudit quartier de Mourlaix douze heures entre chaque maree, que sont pour les trois marees trente seiz heures, il ne doit estre dit briz ne la chose acquise au prince et doivent demourer lesdiz navire et biens a ceulx a qui ilz estoient de paravant combien que le navire eust esté heurté, empiré, rompu ou submergé.

Interrogé si il vist jamais le cas advenu, dit que non, fors que environ XXV ans a ou plus, autrement n'est membré du temps, il fut presant a la coste de Cornouaille ou havre de Penmarc'h ou il vist ung navire d'environ cent tonneaulx appartenant ainsi que on disoit a feu René Quenyet, quel navire estoit chargé de vin de Gascoigne, heurter a ung rocher pres ledit havre tellement qu'il submergea subz l'eau en maniere que homme n'y demoura dedans. Et neantmoins, lesdits Quenyet et aultres de ses gentz sauverent avecques les basteaulx partie dudit vin qui, par ladite submersion, y trouvoient hors ledit navire. Et dempuix, a la seconde maree, ilz sauverent ledit navire et partie des vins qui y estoient et le mesnerent a terre. Et dit ce parlant que le receveur pour le duc qui lors estoit, dont n'est membré du nom, en la presence d'un gentilhomme nommé Keradnou et aultres dont il ne sçait faire declaration, voulist jouir desdits navire et biens a cause de briz. Ne sçait comme il en passa entre eulx, bien dit que ledit Quenyec, au veü de ce parlant, mist lesdits biens en ung aultre navire et disoit l'on communement que il envoya lesdits vins en Flandres et que aussi il jouist dudit navire submergé, lequel Quenyec, a la congnoissance de ce parlant, fist abiller et disoit l'on communement hors esdites parties de Penmarc'h, que ce n'estoit pas briz, aultrement ne le sçait. Item, interrogé si ledit Quenyec et autres qui avoient droit oudit navire avoient eu breuffz, dit a certain ne le sçavoir bien, dit il que ledit receveur disoit

lors a l'ouy de ce parlant audit Quenyec que lesdits navire et biens estoit acquitz au prince pourtant qu'il n'avoit eu lesdits brieuffz. Et ouyt ledit Quenyec congnoistre audit receveur que deffait, il ne avoit point de brieuffz.

Et en ce que touche lesdits XII^e, XIII^e et XIII^e articles, dit qu'il a, des environs ledit temps de trante ans, ouy tenir communement et notairement aux gentz de mer des parties de Treguer, Leon et Cornouaille que il est de usement et de gouvernement esdites parties que, quant aucune submersion et rompture est advenu de quelque navire, les marchandises et biens que, auparavant la submersion d'icelluy que les gentz d'icelluy navire ou autres a leur requeste font descharger et recouvrer, debvent demourer aux marchantz a qui ilz appartiennent, sauff au prince de jouyr des aultres marchandises demourez et submergés en la mer ainsi que de raison, fors si ilz sont recouvertz paravant lesdites troys marees ainsi que davant a recordé. Interrogé s'il vist jamays le cas advenu, dit que non, ne ne vist debat, question ne jugement sur ce ensuy. Interrogé que c'est que dire chose notaire, dit que chose notaire est ce que plusieurs disent. Et au regard desdits XIII^e et XVI^e articles, dit que lorsqu'il n'y a point

de guerre entre les princes dudit pays de Bretagne et de Angleterre es quarante ans derrains, durant lequel temps dit avoir souvent hanté par mer lesdits pays de Bretagne et de Angleterre, ce parlant a veü et continuellement voit les marchantz desdits pays et chacun hanter marchandement et y aller et venir avecques leurs biens et marchandises.

Interrogé si lesdits Angloys ont esté contraintz es temps passé de prendre brieuffz ne de poyer debvoir a cause de ce aux receveurs desdiz brieuffz en ce pais de Bretagne, dit que a certain ne sçait si sont subgetz a prendre lesdiz brieuffz, mais il dit que, durant les aliances et confederacions des princes desdits pays de Bretagne et Angleterre, és trente ans durant, il a veü et congneü que les Anglois qui venoient marchandement ou havre de Mourlaix ont esté tollerez et souffers, a la congnoissance de ce tesmoign, de y marchander sans estre contraintz a poyer et recouvrer lesdiz brieuffz. Et ne vist jamays ce parlant, qui est desmourant es sexante ans darains a ladicte ville de Mourlaix, marchantz de Angleterre prendre lesdiz brieuffz ne a ce estre contraintz. Et au regard dudit XXI^e article, dit rien ne savoir pour ce que il ne congnoist lesdiz Daniel et ses consors. Et est son record.

Résumé

Un navire anglais s'immobilise sur la roche du Taureau à la sortie de Morlaix le 13 janvier 1501. Il s'ensuit un bras de fer judiciaire entre les autorités portuaires, qui ont procédé à la saisie du bateau, et les propriétaires qui veulent récupérer leurs biens. Une enquête est alors instruite à la demande de Louis XII. Au cœur des débats se trouve le droit de bris et son interprétation.

Abstract

On 13th of January 1501, an English ship bottomed on the Taureau rock, in the Morlaix bay. A judicial feud began between the port authorities, who had seized the ship, and its owners, who wanted to recover the cargo, and an enquiry was launched on the orders of Louis XIIth. At the heart of the problem lay the legislation on wreckage and its interpretation.

Diverradur

D'an 13 a viz genver 1501, eul lestr saoz a jom sahet war roh an Taro, a-wel da Vontroulez. Kroz a zav, stard, etre mistri ar porz, greet seziz ganto war al lestr, hag an dud a zo pehernn warnañ, c'hoant ganto da adtapoud o madou. Loeiz XII a ro urz da studia don an afer. Dirouestla kudenn ar hilkrog, ar gwir war ar peñseou, aze ema an dalh.

Les rébellions du rivage.

Contestations, séditions et émotions populaires sur les littoraux bretons sous l'Ancien Régime (xvi^e-xviii^e siècle)

par Pierre Martin*

Alain Croix a fait remarquer que la « Bretagne, c'est incontestable, ne connaît aucune révolte notable, populaire ou non, au xvi^e siècle, ou au xvii^e siècle avant 1675¹ ». L'historien ne considère pas pour autant que les émotions populaires aient été totalement absentes de la province avant la grande insurrection des Bonnets rouges, mais il estime quelles sont restées très limitées et qu'elles furent rarement meurtrières.

Si la Bretagne fut moins touchée que les autres provinces du royaume, c'est parce qu'elle connut une longue période de prospérité qui fut néanmoins entachée par des crises et des conflits locaux. Nombre de chercheurs se sont penchés sur ces conflits mais les littoraux sont restés les parents pauvres d'espaces ruraux bien mieux connus². Les historiens des révoltes ont laissé choir les petits soulèvements restés sans lendemains, leur préférant des mouvements plus spectaculaires et plus parlants. C'est donc une analyse moins traditionnelle qui sera présentée

ici, se rattachant davantage à la microhistoire qu'à une relecture des grandes séditions qu'a connu le royaume au cours de l'Ancien Régime. Si l'analyse est différente, les lieux le sont tout autant. Nous quitterons le monde des campagnes pour celui des littoraux, alors sous l'emprise de deux pouvoirs concurrents : la seigneurie et le pouvoir royal.

Les rivages furent aussi secoués par des émotions populaires et de petits soulèvements. Les pêcheurs et les autres usagers du littoral étaient astreints à une fiscalité

* Professeur d'histoire et de géographie au lycée de Cornouaille à Quimper, docteur en histoire : *Les Fermiers du rivage : droits maritimes, seigneurs, fermiers et fraudeurs en Bretagne sous l'Ancien Régime*, sous la direction de M. Gérard Le Bouëdec, Lorient, Université de Bretagne Sud, 2004, 5 vol., 1 578 p.

¹ Alain CROIX, *L'Âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*, Ouest-France, Rennes, 1993, p. 96.

² Jean NICOLAS, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale, 1661-1789*, Paris, Seuil, 2002.

maritime qui loin de les satisfaire, entraîna un grand nombre de réactions durant tout l'Ancien Régime. Les droits maritimes, propriété des seigneurs et parfois du roi, dans le cadre de la mise en place des amirautés, ne tardèrent pas à être pointés du doigt par une population de plus en plus contestataire vis-à-vis de cette féodalité du rivage.

Si les archives se font l'écho de quelques mouvements sporadiques et isolés au XVI^e siècle, il semble bien que les événements de 1675 furent un véritable tournant, notamment dans les régions qui connurent les répressions les plus sévères. 1675 semble avoir laissé des traces indélébiles dans les esprits. C'est d'ailleurs peu de temps après cette révolte que les pêcheurs du pays bigouden décidèrent de faire la grève des droits maritimes. Cet épisode, loin d'être passager, perdura jusqu'à la première moitié du XVIII^e siècle sans pour autant dégénérer en révolte antifiscale.

Des origines plurielles

Les droits maritimes et les taxes que pêcheurs et usagers des littoraux doivent payer sont nombreux et vécus comme une injustice. Seigneurs et fermiers s'arrogent le droit de prendre quelques libertés, face à une jurisprudence flottante et bien souvent orpheline, en exigeant toujours plus. Souhaitant rentabiliser leurs investissements au maximum, certains fermiers seigneuriaux n'hésitent pas à faire preuve de plus grand zèle et harcèlent les populations. Sûrs de leurs appuis, ils exercent de fortes pressions sur les plus faibles, espérant ainsi amasser plus d'argent. Si s'attaquer à quelques individus isolés et naïfs est une chose condamnable, remettre en cause les exemptions et les privilèges dont jouissent certaines communautés urbaines finit par engendrer de longs conflits juridiques.

Le statut de fermier seigneurial est vécu comme une promotion sociale qui suscite un changement de comportement de la part de certains individus. Cherchant à se différencier de leur milieu originel, ils arborent parfois des vêtements plus luxueux pour se démarquer du commun et renient leurs anciens réseaux de sociabilité. Serrant jalousement entre leurs mains des miettes de pouvoir, ils en profitent pour tyranniser les populations en considérant les droits qu'ils louent comme leur bien propre. C'est en particulier sur les quais des ports que les fermiers se montrent les plus tatillons. Les droits péagers sont *de facto* réglementés par des pancartes qui doivent être visiblement exposées. Des fermiers, malintentionnés, les dissimulent pour spolier quelques marchands étrangers. À de nombreuses reprises, les receveurs des ports et havres entre le Couesnon et l'Arguenon goûtèrent avec malice à ce subterfuge. Henry Boulain, receveur de ces droits en 1573, avait tout simplement évité de placarder cette pancarte pour duper les marchands³. En exigeant toujours plus, il fit même un procès aux marchands de la ville de Dinan afin qu'ils se plient à ses nouvelles volontés. La communauté des marchands, représentée par Guillaume Le Roy, s'insurgea contre ses méthodes et le fermier dut se plier au règlement sous peine d'amende. D'ailleurs son cas n'est pas isolé puisqu'en décembre 1604, le parlement de Bretagne fit « deffense aux recepveurs d'exiger aucune chose outre le contenu aux dictes pancartes et de vexer les marchands et voituriers sous aucun prétexte sur peine de punition corporelle⁴ ». D'autres affaires de ce genre sont là pour rappeler que la jouissance d'une ferme est l'occasion rêvée pour profiter de ce privilège sans commune mesure. Les abus de pouvoir se multiplient et c'est la cupidité et l'appât du gain qui en sont les responsables. Cet arrêt de 1604 qui

³ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 1476, 14 avril 1573.

⁴ *Ibid.*

aurait dû stopper net, ou du moins freiner, voire désamorcer la rapine des fermiers, n'est qu'une remontrance de plus.

En 1615, les marchands de Saint-Malo, de Rennes et de Dinan s'insurgent contre les receveurs du domaine de Penthievre qui taxent sans aucune exception toutes les marchandises débarquées au 1/40, y compris celles qui ne sont pas mentionnées sur les pancartes⁵. Cette affaire est tranchée par un autre arrêt en faveur des marchands. D'autres rixes juridiques vont émailler le XVII^e siècle. En 1626, les pêcheurs de Cancale, conduits par Geffroy Grossin, se soulèvent contre le receveur Charles Le Breton⁶. Les plaignants qui rassemblent quelques négociants et des patrons pêcheurs de Cancale se défendent contre les prétentions du fermier en insistant, pour leur défense, qu'ils envoient à Terre-Neuve plus de vingt navires qui déchargent leurs morues à Cancale. Ces poissons sont consommés dans les paroisses avoisinantes tandis que d'autres se vendent aux marchands de Dol, de Pontorson, de Rennes, de Fougères, de Paris et même jusqu'à Bordeaux. Les marchands exigent tout simplement qu'ils soient maintenus dans leurs privilèges, à savoir l'exonération de taxes sur cette marchandise qui était jusqu'alors libre de droits péagers. Cette nouvelle exigence du fermier est rapidement rabrouée car elle ne repose sur aucun fondement juridique. Une fois de plus, le receveur agit avec une certaine liberté au nom de la recherche du profit. On imagine fort bien les tracasseries quotidiennes auxquelles sont soumis les usagers de l'estran. Ce quotidien va bientôt faire naître une image très négative du fermier. Certains ne se privent pas pour nous brosser un tableau particulièrement entaché de ceux qui rentabilisent les droits seigneuriaux : « Le naturel des fermiers d'impositions est de pencher à l'avidité, ceux desdits devoirs entre Coisnon et Arguenon ont regardé avec chagrin la liberté de ce petit territoire, et fait des projets pour l'envahir, ce qui eust bien augmenté

leurs profits⁷. » Cette recherche frénétique du profit, doublée d'une rémanence des abus de pouvoir, semble être généralisée.

Les passeurs, qui ont un rôle crucial en Bretagne, profitent de ce privilège pour se comporter comme de véritables bandits. D'ailleurs, ils sont régulièrement montrés du doigt. Cumulant d'autres activités, ils ne montrent qu'un intérêt mineur pour cette nouvelle occupation⁸. Les passages sont souvent mal servis. Les plaintes ne cessent de remonter et les usagers s'insurgent contre les passeurs qui les laissent choir. De nombreux déboires arrivent à ceux qui attendent pour franchir l'Élorn au passage de Treizqueneq. En 1718, les voituriers se plaignent contre l'inexpérience de ceux qui sont sensés les acheminer sur l'autre rive⁹. Hormis la « répugnance qu'ils font parroistre à se mettre en mer quand le temps n'est pas tout à fait beau », on leur reproche aussi de ne pas assurer ce service consciencieusement. En effet, ils ne tiennent pas le bateau en état et ne le réparent qu'à l'occasion, ce qui rend la traversée périlleuse. Les plaintes concernant le peu d'empressement que les fermiers ont à s'affairer sont redondantes. Les archives regorgent de plaintes de ce genre. Quelques exemples suffiront pour le démontrer. En 1641, les fermiers du passage de Landévennec, sur l'Aulne, sont accusés de « servir fort mal le dit passage en ce qu'ils font attendre les passans et repassans de l'un et de l'autre costé¹⁰ ». Dans d'autres endroits, le bac « est si mal servy que les

⁵ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 1480, 11 janvier 1615.

⁶ *Ibid.*, 10 mars 1626.

⁷ *Ibid.*, 1 E 1479.

⁸ Pierre MARTIN, « D'une rive à l'autre. Passages, passeurs et pluriactivité en Bretagne sous l'Ancien Régime », dans *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (XV^e - XX^e siècle)*, Colloque international de Lorient, 17-19 octobre 2002, Université de Bretagne-Sud, Rennes, P.U.R., 2004, p. 71-93.

⁹ Arch. dép. Finistère, 1 H 67.

¹⁰ *Ibid.*, 2 H 147.

voyageurs attandoient quelques fois des deux et trois heures entières et souvent même ne pouvoient passer¹¹ ». Le passage de Saint-Christophe, près de Caudon, est soumis au même régime. Le 5 juillet 1647, le procureur de la sénéchaussée d'Hennebont s'insurge : « Il est si mal entretenu, les bateaux sont en si mauvaise réparation qu'il y a très grand péril à y passer, en sorte que depuis quelques années, il s'y seroit noyé près de vingt personnes tant par la faute des passagers qu'autrement¹². » Alerté par ces problèmes devenus préoccupants, le procureur du roi décide de mener une enquête en se renseignant sur les fermiers de ce passage. Si la fin du procès se perd dans les archives, l'officier les menaça et les obligea de tenir « garnis de bons batteaux bien équipés en sorte que on y puisse surement passer et que le public n'en reçoive aucun détriment¹³ ». Le zèle de certains et la paresse des autres peuvent susciter de vives tensions qui engendrent bien souvent des altercations qui peuvent déboucher, si la situation s'envenime sur des conflits à l'échelle locale.

On l'aura bien compris, certains fermiers usent du pouvoir qui leur est confié pour tyranniser les populations locales qui doivent payer les droits maritimes. Tentant de tirer le maximum de profits de leur ferme, ils n'hésitent pas à faire preuve de mauvaise foi. Tentant de berner et de tromper les plus faibles, tous les stratagèmes sont mis à profit. Osant même s'attaquer aux privilèges dont jouissent certaines villes, ils n'hésitent pas à traîner des communautés professionnelles devant les tribunaux. Si les fermiers des droits de ports et havres sont régulièrement contestés, les passeurs ne demeurent pas en reste. Cumulant les retards et un service de la plus grande médiocrité, ils laissent choir des marchands dont l'unique souci est d'arriver à temps pour les grandes foires. Si les retards sont d'une grande banalité, les barges souffrent d'un mauvais entretien. Quelques-uns surchargent leurs embarcations pour rentabiliser leurs courses. Les risques encou-

rus sont alors exponentiels. D'autres, tout aussi malhonnêtes, n'hésitent à faire augmenter les prix à leur guise. Ils prennent toutes ces libertés sans en informer leur bailleur. Ils agissent donc comme de petits potentats locaux et considèrent ces droits comme un moyen de faire du profit sur le dos d'une population qui a bien souvent besoin de leurs services. Tous ces comportements ne font qu'aiguïser une haine certaine à leur égard qui se transforme parfois en une véritable animosité. Les considérer tous comme des bandits est une véritable erreur. L'explication de leur réaction est bien complexe et il ne faut pas y voir qu'une réaction face au pouvoir qui leur a été confié.

Ils sont les victimes d'une conjoncture économique et politique qui leur est de plus en plus défavorable. En effet, face à l'internationalisation du commerce, les droits maritimes seigneuriaux ne peuvent plus faire face à la concurrence des droits monarchiques qui se réservent le droit de taxer les produits exotiques. Ils voient donc leur échapper une grande partie d'une activité économique particulièrement juteuse. Les droits seigneuriaux ne concernent guère que les activités traditionnelles qui, elles, sont en perte de vitesse. Le petit commerce lié au cabotage est nettement moins vigoureux que celui qui se fait avec l'Asie ou l'Amérique. Or, c'est pour s'emparer d'une partie des revenus de ces nouvelles activités que certains fermiers tentent de prélever des droits interlopes. Finalement, tout le monde veut jouir d'une partie de cette nouvelle manne économique.

Une des autres raisons qui permet d'expliquer le comportement des fermiers sans pour autant leur chercher des excuses, tient à la recrudescence des affaires de braconnage et de fraude¹⁴. Les fermiers des droits

¹¹ Arch. dép. Finistère, I H 67.

¹² Arch. dép. Morbihan, B 2804.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Pierre MARTIN, « Les fermiers des droits maritimes dans la tourmente. La violence sur l'estran et au fond des

maritimes sont confrontés à des fraudes multiples. Les droits qu'ils louent font des jaloux et sont mal vécus par les populations littorales. Beaucoup tentent donc de les contourner. Parmi ces droits, ceux qui taxent le commerce maritime de proximité ainsi que les privilèges de pêche exclusifs suscitent les convoitises, les envies et les mécontentements. Si la fraude repose sur l'envie de ne plus payer des taxes, le braconnage du saumon est alimentaire mais représente aussi une source de profits. Les fraudeurs et autres braconniers n'agissent pas n'importe quand sauf exceptions. Connaissant le port, la rivière ou l'estuaire dans lequel ils projettent d'accomplir leurs forfaits, ils savent où et quand opérer sans se faire prendre. Toutes ces remarques démontrent que le quotidien des fermiers n'est pas toujours très agréable et que leur comportement parfois agressif découle aussi d'une perte monétaire substantielle en raison d'une partie du commerce et de la pêche qui leur échappe.

La résistance des villes et des marchands

La résistance orchestrée par les marchands de Dinan, sur laquelle nous disposons de biens maigres informations, semble avoir débuté dans la seconde moitié du XVI^e siècle. En 1510, la duchesse Anne de Bretagne avait accordé une franchise des droits de ports et havres d'entre Couesnon et Arguenon à la ville de Dinan durant les foires de Liège et du 1^{er} septembre¹⁵. Ce privilège, réitéré sous Louis XII et Henri III, réduisit cette exemption à cinq ans pour les marchandises entrant et sortant du port de Dinan. Entre-temps, dès 1556, les bourgeois de Dinan réclamèrent que cette exemption soit étendue au reste de l'année et qu'en plus ils ne payent plus de droits sur les déchargements de poisson. Après cet épisode, il semble qu'ils furent déboutés de ces prétentions. Toujours est-il que la lettre d'Henri III

menaçait clairement leurs anciens privilèges. Le 22 avril 1582, c'est par lettres patentes que le roi de France décida de ne plus renouveler ce privilège, d'autant qu'il considérait que cette exemption ne concernait pas les droits de ports et havres d'entre Couesnon et Arguenon. Par conséquent, il obligeait les marchands de cette ville à payer ces devoirs y compris durant les périodes de foires¹⁶. Trois jours plus tard, les bourgeois furent déboutés de ce privilège par le roi. Le 30 août 1582, Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Penthievre, fit un procès aux habitants de cette ville pour qu'ils payent « les droictz des portz et havres de toutes marchandises entrantes et sortantes aux rivières d'entre Couasnon et Arguenon¹⁷ ». Malgré leur condamnation, les bourgeois de Dinan résistèrent jusqu'au 11 mars 1583 où ils finirent par céder. Cet exemple, sur lequel nous ne possédons que peu d'éléments, montre à quel point les cités portuaires s'accrochaient à leurs anciens privilèges. Lors de l'union de la Bretagne à la France, un certain nombre de ces faveurs ducales durent subir les assauts d'une monarchie conquérante qui voulait balayer une grande partie de survivances jugées d'un autre âge.

Les bourgeois de Saint-Malo résistèrent plus longtemps que leurs homologues dinannais. En 1556, les Malouins refusèrent de payer le droit de ports et havres d'entre Couesnon et Arguenon aux fermiers du duc d'Étampes, alors comte de Penthievre¹⁸. C'est

estuaires en Bretagne sous l'Ancien Régime », dans *La Violence et la Mer dans l'espace atlantique (XII^e-XIX^e siècle)*, SEAMAN, Colloque international de La Rochelle, 14-16 novembre 2002, Rennes, P.U.R., 2004, p. 127-141. Du même, « Le saumon, un poisson convoité. Braconnages et braconniers en Bretagne sous l'Ancien Régime », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 108, n° 3, 2001, p. 57-69.

¹⁵ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 1480.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*, 1 E 1479.

dans un écrit qu'ils décrièrent les prétentions du duc d'Étampes. Ils y expliquaient que leur ville n'était pas comprise dans l'enclave du terroir sujette à ce devoir. Finalement, c'est à force de compromis qu'ils obtinrent, le 7 juillet 1557, que ce devoir ne pourrait être levé que le 1^{er} janvier de l'année suivante. En 1609, les Malouins contestaient toujours ce devoir tout en refusant de livrer leurs titres d'exemption. Les tracasseries occasionnées par la communauté malouine n'en étaient qu'à leurs débuts. Les 8 juin et 5 juillet 1619, le parlement obligea les fermiers de Marie de Luxembourg, à la suite des multiples plaintes des habitants de Saint-Malo, « d'attacher la pancarte en la présence du commissaire et substitut du procureur général du roy, avec attaches et crampons de fer à un posteau estant au lieu appelé le Cabaret près la grand porte de la ville de Saint-Malo où ils auroient accoustumé se lever, à ce qu'un chacun eust pu lire et scavoir ce qu'il deveroit payer pour le devoir d'antrée et ordonna que les fermiers ne pourroient prendre pour la charge de cheval de menus draps, petites bures de Normandie et revesche que la somme de 18 sols contenues en la dite pancarte et pour la pipe et demy tonneau de mercerie meslée consistant en bonnets, camelots de laine, dentelles, bas de laine, petites estamines, bougrains, rubans, chapeaux, cordons de chapeaux, saintures pendans d'épées, gallons et passements, quincaillerie et autres semblable menue mercerie que la somme de 35 sols portée par la dite pancarte¹⁹ ». Toutefois, par cet acte, les marchands se voyaient interdire de décharger leurs ballots en pleine nuit sous peine de payer 30 livres d'amende. Ils étaient également contraints d'avertir les receveurs pour qu'ils puissent venir vérifier le contenu de leur sac afin d'éviter des fraudes devenues banales. Mais comme les marchands de Saint-Malo persistaient dans leur refus de payer les droits d'entrée, le duc de Vendôme présenta, le 21 février 1623, une requête devant le parlement de Bretagne pour faire assigner les habitants de cette ville afin qu'ils

payent ces droits pour des marchandises qu'ils déchargaient à Solidor ou faisaient passer de Saint-Malo à Saint-Servan²⁰. Le 23 mars 1707, les habitants contestèrent une fois de plus ces droits et rédigèrent un mémoire dans lequel ils dénonçaient point par point la justesse et la validité de ces droits. Le fermier Jean Hocquart, sieur de La Motte, s'empressa de rédiger une réplique la même année dans laquelle il démonta les prétentions de la communauté de Saint-Malo²¹. Il accusa les plaignants de faire preuve de mauvaise foi. Selon lui, ce droit devait être perçu à Saint-Malo car, selon la pancarte et l'arrêt du 5 juillet 1619, « il suffit seulement qu'aus-tôt qu'un navire soit ancré dans les ports ou que les marchandises sortent de Saint-Malo pour entrer en Bretagne pour que le droit soit levé ». La communauté de Saint-Malo revendiquait l'exemption de ces droits étant donné qu'elle pensait être en dehors des limites où ces taxes étaient levées. Pourtant les plaignants assuraient qu'ils avaient été libérés de cette charge par un privilège royal. Le fermier, qui semblait être informé, leur rétorqua que cette exemption ne s'appliquait pas aux droits perçus au profit du duché de Penthièvre car il s'agissait de domaines aliénés à la couronne. Si le receveur reconnaissait qu'il était tout à fait possible que les marchandises débarquées dans la ville de Saint-Malo ne soient pas assujetties à ces taxes, il n'en était rien pour celles qui ne faisaient que transiter et étaient ensuite redistribuées dans l'arrière-pays. C'était aussi le cas des denrées qui venaient par terre jusqu'à Saint-Malo pour y être embarquées sur des navires. Il affirma que le bureau servant auparavant à la perception de ces devoirs ayant été détruit, certains marchands et mariniers en avaient profité pour tenter de frauder²². Il surenchérit en expliquant que la

¹⁹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 1479.

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

négligence de certains anciens fermiers avait pu semer le trouble dans l'esprit de certains marins, qui, n'ayant pas souffert de taxes régulières, avaient fini par remettre ces droits en question. Lorsque les Malouins affirmèrent ne pas payer ce devoir pour les marchandises, qui servaient à l'avitaillement et à la construction des navires, il cita la pancarte qui ne les exemptait pas. Il se plaignit que de très grosses quantités de chanvre sortaient de la ville frauduleusement. Ensuite, il énonça un certain nombre de cas de fraudes qui démontraient à quel point les droits qui relevaient du duché de Penthievre étaient particulièrement mis à mal²³. Les condamnations que durent subir quelques fraudeurs furent à ses yeux des preuves irréfutables pour justifier la perception de ces droits. Le 15 octobre 1698, le sieur de Grand Champ Boulan, capitaine du vaisseau la *Vierge*, fut condamné à 30 livres d'amende pour avoir tenté de débarquer du chanvre à la sauvette à Saint-Servan. Le 6 mars 1699, un certain sieur Deslaux Colin dut payer les droits d'entrées sur les « brayes et gouldrons ». Cette dernière affaire démontre bien que les habitants de Saint-Malo ne jouissaient d'aucun privilège sur les marchandises qui servaient à la construction ou à l'avitaillement de leurs navires. Le 15 octobre 1701, le sieur de La Motte Hocquart avait eu raison de Pierre Jossenet, maître de la barque le *Guillaume*, de Rochefort, qui avait été contraint de lui payer une amende de 30 livres. De nombreux autres procès témoignent de la sincérité du fermier²⁴. Ces preuves sont là pour démontrer que les accusations du maire de la ville, comme quoi le sieur de La Motte imposaient à ses administrés des nouveautés, étaient dénuées de sens²⁵. Par ailleurs, le fermier ajouta qu'il n'avait jamais cherché à vexer personne et à lever cet impôt sans user de son pouvoir ou en faisant preuve d'un quelconque autoritarisme. Son souci avait toujours été d'éviter de vexer qui que ce soit et d'appliquer ces taxes avec la plus grande douceur²⁶. Le 9 janvier 1708, le fermier se

plaignait de la difficulté qu'il rencontrait pour percevoir les droits d'entrée²⁷. En 1711, les habitants et négociants de Saint-Malo demandèrent au duc de Penthievre de faire un geste pour que l'activité économique de cette ville ne soit pas gênée par la perception de droits sur les marchandises et fournitures servant à équiper et à gréer leurs vaisseaux de commerce. Le 16 août 1713, le duc de Penthievre consentit une transaction avec les habitants de Saint-Malo à propos de ces droits d'entrée²⁸. Louis-Alexandre de Bourbon les exempta de droits « pour les matières propres à la construction, radoubs, équipements, avitaillements des vaisseaux, comme bray, gaudron, planches, prusses, mâts, chanvres, cables, cordages, toiles à voiles, cloux, fer, ancres et généralement tous les autres matières propres à l'usage et service des dits vaisseaux, qui seront transportées de la dite ville de Saint-Malo au Tallard, Saint-Servan, en Solidor, ou qui y seront débarquées sans entrer dans la dite ville de Saint-Malo²⁹ ». Cet élan de générosité comportait quelques restrictions. Ils devraient se soumettre au contrôle inopiné des commis et receveurs du duc de Penthievre sous peine de 500 livres d'amende. Ils seraient obligés de déclarer leurs marchandises aux hommes du duc. La communauté de Saint-Malo s'empressa de remercier le comte de Toulouse pour ce geste qui lui permettait de poursuivre ses activités maritimes en toute sérénité et surtout sans souffrir des taxes qui étaient autrefois perçues dans le cadre des droits d'entrée d'entre Couesnon et Arguenon. Ce privilège fut confirmé le 3 juillet 1714³⁰.

23 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 1479.

24 *Ibid.*

25 *Ibid.*

26 *Ibid.*

27 *Ibid.*

28 *Ibid.*

29 *Ibid.*

30 *Ibid.*

Un grand XVI^e siècle bien tourmenté

Les archives ont conservé quelques traces de mouvements de grève et de refus de payer certains droits maritimes dans la première moitié du XVI^e siècle en Cornouaille. Ces séditions concernent les droits de sécheries et de pêcheries qui se percevaient du pays de l'Aven au Cap-Sizun. Ces droits qui étaient perçus par les régisseurs du duché de Penthièvre, par le baron du Pont et par le seigneur de Pont-Croix consistaient en diverses taxes sur les embarcations et les équipages qui se livraient à la traque du congre et du merlu. Il s'agissait d'une pêche côtière qui avait connu son heure de gloire avant le début de la pêche sur les bancs de Terre-Neuve. Au début du XVI^e siècle, cette pêche n'était plus aussi rentable qu'au siècle précédent. D'ailleurs le XVI^e siècle marque la période d'effondrement des pêcheries cornouaillaises, victimes du succès de la morue. Aussi, c'est dans ce climat de crise que certains villages de pêcheurs commencent à s'agiter et refusent de payer ces taxes. Victimes d'une insécurité sporadique mais notable et ayant perdu une bonne partie de leurs débouchés pour la vente de leurs poissons, ils éprouvent de sérieuses difficultés pour régler ces droits. Cette sédition va toucher une grande partie des paroisses et des ports assujettis à ces devoirs.

En 1509, les pêcheurs de congres et de merlus refusèrent de payer le droit de pêche et de sécherie au régisseur des droits du duché de Penthièvre³¹. Cet acte est, semble-t-il, isolé mais marque le début d'une prise de conscience collective dans le Cap-Caval et dans le Cap-Sizun. Ces droits sont en effet jugés comme étant trop élevés et les pêcheurs en ont assez de prendre des risques en mer pour un salaire de misère. Les tentatives de séditions marquent un temps mort jusqu'en 1526, où certains pêcheurs du pays bigouden refusent en bloc de payer ces droits. Mais cette émeute meurt dans l'œuf à cause de sa

spontanéité et de son extension géographique beaucoup trop limitée. Toutefois, les fermiers Jehan Lhonoré et René du Menez se plaignent à cette occasion de ne plus pouvoir percevoir leurs droits. Les pêcheurs, « maîtres de basteaulx, compagnons, paiges » des paroisses de Clédén, Plogoff, Primelin, Esquibien, Goulien et de Beuzec-Cap-Sizun refusent depuis 1526 de payer les droits de pêcheries du duché de Penthièvre. Ils réclament même l'abolition de ces droits et font la grève de ce droit seigneurial. Même si nous disposons de trop peu d'éléments pour tenter une analyse fine de cet événement, on constate qu'il touche l'ensemble des petits ports de pêche du Cap-Sizun à l'exception d'Audierne, de Pont-Croix et de Plouhinec. Cette sédition ne se limite donc pas à une seule paroisse mais semble unir les habitants de cette zone géographique. Ce droit devait être réglé en argent aux fermiers. Les pêcheurs de Clédén, Plogoff et de Primelin devaient payer la somme de 70 sous par an, tandis que ceux d'Esquibien, de Goulien et de Beuzec payaient 50 sous³². Les pages de ces pêcheurs devaient 25 sous, sauf lorsqu'ils étaient débutants où ils ne payaient que 5 sous. Les pêcheurs de ces paroisses ainsi que les membres de leur équipage exposèrent leurs plaintes et doléances à Quimper en 1527³³. Nous ne pouvons pas parler ici d'une révolte. Les sources manquent et il semble que tout soit rentré dans l'ordre assez rapidement. Toutefois, cette contestation aboutit à une grève de cette taxe. Les fermiers étaient aux abois et se demandaient bien comment ils allaient faire pour récupérer leur mise. La tension était bien réelle. Les fermiers demandèrent que ces devoirs leur fussent réglés et ils ajoutèrent que beaucoup de ceux qui les payaient leur donnaient trop peu d'argent. En plus de cette grève, il y avait

³¹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 1481.

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

donc des fraudes. Certains ne déclaraient qu'une partie de leur équipage et oubliaient volontairement les autres. Il était difficile de se livrer à des contrôles, la côte étant découpée en une multitude de petits havres. Cette mutinerie aurait été soulevée par quelques meneurs dont nous ne connaissons pas les noms. Deux ou trois prêtres semblent avoir été à l'origine de ce soulèvement, ce qui n'a rien d'étonnant étant donné le pouvoir qu'ils exerçaient sur les âmes. Le motif de cette sédition était tout simplement l'abolition de ces droits. Ces tensions et ces contestations ne tardèrent pas à gagner les paroisses limitrophes.

Le seigneur de Rohan possédait des droits de pêcheries à Plouhinec. Ces droits furent perçus sans encombre jusqu'au milieu du ^{xv}^e siècle. Le 22 septembre 1542, un arrêt de la cour condamna les habitants de Plouhinec à payer ce devoir au duc de Rohan³⁴. Cette mutinerie avait dû commencer quelques années auparavant. Il est fort probable que ce mouvement contestataire soit né dans le Cap-Sizun et que, par phénomène de contagion, il se soit déplacé un peu plus au sud. Cette mutinerie perdura jusqu'en 1546. Le 1^{er} octobre 1545, un arrêt du parlement de Bretagne obligea les paroissiens de Plouhinec à payer ce droit, mais il n'eut pas l'effet escompté³⁵. Cette affaire trouva son épilogue le 18 juillet 1546, lorsque les pêcheurs de cette paroisse furent condamnés, par une sentence rendue à Quimper³⁶.

Cet espace géographique constitue le premier foyer de rébellion. Il est assez difficile de savoir si la grève des droits de pêcheries qui toucha le pays bigouden dans les années 1550 était liée aux contestations des pêcheurs de Plouhinec. En 1555, les pêcheurs de Treffiat, qui refusaient de payer cette banalité, furent assignés à venir comparaître devant le commissaire pour venir reconnaître ce devoir³⁷. On ne sait pas si cette convocation porta ses fruits, mais un indice nous permet de supposer que ces

pêcheurs ne se laissèrent pas faire. Le 24 octobre 1564, ce droit était réglé pour les paroisses de Tréoultré et de Treffiat par un arrêt du parlement de Bretagne, c'est-à-dire dix ans après la première mention de sédition³⁸. Malheureusement les sources sont peu bavardes sur cet épisode. Entre-temps, le 19 décembre 1556, les habitants de la trêve de Saint-Guénolé, à Penmarc'h, contestaient le prix de ce devoir et le jugeaient beaucoup trop élevé³⁹. S'agissait-il d'un deuxième foyer ou peut-on supposer que le mouvement s'était propagé vers le sud ? Il nous est impossible de répondre, même si nous penchons pour la seconde version des faits qui tendrait à supposer que la fièvre serait partie du Cap-Sizun pour ensuite se propager de Plouhinec au Cap-Caval. Un autre foyer toucha le pays de Quimperlé à partir de 1547. Là aussi, les pêcheurs étaient soumis aux mêmes droits⁴⁰. Lorsque, le 1^{er} octobre 1551, Jehan Le Baud, Morice Maesgoez et Jehan Le Beaujouan prirent la ferme des pêcheries et sécheries de Cornouaille, ils se plaignirent des pêcheurs de congres et de merlus de Doëlan et de Moëlan qui ne payaient plus rien depuis trois années⁴¹. Les fermiers parlent même d'une révolte. En effet, pour récupérer leur mise, ils dépêchèrent des hommes de confiance sur place « qu'ils ont estés mesnassés et chassés à coutz de pierres et bastons ». On ne sait pas s'il y eut des blessés, mais les représentants des fermiers ont préféré quitter les lieux au plus vite pour ne pas mettre leur vie en danger. Après cette mauvaise nouvelle, c'est un des fermiers, Jehan Le Beaujouan, qui déci-

34 Arch. dép. Finistère, 31 C 1/160. Copie collationnée.

35 *Ibid.*

36 *Ibid.*

37 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 1481.

38 *Ibid.*

39 *Ibid.*

40 *Ibid.*

41 *Ibid.*

da d'aller se rendre compte sur place. Il prit la route en compagnie du bailli de Quimperlé. À son arrivée, il fut surpris par la « grande rébellion » qui secouait ces deux petits havres et affirma avoir été en danger. Lui aussi dut prendre la fuite. Si l'on se fie à ces quelques détails on peut supposer que cette émotion populaire fut plus importante que celle qui toucha le Cap-Sizun et le Cap-Caval. En 1553, alors que les pêcheurs n'avaient toujours rien payé, certains nobles de la région vinrent leur prêter main-forte en plaissant leur cause auprès du duc d'Étampes. Le marquis de Rosmadec envoya une missive au seigneur duc d'Étampes pour lui mander de ne pas être trop sévère avec les pêcheurs entrés en rébellion⁴². Il raconta s'être rendu sur place avec le seigneur de la Porteneuve, qui résidait non loin, et en compagnie « d'aultres gentils hommes ». Il aurait « remontré aux parouessiens le tort qu'ilx avoient de vous nyer votre droict de seicherie ». Il fut très mal reçu car certains crièrent après lui, disant qu'ils étaient dans une grande misère et qu'ils étaient incapables de payer ce droit. De plus, ils ajoutèrent que les Espagnols n'arrêtaient pas de les harceler, ce qui les empêchait de prendre la mer pour aller à la pêche. Le marquis de Rosmadec demanda donc au duc d'Étampes de se montrer compatissant et d'accéder à leurs doléances. En 1557, eux aussi furent condamnés à régler leurs dettes.

Cette zone de contestation est bien sûr très éloignée géographiquement de la précédente mais il semble que quelques liens les animent. D'une part, il y a le soulèvement contre un droit qui est jugé trop élevé et, d'autre part, il y a la grande misère des pêcheurs et le danger qu'ils encourent au large à cause de la présence de navires espagnols. Une accalmie succéda à ces vingt ans de troubles. Quelques mutineries, sans aucun lien géographique avec les précédentes, secouèrent la région de Roscoff où l'évêque de Léon possédait des droits de pêcheries et de sécheries sur les maquereaux.

En 1539, les pêcheurs de Roscoff refusèrent de payer cette banalité⁴³. Ce droit consistait à payer trois sols par millier de maquereaux pêchés. Cependant, plusieurs pêcheurs qui « sourviennent à la dite pescherie combien qu'ils aient prins leurs victuailles et sel des subgetz du dit seigneur vont o leurs pesche sans venir à la dicte pescherie et sallerie ne poyer le dit devoir au grand préjudice dudit Sr et détriment de son dit devoir et aussi ausdicts subjectz et marchants estrangiers qui viennent annuellement à ladite pescherie et aulchuns qui chargent et levent lesdits poissons sans montrer aux recepveurs ou commis à recepvoir ledit devoir oudit préjudice ; et qu'ilz ont supplié leur pourveoir de remède de justice ce touchant⁴⁴ ». Les contrevenants risquaient d'être condamnés à 10 livres d'amende.

Le premier tiers du XVII^e siècle fut marqué par un renouveau des mouvements de contestations et de séditions. Une fois de plus, ce sont les mêmes droits qui sont en ligne de mire. Il faut dire que cette première partie du XVII^e siècle fut marquée par des crises entraînant des pics de mortalité dus à la peste et à la dysenterie. C'est dans ce climat de crise que les pêcheurs des paroisses littorales de Cornouaille rechignèrent à payer les droits de pêcheries à leurs seigneurs respectifs. Cette fois, c'est la région de Quimperlé qui s'embrasa en premier. Le 14 juillet 1613, M^{me} de Martigues, douairière de Penthievre, écrivit une lettre au recteur de la paroisse de Moëlan dans laquelle elle le pria de bien vouloir avertir les débiteurs du droit de pêcherie de lui payer ce devoir⁴⁵. Elle fit obligation aux maîtres pêcheurs de comparaître à huit heures du matin au port de Doëlan pour payer

42 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 1481.

43 Alain RAISON DU CLEUZIQU, « Archives du château de Lesquiffiou », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 41, 1903, p. 73.

44 *Ibid.*, p. 74.

45 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 1481.

ce droit. Cette invective demeura lettre morte car aucun des individus concernés ne daigna se présenter à cette convocation. L'affaire ne se limita pas aux seuls pêcheurs de Doëlan, car, le 15 juillet de la même année, honorable homme Jean Le Boursoul, alors sous-fermier de ce devoir, demanda à quelques pêcheurs de Clohars de venir s'enregistrer pour payer ce même droit⁴⁶. Le mouvement prit alors de l'ampleur, ce qui inquiéta les fermiers. Le 21 juillet, Jean Boursoul assigna à comparution quelques mauvais payeurs. On apprend que Jehan Le Gouzronc, Jan Le Pochic, Michel Lozachmeur, Yvon Rioul, Raoul Jeffroy, Ambroise Migouil, tous propriétaires et maîtres des trois bateaux du port de Doëlan, n'avaient pas payé le droit sur la pêche des congres et des merlus depuis un an. Évidemment, nos six larrons ne se présentèrent pas. Ils furent les meneurs présumés de cette sédition qui entraîna une grève de cette imposition. Jean Le Boursoul, un fermier zélé, continua durant tout le mois de juillet à lancer des poursuites contre ceux qui lui résistaient. Le 23 juillet 1613, il s'attaqua à deux propriétaires de barque du havre de Brigneau qui n'avaient rien payé depuis un an et qui se livraient à la pêche en toute impunité⁴⁷. Le même jour, il s'en prit à neuf maîtres de barque de Moëlan. Cette mutinerie semble avoir perduré quelques années puisque vers 1630, un mémoire des « debvoirs de la pencarte dus au terrouer de Doualan » stipule que « pescheurs des paroisses de Riec, Clouhal Carnouet seront tenus avant que de partir aller pescher composer avec le receveur ou luy rendre tous les congres et merlus, scavoir pour le congre renable paiera 10 deniers monnoie, par chacun merlus 6 deniers estant renable et les dits maîtres pescheurs composeront tant pour eux que pour leurs compaignons et paiges. Le vaccanteur dudit terrouer paiera 25 sous monnoye⁴⁸ ». Il s'agit bel et bien d'une remise à plat de ces droits afin d'éviter les contestations futures.

En 1623, la situation est à peu près similaire dans le Cap-Sizun⁴⁹. Beaucoup ne se donnent même plus la peine de venir s'enregistrer sur les rôles tenus par les fermiers. Les pêcheurs d'Esquibien, de Primelin, de Plogoff et des autres paroisses limitrophes sont condamnés à venir payer ce droit. Les récalcitrants sont Michel Keruart, Jan Le Bourdon, Yvon Brignou, Alain Biloart, Eutrope Archan, Daniel Le Louarn, Michel Costan et Michel Le Toulldu. Le 16 mai 1625, une nouvelle pancarte est rédigée à l'attention des pêcheurs en sédition⁵⁰. Il y est clairement dit que les contrevenants risquent la confiscation de leur bateau de pêche, de leur poisson et auront une amende. Cette pancarte ne concerne pas uniquement le terroir de Moëlan mais s'adresse à toutes les paroisses soumises à ces droits maritimes. C'est en quelque sorte un rappel à l'ordre supplémentaire. Le 21 mai 1625, un mémoire mentionnant les débiteurs de ces droits est rédigé. Nous avons choisi de le représenter sous la forme d'un tableau car il montre à quel point les mauvais payeurs étaient légion⁵¹.

Ce tableau confirme ce que nous avons laissé entrevoir auparavant. La mutinerie fut beaucoup plus forte dans la région de Quimperlé qu'ailleurs à en juger par le nombre de maîtres de barque ayant refusé de payer ces droits. Il est assez complexe d'épiloguer sur le nombre des maîtres de barque sachant que nous ne disposons pas de registres complets. Nous ne disposons pas de recensement très précis pour ces six années ; toutefois, un mémoire des recettes des pêcheries et sécheries de Cornouaille de tous les

⁴⁶ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 1481.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

Paroisses mentionnées			
Moëlan, Doëlan Clohars	Esquibien	Plogoff	Plouhinec
Louis Garo Bastien Dagorn Jacques Cariou Yvon Le Bouguen Jan Le Noziec Jan Pezron Jan Conan Jan Creisn Jan Morvan Francoys Le Briz Michel Le Naviner Charles Tolyou Jacques Guillou Jan Le Borgne Pabant Quentel Jacques Fornier Pascal Kerniluc Yvon Torch Pierre Kerniluc Louys Torch Allain Sicourmat le vieux Guenolay Le Torch Yvon Cocgnet Daniel Lanchou Allain Le Barbier le jeune Yvon Dantec Hervé Thomas	Jan Kermon Jan Le Mammenc Guillaume Le Mors Jan Kerisit	Hervé Gardon Paol Rosen Raoul Guilerm	Allain Le Guiriec Guillaume Le Roux Jan Le Helgo Jan Le Roy Guillaume Kerhen Allain Le Torcol Allain Le Pezennec Cristofle Coupat Jacques Morvan Guillaume Kerbulic Yvon Gouzien

Fig. 1. – Tableau des maîtres de barque refusant de payer les droits de pêcheries et de sécheries de Cornouaille de 1619 à 1625.

droits payés par les maîtres de barque, daté du 20 novembre 1628, permet de soulever quelques hypothèses⁵². Malheureusement, il ne concerne pas toutes les paroisses mentionnées et n'y sont recensés que les pêcheurs du Cap-Sizun et du Cap-Caval. Les pêcheurs de la région quimperloise sont les grands absents.

À Esquibien, ils sont dix à payer ces devoirs en 1628. Si on ajoute ces dix maîtres de barque aux quatre récalcitrants de 1625, on peut estimer la flottille de bateaux pêchant le merlu et le congre à quatorze. De ce fait,

⁵² Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 1481.

un peu moins d'un tiers refusait de payer ces droits quelques années auparavant. Nous n'avons pas retrouvé les noms de ces hommes dans le mémoire de 1628. À partir de là, il est possible d'entretenir toutes les hypothèses possibles, comme quoi ils refusent encore tout simplement de payer ces rôles. Au bout du compte, nous n'en savons rien, et il vaut mieux se garder de toute affirmation trop rapide. Quoi qu'il en soit, il apparaît très nettement qu'il y eut davantage d'hommes à contester ces taxes dans la région de Quimperlé que dans le Cap-Sizun.

En 1627, c'est au tour des pêcheurs de Combrit de refuser de payer les devoirs de pêcheries⁵³. Cette fois, ce ne sont plus les droits de la terre de Penthievre qui sont malmenés mais ceux du baron du Pont. Les Combritois sont condamnés à 20 livres d'amende, 1 sol et 9 deniers pour le devoir de pêcherie qu'ils n'ont pas payé. Les contestations sont beaucoup moins nombreuses que dans la première moitié du XVI^e siècle. Il s'agit de mouvements très localisés. Ce qu'on pourrait appeler le long XVI^e siècle s'acheva sur cette petite émotion populaire. Mais déjà la révolte grondait et ce climat fut tout à fait propice à la révolte des Bonnets rouges qui toucha les campagnes. Les rivages s'étaient soulevés et la rébellion était en germe.

Des droits de passages contestés

Certaines communautés villageoises se heurtèrent aux agents de l'autorité seigneuriale et surtout contre la nature des droits qui y étaient prélevés. Ils les jugeaient injustes et contestaient le mode de perception. Si les soulèvements populaires à l'égard des passages sont rares, certains exemples tendent à prouver dans quel embarras pouvaient se trouver les populations locales qui étaient sujettes à ces obligations et pour qui le passage avait un rôle économique important.

Les habitants de Hengoat, dans l'évêché de Tréguier, étaient obligés d'utiliser ce passage pour se rendre à Tréguier. Autant dire qu'ils étaient contraints de l'utiliser pour passer la rivière de Tréguier les jours de foire. La taxe annuelle qu'ils devaient payer était à leurs yeux particulièrement vexatoire, si bien qu'à l'instigation de quelques-uns, ils décidèrent de la contester en bloc quitte à la transformer. En 1651, les usagers du passage de Scaff-an-Milin, sur la rivière de Tréguier, relevant des droits seigneuriaux de l'évêque de Tréguier, contestèrent le devoir qui était de verser « un tiers de boisseau froment par mesnage entier et un demy tiers de boisseau par demy mesnage veuf ou veufve⁵⁴ ». Le fermier soutint que son passage permettait de rendre de nombreux services parmi lesquels celui d'éviter des détours « beaucoup plus difficiles et incommodes et au moyen de ce tiers de boisseau par mesnage complet et demy tiers pour veuf ou veufve, les habitants de la dite paroisse de Hengoat et autres voisines, passent et repassent tant qu'ils veulent leurs familles et tous leurs domestiques, tout le long de l'année sans payer aucun autre devoir, ce qui leur est bien plus facile et moins onéreux que de payer par teste et par chacun passage comme ils prétendent faire⁵⁵ ».

C'est durant l'été 1651, entre le mois de juin et le mois de juillet, que trois ou quatre particuliers de la paroisse de Hengoat décident de prendre les rênes de cette émeute qui se transforme assez rapidement en une grève de cette taxe annuelle. Ce mouvement n'est vraiment pas spontané. Il semblerait qu'il ait été préparé par quelques meneurs dont les archives ont gardé la trace. Elles nous rapportent que les récalcitrants ayant tenté d'entraîner les paroissiens de Hengoat dans cette mésaventure sont Alain Le Glas, Rolland Hamon, Jan Le Provost et Yves

⁵³ Arch. dép. Finistère, 31 C 1/160. Copie collationnée.

⁵⁴ Arch. dép. Côtes-d'Armor, G 159.

⁵⁵ *Ibid.*

Herry⁵⁶. Toutefois, ce mouvement n'a rien de belliqueux. Il n'est fait aucune mention d'injures ou de coups. En fait, comme dans de nombreux cas, ces hommes profitent du dimanche et plus particulièrement du prône pour tenter de soulever la population⁵⁷. La population est davantage disponible le dimanche ou un jour de fête. Dans la Bretagne bocagère, où les habitations sont isolées les unes des autres, c'est le moment approprié pour la population de se retrouver et de se réunir. L'heure du prône est aussi un instant privilégié durant lequel les individus peuvent s'exprimer librement, qu'il s'agisse de l'annonce d'une vache à vendre ou, dans le cas qui nous intéresse, d'exciter l'agressivité de leurs camarades.

D'ailleurs, pour que leurs idées se propagent, nos quatre larrons trouvent encore quelque trois ou quatre complices qui, en plein prône, font « deffense de ne plus payer ledit debvoir, de sorte que toute la paroisse s'est rendue opposante et a refusé à leur exemple⁵⁸ ». La contagion n'a pas eu de mal à gagner les autres paroissiens. Les fermiers sont d'autant plus embarrassés que ce droit avait été perçu sans encombre de 1607 à 1650. Cette affaire s'éternise dans le temps, même si elle perd en puissance.

En 1653, les fermiers réitèrent leurs plaintes contre les mêmes individus qui sont toujours aussi réfractaires à ce droit. Un procès est alors engagé. On fait défiler des anciens fermiers afin d'avoir confirmation de l'ancienneté de la perception de ce droit. Il faut attendre le 17 février 1663 pour que les contrevenants soient mis à demeure de payer cette redevance⁵⁹. Cette émeute qui avait connu une certaine effervescence durant l'été 1651, n'a pas résisté aux années.

Une fois la procédure lancée, les mutins ont vite pris conscience qu'il s'agissait d'une cause perdue et qu'ils allaient être happés par l'arsenal juridique que les fermiers et l'évêque de Tréguier avaient mis en place. Leur cause était perdue d'avance. Le paramètre

qu'il faut également prendre en compte, c'est que, sans ce passage, ils en étaient réduits à parcourir de grandes distances pour arriver jusqu'à la ville de Tréguier. Or, ce passage, véritable artère économique, était une des sources de leur survie. Aussi, contester ce droit pendant trop longtemps n'aurait pu causer que ruine et misère. Ils ne pouvaient donc pas aller contre un passage qui leur rendait de si précieux services. On voit bien qu'ici c'est la raison qui l'emporte sur l'excitation et les revendications de certains. En fait, ce droit, même s'ils le contestent, a aux yeux de la majorité une raison d'être. Il faut aussi le payer car on l'a fait de tout temps et sans rechigner. Les témoignages apportés lors du procès du 9 août 1652 sont à ce titre éloquentes. On y apprend que c'est l'usage et que, par conséquent, il n'y a aucune raison de remettre cet état de fait en cause. Marie Morguen, femme de Jean Jouhan en secondes noces et veuve de Tugdual Evenou, ancien fermier de ce droit, dit qu'il y a vingt et un ans son défunt mari n'a jamais rencontré aucune difficulté pour percevoir ce droit⁶⁰.

⁵⁶ Arch. dép. Côtes-d'Armor, G 159.

⁵⁷ René PILLORGET, *Les Mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715*, Paris, éd. A. Pedone, 1975, p. 398. L'auteur a, dans sa thèse, mis en lumière que la naissance des émeutes le dimanche n'est pas le fruit du hasard. En effet, « on se rassemble plus facilement lorsque l'on n'est pas astreint au travail habituel. Plusieurs incidents prennent naissance le dimanche en fin de matinée, alors que la population sort de l'église. La cloche, sonnant le tocsin, constitue le moyen le plus commode et le plus rapide d'émouvoir et de rassembler les habitants ».

⁵⁸ Arch. dép. Côtes-d'Armor, G 159.

⁵⁹ *Ibid.* Le 17 février 1663, le fermier obtient que les nommés Siolan, Benech, Hamon, Alain Le Glas, Jan Le Prévost et Yves Herry soient condamnés à payer ce droit de passage.

⁶⁰ *Ibid.*

Les mutineries du Cap-Caval et le syndrome de 1675

À la fin du XVII^e siècle, après la révolte des Bonnets rouges, c'est l'ensemble des pêcheurs du pays bigouden qui entrent en rébellion. Ils contestent les droits de pêcheries du baron du Pont. Cet épisode a été interprété à tort par certains érudits locaux comme une « révolte ». Les termes de grève, de sédition ou de mutinerie nous semblent davantage appropriés, car, à notre connaissance, il n'y eut aucune victime à déplorer. Cette tentative d'abolir un droit maritime ressemble beaucoup aux émeutes qui ont émaillé le XVI^e et le début du XVII^e siècle. Cette émotion populaire s'est cantonnée à quelques paroisses du pays bigouden sans connaître un phénomène de contagion, même s'il faut constater qu'ailleurs les droits de pêcheries et de sécheries de Cornouaille étaient par la force du peuple tombés en déséquence. Ici c'est contre les droits du baron du Pont que les pêcheurs de Penmarch vont se soulever.

En 1685, la baronnie du Pont change de main. Les Richelieu la vendent au profit de François-Joseph d'Ernothon. C'est la première fois que le fief change de main. On imagine fort bien que ce sera l'occasion pour certains de contester les droits de pêcheries et de sécheries qui relevaient de cette baronnie, d'autant que lors de la révolte des Bonnets rouges, les papiers et autres archives du château de Pont-l'Abbé avaient été détruits⁶¹. Les preuves de cet ancien droit ont donc partiellement disparu. Depuis la transaction du 30 mai 1573, ces droits de pêcheries et sécheries étaient partagés entre les Rosmadec et le seigneur du Pont⁶². Les seigneurs barons du Pont étaient inféodés du droit de sécheries et de pêcheries dans les paroisses maritimes de leur fief. Ces droits concernaient Loctudy, Plonivel, Treffiat, Tréoultré et Combrit, par les minus et aveux fournis en 1480 par Pierre, seigneur du Pont, le 2 novembre 1494

par Hélène de Rohan, le 12 mai 1538 par le baron du Pont, le 14 avril 1543 par Jean, sire du Quellénec⁶³. François-Joseph d'Ernothon fut confirmé dans ces droits par une sentence de la réformation du domaine du roi et par un arrêt, à la suite de la déclaration de la terre et baronnie du Pont, du 10 septembre 1695 et du 3 mars 1698⁶⁴. Ce droit avait été réglé par les paroisses de Tréoultré et de Treffiat par arrêt du parlement de Bretagne le 24 octobre 1564⁶⁵. Les paroissiens de Treffiat qui allaient pêcher le merlu et le congre devaient payer à la baronnie 45 sous monnaie aussi bien pour les maîtres de bateaux que pour les compagnons. Les pêcheurs de Tréoultré qui demeuraient au-dessous du pont Ninon devaient s'acquitter de 45 sous et ceux qui résidaient au-dessus de ce pont devaient payer 35 sous. Ces devoirs concernaient ceux qui avaient pêché de Pâques à la Saint-Jean. Pour ceux qui pêchaient de la Saint-Jean à la Saint-Michel, ces droits étaient divisés par deux.

Pour parvenir à la perception de ces devoirs, le baron devait donner assignation par « ban et cry publique », à l'issue des grandes messes dominicales qui avaient lieu dans

⁶¹ Roland MOUSNIER, « La révolte dite du Papier timbré en Basse-Bretagne en 1675 », *Actes du 92^e Congrès national des sociétés savantes*, Strasbourg et Colmar, 1967, Section d'histoire moderne et contemporaine, I, 1970, p. 325-357. – R.-F. LE MEN, « La révolte du Papier timbré en Cornouaille », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 183-200. – Daniel BERNARD, « La révolte du papier timbré au pays bigouden », *Mémoires de la Société d'histoire et archéologique de Bretagne*, t. XLII, 1962, p. 59-67. Pour une bibliographie plus complète, voir Yvon GARLAN, Claude NIÈRES, *Les révoltes bretonnes de 1675. Papier timbré et bonnets rouges*, Paris, Éditions sociales, 1975, p. 208-212. – Abbé PEYRON, « Penmarch et les barons du Pont », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVII, 1890, p. 275.

⁶² Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 1481.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*

les paroisses de Tréoultré et de Treffiagat, par un sergent. Les noms des pêcheurs devaient être écrits sur un livre d'enrôlement qui était contresigné par le juge et greffier de la baronnie. Cet arrêt n'adjugea au baron du Pont que les 3/5 de ces droits et devoirs, les deux autres cinquièmes appartenant à M. de Molac, en vertu d'une transaction du 5 juin 1575 prise par Marguerite de Beaumanoir, tutrice de Sébastien de Rosmadec⁶⁶. Il y eut plusieurs procédures pour le recouvrement de ces droits en la paroisse de Tréoultré par le sieur Kerdaniel, alors fermier de la baronnie. Une sentence du 19 janvier 1672 obligeait les pêcheurs de cette paroisse à payer les droits de sécheries et de pêcheries⁶⁷. Lors de la révolte des Bonnets rouges, les révoltés allèrent dans les maisons du sieur de Kerdaniel, receveur de la baronnie, et dans celle du greffier de la juridiction de cette seigneurie, chez lesquels ils pillèrent ce qu'ils trouvèrent de titres dont ils brûlèrent une partie, ce qui se justifie par le procès-verbal d'enquête qui en fut fait alors par le juge du Pont, en date du 24 juin 1675.

En 1696, d'Ernothon se rend compte que ces droits n'ont pas été réglés depuis 1685 par un grand nombre de pêcheurs de Penmarch⁶⁸. Il demande au recteur de Penmarch de prendre la peine, de concert avec Pierre Le Paing, Jacques Le Quéré, Grégoire Janvier et Thomas Kervael, de lever un mémoire de tous les maîtres de bateaux et de marquer leurs noms ainsi que ceux de leurs équipages. Il ne peut que constater que ces droits ont été prélevés en dents de scie depuis 1685.

Certains pêcheurs doivent beaucoup d'argent et refusent toujours de payer ces droits alors qu'ils continuent à aller à la pêche⁶⁹. Beaucoup de pêcheurs furent condamnés à venir payer ces droits mais certains continuèrent à se rendre à la pêche sans rien payer. L'argent perdu par le régisseur du baron du Pont est considérable d'autant que certains

n'ont pas payé ces droits depuis plus de dix ans.

On constate que sur cinquante-cinq pêcheurs n'ayant pas payé leurs devoirs à la baronnie beaucoup ont vraiment abusé. La moitié de ceux qui sont assignés n'ont rien réglé depuis plus de cinq ans. Le baron ne résidant sur place que très occasionnellement, ils en ont profité pour faire la sourde oreille d'autant qu'ils arguaient que, sans titre, il ne pouvait rien exiger d'eux. Lorsqu'ils se décidaient enfin à régler leurs dettes, ils ne le faisaient que par à-coups. En 1696, Pierre Le Bron se contenta de payer 9 livres sur les 16 livres qu'il devait. Cela faisait dix ans qu'il ne s'était pas fait déclarer⁷⁰. Aussi fut-il assigné à venir rembourser le reste de sa dette. Les registres de comptes ne sont pas suffisamment complets pour savoir s'il obtempéra. Les plus résolus d'entre eux devaient plus de dix années de droits de pêcheries et de sécheries. Jacques Le Cabon, qui finit par payer le 31 janvier 1696, devait douze années durant lesquelles il avait continué de se rendre à la pêche⁷¹. Il était vraiment temps que le baron fit quelque chose pour arrêter ce fléau et cette habitude

⁶⁶ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 1481.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Arch. dép. Finistère, 1 E 288.

⁶⁹ *Ibid.* : « Guillaume Laurent le jeune doit beaucoup. Il n'a payé que 4 livres. Il n'a pas eu de quittance attendu qu'il faut qu'il paye. » Noms de ceux qui ont été assignés pour la première fois : Pierre Le Paing, Gabriel Le Paing, Jacques Le Quéré. Certains sont assignés pour la deuxième fois : Jacques Le Gat, Jean Daniélou, Ange Gueguen, Guillaume Le Traon, Yves Dénier, qui est qualifié de « seicheur » et qui doit 17 livres 16 sous 7 deniers pour deux années d'arrérage, Guillaume Daoulas, lui aussi « seicheur ». Parmi ces individus, seuls cinq vont payer ces devoirs. Autant dire que cette enquête et ces assignations n'obtinrent pas les succès escomptés.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.* Le 17 mai 1696, Jan Adam fut condamné à payer 17 livres 16 sous 7 deniers pour onze années d'arrérages.

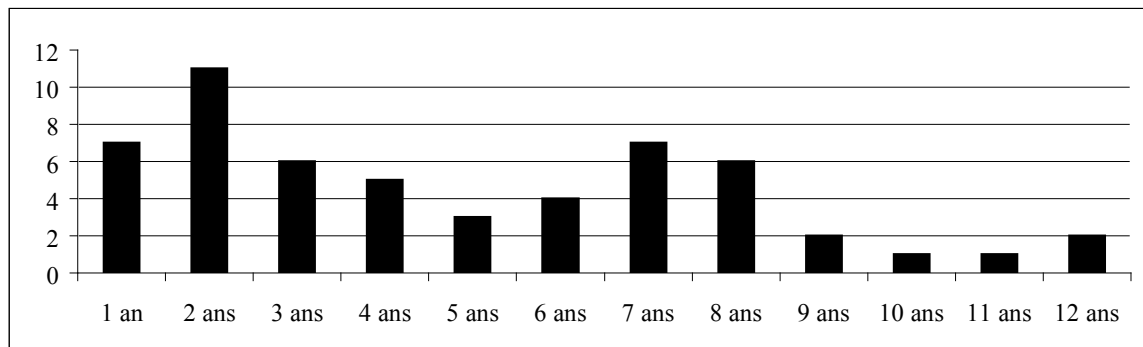


Fig. 2. – Les années d'arrérages que doivent les pêcheurs de Tréoultré à la baronnie du Pont d'après les rôles des maîtres de bateau à la fin du XVII^e siècle (valeurs exprimées en nombre de pêcheurs)⁷².

qu'avaient pris les pêcheurs de la région de Penmarch. Cette situation était devenue générale et les pêcheurs de merlus avaient pris une fort mauvaise manie.

C'est ainsi qu'en 1698, soutenus par le sieur Desrobin, recteur de Tréoultré, et le sieur de Kersaux, capitaine des paroissiens, « qui les excitent à ne pas payer ce droit, ils ont maltraité et battu quatre huissiers envoyés pour les signifier, si bien que l'un d'eux fut laissé pour mort sur place⁷³ ». À cette occasion, un procès-verbal de cette rébellion fut dressé et d'Ernothon crut bon d'en avertir l'intendant pour lui demander assistance et secours⁷⁴. Dans son rapport, il souligna que « les esprits de ce pays estoient fort mutins, très insolents et très portés à la sédition ». Ensuite, il mit en accusation les deux meneurs de ce soulèvement. Le recteur de cette paroisse n'aurait cherché qu'à exciter ces paroissiens et les aurait sciemment poussés à la révolte. Il aurait également empêché ceux qui voulaient payer de venir s'enrôler sur les registres du greffier en leur disant « qu'il falloit s'en mocquer ». Voilà un prêtre bien rebelle à l'institution seigneuriale. Quant à Kersaux, il aurait tenu les mêmes propos, mais en usant de la violence. En

1706, nous voyons des poursuites analogues n'avoir pas plus de résultat.

Le 20 juin 1706, Louis Le Vacher, sergent de la juridiction du Pont se rend au bourg de Tréoultré dans l'espoir de bannir à tous les maîtres de barque « qui avaient esté à la pêche du merlu et du congre⁷⁵ ». Ce fut un échec cuisant. À la sortie de la messe, Jacques Le Gat, maître de barque à Kerity, « lequel estoit en colère, jurant et blasphémant le nom de Dieu, leur dit qu'ils estoient bien ozé et hardy de faire de telles proclamations et qu'il s'opposoit formellement mesme qu'il se mocquoit de telles procédures et des prétentions du seigneur du Pont et de pareils droits que ledit Vacher venoit de bannir⁷⁶ ». Ayant reçu des coups de poing, Le Vacher et ses compagnons d'infortune durent se réfugier chez un aubergiste de la région, Jean Gloaguen. Le sergent de la baronnie était devenu la tête de Turc des mutins du pays penmarchais. Comme les choses ne

⁷² Arch. dép. Finistère, 1 E 288.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*, 1 E 294.

⁷⁶ *Ibid.*

s'arrangeaient pas et que le baron refusait de céder, il envoya une nouvelle délégation le 16 juin 1709⁷⁷. Cette fois, elle est conduite par Jean-Baptiste Charpentier, alors procureur fiscal de la baronnie. Ce dernier dit avoir fait bannir par « un cry public », le dimanche 16 juin à l'issue de la grand-messe à Tréoultré, par son sergent Le Vacher, l'ordre à tous les pêcheurs de congés et de merlus de venir s'inscrire sur son rôle. À sa grande stupeur, personne ne s'est donné la peine de venir. Il a attendu trois heures sans avoir pu voir un seul pêcheur. Il récidive le 19 septembre de la même année et cette nouvelle initiative, assortie de nombreuses menaces, ne change rien à la situation qui a même plutôt tendance à s'envenimer. Le 15 janvier 1710, Vincent Poullain, sergent de cette juridiction, se rend au bourg de Kerity dans la paroisse de Tréoultré, assisté de maîtres Claude Campion et François Le Pesque, aussi sergents. Ils s'en prennent à Daniel Daniellou, qui est maître de barque dans cette paroisse. Ils veulent tout simplement saisir ses biens car cela fait bientôt quatorze années qu'il refuse de payer cette taxe. Beaucoup de personnes s'attroupent autour de la maison du pêcheur et la rixe éclate. Les sergents sont maltraités et reçoivent des pierres et des coups de bâton. Les pêcheurs qui s'échauffent et s'en prennent physiquement aux sergents sont Guillaume Laurent le vieux et Guillaume Laurent le jeune, père et fils, et Mathieu Denis. En plus de ces hommes, des femmes sont aussi de la partie et ne font qu'exciter et encourager ces hommes dans leur rébellion. On peut citer la femme de Jacques Le Quéré et les deux filles de Guillaume Laurent. Le rôle des femmes comme facteur d'excitation a souvent été souligné par les historiens et n'a absolument rien d'une spécificité locale. « Provocatrice ou complice, la femme est aussi celle qui pousse à l'acte⁷⁸. » Il faut ajouter que l'agression n'est pas purement gratuite. Elle n'est autre qu'une réponse à celle des sergents qui, en pénétrant dans la demeure de Daniel Daniellou, n'avaient pour

autre dessein que de se saisir de sa personne ou de ses biens. Aussi ces « femmes risquent leur vie ou leur liberté pour sauver celle des leurs⁷⁹ ». Le cri est leur seule arme et c'est aussi un moyen pour elle pour rameuter la population et faire jouer les liens de solidarité ou de parenté. Le cri sert ici à stimuler la solidarité. Cette émeute reste une rixe de quartiers, il s'agit ni plus ni moins que d'un petit attroupement, même si, d'une certaine façon, les pêcheurs qui étaient présents sur les lieux ont cherché à défier le pouvoir en s'attaquant à ses représentants directs⁸⁰. C'est bien le baron d'Ernothon qui était visé à travers cet acte, mais ce dernier est intouchable pour les pêcheurs belliqueux et frondeurs de Penmarch. Certains érudits locaux ont même pu dire qu'à la suite de cet événe-

⁷⁷ Arch. dép. Finistère, 1 E 288.

⁷⁸ Jean QUÉNIART, *Le Grand Chapelletout. Violence, normes et comportements dans la Bretagne rurale au XVIII^e siècle*, Rennes, Apogée, 1993, p. 77. Une autre remarque, contenue à la page 79 du même ouvrage, est du reste très éclairante et permet de modérer les propos de certains qui y verraient une spécificité bigoudenne : « Si les femmes qui, rappelons-le, n'apparaissent que de façon très minoritaire dans les archives de la violence, y sont plus souvent provocatrices, complices ou modératrices qu'acteurs principaux, elles tiennent en revanche toute leur place lors de révoltes familiales ou collectives contre l'autorité et l'ordre public. On les trouve au premier rang quand un huissier se présente, promptes à rameuter le voisinage et à fomenter la révolte. » C'est tout à fait le schéma qui concerne cette affaire à Penmarch. Dans sa thèse consacrée à la violence en Picardie au XVI^e siècle, Isabelle Pareysis estime que les « femmes sont au contact de la violence, mais de manière moins directe. Bien souvent elles apparaissent comme témoins, participantes, voire même incitatrices ou enjeu de crime », *Aux marges du royaume. Violence, justice et société en Picardie sous François I^{er}*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 18.

⁷⁹ Arlette FARGE, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1992, p. 139.

⁸⁰ *Id.*, *ibid.*, p. 151 : « Viser l'huissier ou le sergent, le propriétaire, ou même tout simplement les gens de bien, c'est s'en prendre à ceux par qui circulent l'ordre, la domination et la répression. Au-delà, tout geste de révolte s'avère impossible : la cible réelle est encore intouchable. »

Noms des maîtres de bateau	Sommes payées
Martin Cosquéric rapporte une quittance de l'année 1703 de deux années qu'il a payées. Il paye 7 livres 10 sous pour 6 années.	7 livres 10 sous
Jacques Le Quéré a payé depuis 1696 attendu qu'il doit quatorze années.	35 livres 7 sous
Grégoire Janvier a payé 3 ans.	7 livres 10 sous
Noël Le Trahon dit n'avoir été à la pêche qu'en l'année 1709.	2 livres 10 sous
Guillaume Bargain a payé pour l'année 1709.	2 livres 10 sous
Guillaume Daniel a payé pour l'année 1709.	2 livres 10 sous
Pierre Le Paing doit 14 années.	En 1709, il donne 5 livres 1 sou, le 13 novembre 1710, 19 livres 1 sou 6 deniers et, le 11 février 1712, il verse 11 livres 4 sous 6 deniers pour le parfait paiement de sa dette
Jean Danielou doit 14 années qui font 35 livres 7 sous.	15 livres

Fig. 3. – Les pêcheurs de Penmarch viennent régler leurs dettes en 1710⁸¹.

ment, cette fronde était devenue totale. Cette affirmation très aventureuse et un peu rapide mérite quelques rectifications. Les rôles des maîtres de bateaux qui sont venus payer et s'enrôler au greffe prouvent le contraire. Le 29 janvier 1710, Jacques Le Quéré, pêcheur et sécheur de merlus et de congres à Kerity, dont la femme était impliquée dans cette sombre affaire, promet de venir s'enrôler et de payer les droits⁸². Veut-il se tenir à l'écart de cette fronde par crainte d'une procédure judiciaire ? Toujours est-il qu'il tient sa promesse puisqu'il règle quatorze années de dettes, le 9 février 1710. Dans le rôle du 9 février 1710, bon nombre de pêcheurs suivent son exemple et viennent s'acquitter de cette taxe et seuls six mutins résistent⁸³. Ce qui est bien peu. Même si pour beaucoup, ils ne règlent pas la totalité de ce qu'ils doivent au baron, ils donnent ce qu'ils peuvent.

Aucun de ces individus, à l'exception de la femme de Jacques Le Quéré, ne fut

impliqué dans la rixe du 15 janvier 1710. Par contre, les frondeurs restent les mêmes. Leur résistance ne dure pas longtemps car, dès le mois de février 1710, certains d'entre eux se décident enfin à payer⁸⁴. Jacques Le Gat, maître de chaloupe au-dessus du pont Ninon, cède 12 livres 12 sous et 6 deniers pour cinq années de droit de pêcheries, Jean Laurant paye 5 livres 1 sou pour deux années d'arrérage. Le noyau dur de cette fronde s'effrite peu à peu mais la misère des pêcheurs reste grande. Il faut dire que le baron du Pont se décide à employer les grands moyens. Désireux de récupérer ses titres, il décide une nouvelle opération le 26 février 1710⁸⁵.

⁸¹ Arch. dép. Finistère, 1 E 288.

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid* 1 E 284.

⁸⁵ *Ibid.*, 1 E 288.

En effet, il est persuadé qu'une partie de ses titres a été dissimulée par quelques paroisiens de Tréoultré. Pour aller quérir ces papiers, il demande au juge, au greffier et à trois sergents de se rendre sur place. Une fois sur place, le recteur de Tréoultré, Desrobins, qui était un des meneurs de cette sédition, leur oppose une vive résistance. Le sénéchal s'empporte et menace de lui couper le nez et de l'attacher à son cheval. Comme la résistance des meneurs de cette sédition était ferme, le baron fait intervenir des dragons qui se trouvaient dans la région. Cette dernière affaire lui coûta un procès, sa violence ayant été jugée déplacée. Le recteur Desrobins bénéficiait du soutien de l'évêque de Cornouaille. Réduit à se défendre, le baron affirma que les dragons se trouvaient sur les lieux par le plus grand des hasards. Ce dernier argument était pour le moins douteux. L'usage de la force armée souligne bien la volonté de mettre hors d'état de nuire les meneurs ou du moins de chercher à les effrayer. Il essaya de se justifier du mieux qu'il put : « Ce mesme jour, un ou deux officiers des dragons qui estoient au Pont voulurent curieusement aller voir au lieu qu'on appelle La Torche qui est sur le bord de la mer. Ils se firent suivre de six dragons, plusieurs femmes, demoiselles et autres cavaliers furent aussy de la partie⁸⁶. » Il s'entêta à dire que les dragons ne reçurent jamais l'ordre d'assister le juge pour l'exécution de son ordonnance et que leur présence sur les lieux n'était que fortuite. Évidemment, cette dernière affirmation ne peut que laisser perplexe et a un arrière-goût de coup monté. Sentant son système de défense s'effriter, le baron décida de joindre une pièce supplémentaire à son dossier pour assurer sa défense. Cette dernière paraît avoir été fabriquée de toute pièce pour la circonstance. Nous avons choisi de la reproduire car elle paraît fort douteuse. Elle est datée du 7 juin 1710, provient de Flandre, où avaient été appelés depuis peu les dragons en résidence à Pont-l'Abbé.

« Le 7 juin 1710, à l'armée de Flandre, au camp de Fheluck. En conséquence de l'ordre de M. le marquis de Bernières, maître des requêtes, intendant de Flandre, avons fait venir par devant Nous le Sr des Vaux, lieutenant de la compagnie de M. Cabanel au régiment de Vassé-dragon, La Bruslrie, capitaine audit régiment, ci-devant cornette lorsque la compagnie de M. Cabanel était au Pont-L'Abbé, le nommé Cozal, brigadier de ladite compagnie, Roger, Saint-Antoine, La Fleur, L'Orange, Murec et Picard, tous dragons de ladite compagnie, auxquels avons fait prêter serment de dire la vérité, après quoi lesdits officiers et dragons nous ont déclaré que pendant leur séjour en la ville du Pont, sur le récit qu'on leur fit qu'il y avait un rocher, situé sur le bord de la mer, qu'on nomme La Torche, et un lieu appelé Penmarch qui était autrefois très grand et très spacieux et dont les ruines et les débris sont encore fort considérables, ils conçurent l'envie et la curiosité de l'aller voir, ce qu'ils exécutèrent le 26 février dernier, qu'ils apprirent qu'il était arrivé un bris de bâtiment sur la côte, où ils se transportèrent, en compagnie de plusieurs gentilshommes, dames et demoiselles de la ville qui furent de la partie, ils firent monter à cheval quelques dragons ci-dénommés, pour les accompagner et qui eurent la même curiosité. Comme ce lieu est éloigné de la ville de deux lieues, ils firent porter quelques provisions de vivres pour faire la collation sur l'herbe, mais, étant survenue de la pluie et du mauvais temps, l'on fut obligé d'aller à Penmarch chercher le couvert chez le Sr de Kersaux, qui est le capitaine des habitants de ce lieu, et d'y faire porter nos provisions chez lequel ils trouvèrent le Sr recteur et les juges et les officiers du Pont ; après avoir fait la collation, étant prêts de monter à cheval pour s'en retourner, ils virent le Sr de Kersaux et ledit Sr recteur et un particulier, qu'ils entendirent nommer

⁸⁶ Arch. dép. Finistère, 1 E 288.

Bargain, et le sénéchal du Pont qui étaient en altercation et dispute au sujet de quelques papiers et titres dont ils voulaient avoir la communication, lequel dit recteur parut être épris de vin, ce qui se termina après quelques injures et paroles piquantes qui furent proférées réciproquement par ledit recteur et ledit sénéchal, sans qu'il y ait aucune violence exercée de la part des officiers du Pont, qu'on ait enlevé aucun papier ni qu'on ait attaché ledit Bargain à la queue d'un cheval et qu'il eut été en prison, ce qu'ils certifient véritable, et qu'ils ne se sont trouvés en ce lieu que de leur propre mouvement, n'y ayant été induits ni sollicités par qui que ce soit⁸⁷. »

Cette pièce retire toute responsabilité au baron du Pont mais n'en charge pas moins le curé de Penmarch qui, dans cette affaire, semble porter toutes les responsabilités, d'autant qu'il était sous l'emprise de l'alcool. Cette lettre semble être une pièce de commande servant à laver le baron de tout soupçon. On peut aussi se demander pourquoi ces officiers, alors en promenade, avaient-ils besoin de se faire escorter par cinq ou six hommes en armes. Le « hasard » semble avoir bien fait les choses, puisqu'ils sont arrivés jusqu'à la demeure du principal meneur de cette sédition au moment où le curé et le sénéchal s'injuriaient réciproquement. Le déjeuner sur l'herbe qu'ils avaient prévu d'organiser en plein mois de février, alors que la tempête faisait rage, paraît presque burlesque. Ce témoignage comporte trop d'éléments douteux pour qu'on puisse lui accorder un quelconque crédit. Il a été écrit pour servir au baron. D'Ernothon, dans une lettre écrite le 27 juillet 1710, tenta d'intéresser M. de Valincourt à sa cause⁸⁸. Il y avoua finalement que le recteur de Penmarch était un homme de bonne conduite. Il ne pouvait faire autrement car Desrobins était en quelque sorte le protégé de l'évêque de Cornouaille, M^{gr} de Ploëuc. Dans un mémoire qu'il fit parvenir au secrétaire du comte de Toulouse pour le soutien de ses droits de pêcheries, il reconnut que « le recteur de Penmarch est

d'une bonne conduite et estimé⁸⁹ ». Nous ne connaissons pas l'issue de ce procès mais il semble que ses droits tombèrent en désuétude.

D'ailleurs, dans une lettre écrite le 28 septembre 1710 à Plancher, sénéchal de Lamballe, le baron s'empessa de dire « que les pescheurs et habitants de la dite paroisse de Tréoultré sont si gueux et si misérables et par-dessus tout si mutins et si portés à la révolte que loin de pouvoir réussir à faire payer les droits de seicherie et de pescherie au duché du Penthièvre qui sont de moityé plus fort que ceux qu'ils me doivent payer, je ne puis qu'avec beaucoup de peine en recevoir une partie des miens. Il est à craindre que ces pescheurs et habitants de la paroisse de Tréoultré ne quittent et n'abandonnent entièrement la pesche si on les obligeoit à payer lesdits deux droits. Ils en font de continuelles menaces⁹⁰ ». Le duc de Penthièvre, soucieux de ménager les intérêts du baron et d'éviter des problèmes avec des gens si déterminés et surtout si pauvres, renonça à ses droits. Le baron avait plaidé la cause des pêcheurs de Penmarch dans l'espoir de retrouver une partie des revenus de sa seigneurie⁹¹. Ce droit était encore payé par quelques pêcheurs en 1719⁹². Mais, dans les années 1730, ces droits ne rapportaient plus rien car ils étaient

⁸⁷ Arch. dép. Finistère, 1 E 288.

⁸⁸ *Ibid.* M. de Valincourt était le secrétaire du comte de Toulouse mais aussi secrétaire de la Marine. Jean DUMA *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793). Une nébuleuse aristocratique au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 29.

⁸⁹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 E 1481.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Arch. dép. Finistère, 1 E 288. Pourtant ces droits « qui étaient autrefois considérables » ne rapportaient plus qu'un revenu de 100 livres.

⁹² *Ibid.*, 1 E 284. « Receu de Jean Laurent dit *Ferrando* maître de bateau pour luy et ses compagnons 3 livres 13 sous faisant la moitié de 4 livres pour le droit de pescherie et sécherie de l'année dernière en Tréoultré », mars 1719.

sans produit depuis déjà quelques années⁹³. Après cette date, les droits que devaient les pêcheurs du Cap-Caval au baron du Pont n'apparaissent même plus dans les comptes. Seuls les pêcheurs de Combrit continuèrent à payer 72 livres pour un petit droit de pêche⁹⁴.

Des mouvements, pouvant aller jusqu'à la violence, contestèrent l'existence juridique des droits maritimes et provoquèrent un véritable acharnement contre les représentants directs de l'autorité des seigneurs, les fermiers. Il faut préciser que ces comportements individuels mais le plus souvent collectifs trouvent leur origine dans l'attitude de quelques fermiers. Possédant quelques miettes de pouvoir, certains se comportèrent comme de véritables tyrans et cumulèrent les abus. Exigeant parfois de nouvelles taxes, ils furent montrés du doigt par des populations qui en avaient assez de leurs tracasseries. S'ils furent rares, les quelques récalcitrants furent à l'origine de la construction d'une image plutôt négative qui n'était pas représentative de l'ensemble de la population des fermiers. Pour les contribuables, les fermiers étaient tous des voleurs et des profiteurs contre lesquels il fallait faire front. Ce n'est pas tant les seigneurs qui étaient visés que leurs représentants qui, d'une part, se comportaient comme de véritables petits chefs et, d'autre part, agissaient parfois dans le secret. Ces comportements finirent par susciter une véritable haine à leur encontre. Ce sentiment déboucha sur des mouvements marqués par une grande violence. Les fermiers durent subir les coups de ceux qui les regardaient comme étant les responsables de leur misère et de leurs tracasseries.

Pourtant, la majorité des fermiers ne pensait qu'à une seule chose, rentrer dans leurs frais. Pour certains, l'accession au monde des fermiers était le couronnement de quelques années d'économies. Ils y avaient placé tout leur argent et ne comptaient pas se laisser déposséder de la sorte. Pour eux

aussi, la perception des taxes était vitale car ils étaient contraints de rembourser leur bailleur au risque de voir leur bail cassé ou, au pire, d'être acculés à la faillite. Pour d'autres, la ferme n'était qu'une source d'argent parmi d'autres. C'est d'ailleurs une partie de cette catégorie de fermiers qui fut à l'origine des vagues de mécontentement. Cherchant à gagner toujours plus d'argent, ils firent pression sur leurs sous-fermiers pour exiger toujours plus.

Poussés par la misère et l'incompréhension des fermiers, certaines catégories de contribuables refusèrent de se soumettre aux volontés des seigneurs et de leurs fermiers. Excités par quelques meneurs et soutenus par un clergé local très au fait de leurs malheurs, ils refusèrent de payer ces taxes. L'escalade de la violence finit par noircir ces conflits et bientôt les injures et les tentatives d'intimidations se transformèrent en coups de bâton et jets de pierres. Souvent inorganisées et spontanées, ces contestations se transformèrent parfois en véritable grève des taxes. Quiconque tentait de s'approcher de ces zones rouges risquait d'être lapidé. Pour faire taire ces émeutes, les seigneurs dépêchèrent sur place leurs fermiers. Leurs tentatives de tractations ou d'intimidations avortèrent souvent. Ces derniers firent alors appel à leurs seigneurs pour qu'ils les soutiennent. Et ce n'est qu'en dernier recours que les seigneurs eurent besoin de recourir à la force. Cette dernière mesure ne permit pas toujours de rétablir leurs droits. Au XVIII^e siècle, une partie des droits de pêcheries et de sécheries tombèrent ainsi en désuétude.

⁹³ Arch. dép. Finistère, 1 E 288, État général du produit des villes, terres de l'ancienne baronnie de Pont-l'Abbé, 1738. « Le droit de sécherie et pêcherie dans les paroisses de Loctudy, Plonivel, Treffiagat, Tréoultré-Penmarch sont sans produit depuis beaucoup d'années mais ce droit est hors d'atteinte de toute prescription. »

⁹⁴ *Ibid.*, Comptes, 1758-1760, 1782-1783, 1787, 1790-1791.

Résumé

Les mouvements populaires ont fait l'objet de nombreuses études historiques. Le monde rural a d'ailleurs été privilégié par les historiens. Du coup, durant quelques décennies, séditions, révoltes et ruralité ont été systématiquement liées.

Pourtant, les littoraux ont eux aussi des choses à nous apprendre sur les mouvements populaires à l'époque moderne. En effet, ils ont été secoués par quelques troubles qu'il ne faut pas chercher à distinguer des émotions campagnardes.

Émeutes antifiscales pour la plupart, cette étude tente aussi de brosser une typologie de cette rébellion du rivage tout en essayant de s'interroger sur les cycles, la périodicité et les mécanismes de ces ruptures temporelles. Ces contestations remettent en cause l'autorité seigneuriale et royale mais aussi le pouvoir des fermiers seigneuriaux dont le zèle n'est pas une nouveauté.

Soutenus par la plupart des gens de mer, quelques chefs ou meneurs se distinguent alors. C'est à l'usure que certains mouvements séditieux parviennent à leurs fins.

Abstract

Popular revolts have been the theme of many historical studies. Historians have, as a matter of fact, given most of their attention to the state of things in the rural world. During several decades, seditions and revolts were therefore systematically associated with the countryside.

Coastal communities have, however, something interesting to teach us on popular movements in the modern period. They were indeed shaken by a number of uprisings, which should not be totally distinguished from what happened in the countryside.

Most of them were aimed at taxes, and the following study tries to draw a typology of these coastal rebellions, of their cycles, their periodicity and mechanisms. Such uprisings were directed at the seigneurial or royal authority, but also at the power of seigneurial farmers, whose zeal was well-known.

Supported by a majority of sailors, a small number of leaders were on the front line of this uprisings, which often won the day by using tactics of attrition.

Diverradur

Eun toullad brao a studiadennoù istor a zo bet greet diwar-benn dispahadegoù tud ar bobl, re an dud diwar ar mêz dreist-oll. Evel-se, e-doug eun nebeud degadoù a vloavezioù eo bet liamet dispahadegoù ha kabalou ouz buhez tud ar mêzioù.

N'ema ket Arvoriz koulskoude e-mêz ar gudenn ha diwar o emzavadegoù en amzer dremmet ez eus peadra da denna kentel. Rag meur a stroñs o-deus bet da houzañv, arabad o diforha diouz trubuilhoù ar mêzioù.

Ar studiadenñ-mañ, gouestlet da emzavadegoù a-eneb an taillou dreist-oll a bled ivez gand abegoù ha distroioù ar havaill a vare da vare. Bewech e kaver er penn-a-raog ar rebechoù greet d'an aotrounez ha d'ar roue, ha d'an dastumerien taillou anavezet evid o intampi, ar pezh n'eo ket eun dra nevez.

Harpet gand ar braz euz an dud a vor, hiniennou euz ar renerien ha paotred-a-raog ar habaduill a deu brud war o ano. Dre zerhel krog hep skuiza e teu ar gounid, gwechoù 'zo, gand an emzaverien.

Un Landernéen, Joseph Barbier, à l'origine du tribunal révolutionnaire à Brest ?

par Paul Jarry

Mon attention a été attirée sur Barbier par R. Mercier qui, dans *Le Monde médical dans la guerre de Vendée*¹, mémorial des officiers de santé victimes de la guerre de Vendée dans le Finistère, cite, parmi les catholico-royalistes : « Barbier (Jean-Marie), aide-chirurgien de l'*America*, domicilié à Landerneau, condamné à mort (13 janvier 1794) », puis par L. Lévy-Schneider, dans sa thèse sur *Le Conventionnel Jean Bon Saint-André*² : « Le tribunal criminel du Finistère, transféré à Brest pour juger les révoltés de l'*America*, condamnait à mort, le 24 nivôse, trois matelots et l'aide-chirurgien du bord, et le même jour ils étaient exécutés en rade, sur un ponton, à la vue de toute la flotte ; mais ces quatre individus furent frappés à la suite d'une procédure régulière, après les dépositions de nombreux témoins et en vertu de l'article X du nouveau Code pénal dont lecture leur avait été faite aux premiers symptômes d'insurrection. »

M'intéressant à l'histoire de la Révolution à Landerneau, j'avais rencontré un Benoist Barbier souvent emprisonné comme « royaliste et aristocalotinocrate », qui était le frère de François Barbier, notaire et maire de Ploudalmézeau, condamné à mort par le tribunal criminel du Finistère séant à Brest le 9 avril 1793 pour avoir excité les rebelles lors de l'insurrection du Léon. Or le Barbier aide-chirurgien était le fils de Benoist Barbier. Aux Archives départementales du Finistère, j'ai consulté un dossier³ qui m'a permis de voir comment s'est jouée la destinée de Joseph (et non Jean-Marie) Barbier en ces jours de nivôse de l'an II.

Le représentant du peuple Jean Bon Saint-André arrive à Brest le 7 octobre 1793 (16 vendémiaire an II) pour rétablir l'ordre

¹ Tours, Arrault, 1939, p. 149.

² Paris, Alcan, 1901, p. 652.

³ Arch. dép. Finistère, 67 L 21.

⁴ Arch. dép. Finistère, 67 L 3, p. 103.

et la discipline dans Brest et sa marine et pour édifier une flotte révolutionnaire. Dès le 10 novembre (20 brumaire) les représentants du peuple Jean Bon Saint-André et Bréard arrêtent un nouveau Code pénal maritime dont les dispositions entrent en vigueur le jour même (il sera décrété par la Convention nationale le 5 janvier 1794 [16 nivôse]). Les châtiments corporels humiliants, comme les coups de corde et la bouline, sont supprimés ; sont retenus les fers et la prison et, comme la terreur est à l'ordre de jour et qu'il s'agit de reprendre en main la flotte soupçonnée de royalisme, les motifs de condamnation à mort sont bien explicités.

À bord de l'*America*, le citoyen J. Edme, gabier de la grande hune, est condamné par le conseil de discipline à la peine portée par le Code pénal (il s'agissait de l'ancien) : être battu de douze coups de corde (peine supprimée pourtant par le nouveau code) pour avoir désobéi à ses supérieurs, murmuré contre leurs ordres, refusé de les exécuter et même colleté l'enseigne de vaisseau Amyot, chargé de l'accompagner en prison. Quand, le 2 janvier 1794 (13 nivôse) à midi, l'on se proposait de faire exécuter la peine, il y eut un cri prononcé par l'équipage : « Non, il n'ira pas, il n'ira pas ! » À ces mots, signes d'une rébellion caractérisée de l'équipage, le capitaine monta sur le bac de quart et rappela l'équipage à l'ordre en leur lisant l'article 10 : « S'il y a révolte contre les supérieurs, ceux qui l'auront provoquée seront punis de mort » et l'article 11 : « En cas d'attroupement, les supérieurs commanderont que chacun se sépare ; et s'ils ne sont pas obéis sur-le-champ, ils nommeront et désigneront ceux qu'ils jugeront être les auteurs de l'attroupement ; et si les désignés ne rentrent pas aussitôt dans le devoir, ils seront déclarés chefs de révolte... » et « subiront la peine de mort dans ce dernier cas. » Ils seront livrés au tribunal criminel du département qui jugera à l'extraordinaire sur le procès-verbal et la procédure.

Trois marins furent arrêtés et interrogés : Louis Rondel, de Moncontour, « proféra ce cri une fois, sans savoir pourquoi » ; J.-B. Breton, du Calvados, l'a crié, mais ne savait pourquoi l'on proférait ; Nicolas Constantin également. Le même jour, Jean Bon Saint-André, « au vu du procès-verbal contenant l'exposé du fait relatif à l'insurrection qui a eu lieu ce même jour à bord de l'*America*, considérant que lorsque la discipline règne sur tous les vaisseaux de l'escadre de la république et que tous les citoyens qui la composent sont fidèles à leur devoir, fermes à leur poste et dociles à la voix des officiers patriotes qui les conduisent, il serait du plus dangereux exemple de tolérer des mouvements d'insubordination qui tendraient à nous replonger dans la désorganisation, et à donner à nos ennemis l'espoir de profiter de nos divisions intestines pour nous subjuguer. Considérant que la flotte elle-même et tous les braves marins désirent que les méchants soient réprimés, arrête que les marins prévenus d'être chefs et auteurs de la révolte seront livrés au tribunal criminel du département du Finistère qui se transportera sur-le-champ à Brest pour juger lesdits prévenus à l'extraordinaire. »

Et dans un article VII, il invitait les bons citoyens qui sont à bord de l'*America* à dénoncer les perturbateurs de l'ordre qui, confondant la liberté avec la licence, veulent entraîner leurs camarades à des démarches indignes des vrais républicains. C'était une invitation à la dénonciation et elle fut entendue. Adrien Michel Laporte dépose que, le 9 janvier 1794 (20 nivôse) vers 11 heures du matin, Joseph Barbier, étant sur la dunette, lui tint les propos suivants : « Nous sommes sur le vaisseau comme des brigands, qu'on nous laisse aller en Angleterre. » Laporte lui répliqua qu'il ne voulait pas y aller. « Nous serions trop heureux d'y être », lui rétorqua Barbier, qui nia avoir tenu ces propos, bien qu'un autre, Alexis Payrot, soutint l'avoir entendu dire : « Si on nous envoyait en Angleterre, ne serais-tu pas content ? »

Quand Barbier fut interrogé par l'officier de bord, il lui dit que les propos qu'il avait tenus étaient vagues et insignifiants. Il était accusé également d'avoir dit en breton à des citoyens de l'équipage que les rebelles de la Vendée triompheraient de nous avant peu.

Le soir du 20 nivôse, il se rendit au 39 de la rue Traverse, chez la citoyenne Bourgeois, sachant que son chef major y dînait avec l'état-major, à dessein de lui demander s'il avait entendu parler de l'affaire qui avait lieu à bord à son égard. Dès son entrée, les officiers lui dirent qu'ils avaient ordre de l'arrêter où il serait et le conduisirent au comité de surveillance et de là en prison au château.

Il écrivit le 10 janvier (21 nivôse) à Gauthier, commandant de l'*America*, une lettre poignante : il implorait son entremise pour l'arracher aux tortures affreuses où il est maintenant livré : « Une inadvertance momentanée, certes exempte de malignité, m'a fait encourir votre courroux. Je vous jure la plus stricte régularité par la suite ... »

Le tribunal criminel du Finistère qui devait instruire et juger cette affaire n'était pas sûr et avait la réputation d'être très indulgent. Lors de l'insurrection du Léon en mars 1793, s'étant déplacé à Brest, s'il avait condamné à mort le maire de Ploudalmézeau, François Barbier, et celui de Plouzévédé, Jean Prigent, il avait remis en liberté près de cent cinquante prisonniers (dont les trois fils de François Barbier) aux motifs qu'il n'y avait aucune preuve qu'ils aient pris part aux révoltes et/ou qu'ils s'étaient trouvés sans aucunes armes dans l'attroupement.

Le 2 mai, le même tribunal séant extraordinairement à Landerneau, assemblé à la chambre du conseil, « vu le réquisitoire de l'accusateur public et tous les actes sur les révoltes et émeutes contre-révolutionnaires qui ont eu lieu dans le département les 13, 14, 19, 21 et 24 et autres jours du mois de mars, vu qu'il n'y a pas de preuves contre E. Léost, A. Le Dall et Y. Keromnès qu'ils aient pris part avec ou sans armes aux révoltes,

déclare qu'ils ont été illégalement envoyés à la maison de justice et ordonne qu'ils soient remis en liberté sans qu'il soit besoin qu'ils soient entendus dans leurs interrogatoires. »

Ce n'était plus de l'indulgence, c'était reconnaître le bien-fondé de l'insurrection. Il est vrai que Roujoux, l'accusateur public, était chez lui. Maire en 1782, commissaire du roi au tribunal de district de Landerneau en 1790, député du Finistère à l'Assemblée législative en 1791-1792, il ne pouvait laisser condamner ces insurgés, mais les innocenter en leur donnant raison.

Connaissant la mansuétude de ce tribunal, les représentants du peuple, Jean Bon Saint-André, assisté de Tréhouart et de Laignelot qui venaient d'arriver à Brest le 7 janvier (18 nivôse) avec Ance, le bourreau, écrivent à Gaillard, accusateur public (qui remplaçait Roujoux décrété d'accusation et en fuite) en lui remettant les procès-verbaux relatifs à l'insurrection du 13 nivôse et aux propos de Barbier tenus le 20 nivôse, de commencer l'instruction. « Il paraît très vraisemblable, d'après le fait relatif à Joseph Barbier, que les mouvements qui ont éclaté à bord de l'*America* ont été l'effet des manœuvres hordies par des contre-révolutionnaires qui ont cherché à abuser de la bonne foi de l'équipage. Cette observation devra servir de guide au tribunal pour qu'il se mette en mesure de découvrir la vérité, et d'arriver jusqu'aux coupables que la Loi a surtout l'intention de frapper. »

Et, le 23 nivôse, ils arrêtent que « le tribunal criminel du département du Finistère actuellement à Brest par réquisition des représentants du peuple pour juger à l'extraordinaire les prévenus de l'insurrection qui a eu lieu à bord du vaisseau de la république l'*America*, jugera pareillement le délit imputé à Barbier, aide-chirurgien du même vaisseau, et il est constitué pour cet effet tribunal révolutionnaire. »

Le 13 janvier (24 nivôse), le tribunal criminel, présidé par Le Guillou de Kerincuff,

assisté des trois juges de service qui venaient des tribunaux de district de Brest (Chiron), de Morlaix (Cahel), de Pont-Croix (Charuel), de l'accusateur public (Gaillard) et du greffier (Roulloin, ancien greffier du tribunal de district de Landerneau), tint audience et prononça des jugements distincts.

1° Le tribunal criminel extraordinairement convoqué à Brest par un arrêté du citoyen Jean Bon Saint-André, représentant du peuple, du 13 nivôse pour juger à l'extraordinaire les prévenus d'avoir pris part à un mouvement d'insurrection qui a eu lieu à bord du vaisseau l'*America*, après avoir entendu quinze témoins, les prévenus et l'accusateur public, condamnait à mort les trois matelots⁴.

2° Le tribunal criminel, après avoir enregistré l'arrêté des représentants du peuple Jean Bon Saint-André, Laignelot et Tréhouard du 23 nivôse qui le constitue tribunal révolutionnaire pour juger extraordinairement et sans juré, dans la forme indiquée par la loi du 19 mars 1793, le délit imputé à Joseph Marie Barbier, aide-chirurgien, « vu la lettre des représentants du peuple à l'accusateur public du 21 nivôse servant de dénonciation contre Barbier ; vu le procès-verbal rapporté contre Barbier le 20 nivôse par Duval, lieutenant de garde, la lettre écrite le lendemain par Barbier à Gauthier et envoyée le 22 à l'accusateur public par ordre du représentant du peuple Jean Bon Saint-André ; oui quinze témoins, le prévenu et l'accusateur public en ses conclusions, déclare Barbier convaincu

1° d'avoir tenu à différentes époques des propos fanatiques propres à exciter l'équipage à la révolte ;

2° d'avoir dit que le pavillon tricolore national était un masque et que le pavillon blanc était beau et sans tâche ;

3° d'avoir essayé d'ébranler la fidélité du citoyen Adrien Laporte, timonier, envers la République, condamne en conséquence Joseph Marie Barbier à la peine de mort.⁵ »

Ils étaient exécutés le jour même, la guillotine étant sur un ponton en rade, à la vue de toute la flotte.

Peu de temps après, le 16 mars 1794 (26 ventôse an II), à la suite d'une manifestation qui eut lieu sur le vaisseau l'*Impétueux*, le quartier maître François Le Gouy, convaincu de rébellion, de propos séditieux (« les patriotes font plus de mal au pays que les aristocrates ») et de manifestations royalistes, était condamné à mort, mais cette fois par le tribunal révolutionnaire. Car le 5 février (17 pluviôse), Laignelot et Tréhouart instituent un tribunal révolutionnaire établi à l'instar de Paris. Jean Bon Saint-André était parti le 18 janvier (29 nivôse). Auparavant, il s'était opposé à Bréard qui désirait en instituer un, mais son arrêté du 12 janvier (23 nivôse) indique qu'il devait avoir changé d'avis.

Le tribunal révolutionnaire était formé de quatre juges, un accusateur public, un substitut, un greffier et douze jurés. Parmi ceux-ci se trouvaient trois officiers de l'*America* : le capitaine de vaisseau Jean-Baptiste Gauthier, le lieutenant de vaisseau Despujol et l'enseigne de vaisseau Duclos. C'est peut-être leur récompense pour avoir permis en nivôse de maintenir la discipline dans la flotte. Le 21 mars (1^{er} germinal), Gauthier fut dénoncé par des citoyens de Rochefort comme ayant pris part en 1790 à une insurrection en Martinique sur la frégate l'*Embuscade*. Suspendu provisoirement de son commandement de l'*America* le 25 avril (6 floréal) par Jean Bon Saint-André, il fut acquitté le 29 juin (11 messidor) par ses amis du tribunal révolutionnaire et réintégré dans ses fonctions. Jean Bon Saint-André, devant le jugement, l'avait nommé le 12 juin (25 prairial) au commandement du *Jemmapes* qui avait participé aux combats de Prairial.

⁵ *Ibid.*, 67 L 3, p. 104.

Car entre-temps, du 28 mai au 1^{er} juin (9 au 13 prairial), l'*America*, sous le commandement de Lhéritier (qui avait remplacé Gauthier), était à l'avant-garde de la flotte sortie de Brest pour protéger le convoi de farine venant des États-Unis. Le 1^{er} juin au matin, l'*America* engagea un duel acharné avec le deuxième vaisseau de l'escadre anglaise. Il eut deux cent cinquante hommes hors de combat, son gréement mis à bas, son artillerie démontée, et il tomba entre les mains de l'ennemi. Six le furent parmi les vingt-sept engagés, mais le convoi de farine passa. Lhéritier est parmi les onze capitaines qui se sont bien comportés. Qu'aurait fait Gauthier s'il était resté aux commandes de l'*America* ? Nous savons ce qu'il fit ensuite et son passé révolutionnaire ne milite pas en sa faveur.

Gauthier, le 2 août (15 thermidor), est signataire de la délibération du tribunal approuvant la Convention nationale d'avoir déjoué la « conspiration ». Le 11 août (24 thermidor) le tribunal révolutionnaire est suspendu. Gauthier est destitué par le Comité de salut public le 22 avril 1795 (3 floréal an III) et envoyé le 4 juin (16 prairial) devant le directeur de jury du tribunal de district de Brest pour ses actions en tant que juré. Il fut arrêté et détenu au château de Brest. Il y était encore le 25 novembre 1795 (4 frimaire an IV) et fut libéré peu de temps après, lors de l'amnistie. Levot, à qui j'ai emprunté ces quelques lignes, a ensuite perdu sa trace.

Mais revenons au père de Joseph Barbier. Benoist Barbier est né à Quimper le 31 mars 1740. Il est marié avec Anne Scholastique de L'Épine qui décédera à Landerneau le 5 octobre 1790. Receveur des cuirs à Landerneau (capitation en 1788 de 13 livres 10 sols, un domestique, 2 livres), habite rue de Ploudiry, paroisse Saint-Julien. Député de la Régie générale à l'assemblée du 9 août 1789, il n'est pas élu au comité permanent. Il commence à

faire parler de lui en juin 1790, lorsque les capucins enlèvent de leur couvent des effets et des livres qu'ils cachent chez lui. La municipalité demande pour lui quinze jours de prison. Il est arrêté le 2 septembre 1792, lors de la petite Terreur, et conduit aux Ursulines. On trouve dans ses papiers une correspondance avec du Brignon, émigré. Il est alors transféré à la prison, sur le pont, au-dessus du moulin. Le district confirme sa détention le 30 octobre, alors que tous les autres détenus sont libérés. Le 15 novembre, le district propose au département d'élargir Barbier en espérant qu'il sera plus circonspect à l'avenir, mais de le consigner en ville sous la surveillance de la municipalité. Le 17, le département n'a toujours pas répondu : il est temps de mettre un terme à sa captivité, lui écrit le district. Il est toujours en prison le 20 novembre et sera libéré peu après.

Mais, le 9 mars 1793, conformément à l'arrêté du département du 11 février relatif à la surveillance des personnes suspectes, Barbier doit se rendre à l'appel deux fois par jour, savoir à 11 heures du matin et à 4 heures du soir. Le 18 mars ont lieu des rassemblements à Plabennec, Ploudalmézeau et dans tout le Léon. À Landerneau, les autorités constituées (municipalité, district, tribunaux de district et de paix) forment un comité de surveillance dont une des premières décisions, le 19 mars, est de mettre Barbier en arrestation aux Ursulines, dans les appartements du ci-devant évêque, puis de le transférer à la prison du château, à Brest. Il est libéré courant avril.

Le 8 octobre 1793, un comité révolutionnaire de surveillance est approuvé par la commission administrative départementale séant à Landerneau depuis fin juillet. Il est présidé par Urbain Leissègues, juge au tribunal de district. Barbier est arrêté dès le 15 octobre. Il est de nouveau arrêté le 2 janvier 1794 (13 nivôse an II), motivé sur l'opiniâtreté de son incivisme et l'endurcisse-

ment de son aristocratie. Il est dans la prison le 14 janvier (25 nivôse) : « les Barbier fils et neveu ont fait de fréquentes visites à Barbier père, les projets de cette famille ne peuvent qu'inquiéter les patriotes » ; ils étaient là pour le reconforter, son fils ayant été guillotiné la veille.

Le 8 mars 1795 (18 ventôse an III), les représentants du peuple Tréhouart et Faure nomment un nouveau conseil municipal pour remplacer celui arrêté par Prieur le 8 août 1794 (21 thermidor an II), J.-M. Duthoya en est le maire, Étienne Radiguet, agent national, et Barbier, son substitut : « Elle est grande la sensation qu'a faite dans notre commune le renouvellement de plusieurs membres de nos autorités constituées, écrit le 10 mars (20 ventôse) le comité révolutionnaire de Landerneau aux représentants du peuple ; les patriotes ont été sensiblement touchés de voir appelé à la place importante de substitut d'agent national de leur commune un Barbier frappé de la réprobation publique pour s'être, dans toutes les époques, montré l'ennemi déclaré du nouvel ordre des choses. »

Les représentants du peuple ont été trompés par un individu perfide « peut-être

nouvellement sorti de quelque maison d'arrêt ». Il s'agissait de Pierre Gabriel Gillart qui avait été arrêté, lui aussi, comme Barbier en septembre 1792 alors qu'il était président du district, puis en octobre 1793. Barbier ne sera substitut que quinze jours et sera présent aux trois séances du conseil : un nouvel arrêté des représentants du peuple Topsent et Palasne de Champeaux du 23 mars 1794 (3 germinal an II) nomme René Bazin maire et Charles Le Bourg agent national. Il n'y a plus de substitut. On le retrouve conseiller municipal en juin 1806 quand Charles Le Bourg devient maire. Il décédera le 15 novembre 1816 ; sa dernière présence au conseil est du 4 avril 1816. Un des fils de Gillart fut son successeur.

Pendant ces dix années de conseil, il fut le collègue de révolutionnaires, membres de comités ou de conseils qui le mirent en prison : Le Bourg, Taylor, Joseph Mazurié, Lacaze, Le Guen, Bouroullec, Cruzel, Gineste et Radiguet, et d'autres qui l'accompagnèrent en prison : Renault, Goury fils. La réconciliation fut facilitée, car il n'y eut pas de personnes condamnées à mort du fait des révolutionnaires landerneens.

Résumé

Une insurrection a lieu le 3 janvier 1794 à bord de l'*America* en rade de Brest. Trois marins sont arrêtés et Jean Bon Saint-André, représentant du peuple, demande au tribunal criminel du Finistère de se rendre à Brest pour les juger. Joseph Barbier, aide chirurgien, est arrêté le 9, accusé d'avoir par ses propos provoqué la révolte. Jean Bon Saint-André, pour le juger, constitue le même tribunal criminel en tribunal révolutionnaire. Tous les quatre sont condamnés à mort et exécutés en rade, sur un ponton. Le tribunal révolutionnaire, à l'instar de celui de Paris, ne sera institué qu'un mois plus tard. Trois officiers de l'*America* feront partie des douze jurés de ce tribunal. Benoît Barbier père, receveur des cuirs à Landerneau, passera une bonne partie de la Révolution en prison comme ennemi déclaré du nouvel ordre des choses.

Abstract

On January 3rd 1794, an insurrection took place on board the *America*, then in the roads of Brest. Three sailors were arrested, and Jean Bon Saint-André, as « representative of the people » asked the criminal tribunal of Finistère to move to Brest to judge them. Joseph Barbier, an assistant surgeon, was arrested on the 9th as he was accused of having triggered the revolt. So as to judge him, Jean Bon Saint-André turned the same criminal tribunal into a revolutionary one. All four men were sentenced to death and executed on a pontoon, in the roads of Brest. The revolutionary tribunal, based on the Paris institution, was only instituted one month later. Three officers of the *America* were among the twelve jurors of this tribunal. Benoît Barbier senior, a receiver of leather goods in Landerneau, spent a large part of the revolutionary period in jail as a sworn enemy of the new order.

Diverradur

War vorlenn Vrest, d'an 3 a viz genver 1794, e sav ravolt war yourz an *America*. Tri martolod a zo harzet ha Jean Bon Saint André, dileuriad ar bobl, a gemenn da lezvarn torfederez an departamant dond d'o barn e Brest. Tamallet da veza bet penn-kaoz d'ar havaill, ar surjian skoazeller Jozef Barbier a zo harzet d'an 9. Evid barn anezañ, e wisk Jean Bon Saint André an tribunal torfederez e Lezvarn dispahel. O-fevar int kondaonet d'ar maro ha lazet war eur ponton. N'eo nemed tri miz diwezatoh e teu al lezvarn da veza, diwar patrom hini Bariz, eul lezvarn dispahel gwirion. Daouzeg jure a vo el lezvarn-ze, ofisourien tri anezo, war an *America*. Bernez Barbier, tad ar surjian, enebour d'an urz nevez, a dremeno eul lodenn vraz euz amzer an Dispah er prizon.

Correspondance du général Canclaux pendant l'insurrection du Léon de 1793

par Jean-Louis Autret

Le dimanche 24 mars 1793 s'est déroulée au pont de Kerguidu, à Plougoulm, une bataille mettant aux prises le général Canclaux à la tête de son armée et des paysans insurgés. L'abbé Lan Inisan, dans son livre écrit en breton, *Emgann Kergidu*, a célébré ce combat. Ce livre est davantage un récit épique à la gloire des insurgés qu'une œuvre d'historien : la défaite des paysans y est racontée comme s'il s'agissait d'une victoire. Aux Archives départementales du Finistère, de nombreux documents évoquent également cette bataille. En particulier, la correspondance du général Canclaux nous apporte des renseignements précieux sur l'insurrection léonarde de mars 1793.

Correspondance du général Canclaux du 21 mars au 6 avril 1793¹

De Landerneau le 21 mars 1793 l'an 2 de la république

Citoÿens administrateurs,

Vous êtes instruits de tout ce qui s'est passé dans ces environs depuis quelques jours, vous savez ma marche avec une force considérable, il ne la fallait peut-être pas moins pour tenir la nuit dernière le poste de Plabenec qui avait été insulté la veille, et qu'on avait été forcé d'abandonner, en se repliant sur Gouesnou. C'est alors que j'ai marché et qu'après m'être avancé hier à une lieue en avant de Plabenec j'ai fait tirer quelques coups de canon sur des attroupe-mens qu'ils ont dissipés, malheureusement pas assez tôt pour que les rebelles n'aient tué deux malheureux de Brest qui revenaient de Lanilis. La nuit a été tranquille. Ce matin je me suis porté ici avec 500 hommes, la position est centrale pour votre ville, pour St Pol, pour Lanilis. Les nouvelles que je recevrai demain décideront mes opérations ultérieures dont j'aurai soin de vous informer,

¹ Arch. dép. Finistère, 24 L 37.

devant, citoÿens administrateurs, avoir part à ma sollicitude, comme vous l'avez à mon entier devouëment.

Le général Canclaux

Les citoÿens vos collègues ici présens confirment ma lettre qui leur évite en ce moment de presse, le soin de vous écrire.

*

* *

De Lesneven le 22 mars 1793 l'an 2 de la république

Citoÿens administrateurs,

Vous êtes instruits de ma marche jusqu'ici, ayant écarté les obstacles que voulaient y former les rebelles ; et les ayant après intimidés pour que la plupart paraissent venir à résipiscence, et se soumettre à la loi de l'enrôlement, tel qu'à Guipava. La seule ville de St Pol m'inquiète encore. Il y faut une force imposante, et en conséquence si je ne m'y suis pas porté avant que le 4^e régiment repasse par votre ville, je vous prie, Citoÿens, de vouloir bien me dépêcher ici un exprès au moment qu'il pourra y arriver, et je lui enverrai des ordres.

Je vous prie de plus de vouloir bien requérir le directeur de la poste aux lettres d'ouvrir son paquet, et d'y joindre les lettres contenues dans celui cÿ, lesquelles destinées au Ministre de la guerre, et aux Commissaires de la Convention Nationale, sont très essentielles à faire passer de suite.

Le général Canclaux

*

* *

De Lesneven le 23 mars 1793 l'an 2 de la république

Citoÿens,

L'avis que vous me donnés par votre lettre de ce jour que me remet un dragon est d'une grande importance, telle que je ne perds pas un instant pour en prévenir St

Pol, si vous ne l'avez déjà fait. Mais quand meme cela seroit, comme je trace dans ma lettre des dispositions très essentielles pour prévenir le coup dont on menace cette ville, je vous prie d'y envoyer sur le champ un exprès, homme sur, et qui se rende promptement. Il s'agit d'opérer notre jonction à laquelle la destruction du pont de Kerguidu met obstacle. J'avais projeté ce mouvement pour lundi. La nouvelle que vous me donnés doit en hâter l'exécution, et la fixer à demain. Cependant je pourrois vous observer que nous avons ici connoissance de cette coalition formée et peut être forcée de quelques Maires, dont celui de Trefles s'étoit abstenu et sauvé ; que nous en avons même vu un des billets souscrits par plusieurs ; et que le complot paroît avoir avorté par ma présence ici, mais ils pourroient s'être rejettés sur St Pol, et c'est aussi, sans doute, ce qu'il faut prévenir. Je marcherai donc demain matin sur Berven, et de la vers le pont de Kerguidu ou s'avancera la colonne partie de St Pol. La premiere arrivée travaillera à la réparation du pont. J'espère que cette marche combinée, qui pourroit mettre les rebelles entre deux feux, les contiendra pour le moment, et à l'avenir ; j'aurai l'honneur de vous informer demain au soir de son succès, si j'en ai le tems, au plus tard apres demain matin. Vous pouvés etre assurés, Citoÿens, qu'en fesant usage de cet avis, personne ne sera nommé par moi. Il seroit à désirer que tous les bons citoÿens voulussent ainsi veiller à la chose publique.

Le général Canclaux

*

* *

De Lesneven le 23 mars 1793 l'an 2 de la république

Citoÿens administrateurs,

Le citoÿen député vers vous vient de me remettre votre lettre du 23 c'est à dire de ce jour. Je suis flatté des sentimens, et de la confiance que vous me témoignés, je la jus-

tifierai toujours par mon patriotisme, et mon rôle pour l'exécution de la loi, quoiqu'il en puisse couler de faire la guerre à de malheureux êtres abusés, et moins coupables que ceux qui les excitent et les conduisent. Je vais continuer les mesures propres à intimider les Communes encore récalcitrantes, celle de Plabenec qui doit fournir 30 hommes, en avait au moment où l'on m'écrivit ce matin, déjà 22 tirés au sort. J'espère que cet exemple soutenu par la crainte sera suivi. Je vous remercie, Citoïens, de la complaisance que vous avez eue de faire partir mes lettres.

Je ne puis vous répondre positivement sur l'objet de prise de la fourniture à faire aux hommes de nouvelle levée. Je sais que l'habillement d'un volontaire, non compris l'équipement ni l'armement, avait été adjugé au prix de 100 à 120 Livres. Ce dernier prix seroit beaucoup plus considérable. Vous pourriez, citoïens administrateurs, prendre des renseignemens à Brest. Il s'est présenté ici un citoïen de Brest Henry Adam m^e tailleur grande rue n^o 39, mais on n'a pas conclu, il n'a pas même présenté les objets en général, et seulement quelques offres pour les plus petits.

Le citoïen député de Morlaix qui vous a remis la lettre de l'administration du district de cette ville, m'avait donné connoissance de pareille lettre, et c'est d'après cet avis que je presse les administrateurs du district de Lesneven de prononcer d'une manière forte et menaçante l'obligation qu'elles se soumettent à la loi, et de leur donner un court délai, après lequel je me chargerai de la faire exécuter.

Je serai exact, Citoïens administrateurs, à vous informer de mes mouvemens qui serviront tous à protéger votre ville, je vous en renouvelle l'assurance, comme celle de mon entier dévouement.

Le général Canclaux

*

* *

De Lesneven le 24 mars 1793 l'an 2 de la république

Citoïens administrateurs,

Votre lettre de ce jour m'est parvenu à 4h1/2 du matin. Elle m'a tranquilisé sur le sort de ma dépêche d'hier au soir qui sera ainsi parvenuë à tems à St Pol. Il est 6 heures, on bat la générale, je pars pour mon expédition. J'espère qu'elle fera un bon effet, et qu'elle aura d'heureuses suites, en faisant voir aux rebelles qu'on est loin de les craindre ; et que l'on saura et pourra marcher sur eux s'ils persistent dans leur révolte.

Le général Canclaux

*

* *

De St Pol le 25 mars 1793 l'an 2 de la république

Citoïens administrateurs,

Vous aurez sçu dans la nuit dernière, par l'exprès que nous avons envoyé à Lesneven, le sort de ma journée d'hier. Elle a été laborieuse, mais faite pour en imposer aux rebelles qui en auront beaucoup souffert.

Comme j'apprends que les troubles du Morbihan sont terminés, je pense qu'il est possible que le 4^e régiment repasse bientôt par votre ville ce qui me fait joindre ici l'ordre pour qu'il se rende en celle cy ; vous priant de le remettre à celui qui le commandera, lors de son passage. Notre nuit a été tranquille. Nous sommes ici en grande force, et bientôt il y en aura une considérable à Lesneven qui sont les deux points à tenir, et d'où je pourrai toujours me porter partout. J'espère que ces leçons contiendront aussi de vos côtés. Quant à la demande que vous m'aviez faite, Citoïens, de faire revenir les 100 h. du 77^e régiment qui sont à Carhaix, comme ils y ont été portés par une réquisition du département, je ne puis les rappeler, et surtout parce que ce Canton est assez suspect. Mais si les détachemens emmenés vers

le Morbihan vous rentrent bientôt, comme je puis le croire, vous serez, assurément, assez en force.

Le général Canclaux

Oserois-je vous prier, Citoÿens administrateurs, de faire mettre à la poste la lettre cÿ jointe. Je continuë à vous prier de m'envoyer ici un expres pour m'avertir de l'arrivée du 4^e régiment en votre ville.

*

* *

St Pol 26 mars 1793 l'an 2 de la république

Citoÿens nos frères

N'êtes vous pas enfin las des révoltes ou vous ont entraîné des ennemis d'autant plus cruëls qu'ils paraissent être vos plus grands amis ? Pouvez vous encore voir sans fremir couler tous les jours le sang de vos freres, de vos parens, de vos concitoyens, vos méneiges et vos popriétés dévastés. Ne voudrez vous donc plus écouter la voix d'honnêtes gens qui pleurent vos malheurs et votre aveuglement. Ne pourrons nous pas enfin vous ouvrir les ÿeux sur la perfidie des indignes à qui vous donnez votre confiance, et qui vous trompent, vous ruinent et vous font égorger par leurs conseils pervers.

Vous vous plaignez du nombre d'hommes qu'on vous demande pour le recrutement. Mais pourquoi vous plaindre aujourd'hui de ce que vous avez si promptement exécuté l'été dernier. Vous ne voulez pas que vos fils, vos freres aillent sur les frontieres éloignées, ils ne sont destinés que pour la défense de vos côtes et de vos environs. Ils n'iront jamais plus loin que les Côtes du département du Finistère, nous vous le promettons, nous vous le jurons, et ceux qui vous disent le contraire vous trompent et vous font servir d'instrument à leurs projets séditioneux, vous font égorger pour servir leur propre cause.

Vous criez sur le nombre d'hommes à fournir. Comment pouvez vous vous révolter

pour fournir ce petit nombre d'hommes, et pendant que depuis que vous êtes en révolte on vous a tuë vingt fois plus de monde qu'on ne vous a demandé.

Vous criez sur l'excès de vos contributions, et vous accumulez depuis votre insurrection au moins six mille livres par jour sur vos paroisses, et qu'il faudra bien que vous payiez.

Ah, nos freres, nos chers Concitoyens, tandis qu'il en est tems encore, ouvrez les yeux sur vos malheurs passés, et sur la ruine entiere que l'on vous prépare. Distinguez enfin qui sont vos vrais amis de vos ennemis secrets qui vous abusent, et qui vous perdent, vos désastres nous affligent. Il n'est pas un coup de fusil tiré sur vous qui ne nous déchire le coeur. Abandonnez donc cet esprit d'insurrection. Renoncez à ces attroupemens parricides qui portent la mort dans vos familles. Jetez bas les armes, reconciliez vous avec vos freres, vos amis, ceux que vous avez choisis vous meme pour vous gouverner . Prouvez que vous êtes au repentir de ces révoltes. Venez vers nous avec confiance, nous sommes éloignés de vous chercher des torts, nous serons les premiers à demander votre grace, et à tout faire pour l'obtenir. Revenez donc encore une fois nos bons amis, il en est encore tems. Si vous craignez de venir jusqu'à St Pol entendez vous avec 4 braves gens de chaque paroisse. Rendez vous dans un endroit que vous indiquerez, nous nous ÿ rendrons comme vous sans armes, sans soldats, enfin nous nous embrasserons encore une fois en freres, et tout sera oublié, mais rappelez vous bien qu'il faut être résolu à fournir votre monde pour le recrutement, à vous obliger à payer les frais des marches de troupes que vous avez provoquées et pour cautionnement vous viendrez 4 hommes choisis de chaque paroisse à St Paul, à Morlaix, ou à Lesneven, et ÿ demeurerez non pas en prison, ni gardés à vuë, mais sur votre parole vous ÿ serez libres et vous mangerez avec nous. En un mot

nous vivrons et travaillerons ensemble pour assoupir et terminer cette affaire au plus vite, et à la satisfaction commune. Vous trouverez en nous des protecteurs, des freres. Comptez sur notre dévouement et croyez que nous sommes prêts à nous sacrifier pour le salut commun, mais songez qu'il n'y a pas un instant à perdre pour vous sauver. Aussitôt notre lettre recuë assemblez vous, délibérez de suite, et faites nous passer sur le champ votre décision. Nous vous en prévenons avec franchise, il faut que votre réponse bien positive et signée des municipaux, et notables de vos paroisses, nous soit parvenue sans faute au plus tard dans la journée de demain. Il faut qu'elle soit conforme à nos demandes, ou vous êtes perdus sans ressource, et nous n'aurons que des regrets à donner à votre aveuglement. Nous vous déclarons que le jour de demain écoulé sans un traité passé avec nous, il n'est plus en notre pouvoir de vous soustraire aux peines portées sur les attroupemens, et les rebellions, et que le général Canclaux qui est ici avec une force armée immense va dès le lendemain matin se porter sur vos communes, et vous traiter avec toutes les rigueurs des lois de la guerre. Ne croyez pas, nos malheureux freres, que ce que nous vous disons soit un vain épouvantail, non, Citoÿens, ne vous abusez pas, nous ne vous disons que la vérité, et vous pouvez nous en croire. Nous avons promis, nous avons juré, de vous recevoir en freres, si vous reveniez sincerement, mais nous vous jurons aussi que si vous persistez dans vos rebellions, les lois de la guerre les plus rigoureuses vont s'exécuter chez vous. Reflexissez donc, agissez, et rendez vous à la loi, donnez nous une réponse précise et à l'heure, ou nous vous disons un éternel adieu.

Pour copie conforme à l'original

Signé Le Denmat, Pinchon, Prat,
Guillier, Canclaux.

*
* *

De St Pol le 26 mars 1793 l'an 2 de la république

Citoÿens

J'ai reçu cette nuit avec votre lettre d'hier au soir la déclaration qui y était jointe et qui m'eut plus inquiété, si le brigadier de gendarmerie ne m'eut dit avoir passé par Plouvorn, et avoir trouvé beaucoup de monde rassemblé, mais tout assez tranquille, et qu'on avait tiré. Cela n'empêche pas que les commissaires du departement, ceux du district, et au recrutement qui sont réunis ici, ainsi que moi, ayions pensé qu'il était à propos de faire connaître à cette commune l'adresse que ces administrateurs se sont décidés hier à faire parvenir dans les communes qui étoient en insurrection, et dont nous pouvons espérer le retour à l'ordre dans la journée d'après les démarches que deux des plus considérables ont faites hier. Je desire que cette adresse, et la leçon que j'ai donnée avant hier les persuade promptement, et que cette malheureuse guerre se termine de meme.

Le général Canclaux

*

* *

De St Pol le 27 mars 1793 l'an 2 de la république

Citoÿens,

Une lettre que j'ai recuë ce matin de la municipalité de Landivisiau en m'apprenant que celle de Plouvorn a été vers vous pour vous assurer de sa soumission à la loi, à l'exemple de celles qui se sont présentées hier, et qui ont fourni aujourd'hui leurs otages, ne me laisse plus de doute sur le retour de la tranquillité, dont je m'applaudis avec vous. Il est certain qu'un heureux concours de mesures actives et sages prises par les bons citoÿens devra toujours déjouer les complots des malveillants, et faire triompher la république. Je vous prie, Citoÿens de ne

jamais douter du zèle que j'y emploierai
pour ma part, ni de mon entier dévouement

Le général Canclaux

Oserais je vous prier de faire passer le
plutôt possible à Brest le paquet cy joint

*

* *

De St Pol le 30 mars 1793 l'an 2 de la répu-
blique

Citoyens administrateurs

Je reçois au moment votre lettre de ce
jour, et je la communique aux commissaires
civils réunis, qui, en tant qu'elle embrasse plu-
sieurs objets judiciaires ou pécuniaires, dont
je n'ai pas le droit de me mesler, se chargent
d'y répondre. Mais en même tems ils en don-
nent avis à l'administration du département,
et pour cela ils retiendront votre ordonnance
jusqu'à demain matin. Il paroît qu'il n'y a
pas ici de notes contre le Maÿ-Rostrang. On
dit bien qu'il a paru à cheval, mais aucune
preuve n'en est administrée, toutes fois aux
termes de la dernière loi, au sujet des rebel-
lions qui ont éclaté ou qui éclateroient au
moment du recrutement, il ne peut être élargi
sans un décret de la convention nationale,
comme ceux qui ont été pris les armes à la
main sont dans le cas d'être jugés par une
commission militaire, et ceux qui ont été pris
sans armes doivent l'être par le tribunal cri-
minel du département, et personne ne peut
user d'indulgence à leur égard. Les officiers
municipaux de Plouvorn se sont rendus ici,
comme ils l'avoient promis, par devant les
commissaires, auxquels ils ont remis partie
de leur taxe. Ces commissaires ne les fixe-
ront définitivement sur les paroisses insur-
gées qu'après avoir fait le résumé de toutes
les dépenses sitôt qu'ils en auront eu l'état
particulier comme aussi le vôtre, Citoyens,
qu'ils vous ont demandé, et que vous ferez
bien de leur adresser ici au plutôt.

Comme vous aurez eu demain matin
de nos nouvelles par mon aide de camp, j'ai
pensé que le délai de retour de votre dragon
ne vous inquiéteroit pas, et que par vos soins,
notre paquet cy joint parviendrait plutôt à
Quimper. Agréez Citoyens administrateurs
tout mon dévouement.

Le général Canclaux

*

* *

De St Pol le 30 mars 1793, l'an 2 de la répu-
blique

Citoyens administrateurs,

L'objet de votre seconde lettre m'a paru
mériter une réponse particulière, comme
seule communication de ma part au Citoÿen
Guillier. J'avois vu à Lesneven dans une
assemblée des autorités constituées cet
exprocureur syndic tourner d'une manière
fort avantageuse ce qu'il avait fait, et au
point qu'il étoit question de faire mention
honorable de sa conduite au procès verbal,
ce qui passait sans la fermeté du procureur
syndic actuel le Citoÿen du Couëdic. Cette
affaire ne pouvoit donc rester qu'entre le
Citoÿen Guillier et moi, et c'est avec lui que
je prendrai les mesures qui nous paroîtront
convenables pour arrêter ce personnage, s'il
est coupable, et prévenir sa perfidie. Votre
vigilance, citoÿens, est bien louable, j'en ai
déjà éprouvé plus d'une fois les bons effets.
C'est ainsi que les bons citoÿens assureront
le triomphe de la république.

Le général Canclaux

*

* *

De St Pol le 1^{er} avril 1793, l'an 2 de la répu-
blique

Citoyens administrateurs,

Votre patriotisme se dénote en tout,
vous y trouvez des ressources dans toutes
les circonstances, et la facilité de vous y

preter pour le plus grand bien. Je n'en ai pas douté, quand je vous ai proposé de laisser venir ici la partie du 77^e régiment que vous avez dans votre ville, et que je regarde comme très nécessaire ici, pouvant seule par sa discipline, son bon esprit, et peut être aussi par sa couleur, et son langage, en imposer plus que toute autre troupe, et remplacer un plus grand nombre que je ne puis laisser. J'adresse donc au commandant de ce régiment l'ordre pour partir mercredi, et venir coucher à Landivisiau ; lui permettant toutesfois de laisser ses gros équipages, magasins, ceci dans l'espoir de pouvoir vous le renvoyer bientôt, ainsi que vous le désirez. Je vous avois prié, Citoÿens, de me mander, si pendant cette absence vous désiriez d'autre troupe, je pourrais vous envoyer 2 à 300 hommes d'un des bataillons de volontaires nationaux, de celui d'Ille et Vilaine et vous me paraissez les accepter. Mais je vous observerai que vous allez avoir bien des passages qui vous gêneront bien un peu, et qui pourraient vous aider à vos besoins qui ne sont pas prêts à revenir à ce que j'espère, car tout me paroît avoir repris une tournure assez tranquille. Vous aurez vendredi 5 du courant le passage du bataillon du Calvados que j'amène à Brest. Il ne sera gueres que de 350 hommes. Oserois je vous prier d'en faire prévenir la municipalité tant pour le logement que pour l'étape. Le 18 vous aurez un bataillon de piquiers qui se rend à Brest et qui est fort de 700 hommes.

Je ne parle pas du retour des détachemens de Vannes, parmi lesquels sont 200 hommes du 77^e régiment que je pourrai peut être ou à peu près vous laisser. D'après ces reflexions j'attendrai une nouvelle réponse de votre part pour me décider à vous envoyer ou non ces 300 h. du bataillon d'Ille et Vilaine. Je vous prie, Citoÿens administrateurs, de me la faire parvenir le plus promptement possible et de croire toujours à mon entier dévouement.

Le général Canclaux

De St Pol le 2 avril 1793, l'an 2 de la république

Citoÿens administrateurs,

On m'a remis ce matin vos deux lettres d'hier. Elles me confirment la possibilité de votre part de laisser partir de votre ville les 300 h. du 77^e régiment. C'est une nouvelle preuve du vrai patriotisme qui vous anime, et de cette fraternité qui caractérise les vrais républicains. J'apprends que les troupes de l'expédition de Vannes, après avoir eu un succès complet, reviennent vers Brest, ainsi, Citoÿens, vous pourrez avoir bientôt les 200 h. du 77^e régiment que vous désirez. Je vous les laisserai avec plaisir, car j'en aurai toujours beaucoup quand je pourrai concilier l'avantage de la chose publique avec celui de votre ville.

Le général Canclaux

Le general Canclaux a l'honneur de prier les administrateurs du district de recommander au directeur des postes le paquet ci joint pour la C^{enne} Monistrol ; et de le faire partir par le plus prochain courrier, ce paquet contient de l'argent.

*

* *

De Lesneven le 6 avril 1793, l'an 2 de la république

Citoÿens,

Je suis ici depuis hier avec la troupe que le 77^e régiment a relevée à St Pol. Je comptois rentrer aujourd'hui dans Brest. Mais le retard de payement de quelques frais de l'expédition, de la part de communes voisines de cette ville, m'ont forcé à y prolonger mon séjour jusqu'à lundi. J'espère que d'ici la, pressées par la présence de la force armée, elles s'exécuteront comme les autres, et que la tranquillité dont on vous doit, citoÿens, une grande partie, par vos soins actifs et vigilants, sera entierement rétablie.

Je vous prie de vouloir bien faire passer à Chateaulin la lettre cÿ jointe sans tarder ; puisque c'est l'avis de passage d'un détachement par cette ville lundi prochain.

Agréez, Citoÿens, tout mon dévouement.

Le général Canclaux

P.S. Je vous prie de vouloir bien me renvoyer l'ordre pour le 4^e régiment, sa destination devant être changée par les circonstances actuelles.

Les c. membres du comité de sureté générale à Landernau.

Commentaires

Ces lettres du général Canclaux présentent un grand intérêt historique.

Elles montrent que l'insurrection léonarde de mars 1793 n'était pas limitée à la région de Saint-Pol-de-Léon. La lettre du 21 mars évoque la nécessité d'« une force considérable » pour venir à bout de la révolte à Plabennec. Canclaux déplore la mort de deux soldats « qui revenaient de Lanilis ». La lettre du 22 mars parle de la soumission de Guipavas.

Elles donnent des détails sur la bataille de Kerguidu. Selon une lettre du 23 mars, deux colonnes de soldats doivent se rejoindre le 24 mars au pont de Kerguidu, précédemment détruit par les insurgés : la première, sous les ordres de Canclaux, se dirigera de Berven à Saint-Pol, la seconde viendra de Saint-Pol et « la première arrivée travaillera à la réparation du pont ». D'après la lettre du 24 mars, Canclaux met ce projet à exécution : « Il est 6 heures..., je pars pour mon expédition. » Selon la lettre du 25 mars, la journée du 24 « a été laborieuse, mais faite pour en imposer aux rebelles qui en auront beaucoup souffert ».

Elles contiennent une argumentation destinée à décourager les insurgés. La lettre du 26 mars, adressée aux « citoyens nos frères », est significative à cet égard, jouant sur la corde sensible : « Pouvez-vous encore voir sans fremir couler tous les jours le sang de vos freres... » Elle est destinée à rassurer les familles : les futurs soldats « n'iront jamais plus loin que les côtes du département du Finistère ». Certains arguments sont plutôt cyniques : « Depuis que vous êtes en révolte on vous a tué vingt fois plus de monde qu'on ne vous a demandé. » Cette lettre est un exemple de l'art de manier la carotte et le bâton. La carotte : « Nous nous embrassons encore une fois en freres, et tout sera oublié... » Le bâton : « Si vous persistez dans vos rébellions, les lois de la guerre les plus rigoureuses vont s'exécuter chez vous. »

Elles témoignent d'une situation plus calme à partir du 26 mars. Une lettre du 26 mars déclare « qu'on avait tiré » à Plouvorn : il s'agit du tirage au sort des futurs soldats, et non de coups de feu. La lettre du 27 mars est optimiste : « Une lettre... ne me laisse plus de doute sur le retour de la tranquillité, dont je m'applaudis avec vous. »

Elles précisent les modalités de jugement des insurgés. D'après une lettre du 30 mars, « ceux qui ont été pris les armes à la main sont dans le cas d'être jugés par une commission militaire, et ceux qui ont été pris sans armes doivent l'être par le tribunal du département ».

Elles montrent un général Canclaux attentif aux sanctions financières contre les communes insurgées. Dès le 26 mars, il leur demande de « payer les frais des marches de troupes que vous avez provoquées ». Le 30 mars, il signale que « les officiers municipaux de Plouvorn... ont remis partie de leur taxe ». Le 6 avril, il diffère son retour à Brest : « Le retard de payement de quelques frais de l'expédition, de la part de communes voisines de cette ville, m'ont forcé à y prolonger mon séjour jusqu'à lundi. »

Biographie du général Canclaux

Le *Dictionnaire de la Révolution française* de Jean Tulard donne quelques éléments biographiques sur Canclaux : « CANCLAUX (Jean-Baptiste Camille, comte de) (Né à Paris, le 2 août 1740, mort à Paris, le 27 décembre 1817). Ce militaire est maréchal de camp en 1788. En 1790, on le charge de vérifier les comptes des régiments et de recueillir les doléances de la troupe. En 1792, il est envoyé dans l'Ouest avec le grade de général réprimer les troubles qui commencent à faire tache d'huile. Mis à la tête de l'armée de l'Ouest en avril 1793, il repousse l'attaque vendéenne sur Nantes le 23 juin. Destitué en octobre, car suspect de fédéralisme, il est réintégré après le 9 thermidor et rétabli dans ses fonctions de général en chef de l'armée de l'Ouest. Il prête main-forte à Hoche lors de l'affaire de Quiberon et bat Charette à Montaigu et à Mortagne-sur-Sèvre avant de négocier une trêve et de laisser la place à Hoche. Ambassadeur à Naples en 1797-

1798, il se rallie à Bonaparte après le 18 brumaire, est fait sénateur et comte de l'Empire². »

Grâce à sa correspondance, nous pouvons suivre l'action du général Canclaux du 21 mars 1793 à Landerneau au 6 avril 1793 à Lesneven. Ces lettres nous donnent l'image d'un général ferme, utilisant volontiers les menaces, mais désireux d'argumenter, de persuader les révoltés d'abandonner leur « esprit d'insurrection ». Il leur écrit même : « Il n'est pas un coup de fusil tiré sur vous qui ne nous déchire le cœur. » Canclaux est-il sincère quand il écrit cette phrase, surprenante de la part d'un général ? En tout cas, la bataille de Kerguidu marque la fin de l'insurrection léonarde et le général Canclaux pourra ensuite quitter le Finistère pour aller repousser les attaques de l'armée vendéenne.

² J. TULARD, *Histoire et Dictionnaire de la Révolution française, 1789-1799*, Paris, 1987 et 1998, p. 621.

Résumé

Le mois de mars 1793 fut particulièrement agité dans le Léon : plusieurs communes se révoltèrent contre le tirage au sort des futurs soldats de la République. La correspondance du général Canclaux entre le 21 mars et le 6 avril 1793 évoque ces troubles. Après avoir mis fin au soulèvement de Plabennec, Canclaux se mit en route vers Saint-Pol-de-Léon et remporta une bataille décisive au pont de Kerguidu le 24 mars. Après cette bataille, les lettres deviennent beaucoup plus optimistes : le tirage au sort reprend normalement, et Canclaux demande des sanctions financières contre les communes insurgées. Le 6 avril, il manifeste la volonté de rentrer à Brest, une fois la tranquillité assurée dans le Léon.

Abstract

The month of March 1793 was particularly agitated in Leon : several parishes revolted against the drawing of lots for future soldiers of the Republic. These troubles are mentioned in the letters of General Canclaux, dated between March 21st and April 6th 1793. After having quelled the uprising at Plabennec, Canclaux started for Saint-Pol-de-Léon and won a decisive battle on March 24th at the Kerguidu bridge. After this battle, his letters became more opti-

mistic : the drawing of lots was resumed on a normal basis and Canclaux required financial sanctions against the parishes that had revolted. On April 6th, he asked for the right to return to Brest once the situation had come back to normal in Leon.

Abstract

Gwall-reuz a zo bet e Bro-Leon e miz meurzh 1793. Ne fellas ket da barrezioù 'zo sevel, dre denna ar billed, soudarded evid ar Republik. Komz a ra ar jeneral Canclaux euz ar freuz a zavas diwar-ze el liziri bet skrivet gantañ etre an 21 a viz meurzh hag ar 6 a viz ebrel. Goude beza diarbennet an emzavadeg e Plabenneg e kerzas war-du Kastell-Paol, ha d'ar 24 a viz meurzh, e-kichen pont Kergidu, e trehas rah war ar gabalerien. Goude an emgann-ze eo sederroh al liziri, ez-reol e saver soudarded ha Canclaux a houlenn ma paefe tellou-kastiz ar parrezioù en em zavet. Bro-Leon e surentez a-nevez, ar jeneral a houl distrei da Vrest.

DOCUMENTATION

Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2005)*

BREST

Archives municipales et communautaires

De cette année 2005, il faut retenir les projets de numérisation :

Nous avons terminé la numérisation des documents iconographiques par les photographies petit format et les cartes postales, soit au total 9 000 documents qui seront disponibles au courant du premier trimestre 2006 dans la base de données du service et accessibles aux lecteurs en salle.

Par ailleurs, nous avons également travaillé, en partenariat avec Ifremer, pour la numérisation de vues aériennes du littoral de la Rade de Brest datant de 1919, 1929 et 1950. Ces vues seront accessibles dans notre base de données ainsi que sur le site web de Brest métropole océane.

Enfin, le neveu de l'ancienne propriétaire du « Petit Jardin » à Recouvrance nous a permis de numériser des documents originaux de cet établissement (menus, affiches, photos...).

Quelques opportunités d'achat cette année :

Les archives ont continué d'enrichir le fonds des papiers de M^{me} Léocadie Penquer

par l'achat de 80 lettres dont quatre lettres et poèmes autographes.

Un bel album de photographies du chantier naval de Quéliverzan en 1880, a été acquis. Il est actuellement en restauration mais sera bientôt consultable en salle.

Il faut signaler aussi l'achat de 22 pièces concernant Pierre Péron (mini-calendriers et cartes de vœux réalisés pour *La Dépêche* puis *Le Télégramme*, publicités.....).

M. Le Guillou a continué à nous envoyer ses photographies en nous donnant deux nouveaux CD-ROM.

Et, nous avons pu acquérir quatre-vingt-dix photographies américaines (sous forme numérique) sur Brest pendant la Seconde Guerre mondiale et quatre de la Première Guerre mondiale.

Il faut souligner le dépôt, le 15 décembre dernier, des archives de l'architecte Claude Petton, aux Archives municipales et communautaires (25 mètres linéaires environ + 15 maquettes). Perpétuant la tradition du dépôt

* Cette chronique est ouverte à tous les établissements qui le désirent. Les textes sont à transmettre par courriel avant la fin de l'année à Yann Celton : bibliotheque@quimper.cef.fr.

des archives d'architectes, ce fonds vient enrichir la connaissance des projets d'architecture en Bretagne (plus les projets pour les magasins de la Samaritaine à Paris).

Nous espérons que les chercheurs viendront nombreux consulter ces nouvelles archives.

Enfin, et comme à l'habitude, nous retrouvons notre liste à la Prévert des dons et des achats qui viennent grossir petit à petit le patrimoine écrit de l'agglomération brestoise.

Quelques morceaux choisis pour 2005 :

Un carnet de chansons de la période de la Seconde Guerre mondiale, une photographie d'un commerce de Recouvrance (rue Neuve), trois photographies du restaurant « Au petit Jardin » trois photographies de notre mythique vélodrome de Kérabécam dans les années 1920 (ce sont des femmes qui courent !), un ensemble de onze en-têtes de factures de maisons du XIX^e siècle, deux sachets de farine du Moulin de Penfeld, des photographies de Brest prises par un soldat américain lors de la Libération, une gravure de Tassin représentant Brest en 1652, des journaux anciens avec des représentations iconographiques d'événements se déroulant à Brest (1851, 1863, 1868, 1874...), un plan de Brest de 1943 avec l'implantation des sites stratégiques comme les stocks de charbon, la station électrique... sans oublier l'achat régulier de cartes postales sur notre ville de Brest.

Les services municipaux et communautaires ont procédé à des versements de plus de 140 mètres linéaires.

Les Archives municipales
et communautaires de Brest

LANDERNEAU

Service du Patrimoine historique

En matière d'archives, le service a poursuivi en 2005 ses missions de classement des

archives historiques ainsi que la gestion des versements des archives provenant des différents services municipaux.

Pour cet exercice, il faut noter le classement et la réalisation d'un inventaire d'un fonds d'archives reçu en don il y a quelques années. Ce fonds Peron (classé 2 S) représente les archives d'un négociant en gros de tissu ayant exercé son activité à Landerneau entre 1905 et 1980. Les registres de comptes clients ainsi que d'échantillons intéressent notamment les historiens en recherche de sources sur l'histoire du vêtement en Bretagne. Le fonds a d'ailleurs été classé en lien avec des chercheurs travaillant sur l'histoire du kabig.

L'année a été marquée par quelques achats : une série de chromos « Chicorée – À la lune de Landerneau » avec, au dos, des couplets d'une chanson « Le gendarme de Landerneau ».

– Une affiche bilingue relative à un décret français-breton de la Convention nationale du 13 brumaire an 2 et imprimée à Landerneau.

– Un parchemin de 1280 relatif à la seigneurie de Landerneau et acquis lors de la vente aux enchères de décembre 2005 qui a dispersé le fonds Rohan précédemment déposé aux Archives départementales du Morbihan.

Il s'agit d'une des plus anciennes pièces d'archives mentionnant Landerneau.

Dans le cadre de l'exposition historique annuelle consacrée à l'histoire de l'industrie linière, des particuliers nous ont fait don de quelques documents d'archives consacrés à ce sujet.

Cette exposition intitulée : « L'or bleu : l'activité toilière dans le pays de Landerneau-Daoulas. *An aour glaz : al lin e bro Landerne.* 1500-1900 », a eu lieu du 25 juin au 16 octobre et a attiré 6 500 visiteurs.

Cette exposition s'intégrait dans une vaste manifestation appelée « 2005, l'année

du lin dans le pays de Landerneau-Daoulas ». De nombreux partenaires ont ainsi rythmé l'année par des spectacles, tables rondes, publications, conférences, salons, autour de ce thème : le lin, son passé mais aussi son avenir.

En s'appuyant sur les règlements du XVIII^e siècle, lors des Journées du patrimoine, un tisserand a réalisé une crêpe, proche de ces fameuses crêpes fabriquées dans toutes les campagnes du Léon sous l'Ancien Régime.

Dans le cadre des travaux de restauration du retable de l'église Saint-Thomas de Landerneau, le service du Patrimoine historique a organisé des ateliers du patrimoine, spécifié dans le cahier des charges de la restauration. Trois séances ont été proposées aux scolaires landerneens tandis qu'une soirée était consacrée au grand public : ces portes ouvertes du chantier ont été l'occasion de sensibiliser le public au patrimoine, à l'importance de son entretien pour sa sauvegarde et une opportunité de mettre en avant des savoir-faire rares.

Marie-Pierre Cariou

QUIMPER

Archives municipales de Quimper

Enrichissement des fonds

Le service des archives de la ville de Quimper a reçu en 2005 33 versements d'archives contemporaines représentant un volume de 69 mètres linéaires classés essentiellement en série W (archives contemporaines).

Pendant l'année 2005 plusieurs fonds privés ont également été reçus ou classés. L'inventaire numérique du fonds Hervé Nader 14 J (armement maritime quimpérois et commerce de vin en gros) est désormais achevé. Les archives de l'ancienne association de remembrement de Kerfeunteun (1966-1995) données aux Archives municipales ont été classées et inventoriées (2,70 m.l.). Le répertoire numérique correspon-

dant (15 J) est désormais disponible. À signaler également l'intéressant fonds Norbert Bernard. Ce fonds constitué de notes de recherches rassemblées par ce jeune historien récemment disparu a été donné aux Archives municipales par sa famille pour y être conservé. Ce fonds intéressera les chercheurs travaillant sur les familles anciennes de la Cornouaille et plus particulièrement de la région de Quimper et d'Ergué-Gabéric. Des dossiers sont constitués par famille et par commune permettant ainsi une recherche rapide. D'importance très variable selon les cas, ils sont composés de notes de recherches, de copies ou de transcriptions de documents étudiés dans des dépôts d'archives publiques et privées. Le répertoire correspondant est disponible (sous-série 17 J). Norbert Bernard avait également réalisé une transcription du registre des baptêmes de Locmaria, le plus ancien conservé aux Archives municipales de Quimper (1534-1556), rédigé en latin, dont une transcription est désormais accessible pour le grand public en salle de lecture.

Les fonds iconographiques ont également été enrichis, soit par don soit par achat. Signalons le très intéressant don réalisé par M^{me} Liot, de tirages de photographies anciennes relatives à l'histoire des cinémas de Quimper et des fêtes des Reines de l'Odéon. Un autre particulier, M. Wolf a fait don aux Archives municipales de plusieurs tirages photographiques du vieux Quimper (années 1900). Ce même particulier a également fait don de disques souples datant de 1945-1948 gravés par son père. Ces disques audio contenaient les discours du général de Gaulle, de Jean Marin et du maire Joseph Halléguen prononcés lors de plusieurs déplacements politiques ou visites officielles. Un partenariat avec l'INA de Rennes a permis leur migration sur un support numérique avant leur totale disparition. Enfin, plusieurs gravures représentant des vues anciennes de Quimper ont pu être acquises auprès de libraires anciens.

La bibliothèque des Archives, en libre accès en salle de lecture, a été enrichie de 89 volumes. À signaler l'acquisition du dictionnaire de *Biographie bretonne* de Levot (1858) et la restauration du *Dictionnaire biographique du Finistère* (1898). La politique de numérisation des séries iconographiques a été poursuivie. En 2005, 1137 documents ont été numérisés.

Enfin la collecte des travaux universitaires concernant Quimper a été poursuivie avec la collaboration d'étudiants, des archives diocésaines et de l'UBO (C.R.B.C.) Pendant l'année 2005, 32 mémoires de maîtrises et autres études universitaires ont ainsi été collectés. Désormais près de 175 thèses, DEA et mémoires de maîtrise sont conservés par les Archives municipales et accessibles en salle de lecture.

Mise en valeur des fonds d'archives

Le service des Archives s'est particulièrement investi dans la création de pages Internet dédiées aux archives sur le site de la ville de Quimper. Désormais plusieurs dizaines de pages, une centaine de documents d'archives numérisés, plus d'une quinzaine d'inventaires sont déjà disponibles en ligne. Des rubriques sont consacrées à l'histoire de Quimper, aux fonds iconographiques, d'autres sont dédiées aux étudiants et aux généalogistes. Les premiers éléments relatifs à la fréquentation du site Internet semblent démontrer que nos pages ont déjà trouvé leur public (adresse du site internet : <http://www.mairie-quimper.fr/index.jsp> (voir rubrique Archives municipales).

Chaque mois une nouvelle page mettant en valeur les fonds des archives municipales et l'histoire de la ville est mise en ligne dans notre rubrique : le grenier de la mémoire (<http://www.mairie-quimper.fr/58681476/0/fichepagelibre/>). Ainsi ont été abordées en 2005, entre autres, les questions de la Séparation des Églises et de l'État, de l'implantation des protestants à Quimper ou encore les visites officielles au XIX^e siècle.

Le service des Archives municipales a également participé à une exposition consacrée à la laïcité et la séparation des Églises et de l'État et présentée dans le hall de l'hôtel de ville de Quimper. Nous avons également exposé des documents d'archives à l'occasion de l'inauguration de la maison du Patrimoine (ancien hôtel de Boisbilly). Enfin les Archives municipales ont participé à la conception d'une exposition retraçant l'histoire du cinéma à Quimper et présentée à la bibliothèque d'Ergué-Armel.

Bruno Le Gall

QUIMPER

Archives de l'évêché

Le diocèse a connu un synode durant les années 2001-2003, visant à ajuster au mieux les pratiques de l'Église et les réalités sociopolitiques du temps. Les archives du synode (deux mètres linéaires) ont été versées à l'évêché cette année. On y trouve de nombreux comptes rendus des diverses sessions, ainsi que des enquêtes dirigées vers le monde scolaire. Ces documents peuvent, dans leur globalité, offrir un intérêt sociologique évident. Quelle vision les jeunes Finistériens de l'an 2000 ont-ils de la religion, qu'est-ce que le catholicisme pour les nouvelles générations, etc. Sociologues ou historiens du XX^e siècle peuvent trouver là matière à réflexion.

Signalons aussi le dépôt des archives du père François Dantec, l'auteur de l'ouvrage *Foyers rayonnants*, ouvrage qui connut un grand succès et qui fut traduit en italien et en espagnol. Cette étude de théologie morale s'inscrivait dans la mouvance du contrôle des naissances prônée par l'Église tout spécialement dans les années cinquante et soixante. Les papiers de M. Dantec comportent des documents relatifs à ces études, une correspondance avec l'abbé Suignard (dont il écrivit en 1947 une biographie). Localement, on consultera ses notes relatives à son étude sur la *Signification des noms des villages de*

Plonévez-du-Faou, dont il était originaire, et parue en 1990.

Diverses notes d'études du père Francis Quéménéur, décédé en 2005, sont versées aux Archives. Ces papiers sont des relevés de documents effectués aux Archives départementales, et concernant principalement le Léon sous l'Ancien Régime. On notera également une collection de photos de fontaines, pour la plupart non identifiées.

Les archives de la paroisse de Brasparts ont été déposées, elles concernent principalement le ^{xx}e siècle. On y trouve le livre historique, les comptes de la paroisse, des cahiers de prônes et de sermons, mais aussi un dossier sur les « Gars de l'Arrée » (patronage et salle de cinéma) et également la correspondance du père Yves-Marie Pouliquen, né à Brasparts, et missionnaire en Chine.

D'autre part, la paroisse de Ploujean a déposé ses archives, en particulier le rentier de Ploujean, document du ^{xviii}e siècle (coté 15 AA 12), contenant la prééminence de la noblesse, la liste des recteurs à partir de 1545, les comptes de la fabrique, et six boîtes d'archives, dont le journal historique, de nombreux cahiers de comptes de la paroisse, des cahiers de prônes, un dossier concernant la destruction de la sacristie en 1960.

À Saint-Melaine en Morlaix, deux registres paroissiaux de Plourin, ainsi que le cahier du conseil de fabrique pour 1789 sont déposés.

On notera également les dépôts des paroisses de Pleyber-Christ, Kernilis et Loc-Brévalaire.

Deux albums de photographies du père Émile Rolland viennent enrichir le fonds iconographique. Ils représentent principalement des groupes d'élèves au petit séminaire de Pont-Croix (1933-1939), puis à l'école Saint-Yves de Quimper (1945-1954). Autre fonds personnel, le journal du père Jacques Caroff (1913-2003) évoque le quotidien d'un prêtre dans les années 1990, et contribuera à affi-

ner l'image du clergé de la fin du ^{xx}e siècle. De même, les *Livres d'or* de la cathédrale de Quimper (mis en place lors de sa réouverture en 1999) florilège de témoignages anonymes, peuvent à leur manière intéresser le sociologue des religions.

Onze tableaux de missions découverts au presbytère de Combrit ont intégré les collections.



Fig. 1. – Tableau de mission : tête de marin, cœur (avec le diable et la représentation des sept péchés capitaux), gavotte (Archives de l'évêché de Quimper).

Ils sont dus au talent du chanoine Peyron, et suivent le modèle classique des séries des Cœurs fichés d'une tête inventé par le père Huby. Un tableau plus original montre une tête de marin, alors qu'en arrière-plan se

déroule une gavotte. Un autre représente un pêcheur chevauché par un diable, une représentation que l'on retrouve telle quelle dans un détail de la carte *L'Exercice quotidien pour tout homme chrétien* de Michel Le Nobletz. La série est malheureusement incomplète, le Paradis manque. Plusieurs de ces cartes seront exposées durant l'été au Musée du bateau de Douarnenez, ou encore au fort de Sainte-Marine.

La bibliothèque a reçu en 2005 un ouvrage précieux, un *Livre d'heures à l'usage de Bourges*, édité à Paris par Ph. Pigouchet pour le compte de Simon Vostre, datant de 1502. L'exemplaire en parfait état se compose de 129 folios sur vélin, sous une reliure du XIX^e siècle, et est absent du catalogue de la Bibliothèque nationale de France.

Yann Celton

Comptes rendus bibliographiques

Michael JONES (éd.). *Letters, orders and musters of Bertrand du Guesclin, 1357-1380*, Woodbridge, The Boydell Press, 2004, LIII-415 p.

Professeur émérite à l'université de Nottingham et fin connaisseur de l'histoire de la Bretagne médiévale, M. Jones s'est fait, depuis un quart de siècle, une spécialité de la publication d'importants recueils de lettres et mandements ducaux dont nous avons plusieurs fois rendu compte dans ces colonnes, tels le *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, Paris, Klincksieck, 2 vol., 1981-1983, avec un *Supplément*, Rennes, S.H.A.B., 2001, ou le *Recueil des actes de Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre, duc et duchesse de Bretagne (1341-1364), suivi des Actes de Jeanne de Penthièvre (1364-1384)*, Rennes, P.U.R., 1996, et, en dernier lieu, *The Charters of Duchess Constance of Brittany and her family, 1171-1221*, Woodbridge, The Boydell Press, 1999, édité en collaboration avec Judith Everard.

Son dernier ouvrage s'inscrit dans la continuité des précédents et s'en démarque à la fois dans le fond et dans la forme. On ne

quitte pas totalement l'espace breton car c'est en travaillant sur la Bretagne du XIV^e siècle que M. Jones a rencontré un personnage qui exerce sur lui, de son propre aveu, une véritable « fascination » ; mais la carrière du plus célèbre des connétables de France l'entraîne bien au-delà de son terrain familier de recherche, sur les routes de la guerre, à travers la France et la péninsule Ibérique. La démarche de l'éditeur diffère aussi sensiblement de celle de ses travaux antérieurs : stimulé sans doute par « l'absence de biographie érudite moderne » (p. XVIII), il s'est attaché à publier non les seules « lettres » de Du Guesclin, mais tous les documents – lettres royales, mentions comptables, montres, correspondance administrative des lieutenants ou commis du connétable, extraits de chroniques, etc. – permettant de connaître son action et d'apprécier son rôle dans l'histoire. Ainsi, sur un total impressionnant de 944 entrées dans le catalogue – en comptant les 24 documents relatifs à sa succession –, seules 240 environ sont à proprement parler des lettres du connétable, et encore 70 d'entre elles ne sont-elles inscrites que sur

la foi de simples mentions, sans que le texte en soit conservé. Restent donc quelque 170 actes publiés, total remarquable pour un personnage n'ayant pas le rang de chef d'État. Une centaine de ces lettres étaient connues et avaient été publiées tantôt dans les travaux de référence concernant la France du XIV^e siècle (Delachenal, Luce, Cazelles, Fowler...), tantôt dans des monographies ou des revues à diffusion plus restreinte et souvent assez difficiles d'accès. Il faut savoir gré à M. Jones de les avoir réunies pour la première fois, corrigées et complétées en retournant aux sources, et de leur avoir ajouté plus d'une soixantaine de lettres inconnues ou inédites, qui viennent compléter le portrait du personnage. Pareil résultat n'aurait pu être obtenu sans une enquête bibliographique extrêmement approfondie, dont on trouvera le détail dans le livre (p. 374-388), et une minutieuse recherche d'archives, qui l'a conduit à visiter plus d'une cinquantaine de dépôts, en France, en Belgique, en Grande-Bretagne et en Espagne. C'est dans ce pays, jusqu'ici quelque peu sous-exploité par les historiens du connétable, que les découvertes documentaires ont été les plus intéressantes.

La substantielle introduction qui ouvre le recueil s'attache d'abord à présenter la littérature historique concernant Du Guesclin. M. Jones fait ensuite le bilan de ses propres investigations dans une esquisse biographique volontairement limitée aux années 1358-1380, celles qu'éclairent les documents rassemblés. Suit une étude érudite et pointilliste de la diplomatique des lettres du connétable, de ses titulatures, de ses sceaux. Elle montre qu'il recourt aux services de clercs royaux, familiers de la chancellerie dont ses lettres reproduisent le formulaire, mais qu'il possède aussi son secrétariat particulier, employant trois ou quatre clercs à plein temps, au premier rang desquels Jean Le Page, bachelier *in utroque*. L'utilisation d'un seing manuel autographe – *Beltran*, en espagnol, *Bretrain* mieux que *Bertram*, en français – attesté à partir de 1369 prouve que, contrairement aux

affirmations de Cuvelier, Du Guesclin n'était pas totalement illettré. Couvrant la période 1361-1380, l'itinéraire qui termine l'introduction mentionne plus de 300 étapes révélatrices de ses horizons familiers. Il aurait gagné à être accompagné d'une carte ou tout au moins d'un tableau statistique : près des trois quarts des haltes ou des séjours du connétable ont pour cadre le royaume des Valois (72 %), principalement la région parisienne (13 %), la Normandie (23 %), les pays au sud de la Loire, de l'Aquitaine au Languedoc et à la Provence (29 %) ; avec 15 % des occurrences, la péninsule Ibérique précède la Bretagne où la présence de Bertrand est mentionnée moins de 40 fois (12 %), ponctuellement dans les deux dernières années de la guerre de Succession (1363 et 1364), plus durablement pendant l'occupation française, notamment en 1373 et 1378-1379.

La majorité des textes publiés est en français, quelques-uns en castillan ou en catalan ; seuls de rares instruments notariaux utilisent le latin. Chaque acte, numéroté, est précédé, selon les règles, d'un résumé précis et des informations concernant sa forme matérielle et sa tradition. Les transcriptions, réalisées avec attention et rigueur, sont d'excellente qualité, M. Jones s'attachant à respecter les normes établies par l'École nationale des chartes : les coquilles ou cacographies sont très peu nombreuses : coupures ou réunions de mots malencontreuses (*le quel, les quelles, a fin, a quis, acompter, montresredoubté, sicomme*), absence d'apostrophes (*mescrípre*), de cédilles (*recut, corouca, menacant, appercut*) ou de tréma marquant les diphtongaisons (*receu, meu, pais, joir, obeir*), fautes d'accentuation (*amelamé, costelcosté, grelgré, traitiel/traitié, piétable/pietable, miséricors/misericors, passéel/passee, renoméel/renomee*, finales en *ex* accentuées *éz*) ou de lecture (*moustrel/monstre, moustrerent/monstrerent, prouveriel/pionnerie fuimes/suimes, l'euell'eve, mannaise/mauvaise*), abus de capitales parasites dans les titulatures, les fonctions, les institutions (*Roy, Duc, Duchesse, Comtesse, Connestable, Baron,*

Receveur, Religieuses, Juillet...) et absence de majuscule dans certains noms propres composés – en *Le* ou *La* –, ce qui se traduit par quelques problèmes de classement à l'index. Les erreurs de datation ou d'interprétation sont encore plus rares : la Chandeleur 1372 est datée de mars au lieu de février (n° 444, n. 2) ; l'acte 590 est du 12 et non du 18 décembre 1373 et le 672 du 18 et non du 8 décembre 1375, fautes qui relèvent davantage de la distraction que de l'erreur proprement dite ; le mandement n° 560, confirmant Jean Le Barbu dans la possession des biens que lui avait donnés Jean IV, n'est pas à proprement parler une lettre de rémission, mais plutôt la preuve d'un ralliement au roi d'un ancien partisan du duc. Tout cela représente malgré tout peu de chose eu égard à la masse des textes publiés.

L'essentiel réside bien sûr dans l'ampleur du corpus. On regrette parfois que des choix éditoriaux aient conduit parfois M. Jones à sacrifier la publication de certains textes intéressants pour son sujet, sans doute en raison de leur taille, bien qu'ils ne soient pas facilement accessibles, tels les lettres de Charles V donnant à Du Guesclin le comté de Longueville (n° 64), l'hommage de ce dernier au roi Pierre IV pour les châteaux de Borja et de Magallón (Aragon, province de Saragosse), érigés en comté de Borja (n° 136), ou encore les suppliques qu'il présente au pape pour ses familiers (n° 102 et 842). L'intérêt des textes est variable, chose inévitable quand on vise à tout rassembler, le spectaculaire à côté du tout-venant. La plupart d'entre eux sont en rapport avec la routine quotidienne de la guerre ou les obligations habituelles d'un grand officier royal. On y trouve peu de lettres personnelles, en dehors de celles qui concernent ses rapports avec Hugh de Calvey, son frère d'armes et associé dans la guerre d'Espagne, en qui il s'« afie plus qu'en nul qui soit par dela » (n° 221), ou l'abbé de Saint-Évroult (Orne) sur les droits de chasse duquel ses serviteurs empîètent à l'occasion (n° 800, 802, 899).

Quelques-uns illustrent ses relations avec ses deux épouses, Thiphaine Ragueneil, qui s'intitule duchesse de Moulines (Molina), comtesse de Longueville et « connestabliesse » de France (n° 571), et Jeanne de Laval, attestée surtout dans les documents concernant la succession de son époux (n° 922 et suivants). À l'occasion apparaissent ses frères, sa sœur Clémence, ses serviteurs, ses « menetriers » (n° 339, 395, 744). Nombre de lettres illustrent son rapport bien connu à l'argent, sa cupidité, son aptitude à payer ses rançons, ses astuces pour échapper à ses obligations et sa dureté envers ses débiteurs dès l'instant qu'ils sont moins puissants que lui : un bilan pourra être tenté, à partir du travail de M. Jones, de l'importance relative des sommes qu'il a manipulées dans son existence, et, d'une manière générale, de la place de l'argent et des dons matériels dans la vie des hommes de guerre de ce temps, bien que les documents comptables restent trop fragmentaires pour aboutir à des valeurs absolues. Son intérêt pour la terre et les titres qui s'attachent à sa possession se manifeste dans ses titulatures successives : sire de Broons et de la Roche-Tesson, comte de Longueville, duc de Trastamare, comte de Borges (Borja), duc de Molines (Molina), seigneur de Tinteniach, etc., ces titres se combinant de diverses manières, avec celui de connétable, qu'il affectionne tout particulièrement, au fur et à mesure des acquisitions et des pertes (p. xxxviii-xl). Plus rares sont les textes qui laissent entrevoir ses sentiments personnels ou sa pensée politique : quelques actes, dans lesquels Du Guesclin explique son évidente inertie face au débarquement de Jean IV en 1379, laissent entrevoir les états d'âme que suscite chez lui le retour d'exil du prince (n° 866, 868, 869), ce qui autorise M. Jones à conclure qu'il a agi dans le sens d'un règlement négocié de la question bretonne et à lui reconnaître en la circonstance un sens politique qu'on avait plutôt jusqu'ici tendance à lui refuser.

Les documents sont bien plus riches en informations sur les activités professionnelles de Du Guesclin et sur ses relations politiques. Ils mettent en relief la haute idée qu'il se fait de son office de connétable et des prérogatives qu'il lui concède. Pour la première fois sont ainsi intégralement éditées nombre de lettres de rémission, qu'il accorde « de grace especial, plaine puissance et auctorité royal », « par vertu du pouvoir et autorité royal a [lui] donnés et octroïés du roy nostredit seigneur » (n° 76, 442, 444, 478, 563, 578, 586, 689, 784), et que Charles V se contente de confirmer, majesté royale oblige, par *vidimus*. Plus encore que ceux qui concernent ses rapports directs avec le roi de France ou ses frères, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, ce sont les textes relatant le détail de ses relations avec les souverains de Castille (Henri de Trastamare et Pierre le Cruel) et d'Aragon (Pierre IV) qui constituent la nouveauté première du livre et confirment l'importance pour l'histoire de France des riches archives ibériques.

Enfin, le travail de M. Jones jette une lumière particulière sur la conduite au jour le jour de la guerre, vue au travers des faits, des gestes et des négociations de son acteur principal au moment de la reconquête de Charles V. On ne peut rendre compte par le menu des rapports de Du Guesclin avec ses lieutenants et ses hommes, au paiement et au ravitaillement desquels il apporte la plus grande attention. L'exploitation des textes est précieuse pour la connaissance des gens d'armes et de leur mentalité, tout autant que pour les manières de mener la guerre. On en retiendra un seul exemple : on connaissait l'intérêt du connétable pour l'arme nouvelle que constitue en ce temps l'artillerie, mais les textes relatifs à la conquête des places navarraises en Normandie en 1378 prouvent aussi que les « engins » de siège traditionnels, en bois, continuent à jouer un rôle essentiel dans le conflit ; plus d'une trentaine de documents, émanant pour la plupart de Guillaume de Sainte-Croix, commis de Du

Guesclin, concernent leur fabrication et leur paiement (n° 758-860, *passim*).

Autant dire que chacun trouvera matière à information, en fonction de ses préoccupations, dans un recueil qui dépasse de très loin le seul personnage de Du Guesclin. L'ouvrage qui se termine par deux appendices – les montres des chevaliers de l'hôtel et de la compagnie du connétable dans les années 1370-1371 d'une part, l'édition d'un fragment de comptes de ses seigneuries dans la châtellenie de Fougères (1373-1374) d'autre part – et un très riche index (des personnes, lieux et matières), constitue donc à la fois un monument de premier ordre élevé à la mémoire d'un homme entré dans la légende dès son vivant et une base de travail sur la société militaire et politique française du XIV^e siècle. M. Jones y a rassemblé l'essentiel du matériau nécessaire à la rédaction de la biographie savante et remise en contexte qu'il appelle de ses vœux et que nul mieux que lui n'est à même de rédiger. On ne peut que souhaiter qu'il relève le défi dans un avenir proche.

Jean Kerhervé
Université de Brest

Louis Rousseau, les saint-simoniens et la Bretagne. Colloque de Daoulas, 1^{er} et 2 avril 2005, sous la direction de Philippe Régnier et Brigitte Waché. Actes réunis par Brigitte Waché et Bärbel Plötner-Le Lay. Préface d'Yvon Tranvouez et Brigitte Waché. Brest, Université de Bretagne occidentale (Centre de recherche bretonne et celtique)-Le Mans, Université du Maine (Laboratoire d'histoire anthropologique), 2005, 23 x 15 cm, 272 p., ill.

Louis Rousseau (1787-1856), on le sait, fut le créateur du domaine de Keremma, entre Goulven et Plouescat. La mise en valeur de ces terres marécageuses et sableuses, entre 1823 et 1856, pour des activités agricoles, a laissé place aujourd'hui à un

ensemble de quelque cent vingt résidences occupées – surtout pendant les vacances – par les nombreux descendants (environ mille cinq cents) de Louis Rousseau et de sa femme Emma Michau. Ces descendants ont pris l'heureuse initiative – en collaboration avec divers organismes (la Société des amis d'Ismaÿl Urbain et des études saint-simoniennes, du LIRE, du CRBC de Brest et du LHAMANS du Mans) – de réunir, au centre culturel de l'ancienne abbaye de Daoulas, un colloque destiné à compléter les connaissances sur ce personnage hors du commun qui avait déjà fait l'objet, en 1968, d'une thèse de Jean Touchard intitulée : *Aux origines du catholicisme social, Louis Rousseau*¹.

C'est que Louis Rousseau, au-delà de ses activités agricoles, était animé par un désir de transformation de la société qui l'a poussé à rechercher dans différentes doctrines (socialisme utopique, catholicisme social) les éléments susceptibles de fonder ses projets de réforme. Adeptes du saint-simonisme en 1831-1832, du fouriérisme en 1832-1834, du catholicisme enfin, il exprime sa pensée en 1841 dans un livre intitulé *Croisade du XIX^e siècle, appel à la piété catholique à l'effet de reconstituer la science sociale sur une base chrétienne, suivi de l'exposition critique des théories phalanstériennes*.

Les actes du colloque permettent tout d'abord de préciser les liens qu'entretint Louis Rousseau avec le saint-simonisme. Philippe Régnier, directeur de recherche au CNRS, précise ce que l'on doit entendre par « saint-simonisme », objet de multiples interprétations, et publie quelques lettres inédites de L. Rousseau datées de 1832 et adressées à Alexis Petit, Enfantin et Michel Chevalier. Brigitte Waché, professeur à l'université du Maine, replace « le saint-simonisme dans l'itinéraire de Louis Rousseau », s'attachant à comprendre les raisons de ce « bref épisode » (et notamment le rôle d'Emma Rousseau). Guy Basset, professeur de philosophie, étudie minutieusement « les

écrits de Louis Rousseau », non seulement la *Croisade du XIX^e siècle* (1841) et *La Clé de la science* (1848), mais aussi ses articles dont la liste figure dans la bibliographie (p. 75-77). Enfin, Marie-Thérèse Cloître, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, revient sur la candidature de L. Rousseau à l'Assemblée nationale d'avril 1848, en situant cette candidature dans le contexte historique (début de la seconde République) et géographique (département du Finistère).

C'est justement la Bretagne envisagée dans le contexte national qui fait l'objet de la deuxième partie des actes. L'idée de défricher des terres incultes et de les mettre en valeur n'est pas une idée originale de Louis Rousseau. Nadine Vivier, professeur à l'université du Mans, rappelle la vogue, dès le XVIII^e siècle, en Angleterre et en France, de la physiocratie et de l'agronomie, et les débuts timides et difficiles des défrichements en Bretagne dès le milieu de ce siècle, souvent contrariés par le manque de capitaux et par les résistances paysannes. Ces paysans qui apparaissent, dans le discours des voyageurs du XIX^e siècle, comme peuplant une terre triste et silencieuse, pittoresque certes mais grossière et pour tout dire arriérée : c'est le constat que fait Jean-François Tanguy, maître de conférences à l'université de Haute-Bretagne à la lecture de Flaubert, de Stendhal, de Monselet, mais aussi de Renan, de Le Braz et d'Alfred de Courcy. Ils sont de plus rebelles à l'esprit d'entreprise, contrastant avec la bourgeoisie allogène qui s'est installée, ainsi que le montre Louis Élégoët, docteur en histoire, depuis le XVIII^e siècle à Brest, Morlaix, Landerneau, et qui est, elle, « un levain dans la pâte basse-bretonne ».

¹ 1^{re} éd. Paris, Colin, 1968 ; 2^e éd. Le Mans, Université du Maine, Lhamans, 1998.

La tentation utopiste de Louis Rousseau n'est pas isolée dans le Finistère qui peut même apparaître, à l'époque, comme une « terre d'utopies ». Après un survol synthétique de l'expérience du « familistère de Keremma » par Jean Balcou, professeur émérite à l'université de Bretagne occidentale, Bärbel Plötner-Le Lay, chargée de recherche au CNRS, consacre une étude minutieuse à Émile Souvestre qui, lui aussi, lors de ses études de droit à Paris, en 1826-1828, puis à Nantes après la révolution de Juillet, fut influencé par le saint-simonisme, puis renoua, dans les années 1830, avec le christianisme. L'article de Bärbel Plötner-Le Lay est en quelque sorte une réhabilitation d'Émile Souvestre, que l'on a fait passer pour « un auteur sans grande originalité ni recherche qui exploite la verve folklorisante bretonne » alors que c'est son souci de vulgariser ses motivations politiques, sociales et religieuses qui en a fait « un écrivain "populaire" au sens le plus noble du terme ». Autre utopiste d'un genre tout à fait différent, Aristide Vincent, dont le père Marc Simon, moine de Landévennec, retrace la biographie, en établissant un parallèle avec Louis Rousseau. Aristide Vincent (1804-1879), Brestois d'origine parisienne, a collectionné les échecs : culture de la betterave et briqueterie à Landévennec, direction d'une prétendue mine de houille dans l'Allier, transport du maërl sur le canal de Nantes à Brest, transports fluviaux entre Brest et Port-Launay, jusqu'au projet d'une ferme-école à Landévennec, refusé par le ministre de l'Agriculture, et à une vaine tentative d'élection à la Constituante de 1848 (en même temps que Rousseau). Autre modèle de mise en valeur agricole, mais d'inspiration tout à fait différente et beaucoup plus tardive (fin du second Empire-début de la troisième République) que l'expérience de Keremma : la ferme-modèle de Roz-ar-Ménez, en Ploujean, créée par un aristocrate, le vicomte Paul de Champagny. David Madec, adjoint au chef de la mission de la communication à la direc-

tion des musées de France, brosse un tableau bien argumenté de l'action de Champagny inspirée par un paternalisme généreux avant tout soucieux d'innovation économique bien éloigné de l'idéologie utopique et humanitaire d'un Rousseau.

Bien entendu, « au-delà du Finistère », bien d'autres expériences de modernisation agricole ont aussi été menées. À Nozay (Loire-Atlantique), l'Alsacien Jules Rieffel crée sous la monarchie de Juillet l'une des premières grandes écoles d'agriculture en France, l'école de Grand-Jouan. René Bourrigaud, enseignant-chercheur à l'université de Nantes, analyse les conceptions scientifiques, économiques et politiques de Jules Rieffel, et notamment ses idées sur l'organisation de l'agriculture qui en font « un précurseur de l'agrarisme ». Bien au-delà de la Bretagne, deux autres expériences sont intéressantes, à titre de comparaison avec celle de Rousseau à Keremma : celle de « Pierre-Euryale Cazeaux, un saint-simonien landais [à] la direction de la Compagnie agricole et industrielle d'Arcachon (1837-1847) », rapportée par Marie-Laure Aurenche, docteur ès lettres et agrégée, et « l'expérience d'une ferme communautaire industrielle d'un saint-simonien mystique, Alexis Petit », à Vauzelles, dans la Brenne, décrite par Bernard Jouve, administrateur de la Société des amis d'Ismaïl Urbain et des études saint-simoniennes.

Il revenait à Yves Cossé, ancien commissaire au Plan, de tirer la philosophie de ce colloque en réfléchissant sur les utopistes d'une part et sur l'actualité du saint-simonisme d'autre part. Il constate que les utopistes ont pour la plupart échoué dans leurs entreprises, pour des causes multiples : « initiatives dispersées plus prolifiques que les moyens financiers dont ils disposent, ambitions excessives, naïveté, étrangeté du comportement, absence de rigueur financière. Mais, conclut Yves Cossé, ce sont des échecs glorieux ». Quant à la question de

l'actualité du saint-simonisme, il faut y voir, comme l'a rappelé Philippe Régnier, « une religion, une doctrine de changement social, un internationalisme, un attachement au libéralisme qui s'accompagne d'un appel à l'intervention de l'État », ce qui ne saurait en faire « un guide pour l'action. Son actualité est à chercher dans ses aspirations qui ont traversé le temps et dans les interrogations que nos concitoyens continuent de porter sur l'avenir de la société ».

Tanguy Daniel

Bernard DUCHATELET (dir.). *Yves Le Febvre et Augustin Hamon en « Terre des prêtres »*. Journée d'études (14 mai 2004) organisée par le Centre de recherche bretonne et celtique et l'Association des amis d'Yves Le Febvre. Brest, Université de Bretagne occidentale, 2005 315 p., 20 cm.

Cet ouvrage, édité par le C.R.B.C et l'association des Amis d'Yves Le Febvre, comprend deux parties : la première réunit les actes d'un colloque qui s'est tenu à la faculté Victor-Segalen, à la suite du dépôt des archives Yves Le Febvre au C.R.B.C. ; la seconde illustre la collaboration de cet auteur avec Augustin Hamon en publiant deux versions inédites de la même pièce : *Le Manoir* d'Yves Le Febvre et *Le Testament d'Yves Le Coz* d'Olivier Sepher, pseudonyme d'Augustin Hamon.

On réduit trop souvent Yves Le Febvre à son roman *La Terre des prêtres* dont la publication et surtout l'adaptation théâtrale firent scandale. C'est oublier le militant très actif qu'il fut à ses débuts. J.-D. Giraud étudie l'influence de sa famille sur la précoce vocation politique de l'écrivain et ses débuts de journaliste dans la presse anarchisante ; C. Gestin nous retrace son itinéraire de militant socialiste dans le sillage d'A. Brunellières.

Ce sont des ennuis de santé qui devaient le contraindre à réduire ses activités, lui

permettant de consacrer plus de temps à la littérature. L'œuvre de l'écrivain est abordée sous trois éclairages : le roman historique (B. Duchatelet), les nouvelles et les contes (J. Edon-Le Goff), enfin le roman du monde rural (J.-A. Le Gall).

C'est dans la *Revue armoricaine* qu'il avait créée (1897-1898) que parurent ses premiers *Contes celtiques* qui constituent en quelque sorte la matrice des romans où il s'interroge sur l'histoire des progrès de la civilisation : *La Gaule conquérante* (1902), *Les Barbares* (1907), *L'Ombre romaine* (1909), *Les Féodaux* (1909), *Le Sang des émeutes* (1912). De ces ouvrages très documentés il ressort que, depuis les Barbares jusqu'aux Temps modernes, l'humanité n'a pu progresser que par la violence et les luttes sanglantes : pas d'évolution sans révolution. Or il n'y a pas de révolution pacifique.

Les courts textes de *Sur la pente sauvage de l'Arex* (1910) et des *Nouvelles léonaises* (1919) annoncent les deux romans du monde rural contemporain avec lequel sa fonction de juge de paix l'avait familiarisé : *La Terre des prêtres* (1924) et *Clauda Jégou* (1929). Yves Le Febvre y dénonce l'opposition violente entre un conservatisme sectaire, incarné par le clergé catholique, et le progrès libérateur, qui ne peut se dénouer que tragiquement, dans la mort et le sang.

La présence d'Augustin Hamon dans un tel ouvrage est justifiée par P. Galliou. Il évoque la rencontre des deux hommes et leur projet d'écrire ensemble une pièce de théâtre pour laquelle Yves Le Febvre fournira le scénario, le plan et les situations, laissant à son collaborateur, spécialiste de G.B. Shaw, l'écriture des dialogues. L'entreprise n'ayant pu aboutir, ils y travaillèrent chacun de son côté. Le texte ébauché par Yves Le Febvre témoigne d'une volonté pédagogique et démonstrative qui allonge les dialogues et ralentit l'action ; celui d'Augustin Hamon est mieux conçu, mieux distribué et surtout mieux dialogué. Où le premier veut démon-

trer et convaincre, le second se borner à montrer et suggérer. Yves Le Febvre dut se rendre compte qu'il n'était point doué pour l'écriture théâtrale. Il préféra en tirer une

nouvelle, « Une conversion », qui clôt heureusement ce volume.

Jean-André Le Gall

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2005)

SÉANCE DU 29 JANVIER 2005

Quimper

Présidence de M. Yann Celton, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

Adhésions. – Seize nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et M^{me} Denis BOURDONNEC, retraités, de Brest, présentés par M^{me} Maryvonne Jouanno et M^{me} Juliette Rozec ;

– M^{lle} Françoise BOURDONNEC, agent commercial, de Portland (États-Unis), présentée par M^{me} Maryvonne Jouanno et M^{me} Juliette Rozec ;

– M^{lle} Annick FERMET, retraitée, de Brest, présentée par M^{lle} Jeanne Godoc et M. Bernard Tanguy ;

– M^{lle} Anne-Marie KERGUELEN, retraitée, de Paris, présentée par M. Yves-Maxime Dantec et M. Bernard Tanguy ;

– M^{lle} Jacqueline KERGUELEN, retraitée, de Paris, présentée par M. Yves-Maxime Dantec et M. Bernard Tanguy ;

– M. et M^{me} Jean-Pierre LE BIHAN, notaire (E.R.), enseignante (E.R.), de Roscoff, présentés par M^{me} Françoise Landivinec et M. Jean Kerhervé ;

– M^{me} Marie-Élisabeth LE BRIS, retraitée de l'Éducation nationale, de Brest, présentée par M^{me} Françoise Landivinec et M. Jean Kerhervé ;

– M. René LECLERC, retraité, de Lanerneau, présenté par MM. Guy Leclerc et Bernard Tanguy ;

– M. Jean-Yves LE GOFF, médecin, de Lesneven, présenté par M^{me} Marie-Thérèse Cloître et M. Bernard Tanguy ;

– M^{lle} Émilienne LOUSSOUARN, retraitée, de Pont-l'Abbé, présentée par M^{me} Jeannine Éluard et M. Serge Duigou ;

– M. et M^{me} Maurice ROBIC, ingénieur (E.R.), institutrice (E.R.), de Plougastel-Daoulas, présentés par M^{lle} Anne Brignaudy et M. Bernard Tanguy ;

– M. et M^{me} Sébastien ROBIC, ébéniste, doreur sur bois, de Landudal, présentés par M^{lle} Anne Brignaudy et M. Bernard Tanguy.

Bibliographie. – Le président présente un ouvrage de M. Jacques Berroyer, *Orfèvrerie en Haute-Bretagne*, publié par Cloître, à Saint-Thonan.

Expositions. – Deux expositions sont annoncées : « La Libération dans le Finistère », Association du patrimoine Dec'h, Hizio ha Warc'hoazh - Hier, aujourd'hui et demain, à L'Hôpital-Camfrout, salle municipale, du 29 janvier au 4 février ; « Ainsi font les marionnettes... », à Mellac, manoir de Kernault, du 5 février au 8 mai 2005.

Les nefs de pierre sur les églises dans le Finistère. – M. Josick Peuziat, vice-président de la Société, évoque les représentations de bateaux en bas relief sur les édifices religieux. Ces représentations apparaissent assez précocement. À l'époque romane (XI^e-XII^e siècle), sur certains chapiteaux, sont sculptées des scènes inspirées de l'Ancien et du Nouveau Testament. En Bretagne, et plus particulièrement dans l'ancien évêché de Cornouaille, apparaissent, à la fin du XV^e siècle, des bas-reliefs où figurent des nefs. Dans le Léon (Roscoff et Aber-Vrach) le phénomène est un peu plus tardif. Ces sculptures semblent bénéficier d'emplacements privilégiés : la façade occidentale, les murs méridionaux et surtout le porche sud qui est souvent le plus ornementé. Dans quelques rares cas, ces représentations se voient sur le mur de chevet ou sont exposées au nord.

Apparue, semble-t-il, à la fin du XV^e siècle dans le Cap-Caval, sur la façade occidentale

de l'église Saint-Guérolé (vers 1488), cette tradition continue au début du XVI^e siècle à Saint-Nonna en Tréoultré-Penmarch (vers 1508-1509). Dans le courant du XVI^e siècle, la tradition s'étend aux chapelles Notre-Dame-de-la-Joie, de la Madeleine, à l'église de Lambour, anciennement en Combrit. Du Cap-Caval, la mode gagne rapidement le Cap-Sizun, Douarnenez et le Léon. Notre-Dame de Confort, en Meilars, est fondée en 1528, la chapelle Saint-Trémeur en Cléden (1538), l'église paroissiale de Plogoff (1554 ?), pour citer les monuments dont la date de fondation est connue. Durant le même siècle sont érigées les églises Saint-Clet en Cléden, celles de Goulieu, de Plouhinec, de Sainte-Hélène en Douarnenez. À Audierne, certains travaux sont entrepris à l'église Saint-Rumon au XVII^e siècle.

Selon les paroisses, sont représentés des barques de pêche, des carques et navires à carvelles, ces derniers étaient affrétés pour transporter le poisson pêché localement (merlu, lieu, congre, sardine), le vin, l'huile d'olive d'Espagne, les toiles... À titre d'exemple, dès 1482, une carvelle de Penmarch charge du vin à Bordeaux, en 1599-1600, certains bateaux de Roscoff font escale à Londres, en provenance de Malaga, de Cadix.

La sculpture, maladroite à ses débuts, est rapidement maîtrisée. Entre les carvelles de l'église Saint-Guérolé et celles de Penmarch se note déjà une évolution de la facture. Il est possible, à travers l'observation de ces bas-reliefs, de suivre l'évolution des barques de pêche et des nefs. Certes, avec le temps, l'érosion du granite a émoussé bien des détails, le lichen, les mousses ont habillé et masqué certains reliefs. Ces sculptures demeurent néanmoins des témoins fidèles du genre de bateaux qui fréquentaient les havres et ports de Cornouaille et de Léon. Constructions à clin, constructions à franc-bord se côtoient. Les barques de pêche sont montées par trois ou quatre mariniers.

Certaines familles prééminencières faisaient figurer leurs armes dans les vitraux ou sur la pierre (portail, clé de voûte, tour). L'exigence formulée pour placer les bas-reliefs de bateaux, à la vue des paroissiens, procède, selon toute vraisemblance, de la même intention. Elle montre l'influence exercée par certaines familles ou groupes d'armateurs, de maîtres de barque et leur contribution à l'édification de ces églises et chapelles.

Cette tradition de montrer en bonne place les promoteurs de l'économie, de la prospérité locale s'est perpétuée durant les siècles suivants. Au XVIII^e siècle, à Primelin, lorsque l'église est reconstruite, un brick est représenté sur le porche sud. La coutume réapparaît au XIX^e siècle, lors de l'édification de l'église du Sacré-Cœur en 1874, à Douarnenez. Deux bas-reliefs représentant

un banc de sardines et des chaloupes sont placés au-dessus du porche occidental, de même à l'église Saint-Julien, en Poulgoazec, restaurée en 1885-1886, où figure une barque sous voiles. À l'église de Camaret, édiflée en 1930, se voient de nombreux bas-reliefs illustrant toutes les marines.

Sur quelques sablières installées au XVI^e siècle à Saint-Trémeur (1554) en Clédén, à Saint-Tugen en Primelin, à la collégiale Notre-Dame de Roscudon en Pont-Croix, à Sainte-Marine en Combrit et, au XVIII^e siècle à l'église Saint-Tugdual, sont sculptées des barques de pêche. Les galeries de jubés établis vers le milieu du XVI^e siècle pouvaient aussi offrir à la vue des fidèles des panneaux utilisant ces thèmes décoratifs comme à l'église Saint-Onneau en Esquibien et à Saint-Tugen en Primelin. (Josick Peuziat).

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2005

Brest

Présidence de M. Michel Le Goffic, trésorier adjoint

Adhésions. – Huit nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M^{lle} Chantal GENIEZ, artiste céramiste, de La Feuillée, présentée par Mme Janine Manant et M. Bernard Tanguy ;

– M. et M^{me} Jacques JUELLE, retraités, de Brest, présentés par M^{lle} Anne Brignaudy et M. Bernard Tanguy ;

– M^{me} Marie-Madeleine LE COZ-TRÉANTON, de Concarneau, présentée par MM. Yves-Maxime Le Dantec et Bernard Tanguy ;

– M^{lle} Anne-Marie LE DANTEC, pharmacien (E.R.), de Brest, présentée par MM. Yves-Maxime Le Dantec et Bernard Tanguy ;

– M. Jacques LIZIARD, retraité, de Brest, présenté par MM. Yves-Maxime Le Dantec et Bernard Tanguy ;

– M. et M^{me} Bernard OLIVIER, enseignant et enseignante (E.R.), de Quimper, présentés par M^{me} Éliane Morvan et M. Bruno Thépot.

Bibliographie. – Le président présente les dernières publications reçues par la Société : d'Anna-Vari Arzur, *Regards d'hier et d'aujourd'hui sur les paysans du Léon. Plouyen dec'h hag hirio*, Plouvien, Skolig-al-Louarn, 2004 ; de François Bellec, *De la Royale à la Marine de France*, Paris, éditions de Monza, 2004 ; d'Henri Rivière, *Les Détours du chemin. Souvenirs, notes et croquis, 1864-1951*, préface de Philippe Le Stum, Saint-Rémy-de-Provence, éditions Équinoxes ; de Kerenveyer, *Ar farvel göapaër. Le bouffon moqueur*, traduit et présenté par Ronan Calvez, Brest, C.R.B.C., 2005. En souscription, de Georges Provost, *La Vie musicale au diocèse de Rennes au XX^e siècle. Un témoin-acteur : M^{sr} Yves Legrand*, Rennes, éditions Ouest-France, novembre 2005.

Colloque. – Un colloque consacré à « Louis Rousseau, les saint-simoniens et la Bretagne » se tiendra à l'abbaye de Daoulas, les 1^{er} et 2 avril 2005. Inscriptions avant le 15 mars.

Conférences. – Sont annoncées des conférences sur les « fortifications, retranchements et places fortes dans l'Ouest armoricain », à Brest, faculté Victor-Segalen, salle C 219, conférences du diplôme universitaire « Langues et cultures de la Bretagne », le vendredi 11 mars 2005, de 9 h à 17 h ; « Terre humaine : des récits et des hommes. Un autre regard sur les sciences de l'homme », conférence de Pierre Aurégan, à Quimper, bibliothèque de Quimper-Communauté, place Toul-al-Laër, samedi 12 mars 2005, à 17 h.

L'impact des confréries du Rosaire sur la production artistique religieuse en Basse-Bretagne au XVII^e siècle. – La parole est donnée à M. Guy Leclerc, vice-président de la Société, pour un exposé sur un aspect de l'histoire artistique de la Basse-Bretagne au XVII^e siècle.

La prière du Rosaire prend la forme que nous lui connaissons aujourd'hui à la fin du XV^e siècle : récitation de cent cinquante *Ave*

divisés en quinze dizaines précédées chacune d'un *Pater Noster*. À chaque dizaine correspond la contemplation d'un moment de la vie de la Vierge ou de celle du Christ qu'on appelle un mystère. Cette pratique fut codifiée par le pape Pie V en 1569. Alain de La Roche, dominicain breton (1428-1475), fut un propagateur zélé de la pratique du Rosaire. D'après lui, la Vierge serait apparue à saint Dominique (1170-1221) pour lui remettre un chapelet faisant de saint Dominique l'inventeur et le propagateur de cette forme de prière. Cette légende contribua à donner aux dominicains le monopole de l'établissement des confréries dont une des obligations était de faire figurer sur un tableau, placé au-dessus de l'autel de la confrérie, la remise du Rosaire par la Vierge à saint Dominique mais aussi à sainte Catherine de Sienne, tertiaire de l'ordre (1347-1380). Quinze médaillons représentant les différents mystères du Rosaire devaient entourer cette scène centrale. Les nombreuses indulgences accordées par différents papes aux membres des confréries du Rosaire contribuèrent à l'expansion de celles-ci.

L'établissement de confréries du Rosaire en Basse-Bretagne fut assez tardif. L'une des premières est signalée à Locminé en 1600. Elles accueillaient hommes et femmes de toutes conditions, même les personnes décédées. S'il fallait avoir l'autorisation de l'évêque du diocèse et l'accord du couvent dominicain le plus proche pour procéder à l'établissement de la confrérie, il semble que l'initiative en revenait aux recteurs ou à quelques pieux fidèles. Dans les diocèses de Cornouaille, de Léon, de Tréguier et de Saint-Brieuc, de 75 % à 85 % des paroisses eurent leur confrérie. Un autel était affecté à la confrérie au détriment non de saints douteux mais de saints de l'Église universelle. Dès la fondation de la confrérie, un tableau de la *Remise du Rosaire*, offert parfois par le recteur, comme à Brasparts ou à Plougasnou, était placé sur l'autel.

La scène centrale était peinte sur toile ou sculptée dans le bois en ronde bosse, parfois en relief. Les quinze médaillons étaient soit peints, soit sculptés en bas relief. Au-dessous de la *Remise du Rosaire* est parfois représentée une bataille navale évoquant la victoire de Lépante en 1571 contre la flotte turque et, en même temps, contre l'expansion de l'islam. Pie V avait attribué cette victoire à la récitation du Rosaire, faisant de cette forme de prière une arme contre l'hérésie. Dans la partie basse de certaines grandes toiles du Rosaire figurent, d'un côté un pape et des hauts dignitaires de l'Église, de l'autre un ou plusieurs rois et des membres de la cour. Devant eux sont déposés les insignes pontificaux et royaux. Cette dernière représentation n'est pas propre aux toiles du Rosaire. Elle se situe dans le souci de sacralisation et de protection des divers pouvoirs. Les armoiries seigneuriales du prééminencier de l'église ou de la chapelle sont également représentées. La toile du Rosaire de l'église Saint-Herlé de Ploaré, peinte par le peintre quimperlois Rome en 1640, est un exemple de ces ajouts à la *Remise du Rosaire*.

Peinte sur toile ou sculptée, la *Remise du Rosaire* est le plus souvent insérée dans un retable architecturé plus ou moins développé. Parmi les plus anciens devait figurer celui de l'église de Lesneven sculpté en 1635 par le maître sculpteur Hervé Le Roux. Mais c'est surtout dans la deuxième moitié du XVII^e siècle que fut réalisé, toujours en bois, le plus

grand nombre de ces retables. Leur air de famille ne tient pas seulement à la scène centrale imposée par les statuts de la confrérie mais aussi au fait qu'ils sortirent pour certains d'entre eux du même atelier. Entre 1664 et 1669, l'atelier landernéen du maître sculpteur Maurice Le Roux réalisa les retables du Rosaire des églises de Crozon, Locronan, Brasparts, Bodilis et sans doute d'autres. L'atelier de Jean Bertouloux sculpta, entre 1654 et 1668, les retables du Rosaire des églises de Plougastel, Sizun et Plougasnou. Le modèle original créé par le maître sculpteur Jean Cévaer en 1697-1698 à Pleyben fut reproduit à Lopérec. À l'église de Saint-Thégonnec, le maître sculpteur morlaisien Jacques Lespaignol utilisa le marbre pour les colonnes du retable du Rosaire et les boiseries furent peintes de la couleur du tuffeau. Les retables lavallois ou angevins exerçaient leur séduction jusqu'au pays des enclos. La peinture du retable suivait sa sculpture plus ou moins d'années après selon les ressources de la confrérie. Ces ressources servirent aussi à commander des bannières du Rosaire, des vêtements liturgiques, des calices et des ciboires dont il reste peu de témoins.

Des restaurations récentes, en même temps qu'elles révèlent des signatures d'artistes, permettent d'apprécier de mieux en mieux quel fut l'apport des confréries du Rosaire dans le patrimoine religieux en Basse-Bretagne. (Guy Leclerc).

ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU 19 MARS 2005

Quimper

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

Rapport d'activité de l'année 2004. – Le président présente le rapport d'activité de la Société au cours de l'année 2004. Arrêtée au 31 décembre, la liste des membres s'élève à 1 361 personnes physiques et 149 personnes morales (sociétés correspondantes, universités, bibliothèques, communes, associations...), soit un total de 1 510 membres. Il a été enregistré 74 adhésions de personnes physiques et 11 de personnes morales, soit un total de 85 adhésions. 142 membres ont été retirés du fichier, à la suite de changements d'adresses (30), des démissions (32), de non-paiements de cotisation (65), de décès (15). Ont été signalés à la Société les décès de M^{me} Suzanne Cuzon, de Quimper, de M^{lles} Thérèse Bergot, de Paris, et Anne de Kermenguy, de Carantec, de MM. André Pontecaille, de Treffiagat, Michel Leroy, de Puteaux, Henri Rousseau, de Tréfléz, Joseph Ysiquel, de Quimper, Alain Jaouen, de Quimper, Raymond Lauret, de Plougastel-Daoulas, Nils Desplanche, de Guilers, Jean Blanchard, de Ploudalmézeau, Henri Lallemand, de Saint-Maur-des-Fossés, Jacques Briard, de Chantepie, Hubert Guillotel, de Paris, André Chauvel, de Lanildut. Nous présentons à leurs familles toutes nos condoléances.

La Société a enregistré, par rapport à 2003, une baisse de ses cotisants (- 48), mais la mise à jour du fichier ayant lieu tous les trois ans, cette baisse est à relativiser. Le nombre d'adhésions de personnes physiques, qui était de 31 en 2003, est passé à 74 en 2004

(sans tenir compte des personnes morales), ce qui est très encourageant.

Sept séances d'étude se sont tenues à Quimper (3), Brest (2), Quimperlé (1) et Saint-Pol-de-Léon (1). Les communications ont traité de sujets variés : les vitraux de la cathédrale de Quimper (Y.-P. Castel), la mort en Gaule romaine (P. Galliou), le recensement du patrimoine dans le Finistère par le Service régional de l'Inventaire (C. Douard), le bilan des cinquante dernières années d'archéologie en Bretagne (M. Le Goffic), les retables baroques en bois de Basse-Bretagne (G. Leclerc), un Breton en Australie, Gabriel Louis Marie Huon de Kerillio (D. Guillou-Beuzit), la révolte des Bonnets rouges, la journée du 24 juin 1675 à Pont-l'Abbé (S. Duigou).

Quatre excursions à caractère historique et archéologique ont été organisées par plusieurs membres du conseil d'administration : en mai, les mégalithes du Léon occidental, en juin, de Concarneau à Melgven en passant par Rosporden, en juillet, en pays bigouden, en septembre, autour de Langonnet.

Des membres du conseil d'administration ont participé aux travaux de la commission départementale des objets mobiliers, de l'Institut culturel de Bretagne, de la Fédération des sociétés historiques de Bretagne (réunion annuelle à Rennes et congrès de Sarzeau) ou encore du CIRDoMoC [Centre de recherche et de documentation sur le monachisme celtique] (journée d'étude annuelle à Landévennec).

La composition du conseil d'administration et celle du bureau sont demeurées inchangées. Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises : à Châteaulin, le 24 janvier, à Port-Launay, les 26 juin et 13 novembre 2004. Quant au bureau, il s'est réuni au Faou, le 3 novembre 2004.

L'augmentation de la cotisation annuelle et la réduction du coût d'impression du *Bulletin*, qui, de 635 pages en 2002, a été ramené à 517 pages en 2003, ont permis d'améliorer sensiblement la situation financière de la Société. En vue de faire de nouvelles économies d'imprimerie, le conseil d'administration a également décidé de confier la mise en page du prochain *Bulletin* à M. Joël Hascoët, ancien élève de l'École des métiers de l'imprimerie. D'autre part, le prix annuel de la Société a été ramené de 500 € à 300 €, avec un abonnement de cinq ans à la Société. Pour parvenir à l'équilibre des comptes, le conseil d'administration s'est prononcé pour une augmentation de la cotisation d'un euro et du forfait-excursion de 5 €. Le montant de la cotisation serait donc de 36 € (37 € pour un couple), le forfait-excursion de 35 € (au lieu de 30 €), l'excursion en voiture particulière avec repas de 30 € (au lieu de 25 €) ; sans le repas, elle serait de 10 € et demeurerait donc inchangée.

Effective depuis le 2 février 2004, l'ouverture du bureau au public a apporté une amélioration considérable au fonctionnement de la Société. Nombre d'adhérents ont pu ainsi profiter des services de M^{lle} Anne Brignaudy qui, du lundi au jeudi, y assure l'accueil. On peut aussi, en dehors des heures d'ouverture, la joindre par téléphone, au 02 98 95 08 21, ou par courriel à ste.archeo.finistere@wanadoo.fr.

Les adhérents peuvent aussi accéder au site Internet de la Société aux adresses www.lefinistere.org ou www.le-finistere.org. Créé en 2001 par Yvon Autret, qui en assure avec brio le fonctionnement et le développement,

on peut y trouver une présentation de la Société, le programme des séances et excursions, des commentaires et reportages photographiques sur les excursions, la liste des publications, des résumés d'articles publiés dans le *Bulletin*. Le site est l'objet de quelque cinq cents consultations par mois.

Yvon Autret poursuit d'autre part la numérisation de la collection des bulletins. Celle des années 1975 à 2003 est achevée. Celle de l'ensemble de la collection devrait être achevée en 2005.

Le tome CXXXII, année 2003, du *Bulletin*, dont Tanguy Daniel assure, avec sa rigueur et son efficacité coutumières, la réalisation, est paru à la fin du second semestre 2004. Moins volumineux que le précédent, il atteint néanmoins 517 pages. Illustré de 217 photographies, dessins, cartes et plans, il contient, outre ses chroniques habituelles, auxquelles est venue s'ajouter celle consacrée aux archives et bibliothèques du département, 15 articles de fond, rédigés par 18 auteurs différents, et 6 comptes rendus d'ouvrages.

À cette publication viendra s'ajouter en 2005 un ouvrage de référence consacré aux vitraux de la cathédrale de Quimper, ouvrage auquel ont apporté leur concours M^{lle} A. Brignaudy et MM. Y.-P. Castel, T. Daniel, J. Kerhervé et J.-P. Le Bihan.

Rapport financier. – M. Serge Duigou présente le rapport financier. Les recettes de l'année 2004 s'élèvent à 67 260,72 € et les dépenses à 75 602,20 €. Le déficit de 8 341,48 € est dû (pour une part) aux frais engagés pour le livre que va publier la Société archéologique sur les vitraux de la cathédrale de Quimper.

Le président soumet à l'assemblée la proposition d'augmentation de la cotisation et du forfait-excursion. La proposition est acceptée.

Interventions en faveur du patrimoine. – Nous sommes intervenus

– sur la sollicitation de M. Charles-Guy de Kerimel, contre la démolition programmée de la chapelle Sainte-Anne de Lambézellec ;

– sur la sollicitation de M. Didier Burdin, président de l'ASPECT, contre la construction de l'immeuble les Almériades, au Conquet ;

– sur la sollicitation de M. Alain Pennec, membre du bureau de la Société d'histoire du pays de Quimperlé, contre la destruction du pont du Salé, à Quimperlé ;

– sur la sollicitation de M. Louis-Pierre Le Maître, sur la mise en place des colonnes de l'église Saint Guénolé de Concarneau.

Dons d'ouvrages. – Nous exprimons tous nos remerciements pour les dons d'ouvrages à la Société faits par le docteur Goujon, par M^{me} Lallemand, par M. Jean-Yves Besson,

par M. Hubert Michéa, par M. Maurice Cornec, et par M^{me} Odette Feunteun.

Prix de la Société. – Le prix annuel de la Société a été accordé à Vincent Le Quellec pour son mémoire *Système d'informations géographiques appliqué à un inventaire critique et analytique des sites fossoyés et/ou fortifiés en terre du Porzay (Finistère)*, mémoire dirigé par M^{me} Joëlle Burnouf et soutenu devant l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne. Deux accessits ont été décernés à Patrick Jadé (*Les ouvrages de fortification littorale du port de Brest (1872-1917). La défense des côtes en France à l'âge industriel*, sous la direction de M^{me} Marie-Thérèse Cloître, Université de Bretagne occidentale) et à Nadège Lecorvé (*Étude des carnets de guerre d'Yves Le Febvre (1^{er} août 1914-8 janvier 1918). Les impressions d'un intellectuel au fond des campagnes bretonnes*, également sous la direction de M^{me} Marie-Thérèse Cloître, Université de Bretagne occidentale).

SÉANCE DU 19 MARS 2005

Quimper

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. François LE MEN, retraité de la D.C.N de Brest, de Dirinon, présenté par MM. Yves-Pascal Castel et Bernard Tanguy ;

– M. et M^{me} Yvon LE VEN, retraités, de Brest, présentés par MM. Joseph Saliou et Jean Kerhervé ;

– M^{me} France MUSSET, commerçante, de Châteauneuf-du-Faou, présentée par MM. Max Musset et Michel Penven.

Bibliographie. – Le président annonce la publication prochaine des ouvrages suivants, en souscription : *Langues de l'histoire. Langues de la vie. Mélanges offerts à Fañch Roudaut*, Brest, Association des amis de Fañch Roudaut ; *Réformer l'Ancien Régime au bout de la Bretagne. Lettres inédites adressées au dernier baron de Pont-l'Abbé par son régisseur au Pont et son mandataire à Quimper*,

juin 1783-avril 1792, présentées, annotées et commentées par Hervé Torché, Paris, Les Éditions de la Pérenne, t. I : juin 1783-février 1788, 272 p. ; t. II : avril 1788-avril 1792, 272 p.

Exposition. – Une exposition consacrée à Yves Doaré, gravures et peintures, peut être vue à Quimper, au musée des Beaux-Arts, du 18 mars au 19 juin 2005.

Les châteaux en Bretagne au Moyen Âge. – Patrick Kernévez entretient ensuite l'assemblée d'un sujet sur lequel il prépare une thèse : les châteaux en Bretagne.

La défense est une préoccupation humaine bien antérieure au Moyen Âge comme en témoignent les *oppida* de l'âge du fer et les *castra* gallo-romains. Le château est néanmoins, avec l'église, un édifice caractéristique du Moyen Âge qui apparaît au ^x^e siècle et se multiplie au ^{xi}^e siècle. Il assure alors plusieurs fonctions : tout d'abord défensive et résidentielle, mais aussi économique, politique et symbolique. On peut distinguer trois périodes essentielles.

La première est celle des premiers châteaux, de terre, de bois et de pierre, aux ^{xi}^e et ^{xii}^e siècles. Il existe alors trois types d'édifices d'un point de vue morphologique. Les enceintes sont essentiellement constituées d'un rempart de terre érigé avec les matériaux de creusement du fossé circonvoisin ; il est usuellement sommé d'une palissade. On distingue les grandes enceintes dont le périmètre atteint plusieurs centaines de mètres comme à Châteaulin, Quimper ou Brest. Elles sont érigées par des puissants, comtes et évêques, généralement détenteurs de la puissance publique, et peu nombreuses. Les petites et moyennes enceintes, de plan circulaire ou ovalaire, sont innombrables. Leur diamètre ne dépasse pas quelques dizaines de mètres. Certaines sont des enceintes castrales comme en témoigne aujourd'hui encore leur localisation auprès d'un manoir qu'elles ont précédé. D'autres sont liées à des défriche-

ments, à l'élevage ou à des activités métallurgiques. L'édifice le plus caractéristique de la période féodale reste néanmoins la motte, un tertre de terre artificiel surmonté d'une tour ou d'une construction de bois ou de pierre, généralement associée à une basse-cour. On en a dénombré plus de cinq cents dans l'ensemble du duché, chiffre certainement très en deçà de la réalité. Loin d'en faire systématiquement l'ancêtre des « châteaux forts », on insiste d'avantage aujourd'hui sur leurs fonctions économiques – elles étaient les centres des innombrables sieuries – et symboliques. Elles furent certainement le type de château le plus répandu aux ^{xi}^e et ^{xii}^e siècles mais pas le seul, comme en témoignent par exemple les récentes datations, par l'archéologie du bâti et la dendrochronologie, du donjon de Loches en Indre-et-Loire, désormais attribué avec certitude à la première moitié du ^{xi}^e siècle. Aucune de nos grandes tours maîtresses bretonnes ne semble néanmoins attribuable à cette époque : les remaniements du bas Moyen Âge ont souvent fait disparaître les vestiges de la période féodale.

La seconde moitié du ^{xii}^e siècle marque une révolution dans le domaine de l'architecture militaire. On a longtemps voulu y voir une conséquence des croisades mais la cause est avant tout politique. La lutte entre les souverains Plantagenêts et Capétiens entraîne un perfectionnement de l'attaque sur la défense et engendre de nombreux perfectionnements dans l'architecture militaire. Plus que les Plantagenêts, qui expérimentent beaucoup mais dont les travaux restent méconnus en Bretagne en dépit de leur mainmise dans le dernier quart du ^{xii}^e siècle, ce sont les Capétiens qui, avec notamment Pierre Mauclerc, vont imposer leurs modèles. Il suffit pour s'en convaincre d'étudier certaines réalisations du ^{xiii}^e siècle comme le donjon de Saint-Aubin-du-Cormier, la barbacane ou « avancée » du château de Fougères, les châteaux de Léhon et de Montafilan. On y découvre des enceintes au tracé régulier flanquées de tours circulai-

res percées d'archères contre les courtines desquelles s'adossent des logis qui s'ouvrent autour d'une cour centrale.

Le bas Moyen Âge est d'abord caractérisé par la recherche de confort avec encore une fois les modèles royaux de la tour maîtresse de Vincennes ou du palais du Louvre remodelé par Charles V. Ils inspirent nos ducs quand ils édifient la « tour de la duchesse Anne » à Dinan, dans les années 1380, le château de l'Hermine à Vannes ou encore le logis-porte de Suscinio à Sarzeau. Les barons ne sont pas en reste après la guerre de Succession de Bretagne qui voit la disparition d'un certain nombre de places. La fin du XIV^e siècle et le XV^e siècle correspondent à une importante activité architecturale pour les grands lignages et pour de plus modestes qui s'illustrent au service des ducs et mani-

festent leur réussite sociale dans la pierre comme les Kerouzeré à Sibiril. Toutefois, le château associant défense et résidence est condamné avec le perfectionnement du canon opéré dans les années 1450. Les châteaux doivent s'adapter au canon avec l'adjonction d'ouvrages comme les boulevards, les barbicanes et les fausses braies ou encore celle de puissantes tours d'artillerie comme à Fougères, Nantes ou Brest. Ils deviennent citadelles bientôt chargées de ne défendre que les côtes avec la disparition de la frontière franco-bretonne consécutive à la fin de l'indépendance bretonne. Les places secondaires tombent rapidement en ruine, en dépit d'une éphémère renaissance due aux guerres de la Ligue, à la fin du XVI^e siècle, à l'issue desquelles plusieurs châteaux sont encore démantelés.

SÉANCE DU 30 AVRIL 2005

Morlaix

Présidence de M. Jean Kerhervé, vice-président

Adhésions. – Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et M^{me} Gabriel HORELLOU, employé de banque (E.R.) et institutrice (E.R.), de Cast, présentés par M^{lle} Anne Brignaudy et M. Bernard Tanguy ;

– M. et M^{me} Franck JACLIN, dirigeant d'entreprise, enseignante, de Brélès, présentés par MM. Michel Danguy des Déserts et Michel Le Vaillant ;

– M^{me} Simone SEDITCH, retraitée, de Douarnenez, présentée par M^{me} Geneviève Lagadec et M. André Rault.

Bibliographie. – Le président présente l'ouvrage de M. Jean Mornand, *Préhistoire et protohistoire en presqu'île de Crozon. Tome II : Argol, Camaret, Landévennec, Roscanvel, Telgruc, Menez-Hom, Supplément Crozon-Lanvéoc. Inventaire des mégalithes*, préface de Pierre Gouletquer, Crozon, Association Etre Daou Vor, 2005, 372 p.

Expositions. – Sont proposées dans le Finistère les expositions suivantes : « Les granites de Bretagne de la maison des Minéraux de Crozon », à Pleyben, maison du Patrimoine, du 16 avril au 25 juillet 2005 ; « Ah ! la vache ! O buoc'h ! Vaches d'ici et d'ailleurs », à Hanvec, Ménez-Meur, du 16 avril au 30 septembre 2005 ; « Chez soi », à Saint-Vougay, château de Kerjean, du 15 avril au 31 octobre 2005 ; « François Dufrêne (Paris 1930-1982), à Brest, musée des Beaux-Arts, du 12 mars au 6 juin 2005 ; « La mer, terreur et fascination », à Brest, le Quartz, du 3 mai au 13 juillet ; « Nguyen Cam. Vents et marées », à Morlaix, musée des Jacobins, du 18 mars au 29 mai 2005 ; « Yves Doaré, peintures et gravures », à Quimper, musée des Beaux-Arts, du 18 mars au 19 juin 2005 ; « L'année des contes et légendes », à Quimper, Musée départemental breton, du 15 avril au 31 décembre 2005.

Colloques. – Un colloque franco-qubécois intitulé « Quel avenir pour nos églises ? » aura lieu à Saint-Thégonnec, samedi 21 mai 2005 ; une table ronde consacrée à « La Bretagne romaine » se tiendra à Brest, faculté Victor-Segalen, le 17 juin 2005, de 9 h à 18 h, salle A 330.

Enquête sur le naufrage d'un navire anglais en baie de Morlaix en 1501. – Laurence Moal, doctorante à l'université de Bretagne occidentale, fait une communication sur un fait divers, tout à fait banal pour l'époque, qui s'est produit le 13 janvier 1501 : un navire anglais quitte le port de Morlaix vers midi pour retourner en Angleterre mais, à la sortie, il heurte le rocher du Taureau, alors que la marée est descendante. Les marchands, aidés de marins bretons, déchargent leur marchandise sur les rochers. Une partie de la marchandise est ramenée le soir-même à Morlaix, par des marins de Morlaix. Les Anglais, quant à eux, passent la nuit sur le lieu de l'accident, espérant remettre le navire à flot à marée haute. Le lendemain matin, plusieurs officiers se rendent sur les lieux : ils

saisissent le navire et la marchandise au nom du roi, en vertu du droit de bris. Les Anglais ne s'y opposent pas mais, dès le 3 février, font appel de cette décision. Une enquête est alors ordonnée pour connaître le déroulement des faits et déterminer si le droit de bris doit s'appliquer. Cet événement est parvenu jusqu'à nous car il a donné lieu à une procédure maritime : cinq actes sont conservés aux Archives départementales de la Loire-Atlantique (Trésor des chartes, E 203).

La question cruciale, le fil directeur de cette enquête, c'est de savoir si la confiscation du navire et de la marchandise est justifiée, s'il y a eu véritablement bris, selon la définition juridique en vigueur à l'époque.

Comment se présente la procédure judiciaire ? Le 3 février 1501, les marchands victimes de la saisie de leurs biens, réclament l'annulation de la décision. Une enquête est alors décidée et des commissaires sont envoyés par Louis XII pour faire toute la lumière sur cette affaire. Ces commissaires notent minutieusement les arguments des marchands. Ils écoutent ensuite les justifications des officiers de la cour de Morlaix qui ont procédé à la confiscation. Dans l'exposé des faits, deux versions s'opposent : celle des plaignants : les marchands venant d'Angleterre exposent les raisons pour lesquelles il ne peut y avoir bris, en s'appuyant sur « l'usage et le gouvernement du pays de Bretagne » : ils ont sauvé leurs biens par eux-mêmes, dans un délai de trois marées et le navire n'a pas été entièrement submergé ; les officiers (procureur et receveur ordinaire) considèrent au contraire qu'il y a eu bris et que le navire et sa marchandise doivent revenir au roi : il y a eu « bris et rompture » et les Anglais n'ont pas payé de brefs qui se doivent dans les trois marées suivant l'arrivée. Vingt-deux témoins sont ensuite interrogés pour confronter ces arguments et rechercher la vérité. Leur but est de confirmer ou d'annuler la confiscation des biens des marchands.

Pour contester comme pour justifier le droit de bris, on s'appuie sur le droit coutumier, qui fait force de loi. La définition du bris est délicate et constitue un enjeu de taille, car elle permet de définir aussi des moyens d'y échapper : le bris n'est pas synonyme de naufrage, ce qui compte, c'est le temps des trois marées pour sauver les biens ; si un être vivant peut rester à bord, il n'y a pas bris ; les Anglais n'ont pas besoin de brefs, mais ils sont tout de même protégés du droit de bris grâce au droit de la mer.

Presque tous les témoins défendent les marchands. Pourtant, les approximations et les contradictions restent nombreuses. En fait, après l'audition, l'argument selon lequel les Anglais ont sauvé eux-mêmes leur marchandise est le seul qui reste encore crédible. Les autres (pas de rupture du navire, les hommes restés à bord ou les Anglais qui n'ont pas besoin de brefs) sont mis à mal.

Cette enquête, riche sur le plan de la navigation et du droit maritime, offre également des informations précieuses sur la vision de l'étranger dans un port breton. Il s'agit d'un commerce visiblement très lucratif pour les deux parties, qui pourrait expliquer le zèle avec lequel les officiers souhaitent la confiscation des biens, sans attendre le délai réglementaire des trois marées, c'est-à-dire trente-six heures, prévu par la coutume. Le contenu de la cargaison peut tout autant justifier les efforts déployés pour défendre les Anglais.

Les habitants de Morlaix interrogés,

même ceux présentés par les officiers, témoignent tous en faveur des Anglais, excepté le bailli et son notaire qui, eux, vont dans le sens des officiers. Cette aide n'est pas forcément le signe d'une simple générosité : rétribution promise par les Anglais, alliance contre les représentants de l'autorité ; surtout, si la saisie était confirmée, cela voudrait dire que les brefs sont désormais requis pour tous les voyages, ce qui était sans doute déjà le cas, mais la fraude était visiblement généralisée.

Que conclure sur cette affaire ? Beaucoup d'ombres subsistent et beaucoup de questions restent sans réponse. Pourquoi les marchands sont-ils toujours présentés comme Anglais alors que plusieurs membres d'équipage ont un nom breton ? Peut-être était-ce pratique de se faire passer dans ce cas précis pour des étrangers : on pouvait être excusé de sa méconnaissance des lieux, du droit breton, et la défense s'appuie sur le fait que les Anglais n'ont pas besoin de brefs à Morlaix, ce qui n'est pas le cas des Bretons. Cette affaire révèle aussi le côté procédurier de la société bretonne au Moyen Âge, ainsi que le souci de l'administration royale de rationaliser les brefs pour mettre fin à une fraude généralisée.

Cette procédure maritime ne permet pas de reconstituer fidèlement et objectivement le déroulement des événements. On reste même « sur sa faim » puisqu'on ne connaît pas la décision du juge, à savoir la saisie définitive ou la mainlevée comme le demandaient les victimes. (Laurence Moal).

EXCURSION DU 22 MAI 2005

Autour du Folgoët

L'excursion a été préparée par Jean Kerhervé, qui en assurera la conduite avec l'aide d'Yves Coativy et de Louis Élégoët.

Adhésions. – Sept nouveaux membres sont admis dans la Société:

– M^{me} Yvonne JAOUEN, retraitée, de Quimper, présentée par M^{me} Jeannine Éluard et M. Serge Duigou ;

– M. Yves LARREUR, de Landerneau, présenté par M^{me} Marie-Louise Kersébet et M. l'abbé Yves-Pascal Castel ;

– M. Didier LEBÈGUE, jardinier, de Coulommies (Seine-et-Marne), présenté par MM. Marcel Kersual et Joël Le Bec ;

– M. Geoffroy DE LONGUEMAR, ingénieur des Mines, de Lamballe, présenté par M^{lle} Anne Brignaudy et M. Serge Duigou ;

– M. Hervé DE PARCEVAUX DE TRONJOLY, ingénieur de l'École centrale de Paris, de Versailles, présenté par MM. Yves Coativy et Jean Kerhervé ;

– M. et M^{me} Maurice DE SAINT-JORRE, ingénieur des Mines, de Nelson (Canada), présentés par M^{lle} Anne Brignaudy et M. Bernard Tanguy.

Bibliographie et manifestation scientifique.

– M. J. Kerhervé présente l'ouvrage qui suit : *Yves Le Febvre et Augustin Hamon en Terre des prêtres*, publié sous la direction de Bernard Duchâtelet, Brest, CRBC-Association des Amis d'Yves Le Febvre, 2005.

Il annonce la tenue d'une table ronde consacrée à la Bretagne romaine le 17 juin 2005, à Brest, à la faculté Victor-Segalen, de 9 h 30 à 18 h, en salle A 330. La manifesta-

tion, placée sous la responsabilité scientifique de Gérard Moitrieux, professeur d'histoire romaine à l'université de Bretagne occidentale, est organisée par l'université de Bretagne occidentale, le Centre de recherche bretonne et celtique et le Service régional de l'archéologie. Huit communications feront le point sur des problèmes jusqu'alors laissés dans l'ombre par l'historiographie régionale.

Expositions. – Deux expositions sont annoncées : « Fêtes de Bretagne, les traditions populaires du calendrier », à Mellac, manoir de Kernault, du 28 mai au 11 décembre 2005 ; « 2005, l'année du lin dans le pays de Landerneau-Daoulas », à Landerneau, salle de Toull-Kog, du 25 juin au 16 octobre 2005.

Informations sur les excursions. – Le forfait-excursion a été indexé sur les augmentations des prestations des autocaristes et restaurateurs et porté à 35 €. La participation à une excursion en voiture particulière avec repas a été fixée à 30 €. Sans repas, elle reste à 10 €.

La prochaine excursion aura lieu le dimanche 26 juin, à Guerlesquin et Plougonven, sous la responsabilité de Bernard Tanguy.

L'excursion. – Centrée sur le pays de Lesneven, l'excursion a bénéficié de la clémence du temps, exception faite d'un bref mais violent épisode pluvieux pendant la visite du chantier de Mézarnou. La matinée a été consacrée à la découverte des nouveaux aménagements de Ménéham et à la visite du musée du Léon. Après le déjeuner, la Société

s'est rendue à Mézarnou en Plounéventer, d'où elle a rejoint le Folgoët.

Le village de Ménéham, à Kerlouan. – Situé à deux kilomètres au nord du bourg de Kerlouan, le village, encore inoccupé, est en train de renaître à la vie. Il est situé en bordure d'une superbe côte rocheuse dans laquelle ses bâtisses, incrustées dans le rocher ou logées dans les creux qui les abritent du vent, se fondent littéralement. Son histoire a été retracée lors de notre première visite, il y a sept ans, presque jour pour jour, le 24 mai 1998 (cf. *Bulletin* t. CXXVII, 1998, p. 517), ce qui dispense de la reprendre en détail. Le village trouve son origine dans le corps de garde établi vers 1720, au pied duquel ont été bâties une dizaine de petites maisons alignées, de 30 à 40 m², destinées d'abord aux canonniers envoyés là en cas d'urgence, puis aux douaniers qui leur ont succédé au début du XIX^e siècle. Dans le deuxième tiers du siècle, le site, délaissé par la douane, fut occupé jusqu'aux années 1970 par des pêcheurs et des paysans-goémoniers, puis abandonné. Marie Kerbrat, qui nous a guidés sur les lieux, a vécu là ses jeunes années. Elle a trouvé les mots pour faire revivre avec émotion la vie quotidienne des résidants, nombreux (une cinquantaine d'habitants encore vers 1950), pauvres mais heureux, dit-elle avec le recul des ans, qui partageaient leur temps entre la pêche, la récolte du goémon et de modestes activités agricoles. Le site, classé en 1975, est en voie de réhabilitation ; sa restauration s'achève et il sera ouvert au public à l'été 2006.

Le musée du Léon, à Lesneven. – Installé dans un ancien couvent d'ursulines, rue de la Marne à Lesneven, ce musée présente l'histoire, l'art religieux et profane, l'ethnologie et l'archéologie du Léon. Il est ouvert tous les jours en été, et fermé le mardi seulement en hiver. Claude Le Menn, maire adjoint de la ville chargé de la Culture, nous a permis d'y accéder librement et nous a fait bénéficier de ses commentaires éclairés. Les riches collec-

tions, qui s'échelonnent de la préhistoire à nos jours, mériteraient d'être exposées dans un cadre rénové, dans un local plus vaste et mieux adapté à la circulation des groupes de visiteurs.

Le manoir de Mézarnou, en Plounéventer. – Le manoir a été construit entre la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne par la famille de Parcevaux. Il n'apparaît vraiment dans l'histoire qu'avec les guerres de la Ligue. Pris et pillé, il voit passer un peu plus tard le célèbre La Fontenelle qui y séjourne quelques jours et cotise pour la libération de son seigneur, Hervé de Parcevaux, prisonnier à Brest (1594). À la fin du XX^e siècle, ce beau témoignage de l'architecture civile de la Renaissance bretonne est menacé de ruine. Il attire alors l'attention de M. Fons de Kort qui publie une rapide étude. Son propriétaire actuel assure sa restauration – en cours au moment de la visite –, qui a permis de remettre en valeur une lucarne gothique et quelques très belles cheminées, anciennement armoriées. Aux alentours, les éléments généralement associés au manoir – le moulin, le bois, l'étang – marquent encore le paysage et témoignent de l'emprise manoriale sur l'espace rural et la vie des campagnes aux temps médiévaux et modernes.

Le Folgoët. – Inséparable de la légende de Salaün le Fol, sur la tombe duquel elle aurait été bâtie, l'ancienne chapelle du Folgoët (alors en Élestrec), érigée en collégiale en 1422 et devenue église paroissiale en 1829 seulement, s'impose comme l'un des joyaux du flamboyant breton. Construite pour l'essentiel dans la première moitié du XV^e siècle, elle a bénéficié du mécénat des ducs, Jean V en particulier (1399-1442), et du soutien des grandes familles nobles du pays (Rohan, Du Chastel, Coëtivy...). Cette conjonction de mécènes a permis d'y faire travailler les architectes et les artistes familiers des grands chantiers de l'époque (Quimper, Locronan, Saint-Pol-de-Léon) à côté des hommes du cru. L'église a malheureusement beaucoup

souffert des vicissitudes du temps et de l'histoire : restée inachevée et quelque peu délaissée après l'union de la Bretagne à la France, elle est rattachée à partir de 1681 au séminaire des aumôniers de la marine, mal entretenue, fortement endommagée par un incendie (1708), saccagée à la Révolution, érigée en temple de la Raison, affectée enfin à divers usages profanes au début du XIX^e siècle. La renaissance de l'édifice commence après la visite de Prosper Mérimée, inspecteur général des Monuments historiques, en 1835, qui permet d'obtenir les premières subventions nécessaires à sa restauration, à commencer par celle du jubé alors fort en péril. À partir des années 1840, plusieurs campagnes de travaux, qui culminent dans les dernières décennies du siècle, ont contribué à lui redonner une partie de son lustre d'antan.

L'église retient l'attention par son architecture et sa décoration. Son plan associe l'idée d'un grand monument en équerre, voûté, à chevet plat et façade à deux tours, dont l'une surmontée d'un puissant clocher, et l'organisation particulière d'une église de pèlerinage : entrées multiples, vaste chapelle latérale, autels nombreux, adaptés à l'affluence d'un important sanctuaire marial. La décoration mobilise toutes les recettes du flamboyant, qui s'expriment principalement aux façades occidentale et méridionale (gables, balustrades, pinacles, frises, crochets, crossettes, fleurons, accolades, festons trilobés, mouchettes...). La statuaire, abondante, mais souvent mutilée et rétablie de manière un peu anarchique, utilise le granite et le kersanton et offre un beau raccourci de la manière de faire dans le dernier siècle du

Moyen Âge : œuvres parfois hésitantes d'artisans encore maladroits, grande statuaire influencée par les modèles de la vallée de la Loire (porche des Apôtres), portraits intimistes exploitant la finesse du kersanton (porche occidental, calvaire). Synthèse des traditions anglaises et bretonnes, le jubé de kersanton, qui sépare le chœur des chanoines et la nef, concilie profusion de décoration, finesse et élégance.

Le monument témoigne aussi des intentions politiques de ses bâtisseurs et participe pleinement à la propagande ducale, qui passe par la captation du pouvoir culturel. Le duc, dont la résidence habituelle est lointaine, y est partout présent, par ses portraits, sculptés ou peints, ses armoiries, son badge (hermine passante), placés aux endroits stratégiques, à l'extérieur comme à l'intérieur (portes, murs méridionaux, corniches, autels). Les vitraux et les peintures murales, aujourd'hui disparus, contribuaient sans doute aussi à la leçon d'histoire politique et à la mise en scène de l'État breton. Inscriptions dédicatoires, statues votives et parure héraldique associaient les élites aristocratiques léonardes, clercs et laïcs, à la gloire de Dieu et du prince. Œuvres d'Émile Hirsch qui a également travaillé à Quimper, les verrières modernes, posées à partir des années 1860, manifestent la même volonté pédagogique, davantage tournée vers la religion et l'ecclésiologie certes, mais non exemptes de préoccupations politiques et de volonté de mettre en scène les hiérarchies sociales (vitrail du *Couronnement de la Vierge*, 1889). [Jean Kerhervé, avec la collaboration d'Yves Coativy et de Louis Élégœt].

EXCURSION DU 26 JUIN 2005

Guerlesquin - Plougonven

L'excursion a été placée sous la responsabilité de Bernard Tanguy, qui s'est assuré le concours de l'abbé Yves-Pascal Castel et de Patrick Kernévez.

Adhésions. – Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et M^{me} André AUFFRET, employé de banque et assistante sociale, de Quimper, présentés par M^{me} Marie-Claire Maréchal et M. Guy Leclerc ;

– M^{me} Marie-Paule BERTHOU, enseignante, de Nantes, présentée par MM. Patrick Galliou et Daniel Hendrickx ;

– M. et M^{me} Claude BOUVIER, enseignants (E.R.), de Plouhinec, présentés par M^{lle} Denise Guidou et M. Eugène Donnart ;

– M. Alain PÉRON, retraité, de Lanester, présenté par MM. Alain Pennec et Fañch Postic.

Bibliographie. – La Société a reçu, de Jean-Paul Yves Le Goff, *L'École à Morlaix au temps de Jules Ferry*, Morlaix, 2005, 276 p. ; de Jean-Paul Le Bihan et Jean-François Villard, est en souscription jusqu'au 15 septembre : *Archéologie de Quimper. Matériaux pour servir l'histoire. Tome I : De la chute de l'Empire romain à la fin du Moyen Âge*, Quimper, Centre de recherche archéologique du Finistère-éditions Cloître, 460 p., 430 cli-chés et figures en couleurs.

Expositions. – Trois expositions sont proposées au cours de l'été : « Impressions bretonnes : la gravure sur bois en Bretagne (1850-1950) », à Quimper, Musée départemental breton, du 17 juin au 2 octobre ; « Georges Perros, dessiner ce qu'on a envie d'écrire », à Quimper, musée des Beaux-Arts, du 15 juin au 12 septembre ; « Visites insoli-

tes de Kerjean, par la plume et le regard, par les émotions, par les sensations... », à Saint-Vougay, château de Kerjean, à partir du 23 juin.

Colloques. – Deux colloques se tiendront en septembre : « Vérité poétique, vérité politique : mythes, modèles et idéologies politiques au Moyen Âge », à Brest, faculté Victor-Segalen, 22-24 septembre 2005 ; « Les Bretons et la Séparation (1795-1905-2005) », colloque du centenaire de la séparation des Églises et de l'État, à Tréguier, théâtre de l'Arche, 15-17 septembre 2005.

Chapelle Saint-Trémeur, en Guerlesquin. – Avant que les participants ne découvrent, sous la houlette de l'abbé Castel, l'édifice, Bernard Tanguy consacre une présentation au saint patron.

On connaît une partie de la légende de saint Trémeur à travers la Vie de saint Gildas compilée à l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys vers 1060. Fille du comte de Vannes, Waroc, sa mère, Trifine aurait épousé un Barbe-Bleue nommé Conomor. Quand celui-ci apprit qu'elle était enceinte, il décida de la tuer. Mais saint Gildas la ressuscita et elle mit au monde un fils nommé Trechmor. Saint Gildas fut son parrain.

Dans la notice anonyme sur la chapelle, qui nous a été gracieusement communiquée, il est dit que le saint « devint un homme vigoureux et prit le nom de Trec'h Meur (le Grand Vainqueur) ». Nous laisserons à son auteur la responsabilité de cette interprétation. On verra dans l'église paroissiale une bannière où Trémeur est transcrit Trechmor, comme dans la Vie de saint Gildas. Le vieux-

breton drech ou trech a le sens d'« aspect, apparence, visage ».

Si la Vie de saint Gildas se contente de dire que Trémeur acheva sa vie bienheureuse par une fin bienheureuse, le lectionnaire du XIV^e siècle de l'abbaye Saint-Magloire de Paris, abbaye où ses reliques furent apportées vers 925, est plus explicite : « Un certain dimanche, comme il déambulait, se promenant après la messe avec ses camarades, à la manière des écoliers, à Corisopitum, son père, le très abominable Conomer, lui trancha la tête de son épée. Mais Trémeur, levant de terre sa tête sur une certaine pierre, où est maintenant bâtie son église, la présenta de ses propres mains. » Le procès-verbal de visite des reliques conservées à Saint-Magloire en 1319 y fait écho, mentionnant « les précieux corps martyrs de saint Méloir et de saint Trémeur, pour avoir leur succession du comté de Cornouaille furent martyrs et sont en grande quantité ». C'est parmi les martyrs qu'est aussi invoqué Dremor au X^e siècle dans les litanies du psautier de Reims. La légende du saint était donc sans doute connue dès cette époque.

Pour ne pas avoir eu la même popularité que son parrain saint Gildas, saint Trémeur est ou était patron d'une église paroissiale, de deux églises tréviales et de seize chapelles, dont une se trouvait sur le territoire de Plouégat-Moysan. Si l'on n'est pas certain de l'existence d'une église à Quimper, encore qu'une bulle papale de 1147 y confirmât à l'abbaye de Redon la possession d'une dépendance dédiée à saint Trémeur, son culte était en honneur à Carhaix dès le XII^e siècle. Béroul, dans le *Roman de Tristan*, fait, en effet, jurer le roi Marc « par saint Tresmor de Cahares ». On ne saurait dire à quand remonte le culte du saint à Guerlesquin. (Bernard Tanguy).

À Saint-Trémeur de Guerlesquin, il y a loin du pignon et des murs quasi ruinés enrubannés de lierre jadis dessinés par Louis Le Guennec à la chapelle reconstruite dont

le pardon du renouveau a été célébré le 25 mai 1996 en présence d'une foule de fidèles émerveillés par la renaissance, ici, d'un culte ancestral.

Au cours des travaux, les fouilles ont fait apparaître deux chapiteaux du XII^e siècle, ainsi que les débris d'un fenestrage du XIII^e siècle, désormais exposés sur le placître. C'est dire l'histoire complexe d'un monument dont la restauration récente s'est inspirée des vestiges du XVI^e siècle, avec quelques aménagements.

La ténacité du maire, Jacques Tilly, la collaboration éclairée de Léo Goas, l'actif architecte de Breiz Santel, ont payé. Ils avaient tous deux le droit de voir leurs visages sculptés du côté de l'autel, au bout des sablières chargées d'un symbolisme dont la modernité plonge dans l'esprit médiéval attaché aux dualités sous-jacentes du monde matériel et du spirituel.

Ainsi, aujourd'hui, tout est en place. Des vitraux évoquent la vie et le martyre de saint Trémeur (baie d'axe), la légende et l'histoire de la chapelle (baie sud), ainsi que les figures de la Vierge et de sainte Anne (baie ouest). Des statues nouvellement sculptées glorifient le patron du lieu, ainsi que sainte Tréphine et saint Gildas le Sage. Une image de saint Trémeur se retrouve dans la fontaine, où coule l'eau bénéfique pour ceux qui y venaient, jadis calmer leurs maux de tête. (Y.-P. Castel).

Église Saint-Thénénan, en Guerlesquin. – Avant de passer la parole à l'abbé Castel pour la visite de l'édifice, Bernard Tanguy dit quelques mots sur le patronage de saint Ténénan.

On prétend, en effet, que, jusqu'à la Révolution, l'église avait pour patron saint Éner, obscur saint breton qu'on peut voir dans l'église statufié en abbé ou en évêque, avec crosse et mitre. Le saint, qui a aussi donné son nom au lieu-dit Croas-Saint-Éner à Botsorhel, où il a également sa fontaine, ne

peut être confondu avec saint Éneour, éponyme de Plonéour-Ménez, son nom venant, en effet, du latin *Honorius*.

Saint Éner possédait aussi à Guerlesquin une chapelle datée de 1597 et une fontaine, près du manoir de Kerret. Le Guennec qui la visita la dit « bien construite avec contre-forts Renaissance », mais ajoute qu'elle sert alors de grange au fermier voisin. Elle est aujourd'hui détruite. À son emplacement subsiste une large pierre creusée, appelée « lit de saint Éner » : on y couchait les petits enfants pour les faire marcher de bonne heure. L'église paroissiale conserve dans le porche sud un bénitier provenant de cette chapelle, ainsi que les statuette des douze apôtres. Celles-ci entouraient un groupe de la Trinité qui surmontait le tabernacle de la chapelle. Ce tabernacle est aujourd'hui conservé dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, oratoire du couvent des sœurs Paulines, fondé en 1711 pour instruire les filles pauvres et visiter les nécessiteux. Quant au portail, il a été remonté dans le jardin du Champ-de-Bataille en 1973.

Pourquoi a-t-on substitué saint Ténénan à saint Éner ? On l'ignore. Patron de La Forest-Landerneau, de Plabennec et de la chapelle détruite de Lesquélen, en Plabennec, celui-ci ne semble pas avoir de rapport avec la région de Guerlesquin. (Bernard Tanguy).

La grande façade de l'église Saint-Thénénan sous une tour « inspirée des clochers Beaumanoir » (R. Couffon et A. Le Bars, *Nouveau Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Quimper, 1988, p. 118), est, selon l'analyse judicieuse de Christian Millet, relativement complexe. On y relève notamment des éléments qui sont antérieurs au temps où le seigneur voisin de Plusquellec, de Boncœur de Bruillac, inspirait l'atelier Beaumanoir. Il en est ainsi de la porte, de la fenêtre surmontée d'une archivolte en plein cintre et du rampant à jours. Les fenêtres latérales, quant à elles, proviennent d'un ancien ossuaire. Cette façade,

seule partie ancienne de l'édifice, porte les statues de saint Pierre et de saint Roch, ainsi qu'un saint Éner avec l'inscription 1987 FA et une sainte Barbe (1987 ANDRE) .

Le corps de l'église, entièrement reconstruit dans le style néo-gothique par Édouard Puyo, en 1859, présente de curieux chapiteaux inspirés de la fleur de lotus. Au-dessus des autels latéraux, aux coffres galbés, les retables de sainte Barbe, au nord, du Rosaire au sud, sont ornés de toiles peintes.

Quinze statues anciennes ornent l'église, bel ensemble auquel se joint la série des apôtres du porche sud qui proviennent de la chapelle Saint-Éner, détruite en 1954 et dont le portail a été remonté dans le jardin public voisin. Les vitraux ont été posés en 1930-1931 par Lux Fournier, de Tours, majorité de grisailles, aux réseaux voués aux saints bretons. La composition de la fenêtre d'axe (baie 0) s'inspire, quant à elle, de la « légende de l'hostie ». Égarée par un prêtre négligent qui, conscient de sa faute, s'en vint l'avouer à l'évêque Thénénan. À ce moment, à la prière du saint, une colombe arriva, portant une ruche dont la cire formait un tabernacle protecteur autour de l'hostie perdue.

Le bénitier rustique, près de la porte ouest, porte la date de 1527 et le nom, difficile à déchiffrer, de IAN KERI / NEC. Il était à l'origine dans la chapelle Saint-Trémeur. (Y.-P. Castel).

Le bourg de Guerlesquin. – Le bourg de Guerlesquin, qui fait aujourd'hui partie des « petites cités de caractère », est bâti à proximité d'une ancienne voie romaine venant de Carhaix, à laquelle fait référence le village de Cleuaès, « fossé d'Ahès », à 400 m au sud-ouest. On dit que la bourgade serait née au milieu du XI^e siècle, mais la première mention du lieu, Guirlesquin, n'apparaît que vers 1330.

S'il n'est pas avéré que la bourgade ait obtenu du duc Jean V le titre de ville, elle se vit, du moins, accorder en 1434 un droit

de poids et balances. Le mandement du duc précise qu'il s'y tient, en effet, « plusieurs foires et marchés chaque année ». Par suite du mariage de Françoise de Penhoet avec Pierre de Rohan, en 1475, la seigneurie de Guerlesquin échut aux Rohan. En 1526, Pierre de Rohan y construisit une halle. C'est à l'étage que se rendait la justice et non dans ce qui a été baptisé à tort le présidial et qui est en fait la prison. La mesure à grains qui se trouvait à l'origine au pignon oriental de l'aile nord des anciennes halles porte la date du 1^{er} septembre 1539 et était marquée des armes des Rohan. Les deux cavités qu'on peut y voir et qui possèdent un trou d'écoulement à la base seraient d'une capacité d'un boisseau et un boisseau et demi. Cette pierre est dite Men gaou, « pierre mensongère ».

La vocation marchande de Guerlesquin alla grandissant : il s'y tint en 1732 onze foires annuelles. En 1831, Brousmiche dit qu'il s'y fait « un commerce très considérable : aussi dans ce bourg toutes les maisons ont des boutiques ou sont des cabarets. Au Guerlesquin on compte 52 marchés, et 26 foires autorisées ou non s'y tiennent (...). On y fait de nombreuses affaires en bétail, beurres, cuirs et autres produits du pays. » Les halles s'écroulèrent en 1879 et furent reconstruites en 1882. Abandonnées après la guerre de 1939-1945, les foires ont repris en 1967.

La prison date des environs de 1640. Pavillon forteresse carré, flanqué aux angles d'une échauguette, elle comporte deux étages : en bas, la prison proprement dite, en haut, le logement des gardiens, avec une cheminée et deux latrines. Elle a été achetée par la commune, avec les halles, en 1826. Grâce aux démarches faites par un certain Prosper Proux, dont la statue se dressait à l'ouest du bâtiment, elle a été sauvée, restaurée en 1872 et classée Monument historique en 1875. Dès lors, elle servira de mairie jusqu'en 1965. Qui était Prosper Proux, dont la statue se dresse aujourd'hui en haut du bourg ? Il est né à Poullaouen en 1811. Contrôleur dans la

mine, son père était aussi maire de la commune. Sa mère, Marie du Parc de Kerret, était native de Guerlesquin. Il se maria en 1838 à Morlaix, acheta en 1840 le presbytère de Guerlesquin et y devint percepteur en 1843. Il eut dix enfants. En 1858, il fut nommé percepteur à Saint-Renan, démissionna en 1863 et se retira à Guerlesquin. En 1866, il retrouva du travail à Morlaix comme représentant en vin et publia en 1867 un recueil de chansons en breton intitulé *Bombard Kerne* et collabora à la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Il mourut en 1873, à 61 ans. À l'initiative de Taldir Jaffrenou, on lui éleva un monument en 1919. Sa statue est l'œuvre de Quillivic. (Bernard Tanguy).

La motte de Castel-Charruel, en Guerlesquin. – La motte de Castel-Charruel, en Guerlesquin, occupe un emplacement exceptionnel. Elle a été implantée au sommet d'une colline qui culmine à 225 mètres d'altitude, au-dessus de la vallée du Squiriou. C'est un tertre quadrilatéral de 20 à 25 mètres de largeur à la base et 18 mètres sur 13 au sommet. Sur la plate-forme, on peut observer les vestiges d'une construction en pierre, peut-être une tour à laquelle était adossé un logis ; une croix y fut érigée vers la fin du XVI^e siècle. Le tertre est cerné d'un fossé doublé d'un talus à l'ouest et au nord. Au sud, la pente formait une défense suffisante. La basse-cour s'élève à l'est, au-delà du fossé de la motte et d'un talus très affaissé. Elle a un tracé trapézoïdal aux angles très arrondis ; son talus se raccorde au nord à celui de la motte. Elle mesure 34 mètres sur 30 dans sa plus grande largeur ; son talus nord a 4 mètres d'élévation, il est moins marqué vers l'est et inexistant au sud-ouest où l'on distingue des affleurements rocheux dominant la pente. L'accès se faisait par l'est. On distingue des vestiges de murs et des débris d'ardoises à l'intérieur de cet ouvrage. La motte doit son nom à la famille Charruel. En 1294, Henri Charruel devint un chevalier d'ost au duc pour son fief « Even Guen ».

Even Charruel se distingua au combat des Trente, en 1350, et à la bataille de Cocherel, en 1364. Cette famille se fonda au début du ^{xv}^e siècle dans celle de Penhoat. En 1730, le château est signalé comme ruiné dans un aveu. La juridiction à haute justice qui y était attachée était rendue au bourg de Guerlesquin. (P. Kernévez).

Le manoir de Mezédern, en Plougonven. – Nous sommes accueillis par M. et M^{me} Jack Meyer, qui ont acheté ce manoir, classé monument historique il y a une quinzaine d'années, y consacrant plusieurs centaines de milliers d'euros dans le cadre d'une restauration exemplaire. La bâtisse était la demeure de la famille Lagadec qui a notamment produit Jehan Lagadeuc, auteur du *Catholicon*, publié en 1499 à Tréguier. Après l'extinction de ce lignage, le manoir est passé dans diverses mains au ^{xvii}^e siècle : il fut vendu comme bien national lors de la Révolution et transformé en ferme, vocation qu'il conserva jusqu'en 1992. C'est un bel ensemble manorial avec une cour fermée, deux logis, une chapelle, un vivier, un étang, un moulin, une allée d'honneur, un calvaire proche et une métairie. On y accède par une double porte charretière et piétonne au-dessus de laquelle un blason martelé portait l'inscription 1558. La tour voisine comprenait une salle des gardes dotée de canonnières au rez-de-chaussée et deux chambres superposées avec des latrines et une cheminée. En face de l'entrée se trouvait le logis, datable de la fin du ^{xv}^e siècle avec une porte d'entrée en style flamboyant. Il a été remanié à l'époque moderne ; les fenêtres comportent tantôt des meneaux et croisées de pierre ou de bois. À l'origine, il comprenait une salle basse au sud et une cuisine au nord. À l'étage existaient une salle haute et une chambre à charpente apparente. À la droite de ce logis sont des écuries édifiées vers 1880 et transformées en habitation ; à sa gauche, se voit un commun du ^{xvi}^e siècle. Face au logis principal se trouve le logis porche élevé au ^{xvi}^e siècle,

sans doute à partir d'une porte préexistante avec extension en dehors de la cour. Ce logis, qui pouvait accueillir les enfants de la maison ou des visiteurs, surmontait des étables implantées au rez-de-chaussée. Il était accessible par un escalier droit débordant sur la cour, en raison de l'étroitesse du bâtiment. Il comprenait une chambre au sud et une salle haute au nord. Au nord-ouest de la cour, l'ancienne laiterie a été transformée en cuisine. Notre groupe peut ensuite admirer les façades extérieures avec notamment une coursière restaurée en bardeaux. La façade méridionale comporte trois périodes de construction : le commun du ^{xvi}^e siècle avec une porte reperlée au ^{xix}^e siècle qui conserve un piédroit ancien, à l'ouest, un bâtiment du ^{xviii}^e siècle dit « maison à buée » et, au centre, un porche autrefois bouché surmonté d'une lucarne : il pourrait correspondre à l'entrée primitive du manoir. La façade ouest comprend, au centre, le manoir du ^{xv}^e siècle, au sud, le bâtiment du ^{xviii}^e siècle et, au nord, un autre plus récent qui a succédé à un « pavillon ». Une tour d'escalier hors œuvre intégrait autrefois un escalier en bois du ^{xvii}^e siècle contemporain de l'élargissement des baies et de l'ajout d'un plafond/plancher à l'étage, venu subdiviser la salle haute avec charpente apparente. La chapelle, située au nord-est, était dédiée à saint Yves et à la Vierge Marie ; la charpente a été refaite à neuf, en forme de coque de bateau renversée.

Mézédern nous offre ainsi l'image d'un beau manoir des ^{xv}^e-^{xvi}^e siècles qui atteste la réussite d'une famille noble inscrite dans la pierre, au sein d'un petit domaine seigneurial qui périclita après la Révolution, ce qui a assuré la conservation des bâtiments en raison de sa conversion en ferme aux moyens modestes. Nous tenons à remercier les propriétaires de ce magnifique manoir pour leur accueil et l'énergie qu'ils ont consacrée au sauvetage de ce monument. (P. Kernévez).

Calvaire et église de Plougonven. – La présentation du calvaire de Plougonven commence par l'examen d'un détail du « mace » octogonal. Le motif sculpté sur le plat de la face verticale du côté ouest prouve que le monument, créé par les « ymageurs » Bastien et Henry Prige(n)t en 1554, était « occidenté ». Le symbolisme de cette « occidentation » est, désormais, bien connu. Le Christ meurt face au soleil couchant, ce soleil qui réapparaissant, le lendemain, du côté de l'orient, « ressuscite » en quelque sorte, comme le Crucifié lui-même. La restauration du calvaire effectuée par Yan Larhantec, en 1898, négligeant la symbolique traditionnelle, a fait pivoter les croix afin de les présenter face à l'escalier monumental qui donne accès à l'enclos.

Tout en déclinant les vingt scènes des enfances et de la *Passion* du Sauveur, chacun des adhérents de la Société s'est essayé à distinguer, scrutant les traits des visages, ce qui appartenait à l'un et à l'autre des deux Prige(n)t. Bastien, le premier nommé dans l'inscription circulaire gravée au sud de la croix centrale, dont on sait par ailleurs qu'il est l'ancien, se distingue de Henry par un ciseau plus raffiné et plus souple.

L'église, qui a subi un terrible incendie le 1^{er} mai 1930, ne compte pas moins d'une vingtaine de statues. Au maître-autel, une Vierge à l'Enfant dont le Jésus, debout sur le genou gauche de sa mère, se penche vers les fidèles comme voulant échapper à l'étreinte maternelle. Dans le bas-côté nord, un émouvant groupe de Notre-Dame de Pitié en bois polychrome du xvi^e siècle. Contre le sixième pilier nord, un saint Joseph en kersanton, au lis et au livre, qui porte les marques caractéristiques des œuvres de Roland Doré, mort à Plouédern en 1663. Pour finir, signalons l'inscription, rarement mentionnée, gravée en réserve sur l'escalier qui flanque le porche sud : F(AIT). F(AIRE). P(AR). M(ESS)IRE H.DE K(ER) : GVIZIAV R(ECTEUR). DE PLOVGONVEN 1694. Gentilhomme de la maison du duc d'Orléans, Hervé de Kerguiziau, chanoine de Léon, fut recteur de la paroisse de 1691 à 1696, où il mourut le 9 octobre (Louis Le Guennec, *Plougonven, étude archéologique, historique et ethnographique*, réédition augmentée, Quimper, 1986) ». (Y.-P. Castel).

EXCURSION DU 25 AOÛT 2005

Les enclos paroissiaux du canton de Sizun

L'enclos de Saint-Sauveur. – Pour la visite des quatre enclos paroissiaux du canton de Sizun, sous la direction de Michel Le Goffic, le rendez-vous était donné à 10 h sur le parvis de l'église de Saint-Sauveur, ancienne trêve de Commana connue sous le nom de *An Dre Nevez* où, après les commentaires sur la croix de l'ancien cimetière, tous les excursionnistes ont pénétré dans l'église du XVII^e siècle, restaurée après l'incendie du 1^{er} mai 1992, pour admirer les vitraux contemporains de Gérard Lardeur, véritable œuvre d'art jouant avec la lumière tout au long de la journée. Les blochets figurant des anges portant les objets du supplice ont pu être sculptés à l'identique par l'entreprise Perrault.

L'enclos de Commana. – À Commana, la rudesse d'une tour dépouillée de clochetons et de balustrade contraste avec l'exubérance du mobilier et tout particulièrement les retables baroques. En passant sous l'arc de triomphe rustique couronné de trois lanternons on aperçoit, sur la gauche, la chapelle ossuaire datée de 1677 à 1687 dont les crossettes de rampant sont ornées de dragons évoquant peut-être celui qui fut précipité dans le *toul don* du pays pagan par saint Derrien, patron de la paroisse, après son retour de Terre sainte avec son compagnon Néventer. La croix la plus ancienne de l'enclos porte sur le socle la date de 1585 et celle de 1742 au premier croisillon. Manifestement elle a subi une restauration, sans doute à la suite d'une chute d'une partie de la flèche de l'église. En effet, les croix des larrons et d'autres éléments de statuaire viennent d'être retrouvés sous l'estrade du retable des Cinq-Plaies, lors de sa restauration. La seconde croix a été

sculptée par Roland Doré en 1624. L'église commencée en 1592 possède un superbe porche sud, vraisemblablement inspiré de celui de Saint-Houardon en Landerneau, dont la construction s'échelonne entre 1645 et 1653, mais c'est à l'intérieur de l'église que le visiteur peut admirer les fonts baptismaux, aux vertus appliquées contre les cinq pilastres, œuvre d'Honoré Alliot de 1683, ainsi que le retable de sainte Anne de 1682, celui du Rosaire et celui des Cinq-Plaies, trois retables du XVII^e siècle qui demandent de longs commentaires. Une originalité du chœur de l'église est de comporter des boiseries conçues en 1852 pour accueillir des doubles vitraux.

L'enclos de Sizun. – Après un déjeuner pris au restaurant *La Boule d'or* à Commana, la visite s'est poursuivie par l'enclos de Sizun que Georges Provost, maître de conférences à l'université de Rennes 2, a bien voulu commenter en commençant par le spectaculaire arc de triomphe, le plus large de tous ceux des enclos paroissiaux, bien que tronqué lors de l'élargissement de la route en 1880. L'ossuaire, daté de 1585-1588, le touche et montre sur sa façade les douze apôtres auxquels sont ajoutés saint François d'Assise, saint Antoine de Padoue et le patron de la paroisse, saint Suliau. Le grand clocher de 54 m de hauteur reste cependant inférieur de 3 m à celui de Commana, mais possède rambarde et clochetons. Le chevet de l'église est du type Beaumanoir à sept pignons élevés ; il est orné de contreforts et de niches ainsi que d'une curieuse frise sculptée de scènes animales, d'une démonsse, de masques et feuillages. L'intérieur de l'édifice com-

prend un maître-autel remarquable par ses médaillons encadré par des retables dont l'un, celui de la Trinité, est en marbre et tuffeau du val de Loire. Dans le transept sud, le retable baroque du Rosaire est l'œuvre de Jean Bertouloux, de Morlaix, qui le réalisa en 1655. On ne peut quitter l'église sans un mot sur les orgues du facteur Thomas Dallam que Georges Provost fait régulièrement résonner pour magnifier les cérémonies religieuses.

L'enclos de Locmélar. – Le maire de Locmélar, professeur d'histoire et géographie, Henri Thérin, reçoit les membres de la Société archéologique et présente l'enclos de Locmélar, ancienne trêve de Sizun. Dans l'enclos se trouve un superbe calvaire en kersanton qui a connu quelques remaniements au cours des temps. La petite église remonte au moins à 1589 et est parfaitement équilibrée avec un fin clocher à balustrade à laquelle on accède par un escalier en vis accolé à son flanc sud. Le chevet est de type Beaumanoir à trois pans. On pénètre dans l'église par un porche sud élégant, daté de 1664, qui rappelle celui de Commana et dont les niches abritent les apôtres. Les retables sont de toute beauté. Ceux des autels latéraux sont dédiés à la Vierge et à saint Hervé

tandis que celui du maître-autel raconte la vie de saint Mélar, comme il se doit. Les plafonds du chœur et du transept sont lambrissés et peints, sur fond d'azur étoilé, de nombreux chérubins joyeusement installés dans leurs nuages. (Michel Le Goffic).

Adhésions. – Au cours du repas, diverses annonces ont été faites dont l'adhésion de huit nouveaux membres :

– M. et M^{me} Joël HUON, retraités, de Fouesnant, présentés par MM. Patrick Galliou et Michel Le Goffic ;

– M^{me} Charlotte LAURETTE, retraitée, de Concarneau, présenté par MM. Patrick Galliou et Michel Le Goffic ;

– M^{me} Marie-Henriette LE CARBOULEC, retraitée, de Brest, présentée par MM. Auguste Dizerbo et Josick Peuziat ;

– M. Auguste MARZIN, retraité des assurances, de Gouesnac'h, présenté par M^{lle} Anne Brignaudy et M. Patrick Galliou ;

– M. Pascal PRIGENT, enseignant, de Pleyben, présenté par M^{me} Joseph Kersébet et M. l'abbé Yves-Pascal Castel ;

– M. et M^{me} Louis ROUDAUT, distributeurs (E.R.), de Mours-Saint-Eusèbe (Drôme), présentés par M^{lle} Anne Brignaudy et M. Patrick Galliou.

EXCURSION DU 25 SEPTEMBRE 2005

Mellac-Quimperlé

Malgré la défection du car qui devait acheminer les Douarnenistes et les Quimpérois, environ quatre-vingts personnes ont participé à la sortie du 23 septembre sous la conduite d'Alain Pennec et de Fañch Postic.

Le calvaire et l'église de Mellac. – La matinée a été consacrée à la découverte, plus rapide que prévue en raison des circonstances, du patrimoine mellacois. Au bourg, Fañch Postic présente le calvaire dont les éléments les plus anciens remontent au XVI^e siècle et sans doute même au XV^e. Trop peu connu, mais fort intéressant, il s'apparente à celui de Quilinen.

L'église actuelle de Mellac a été construite à partir de 1862 à la place de l'ancienne église du XV^e siècle qui menaçait ruine. Confiée à l'architecte Bigot, le clocher a été réalisé par Le Naour auquel on doit de nombreuses réalisations dans le diocèse. Le chantier ne sera effectivement achevé que par l'adjonction d'un pignon en 1886.

À l'intérieur, quelques statues proviennent de l'ancienne église, telle le saint Isidore portant bien entendu son costume breton, la Vierge de pitié, saint Jean-Baptiste ou le Christ en croix... Les vitraux ont été réalisés par l'atelier Lobin, de Tours, en partie en 1863 et en partie en 1887. Leur financement a été pour une part assuré par la famille Du Vergier de Kerhorlay dont les armes figurent d'ailleurs en bonne place sur les différents vitraux. Les propriétaires de Kernault ont conservé dans leur manoir quelques éléments des anciens vitraux de l'église paroissiale et les armes des différentes familles donatrices.

Entre 1860 et 1890, l'ensemble du bourg de Mellac est en chantier : comme l'église, le presbytère doit être reconstruit (1877) et la commune se dote enfin, non sans mal, une école (1876). Après le transfert du cimetière, sont demeurées près de l'église les tombes des familles Du Vergier de Kerhorlay et de Poulpiquet, propriétaires du manoir de Kernault, ainsi que celle d'anciens recteurs. S'y trouve également, avec une épitaphe bretonne, celle de l'abbé Henry (1803-1880) qui fut, au milieu du XIX^e siècle, à la suite de Le Gonidec, l'un des principaux rénovateurs de la langue bretonne. Il était né au bourg de Mellac, et la maison qui a remplacé sa maison natale porte toujours une plaque commémorative, apposée en 1930 par le Bleun-Brug. Cette maison deviendra par la suite la mairie de Mellac : il se trouve que, depuis la Révolution, la famille Henry a fourni nombre de maires à la commune de Mellac.

La chapelle de Saint-Caradec. – Les membres de la Société ont ensuite fait étape à Saint-Caradec où sont encore visibles les vestiges d'une ancienne chapelle du XVI^e siècle. Encore en état au début du XX^e siècle, seuls subsistent aujourd'hui une partie du mur nord, le pignon est et l'autel de pierre.

La chapelle de la Madeleine. – La matinée s'est achevée par la visite de la chapelle de la Madeleine où la Société a été accueillie de manière fort sympathique par les membres de l'association de sauvegarde du lieu qui ont offert un verre de l'amitié. La chapelle, du XV^e siècle pour ses parties les plus anciennes, doit son nom à une ancienne maladrerie. On

y relève les armes de la famille de Kermorial. À l'abandon dès le début du ^{xx}^e siècle, elle a été restaurée grâce à l'association. (Fañch Postic).

La chapelle du manoir de Rosgrand, en Rédéné. – Après le repas à l'auberge de Toulfoën, l'après-midi est consacré à l'arrière-pays de Quimperlé, autrefois vannetais, sous la conduite d'Alain Pennec.

M^{me} de Neuville a accepté de recevoir le groupe à Rosgrand, en Rédéné, pour visiter la chapelle construite en 1766 par le dernier sénéchal de Quimperlé, le fameux Joly de Rosgrand. Ce personnage et ses descendants serviront d'ailleurs un peu de fil conducteur à travers les endroits visités. Le vaste domaine et le manoir de Rosgrand avaient été achetés en 1752 par le père, Simon Joly, subrécargue à la Compagnie des Indes et demeurant à Port-Louis, à la famille de Lannion, de vieille noblesse, mais endettée, pour près de 42 000 livres. Le fils, prénommé Simon lui aussi, né en 1740, prit très tôt à cœur de faire appliquer ses prérogatives de seigneur. Son mariage en 1763 avec la fille du principal avocat de Quimperlé accrut encore sa fortune et lui permit d'acheter sa charge de sénéchal en 1766. Il aspira en fait toute sa vie à l'anoblissement, mais les événements révolutionnaires se chargèrent de contrarier cette ambition.

La chapelle constituait l'un des éléments de cette aspiration : elle devait être la nécropole familiale ; le sénéchal s'y fit inhumer ainsi que certains de ses enfants, et sa pierre tombale est toujours bien visible. La puissance de sa famille devait s'exprimer dans la richesse de la décoration. Le sénéchal y fit apposer ses armoiries à l'extérieur sur le pignon et à l'intérieur ; ce fut chez lui une véritable manie que de multiplier ainsi ses armoiries dans ses hôtels, sur les manteaux de cheminée, sur son colombier, sur son manoir, etc., mais la Révolution en fit bûcher la majorité. La chapelle, à l'extérieur, se présente comme un édifice simple, long de 24 m

sur 11 m de large et haut de 13 m ; le pignon est surmonté d'un clocheton et le mur latéral percé d'un « portail antique ». Par contre, à l'intérieur, l'importance et la qualité du mobilier surprend, encore que l'absence d'éclairage n'ait peut-être pas permis à tous d'en prendre toute la mesure. Un bel autel baroque, plusieurs statues (saint Cado, saint Yhuel), récupérées dans des chapelles disparues, voisinent avec des Vierges, un ex-voto du ^{xvii}^e siècle et un groupe en bois de personnages qui daterait de la fin du Moyen Âge. En fait, la véritable richesse de la chapelle réside dans son jubé. Pour M. Yves Bellancourt, ce jubé, acquis en 1772, proviendrait de l'église Saint-Michel de Quimperlé, ruinée et progressivement désaffectée entre 1763 et 1773. Pour M^{me} Christel Douard, de l'Inventaire régional, le doute reste de rigueur. Ce qui est certain, c'est que le jubé, trop grand pour la petite chapelle, a été découpé aux extrémités et mutilé ; des colonnes et panneaux isolés, issus de ce jubé, décorent les murs de la chapelle. Malgré cela, le jubé subsistant reste exceptionnel en Bretagne par l'exubérance de sa décoration et la qualité de sa structure ; directement inspiré de l'école de Fontainebleau, le décor permet de dater ce mobilier de la seconde moitié du ^{xvi}^e siècle et témoigne de la richesse et de l'érudition du commanditaire, capable de faire appel à de tels artistes confirmés.

Mais cette chapelle est également liée à une histoire plus récente et plus douloureuse. Elle accueille la sépulture d'André de Neuville, beau-père de notre hôtesse, militaire et grand résistant, lié au parachutage d'armes, au début de juillet 1944, à Boblaye et aux maquis ; à la suite d'une imprudence, son parent, le général de Torquat, est arrêté au manoir, avant d'être exécuté avec d'autres résistants à Kerfany en Moëlan ; lui-même est abattu dans les bois de Rosgrand par les Allemands le 28 juillet.

Le manoir de Kerlarec, en Arzano. – La deuxième visite nous conduit à 4 kilomètres

de là sur la commune d'Arzano, au manoir de Kerlarec. Nous sommes accueillis par M^{me} Belin, propriétaire depuis 1993. Le manoir fut construit vers 1835-1840 par Victor de Kerouallan, petit-fils de Joly de Rosgrand par sa mère, Clémence, qui avait épousé le descendant d'une vieille noblesse vénitienne, les Dandolo, bretonnisée au temps du duché. Victor fut un notable, maire de Rédéné et grand bâtisseur. Sa fille Constance hérita de Kerlarec et également de Rosgrand. Elle épousa en 1878 le sous-directeur du dépôt d'étalons d'Hennebont, le baron de Lépineau, originaire de Lorraine et descendant d'un frère de Jeanne d'Arc. Le couple ajouta quatre tourelles d'angle et des vitraux au manoir. Des écuries magnifiques et une orangerie furent construites à côté de la ferme. En 1983, le domaine fut partagé et le manoir séparé de ses annexes.

La visite de Kerlarec permet de mieux comprendre toute cette histoire ; meublé avec beaucoup de goût et avec des meubles d'époque par M. et M^{me} Belin, l'intérieur permet de bien se représenter la vie souvent méconnue d'un manoir du XIX^e siècle ; le hall d'entrée a conservé sa tapisserie d'origine, un véritable papier peint représentant un paysage montagneux des Vosges, traité un peu à la manière romantique, et dont la reproduction se trouve au musée du papier peint de Mulhouse. Les vitraux, aujourd'hui intégrés dans une véranda-salle de réception, illustrent la vie de la Pucelle de Lorraine et portent les armoiries et la devise des Lépineau, « de bien en mieux sans détour » ; la couverture en tuiles plates du manoir comme des fermes avoisinantes est également un rappel de la province d'origine du baron. Grand amateur de chevaux, celui-ci fit également aménager, de l'autre côté de la route, un champ de courses dont malheureusement les tribunes tombent en ruines aujourd'hui. Il est également à l'origine de la Société hippique de Quimperlé. Pendant

la dernière guerre, le manoir servait de base arrière de repos aux officiers allemands ; un garage et un bâtiment qui abritait une infirmerie subsistent encore. Aujourd'hui, ce sont d'autres visiteurs plus pacifiques qu'accueillent les chambres d'hôtes de cette demeure de charme.

L'église Saint-David et le cimetière, à Quimperlé. – La troisième étape de l'après-midi est l'église Saint-David à Quimperlé. Ancienne chapelle tréviale de Rédéné pour les quartiers vannetais de Quimperlé, les faubourgs de la rue Terre-de-Vannes et du Bourgneuf, l'église est aujourd'hui au centre du cimetière. C'est un bâtiment intéressant, à l'histoire complexe mais qui a subi bien des outrages. La nef date du XV^e siècle. Les armoiries des familles de Gras de Tymen et de Guer du Parc sont visibles de part et d'autre du portail. Le chœur fut agrandi au XVI^e siècle, le transept au XVII^e siècle ; c'est également alors qu'est construit un curieux porche-tourelle-clocher ; les seigneurs de Rosgrand, et donc le sénéchal, qui disposaient de prééminences, participèrent aux restaurations du XVIII^e siècle, et peut-être à l'achat des boiseries du chœur, stupidement détruites vers 1980. Au XIX^e siècle, Bigot aurait ajouté une sacristie et un chevet à pignons multiples. Le XX^e siècle fut une période difficile, l'édifice eut à subir dégradations, restaurations hasardeuses et vols.

Mais pour les membres de la Société archéologique du Finistère, cette étape revêt également une importance symbolique, car devant le porche de la chapelle, se trouve la tombe de Théodore Hersart de La Villemarqué, qui présida pendant de nombreuses années notre Société ; certains membres finirent la journée, sous un soleil encore estival, par la visite d'autres tombes, comme celles de Matilin an Dall, du docteur Cotonnec, du sénateur Alexis Savary ou du peintre Louis Noël... (Alain Pennec).

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2005

Brest

Présidence de M. Bernard Tanguy

Adhésions. – Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M^{me} Anne-Marie BEAUFILS, retraitée, de Quimperlé, présentée par MM. Patrick Galliou et Fañch Postic ;

– M. et M^{me} Jean DU BOSC, ingénieur bâtiment (E.R.), attachée de direction (E.R.), de Baye, présentés par M^{lle} Anne Brignaudy et M. Patrick Galliou ;

– M^{me} Danielle LE ROUX, retraitée de l'enseignement, de Sizun, présentée par MM. Michel Le Goffic et Henri Thérin ;

– M. et M^{me} Hervé PRIGENT, ingénieur (E.R.), professeur (E.R.), de Plourin-lès-Morlaix, présentés par MM. Jean-François Joly et Christian Millet.

L'atelier Beaumanoir. – La parole est ensuite donnée à M^{me} Boccard-Billon pour une mise au point des connaissances sur l'atelier Beaumanoir.

De l'existence de plusieurs tailleurs de pierre dénommés Beaumanoir (ou plus souvent dans les actes médiévaux, Beaumaner), on a voulu, sans doute un peu vite, voir l'existence d'un atelier. Si le terme est d'emploi facile, sa réalité est beaucoup moins avérée. Il ne fait, *a priori*, pas de doute que ces différents personnages appartiennent bien à la même famille, même si les liens de parenté qui les unissent ne peuvent être précisés. Dans ce contexte, il y a tout lieu de penser qu'une transmission du savoir est intervenue entre les anciens de la famille et la jeune génération (il suffit de voir, pour s'en convaincre, la mention de « Beaumanoir le jeune » pour

qualifier Philippe dans certains articles des comptes de Saint-Melaine). En revanche, parler d'un atelier, avec l'organisation, la spécialisation et la hiérarchisation que cela implique, est beaucoup plus douteux. En dehors du chantier de Saint-Melaine, pour lequel la documentation reste tout de même très lacunaire, il n'existe aucune trace de la présence commune de plusieurs membres de la famille sur un même édifice. Quant à l'observation minutieuse des monuments, elle ne permet pas d'isoler des mains que l'on retrouverait invariablement d'un chantier sur l'autre.

Bien sûr, il ne s'agit pas de nier l'existence d'un groupe d'édifices que ses particularités formelles (chevet à noues multiples et clocher-tour mince flanqué d'une tourelle d'escalier) mettent un peu en marge des productions trégorroises contemporaines. C'est à partir de l'*exemplum* de Saint-Nicolas de Plufur que René Couffon attribue le premier la paternité de ces formes à Philippe Beaumanoir et qu'il en fait le « pilier » d'un atelier de tailleurs de pierre qui aurait essaimé ses créations dans toute la région. Pourtant, on voit, à travers les comptes de fabrique conservés pour la même période (ceux de Saint-Melaine et de Saint-Mathieu de Morlaix sont assez complets pour se faire une idée satisfaisante de l'organisation des chantiers...) que les ouvriers vont et viennent individuellement d'un chantier à l'autre, mode de fonctionnement que l'on retrouve d'ailleurs sur l'ensemble de la France à la même époque. Jamais il n'est possible de parler avec certitude d'équipes qui se déplaceraient de concert dans une

zone géographique pourtant restreinte, ce qui me semble être l'une des définitions du terme « atelier ».

Néanmoins, l'idée d'association de formes, c'est-à-dire le fait que l'on retrouve toujours un certain type de clochers avec un certain type de chevets et un certain type de décor sculpté (notamment les gargouilles), a une importance certaine, et je pense qu'en effet il faut reconnaître à Philippe Beaumanoir – et je serais tentée de dire, à lui seul –, la paternité de cette association d'éléments architecturaux, probablement à Saint-Nicolas de Plufur. A-t-il ensuite reproduit à l'infini cette solution qui avait remporté l'adhésion de son commanditaire ? On voit trop bien les mécanismes de la commande dans les comptes de fabrique qui nous sont parvenus pour la seconde moitié du ^{xv}^e siècle, toutes régions confondues : combien de fois trouve-t-on dans les comptes ou les contrats, la mention « à la manière de » tel ou tel autre édifice... Fait-on alors toujours appel au même tailleur de pierre, au même sculpteur ?

Probablement pas. Pour employer un anachronisme qui rendra peut-être mon propos plus clair, je ne crois pas qu'un Beaumanoir ait pensé un jour mettre un « copyright » sur ses réalisations.

Il semble donc bien que Philippe soit seul initiateur de la solution employée à Plufur.

Les fabriques paroissiales ont-elles fait appel à lui sur d'autres chantiers, ou d'autres tailleurs de pierre locaux ont-ils repris ces idées à leur compte ? Rien ne permet de trancher. Même si la tentation est grande de poser un nom connu sur des monuments qui livrent peu d'informations, notre « maistre oupvrier en pierre » s'inscrit dans un courant beaucoup plus vaste, comme en témoignent les autres édifices contemporains pour lesquels des solutions formelles similaires ont été adoptées, dans les environs de Baud, mais aussi à l'église Saint-Malo de Dinan, et bien au-delà : on trouvait déjà un chevet à pignons aigus similaire à celui de Saint-Nicolas de Plufur à Saint-Martin de Brunswick, au ^{xiv}^e siècle... (Michèle Boccard-Billon).

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2005

Quimper

La séance est consacrée à la présentation du livre que vient de publier la Société archéologique du Finistère en coédition avec les Presses universitaires de Rennes : *Les Vitraux de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper*. C'est un ouvrage de 287 pages, illustré en couleurs, de grand format (29 x 23 cm).

M. Tanguy Daniel, qui, tout en rédigeant plusieurs notices sur des vitraux anciens, a assuré la coordination du travail collectif, rappelle tout d'abord que la dernière décennie du XX^e siècle a vu s'ouvrir un nouveau « grand chantier » à la cathédrale Saint-Corentin de Quimper. L'édifice, qui présentait de graves désordres, a été entièrement restauré par le service des Monuments historiques. En même temps que ces travaux de consolidation, un programme complet de restauration des vitraux a été mené à bien.

Jamais cet ensemble remarquable de vitraux n'avait été l'objet d'une telle remise en état. Depuis le XV^e siècle, la parure vitrée de la cathédrale a connu bien des avatars, et ce que nous admirons aujourd'hui n'a que peu de rapport avec ce qui était en place il y a cinq siècles. Déjà, en 1636, le voyageur Dubuisson-Aubenay constatait que les voûtes étaient « crevées et ouvertes en quelques lieux, au chœur principalement », ce qui laisse penser que les verrières ont dû souffrir de la pluie et du vent. Les fenêtres basses, quant à elles, furent toutes victimes à la fois des négligences des hommes, des injures des intempéries et des vicissitudes de l'histoire

(construction des échoppes sous l'Ancien Régime, destructions révolutionnaires). Le XIX^e siècle entreprit – tardivement – de sauvegarder les vestiges des vitraux anciens et de créer, peu à peu, un nouvel ensemble de vitraux, notamment dans les chapelles latérales de la nef et du chœur.

C'est cet ensemble, parvenu jusqu'à nous après restaurations, déposes, travaux d'entretien, auxquels s'ajoutent de rares créations du XX^e siècle, que la Société archéologique a décidé de présenter en un grand ouvrage auquel a collaboré un groupe d'historiens et d'archéologues qui s'est mis au travail, profitant des connaissances profondes, de la maîtrise technique et des abondantes notes de chantier du maître verrier quimpérois Jean-Pierre Le Bihan – l'un des principaux restaurateurs des verrières anciennes dans les années 1990 – pour faire, pour la première fois, une étude globale de toutes les baies vitrées de la cathédrale. Chaque baie a été analysée en détail, et une notice particulière a été rédigée pour chacune d'elles, établissant son historique, dans la mesure du possible, donnant une description précise, apportant des renseignements sur les personnages ou les scènes représentées.

Une grande introduction précède chaque groupe de vitraux : M. Jean Kerhervé, professeur d'histoire médiévale à l'université de Bretagne occidentale, s'est chargé de la remise en perspective des vitraux « anciens » ; il rappelle de façon magistrale l'histoire de la construction de la cathédrale au Moyen

Âge, les éléments qui permettent de connaître – partiellement – le décor vitré médiéval (dont bien peu subsiste aujourd'hui), avec ses commanditaires, ses verriers, ses représentations et ses avatars, mettant en valeur l'intérêt historique, idéologique et artistique de cet ensemble unique. M. l'abbé Yves-Pascal Castel, qui fut longtemps chercheur à l'Inventaire et qui a œuvré essentiellement sur les vitraux « modernes » ainsi que sur plusieurs annexes (inscriptions, blasons, glossaire, etc.), insiste sur le renouveau du vitrail au XIX^e siècle, l'importance des commandes épiscopales destinées à « meubler » les fenêtres basses de la cathédrale qui avaient le plus souffert des destructions, la qualité des maîtres verriers qui ont entièrement renouvelé le décor vitré (Lobin, Lusson, Steinheil, Hirsch...).

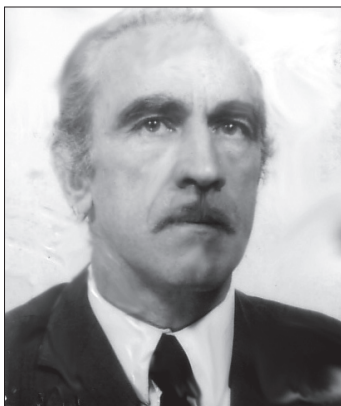
M^{lle} Anne Brignaudy, historienne de l'art, évoque les longues heures qu'elle a passées dans la cathédrale à y guider, grâce à l'autorisation de M. Alexandre, architecte

en chef des Bâtiments de France, les pas du photographe Albert Pennec en passant parfois jusqu'au-dessus des voûtes. Ces ascensions vertigineuses lui ont permis d'observer avec attention les verrières hautes, complétant ainsi l'étude des verrières basses du XIX^e siècle analysées en compagnie de l'abbé Castel, et de rédiger plusieurs notices, seule ou en collaboration.

M. Tanguy Daniel tient enfin à rappeler que la mise en page a bénéficié du savoir-faire de M^{me} Corinne Le Maut, de Rennes, et que l'ouvrage présenté, original dans la mesure où jamais une synthèse n'avait encore été consacrée à ce vaste programme vitré, peut aussi servir de guide détaillé pour le visiteur désireux de connaître ou d'approfondir sa connaissance du décor coloré de l'église cathédrale du diocèse de Quimper et de Léon, chaque baie faisant l'objet d'une notice descriptive et explicative qui l'analyse dans le détail.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Roger Gargadennec (1924-2005)



Le 20 août 2005 s'est éteint, à Pont-Croix, Roger Gargadennec. Avec cette disparition, le Cap-Sizun a perdu une mémoire et aussi un ardent défenseur des coutumes, des traditions et surtout de la langue bretonne. Natif de Pont-Croix, il y avait vu le jour le 21 novembre 1924. Il y passa son enfance, son adolescence, et sa scolarité s'effectua au « collège » de sa ville natale. Jadis couvent de religieuses ursulines, fondé en 1652, ces

Fig. 1. – Roger Gargadennec.

hauts bâtiments devinrent, au XIX^e siècle, d'abord le collège, puis le petit séminaire. Survint la guerre. Roger Gargadennec prit une part active à la Résistance, dans la compagnie Surcouf des F.F.I. Puis il s'engagea dans l'aéronavale, gagna le Maroc et fut dirigé sur la Grande-Bretagne afin de suivre des cours de pilotage dans la Royal Air Force. Les temps libres dont il disposait furent mis à profit pour faire du tourisme. Libéré des obligations militaires, il entra en 1948 à la Compagnie nationale Air France comme agent commercial et s'installa dans la région parisienne. Par sa connaissance de diverses langues telles que l'anglais, le russe..., se « débrouillant » en plusieurs autres dont le japonais, par sa passion des voyages, il fut amené à sillonner le monde et devint rédacteur-concepteur de publicité. Lors d'un voyage au pays du Soleil levant, « l'homme à la pipe » ne fut-il pas interpellé par un agent de police nippon : « Sherlock Holmes ? ».

Les vacances d'été ramenaient la famille dans le Cap-Sizun. La découverte d'une monnaie romaine sur le site de la villa de Kervenennec en Pont-Croix fut à l'origine d'un autre voyage vers le nord. Le numéraire avait été frappé à Trèves (Allemagne) : ce fut l'occasion de faire connaître à sa famille la célèbre *Porta nigra* représentée sur l'une des faces de la pièce.

Le centre d'intérêt de Roger Gargadennec était le Cap – *ar C'hap* – qu'il connaissait bien. Très soucieux du patrimoine, il avait jadis regretté la disparition des vieilles halles de sa ville, en 1949-1950. Plus récemment, il prenait facilement le téléphone ou écrivait de longues lettres pour informer ses divers correspondants de telle ou telle découverte. Il se plaisait à répéter qu'un amateur peut se tromper, il est plus facilement excusé... Il fit ainsi connaître la belle stèle décorée de Laoual en Plogoff, l'étrange pierre cavée, à l'époque romaine selon toute vraisemblance, incorporée au flanc ouest du pont de Keridreuf qui franchit le Goyen à Pont-Croix. Grâce à ses

connaissances paléographiques, à sa longue pratique du déchiffrement des actes anciens, il eut communication d'archives privées et, tout en transcrivant ces textes de façon intelligible pour le détenteur, il se constituait un fonds documentaire impressionnant, intéressant la linguistique, la toponymie, l'histoire locale. Il a ainsi dépouillé des quantités d'aveux conservés par les familles, parfois dans des boîtes de gâteaux, actes concernant d'humbles propriétés, mais aussi des manoirs.

Durant son séjour parisien, Roger Gargadennec effectua des recherches à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales. De ses visites chez les bouquinistes des quais, il pouvait rapporter de petits trésors. Dans la capitale, il fréquenta aussi Ker-Vreiz, la Maison des Bretons de Paris.

Les publications de Roger Gargadennec sont variées. Elles traitent de l'histoire locale, de toponymie, de linguistique, de découvertes effectuées dans la collégiale de Pont-Croix. Entré en 1953 à la Société archéologique du Finistère, il commença à y publier des études en 1957. Elles concernent des sujets divers : saints obscurs du Cap, foires de Pont-Croix... En 1964, il fit paraître une *Monographie sommaire de Pont-Croix*. L'abondance des toponymes en *-lis*, en *-les*, tant dans le Cap que dans le pays bigouden, l'intriguait, aussi étudia-t-il leur répartition, et ce fut l'objet d'une publication en 1986. Un de ses derniers articles, publié en 1998, eut pour sujet Yves Dalam, en religion père Bruno de Saint-Yves, Beuzecois qui vécut au XVII^e siècle, écrivain arabisant, décédé à Alep (Syrie) en 1661 ; une place de sa cité natale porte désormais son nom. Les *Bulletins de la Société archéologique* ont recueilli une vingtaine de ses articles, notes et notices. De 1987 à 1991, il participa régulièrement aux réunions du conseil d'administration, à Châteaulin.

Outre le vénérable *Bulletin de la Société*, il éprouvait une certaine affection pour *Les Cahiers de l'Iroise* dont il appréciait les échan-

ges questions-réponses entre lecteurs, inspirés, sans doute, du *Fureteur breton*. Dans revue brestoïse, il publia en particulier, en 1994, une petite étude intéressante, consacrée aux cultes liés aux stèles armoricaines de l'âge du fer et aux rites de désacralisation. À ces revues, il faut ajouter ses contributions à l'hebdomadaire *La Bretagne à Paris* et au bulletin *Al Liamm*.

En 1976, l'éditeur parisien Maisonneuve et Larose fit paraître un recueil de récits, *Contes du Cap-Sizun*, dont une édition bilingue a vu le jour en 1978. Excellent connaisseur du breton capiste, il participa à l'ouvrage de

Francis Favereau, *Geriadur ar brezhoneg a-bremañ, Dictionnaire du breton contemporain*, bilingue, édité par Skol Vreizh en 1993.

Dans le Cap, Roger Gargadennec a fait un certain nombre de communications, a animé des visites. Outre ses écrits, il laisse beaucoup de notes. Sa porte était toujours ouverte pour échanger sur tel ou tel sujet. Désormais, selon une de ses expressions, « il rame vers le large », il a largué les amarres, il est parti sans avoir découvert la signification des toponymes « Suguenso », « Esquibien »...

Josick Peuziat

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2005

Saint-Pol-de-Léon

Présidence de M^{me} Dany Guillou-Beuzit

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Robert CRAS, retraité, de Plouézoc'h, présenté par MM. Jean-François Joly et Christian Millet ;

– M^{lle} Maryvonne CUEFF, retraitée, de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), présentée par M^{me} Léniaik Vasserot et M. Patrick Galliou ;

– M. et M^{me} José KERVISON, retraités, de Treffiat, présentés par MM. Pierre-Jean Berrou et Michel Le Goffic.

Bibliographie. – La Société a reçu deux ouvrages ce mois-ci : *Le Couvent des capucins d'Audierne. 1675-1795*, de Paul Cornec, publié aux éditions du Cap-Sizun, et *La Sculpture*

romane, XI^e-XII^e siècle, d'Anne Autissier, aux Presses universitaires de Rennes.

L'ouvrage *Louis Rousseau, les saint-simoniens et la Bretagne*, publié en coédition par le Centre de recherche bretonne et celtique (C.R.B.C.) de Brest et le Laboratoire d'histoire anthropologique du Mans (LHAMANS), sortira le 21 décembre.

M. Christian Millet fait une présentation dernier ouvrage coédité par la Société archéologique du Finistère et les Presses universitaires de Rennes : *Les Vitraux de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper*. Cet ouvrage, sous la direction de M. Tanguy Daniel, traite des vitraux depuis leur création au temps des ducs de la maison de Montfort jusqu'à la production du XIX^e et du XX^e siècle. Outre M. Daniel, les auteurs sont M. Jean Kerhervé, qui resitue les vitraux

dans leur contexte historique, l'abbé Yves-Pascal Castel et M^{lle} Anne Brignaudy qui mettent en relief les verriers français de talent qui ont œuvré dans la seconde partie du XIX^e siècle, M. Jean-Pierre Le Bihan, l'un des restaurateurs, qui apporte ses connaissances techniques de maître verrier, et M. Albert Pennec, qui a réalisé les photographies. Alors que bien souvent les livres d'art de cette nature négligent la production du XIX^e siècle, l'un des principaux intérêts de cet ouvrage est son exhaustivité. On peut donc y apprécier à travers plusieurs lectures, historique, idéologique et artistique, l'ensemble de l'œuvre.

Exposition. – Une exposition est consacrée à « Jacques Burel (1922-2000), témoin de la vie paysanne bretonne », au Musée départemental breton, jusqu'au 16 avril 2006.

Colloque. – Un colloque aura lieu à Morlaix, à l'ancienne manufacture des tabacs, les 3 et 4 février 2006, sur le thème : Émile Souvestre, un écrivain breton porté par l'utopie sociale.

La démographie et la santé dans le minihy de Léon au XVIII^e siècle. – La communication du docteur Henri Péjouan porte sur la démographie et la santé dans le minihy de Léon au XVIII^e siècle. Le choix de cette époque est intéressant car il s'agit là d'un siècle charnière où la France, à travers les trois règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, évolue, à la fin du siècle, de la monarchie absolue, vers la République une et indivisible, et où Saint-Pol-de-Léon perd sa qualité de ville épiscopale.

D'autre part, s'il est considéré, surtout depuis 1715, comme le « siècle des Lumières », dans le domaine des arts, des lettres, de l'architecture, de la culture en général, qui prennent une nouvel essor, la médecine, science et art à la fois, essentielle pour la vie de l'homme, continue à marquer le pas.

Loeiz Laurent, directeur régional de l'INSEE, a écrit que « la démographie porte tous les stigmates de l'histoire ». Sur les courbes démographiques présentées, on décèle les événements, les accidents dus aux épidémies, aux maladies, avec toujours un dynamisme démographique qui reprend après chaque marasme.

L'étude proposée porte sur l'analyse de tous les actes inscrits dans les BMS de 1700 à 1792, le relais étant pris, après la Révolution, par les registres d'état civil, dont le premier date, dans notre cité, de novembre 1792. Au total, on dénombre entre 1700 et 1800, 18 947 baptêmes, 4 367 mariages, et 13 566 décès de tous âges.

Dans cette cité « sainte », comme on la nomme, la démographie est de type ancien, faite de « courbes agitées, fiévreuses, fréquemment coupées par des éruptions secondaires de mortalité ». La population, d'après les calculs, est de 5 000 habitants environ. La santé est sous la dépendance de différents facteurs, tels que la climatologie de ce siècle, la structure économique et la conception de la maladie : la maladie est un avertissement ou un châtiment divin. La punition est personnelle ou collective. Les connaissances médicales et scientifiques n'ont pas évolué, depuis que Galien, médecin grec du II^e siècle apr. J.-C., a érigé en dogmes des principes médicaux qui vont avoir valeur de référence pendant des siècles. Dans les campagnes, la médecine officielle est peu représentée. Les gens se soignent et meurent à la maison, les visites des médecins sont rares, les honoraires et le prix du déplacement sont trop onéreux pour des gens modestes et pauvres. À Saint-Pol, il n'y a pas de généraliste mentionné ; on ne retrouve aucun nom sur les actes de décès, sauf pour les malades de l'hospice et pour les accidents. Il existe une médecine parallèle vers laquelle se tournent le plus souvent les paysans, les pauvres, les malades nécessiteux, formée de guérisseurs, de rebouteux, de saints guérisseurs bretons,

qui présentent l'intérêt d'être plus disponibles.

La vie dans l'évêché du minihy de Léon se déroule avec ses joies, ses peines et ses souffrances. Le mariage est fortement encadré par des règles strictes, définies dans les statuts synodaux de 1707 et qui sont appliqués *stricto sensu* par l'évêché qui ordonne, organise toute la vie sociale, économique et liturgique de la cité léonarde. 4 367 mariages ont été célébrés au XVIII^e siècle à Saint-Pol, 2 349 entre 1700 et 1750 et 2 018 de 1751 à 1800, soit une moyenne de quarante-quatre mariages par an, répartis entre premiers mariages (66%) et remariages (34%). Pas de célébration avant le jour ou l'après-midi. Les époux doivent posséder un certificat de « catholicité », surtout si l'un d'eux vient d'une autre paroisse.

La règle des trois bannies, le certificat de publication des bannies, la « dispense de temps », de publication d'un ou deux bans, sur les trois, moyennant finance, peut être accordée par le vicaire général, en cas de mariages précipités ou quand il s'agit de familles nobles du Léon, de mariages de soldats, qui doivent avoir une autorisation de l'autorité militaire ou de l'amirauté. Les mariages groupés sont fréquents et le mouvement saisonnier des mariages est révélateur des mentalités ou habitudes. Un graphique montre qu'on ne se marie pas pendant l'Avent, le Carême du mercredi des Cendres au dimanche de Pâques. Peu de mariages pendant la moisson du mois d'août, d'autant qu'il faut payer son fermage un mois plus tard, à la Saint-Michel. Il reste donc les mois « canoniquement vacants » qui sont la période de précarême, en février surtout, où se situe le pic des mariages, avec une moyenne de treize mariages dans ce mois de vingt-huit jours et de préavent, en octobre et novembre, avec une moyenne de onze mariages par mois. L'âge modal moyen des époux est de 29 ans pour les hommes et 26 ans pour les femmes. Tout va changer en 1790, date de la

Constitution civile du clergé, et cette célébration rigoureuse va progressivement devenir un acte d'état civil, régi par la municipalité où sont déposés les registres. Le vicaire est remplacé par l'officier public ou de l'état civil et le premier acte est établi à Saint-Pol par J.-J. Le Roux. On est passé d'un acte de catholicité à un acte officiel d'état civil, laïque. Différentes modifications se produisent, dont l'abaissement de l'âge légal de la majorité à 21 ans, pour les deux sexes, sans consentement parental.

De 1789 à 1800, on relève à Saint-Pol 376 mariages, soit quarante-sept par an. La baisse significative des mariages en 1792 (douze) tient à ce que beaucoup de ceux-ci ont lieu, comme les baptêmes, hors de la commune, notamment à Plougoulm et Sibiril où des prêtres réfractaires bénissent les unions, baptisent dans des granges ou au manoir de Kerautret, refuge de leur clandestinité.

L'intervalle entre les naissances est d'environ 26,5 mois à Saint-Pol, et tient à la pratique de l'allaitement sur plus d'un an. Il naît donc un enfant tous les deux ans. Le coefficient de nuptialité, qui définit le nombre moyen d'enfants dans une famille, est de 4,90 à Saint-Pol, un des plus forts de France.

Le registre des baptêmes correspond à celui des naissances. Il ne peut en être autrement. L'élément prédominant de la démographie au XVIII^e siècle est le pourcentage élevé de la mortalité infantile. Cela ne se voit plus de nos jours du fait des progrès techniques de dépistage prénatal, de l'existence d'une spécialité, la pédiatrie. Il est né à Saint-Pol 18 947 enfants de 1700 à 1800, avec une moyenne est de 197 par an de 1700 à 1750, et de 186 par an de 1751 à 1800.

La naissance est une épreuve redoutable aussi bien pour l'enfant que pour la mère, dont l'un ou les deux protagonistes ne sortent pas toujours vainqueurs. Dans ce chapitre sont envisagés les problèmes des sages-femmes jurées, de l'ondolement, des naissances illégitimes, multiples (jumeaux et triplés),

des césariennes *post mortem*, entre autres. La grossesse reste un état plus pathologique que physiologique, et les accouchées décédées après la naissance de leur enfant sont nombreuses, par hémorragie ou septicémie. La mortalité infantile dite endogène ou néonatale, du premier mois, tient à l'enfant lui-même – décès en quelques heures ou jours, classiquement égale à la moitié ou aux deux tiers de la mortalité infantile de la première année, liée aux conditions d'accouchement, malformations, etc. À Saint-Pol, pour les 2 742 décès, avant l'âge d'un an, on trouve une mortalité de : 868 décès de 0 à 6 jours (32 %) et à 1 558 décès à un mois (57 %), ce qui est beaucoup ! Parmi ceux-ci, il y a des décès d'enfants mort-nés, n'ayant reçu ni ondolement ni baptêmes, qualifiés « d'anonymes », « posthumes », « enfant femelle », « enfant mâle », « avorton » même ! En quarante-cinq ans, on note 412 mort-nés sur 669, soit 62 % ! Actuellement, on en compte moins de un pour trois mille. L'examen du graphique montre à l'évidence que la mortalité, durant la première semaine de vie, reste très élevée : « c'est le temps de la plus grande perte de population ».

La municipalité de Saint-Pol a compris, dès 1765, la nécessité d'un cours d'obstétrique pour former des sages-femmes, et plusieurs chirurgiens accoucheurs se succèdent jusqu'en 1800 : J.-B. Louis, Dubois, Chambonneau, Roullouin, Guillou, Lozach, Villeneuve.

La mortalité exogène, d'un mois à un an, non liée à la naissance, est due surtout à des troubles digestifs (dysenterie), avec une répartition des décès en juillet-août ; elle représente, à Saint-Pol, 2 742 décès à un an, soit 50 % des décès à 16 ans et 16 % de toutes

les naissances. La mortalité juvénile, à partir d'un an, se confond avec celle des adultes, avec un maximum en automne ou en hiver. Les causes de décès sont liées aux accidents domestiques (noyades), aux maladies infantiles (coqueluche) aux complications graves, oreillons ou « oripeaux », rougeole, rubéole, varicelle, scarlatine, diphtérie, tétanos méconnu, variole, tout comme les dysenteries, et le typhus. Quelques chiffres : décès à 10 ans, 4 433, soit 81,05 %, et 5 469 à 16 ans, sont morts, par rapport aux 19 190 enfants baptisés, soit 28,50 % (presque un tiers des enfants nés). Donc, la plus grande mortalité infantile se situe avant l'âge de 10 ans.

Font suite les commentaires sur les deux graphiques présentés : courbe combinée des BMS et courbe des décès d'enfants de 0 à 16 ans et d'adultes à partir de 17 ans. Sur cette dernière courbe, on remarque que, lors de la première crise climatique, de 1696 à 1720, les épidémies ont touché surtout les adultes (typhus – escadres à Brest – propagation des maladies du fait du logement chez l'habitant). La deuxième crise, vers 1730-1740, touche les deux tranches d'âge et, à Saint-Pol, concerne certains quartiers, Trégondern, Pempoul. La troisième crise, de 1768 à 1793, concerne surtout les enfants.

Au total, malgré les hécatombes, l'accroissement naturel de la population est resté positif puisque l'on trouve en 1800 un excédent de naissances de 5 632 sur les décès. Saint-Pol dut cependant, du fait de la perte de son évêché, se reconverter sur le plan économique au début du XIX^e siècle et trouva un débouché par la mise en valeur de la « Ceinture dorée » du Léon. (Henri Péjouan).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Notices d'archéologie finistérienne (année 2005).

Fig. 1. – Brest, <i>Penmesmadec</i> , denier de la République romaine	12
Fig. 2. – Cléder, <i>couvent de Kerlissien</i> , trous de poteaux.....	14
Fig. 3. – Cléder, <i>Kerlissien</i> , relevé des trous de poteaux et dessin des poteries.....	15
Fig. 4.– Cléder, <i>Kerlissien</i> , fronton orné d'un masque.....	16
Fig. 5. – Le Conquet, <i>Prat-Mélou</i> , outil éolisé	18
Fig. 6. – La statue de Douarnenez- <i>Le Ris</i> , vue de face et vue de profil droit	20
Fig. 7. – Kerlouan, Menez-Ham, grande herminette en métadolérite de Plussulien.....	22
Fig. 8. – Plabennec, Kerautret, tranchant d'une hache en bronze du type à écusson ..	22
Fig. 9. – Plogastel-Saint-Germain, <i>Ruot-Nevez 2</i>	24
Fig. 10. – Plouescat, <i>Kernic</i> , remise en place de la stèle de l'âge du fer.....	25
Fig. 11. – Stèle de l'âge du fer avec cupules découverte à Plougonvelin	26
Fig. 12. – Plouguin, <i>Keraloret</i> , hache à bouton en métadolérite de Plussulien	26
Fig. 13. – Plouhinec, <i>Le Souc'h</i> , plan du cairn septentrional	28
Fig. 14. – Plouhinec, <i>Le Souc'h</i> , relevé de la coupe du transect	29
Fig. 15. – Plounéour-Ménez, <i>Roc'h-Conan</i> , menhir en granit.....	30
Fig. 16. – Plounéour-Ménez, <i>Roc'h-Trédudon</i> , pierre dressée	30
Fig. 17. – L'allée couverte de Tréguintin, photographiée le 15 août 1989.....	32
Fig. 18. – Le même monument, photographié le 8 juillet 2005	32
Fig. 19. – Table méridionale de l'allée couverte de Tréguintin	33
Fig. 20. – Table septentrionale de l'allée couverte de Tréguintin.....	33
Fig. 21. – Pointe de Bouillennou en Saint-Pol-de-Léon.....	34
Fig. 22. – Un peu à l'est de la pointe de Bouillennou.....	34
Fig. 23. – Côté droit, à l'entrée de l'allée couverte de Tréguintin.....	35

Michel LE GOFFIC – *An Eured Vein, la noce de pierres de Brasparts (Finistère).*

Fig. 1. – Implantation de l'alignement mégalithique de An Eured Vein.....	38
Fig. 2. – Carte postale du début du XX ^e siècle montrant le menhir de Roquinarc'h.....	40
Fig. 3. – Vue actuelle du menhir de Roquinarc'h, détruit partiellement par la foudre..	41
Fig. 4. – Brasparts – Saint-Rivoal, lame de hache polie en fibrolite	41
Fig. 5. – Mobilier lithique	43
Fig. 6. – Relevé de l'alignement mégalithique de An Eured Vein	45
Fig. 7. – Vue d'une partie de la file principale	46

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2005).

Fig. 1. – Clédén-Cap-Sizun, <i>chapelle Saint-Trémeur</i> , inscription en breton, 1538.	52
Fig. 2. – Clédén-Cap-Sizun, <i>chapelle Saint-Trémeur</i> , fin de l'inscription en breton.....	52
Fig. 3. – Clédén-Poher, <i>église Notre-Dame</i> , la Pentecôte.	55
Fig. 4. – La Descente du Saint-Esprit,.....	56
Fig. 5. – Clédén-Poher, <i>église Notre-Dame</i> , le bas-relief de la Pentecôte	56
Fig. 6. – La Descente du Saint-Esprit.....	57
Fig. 7. – Clédén-Poher, <i>église Notre-Dame</i> , la Pentecôte, bas-relief, détail.....	57
Fig. 8. – Charles Lebrun, La Descente du Saint-Esprit.....	58
Fig. 9. – Commana, <i>église Saint-Derrien</i> , fragments de calvaire	59
Fig. 10. – Plan de la redoute de Landaoudec	61
Fig. 11. – Deux menhirs en quartz, non loin de la redoute de Landaoudec	62
Fig. 12. – À proximité de la contrescarpe du fort, des blocs quartzeux.....	63
Fig. 13. – Parement de l'escarpe, riche en moellons quartzeux	63
Fig. 14. – À l'entrée de la redoute, intérieur du corps de garde	63
Fig. 15. – Casernement à l'intérieur de Landaoudec.....	64
Fig. 16. – Puissante voûte médiane à l'intérieur de la redoute de Landaoudec	64
Fig. 17. – Porte monumentale, en plein cintre, à l'entrée de la redoute	65
Fig. 18. – Casemate-abri de la batterie au nord de la redoute de Landaoudec.....	65
Fig. 19. – Un des blockhaus allemands.....	66
Fig. 20. – Crozon, <i>rue de La Chalotais</i> , la pierre des cercueils	66
Fig. 21. – Guimaëc, <i>Croas-ar-Trepe</i> , la croix et ses signes gravés.....	68
Fig. 22. – Lothey, <i>église du Vieux-Bourg</i> , groupe de sainte Anne trinitaire,	69
Fig. 23. – Santa Cruz de la Palma, îles Canaries, <i>église Saint-François d'Assise</i>	70
Fig. 24. – Lothey, <i>église du Vieux-Bourg</i>	71
Fig. 25. – Morlaix, <i>maison Penanault</i> , escaliers extérieurs	73
Fig. 26. – Schistes zébrés en place, deuxième jardin.	74
Fig. 27. – Marches en grands éléments schisteux vers le troisième jardin	74
Fig. 28. – Porte médiane, côté rue.....	75
Fig. 29. – Porte d'accès à la cour, au niveau du premier étage	76
Fig. 30. – Rez-de-chaussée, côté rue	76
Fig. 31. – Fenêtre tardive dans l'aile sud, côté cour.....	77
Fig. 32. – Partie médiane du troisième jardin.....	77
Fig. 33. – Couronnement de la murette du quatrième jardin	78
Fig. 34. – Porte d'accès au troisième jardin.....	79
Fig. 35. – Esquisse schématique du dispositif défensif à la pointe des Espagnols	82
Fig. 36. – Vue d'ensemble, du côté de l'entrée, de la tour carrée	83
Fig. 37. – À l'un des angles de la tour carrée (1812) de la pointe des Espagnols.	83
Fig. 38. – Bâtisse ruiniforme aux approches de la batterie basse.....	84
Fig. 39. – Muraille du fort de 1749, vue des douves.	84
Fig. 40. – À l'ouest de la tour de 1812, batterie haute	85

Fig. 41. – À l'est de la tour de 1812, batterie haute de la pointe des Espagnols.....	86
Fig. 42. – Débouché au jour de la batterie de rupture sous roc.....	86
Fig. 43. – Spézet, <i>église Saint-Pierre</i> , Adoration des bergers.....	88
Fig. 44. – <i>Adoration des Bergers</i> , Iohannes Philipp Koch	89
Fig. 45. – Trébabu, <i>chapelle du Traon</i> , statue de Notre-Dame du Val	91

Christian MILLET. – *Les calvaires à auvent du Pougastel.*

Fig. 1. – Guimaëc, <i>calvaire de Kerbolliou</i>	93
Fig. 2. – Guimaëc, Vierge du <i>calvaire de Kerbolliou</i>	94
Fig. 3. – Plouégat-Guerrand, calvaire du placître	95
Fig. 4. – Plouégat-Guerrand, Christ du calvaire	95
Fig. 5. – Locquirec, calvaire du cimetière	96
Fig. 6. – Locquirec, Christ du calvaire	96
Fig. 7. – Tréduder, calvaire du placître.....	96
Fig. 8. – Tréduder, Vierge à l'Enfant.....	96
Fig. 9. – Locquémeau, détail du calvaire	97
Fig. 10. – Lanmeur, <i>calvaire de Notre-Dame de Kernitron</i>	97

Alexandra COATMEN. – *Les croix et calvaires dans le canton de Pont-l'Abbé.*

Fig. 1. – Stèle préchrétienne de la chapelle Saint-Alor (Tréguennec)	101
Fig. 2. – Répartition des croix et calvaires	105
Fig. 3. – La croix de Pendreff (Plomeur).....	112
Fig. 4. – Croix de Kerlaz (Tréguennec)	115
Fig. 5. – Chapelle de Beuzec (Plomeur), Vierge Mère	117
Fig. 6. – Calvaire de Kerfilin (Saint-Jean-Trolimon)	118

Louis CHAURIS. – *Aménagements du port et du chemin de halage à Pont-l'Abbé au XIX^e siècle.*

Fig. 1. – Ancien quai avançant vers le chenal.....	126
Fig. 2. – Fond du port de Pont-l'Abbé	127
Fig. 3. – Au droit de la deuxième cale, mur du quai	127
Fig. 4. – Chemin de halage sur le barrage de l'étang du Guerdy	129
Fig. 5. – Bitte d'amarrage en bordure du chemin de halage.....	129

Louis CHAURIS. – *Travaux d'aménagement au port de Pempoul en Saint-Pol-de-Léon dans la seconde partie du XIX^e siècle.*

Fig. 1. – Vue d'ensemble du port de Pempoul	132
Fig. 2. – Coupe de la tête du môle projeté à Pempoul.....	133
Fig. 3. – Élévation d'une borne pour le môle projeté à Pempoul	133

Fig. 4. – Bitte d'amarrage en granite de Cléder.....	134
Fig. 5. – Le pavage du môle, en microgranite de l'île Longue.....	134
Fig. 6. – La vieille cale, en moellons hétérométriques, très polyolithiques.....	135
Fig. 7. – Parement de la vieille cale.....	135
Fig. 8. – Mur édifié au sud de la vieille cale.....	136
Fig. 9. – Extrémité d'une petite cale, au sud de la vieille cale.....	136
Fig. 10. – Maison ancienne sur le quai à Pempoul.....	137
Fig. 11. – État des points de débarquement à Pempoul en 1885.....	137

Maurice HASLÉ. – *Bénélos au pays des Alamans ou les ballons d'Alsace, observatoires solaires celtiques ?*

Fig. 1. – Système des ballons. Mesures A. Bohnert.....	167
--	-----

Didier LEBÈGUE. – *Le culte de saint Fiacre dans le diocèse de Quimper et de Léon. Premières approches.*

Fig. 1. – Dirinon, chapelle Sainte-Nonne, statue de saint Fiacre, en kersanton.....	188
Fig. 2. – Plobannalec, église Saint-Alour, statue de saint Fiacre.....	192

Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2005).

Fig. 1. – Tableau de mission : marin, cœur, gavotte.....	277
--	-----

Procès verbaux des séances et des excursions (année 2005).

Fig. 1. – Roger Gargadennec.....	318
----------------------------------	-----

Couverture, page 1. – Paul Peyron, tableau de mission, 1891 (Archives diocésaines de Quimper).

Achévé d'imprimer
sur les presses de l'Imprimerie Régionale
29380 Bannalec